



Léon

KENGO WA DONDO



*Préface du cardinal
Laurent Monsengwo Pasinya*

LA PASSION DE L'ETAT

Mémoires

L'Harmattan
RDCongo

VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM

LÉON KENGO WA DONDO

La passion de l'État

Mémoires

© L'Harmattan, 2019

5-7, rue de l'École-Polytechnique – 75005 Paris

www.editions-harmattan.fr

ISBN : 978-2-343-17755-7

EAN : 9782343177557

LÉON KENGO WA DONDO

La passion de l'État

Mémoires

*Préface du cardinal
Laurent Monsengwo Pasinya,
ancien archevêque de Kinshasa,
ancien président de la Conférence épiscopale
nationale du Congo*

 L'Harmattan

*A Eliane, la femme de ma vie.
A tous mes enfants.*

« Il y a encore beaucoup d'autres choses que Jésus a faites ; et s'il fallait écrire chacune d'elles, je pense que le monde entier ne suffirait pas pour contenir les livres que l'on écrirait » (Jn 21, 25)

« Aimer, ce n'est pas se regarder l'un l'autre, c'est regarder ensemble dans la même direction » (Antoine De Saint-Exupéry)

Préface

Mémoires de la route qui conduit vers le destin

Sur la route du destin, il y a plusieurs chemins. Certains sont rocailleux ou sablonneux. D'autres, tortueux ou rectilignes. D'autres encore, bitumés ou simplement ramollis. Mais, chaque chemin est un parcours unique. On ne l'emprunte que par une sorte de prémonition. Chacun débouche inexorablement sur un horizon, plus ou moins lointain, plus ou moins certain. C'est cet horizon qui fixe le cap d'une vie et permet l'orientation du destin.

C'est comme dans un parcours à sauts d'obstacles : il y a une case départ et un point d'arrivée. Chaque cheval, chaque pèlerin sait qu'avant de déboucher sur le terminus ad quem, le parcours est parsemé d'obstacles à franchir ou de difficultés à surmonter. Il sait aussi qu'il y a, heureusement, des plages du parcours qui permettent l'atteinte de la vitesse de croisière. Au bout du compte, c'est l'horizon du chemin qui apparaît. En ce moment, la conscience du destin - de son destin – apparaît ou réapparaît. On se rend compte que, finalement, la route du destin est faite de plusieurs chemins. Mais, chacun ne peut en emprunter qu'un : le sien.

Le parcours du destin de Monsieur Léon Kengo wa Dondo répond parfaitement à ces exigences. Je le connais depuis plusieurs années, à la faveur de notre proximité et de l'estime mutuelle que nous nous portons. De l'intérieur comme de l'extérieur de la République démocratique du Congo, Monsieur Léon Kengo wa Dondo apparaît comme l'un des personnages centraux qui auront marqué l'histoire de son pays. Brillant intellectuel, homme de rigueur et fin-politicien pragmatique, il aura inspiré plus d'un dans son pays et en Afrique. Je n'en connais que très peu qui auront, comme lui, connu un tel destin politique.

Président du Conseil judiciaire et Procureur général de la République, trois fois Premier ministre et actuellement Président du Sénat, sans oublier son éphémère présidence de la Cour des comptes, il apparaît finalement comme celui qui, de la manière la plus ironique, aura déjoué les prédictions de

Montesquieu. « Il faut que la puissance de légiférer reste séparée de celles d'exécuter et de juger pour le grand bien de nos libertés », professait le philosophe français. Fort heureusement, ces trois pouvoirs traditionnels de l'Etat, Monsieur Léon Kengo wa Dondo ne les a pas exercés cumulativement. Au grand bien de la démocratie congolaise !

C'est d'abord en tant que chef du pouvoir judiciaire que le jeune universitaire, si tôt sorti des amphithéâtres de l'Université Libre de Bruxelles et très tôt repéré par le Président Mobutu, s'est illustré. Au fil de ses dix ans de carrière judiciaire au niveau le plus élevé de l'appareil, il deviendra, comme il se décrit lui-même, un « Procureur général répressif mais pédagogique ». Ce double caractère apparemment dichotomique, il se le doit à partir non seulement de la tenue de plusieurs grands procès retentissants, dont celui du célèbre musicien Franco Luambo Makiadi, mais aussi et surtout, à travers l'œuvre intellectuelle gigantesque qu'il aura laissée, en termes de normes élaborées et de mercuriales prononcées. Rien que pour cela, Monsieur Léon Kengo wa Dondo mérite toute la reconnaissance du monde judiciaire de son pays, qu'il aura tant marqué de toute son empreinte indélébile.

C'est ensuite en tant que chef du pouvoir exécutif que sa réputation d'homme de la rigueur a pu franchir les frontières de son pays. Je me souviens parfaitement de tous les efforts que « le Citoyen Premier Commissaire d'Etat », aux côtés du Président Mobutu, avait déployés dans la décennie 80 pour stabiliser la situation économique de son pays. C'était l'époque, difficile certes mais inévitable, des fameux « programmes d'ajustement structurel » imposés à nos Etats par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Si ces programmes ont engendré d'indéniables graves coûts sociaux - surtout dans le domaine de la santé, de l'éducation et de la fonction publique - l'on ne peut nier qu'au Zaïre du Président Mobutu, sous l'action intrépide de Monsieur Kengo wa Dondo, des résultats économiques probants avaient été atteints. Tous les observateurs du Zaïre, à commencer par ses voisins, étaient témoins desdits efforts. Sur ce registre, l'ancien Premier ministre mérite les félicitations de tout bon gestionnaire économique. Du reste, les institutions de Breton Woods lui en ont rendu l'ascenseur par un satisfecit sans équivoque, lequel lui aura coûté, malheureusement, jusqu'à sa fonction. De cette étape de sa vie, l'on peut retenir la leçon d'une gestion aussi orthodoxe que courageuse de l'économie de son pays.

C'est enfin en sa qualité de Président du Sénat que Monsieur Léon Kengo wa Dondo a révélé sa finesse et son doigté en tant que fin-politicien pragmatique. De son élection-surprise à la tête de la Chambre haute du Parlement, d'aucuns n'ont retenu que l'événement. Mais, il faut surtout y tirer la leçon selon

laquelle un homme politique – ou un homme tout court – qui ne dispose pas, dans sa vie, d'un bon carnet d'adresses, n'est pas capable d'exploiter. Car seul l'on ne peut rien. Mais avec tous on peut tout. Du sens de la mesure que l'homme a mis dans la gestion de son institution parlementaire, l'on ne peut en outre manquer de tirer la leçon d'une humilité et d'un sens du compromis politique qui manquent si tant à plusieurs acteurs politiques. Sans ces valeurs, l'on s'expliquerait difficilement le « long mandat » que le commis de l'Etat a passé à la tête de cette institution.

Finalement, le petit gamin de Libenge devenu grand par sa taille, son âge, son parcours et son expérience aura effectivement servi, en soixante ans de carrière politique, son pays avec une réelle passion. Pour cette raison, le sous-titre des Mémoires qu'il lègue ce jour à la postérité se justifie amplement. A lire l'histoire de la vie et de l'action de cet homme exceptionnel pour son pays, telle qu'elle se décline à travers le présent ouvrage, on se rend effectivement compte que la route de son destin est marquée essentiellement par un déterminant psychologique : la passion de servir son Etat. On dirait qu'il n'aura fait que cela pour son pays, en dépit de quelques vicissitudes.

Du haut de ma petite expérience en politique, quoique ce fût de façon fort fortuite, je témoigne de la grandeur de cet homme d'Etat, dont la réputation a traversé les frontières nationales. J'exprime mon estime et mon admiration face à la force de son caractère et de son esprit. Je formule le vœu que ses Mémoires inspirent et aspirent pour qu'il y ait, demain en République démocratique du Congo, de nouveaux « Léon l'Etat ». J'exprime, en conséquence, le souhait que, par-delà ses altérités humaines, cet homme reçoive de sa patrie la reconnaissance que seules les grandes nations accordent aux plus grands de leurs fils. Pour moi, c'aura été à la fois un devoir et un plaisir de préfacer son œuvre personnelle, à laquelle je souhaite, très intensément, plein succès et pleins de fruits.

Cardinal Laurent Monsengwo Pasinya

Ancien Archevêque de Kinshasa

Ancien Président de la Conférence épiscopale nationale du Congo

Avant-propos

Au moment où se mettent sous presse ces *Mémoires*, je totalise soixante-et-un ans au service de l'Etat. Soit de 1958 à 2019. C'est un anniversaire qui ne peut se fêter sans mémoire. Tout jeu de mots mis à part, ce que je souhaite est que la publication de ces *Mémoires* soit le début de la mémoire d'une histoire congolaise qui ne peut plus s'écrire ou se raconter sans le souvenir de certains de ses acteurs, et de ses acteurs majeurs. *Aux grands hommes la patrie reconnaissante*, rappelle le Panthéon français. Sans mériter l'honneur des grands, je me crois cependant dans le plus grand soulagement des humbles d'édifier mes contemporains et les générations futures par le témoignage de ma vie et de mes actions au service de l'Etat. Car s'il y a bien un héritage reçu des anciens, le Congo, à la fois comme Etat et comme Nation, en est le plus précieux.

Le Congo est le cadre qui nous a été légué pour réaliser nos rêves et nos ambitions comme peuple. C'est l'outil nécessaire que le destin nous a consenti pour apporter à ses habitants le bien-être que chacun caresse au plus profond de ses désirs. Si l'Etat n'était pas créé en cette fin du Moyen-âge européen, nous dit-on - il aurait fallu au moins, quelque part dans l'histoire des hommes et des sociétés, le susciter. De fait, le phénomène n'a jamais été absent dans notre histoire. Des plus petites agglomérations humaines d'avant l'écriture aux plus grands empires et royaumes découverts aux XVIIème et XVIIIème siècles, on peut bien parler d'Etats en Afrique, du moment que s'y trouvaient, non seulement une population établie sur un territoire, mais aussi un semblant d'organisation politique. C'est là que gît tout sentiment d'appartenir à un ensemble étatique.

Le Congo, mon pays, n'est pas qu'une création coloniale. Elle est surtout et avant tout le fruit de la volonté de ses habitants. Si volonté n'existait pas, en partie forgée par le régime de la II ème République, le conglomerat d'éthnies et tribus rassemblées par Léopold II se serait désagrégée. Cela d'autant plus

que les convoitises dont il est souvent l'objet, tant de la part des faucons que des colombes, de la part du proche canard que du lointain vautour, ont souvent mis à rude épreuve son intégrité territoriale. Le servir en actes et en vérité - comme le suggère l'évangéliste Jean - n'est pas qu'une nécessité vitale ; c'est aussi le plus sacré des devoirs républicains dont chaque fils et chaque fille répondra devant le tribunal de l'histoire. Pour ma part, je crois l'avoir servi en actes et en vérité. Je crois aussi que ce Congo m'a tout donné. Telle est ma conviction profonde en sacrifiant à ce rituel.

J'ai longtemps hésité à me raconter moi-même. Mais, qui suis-je parmi les humains pour me cacher indéfiniment ? J'ai longtemps hésité aussi à raconter ce que je savais du Congo. Mais, que vaut ma tendre discrétion face aux impératifs de la vérité historique ? J'avais souhaité que lesdits *Mémoires* soient publiés à mon quatre-vingtième anniversaire de naissance, le 22 mai 2015. Hélas ! L'histoire ne l'a peut-être pas programmé ainsi. Les péripéties de la vie politique ainsi que les contraintes de la rédaction scientifique, dans un monde de plus en plus exigeant, ont eu raison de mon impatience. Après tout, ce n'aurait été, en fin de compte, que la célébration de l'histoire d'un homme.

Ce que je veux, maintenant que cette publication coïncide avec les soixante ans de mon engagement au service de l'Etat, est que l'histoire de ma vie soit lue sous le prisme de cet Etat. Car, depuis que j'ai entamé ma carrière professionnelle, j'ai tout eu de l'Etat et j'ai tout donné à l'Etat. J'ai eu le pouvoir d'Etat et j'ai donné le pouvoir de ma volonté. J'ai goûté aux plaisirs du pouvoir, mais j'ai eu aussi le plaisir de me sacrifier, moi-même ou ma famille, au profit de cet Etat. Plus que jamais, le sobriquet de ma mère - *Léon L'Etat* - je l'ai accepté sans acrimonie et je l'accepte encore aujourd'hui sans remords.

Le présent ouvrage est le fruit des interviews que j'ai données à un groupe de professeurs de l'Université Technologique *Bel campus* de 2010 à 2011, sous la coordination de Léopold Bossekota W'Atshia. Ce groupe était composé des professeurs Albert Essanga Tolongo, Yvon Bongoy Mpekesa, Emomo Mopamba, Clément Itokwa Ekofi et Baudouin Bomandeke Bonyeka ainsi que de l'Ambassadeur Jean Pie Likosso Empampesa. La démarche de cette université était, en réalité, venue rencontrer un désir déjà lointain d'écrire mes mémoires, qui remonte - à vrai dire - jusqu'aux débuts de ma carrière politique. A l'issue du travail abattu par cette équipe, j'ai résolu de confier à mon Coordonnateur du Secrétariat Technique, le professeur Paul-Gaspard Ngondankoy Nkoy-ea-Loongya, la tâche de réorienter le travail, en remplaçant le discours indirect de la première écriture par le discours direct, si propice à une œuvre autobiographique.

Pendant plusieurs années, le « Coordo » a entrepris la rédaction de l'ouvrage, recueillant au passage quelques témoignages et anecdotes absents des premières interviews. De Kinshasa à Montreux, en passant par Genève, Bruxelles, Paris ou Kigali (...), il m'a suivi partout pour le parachèvement de l'œuvre. Pour vérifier et compléter le propos, il a consacré des heures et des séjours de travail à la recherche scientifique sur moi et mon œuvre. Au final, c'est un travail de qualité, dont j'assume l'entière paternité, qui en est sorti. Je l'en remercie du fond de mon cœur, autant que l'équipe des professeurs de l'Université Technologique *Bel campus*. Celle-ci dispose à présent d'un outil de travail exploitable pour la suite de ses propres recherches et projets. Cette somme de témoignages n'en est d'ailleurs qu'un condensé. Je m'en serais voulu si je ne m'étais pas écrit moi-même. Comme l'apôtre Jean, je peux dire que si tout ce que j'ai été ou fait était écrit dans ces pages, personne n'en terminerait la lecture. Et pourtant, celles-ci constituent l'essentiel de cette histoire.

Je souhaite que d'autres recherches, sur la base des souvenirs que j'ai consignés dans ce livre, puissent compléter cette histoire personnelle qui, finalement, est un pan de l'histoire de la République démocratique du Congo. Puisse-t-elle faire des émules et contribuer à une meilleure connaissance de ce pays. Puisse-t-elle surtout susciter auprès de notre jeunesse des leaders capables de servir cet Etat - notre Etat - avec la même passion, et pourquoi pas avec plus de passion que moi.

L'auteur

1

Un jour, une naissance, une famille

Vous avez dit « gémeau » ?

Je ne puis parler du destin si, dans le calendrier de la temporalité humaine, un jour du 22 mai 1935 n'était pas inscrit. Ce fut le jour de ma naissance. Ce jour-là, à l'hôpital général de Libenge, toutes les sages-femmes sont aux aguets : « Claire a commencé le travail », murmure-t-on au sein de l'équipe du jour. C'est une des leurs qui, cette fois, doit passer à la salle d'accouchement. Ma mère, infirmière, ne peut dissimuler son réconfort. Elle est au milieu des siens et a tissé de très bonnes amitiés avec chacune d'elles. En ce moment cependant, me racontait-elle, ce sont les angoisses du premier accouchement qui prédominaient. Celles-ci lui rappelaient, en quelque sorte, sa condition de femme.

Il est environ 4 h du matin quand, tout à coup, le personnel de l'hôpital s'agite. « Il faut faire vite, le bébé est trop gros ! ». Après quelques minutes d'inquiétudes et de crispations, on peut enfin entendre les premiers cris du nouveau-né. « C'est un garçon ! », s'exclame-t-on de joie dans la salle d'accouchement. A cette époque, avant la délivrance, personne – ni la future mère ni le personnel – ne pouvait connaître le sexe de l'enfant. Tout simplement parce que l'échographie, telle que pratiquée maintenant avec son équipement et toute sa technologie modernes, n'y existaient pas, malgré quelques séances de consultations prénatales. Seules quelques vieilles femmes expérimentées pouvaient se perdre en supputations, à partir des réactions physiologiques de l'organisme ou des habitudes alimentaires de la future mère.

On disait volontiers, à titre d'exemple, que l'amour des aliments amères dans les nouvelles habitudes de la jeune fille enceinte annonçaient la naissance d'un garçon. On disait également que le mépris ou la « haine » passagère du

responsable de la grossesse était un signe annonciateur d'un garçon, un peu comme si le futur garçon devait « se venger » de sa mère. Quant à la grossesse d'une fille, plus pénible et plus capricieuse, semble-t-il, que celle d'un garçon, elle devait se reconnaître notamment par l'attachement de la future maman à son mari ou son amant, par l'amour des aliments sucrés ou salés, ainsi de suite.

Bien malgré tous les signes annonciateurs, tout le monde à Libenge était dans l'ignorance du sexe du futur bébé, jusqu'à son accouchement. En quelques jours, l'expectative du personnel va se transformer en une véritable curiosité du village : le nouveau-né n'est pas seulement un garçon ; c'est aussi un *mondele*, un « blanc » ! Alors, tout le monde se perd en conjectures. Des questions fusent de partout. D'où vient-il ? De quel père est-il ? Bien entendu, tous les soupçons se reportèrent, au premier chef et comme il se devait, sur le médecin belge de l'hôpital. Mais, qui peut oser poser la question ? Qui peut violer le tabou ? L'homme est non seulement marié, mais en plus, il va devoir quitter précipitamment le Congo belge, à la suite d'une rocambolesque histoire pénale. En attendant, tout le clan Kengo peut se réjouir de son *mondele*. Et Libenge ne pouvait mieux en demander à cette époque.

Libenge est une localité au cœur de la grande forêt équatoriale, érigée, à l'époque du Congo belge, en centre extra-coutumier par le pouvoir colonial dans la grande province de l'Equateur. Aujourd'hui, elle est située dans la province du Nord-Ubangi. On y trouvait principalement les ressortissants de deux grandes tribus : les *Ngbandi* et les *Ngbaka*. Quelques *Ngombe* et *Mongo* s'y étaient également installés. L'endroit paraissait attractif, d'autant que le centre extra-coutumier s'était révélé être non seulement un foyer spirituel et intellectuel reconnu, mais également un centre commercial et administratif réputé. C'était un véritable *mboka ya mondele*, un village colonial où les missionnaires capucins avaient installé les premiers signes de la modernité européenne : une église catholique surplombant la ville, une école primaire et une école secondaire au style architectural de l'époque, un hôpital moderne, une menuiserie... On y trouvait également quelques magasins d'articles divers qui formaient son centre commercial et, surtout, de nombreuses bâtisses administratives de style colonial. Tout ceci suscitait, bien entendu, l'envie des habitants et la curiosité des visiteurs.

On remarquera que le jeune homme que je fus est né au mois de mai. Pour les amoureux des signes du zodiaque, je suis donc un gémeau. Un gémeau frais, on peut le dire. Car c'est au deuxième jour du mois du zodiaque que je suis né. Il semble que les gémeaux sont forts en agilité, en souplesse et en adaptabilité ; qu'ils ont pour qualités essentielles la vitesse, la curiosité et la loquacité ; que leurs principaux défauts sont la dispersion et la légèreté. En chrétien, je ne

puis y accorder aucune importance. Il reste que je ne puis nier aux autres leur croyance.

Je suis donc né au Congo belge d'un père européen et d'une mère congolaise. Les circonstances de la vie ont fait que j'ai plus vécu avec mes grands-parents qu'avec mes parents. Aussi loin que je puisse le remonter, mon arbre généalogique indique également la présence ou l'influence d'autres personnes qui, à un titre ou à un autre, ont joué un rôle important dans ma vie. Je ne puis manquer au devoir légitime de les mentionner.

Petit arbre généalogique

Pour peu que je m'en souvienne, les moments les plus importants passés avec mes parents sont tous épiques et épistolaires. Ils sont aussi longs, mais également aussi courts que l'est un récit dans le fil de l'histoire. Je ne puis en oublier la trame. A vrai dire, ce sont plutôt mes grands-parents qui sont les vrais acteurs de mon histoire. C'est à eux que je pense avant tout lorsque j'évoque les souvenirs de mon enfance. Ils sont mes premiers parents dans la vie.

Le grand-père

Le seul que j'ai pu connaître, dans toute ma généalogie, se trouve plutôt du côté maternel. Mon grand-père maternel était, en effet, un *Ngbandi* du territoire de Mobayi, autrefois appelé Banzyville. Ressortissant du secteur de Kota-Koli, groupement des Dondo chez les *Dondo-sumbi*, il s'appelait *Kengo Edouard*. Il est né certainement vers la fin du 19^{ème} siècle et a vécu dans son village comme tous les habitants. En 1914, au moment du déclenchement de la Première guerre mondiale, encore tout jeune et brave, il est enrôlé dans la Force publique par le pouvoir colonial belge. Exécutant son service militaire, il est envoyé, par décision de ses supérieurs, au Ruanda-Urundi, alors territoire sous-tutelle de la Belgique. C'est là que le soldat va rencontrer ma grand-mère, avec laquelle, de retour au pays, il va fonder famille.

Avant d'être démobilisé, mon grand-père a atteint dans la Force publique le grade de sergent, l'un des rares que le nègre put atteindre à cette époque. Une fois revenu à Libenge après la guerre, il va s'engager comme menuisier chez les pères capucins. Et c'est là qu'il passera tout le reste de sa vie. La menuiserie est un métier que mon grand-père a tant aimé et qu'il a pratiqué avec talents, sa discipline militaire l'y ayant évidemment fortement aidé. Je vois encore, grâce à ma mémoire visuelle, l'atelier dans lequel il travaillait :

la bâtisse, l'étalage, les instruments de travail, la grande poussière qui couvrait sa combinaison et arrosait toutes les herbes environnantes... Car j'y allais chaque jour, dès ma tendre petite enfance. D'ailleurs, à ce sujet, j'ai une anecdote.

Lorsque, en 1940, je suis entré pour la première fois à l'école primaire de Libenge, un mois après, j'ai été immédiatement renvoyé de l'école car, me disait-on, je ne comprenais pas grand'chose de ce qu'on m'enseignait. Je n'avais encore que cinq ans pour comprendre et retenir les enseignements suivis, pour la plupart, par les enfants qui n'étaient pas de mon âge. Je ne serai réadmis en classe qu'en 1941, après avoir totalisé mes six ans.

Pendant tout ce temps, c'est mon grand-père qui s'occupait de moi. Et, tant que faire se pouvait, c'est la menuiserie qui, pour moi, faisait office d'école maternelle, pour ne pas parler de « buissonnière ». Installée précisément en mur mitoyen avec l'école primaire d'où je venais d'être renvoyé, je m'y plaisais tellement que, même réadmis à l'école en 1941, je ne cessais de faire des allées et retour entre elle et l'atelier de mon grand-père. De manière fréquente, j'escaladais le mur mitoyen pour aller papoter avec celui-ci, à la récréation comme à des heures de cours. Et, à chaque fois, je venais par la haie qui séparait la menuiserie de l'école. A partir d'une certaine distance, je criais en kingbandi : - *Baba é* (Papa é). Et le grand-père me répondait en kingbandi ou en lingala : - *Mbi guè* ou *ngai awa* (Je suis ici) ; tout en enchaînant tout de suite : *Katisa* (*Traverse*).

Quand j'arrivais à l'atelier, je trouvais ce qui, en réalité, m'y attirait le plus. Mon grand-père avait déjà grillé la banane mure sous le feu de bois, que l'on devait consommer avec de l'huile de palme versée dans un bol. C'était mon plat préféré. J'en ai fait mon petit repas de 10 h. Et, chaque jour, pendant l'interruption, j'allais manger ces bananes braisées, tellement succulentes que ça ne pouvait laisser indifférent un enfant. Je mangeais un peu et je retournais vite en classe. Et le rythme quotidien était tellement bien orchestré et bien tracé que, pour mon grand-père, je ne devais pas m'en passer. En réalité, c'était sa façon non seulement de s'occuper de ma restauration à l'école, mais aussi et surtout, de m'avoir toujours à côté de lui.

Auprès de mon grand-père, j'ai été élevé dans une discipline spartiate. Je ne devais m'absenter aucune fois de l'école. C'est mon grand-père qui m'y emmenait le matin, c'est lui qui me ramenait le soir à la maison. Il devait même – fait rare à l'époque – contrôler si j'avais fait mes devoirs à domicile. Du lundi au samedi, j'allais à l'école. Le dimanche, c'était le jour de la messe.

Tout était réglé comme dans une horloge. Et ce fut ainsi jusqu'à ce que je quitte mon grand-père, non sans la survenance d'un drame.

Un dimanche, nous allions à la messe avec mon grandpère. Il avait un vélo qu'il s'est offert à la sueur de son front. Et, comme c'est la disposition dans ce moyen de locomotion, il me portait sur le porte-bagage du vélo. Très jeune et sans m'en rendre compte, je suis tombé dans une bourde qui allait me coûter cher : j'ai laissé mon pied se glisser dans la jante arrière du vélo, au milieu des rayons, pendant que mon grand-père pédalait ! Je me suis atrocement blessé au pied gauche. Le grand-père, assommé par ma douleur, ne savait plus quoi faire, d'autant plus qu'il devait redouter à la fois le poids de la facture et la carence des médicaments appropriés. Il en est resté tellement affecté que le seul remède fut le recours aux médicaments traditionnels.

En ces années-là, il n'y avait pas encore de médicament approprié pour s'occuper des plaies, et des plaies béantes. Au fil des jours et des mois, ma plaie va commencer à s'infecter. Je ne tenais plus que par quelques potions traditionnelles qui m'étaient appliquées. Avec cette thérapeutique, l'efficacité n'était guère assurée. Si un jour la plaie se cicatrisait, le lendemain elle reprenait de plus belle, à la moindre reprise du jeu. Au vu de cette répétition cyclique, ma mère décida de m'emmener à l'hôpital de Libenge en vue d'y tenter la thérapie moderne. Le seul médicament qui existait à l'époque - il faut le savoir - ce fut le permanganate de potassium. On en laissait tomber des gouttelettes toute la journée dans ma plaie jusqu'à ce que celle-ci forme une croûte au-dessus ! Inutile de décrire la douleur d'un bambin. A la fin de la journée, on venait faire le pansement ; le lendemain, on reprenait la même opération, jusqu'à ce que la plaie se cicatrise totalement, du moins l'espérait-on.

Et comme le résultat escompté n'arrivait toujours pas, un jour, ma tante - qui avait trouvé une commodité maritale avec un mécanicien de bateau arrivé à Libenge - décida de m'emmener chez ce mécanicien. Après les civilités d'usage et quelques explications sur l'origine de ma plaie, le « bourgeois-gentilhomme » m'appliqua, dans la plaie, l'acide sulfurique qui servait à alimenter les batteries du bateau ! Cette fois, ce fut la douleur de crucifixion !!! J'ai cru y mourir, tellement la douleur était insupportable. Tout de suite, avec la réaction chimique de l'acide, la plaie a fait sortir des mousses. En fin de compte, elle ne s'est pas cicatrisée.

Ma plaie était devenue, du coup, un sujet de grandes préoccupations pour ma mère et mes grands-parents. Elle paraissait tellement inguérissable que des commentaires allaient dans tous les sens. Un moment donné, je croyais

personnellement qu'on allait finir par adopter la solution ultime et fatale : l'amputation de mon pied gauche ! Heureusement pour moi, le destin ne m'a pas abandonné. Dans ces années-là, l'on apprit que Alexander Fleming, le célèbre médecin-pharmacologue britannique de l'entre-deux siècles, venait de faire une découverte mondialement salubre : la pénicilline. Quel soulagement ! Quelle immense joie ressentie à travers tous les continents ! Malheureusement, en Afrique, à cause de la précarité, voire même de l'absence des moyens de communication, la découverte, déjà bénéfique et opérationnelle en Europe dès les années 30, ne viendra sauver des vies que bien plus tard. Si bien que, pour moi, c'est seulement en 1941 que j'ai pu en bénéficier. Aussi puis-je dire que c'est grâce à l'arrivée à Libengede cette divine découverte de Fleming que mon pied et ma jambe ont pu être sauvés.

Dans mon calvaire, je n'étais pas seul. Mon grand-père a continué à se torturer de douleur pour moi. Jusqu'à sa mort, il a continué à avoir des remords pour cet accident, comme si c'était lui qui en était l'auteur. Voilà pourquoi cet épisode de ma vie me rappelle un grand-père non seulement attentionné, mais surtout aimant, profondément aimant. Je ne puis oublier ses souvenirs. Mon grand-père était pour moi un père, surtout en l'absence de mon père biologique. C'est lui qui, très tôt, m'a communiqué la chaleur paternelle, celle que tout enfant peut ressentir lorsqu'il se trouve dans les bras de son géniteur. D'ailleurs, c'est lui qui m'a donné le nom que je porte : *Kengo wa Dondo*.

Kengo est un nom du dialecte *Ngbandi*. Il a deux sens. Le premier renvoie au bâton qui frappe le tam-tam. Ce sens ressort des deux syllabes composant le nom : *Ke-* qui veut dire bâton - et *ngo* - qui veut dire tam-tam -. *Kengo* c'est donc le bâton qui frappe le tam-tam. N'oublions pas que le *kingbandi* est une langue monosyllabique. *Kengo* veut aussi dire – et c'est le deuxième sens – pagaie. Il signifie, dès lors, le piroguier qui prend sa pagaie pour piloter sa pirogue. De manière imagée, ces deux sens du nom renvoient curieusement à une même idée. *Kengo* serait donc quelqu'un qui est appelé à aller à la rencontre des autres, à l'aide d'une pirogue. Cette démarche relationnelle est vraie dans la vie autant du frappeur de tam-tam - qui appelle les villageois ou annonce des nouvelles - que dans celle du piroguier - qui, avec sa pagaie, propulse la pirogue pour aller à l'encontre des autres -.

Quant à *Dondo*, le nom renvoie à ma tribu, une tribu se trouvant – je l'ai dit - dans le secteur de Kota-Koli, Territoire de Mobayi, au Nord-Ubangi. *Dondo* fut le grand chef de la tribu. Et, autrefois chez nous, le chef de la tribu donnait à celle-ci son nom. Tous les *Dondo* sont donc des descendants du Grand-chef *Dondo*. Lorsque l'on ajoute la préposition *wa*, située entre *Kengo* et *Dondo*,

elle indique l'appartenance du personnage à la tribu. *Kengo wa Dondo*, c'est donc *Kengo de la tribu des Dondo*.

Le nom lui-même, c'est presque un destin annoncé. Il fallait bien qu'il me fût attribué. Car, sans ce nom, je serais pris au dépourvu en 1972, lorsqu'à la faveur des mesures du recours à l'authenticité, les structures du Parti, sous la houlette du Président Mobutu, avaient interdit à tous les nationaux le port des noms à consonnances étrangères. De *Léon Lobich* que j'étais dans ma tendre jeunesse, je suis donc passé, fort heureusement, à *Kengo wa Dondo*, un nom de mon terroir. Au fond, ce fut ma toute première appellation, précédée du prénom *Léon*, que j'ai reçu lors de mon baptême à l'église catholique de Libenge. Tout cela, je le dois à mon grand-père.

La grand-mère

Ma grand-mère maternelle s'appelait *Hilda Asimini*. Originaire du Ruanda-Urundi, elle est arrivée au Congo belge – je l'ai dit également - dans sa tendre jeunesse par amour de mon grand-père. Nous sommes dans les années 1918-1919, c'est-à-dire à la fin de la Première guerre mondiale. Elle est restée au Congo toute sa vie durant et n'est jamais retournée au Ruanda, qu'elle ne connaissait d'ailleurs que fort peu. Elle a connu toute l'évolution sociopolitique du Congo belge, de la colonisation à l'indépendance en 1960, de l'indépendance à l'avènement du Haut-commandement de l'armée au pouvoir en 1965, de cet événement au discours du 24 avril 1990. Elle est décédée à Kinshasa à l'âge de 81 ans, où elle repose désormais.

Que puis-je dire de si mémorable et de si touchant sur cette dame si ce n'est de témoigner de tous ses bienfaits ? Pour moi, le premier de tous les bienfaits de ma grand-mère, c'est l'éducation reçue d'elle. A ce sujet, je peux me permettre de dire tout haut que n'eut été cette dame, cette grand-mère si aimante et si attentive, j'aurais été – et je n'ai pas peur des mots - un bandit de grand chemin ! Oui, un bandit de grand chemin car, à cette époque, il n'y avait pas d'alternative à l'école. On le voit d'ailleurs aujourd'hui avec les jeunes, au milieu desquels le décrochage scolaire est presque synonyme de banditisme. D'où vient tout cela si ce n'est de l'oisiveté provoquée par la déscolarisation de bon nombre de nos jeunes !

N'eut été cette grand-mère donc, je n'aurais pas fait des études. Je n'en aurais même pas eu la vocation. C'est elle l'auteur de mes prodiges, elle qui, pourtant, était une parfaite illettrée, ne sachant ni lire ni écrire, même pas son nom. Dans sa vigueur toute naturelle, elle a pris soin de moi comme une mère, aux côtés de mon grand-père. Devenue malade et grabataire à Libenge, elle n'a pas supporté mon départ pour Coquilhatville, après mes premières années

d'études primaires. Prise par l'instinct maternel et soucieuse d'épauler sa fille, désormais en couple à Coquilhatville, elle finit un jour par prendre le bateau pour me suivre dans cette « ville des blancs », au grand dam des pères capucins. C'est là qu'elle s'y installera, en ces débuts des années 40, pour mieux s'occuper de son petit-fils. Car, dans l'instinct maternel des grands-mères, il n'est pas donné à leur fille de bien s'occuper de leurs premiers nés, surtout en terre inconnue.

Ma grand-mère fit donc, immédiatement, l'expérience de la vie citadine. Mais, malheureusement pour elle, le séjour avec son petit-fils à « Coqui » ne sera que de très courte durée. Désormais membre de la famille militaire, l'itinéraire du destin ne me permettra pas d'y rester longtemps. A la faveur de la mutation de mon père nourricier, je suis conduit, une fois de plus, à vivre loin d'elle, dans une autre bourgade de la grande forêt équatoriale, la cité de Monkoto. C'est désormais ici que se jouera un autre destin. Mais, la grand-mère ne se laissera point faire. Ayant appris que ma scolarité marquait les pas à Monkoto, elle forma le dessein de m'y suivre. Ayant trouvé chez les siens installés à Coquilhatville, c'est-à-dire auprès des gens de sa langue - les *Ngbandi* - quelque soutien financier, elle se résolut d'entreprendre un petit commerce. Grâce à l'argent gagné par ce commerce, elle se décida de me suivre à Monkoto-ville, où nous nous trouvions, voici déjà quelques mois, ma mère, mon père nourricier et moi. Nous y sommes restés, avec elle, de 1943 à 1947, le temps pour mon père nourricier de trouver pour ma grand-mère de quoi retourner à Coquilhatville. Et dès que l'argent nécessaire fut rassemblé, ma grand-mère obtint de ma mère et de mon père nourricier notre retour à Coquilhatville. Et c'est ce qui fut fait.

Une petite anecdote mérite d'être racontée ici. Le bateau provenant de Monkoto-ville arrive à Coquilhatville un certain week end du mois d'août 1947. Nous y débarquons un certain après-midi, ma grand-mère et moi. Sur le quai, on ne trouve personne pour nous accueillir. « Coqui » est une ville que j'ai quittée presque quatre ans plus tôt. Aussitôt, nous apercevons un jeun'homme, d'apparence plus âgée que moi, qui passe. Sans aucun signe de civilité et pointant son index vers moi, il m'interloqua en pur lingala du coin, un peu comme s'il devinait déjà le but de mon arrivée : « Yo ! Oyei po na Groupe scolaire ? » (« Toi ! Tu viens pour le Groupe scolaire ? »). Intrigué, je n'ai pu lui répondre. A ma place, c'est ma grand-mère, toute innocente, qui s'empressa d'acquiescer : « Iyo, mwana na ngai » (« Oui, mon fils »). C'est alors que le jeun'homme, d'un ton mêlant l'ironie à la dérision, la reprit en s'adressant directement à moi : « Ah ! Osalaka makasi e. Bakobeta yo n'esikawana ! Kuna ezali nde kobeta penza. Soki oza makasi te, okokima. »

(« Ah ! Fais attention. Ils vont te frapper ! Là, c'est vraiment la frappe. Si tu n'es pas fort, tu vas fuir, mon gars »). Le jeune homme parlait évidemment de la pratique du bizutage, très en vogue à l'époque au Groupe scolaire de Coquilhatville.

Ayant capté le message, ma grand-mère ne sortit plus un seul mot de sa bouche. Dès ce jour, sa résolution fut déjà prise : « Il n'est pas question de laisser mon petit-fils aller seul à l'école, ni d'ailleurs se promener seul dans la ville ! », murmurait-elle en *kingbandi*. J'ai également, pour ma part, capté le message. Depuis ce jour, ma grand-mère va exercer sur moi une véritable vigilance de poule. Chaque matin, durant mes premiers pas au Groupe scolaire, elle me prenait par la main et venait m'accompagner jusqu'à la porte de l'école. A 11 heures et demie, c'est-à-dire à la pause, elle était-là pour vigiler, cherchant à dénicher qui, le premier, allait mettre sa main sur moi. L'après-midi, elle était également là pour me reprendre. Elle en fit ainsi tous les jours, jusqu'à ce que la période du bizutage prît fin, et même au-delà.

En observant rétrospectivement le comportement de ma grand-mère vis-à-vis de moi, je réalise combien elle était, sur ce point, complice du caractère de son mari. Comme ce dernier, elle m'a soumis, elle aussi, à la même discipline spartiate. Je quittais le domicile et arrivais à l'école aux mêmes heures. Elle venait me reprendre également aux mêmes heures. Ici aussi, le rythme de la vie était réglé quasi à l'horloge ! Et c'est de cette manière que, sous les ailes de ma grand-mère, j'ai grandi. A Coquilhatville, je vivais sous l'entière direction et l'agréable protection de ma grand-mère.

Une autre anecdote, qui souligne encore la bienveillance de cette grande-dame, peut être racontée. Un jour, toujours à Coquilhatville, ma grand-mère apprit que le curé de Libenge, le père Goodens, était arrivé à la cathédrale Saint-Eugène où il célébrait une messe. Nous y sommes allés prier aussi, ma grand-mère et moi. Après la messe, ma grand-mère me prit par la main et nous nous dirigeâmes vers le père-curé, derrière la sacristie, dans l'espoir de le saluer. Directement, et sans même nous saluer, le père-curé s'emporta contre ma grand-mère : « Ida, yo osali mabe, okamati koko na yo, oye na ye awa na Coquilhatville, mboka ya masumu, mboka ya mabe ! Koko na yo akokoma moto ya masumu, akotika nzela ya Nzambe ... » (« Ida, tu as mal fait, tu as pris ton petit-fils, tu es venu avec lui ici à Coquilhatville, une ville de péchés, une mauvaise ville ! Ton petit-fils deviendra pécheur, il va fuir la voie de Dieu... »).

Confondue, ma grand-mère n'eut que quelques mots, en guise de réponse : « Sango Mokonzi, ata awa na Coquilhatville, Nzambe aza kosunga biso.

Tokimi Nzambe te. Tozali kaka kosambela Nzambe. Soko tembe, kende kotuna Père Louis, akoyebisa yo » (« Père-curé, même ici à Coquilhatville, Dieu vient à notre secours. Nous n'avons pas fui Dieu. Nous continuons toujours à le prier. Si vous doutez, allez demander au Père Louis, il vous le dira »). Ne tenant même pas compte de ce plaidoyer, le père-curé se retourna aussitôt et, d'un geste, n'a plus voulu nous adresser la parole. C'est l'esprit des capucins. Parfois, ils réagissent comme ça ! Ils n'ont cure des « gens de la ville ».

Tout cela, ma grand-mère le garda dans son cœur troublé, un peu à la manière de la Vierge Marie recevant le message de l'ange : « Le glaive te transpercera le cœur ». Et, effectivement, ma grand-mère prit cette réaction du Père Goodens, non comme une simple gifle, mais comme une véritable plaie dans le cœur d'une catholique engagée, convaincue et convaincante. En effet, ma grand-mère fut une grande légionnaire, une femme à forte dévotion mariale. Supportait-elle toute cette souffrance uniquement grâce au soutien de la Vierge Marie ? Je ne peux en douter, elle qui attendait tant du soutien des pères.

J'ai encore beaucoup d'autres souvenirs de ma grand-mère. Mais, comme Saint Jean, je pourrais dire que la place est trop étroite pour tout écrire ici. Quoiqu'il en soit, la trame de son existence se retrouvera, d'une manière ou d'une autre, tout le long de mon itinéraire de vie. Car, comme je l'ai déjà dit, plus que mes grands-parents, ma grand-mère et mon grand-père furent pour moi de véritables parents, au sens occidental du terme. Ce sont eux qui, après ma naissance, ont cousu les premiers fils de mon manteau. Mais alors, qui furent mes parents biologiques ?

Le père biologique

Mon père biologique s'appelait *Michel Lubicz*, de nationalité polonaise. Il est né à Grodno, ville marchande située entre la Pologne, la Lituanie et la Biélorussie. A l'époque, la ville relevait de la juridiction polonaise. Conquise par l'armée rouge en 1939, elle passera sous la juridiction de l'Union soviétique avant de devenir aujourd'hui un territoire biélorusse, à la faveur de l'éclatement de l'URSS. A l'époque de la naissance de mon père, vers les années 1910, Grodno était donc une partie du territoire polonais, et c'est pour cette raison que mon père portait la nationalité polonaise. En réalité, il fut un juif, fils d'un des futurs rescapés de la Shoah qui allait déferler en Europe entre 1940 et 1945.

Comment mon père est-il arrivé en Belgique ? C'est sans doute à la suite de ce climat pré-génocidaire créé par les Nazis tant en Biélorussie, en Lituanie

qu'en Pologne. Le pressentant, les parents de mon père ont quitté la Pologne vers ces années-là pour venir s'installer à Aix-la-Chapelle, ville néerlandaise située à la frontière de la Belgique. Comme ils étaient des marchands de fourrure, l'occasion fut toute trouvée pour venir y poursuivre leur commerce. Arrivé à Aix-la-Chapelle et après ses études secondaires, mon père va s'inscrire à la Faculté de médecine de l'Université de Liège, toute proche. Il en sortira docteur en médecine. Nous sommes dans les années 30-31, si mes souvenirs sont exacts.

Après ses études universitaires, mon père va solliciter de l'Etat belge d'être engagé au service de la Colonie du Congo belge. Il faut dire qu'à l'époque, pour le service du Colonie, la Belgique engageait toutes nationalités confondues. Dans le cas d'espèce, elle n'avait pas hésité à se servir des compétences et à profiter de l'énergie dynamique d'un jeune médecin aussi idéaliste que volontariste. C'est comme cela que mon père va se retrouver à Libenge, en qualité de médecin tropical, dont la mission principale était de combattre la maladie du sommeil.

Comment ai-je su que mon père était un juif polonais ? Je m'en suis rendu compte seulement après plusieurs années. Et comment ? Dans le cadre de ma catéchèse pour le baptême à Libenge. A cette époque, les pères capucins n'ont pas voulu m'administrer le sacrement de baptême. Ayant entendu la consonance du nom de mon père, *Lubicz*, et conséquemment du mien, ils ont carrément refusé de m'administrer le sacrement de baptême, préférant attendre, disaient-ils, « l'âge de la raison » pour me décider seul. Encore une fois, c'est comme cela que raisonnaient les prêtres coloniaux ! Ont-ils immédiatement appréhendé qu'ayant le sang juif, j'appartenais à une autre religion ? Peut-être ne puis-je pas hâtivement répondre à une pareille question. Toujours est-il que, ce jour-là, je n'ai pas reçu le baptême. Je ne le recevrai que bien plus tard, d'ailleurs à la faveur non seulement de l'insistance de mes grands-parents, mais aussi de l'« africanisation » de mon nom. Ainsi allait aussi l'église coloniale !

De mon père biologique, je n'avais aucune idée car je ne l'ai pas connu dès ma tendre enfance. Celui-ci est rentré en Belgique cinq jours seulement après ma naissance. Et pourquoi est-il parti ? Médecin itinérant chargé de la lutte contre la maladie du sommeil, il avait une caravane qui l'accompagnait. L'instrument le plus important qu'il avait à sa disposition, c'était le microscope. L'appareil était tellement sensible et si important que, pour réussir sa mission, le jeune médecin avait intérêt à le garder hors usure et hors dégât. Et pour cela, il avait donné des consignes strictes et précises au porteur du sésame. Dans ses pérégrinations à travers les brousses congolaises, le

médecin n'avait, en tout pour tout, qu'une moto, une malle-à-bain et, sans doute, quelques habits de rechange.

Un jour, à midi, la caravane s'arrêta pour permettre au « patron » de se sustenter. Après son déjeuner, le médecin vint inspecter sa caravane, là où celle-ci s'est arrêtée avant son escale. A son grand étonnement, l'indigène qui transportait le microscope l'a laissé tomber à même le sol ! Furieux, le dynamique médecin n'a pas pu supporter la nonchalance. A l'aide de sa canne - un set de parapluie - il porta un coup sur l'indigène. Blessé au front, celui-ci se fera soigner, pendant quelques jours, par son bourreau même. Une fois guéri, l'indigène fut immédiatement renvoyé dans son village pour insubordination, indolence et faute lourde.

Quelques six mois plus tard, le pauvre paysan meurt, probablement des suites de sa blessure provoquée par le jeune médecin. Le parquet de Lisala, juridiction compétente pour ce genre de crimes, ouvrit immédiatement une enquête pénale. Mon père est poursuivi pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans l'intention de la donner. Il est condamné, d'abord par le Tribunal de première instance de Lisala puis par la Cour d'appel de Léopoldville, à une peine de servitude pénale principale d'une longue durée. A la suite de cette condamnation, il est révoqué du service médical du Congo belge et est renvoyé en Belgique pour y purger sa peine. Gracié par le Roi, le médecin est de nouveau revenu au Congo, cette fois, non plus au service de la Colonie, mais pour le compte de la Compagnie des mines d'or de Kilomoto. Il va s'installer à Watsa, le siège d'exploitation de ladite compagnie.

Pendant tout ce temps, je n'ai aucune nouvelle de mon père. Je n'aurai de ses nouvelles que lorsque, après mes études secondaires, je suis engagé au parquet général de Léopoldville. De façon incidente, lors de ma lecture des dossiers, je suis tombé sur les fiches des condamnés de la Cour d'appel de Léopoldville. Et, parmi ces condamnés, je trouve la fiche d'un certain Michel Lubicz. La fiche est intitulée : « Le dossier de Libenge ». Je me rends compte, en fait, qu'il s'agissait de mon géniteur, tellement le récit des faits, la localisation des lieux et l'époque de la commission des faits correspondaient au lieu et à l'époque de ma naissance. Avec empressement, je me suis donc mis à compiler tout le dossier et à lire attentivement chaque pièce. Il y avait dans le dossier d'autres types d'infractions commises par mon père, notamment dans le domaine du code de la route. Mais, cela m'intéressait peu.

Aussitôt, je suis tombé sur une pièce qui apparaissait pour moi comme maîtresse : le procès-verbal de l'interrogatoire dans lequel étaient reprises les coordonnées de mon père en Belgique. Je les ai notés aussi soigneusement que

battait le rythme de mon coeur et me suis décidé, dès ce jour, à lui écrire. Je lui ai écrit d'abord par deux fois sans aucune réponse. La troisième fois, sans me lasser, c'est la Compagnie des mines d'or de Kilomoto, place de Luxembourg à Bruxelles, qui me répond, à peu près en ces termes : « Si vous voulez écrire au Docteur Lubicz, mettez votre lettre dans deux enveloppes : la première à son nom, la seconde au nom de Kilomoto. Nous nous chargerons de la lui faire parvenir ». Bien entendu, je ne pouvais aucunement m'imaginer qu'en ces dates, mon père était déjà retourné au Congo.

La lettre-réponse de la Compagnie minière ayant fait renaître en moi l'espoir de retrouver mon père, je me suis aussitôt mis à exécuter la consigne. Deux lettres sont mises, chacune, dans une enveloppe et expédiées, sous-forme d'un paquet, à la Compagnie à Bruxelles. Malgré ces précautions, la quatrième lettre n'eut pas non plus d'écho. Découragé, j'ai abandonné définitivement la démarche. Ainsi se clôtura le premier épisode de ma recherche, non pas tellement de paternité, mais de mon père.

Je n'entrerai finalement en contact avec mon père - et ce pour la première fois de ma vie - que bien plus tard, c'est-à-dire en décembre 1960. Ce fut à la faveur de mon premier voyage en Belgique, envoyé par le gouvernement des Commissaires généraux pour y suivre, au palais de justice de Bruxelles, le cours de criminologie réservé aux magistrats. Arrivé en Belgique en plein hiver, j'ai été comme pris par l'isolement d'un froid glacial que je n'avais jamais connu auparavant dans ma vie. On supportait à peine le poids des manteaux et la gêne des gans que nous étions obligés de porter chaque jour à la moindre sortie de l'hôtel. Il y avait aussi la solitude d'un Africain qui, faute de parents, devait forcément se trouver quelque compagnie pour essayer d'exister.

Du coup, le besoin de la recherche de mon père se fit ressentir. Je me suis donc mis à fouiner son nom dans le bottin que le réceptionniste de l'hôtel avait mis à ma disposition.

Il y avait dans le bottin plusieurs « Lubicz » qui défilaient. Un à un, je me suis mis à appeler tous les numéros de téléphone qui correspondaient au nom ! Après cet effort tenace et - il faut le dire - téméraire, j'ai fini par avoir le vrai Lubicz au téléphone. Evidemment, dès que l'intéressé écouta mon petit récit, il revint aussitôt à ses souvenirs. Il savait que, cinq jours avant son départ de Libenge en 1935, une jeune fille infirmière de Libenge, tombée enceinte de lui, avait accouché d'un garçon métis. Il ne perdit par conséquent pas son temps dans des dénégations. Il acquiesça aussitôt à l'idée de nous voir. Dès ce moment, mon émotion fut mêlée au doute. Sa femme supportera-t-elle la

nouvelle ? me demandai-je. Peu importe, essayais-je de me rassurer, pourvu que je voie mon père.

Avant la fin de la conversation, j'allai tout de suite au but : « Comment pouvons-nous nous voir ? », lui interrogeai-je. « J'arrive », me répondit-il d'un air pressé. Je sentais que, lui aussi, avait besoin de me voir. Le téléphone raccroché, c'est mon père qui est venu à l'hôtel me rendre visite. Aussitôt installé, c'est lui qui ouvrit la conversation :

- « Je croyais que tu étais mort, compte tenu de toutes ces maladies tropicales au Congo ! ».

- « De nous deux, lui repris-je, s'il y a bien quelqu'un qui devait précéder l'autre, ce serait vous, n'est-ce pas ? ».

M'arrachant presque la parole dans la bouche, il se justifia :

- « Moi j'ai des soins ici... ».

- « Moi aussi j'ai pu bénéficier des soins, lui répliquais-je. Le fait que je porte votre nom, le fait que les religieuses avec lesquelles vous avez travaillé à Libenge savaient que j'étais votre fils, elles m'ont prodigué les soins les plus attentifs. Mais, après, j'ai tenté de vous joindre, sans succès ! ».

Puis commencèrent une série de réponses assez rassurantes, mais par moment balbutiantes. En réalité, mon père avait peur de sa femme. Cette peur lui paraissait tellement étouffante que, même pendant mon second séjour d'études en Belgique, il n'a jamais eu le courage de me présenter à sa femme. Tout au plus pouvait-il accepter de me recevoir à déjeuner ou à dîner en aparté et en catimini dans un restaurant bruxellois, sans éveiller le moindre soupçon de ma marâtre. L'histoire n'allait cependant plus continuer à être arrêtée. Ni par ma marâtre ni par mon père. Ce deuxième épisode se conclut donc par de simples contacts discrets avec mon père.

Plus tard, en 1968, quand je suis devenu Procureur général de la République, et à l'occasion de notre stage à la Cour de cassation de Belgique, le troisième épisode débuta. J'y ai revu encore une fois mon père. A notre arrivée à Bruxelles, Marcel Lihau, Premier Président de la Cour suprême de Justice, et moi-même avons accepté de donner une interview au quotidien belge la *Libre Belgique*. Ayant lu cette interview, cette fois, alors que la première fois ce fut moi, c'est mon père qui prit l'initiative de me chercher. Grâce aux services du Journal, il a découvert, en effet, où je logeais. Il est venu jusqu'à l'hôtel. Et quand nous nous sommes vus, cette fois ce n'était plus le même homme. Des réticences du début, ce fut l'exaltation ! Et de l'exaltation, on est passé à

l'exultation ! Au point que, cette fois, mon père ne semblait plus avoir la même peur qu'au début. Il me tint alors ces paroles :

- « Je sais que vous êtes ici. Je viens de lire l'interview, c'est très bien. Pourrions-nous nous voir à la maison ? ».

Je ne croyais pas si bien entendre. Je lui demandai aussitôt :

- « Vous m'avez dit l'autre fois que ma marâtre ne connaissait pas mon existence et que, si nous nous voyons, cela poserait problème. Qu'allons-nous faire alors ? ».

- « Non, non, non, me reprit-il d'un air assuré. Elle connaît votre existence. Quand vous avez terminé votre première partie d'études ici en Belgique, quand je suis venu vous reconduire à l'aéroport, vous ne le saviez pas, elle était-là. Vous ne l'avez pas vue, mais elle vous a vu. C'est elle qui m'avait dit que vous me ressembliez comme si vous étiez mon petit-frère ».

- « Alors, dans ces conditions, lui rassurai-je, vous me la présenterez et nous irons déjeuner ensemble ».

C'est ainsi que se noueront et renoueront nos rapports. C'est ainsi que je ferai la connaissance, outre de ma marâtre, de mes frères et sœurs du second lit. Un de mes frères était d'ailleurs déjà ici au Congo quand je faisais toutes ces démarches. A propos de son existence, c'est le colonel Pauwis qui m'avait mis la puce à l'oreille. Il me l'avait soufflé, en effet, au sortir d'une audience que le Président Mobutu m'avait accordée de retour de mes études.

- « Vous savez, me disait-il. Moi j'étais à Watsa. Votre père m'y a soigné. Il est là-bas. Et, votre frère est ici. Il travaille à la Banque centrale ! ».

Comme à cette époque, j'avais complètement abandonné le projet, j'avais tout de suite répondu au colonel :

- « Je ne vais pas commencer à faire des approches. On va voir. Dites quand-même à mon père que je suis- là, que j'existe. Il peut me joindre ».

Après les retrouvailles de 1968, c'est mon père qui va écrire, à son tour, à Alexandre, mon demi-frère, pour lui faire part de nos retrouvailles, lui expliquant au passage mon histoire et souhaitant que nous établissions, lui et moi, des liens suivis. Ayant reçu la correspondance de notre père, mon demi-frère Alexandre, informaticien à la Banque centrale, va nouer des rapports suivis avec moi. A son tour, c'est lui qui va favoriser des rapports plus familiaux entre mon père et moi, jusqu'avec ma marâtre, et avec mes frères et sœurs du second lit. Quand mon père est décédé en 1984, j'étais déjà Premier

Commissaire d'Etat, j'ai été là, tout pour lui. C'est comme si notre famille s'était enfin reconstituée.

Mon demi-frère Alexandre est resté à la Banque centrale jusqu'en 1976. Il y travaillait pour le compte de la firme IBM. Rappelé la même année par sa compagnie à Bruxelles, il y est resté et y a travaillé jusqu'à sa retraite. Lui est plus jeune que moi, mais il est déjà pensionné. Moi je suis toujours en activité, au service de la République !

Mon père et mon demi-frère me ressemblent comme trois gouttes d'eau. C'est, en tout cas, ce que tout le monde nous dit. Nous étions une fratrie de quatre enfants, du moins du côté de mon père : moi, l'aîné ; Alexandre, le suivant ; Sonia, la troisième et Stéphane, le cadet. Stéphane est gynécologue-obstétricien-oncologue à New York. A cause de notre forte ressemblance, mon père disait même : « De tous mes enfants, il y a d'abord toi Léon, puis Alexandre ; les autres - c'est-à-dire les filles - ne sont pas connus au bataillon. Elles ressemblent trop à leur mère ».

La mère et le père nourricier

De l'union de mon grand-père, Edouard Kengo, et de ma grand-mère, Hilda Asimini, sont nées deux filles : ma mère, l'aînée, et ma tante, la cadette. Ma mère s'appelait *Claire Mukanda Kes*. Elle était la fille aînée du couple. Après ma naissance à l'hôpital de Libenge et le départ inopiné de mon père, elle s'est mariée à Monsieur *Louis Walala*, un caporal de l'armée coloniale, originaire du territoire d'Isangi, dans la Province Orientale. De cette union sont nées mes deux sœurs utérines, *Marie et Marcelline*. Mais, à mon grand désarroi, ayant été élevé par ma grand-mère, c'est à peine que je connais et puis compter l'histoire de ma mère. Tout au plus, puis-je le faire ensemble avec celle de mon père nourricier.

Mon père nourricier était un Topoke de Yafira, un village du territoire d'Isangi. Le village Yafira (en réalité Yaafela) était un petit port. Le nom a été déformé par les arabisés. C'est là qu'à l'âge lucide, je suis allé rendre visite à ma mère et à mon père nourricier. Ils étaient tous-là : ma mère, mes deux sœurs et ma fille aînée, Marie-Claire, que j'avais confiée à ma mère peu après mon mariage. Les Topoke comme les Lokele sont des gens doux, très attachés à la famille. C'est cet esprit, habitant mon père nourricier, qui a fait que cet homme ne savait faire acception de personne dans la famille. Tous, nous étions ses enfants. Mon père nourricier m'a nourri comme son fils biologique. C'était un homme qui nous a élevés – on va dire - à la force de ses bras. Il savait faire des nasses. Il savait faire des pièges. Et quand nous sommes allés à Monkoto, il attrapait toutes sortes de gibiers : les *ndjiko*(porcs-épiques), les *mombende*

(antilopes), etc. Il prenait aussi les *messanya*, un genre d'oiseaux très prisé dans le coin.

Je me souviens que, de Libenge à Coquilhatville, de Coquilhatville à Boende, tout comme de Boende à Monkoto, partout où nous sommes passés avec mon père nourricier, nous ne manquions de rien à mettre sous la dent. Notre cuisine était toujours remplie de mets succulents, composés entre autres de bons morceaux de gibiers de la grande forêt équatoriale. Parmi les plats favoris, j'affectionnais tout particulièrement les *messanya* préparés aux feuilles de manioc. Servis à la sortie de l'école, aucun élève ne pouvait résister !

Louis Walala a fait une grande partie de sa vie dans la Force publique, avant d'être démobilisé. Sa démobilisation a été décidée à la suite d'un incident malheureux, provoqué par le colonisateur lui-même. Un jour, un chef *ngbaka* a abattu un agent territorial belge qui l'avait snobé en convolant avec sa femme. Se sentant humilié par un indigène, le colonisateur a envoyé une expédition punitive au pays *ngbaka*, expédition au cours de laquelle il y eut plusieurs massacres. Il faut reconnaître qu'à l'occasion de cet incident, les *Ngbaka* furent atrocement malmenés à Libenge ! A la fin de l'expédition, mon père nourricier – qui, entretemps, avait fait la connaissance de ma mère - fut rappelé à Coquilhatville avec tous les autres expéditionnaires. Nous sommes en 41-42.

Il parcourra ensuite plusieurs autres localités de la province de l'Equateur, en compagnie de ma mère et de leurs enfants : Boende, Befale, Ingende et Monkoto. Ingende n'était qu'un point de passage pour arriver à Monkoto. Nous y sommes restés trois mois seulement, attendant un bateau pour rejoindre Monkoto-ville, notre poste d'attache.

C'est ici le lieu de rendre un hommage mérité à mon père nourricier. Voilà un père qui a assuré mon éducation dans ma petite enfance, mais qui n'a jamais levé ni la voix ni la main sur moi. C'était un père doux et généreux. Un jour, mes parents étant à Befale et moi en quatrième secondaire, je suis allé leur rendre visite. Coup de folie ! Je commande une paire de chaussures à Bruxelles, au magasin Sabvet, qui se trouvait sur la rue du trône à Ixelles. Cette paire de chaussures est arrivée jusqu'à Befale, grâce à la performance des services postaux de la Colonie. Il fallait, pour cela, payer la commande à la livraison. Celle-ci ne coutait rien moins qu'une bagatelle de 450 francs belges ! C'était une grosse fortune que le salaire mensuel de mon père nourricier ne pouvait réunir. Mon pauvre père nourricier fut donc mis à rude épreuve. Confiant et affable, il n'éleva aucune protestation. Il se mit directement à épargner pour arriver à payer la folle commande. Pour cela, il

lui a fallu plusieurs mois. Le jour de mon départ de Befale, évoquant cette facture et sans rouspéter outre-mesure, il dit tout bonnement et tout simplement : « Tu m'aurais au moins prévenu, mon fils ! ». Ce à quoi j'ai répondu : « Je ne comprenais rien, papa. Excusez-moi ».

Bref, mon père nourricier avait tout, sauf le caractère de ma mère. Ma mère était très autoritaire. Tout ce qu'un gosse peut subir – et aujourd'hui on dirait que ce fut de la maltraitance – je l'ai subi. Pour toute punition, rien moins que la torture : ou bien la chicotte, ou bien le *pili-pili* (le piment). Et le piment là où tout le monde peut deviner ! Une fois qu'elle vous a ainsi enduit de *pili-pili*, elle vous exposait au soleil ! Ce fût très pénible pour moi. Est-ce cette violence qui a contribué à forger mon caractère ? Sans doute. Toujours est-il que c'est un peu la rigueur de ce traitement familial qui a forgé mon caractère et qui a fait que je suis devenu, comme d'aucuns l'ont soutenu, un peu autoritaire. Tout dépend, évidemment, du sens attribué à ce mot.

Pour moi, il ne s'agit pas d'un comportement autoritaire. La violence de ma mère m'a appris le respect de l'autorité, qu'elle soit familiale, religieuse ou étatique. Chez moi, on ne badine pas avec l'autorité, je le dis et je le répète. Cette conviction était si précocement exprimée et vécue que cela me valut ce célèbre sobriquet de ma mère : « *Léon l'Etat* » ! A l'origine, c'est-à-dire avant même qu'il soit repris par des tiers, ce fut un sobriquet intime que ma mère aimait utiliser. Une fois que j'ai été revêtu de l'autorité de l'Etat, cela a pris de l'ampleur. Quand je prévoyais par exemple d'aller déjeuner ou dîner chez ma mère, c'est elle qui convoquait mes sœurs en leur disant en lingala : « Eh bino, basenzi ya Kengo ! Boyaka lobi kolamba biloko po Léon l'Etat akoya kolia awa » (« Eh vous, les servantes de Kengo ! Demain, vous devez être ici pour préparer car Léon l'Etat vient manger ici »).

Depuis, *Léon l'Etat* m'est resté collé à la peau. J'avoue que cela ne me frustre pas outre-mesure, compte tenu de l'idée que moi-même je me fais de l'Etat. Ma mère n'ayant pas badiné avec son autorité maternelle, comment le fils peut-il badiner avec la sienne ! J'en porte effectivement les stigmates, je l'avoue. Cependant, à la décharge de ma mère, je dois dire aussi que moi-même, tout adolescent, je n'étais pas aussi simple à maîtriser. A vrai dire, j'étais un véritable turbulent, un vrai têtard. L'on comprendra pourquoi je tiens à l'estime, non seulement ma mère, mais surtout ma grand-mère, comme je l'ai souligné plus haut. Sans elles, sans ces deux dames dans ma vie, associées à mon grand-père et à mon père nourricier, je serais devenu un bandit de grand chemin. Ainsi commence le destin d'un jeune garçon si têtard et si si déterminé à aller plus loin.

2

Aux études, de vocation plutôt tardive

Né en 1935 à l'époque des grandes réformes du système éducatif congolais, mon parcours scolaire, profondément marqué par mon propre itinéraire de vie, aura été l'un des plus atypiques, l'un des plus irréguliers que purent connaître mes contemporains. J'ai commencé mes études, comme je l'ai déjà dit plus haut, en 1941 à l'école primaire de Libenge, chez les pères capucins. La première fois en 1940, je n'ai pas été admis parce que les prêtres estimaient que je n'étais pas encore assez mûr pour entamer l'école primaire. C'est en 1941, lorsque j'atteignis l'âge de 6 ans, qu'ils ont accepté finalement de m'inscrire en première année. J'y suis resté jusqu'en 1943, année de mon départ pour Coquilhatville.

A vrai dire, la volonté des pères capucins, propriétaires des écoles dites confessionnelles ou subsidiées, n'était pas de me voir évoluer au-delà de mon milieu naturel. Ils n'imaginaient surtout pas que je vienne étudier à Coquilhatville, « ville des pêcheurs ». Ils voulaient plutôt qu'après mes études primaires à Libenge, j'aie terminé l'école normale à Molegbe pour que je devienne, plus tard, enseignant dans la même contrée. Tel fut, en tout cas, leur projet. Voilà que le destin en a décidé autrement. Non seulement que je n'ai pas terminé mes études à Libenge, ni poursuivi celles-ci à Molegbe, mais aussi, tous les débuts de ma scolarité ont été fortement perturbés par des mutations successives de mes parents. Mes retards scolaires proviennent essentiellement de ces itinérances qui, de mon Libenge natal, m'ont conduit jusqu'à Coquilhatville, en passant notamment par Monkoto.

De Libenge à Coquilhatville, et de Coquilhatville à Monkoto.

En 1943, quand mes parents quittent Libenge pour Coquilhatville, je suis directement admis en deuxième année primaire au Groupe scolaire. Cette inscription, je la dois directement au frère Warnotte dont je parlerai plus loin. Je n'y suis pas resté longtemps puisque, mes parents mutés à Boende, je devais faire route avec eux. A Boende, nous ne sommes pas restés également longtemps. A peine un mois, nous fûmes ensuite mutés à Monkoto. C'est à Monkoto que je poursuivrai, de manière assez durable, ma scolarité. C'était dans une sorte d'« école buissonnière » qui n'avait d'année scolaire que le nom. Je l'appelle ainsi parce que, d'année en année, on n'avancait guère ; on marquait les pas.

Ma mère et mon père nourricier sont arrivés à Monkoto, plus précisément à Monkoto-ville, au cours de la même année 1943. J'y débarque donc à plus ou moins l'âge de 8 ans. Que fallait-il faire d'un gamin de cet âge, lui qui a interrompu sa scolarité à Libenge et à Coquilhatville, qui n'a pas pu la poursuivre à Boende et qui, du haut de sa taille, débarque à Monkoto-ville à la manière d'un citadin ? Où doit-on l'inscrire, se murmuraient les responsables ? Dans un centre où il n'y a ni école gardienne ni école maternelle, encore moins une école primaire digne de ce nom, que faire de ce jeune homme ? Ces questions, mes parents se les sont posées presque impuissants.

Faute de mieux, ils vont se résoudre à m'inscrire dans une école rurale de la Plantation *Congo-Rubber*, située à 4 km de la Cité. C'était une « école » au milieu d'une grande plantation d'hévéas, une espèce de hangar aménagé pour l'instruction des enfants des ouvriers de la Compagnie. Il n'y en avait, en tout et pour tout, qu'une classe, un seul moniteur, un seul directeur et – pourquoi pas - un seul inspecteur. Ce fut Maître Jean Mpinga, mon premier et unique enseignant à Monkoto. Je garde encore quelques souvenirs de lui et l'ai rencontré une fois à Mbandaka.

J'ai trouvé dans cette « école » au moins une trentaine d'enfants qui, du coup, sont devenus mes nouveaux condisciples. Il s'agit notamment de Joseph Mafuta (alias Durand), Joseph Bambo (alias Mputshi), Mademoiselle Alanga Nsoko, Monsieur Ndumb'okoyo et, surtout, de l'intrépide Boyimbo Jean-Robert, qui deviendra plus tard un ami inséparable. Notre proximité, nous la devons essentiellement au fait que, Jean-Robert et moi, nous habitons le camp militaire, et plus précisément dans deux maisons jumelées ; lui ayant eu un oncle militaire de même grade que mon père nourricier, Louis Walala.

Dans cette fameuse classe, certains enfants étaient de mon âge ; d'autres forcément moins âgés que moi. La différence d'âges venait essentiellement de ce que, comme il n'y avait pas passage de classe, tous les enfants de différentes générations passaient le même cycle scolaire, une espèce de tourbillon où chacun se retrouvait, à la fin et au début de chaque année scolaire, toujours dans la même classe ! Au fond, l'école n'était pas en progression. Le nom que je lui donne – l'école buissonnière – doit être pris au propre comme au figuré. Et, apparemment, il n'y avait aucun programme en vue pour la faire évoluer.

C'était une classe bizarre, une véritable école de la brousse où, apparemment, aucune règle du système éducatif ne s'appliquait. Nous étions assis à même le sol et le programme scolaire n'était guère connu. On arrivait à l'école le matin ; vers midi, on interrompait les enseignements, et la Compagnie d'hévéa nous apportait à manger, de surcroît, dans des gamelles ! Vers 14 h, on nous laissait rentrer chez nous car – il faut le souligner – chacun de nous avait au moins une distance de 4 à 6 kilomètres à parcourir. Et, pour quiconque connaît bien le cycle solaire journalier en pleine forêt équatoriale, l'on ne pouvait reprocher aux responsables de nous libérer si tôt. 14 heures au milieu des hévéas et autres grands arbustes de la forêt apparaissaient, en effet, comme de la tombée de la nuit. Et si l'on ajoute à cela le fait que nous faisions les pieds de nos résidences respectives jusqu'à l'école, puis de l'école à nos résidences respectives, l'on ne pouvait qu'excuser ce trop grand laxisme des dirigeants de l'école.

Au total, j'ai fait dans cette école buissonnière quatre ans sans monter de classe ! Nous sommes donc restés à Monkoto de 1943 à 1947 sans avancer d'une seule année dans mon parcours scolaire ! Quand, le moment venu, ma grand-mère est arrivée – nous étions déjà en 1945 -, celle-ci a décidé finalement de me ramener à Coquilhatville pour y poursuivre mes études dans des conditions « normales ». Mais, à quelles conditions de départ ? N'y ayant pas trouvé d'inconvénient, ma mère et mon père nourricier m'ont laissé partir avec elle. Pour eux, ma grand-mère apparaissait, à cette époque, exactement comme un ange libérateur, tellement l'avenir de ma scolarité commençait à avoir, en eux, le pas sur leur amour du métier. C'est dans ces conditions que je quitterai Monkoto pour revenir à Coquilhatville.

De Monkoto à Coquilhatville

Pour revenir à Coquilhatville, il se produisit d'abord un événement que je ne puis décrire que comme une intervention du destin.

La rencontre du destin

Jusque-là, à Monkoto, j'étais le seul enfant mulâtre. À la suite d'un mouvement du personnel de la territoriale, un nouvel Administrateur-chef du territoire, de nationalité belge, est affecté au centre extra-coutumier de Monkoto. Nous sommes en 45-46. L'homme y arrive avec femme et enfant. Il habitera, évidemment, le quartier européen de la cité. Malgré tout, son fils, mulâtre, un peu de mon âge, ne supportait guère un tel environnement. Il souffrait terriblement de solitude dans ce quartier où il n'y avait presque personne de son âge.

Un beau jour, l'Administrateur du territoire convoqua les femmes de tous les militaires avec leurs enfants. Ce devait être une sorte de causerie morale. Nous nous y sommes pointés, ma mère et moi. C'était au bureau du territoire. M'ayant vu, l'Administrateur du territoire, stupéfait, fit retenir ma mère après le meeting. Dans leur entretien, il s'informa un peu sur moi. Il expliqua à ma mère que son fils souffrait de solitude, puis lâcha cette phrase inattendue : « Je voudrais prendre votre fils pour qu'il reste chez moi et joue avec mon enfant ». Confuse, ma mère n'eut aucune réponse immédiate à lui donner. Entremêlant sentiments de joie, de soulagement, d'espoir, voire même d'inquiétudes, elle se décida de consulter son mari, mon père nourricier. La délibération ne prit même pas deux jours. Dès le lendemain, la réponse fut positive : « Nous sommes d'accord avec votre proposition, Monsieur l'Administrateur », confièrent-ils à ce dernier. Bien entendu, dans le cœur du principal acteur, l'on ne pouvait mesurer la profondeur de sa joie et de son espérance. Une seule exclamation sortait en ce comment de mes lèvres : quel privilège, quel privilège d'habiter la maison de l'Administrateur du territoire !

Depuis ce jour-là, je n'ai pu connaître que du bonheur, celui que put espérer tout fils de colonisé, pauvre et plein d'envie de s'en sortir. Depuis ce jour-là, j'ai appris à dormir chez le blanc, à manger à sa table. Ce que je n'ai jamais connu, c'est-à-dire le petit-déjeuner, le déjeuner et le dîner, est devenu pour moi réalité quotidienne. Ce que je ne connaissais pas, c'est-à-dire dormir seul dans sa chambre, avoir une salle de bain et une toilette à soi, j'ai commencé à le vivre. Désormais, le fils de l'Administrateur est devenu mon ami. Désormais, nous suivions les cours ensemble, à la maison de l'Administrateur et non plus dans le hangar du sous-bois de l'hévéa. Pour tout dire, j'ai passé d'agréables moments en ces derniers instants de mon séjour à Monkoto, ceux que je n'ai pu avoir ni de mon père nourricier, ni de mon grand-père, encore moins de mon absent père biologique.

L'amour de cet Administrateur du territoire pour moi était tellement sincère qu'il m'offrait même du loisir. A titre d'exemple, je n'oublierai jamais ces fameuses balades à vélo. L'Administrateur du territoire avait, en effet, une moto à laquelle était attelée une sorte de pirogue. Sur cette moto, il transportait son fils dans cette sorte de pirogue et moi sur le siège de derrière du vélo. Et quand on se promenait dans la Cité, on peut bien imaginer l'ambiance. Un tel événement – comment ne pas le dire - ça vous donnait une toute autre dimension ! Et, effectivement, avec cet Administrateur du territoire, j'ai atteint les hauts sommets du plaisir bambin.

Par la suite, lorsque mon père nourricier a pu économiser de l'argent nécessaire pour le voyage, ma grand-mère et moi, nous sommes repartis pour Coquilhatville. A la veille du départ, je suis passé dire aurevoir à l'Administrateur du territoire. Un peu désespéré, il me demanda ce que j'allais faire à Coquilhatville. Je lui répondis : « Faire les études ». « Très bien, mon fils. C'est un beau projet ». Et il ajouta : « Qu'est-ce que je peux faire pour vous ? ». Je lui répondis : « Si vous pouvez me recommander au Groupe scolaire de Coquilhatville ». Aussitôt formulée, la demande ne souffrit aucun moindre atermoiement. S'adressant à son commis, il eut ces mots : « Faites-lui une belle lettre pour le Groupe scolaire ». L'intonation de la voix était si grave que cette phrase bourdonne encore aujourd'hui dans mes oreilles. Et, effectivement, ce fut une belle lettre, écrite en bon français par un « normalien » (diplômé de l'« école normale », équivalent quatre ans post-primaires). La lettre fut signée de l'Administrateur du territoire lui-même.

Arrivé à Coquilhatville, quand j'ai présenté cette lettre à l'Inspecteur de l'enseignement, le Frère Amand, sans la moindre hésitation, celui-ci m'inscrivit directement en deuxième année primaire. C'était dans la classe de maître Louis Ntshimbo, mon premier moniteur à « Coqui ». En ce moment, mes anciens condisciples de 1943, dont Léon Engulu mon homonyme, étaient déjà arrivés en cinquième. Ils me prenaient avec un regard quelque peu condescendant, mais je restais imperturbable. J'avais avec moi ce proverbe mongo : *Ikook'eo lokendo* (« Marcher lentement, c'est aussi une façon de marcher »). Tel était parfois l'esprit au Groupe scolaire. Et même si le Frère Warnotte, mon ancien protecteur en 1943, n'y étais plus, j'ai trouvé bon accueil auprès du Frère Amand, l'Inspecteur, et du frère Denis Dreysen, le Directeur. Ainsi commença mon parcours au Groupe scolaire.

J'y suis entré par Mateba, l'école primaire, avant de monter dans le grand bâtiment, réservé à l'école secondaire. Le Frère Amand était tellement frappé par l'écriture de la lettre de l'Administrateur du territoire qu'il n'a pas hésité à la présenter à ma classe. Il eut ces mots aux enseignants : « Cet enfant a une

belle lettre ; c'est pourquoi je l'ai directement inscrit ». Comment ne pas rester reconnaissant envers un Administrateur du territoire qui vous écrit une si porteuse lettre ! Comment ne pas y voir un autre signe du destin, moi qui, âgé de 12 ans, aurait pu trouver autrement plus de difficultés à me faire readmettre à Coquilhatville, dans un des établissements scolaires non seulement les plus prestigieux, mais aussi les plus fermés de l'époque !

A Mateba, mon nom ne fut pas correctement orthographié. Alors que *Lubicz* figurait comme tel dans mon livret de baptême, c'est au Groupe scolaire de Coquilhatville qu'on viendra, pour la première fois, le déformer. Au total, il fut trois fois martyrisé. La première fois, on l'a écrit *Lobitsh*. La seconde fois, voulant africaniser le nom, on l'a écrit *Lobitsi*. La troisième et dernière fois, c'est le Frère Warnottelui-même qui va l'immortaliser ; il redeviendra *Lobitsh*, avec l'illusion que l'on réaliserait, là, une sorte de synthèse des cultures : l'africaine et l'euro péenne. Peine perdue, le nom ne fut jamais ressenti comme proprement africain. Depuis, sa dernière orthographe est restée, du moins dans tous mes documents au Groupe scolaire.

Les difficultés du logement à « Coqui »

Dans les années 50, Coquilhatville ressemblait à une grande bourgade, avec des maisons pour la plupart en chaumes et couvertes de poussières rougeâtres. Quelques bâtisses en matériaux durables y étaient cependant érigées ; elles séparaient la « cité européenne » - habitées par les Belges et quelques Congolais « évolués » - et la « cité indigène » - habitée par des « indigènes » et quelques négro-africains -. La ville comptait plus ou moins 50 mille habitants. C'est dire combien l'habitat posait un problème dans la ville.

Débarqués dans une telle ville, ma grand-mère sollicita tout de suite l'hospitalité d'une de ses amies, sur l'avenue Mbanda dans la cité indigène, pour nous y installer. A cause de la promiscuité des lieux, j'ai décidé, après quelques mois, d'envisager une autre solution : « Grand-mère ! Allons un peu au Centre extra-coutumier pour voir le blanc qui est là. Peut-être qu'il peut nous trouver un bon logement ». Dans le bureau du Centre extra-coutumier, nous sommes reçus, en cet après-midi d'un certain jeudi, par le chef lui-même. Je ne le connaissais pas, mais, une fois installés sur les chaises d'accueil, nous lui formulâmes la demande d'être logés dans la cité européenne, celle réservée au personnel administratif de l'Etat colonial. Comme prévu, le chef du Centre accéda à notre demande. Il nous attribua une maison en tôles (« ndako ya manzanza ») dans le quartier sollicité. Là, je ferai la connaissance notamment de Nkulufa Honoré, condisciple de l'élève Joseph-Désiré Mobutu, qui

deviendra plus tard général de son armée. Avec Nkulufa, nous allions notamment nous laver aux douches publiques, et ainsi de suite.

A partir de cette relocalisation, la vie s'organisa autrement. Chaque jour, comme promis, ma grand-mère allait me déposer et me chercher à la porte de l'école pour m'éviter l'humiliation et le supplice du bizutage. Quelques années après, victime d'un faux pas sur la route, ma grand-mère est malheureusement tombée malade. Elle en est sortie avec une blessure au talon qui l'a rongée jusqu'à l'incapacité. Elle ne marchait plus que sur ses genoux. Hospitalisée, la vie devint pour moi dure, encore plus dure qu'à Monkoto. Au point que je suis contraint de quitter, cette fois, la maison nouvellement attribuée, ma grand-mère devant être prise en charge ailleurs.

Pour continuer à me loger dans des conditions aussi acceptables que possibles, je suis allé, cette fois, au camp militaire. J'ai demandé à voir le chef de camp. Grâce au Frère-directeur Warnotte, celui-ci va me donner un local dans le quartier des militaires en partance, une sorte de maison de passage qu'on appelait *kibandawuli*. Pendant que j'occupais ce logement, j'étais considéré comme militaire célibataire. Mais, comme j'allais à l'école, je n'avais pas droit à tous les autres droits réservés aux militaires. Pour obtenir la ration par exemple, c'est un militaire qui allait chercher ma part de nourriture dans le réfectoire des célibataires. Evidemment, un militaire avec qui, auparavant, j'avais trouvé un arrangement.

Le *kibandawuli* ne me plaisait pas beaucoup. En plus, c'était un camp militaire. J'avais donc quelque peu peur de l'endroit. D'ailleurs, c'est dans ce camp que j'ai vu une partie de mes condisciples du Groupe scolaire être recrutés dans l'armée. Comme un coup du sort, mon père nourricier, retraité du service militaire depuis Monkoto, arrive enfin à Coquilhatville dans les mêmes entrefaites, en partance vers son village de Yafira. La famille est, en quelque sorte, une fois de plus reconstituée. A partir de là, nécessité se faisant sentir, je me suis résolu de quitter la maison de passage, la famille s'étant entretemps agrandie. En même temps, je me résolus de voir un nouveau chef militaire. Cette fois, ce fut le colonel Leclerc, commandant militaire de la zone opérationnelle de l'Equateur. Là encore, le destin va se manifester.

Au secrétariat où je suis arrivé pour remplir la feuille d'audience, la secrétaire me renvoya sans autre forme de procès. Le commandant militaire, qui suivait la scène à partir de son bureau, ordonna immédiatement qu'on me fasse entrer. Il me fit asseoir et j'exposai mes problèmes de la manière suivante : « Mon père, caporal de la Force publique, est fin-carrière. Avec ma mère, ils doivent rentrer au village. Ma grand-mère est gravement malade ici à Coquilhatville.

Hospitalisée, elle ne marche plus qu'avec ses genoux. Je suis resté seul sans ressource. Je ne peux continuer mes études dans ces conditions. Je suis venu vous demander aide et conseil ».

Le commandant militaire, qui avait saisi la portée exacte de ma démarche, me prodigua d'abord des conseils. Il m'encouragea notamment à poursuivre mes études. Puis, ayant pris la mesure de mon désarroi, il se décida de m'attribuer un logement à « Coqui ». Pour cela, il devait d'abord téléphoner au Gouverneur de province. A l'issue de leur conversation téléphonique, je vis le commandant me demander si j'avais une cravate et une belle chemise. Fort heureusement, j'avais tout ce qu'il fallait pour être reçue par de grandes autorités de la ville. « Alors dans ces conditions - me dit-il - dès cet après-midi, vas voir le Gouverneur. Il t'attend ». Le commandant me parla d'un ton à la fois pressant et rassurant. Aussitôt dit, aussitôt fait.

L'après-midi, je me rendis au bureau du Gouverneur de province. Celui-ci me fit recevoir par le secrétaire provincial. Après avoir recueilli ma demande, sans doute sur instruction du Gouverneur, ce haut fonctionnaire me dirigea vers le Commissaire de district assistant, Monsieur Godefroid, déjà désigné par Monsieur le Gouverneur pour trouver solution à mon problème. Contre toute attente, le Commissaire de district assistant exigea au préalable de voir mes résultats scolaires. Puisqu'il ne s'agissait que de cela, je sollicitai alors un petit délai pour aller en informer les autorités du Groupe scolaire et leur demander de faire diligence. Le Frère-directeur Warnotte, qui me reçut à bras ouverts, fit élaborer à mon sujet un excellent rapport à la bonne attention de l'autorité compétente. Ce rapport – fait important - fut accompagné d'un diagramme de mes résultats scolaires.

A la lecture du rapport du Groupe scolaire, le Commissaire de district assistant s'exclama : « Toi, tu n'as pas de ressources, mais tu as d'excellents résultats scolaires ! Mes enfants ont tout ce qu'il leur faut, mais ils n'arrivent même pas à la hauteur de tes résultats ! » Aussitôt, il marqua son accord pour que l'Etat m'octroya une forme d'aide et de soutien. Il m'orienta alors vers le chef du quartier, Monsieur Joseph Bosekota, pour un logement à m'attribuer.

Au-delà de mes attentes, Monsieur Joseph Bosekota m'attribua deux maisons à « Coqui II » : une pour ma sœur et moi, et l'autre pour mes parents. Nous sommes en 1957. Là, je suis déjà en cinquième secondaire. En termes de soutien, les autorités m'octroyèrent, en outre, un « prêt d'honneur » de l'ordre de 125 francs par semaine pour soutenir mes études. C'était une forme de bourse remboursable, un sésame pour tout élève de ma situation.

J'ai pu encore bénéficier d'autres faveurs de la part du colonel Leclerc. Au vu de mes nouveaux résultats scolaires, particulièrement ceux de la fin des études secondaires, il sollicita de nouveau du Gouverneur de province l'octroi d'une bourse d'études universitaires à effectuer à Elisabethville. Convaincu de son projet, le colonel adressa pour moi une belle lettre de recommandation à Mgr De Hemptine, recteur de cette Université, pour que, dès la rentrée académique 1958-1959, je fus admis à l'Université officielle du Congo. Peine perdue, je n'y irai pas. La bourse a été effectivement octroyée par Mgr De Hemptine, mais à la fin de mes études à « Coqui », le destin en a décidé autrement.

Ma scolarité à Coquilhatville

Quand je fus réadmis au Groupe scolaire en 1947, il n'y avait pas la distinction entre « congrégationnistes » et « laïcs » ; celle-ci ne viendra que plus tard. Moi je n'ai connu que « le Groupe scolaire ». J'ai commencé donc mes études à l'école primaire de Mateba, qui ne comportait que la première et la seconde. Chaque classe était subdivisée en groupes A, B, C et D et chaque groupe comprenait, *grosso modo*, 20 à 25 élèves. L'école comprenait aussi deux troisièmes primaires, toutes dirigées par maître Camille Mboko. Après ma deuxième année primaire, je suis allé directement au Groupe scolaire, dans le grand bâtiment, parce que c'est là que prestaient mes enseignants. Mon parcours scolaire, aussi bien au primaire qu'au secondaire, sera plutôt élogieux : aucun redoublement de classe, aucune relégation à la troisième place parmi les lauréats. A l'école primaire, je fus même régulièrement premier de la classe.

En 1951, intervient une réforme importante dans le système scolaire colonial. L'enseignement moyen, jusque-là d'une durée de quatre ans post-primaires, bascula en enseignement secondaire d'une durée de six ans. La réforme fut d'application immédiate. Le système avait nécessité – comme il fallait s'y attendre – un réajustement du cycle scolaire. Jadis de janvier à décembre avec deux mois de vacances, le calendrier scolaire est revu de septembre à juin, avec les mêmes deux mois de vacances mais, respectivement en juillet et en août. On crut savoir que ce fût pour aménager à quelques cadres belges, fatigués par le trop changeant climat tropical, de chaudes vacances en Europe. On disait aussi que c'était pour mieux profiter de la douceur de la saison sèche à Léopoldville, qui part de mai à septembre.

Quelles qu'en furent les justifications, la réforme provoqua une conséquence immédiate dans la scolarité de tous ceux qui, comme moi, devaient terminer leur sixième primaire en ce mois de décembre 1951. Tous, nous devions, à présent, non seulement attendre juin 1952 pour terminer le cycle primaire,

mais surtout, compter sur la même année 52, plus exactement en septembre, pour débiter la première année secondaire ! Quelques mois de retard s'ajoutèrent ainsi indubitablement, et de façon inattendue, à un début d'études déjà fort tardif. Par l'effet du décalage des dates de la fin des années scolaires, plusieurs mois de scolarité furent donc, ainsi, perdus. Heureusement, tout cela a été récupéré quelque part et le cycle scolaire normal ne fut rétabli qu'en 1955-1956. A cause de cela, mes études secondaires, débutées en septembre 1952, n'ont pu prendre fin qu'en juin 1958, heureusement sans le moindre redoublement de classe.

Ce que j'ai aimé au Groupe scolaire, c'est son système compétitif, ce sentiment d'émulation qui habitait les élèves. Chacun devait se couper en quatre morceaux pour éviter, à la fin de l'année, non seulement l'échec, mais aussi et surtout, le cortège d'humiliation qui l'accompagnait. Car, au Groupe scolaire, la proclamation des résultats des examens de fin d'année - un enjeu important à la fois pour les élèves et pour les parents - se déroulait en plein air. La mise en place commençait à la cour de l'école primaire pour se terminer à la grande cour du secondaire. Une tribune officielle y était érigée où prenaient place non seulement les autorités scolaires (le Frère-inspecteur, le Frère-directeur et les autres responsables scolaires), mais aussi les autorités politico-administratives (le Gouverneur, les Commissaires, les Administrateurs...). Les élèves étaient, quant à eux, alignés par ordre et par classe, donnant le dos à une foule bigarrée composée de parents et d'autres curieux.

A l'heure « h », les résultats de l'école étaient proclamés par le Frère-directeur, la voix amplifiée par les haut-parleurs installés de part et d'autre de la tribune. L'appel nominal égrenait, tour à tour, les noms de ceux qui obtenaient, qui « excellence » (entre 90 et 100%), qui « grande distinction » (entre 80 et 89%), qui « distinction » (entre 70 et 79 %) et d'autres encore « satisfaction » (entre 60 et 69%). Les nominés sortaient des rangs pour aller en former une autre devant le titulaire de la classe. Quant aux malheureux lauréats (moins de 60%), ils restaient debout au milieu de la cour et, après la proclamation publique de leurs échecs, ils se retournaient vers leurs parents, la mort dans l'âme !

C'est un système compétitif qui pouvait avoir des inconvénients – notamment sur le plan psychologique pour les candidats malheureux – mais, il faut dire que la majorité des parents et élèves l'approuvait. On le devait surtout à un groupe d'enseignants non seulement compétents, mais surtout consciencieux.

Mes maîtres et professeurs

Mon premier instituteur à l'école primaire Mateba fut Louis Ntshimbo. Il m'a pris en charge dès la deuxième année. Il avait une très belle femme. Mon second instituteur, que j'ai eu en troisième année, s'appelait Ilonga Benoit, alias *Is'elenga Bontombo*, ce qui signifie en *Lomongo* « Envoûteur d'ignames vénéneuses » ! En quatrième, j'ai trouvé Engbanga Bernard ; en cinquième Bokele Gabriel et en sixième Lofete Laurent.

Ainsi qu'on le constate, l'école primaire était tout entière tenue par des enseignants congolais. C'est à l'école secondaire que j'ai trouvé des « frères », c'est-à-dire des congrégationnistes belges. Je ne m'en souviens plus que par leurs prénoms, à l'exception du seul Congolais d'entre eux, en l'occurrence, le Frère Gabriel Makoso (première année). Les autres - Frère Edmond (en deuxième année), Frère Manuel (en troisième année), Frère Amand (quatrième année), Frère Franciscus (cinquième année) et Frère Matthieu (sixième année) - ne me sont restés immortels que par leur prénom. Pourtant, leurs noms de famille figuraient bel et bien au tableau des effectifs du personnel du Groupe scolaire.

J'ai gardé de bons rapports avec mes anciens enseignants, avec qui j'ai été, en plus, dans des relations de grande solidarité. Je les ai rencontrés presque tous à différents moments de ma vie. En langage écolier, je peux dire qu'il y en avait de bons comme de méchants.

Parmi les « méchants », je peux citer, à titre d'exemple, Ilonga Benoît. Avec cet instituteur, c'était la terreur ! Son caractère allait exactement avec son sobriquet d'« ensorceleur ou d'envoûteur d'ignames ». Il faut dire aussi que j'aimais bien tailler bavette ! Mais, la « méchanceté » de Ilonga Benoît dépassait les limites pédagogiques. Il me reprochait, certes, mon bavardage en classe, mes retards ou mes absences ; mais la nature de ses punitions frisait la maltraitance, si ce n'était pas déjà le cas. Il était tellement marré de mes bavardages que, parfois pour tester ma bonne foi, il prenait la craie, enduisait mes lèvres de sa farine et me lançait le défi : « Lobitsh ! Natiyi mpembe oyo na mbebo na yo. Soki mayi ezwi yango, elingi koloba os'olobi na kelasi » (« Lobitsh ! Je t'enduis les lèvres de cette farine de craie. Si tes lèvres sont mouillées, c'est que tu as bavardé en classe. »). Et, dans la plupart des cas, le piège marchait.

S'ensuivaient des punitions d'une rare cruauté. Si ce n'étaient pas de longues heures d'agenouillements en classe devant les autres élèves, c'étaient, au pire, la chicotte ou des corvées domestiques : coupe du bois de chauffage, transport des moellons de construction, sarclage ou désherbage de la parcelle, etc. Les

punitions changeaient parfois au gré des humeurs : soit on me soulevait par la peau de mon ventre, soit je poussais le poseur de piège à vélo jusque chez lui à la maison, et ce sans le moindre pédalage de sa part ! Les punitions à domicile se répétaient tellement, chez ce maître, qu'un jour sa femme, un peu médusée mais impuissante devant son mari, me lança cette boutade : « Lobitsi, yo pe olobaka mingi e ! Mikolo nyonso obe etumbu ! » (« Lobitsh, toi aussi tu parles beaucoup ! Tous les jours, tu écopes une punition ! »).

Mais, comme tout cela appartient à la jeunesse, l'adulte que je suis devenu a tout oublié. Ilonga Benoit fut même l'un de mes anciens enseignants les plus fréquentés, une fois devenu responsable. Vieux et malade dans les années 70, alors que je suis devenu Procureur général de la République, je n'ai pas hésité un seul instant à lui procurer des soins les plus attentifs.

Un autre enseignant qui m'avait malmené, ce fut Esolongano. Chez lui, ce furent des punitions d'une moindre cruauté, mais c'était du même genre. A cette liste, il convient d'ajouter aussi le Frère Edmond, un religieux connu pour son caractère conflictuel. Celui-ci m'a aussi régulièrement malmené. Il m'appelait d'ailleurs « deuxième professeur », en réaction à mes incessantes corrections de son français. Flamand, le Frère Edmond parlait et écrivait mal en français. Chaque fois qu'il commettait des fautes, les élèves chahutaient en classe. Je ne compte plus combien de fois j'ai corrigé ses fautes au tableau noir. Cela m'a valu plusieurs expulsions de la salle de cours, m'obligeant parfois à suivre l'enseignement par-delà les fenêtres.

Un jour, n'ayant rien perdu de sa hargne, il m'adressa ces paroles : « Toi, le chouchou des Frères. Tu crois qu'avec tes petites dents, tu vas être premier de la classe ? Tu ne le seras pas ! ». Choqué, je lui répondis : « Et pourquoi pas ? D'ailleurs, comment le savez-vous puisque les examens ne sont pas encore corrigés ? ». Et le Frère Edmond de me répliquer : « C'est moi qui te le dis ». A la proclamation des résultats des examens trimestriels, je me suis retrouvé deuxième de la classe, Ifelo Camille, mon challenger, m'ayant damé le pion ! Nous sommes en deuxième année secondaire. Tout cela peut relever un peu de l'irrationnel, mais, c'était sans compter avec le caractère conflictuel, et en même temps versatile du « Frère ». Je n'en étais d'ailleurs pas la seule victime. Dès que, par la suite, il se brouilla avec Ifelo, il eut également ces paroles à ce dernier, mais tout à l'opposé des miennes : « Dans cette classe, il y a deux élèves réellement intelligents : Lobitch et Lokwa ; pas toi Ifelo ! ». Et, à la fin de l'année, c'est Lobitch, cette fois, qui sortit premier de la classe !

Tel est le sens de la finitude de l'humain. Et, dans le cas du Frère Edmond, cela n'étonnait plus personne. Il fut même à l'origine de la tentative de renvoi

de deux élèves du Groupe scolaire, Mangenga Ignace et Sambwa Jules, simplement parce qu'ils furent accusés d'avoir maculé de l'encre noire sa soutane. N'eut été l'intervention de leurs parents auprès du Frère Warnotte, les deux seraient renvoyés de l'école. C'est encore ce « frère » qui sera à l'origine du renvoi définitif et historique de l'élève Joseph-Désiré Mobutu, accusé de s'être rendu en vacances à Léopoldville. Plus tard, quand Mobutu fut devenu président de la République, le Frère Edmond déclarera, non sans s'attribuer le trophée : « N'eut été moi, Mobutu ne serait jamais devenu président de la République puisqu'il n'aurait pas embrassé l'armée ! ». C'était sa façon de se dédouaner, me semble-t-il. Mais, je coirs que le Président Mobutu, non plus, ne lui en a tenu rigueur.

Un autre bourreau, et qui risqua même de provoquer mon renvoi du Groupe scolaire fut Monsieur Delcourt, belge et professeur laïc d'Education physique. Mes rapports n'étaient guère « au beau fixe » avec lui, par suite de mon désintérêt et de mes résultats médiocres en gymnastique. Habituellement, après ce cours, les élèves allaient se doucher. Un jour, nous avions fait trop de bruits dans les latrines puisque nous nous partagions le même savon. Fâché, le professeur Delcourt ferma les robinets et laissa les élèves rentrer en classe, les mousses encore sur la tête ! A la séance suivante, tous les élèves décidèrent de lui faire la tête. Alignées suivant nos tailles, nous avons décidé de rester immobiles et de ne pas bouger quand le professeur donnera l'ordre de commencer la marche. Le mot de passe était *Ekenze* ; le signal, un claquement de doigts et le donneur de signal, Léon Lobitch !

Le scénario fonctionna à merveille. Aucun élève ne bougea à la moindre instruction du professeur. Courroucé, le professeur alla faire rapport au Frère Franciscus. Finalement, nous avons eu quand-même droit à une punition – le désherbage de la cour – et à une conséquence - le renvoi collectif à la maison – c'est-à-dire, en clair, la révocation. La mesure ne passa cependant pas, en dépit de son prononcé. Plusieurs parents intervinrent. Grâce à eux, en octobre de cette année, on rappela quelques-uns d'entre nous à l'école, sauf Lokwa Ferdinand et Léon Lobitch, considérés comme les meneurs du mouvement. Prenant l'affaire au sérieux, je demandai à ma mère de voir le Frère-directeur Warnotte. Celui-ci avoua à ma mère que j'ai effectivement failli être renvoyé du Groupe scolaire : « Je n'aurais pas été ici, dit-il à ma mère, ton fils serait renvoyé. Delcourt veut sa tête et celle de Lokwa. Comme les points de vue étaient divergents, on a coupé la poire en deux. Ces deux derniers vont faire une semaine en plus à la maison ». Et c'est ce qui fut fait.

A la reprise, le Frère Franciscus est revenu vers moi. Je subodore aujourd'hui qu'il était dans le camp de nos bourreaux. Car, dès qu'il s'approcha de moi, il

me tint tout de suite cette déclaration : « Maintenant, vous êtes repris. Si j'ai un souhait à exprimer, c'est que vous ne réussissiez pas vos examens ! ». Et comme j'étais têtue, je lui ai aussitôt répondu : « Vos souhaits ne se réaliseront pas ! ». Furieux, il se retira et ne dit plus mot. A la fin des examens, le souhait du Frère ne s'est pas réalisé. Certes, Ifelo est sorti premier de la classe, mais en seconde position, ce fut Léon Lobitch ! Ainsi tournait la roue du destin auprès des « méchants » maîtres et professeurs.

Quant aux « bons » maîtres, je peux citer, à titre d'exemple, Lofete Laurent. Voici un enseignant qui, malgré ma turbulence, n'a jamais porté un coup sur moi. Il me paraissait toujours attentif. Il m'aimait vraiment. Mais, le meilleur de tous c'est, sans conteste, le « Frère Marcel Bruno », communément appelé « mon Frère Nganza », de son vrai nom Paul Warnotte. Si je n'ai pas eu de père biologique qui m'avait élevé dans mon jeune âge, « Frère Warnotte » a été pour moi, pas seulement un directeur, mais un père. C'est lui qui a autorisé – on s'en souvient – mon inscription en 1943 au Groupe scolaire lorsque, la première fois, nous avons quitté Libenge pour nous installer à Coquilhatville. Quand je suis revenu en 1947, certes il n'était plus au Groupe scolaire, remplacé par le Frère Denis Dreysen, Directeur, avant que ce dernier ne soit, à son tour, remplacé par Frère Paul Goossens. Mais, quelques années après ma réinscription au Groupe scolaire, plus précisément en 1952, le Frère Warnotte y est revenu comme directeur. C'est alors qu'il va me prendre sous sa protection. Il me donnait tout, y compris de l'argent. Il m'envoyait – fait rare à l'époque – à l'Alimentation Careira pour m'approvisionner en vivres : il me remettait une note et j'entrais dans le magasin par la porte, non des indigènes, mais des blancs. Il me recevait dans son bureau à côté de sa chambre, me demandait si j'avais mangé, prenait parfois une tarte ou un morceau de viande et me l'apportait (...). Ce fut vraiment un ange pour moi.

Pour continuer à donner motif de satisfaction à mon illustre bienfaiteur, je me suis organisé pour être toujours premier de ma classe. Et c'est ce qui fut fait à chaque fois. A cet égard, je ne rivalisais de points et de rang qu'avec Ifelo, mon redoutable challenger. Même après mes études scolaires, voire même universitaires, j'ai continué à voir le Frère Warnotte. Poursuivant mes études à l'Université Libre de Bruxelles, il venait m'y voir, profitant de ses vacances en Belgique. Quand il venait, il ne manquait pas de cadeau. Et moi, avec ma petite bourse, je l'invitais parfois au restaurant pour manger.

Quand je suis revenu au pays, devenu Procureur général de la République, je l'ai revu une fois à Mbandaka dans les années 70. Un jour, quand il est tombé malade, il a demandé que j'aille le voir au couvent des frères des écoles chrétiennes ici à Kinshasa, Sainte Marie, dans la Commune de Lingwala.

Arrivé sur place, j'ai demandé au Frère-directeur Gueben de le prendre chez moi pour y suivre des soins. Le Frère Warnotte est ainsi resté chez moi pendant trois mois et j'ai effectivement pris en charge ses soins. Une fois guéri, il est rentré à Mbandaka pour y poursuivre sa mission.

Quand il est de nouveau tombé malade, cette fois avec l'espoir de ne plus le revoir, je suis allé lui rendre visite chez lui à Ciney (Belgique), au couvent des frères. Décédé en 1977, je suis allé m'incliner devant sa tombe, toujours à Ciney. Régulièrement d'ailleurs, j'y vais. Car, pour moi, « Frère Warnotte » n'était pas un directeur, mais un père. C'était certes le « directeur de mille élèves » - comme on l'avait surnommé - un peu terrifiant par sa barbe, mais il était le père d'un élève : Léon Lobitch. Chaque jour de ma vie, je pense à lui et je me souviendrai toujours de ce qu'il fut pour moi. Il ne quittera mes souvenirs que le jour de mon soupir.

Les condisciples, les aînés et les cadets du Groupe scolaire

Sur ce registre, on acceptera que ma mémoire me trahisse un peu. Ne dit-on pas que la mémoire est la faculté de l'oubli ! Pour peu que je me souviennne de mes *condisciples* de classe, les noms ci-après défilent dans ma mémoire : Ebamba, Masele, Nkale, Yamba Ernest, Nkanga Bernard, Iyondo Antoine, Ikombe François, Ifelo Camille, Lokwa Ferdinand, Ilufa Louis et Nzangela Médard. La liste est évidemment plus longue que celle-là car, en vérité, j'en ai plus.

J'ai revu Bernard Nkanga à plusieurs reprises. J'ai gardé de bons souvenirs de lui. Même quand, récemment, je suis allé à l'Equateur pour ma campagne électorale comme sénateur, il est venu me voir à Mbandaka et nous avons très bien causé. Un autre condisciple de l'école primaire que j'ai fréquemment revu, c'est Ikombe François. C'était un grand ami. Tout comme Iyondo Antoine d'ailleurs. Si mes souvenirs sont bons, c'est moi qui ai placé ce dernier à la Société nationale d'assurances. Je ne sais plus s'il est toujours-là.

En première année secondaire, j'ai été quelque fois en compétition avec Lokwa Ferdinand. Ça s'est répété une fois au cours de l'année. En revanche, c'est avec Ifelo Camille que j'ai été souvent en compétition pour la première place. Malgré tout, celui-ci n'est jamais parvenu à me damer le pion, à une exception près. Le premier de la classe, c'était toujours moi. Ifelo s'est brouillé avec le Frère Amand. Je considère que c'est à cause de leur rivalité que Ifelo n'est jamais arrivé premier de la classe, que ce soit en troisième ou en quatrième années secondaires. Le premier, c'était toujours moi ! Le Frère Amand est, en effet, allé très loin avec Ifelo.

Quand nous sommes arrivés en quatrième secondaire, je me souviens que les autorités ont organisé un tirage au sort pour deux candidats qui devaient aller à la Force publique. C'était une coutume là-bas. Et, parmi les condisciples, c'est d'abord Yamba qui fut tiré au sort. Jugé inapte, il n'a pas été retenu dans l'armée. Par la suite, c'était Nzangela. Celui-ci a été retenu, je crois. Quant à moi, je n'ai plus demandé à être envoyé dans l'Administration à Coquilhatville comme c'était prévu, parce qu'à la fin de mes études secondaires, je venais directement à Léopoldville pour continuer à l'Université, du moins le pensais-je.

Au Groupe scolaire, nous étions la vraie première promotion du secondaire ; les autres élèves du primaire, comme par exemple Eketebi Laurent, ont enjambé de classe, à la suite de la réforme intervenue et dont j'ai parlé plus haut. Il y avait donc, parmi les condisciples, ceux que l'on pouvait qualifier d'« aînés » et d'autres qui étaient véritablement des copromotionnels. Parmi les « aînés », outre Eketebi Laurent (que j'ai rejoint dès la troisième année primaire comme redoublant), je peux citer Lando Philippe (plus âgé que tout le monde et qui nous malmenait souvent), Ikolo Sébastien, Eketé Constant, Mpunga Jean-Baptiste, Ilufa Louis, Bolinda, etc. Engulu Léon peut aussi être cité parmi ces aînés car il m'avait précédé au Groupe scolaire pendant que, moi, je suis resté patauger à Monkoto dans mon « école buissonnière ».

De manière spéciale, je dois mentionner le nom de Joseph-Désiré Mobutu que j'ai également connu comme aîné. Il habitait, au début, chez les Lando avant d'aller chez les Kenga. C'était mon aîné au Groupe scolaire. Quand lui était en cinquième primaire, moi j'étais en troisième. Il est entré en première moyenne chez le Frère Edmond. Il n'a même pas terminé le premier mois qu'à la fin de son sixième primaire, il est parti pour Léopoldville. A cette époque, on considérait Léopoldville comme une ville de pécheurs, l'enfer. Reprendre ses études au Groupe scolaire après y avoir été, c'était une occasion d'intoxiquer les autres élèves. Dénoncé par Eketebi Laurent, Mobutu a été renvoyé de l'école par le Frère Edmond. C'est alors qu'il est parti dans l'armée.

Je me souviens qu'à Coquilhatville, nous nous rencontrions souvent, en effet, avec Joseph-Désiré Mobutu. On allait à la messe le matin, on sortait, on se retrouvait tous chez Maman Amina pour le petit déjeuner. On mangeait très bien, de vrais plats cuits avec des feuilles de laurier. Cependant, si Mobutu a été mon aîné au Groupe scolaire, il ne l'a pas été partout. Une petite anecdote ici pourrait l'illustrer.

Un jour, comme Premier Commissaire d'Etat, je suis allé à Libenge pour les obsèques de Nzondomyo, ancien président du Conseil législatif, décédé. Tout le gotha politique kinois s'y est retrouvé. Ces obsèques ont été célébrées à l'église de Libenge où, d'ailleurs, j'ai eu mon baptême et ma première communion. Pendant le cortège, arrivés à hauteur de l'école primaire des pères capucins, le Président Mobutu me souffla à l'oreille : « Je suis passé par cette école ». Immédiatement, je lui répliquai : « Moi aussi ». Et il s'exclama : « Ah bon ! ». Avant d'ajouter : « Vous, à quelle époque ? » Comprenant où voulait-il en venir, je lui lançai aussitôt : « Entre 40 et 43 ». Et le Président de m'avouer : « Vous êtes passé avant moi ; moi je suis venu après ». Bien évidemment, j'en ai profité pour prendre le dessus : « Donc, ici, c'est moi l'aîné, Monsieur le Président-fondateur ». Et, il s'est mis tout simplement à rigoler.

Je n'ai, en revanche, pas grand souvenir des « cadets » du Groupe scolaire. Je peux me souvenir d'un certain Bokotomba, de Limba ou de Munga, mais pas plus. En revanche, du soldat de première classe Ikele, le surveillant, je garde quelque souvenir encore. J'en garde le souvenir d'un homme sévère. Il avait toujours sa petite chicotte. Il nous mettait en rang pour nous ramener au camp. Mais, finalement, il ne frappait pas fort, il nous faisait simplement marcher pour nous faire rentrer dans les rangs. Chez lui, j'ai trouvé l'application de cette maxime : « « Qui aime bien châtie bien ». Vraiment, je garde de lui un très bon souvenir. Mais, au même moment, l'on pouvait trouver qu'il vous énervait. Bourreau pour ceux qui le dérangeaient le plus, il était surtout affectueux pour ceux qui respectaient ses consignes, ses ordres.

Les activités sportives, culturelles et spirituelles

Je dois être sincère avec l'histoire. Je n'ai pas eu une activité sportive au Groupe scolaire. Le sport était pour moi une corvée. De temps en temps, j'étais arbitre de football, mais le sport comme tel n'a pas été une tasse de thé pour moi. Je fuyais même la gymnastique à l'école. Au point qu'à la fin de l'année, on me proclamait premier de la classe, mais on ajoutait publiquement : « Avec une cote d'exclusion en gymnastique » (8/20) ! Ce fut même la paume de discorde entre Monsieur Delcourt et moi. Pourtant, le Groupe scolaire avait ses équipes de football qui électrisaient toute la ville : « Union », « Coq sport », « Saint-Eloi », etc. Mais, je n'ai fait partie d'aucune d'elles.

En revanche, j'ai fait partie de la Fanfare du Groupe scolaire. A cause de mon talent, on m'a même surnommé Robinson. D'abord, j'ai joué la flûte, puis j'ai été deuxième baryton, le premier ayant été Eketebi. Il y avait là aussi des amis comme Ebumba Maurice, Etenda Ambroise, etc. Mais, en parlant de cette

étape de ma vie, c'est surtout à Lando Philippe, futur « Rossignol », que je pense. C'est un garçon qui était bourré de talents musicaux. Quand il s'est retrouvé, plus tard, au sein de l'Orchestre Ok Jazz à Léopoldville, dont il fût l'un des fondateurs et compositeurs attirés, cela ne m'a surpris que de très peu. Mais, pour moi, la musique était une activité plutôt secondaire.

Du Mouvement scout, je ne retiens plus grand'chose. Pourtant, j'en ai fait partie pendant quelques temps. Je me souviens que, dans ce cadre, nous sommes allés faire des camps notamment à Bolenge, à Lolifa et à Bamanya. Parmi d'autres membres du Mouvement, je peux citer Bokata Pierre, Boteti Lazare et Molongya Antoine. Mais, je n'en ai plus grand souvenir. Même mon totem, je ne l'ai plus en tête. Je ne sais plus si c'était l'écureuil ou un autre animal. Ce que je sais, en revanche, est que je fus un fidèle acolyte et sacristain à l'église. Et ceci mérite quelques fresques.

Une fois de plus, c'est l'influence de ma grand-mère qui transparait ici. Comme je l'ai déjà dit, c'est grâce à cette dame que j'ai embrassé profondément la religion catholique. Parce que, précisément, elle-même était catholique. Chaque matin, elle allait à sa messe, celle de 5h. La mienne, obligatoire pour les élèves, se tenait à 6h. Et nous partions ensemble. On prenait notre bain vers 4h du matin, on se mettait en route vers 4h et demie et, à 5h, on arrivait à l'église de Bakusu. Lorsque la cloche sonnait, nous étions déjà longtemps en route. J'assistais à sa messe à 5h et je servais la mienne à 6h. En ce moment, je n'étais encore qu'enfant de cœur, c'est-à-dire acolyte.

Plus tard, j'étais déjà à l'école secondaire lorsque le sacristain en fonction a été pris d'une maladie, je dirais, psychodramatique. Il s'agit des troubles de comportement plus ou moins inexplicables. Il sonnait la cloche de l'église à tout bout de champ ! Au point que l'on se demandait s'il y avait une cérémonie ou non. Les prêtres en avaient tellement marre qu'ils en sont arrivés à envisager une solution de rechange.

Un jour, le père François Degaule, entretemps devenu curé de la paroisse en remplacement du Père Louis, me demanda si, en plus du service de la messe, je pouvais m'occuper de la sacristie. Sans hésiter, j'ai accepté la proposition. Mon engagement dans l'Eglise ne devenait que plus fort et plus profond. J'arrivais le matin, je consultais l'ordo pour connaître la messe du jour : je mettais l'ornement liturgique, j'apprêtais les lectures, je mettais l'hostie et le vin dans les calices, puis j'allais chercher la chasuble et l'aube du prêtre. Tel était mon « job ». Le rythme se répétait ainsi quasi-quotidiennement. J'ai fait tout cela gratuitement pendant deux ans.

Face au poids de la charge, un soir, je suis allé voir le père François pour lui dire : « Père ! Quand le sacristain était-là, il était payé, n'est-ce pas ? ». Il me répondit : « Oui ». « Et pourquoi, moi, je ne suis pas payé ? », répliquai-je. Il me dit alors : « Non. Vous, vous travaillez comme élève. On ne peut pas payer un élève ». La sentence était entendue ! Aussitôt, j'ai rebroussé chemin, non sans une certaine amertume. Mais, mon engagement religieux était plus fort que ma souffrance matérielle. J'ai ainsi continué à accomplir ma tâche jusqu'au bout, je pense à la satisfaction du curé.

Il faut dire que, pendant cette période, mes journées étaient merveilleusement meublées. Mon agenda était toujours plein de programmes des messes. Un moment donné, s'il ne m'était pas possible d'assister à la messe de ma grand-mère, je l'accompagnais quand-même à l'église de Bakusu à 5h, je la laissais-là et j'allais servir à la chapelle des frères des écoles chrétiennes de 5h à 5h45, puis je revenais à Bakusu pour servir à ma messe de 6h ! Et ainsi de suite. J'avoue que ce fut un moment intense de service et de pratique de la foi chrétienne. Depuis, je n'ai jamais renié ma foi ni quitté mon Eglise. Je peux même dire que cela m'a grandement aidé dans ma vie. Aujourd'hui, rater une messe pour moi sans raison valable, c'est toujours perçu comme un péché, comme au beau vieux temps. Je reste toujours avec quelques remords, comme si j'ai fauté. Tout cela, c'est l'héritage que j'ai conservé de mon passage au Groupe scolaire.

Inongo et Losako

Le passage de mon enfance et de mon adolescence dans le sud de l'Equateur m'a apporté une forte imprégnation de la culture *Mongo*. Je puis dire que je connais le « pays mongo » plus que « celui des ngbandi ». Aussi ai-je adopté, moi aussi, comme tous les *djende* (garçons), un groupe d'âge, qu'on appelle *Inongo*, et une salutation propre, qu'on appelle *losako*. *Inongo* est un groupe d'âge qui rassemble généralement les individus de me sexe, ayant presque le même âge et, surtout, ayant subi la même initiation. A ce jour, lorsqu'on me pose la question de savoir qui était mon *Inongo*, c'est incontestablement Engulu Léon, un ami d'enfance, mais aussi un « aîné » du Groupe scolaire de Coquilhatville. Notre *Inongo* marchait bien car nous avons presque le même âge, lui et moi. En plus, le hasard a fait que nous portions le même prénom. C'est pour cela que nous nous appelons, jusqu'aujourd'hui, *ndoyi* (homonymes). Un autre *Inongo* que je peux citer, et qui était avec moi à l'« école buissonnière » de Monkoto, c'est Boyimbo Jean-Robert. Il était un peu plus âgé que moi, mais ayant partagé avec lui la même « école buissonnière » et le même bâtiment au camp militaire, nous avons tissé des amitiés très fortes. J'ai continué à voir Boyimbo jusqu'à très récemment ici à

Kinshasa, notamment par l'entremise de mon ancien secrétaire particulier, Feu Damien Bafomba.

Quant à mon *losako*, on spéculé un peu trop autour de cela. Il n'a rien d'ésotérique. C'est *Bobé l'oomanga*. Littéralement, l'expression signifie : *Le mal vient de celui qui a commencé*. Couramment, il peut se traduire par : *C'est toi qui as commencé*. Le *losako* est une salutation solennelle chez les *Nkundo* et, en général, chez les *Mongo*. Il pousse son destinataire à déclamer une sorte de jeton, se traduisant soit par un cri de guerre, soit par une devise, soit tout simplement par la réponse à certains questionnements de la société. Il révèle très souvent, sinon la personnalité de son auteur, à tout le moins la philosophie de vie qu'il s'est choisie ou qu'il chérit.

En vérité, j'ai choisi mon *losako* quand je suis déjà devenu Procureur général de la République. Faisant face à de nombreuses critiques que ma politique criminelle suscitait, il a fallu me déterminer. D'où ce cri de guerre, qui sonnait à la fois comme une réponse aux récriminations des hors-la-loi et une justification de ma conception de l'Etat. Quand on exerce le pouvoir d'Etat, en effet, on ne fait acception de personne et l'on ne choisit pas ses adversaires. Il est toujours possible de rencontrer des sympathies, mais surtout des adversités. C'est la raison pour laquelle je devais d'abord me fortifier moi-même. D'autant plus que, dans ma conception, le pouvoir ne se plaint pas. Et le pouvoir d'Etat, encore moins. Il s'exerce, un point, un trait. Et s'il se trouve que certains, parce qu'ils ne veulent pas obéir à la puissance publique, recourent à la corde sentimentale pour échapper à la rigueur de la loi. A ceux-là, il vaut mieux rappeler leurs propres turpitudes que désacraliser l'Etat.

D'où mon cri de guerre : *Bobé l'oomanga*. Cela veut dire, en d'autres termes que, si moi je réagis, je ne réagis que parce que c'est toi qui as commencé. En ce sens, *Bobé l'omanga* signifie : *Yo moto obebisi liboso* (« C'est toi qui, le premier, as fauté »). Quelques fois aussi, j'utilise un autre *losako*, toujours dans la même philosophie de vie : *Mpao menga nde djende*, autrement dit en lingala *Mobali oyo amunga-mungaka te, alela-lelaka te, nde mobali*. En Français, on dirait : « L'homme c'est celui qui n'est ni plaignif, ni pleurnichard ». Voilà, cela résume tout de ma personnalité.

Bref, ma vie, c'est la construction de toute une philosophie. Il en va de la philosophie *mongo* comme de celle du destin. C'est la *philosophie du destin* qui, de bout en bout, de part en part, guide mon existence. Chez moi, la philosophie du destin dérive directement de la pensée religieuse. Selon cette dernière, la voie du salut est déjà tracée d'avance par le créateur de l'univers, lequel a établi dans le cosmos les forces de la nature. Mais, ce destin peut aussi

être influencé par l'homme, à travers sa volonté ou ses propres forces. De ce point de vue, le destin et l'effort personnel ne sont pas incompatibles. Il ne faut négliger ni l'un ni l'autre. Il ne faut pas, par exemple, privilégier le destin au détriment des valeurs personnelles comme le travail, la discipline, l'amour du prochain. De même, un projet personnel sans l'appui du destin est un bateau qui coule à-vau-l'eau. Il faut un peu des deux pour s'en sortir.

Dans ma vie, je ne privilégie pas le destin parce que je ne cherche pas à prouver l'existence du destin. Le destin, il est là ; il s'impose à l'homme. Mon destin n'est cependant pas le déterminisme. Il est un peu à l'image de ce que dit le psalmiste : « Avant que ma mère ne me conçoive, Dieu tu le savais. Avant qu'un mot n'effleure mes lèvres, tu le sais. Je suis dans la profondeur de l'eau, tu me vois ». C'est dire que, si dans ce que nous faisons il n'y a pas le destin, je ne sais pas s'il y aurait résultat ou si ce résultat serait authentique. En langage vulgaire, le destin ne veut pas dire qu'on ne peut pas travailler ; il veut dire tout simplement : « Aides-toi et le ciel t'aidera ».

Moi je crois à ce destin parce que je l'ai vu et vécu dans ma vie. A dire le vrai, ma vie n'est qu'une succession de destins. Les souvenirs rapportés dans ces *Mémoires* le témoigneront. Il est vrai qu'au même moment où arrive l'épreuve, l'on a l'impression que le destin s'est arrêté. Dans mon cas, plusieurs fois lorsque cela m'arrivait, j'avais la sensation que tout s'était arrêté. Erreur. Ce n'étaient que des moments de halte dans la marche du destin, de mon destin. Tout mon itinéraire en témoigne et en témoignera. Et, pour tout dire, même si je n'ai pas connu une enfance auréolée d'or et de diamant, je n'ai pu, en revanche, douter un seul instant de mon destin et de la main de Dieu qui, telle la coupole ou une colombe, planait toujours sur moi. Cela était suffisant pour moi. Et c'est avec cette foi inébranlable que je débiterai une carrière dont, au départ, je ne pouvais soupçonner ni la longévité ni la richesse.

3

La descente à « Léo », le mariage, les enfants

On se posera toujours la question du véritable motif de ma descente à Léopoldville, la capitale. Léopoldville, c'est la ville qui allait m'ouvrir toutes les opportunités de l'emploi. Léopoldville, c'est aussi la ville où résidait ma fiancée que j'ai rencontrée quelques années auparavant, au gré de mes vacances scolaires. Entre les deux motifs – l'un de cœur, l'autre de raison – il n'y avait guère de choix possible. C'était comme quelque chose d'irrésistible. Il fallait, à tout prix, descendre dans la capitale. Ce n'était donc plus, en ce moment, quelque chose liée à la mode.

Et, vu rétrospectivement, mon départ de Coquilhatville vers Léopoldville aura été une décision prophétique. J'aurais suivi la volonté des pères capucins – faire des études secondaires à Molegbe pour devenir enseignant – ; j'aurais accepté d'aller à Elizabethville – pour profiter de la bourse que m'offrait Mgr De Hemptinne - je n'aurais sans doute pas le même itinéraire de vie. Je n'aurais pas, par exemple, immédiatement, embrassé la carrière judiciaire et politique, cette longue carrière de plus d'un demi-siècle, entrecoupée à la fois par des études et par des incursions en politique jusqu'à m'y incruster. Mais, tout d'abord, comment se sont effectués le voyage et l'installation ?

De Coquilhatville à Léopoldville

Les résultats de fin d'études secondaires au Groupe scolaire ont été proclamés le 18 juin 1958. Je venais d'atteindre mes 23 ans. Après les festivités, il fallait se tracer une autre route, celle de la vie professionnelle. Ne m'étant pas découvert une vocation militaire, je n'ai pas embrassé l'armée. Du coup, je me suis rappelé mon projet d'intégrer l'Administration publique. Je rêvais, depuis longtemps, d'être un commis de l'Etat. Pour m'en donner un peu plus

de chance, j'ai donc demandé à ma grand-mère de descendre avec moi à Léopoldville, la capitale ; ce qu'elle accepta volontiers.

Vers la fin du mois de juin-début juillet, ma grand-mère et moi prîmes donc le bateau - qu'on appelait « 800 tonnes » - en direction de la capitale. En ce moment, je suis déjà venu à Léopoldville au moins deux fois. La première en 1955 pour des vacances scolaires ; j'y ferai d'ailleurs la connaissance de celle qui deviendra plus tard mon épouse. La seconde, c'était en 1957, toujours en vacances scolaires. Chacun de ces deux voyages avaient déjà fait naître en moi le gout du travail dans la capitale. Mais, en 1958 - dernière et définitive descente - c'est une autre aventure qui commencera, ainsi que la suite le démontrera. Le long fleuve Congo, notre boulevard naturel, n'offrait d'ailleurs pas qu'un tranquille trajet. De Coquilhatville à Léopoldville, son parcours était surtout parsemé d'épreuves et d'obstacles. Il fallait les surmonter un à un avant le débarquement.

Le rite de la danse à Mangéngengé

Sur les larges de la lagune, on navigue toujours au rythme des flots et des vagues du plus long fleuve du monde, avec ses 4.700 km. Il est aussi le deuxième plus puissant au monde après l'Amazone, avec ses plus de 80.000 m³ par seconde de débit. En bas de la ville de Coquilhatville, le majestueux fleuve n'est pourtant qu'à quelques encablures de Léopoldville. La navigation nécessite entre deux à trois jours, selon la puissance du moteur du bateau. Après avoir quitté la *ruki*, affluent constitué de la *tshuapa* et de la *lomela* et sur les bernes duquel est érigée Coquilhatville, il faut compter encore au moins cinq grands affluents, les derniers avant d'atteindre Léopoldville : le *kasai*, fait des eaux du *kwilu* et de la *kwango* ; la *wamba*, formation des eaux du *sankuru*, de la *luluwa*, de la *tshikapa* et de la *lukaya* ; la *lufimi*, la *n'sele*, puis la *n'djili*.

Avant d'atteindre les derniers affluents, le fleuve se rétrécit très considérablement le long du chenal des montagnes qui conduit vers Lukolela. C'est aussi l'un des endroits les plus dangereux du parcours, le débit du fleuve étant plus vite et les vagues plus violentes. Arrivés à l'endroit communément appelé *Mangéngengé*, l'une des plus célèbres montagnes du chenal, l'équipage du bateau - les matelots - et les habitués du voyage - les *banamayi* ou gens du fleuve - soumettent tous les passagers à un rite un peu spécial - la danse - pour conjurer, semble-t-il, les mauvais sorts. Ce fut notre cas. On raconte, en effet, que *Mangéngengé*, la plus haute montagne surplombant la ville de Léopoldville, est habitée par des esprits. Ceux-ci exigent sacrifice à chaque passage de bateau.

Ordre donné par un matelot, je refuse de m'exécuter. Se soumettre à un rite aussi ésotérique que dégradant ? Je fais part à ma grand-mère de mon opposition. A la place, on nous exige quelques pièces de monnaie. Là au moins, il fallait céder. Après tout, ce n'était qu'un rituel. Ma grand-mère s'y soumit volontairement, à la fois pour notre compte et pour la « tranquillité » du trajet.

A bord du bateau se trouvait un assistant médical, dont le nom m'a échappé depuis. Il se mit à m'expliquer les merveilles de « Léo », que nous approchions à pas de géant et qu'il croyait être une terre inconnue pour moi. Il ne savait pas que j'y étais déjà venu par deux fois. De lui, j'ai surtout retenu d'intéressantes explications sur la topographie de la ville, particulièrement de la « cité européenne », aujourd'hui « Commune de la Gombe ». D'après cet assistant médical, cette partie de la ville était construite entièrement sur des marécages. A la place de la gare par exemple, plus précisément en dessous de l'endroit où trônait la statue du Roi Albert 1er, c'est une rivière souterraine qu'il fallait colmater. Plus tard, avec mes fonctions, je saurai également que, pour construire l'actuel building de la *Sozacom*, la Société générale de Belgique devait dépenser énormément d'argent : près de 700 millions de dollars uniquement pour asseoir les fondations ! C'était précisément à cause de ces marécages. Il fallait ramener jusque de l'Europe ce que l'on appelait les « pieds Franqui » pour soutenir l'immeuble. Depuis, je ne me suis plus désintéressé du relief et de la topographie de la ville. Ils me servent toujours de repère. C'est sur ces entrefaites que nous arrivons à Léo.

L'installation à Léo

Notre bateau a accosté au port de l'Otraco vers midi. Nous en sommes descendus, ma grand-mère et moi, au milieu des passants et d'autres passagers. Une fois sortis dans la ville, nous avons résolu de prendre un taxi pour rejoindre mon grand-oncle maternel. Celui-ci habitait la « Nouvelle Cité », autrement appelée « Commune de Ngiri-Ngiri », plus précisément sur la rue Lokelenge n° 52. Ce fut ma première habitation à Léopoldville. Ngiri-Ngiri est pour moi une commune inoubliable. Avec son marché - *Wenze ya Bayaka* – elle me rappelle toutes sortes de souvenirs de jeunesse. Pour parler en Kinois, je puis dire que je suis un véritable *mwana'Ngiri-Ngiri*, même si je n'y suis arrivé qu'à 23 ans. Nous y sommes restés, avec ma grand-mère, pendant quelques années encore jusqu'à mon mariage.

Au fond, quelle était la vraie raison de ma venue à Léo ? C'était sans doute pour y chercher de l'emploi après mes études. Mais, c'était beaucoup plus pour une raison de cœur : suivre ma fiancée, que j'avais déjà rencontrée lors

de mes précédentes vacances à Léo. C'est mon grand-oncle qui me l'avait trouvée dans une bonne famille parmi ses connaissances. Eliane a eu la patience de m'attendre jusqu'à la fin de mes études. Une fois revenue à Léo, le moment était tout indiqué pour concrétiser notre projet. Après des pourparlers habituels entre les deux familles, nous décidâmes finalement de nous marier. Comment cela s'est-il passé ? Comment a-ton célébré les noces ?

Eliane, la femme de ma vie

La rencontre, les pourparlers, la dot

Comme je viens de le dire, j'ai rencontré, pour la première fois, ma future femme en 1955 lors de mes premières vacances à Léo. C'est, comme je viens de le dire également, mon grand-oncle qui me l'avait présentée car la famille de la jeune fille habitait également Ngiri-Ngiri, non loin de son habitation. Constatant que j'avais déjà atteint vingt ans, le grand-oncle se préoccupa, comme de bonne coutume, de mon avenir matrimonial. Un jour, il m'approcha et me tint ces paroles : « Nous avons ici dans le quartier une de nos jeunes filles ; elle est très belle et très polie. Sa mère est de Abuzi, chez nous, et son père de Brazzaville, en République du Congo. C'est une fille très bien et très studieuse. Elle étudie actuellement à Brazza chez les sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Elle est à l'internat et ne revient à Léo que pendant les vacances. Nous avons porté notre dévouée sur elle. Il faut que tu la prennes en mariage ».

Le grand-oncle et sa femme s'organisèrent pour les premières présentations. Un jour, elles décidèrent d'inviter Eliane à la maison. Je n'y étais pas présent car je suis allé rendre visite à un ami qui habitait en face, côté Gambela. Me faisant chercher partout, la femme de mon grand-oncle finit par me trouver chez cet ami et, sur son insistance, je rentrai à la maison. A l'insu de la jeune fille, mon grand-oncle me la présenta : « Mwasi oyo toponeli yo, ye wana. Azali mwana malamu » (« La femme que nous avons choisie pour toi, elle est là. Elle est très bien »). Jetant mon regard sur la jeune fille, je réagis aussitôt : « Noko ! Oyo mwana moke te ! » (« Oncle ! C'est une petite fille ! »). En effet, née en 1941, ma future femme n'avait, en ce moment, que 14 ans. J'éprouvai donc une sorte de gêne mais, en même temps, je ne me devais pas de décevoir mon grand-oncle. Les conversations restèrent donc typiquement protocolaires.

Comme il me restait encore plus ou moins trois ans pour terminer mes études, je suis retourné à Coquilhatville. A partir de là, nous nous sommes mis à nous écrire régulièrement, Eliane et moi. En 1956, quand je suis revenu à

Léopoldville pour de nouvelles vacances, nous nous sommes revus. Cette fois, la petite plante que j'avais vue un an auparavant est devenue un arbre. Et mon oncle le remarqua : « Yo olobaki 'te azali mwana moke. Omoni ye sik'oyo ? » (« Tu as dit qu'elle était petite, tu l'as vue maintenant ? »). « Iyo, namoni ye. Tokoki kobanda masolo sik'oyo » (« Oui, je l'ai vue. On peut commencer les pourparlers maintenant »), lui répondis-je avec assurance. A partir de là, mon grand-oncle se mit en pourparlers avec la famille de Eliane. Ils dureront deux ans car il me fallait, entretemps, terminer mes études à Coquilhatville.

Quand je suis revenu définitivement à Léopoldville en 1958, en compagnie de ma grand-mère, mon grand-oncle avait déjà versé une partie de la dot. Sur un total de 20.000 Fb demandés, il avait déjà avancé 11.000. Les 9.000 restants, je finirai par ne pas les payer. Il faut dire que la famille de ma fiancée était très compréhensible. Excepté son grand-père, un peu réticent, voire même, ouvertement opposé à notre projet, tout le monde était réceptif à l'idée de notre mariage. Le grand-père de ma fiancée était un cadre d'une grande entreprise gracieusement payé. Il vivait bien et ne manquait de rien. Son opposition venait de là. Je crois qu'il se faisait des soucis pour l'avenir de sa petite-fille.

Le mariage avec Mademoiselle Eliane

Après que toutes les réticences eurent été vaincues dans la famille de ma fiancée, nous nous décidâmes, en fin de compte, de nous marier. Les préparatifs allaient bon train quand les dates furent arrêtées de commun accord.

Le mariage civil a eu lieu dans la commune de Ngiri-Ngiri devant l'officier de l'état civil. C'était le Bourgmestre lui-même, Gaston Diomi, qui officiait la cérémonie. Nous étions le 5 décembre 1958. Quand les mots fatidiques furent prononcés – « Je vous déclare mari et femme » - Eliane et moi n'avons pu contenir notre émotion. Mais, puisque nous étions tous deux catholiques, le vrai moment que nous attendions ce fut plutôt le mariage religieux.

La bénédiction nuptiale a eu lieu le samedi 6 décembre 1958 à l'Eglise Saint Pie X de Ngiri-Ngiri, avant la messe solennelle de mariage qui, lui, pour des raisons de calendrier liturgique, n'aura finalement lieu que le dimanche 7 décembre. En vérité, cette bénédiction aurait dû avoir lieu plutôt à l'Eglise Christ-Roi de la Commune de Dendale, chez l'Abbé Joseph Albert Malula. A cause du calendrier liturgique précisément, celle-ci n'a pu être autorisée par l'Ordinaire du lieu. En effet, sur instruction personnelle de l'Archevêque, Mgr Scalais, l'Abbé Joseph Malula avait fini par renoncer au projet, déjà convenu d'avance. Et pourquoi ? Parce que nous étions pendant la période de l'Avent. Dans les normes de l'Eglise catholique, on ne célèbre pas les grands

événements, comme les mariages, pendant cette période. J'en avais quelque peu perdu de vue, jusqu'à ce qu'un ami m'en mette la puce à l'oreille.

Je partageais avec cet ami mon projet de mariage dans un bus que, tout à coup, il eut l'ingénieuse idée de me rappeler que la date du 6 décembre, que nous avions arrêtée auparavant avec ma fiancée pour le mariage religieux, allait coïncider avec l'Avent. Si j'acceptais la bénédiction de mon mariage pendant cette période, me le rappela-t-il, celui-ci serait célébré sans éclat et la fiancée ne pouvait porter le voile avec couronne sur la tête. J'ai donc rapporté la nouvelle à ma fiancée. Bien évidemment, la réponse ne se fit pas attendre : « Pas de demi-mesure. Je dois porter le voile avec couronne ! Après tout, c'est mon mariage ». Dans ces conditions, il fallait à tout prix tenir les dates, mais envisager une solution de rechange.

Le lendemain, nous nous décidâmes d'aller rencontrer le curé de la paroisse, l'Abbé Joseph Albert Malula, chez qui nous suivions déjà la catéchèse de mariage. Dans notre conversation, la cause était déjà entendue :

- « Monsieur l'Abbé ! Il semble que le 6 décembre tombera pendant la période de l'Avent. Qu'est-ce qu'on fait ? », lui demandions-nous.

- « Oui, je le savais. Mais, où est le problème ? »

- « Le problème, c'est que nous n'acceptons pas que notre mariage soit célébré sans éclat ».

- « Ah ! Dans ces conditions, laissez-moi consulter l'Ordinaire du lieu ».

Il se mit aussitôt à former le numéro de téléphone de l'Archevêque, qu'il eut immédiatement au bout du fil :

- « Monseigneur ! En face de moi j'ai un couple de jeunes fiancés qui souhaitent se marier le 6 décembre. Ils ne veulent pas que leur mariage soit célébré sans éclat », s'exprima le prêtre.

- « Ils ont eu toute l'année pour se marier, Monsieur l'Abbé. Pourquoi ont-ils attendu l'Avent ? Il n'en est pas question », rétorqua l'Evêque.

Devant cette réponse, Eliane et moi n'avions plus d'autre choix que de renoncer à l'Eglise Christ-roi de Dendale. Heureusement pour nous, il y avait à Saint Pie X de Ngiri-Ngiri, notre paroisse d'origine, un sympathique curé flamand, le père Germain, qui n'aura cure de toute cette formalité. Bravant l'interdit liturgique, c'est ce dernier qui acceptera de bénir notre mariage, avec cependant cette formule que la bénédiction nuptiale devait avoir lieu la veille du dimanche, jour consacré aux solennités. C'est ce qui explique qu'il y eut

deux cérémonies religieuses : la bénédiction nuptiale le samedi 6 décembre et la messe solennelle le dimanche 7. C'était, pour le curé, une façon à la fois de respecter le calendrier liturgique et de nous honorer.

L'installation en couple, les enfants

Dans sa parcelle de Lokelenge, mon grand-oncle avait construit une maison, qu'il me donna en habitation. Nous y sommes restés, ma femme et moi, de 1958 à 1960. Tout allait bien quand, petit à petit, les humeurs commencèrent à changer. Un jour, voulant prendre le vélo que mon grand-oncle m'avait pourtant acheté pour mes courses à la cité, je trouvai que celui-ci était barricadé. Personne ne me l'ayant averti, je fis l'innocent et partis le demander à la femme de mon grand-oncle. Au courant de la mésaventure, celle-ci n'eut d'autre réponse que me renvoyer à mon grand-oncle : « Kende komona noko na yo » (« Vas voir ton grand-oncle »). Je compris tout de suite ce qui se passait et, depuis ce jour-là, ma femme et moi prîmes la résolution de quitter la parcelle. Il faut dire que ma femme aussi avait commencé à constater, à travers certains faits bénins, que ce n'était plus, comme auparavant, la lune de miel dans la parcelle familiale.

Heureusement pour moi, grâce à un crédit obtenu auprès d'une institution bancaire de l'époque, je finis, au bout de quelques mois, par achever la maison que je construisais à Bandalungwa. Un soir, je suis allé annoncer à mon grand-oncle notre déménagement. Aucune réponse ! Le lendemain, j'ai tout simplement pris mes affaires, ma femme et Honoré, le frère de ma femme, et nous sommes partis. Pour illustrer la morosité du climat, personne n'est venu à notre aide pour le déménagement, même pas charger nos effets dans le camion ! C'est dans ces conditions que nous avons quitté mon grand-oncle.

Une semaine après notre installation dans notre nouvelle maison, j'ai envoyé ma femme transmettre notre invitation à mon grand-oncle et à sa femme. Nous voulions non seulement leur montrer notre nouvelle habitation, mais surtout tenter de recoller les morceaux. Il fallait, pour nous, faire oublier à nos anciens hotes un passé qui, somme toute, n'était pas si pire que ça. Le samedi après-midi, comme prévu, mon grand-oncle, répondant seul à l'invitation, est arrivé à la maison. Quel ne fut pas son grand étonnement ! « Olingaki okoma be lokola mondele, yo wana okomi. Ndak'oyo eza ya mindele te ! » (« Tu voulais être comme un blanc, et tu y es arrivé. Cette maison est une maison des blancs, non ! »), s'exclama-t-il. L'instant passé, nous raccompagnâmes notre hôte. Ce fut pour nous pari gagné sur le chemin de la réconciliation.

Peine perdue. Un mois après, à mon grand étonnement, mon grand-oncle m'envoya Ngbalo, un Ngbandi de la famille, pour me laisser dire : « Yebisa

ye, sik'oyo lokola azwi mbongo, azongisa mosolo nafutelaki ye po na libala » (« Dis-lui, maintenant qu'il a l'argent, qu'il rembourse la dot que je lui ai versée »). Stupéfait, j'ai dit à Ngbalo d'aller dire ceci à mon grand-oncle : « Puisqu'il n'avait pas versé cette dot en un jour, ni en un mois, dites-lui que je rembourserai aussi par fractionnement ». Dieu aidant, j'avais, depuis 1959, obtenu un avancement en grade dans mon service, lequel m'a fait passer à la quatrième catégorie. C'est en ce moment qu'on décida de me payer, en une fois, mon salaire avec tous ses arriérés. Je décidai, dès lors, de rembourser à mon grand-oncle la valeur de toute la dot versée. Et c'est ce qui fut fait. Depuis, on ne s'est plus parlé, mon grand-oncle et moi, et ce jusqu'à mon départ à Bruxelles. Lui aussi est retourné au village, après avoir vendu sa maison. Comme c'est le cas dans beaucoup de familles africaines, je peux dire que l'amour ne nous tient parfois que quand on se tient à distance.

Avant de m'envoler pour Bruxelles, ma femme et moi avons déjà commencé à vivre heureux en couple. Les enfants aussi commencèrent à venir. Avant de rencontrer ma femme, j'avais déjà eu, avec Hélène, la fille du Premier sergent-major Nzangi Michel à Coquilhatville, un garçon, du nom de Léon-José, que sa famille maternelle, pour des raisons d'ordre coutumier, nomma Makita, du nom du frère aîné d'Hélène. Immédiatement après mes études secondaires à Coquilhatville, Hélène accoucha également d'une fille, Marie-Claire. Devenu grand, Léon-José m'a cherché et a travaillé comme matelot dans un bateau ici à Kingabwa. Il mourut en 1986 d'un tragique accident sur la route de Matadi, alors qu'il venait de dédouaner une voiture que je venais de lui acheter. Marie-Claire, après avoir été élevée par ma mère, finit par intégrer le toit familial. Avec Eliane, nous finirons par avoir cinq enfants : Jean-Jacques, Chantal, Simone, Eliane et Belou, sans compter un garçon mort seulement quelques jours après sa naissance.

Eliane, c'est vraiment la femme de ma vie. C'est le prototype même d'une femme africaine bien polie, bien élevée et super-aimante. Aujourd'hui, nous nous aimons comme au premier jour. Certes, son grand-père maternel ne voulait pas de notre mariage et a tout fait pour faire sauter notre union. Mais, il n'y est pas parvenu car Eliane et moi tenions bon. Je ne compte plus le nombre de fois que j'ai comparu devant mon beau-père pour justifier de mon comportement ou rassurer de mon avenir. Eliane, dans tout ça, me supportait. Même quand, un bon matin à 5h, le mari de ma tante est allé – oh ! Comble des accusations - dénoncer mes deux premiers enfants à ma future belle-famille, Eliane n'en avait cure. Elle avait « by-passé » cet accusateur.

Je sais que ce n'était pas facile pour moi d'épouser une fille comme celle-là. Venant de Coquilhatville, j'étais un illustre inconnu à Léopoldville. Elevé par

un père nourricier soldat, je ne pouvais pas rivaliser d'aisance matérielle avec ma fiancée, fille d'un mulâtre et fondé de pouvoir dans une grande entreprise financière de Léo, le *Crédit foncier africain*. Bref, c'était la fille d'un « Monsieur ». Mais, cette fille m'a accepté tel quel ; elle qui, par rapport à moi, avait une visibilité plus grande. Son père m'a aussi accepté tel quel et ne s'est pas opposé à notre mariage. D'ailleurs, c'est lui-même qui avait acheté à sa fille sa robe de mariage. C'est également lui qui l'a conduite à l'Eglise, la tenant à la main. Si donc notre mariage tient de 1958 jusqu'à ce jour, cela veut dire – et j'en suis sûr – que c'était un mariage d'amour. Voilà pourquoi il le demeure.

4

Les débuts d'une carrière passionnante au service de l'État

Les premiers pas dans la magistrature

Je suis entré dans la magistrature, en quelque sorte, en deux temps : la première fois, en 1958 comme personnel administratif et, la seconde, en 1968 comme magistrat. Si 1968 fut le couronnement d'une carrière, 1958 en a été la rampe de lancement. Une rampe de lancement fortuite que celle le destin est seul à même d'aménager.

Après mon installation à Léo et quelques mois seulement avant mon mariage, un de mes anciens condisciples du Groupe scolaire de Coquilhatville, Ernest Yamba - qui avait été tiré au sort pour le service militaire mais qui, par la suite, a été réformé - travaillait au casier judiciaire. Un soir, me rendant visite, il m'informa qu'il y avait un poste vacant au parquet général près la Cour d'appel de Léopoldville. « Si tu te présentes, me susurra-t-il, tu vas l'avoir ». Le lendemain, je m'y présentai effectivement. On me fit passer un concours et, quelques jours après, le concours ayant été concluant, on décida de m'engager. Nous sommes le 03 juillet 1958. Recruté au grade de commis de troisième catégorie, j'y suis nommé greffier. En 1959, après un concours de sélection, je suis passé à la quatrième catégorie, réservée aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire. On m'affecta, dès lors, comme deuxième secrétaire au parquet de district de Léopoldville, situé à l'époque sur l'avenue Valq, en face du « Colibri », dans la Cité européenne. C'est là que l'indépendance du pays me trouvera.

A la veille de l'indépendance, on assista à quelques mouvements au sein de la magistrature. Le Procureur général près la Cour d'appel de Léopoldville de l'époque, Monsieur Dumont, qui était absent de Léopoldville lors des événements du 4 janvier 1959, fut relevé de ses fonctions par le Procureur

général près la Cour de cassation de Belgique, Monsieur Vandendriesch. La décision fut confirmée par le ministre du Congo belge et du Ruanda-Urundi, Monsieur Auguste De Schryver, de séjour à Léopoldville. Il fut remplacé à la tête du parquet général par l'Avocat général De Neuville, commissionné directement Procureur général.

Quand vint l'indépendance, le 30 juin 1960, on assista au départ massif des Belges du Congo. Pour combler le vide, on me commissionna au poste de secrétaire titulaire du parquet de district. Au mois d'octobre de la même année, les magistrats belges partis, le Président Kasa-Vubu nomma des magistrats auxiliaires et autres substituts du Procureur du Roi. Dans la foulée, je fus nommé magistrat auxiliaire au même parquet. Nous sommes le 14 octobre 1960. J'y suis chargé entre autres des autorisations de visite au centre pénitentiaire et de rééducation de Makala. Tout à coup, devenu Premier ministre, Patrice-Emery Lumumba obtint la nomination, au poste de Procureur général près la Cour d'appel de Léopoldville, de l'avocat qui l'avait défendu dans son procès à Kisangani, Maître René Roms. Signe du destin ? Le nouveau Procureur général me sollicita, quelques jours après, pour monter au parquet général. J'y suis nommé Substitut du Procureur général le 6 juin 1961. A ce poste, je ne resterai pas longtemps, soit seulement de 1961 à 1962, non sans avoir participé à une expérience inoubliable pour moi.

Membre de la Commission d'enquête mixte sur les incidents de Kindu et de Kongolo

Dans les premières années troubles de l'accession du pays à l'indépendance, il se produisit, dans les milieux de certains Européens restés au pays, deux incidents majeurs qui, pour avoir ému la Communauté internationale, avaient nécessité la constitution d'une commission mixte d'enquête, du moins pour le premier. Chargée d'élucider les faits et d'établir la vérité, cette Commission était composée d'enquêteurs de l'ONU ainsi que de magistrats et hauts fonctionnaires du Congo. Elle devait se rendre à Kindu où, en novembre 1960, treize aviateurs italiens, travaillant pour le compte de la Mission des Nations Unies au Congo (ONUC), avaient été sauvagement assassinés.

Mais, à peine terminé sa mission à Kindu, la Commission dût recevoir en outre l'ordre de se rendre à Kongolo, où un autre massacre, commis à l'aube du jour de l'an, le 1^{er} janvier 1962, sur vingt missionnaires belges de la Congrégation du Saint-Esprit, auxquels s'ajoutaient un médecin français et un colon belge, venait de se commettre.

De l'incident de Kindu, Léopoldville ne savait presque rien. On apprit simplement, plusieurs semaines après, qu'à Kindu treize aviateurs italiens, envoyés par l'ONUC au front-est pour tenter de désarmer les troupes sécessionnistes du Katanga, avaient été sauvagement assassinés par les troupes gizengistes venus de Stanleyville, sous le commandement d'un certain Mpakasa. Le capitaine Mpakasa fut le remplaçant du colonel Lundula à la tête de l'armée sécessionniste de Stanleyville, après que celui-ci eut décidé de réintégrer l'Armée nationale congolaise suite aux « accords de Bunduki ». C'est par surprise que ces treize aviateurs, pourtant pacifistes et inoffensifs, furent attaqués et leurs corps jetés dans une fosse commune.

Munie d'une réquisition en bonne et due forme, la Commission a dû, à la demande du gouvernement italien, procéder à l'exhumation des corps en vue de leur remise à la Mission de l'ONU et de leur rapatriement en Italie. Dans leur pays, ils recevront l'honneur de leurs compatriotes où, au sortir même de l'aéroport de Rome, il leur sera érigé un monument. Ce fut ma toute première expérience macabre en tant que jeune magistrat. Inutile de rappeler l'horreur que j'y ai éprouvée en procédant notamment à l'exhumation des corps !

A Kongolo en revanche, la Commission ne s'est pas rendue faute de temps et de moyens. Nous nous contenterons de simples informations, avant de retourner à Léopoldville via Elisabethville où, en plein processus de réconciliation avec cette dernière, nous fûmes reçus notamment par Moïse Tshombé, le président de l'Etat sécessionniste du Katanga. Pour Kongolo, on apprit en effet que ce sont les mêmes troupes de Gizenga venues de Stanleyville, sous le commandement du même capitaine Mpakasa, qui furent à l'origine du massacre ! La Commission n'a pas pu vérifier les faits, mais elle apprit que, là encore, la barbarie humaine avait atteint ses limites.

Après plusieurs insultes et exactions la veille, les pauvres missionnaires, accusés de cacher les troupes sécessionnistes du Katanga, furent purement et simplement fusillés par une horde de soldats excités, avant que leurs corps fussent mutilés et jetés dans le fleuve par la « jeunesse katangaise » ! Il semble que ce massacre avait été perpétré quelques heures seulement avant l'arrivée à Kongolo du capitaine Mpakasa lui-même, qui se serait, en revanche, montré, semble-t-il, gentil et compatissant à l'égard de certains rescapés. Mais, ce sont indubitablement ses soldats, arrivés la veille, qui étaient auteurs du massacre.

Constituée par le Collège des Commissaires généraux, notre Commission d'enquête fut présidée par le Président de la Cour d'appel de Stanleyville, David Botsélé, assisté de Monsieur Ekombe, son vice-président. Il y avait aussi un ancien responsable de la Sûreté nationale à Stanleyville, mais j'ai

oublié son nom. A la faveur de ma nouvelle nomination au parquet général de Léopoldville, j'en fus donc partie.

Il faut dire que les deux expériences me laissèrent un goût assez amer du métier car, finalement, aucune suite ne fut donnée à notre rapport, une fois rentrés à Léopoldville. Peut-être que la communauté internationale, pourtant demandeuse de ladite mission, avait fini par prendre ces incidents comme de simples « erreurs de jeunesse » du nouvel Etat, mais je n'en sais pas plus.

Cette première phase de ma carrière de magistrat se conclura par deux voyages d'études en Belgique, dont celui qui allait me permettre d'embrasser les études universitaires.

5

Les études universitaires à Bruxelles

Les circonstances du choix

C'est dans mes fonctions de secrétaire titulaire du parquet général près la Cour d'appel de Léopoldville que je fis la connaissance de Marcel Lihau et d'Etienne Tshisekedi, respectivement, Commissaire général et Commissaire général adjoint à la Justice. Tous venaient d'être nommés au sein du Collège des Commissaires généraux par le nouvel homme fort du régime, le colonel Joseph-Désiré Mobutu. Celui-ci venait de « neutraliser », le 14 septembre 1960, le Président J. Kasa-Vubu et le Premier ministre P. E. Lumumba, empêtré dans un conflit interminable. C'est sous le mandat de ces deux responsables du département de la Justice, encore secrétaire du parquet général, que j'obtiendrai une bourse pour aller étudier, au palais de justice de Bruxelles, les cours de criminologie, permettant ainsi de perfectionner ma formation. Nous sommes en début 1961.

Ce premier voyage en Belgique, effectué sous couvert d'un stage professionnel, aiguïsa en moi le goût des études universitaires. Au vu des agitations politiques qui ont suivi la proclamation de l'indépendance, j'ai commencé à sentir qu'il va y avoir des problèmes, que le pays allait connaître une situation chaotique. Les choses n'allaient que de mal en pis. Je me décidai dès lors, en 1962, d'aller faire des études universitaires en Belgique, après avoir obtenu ma mise en disponibilité.

Comme pour l'école primaire, dans ces études universitaires, je suis également de vocation tardive. La raison ne fut pas simplement liée à l'absence, chez le colonisateur, d'une véritable politique de formation universitaire des cadres congolais. Elle était surtout liée à mon propre timing de vie. Au moment même où j'ai terminé mes études secondaires, j'avais déjà 23 ans. Et, au service de la justice, je commençais déjà à approcher les 27. Après tout, ya-t-il un âge pour étudier ?

La bourse d'études

Quoique présent depuis belle lurette, le goût des études universitaires m'est remonté à Léopoldville dans des conditions presque fortuites. Au parquet de district où je travaillais, deux docteurs en Droit, Dipumba et Kabeya, venaient de faire leur entrée. Ils étaient recrutés comme tels et étaient particulièrement mieux traités. Il y avait là aussi un téléphoniste du nom de Makela. Un jour, voulant passer une communication, je lui ai demandé de me passer le combiné. « Voudrais-tu me passer le téléphone, je dois appeler quelqu'un ? », lui-demandai-je. « Non, me répondit-il. D'abord, priorité aux docteurs en droit ! ». Bien entendu, l'un des deux était-là pour téléphoner. Il n'en fallait pas plus pour toucher mon égo personnel. A elle seule, cette réponse avait suffi à me réveiller. Depuis ce jour-là, ma résolution était prise : je dois, moi aussi, devenir docteur en droit !

Arrivé au secrétariat du parquet général de Léopoldville, un jour, j'ai eu vent que le ministère de l'Education nationale distribuait des bourses d'études. Je vais y concourir, en compagnie de mon ami Kabwita. Nous sommes toujours en 1961. A la tête du ministère se trouvait un certain Ngalula Mpandajila. Entre les deux candidats retenus, le ministre jeta son dévolu sur mon ami, qui avait choisi les sciences économiques. Sans doute, ne dois-je pas deviner les raisons profondes de ce choix. Mais, c'était sans compter avec ma ténacité. Les bourses d'études étant accordées par le gouvernement belge et non par le gouvernement congolais, il apparaissait que le ministre Ngalula n'avait pas le dernier mot. D'ailleurs, la procédure mise en place voulait que le gouvernement sélectionne la liste des lauréats, qu'il la transmette par la suite au gouvernement belge via son ambassade à Léopoldville, avant que ce dernier ne décide.

Coup du sort ! Un autre homme va intervenir dans ma vie. Et c'est quelqu'un fortuitement placé sur mon chemin. Déçu par la décision du ministre, je me souvins, dès cet instant, que, pendant que je m'occupais des autorisations de visite au centre pénitentiaire et de rééducation de Makala, j'avais des contacts réguliers avec un conseiller de l'ambassade de Belgique. Il s'appelait Monsieur Leroy. Comme mon nom ne figurait pas sur la liste du ministre, je me suis résolu de poser la question directement à mon contact de l'ambassade. Parfaitement au courant des pratiques qui se passaient au ministère, Monsieur Leroy me rappela que c'est le gouvernement belge qui accordait souverainement des bourses ; et que, pour mon cas, il suffisait que j'obtienne une recommandation du ministère des Affaires étrangères pour que le tour soit joué.

Je me rendis tout de suite au ministère des Affaires étrangères qui, en ce moment, se trouvait sur la huitième avenue, devenue avenue de l'armée, dans la Commune de Renkin. Je devais y rencontrer l'Ambassadeur Ileka Pierre, à l'époque secrétaire général du ministère. Celui-ci me reçut très chaleureusement et prêta une oreille très attentive à ma préoccupation. Je me mis alors à la lui exprimer. Aussitôt formulée, ma demande ne souffrit aucun retard. L'Ambassadeur rédigea *illico presto*, à la bonne attention de l'ambassade de Belgique à Léopoldville, une belle lettre de recommandation. Une fois présentée à l'ambassade, la lettre fut accueillie sans hésitation. Quelques semaines après, mon nom figurait sur la liste des boursiers ! C'est grâce à cette bourse d'études que je m'envolerai, une seconde fois, pour la Belgique.

Le programme universitaire suivi

J'arrive en Belgique en automne 1962. Je suis logé dans un appartement familial sur rue Dailly, non loin de la place Louise. Après les formalités d'usage (inscription, logement...), j'entame mes études de droit à l'Université Libre de Bruxelles, selon le programme prévu. A l'époque, les études de droit passaient obligatoirement et préalablement par celles de philosophie et lettres. J'y suis donc inscrit d'abord « en candidature ».

La première candidature, préparatoire au droit, je la passe au cours de l'année académique 1962-1963. La seconde en 1963-1964. En 1964-1965, c'est un autre cycle qui commença : le doctorat. Celui-ci marque le début des études de droit proprement dites. Je fais mon premier doctorat en droit en 1964-1965, le deuxième en 1965-1966, puis le troisième en 1966-1967. Il faut dire que mon parcours était plutôt sans discontinuité. Je n'ai jamais « bissé » de classe et je passais toujours en première session.

Les matières inscrites en candidature ouvraient l'étudiant aux connaissances les plus générales et les plus diverses en philosophie, en histoire et en lettres, tout en le préparant effectivement au droit. Elles conféraient le grade de *candidat en philosophie et lettres préparatoire au droit*. Parmi les matières vues, je citerai, en première candidature, la logique, la psychologie (en ce compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines), la littérature française, la critique historique, sans oublier des cours sur la société et les institutions de l'Antiquité, du Moyen-âge et des temps modernes ainsi que l'explication d'un auteur latin.

En seconde candidature, deux épreuves distinctes étaient organisées : la première, qui était la suite de la première candidature, comprenait toutes les matières citées précédemment ; la seconde, qui était une initiation au droit, comprenait, quant à elle, les matières de base de cette discipline : le droit naturel, le droit romain (principalement les *institutes*), l'introduction historique au droit civil, l'encyclopédie du droit, auxquelles s'ajoutaient la philosophie morale, l'histoire contemporaine, l'histoire de la Belgique, l'introduction à l'histoire des principales littératures modernes et notamment celle de la littérature néerlandaise.

Quant au doctorat, organisé en trois « épreuves », c'est-à-dire en trois années universitaires différentes, il comprenait des études théoriques et pratiques sur le droit dans toutes ses facettes et conduisait au grade de *docteur en droit*. La première épreuve (premier doctorat) alignait, à titre d'exemples, les matières ci-après : le droit public, le droit des gens, le droit administratif, le droit pénal et les éléments de la procédure pénale, les principes fondamentaux du droit civil, l'économie politique et un ou deux cours à option. La seconde épreuve (deuxième doctorat), subdivisée en deux épreuves distinctes, comprenait, pour la première, la suite de toutes les matières du premier doctorat (interrogations et épreuves pratiques comprises) et, pour la seconde, le droit civil (quelques articles du code civil belge), les éléments de l'organisation judiciaire, de la compétence et de la procédure civile, la législation sociale, les institutions internationales spécialisées ainsi qu'un cours à option. La troisième épreuve enfin (troisième doctorat), alignait, d'abord, un enseignement théorique sur le droit civil (d'autres articles du code civil belge), le droit commercial, le droit international privé, le droit fiscal, la déontologie et la technique des professions judiciaires (barreau, magistrature, juridictions administratives), les organisations européennes, la comptabilité et un cours à option ; ensuite, des épreuves pratiques sur le droit civil, le droit commercial et le droit fiscal. Au bout du compte, un certain nombre de certificats et de diplômes étaient décernés.

Les certificats et diplômes obtenus

A l'issue de mes études à l'Université Libre de Bruxelles et conformément au programme que je viens de décrire, j'ai obtenu, outre les certificats sanctionnant la fin de chaque année universitaire, un diplôme de Docteur en droit, auquel j'ai ajouté, une année après, une licence spéciale en droit aérien, maritime et de l'espace.

Le diplôme de Docteur en droit, ancien régime, était décerné sans présentation et défense d'une thèse. Seules des épreuves pratiques sur quelques disciplines juridiques de base faisaient office de travaux dirigés. Quant à la licence spéciale, ouverte au choix de chaque doctorant, elle était une orientation personnelle que chaque lauréat choisissait en raison de l'intérêt que représentait pour lui telle ou telle discipline. Pour moi, le droit maritime, aérien et de l'espace était, à cette époque, une discipline si prometteuse que je ne pouvais la louper.

Les professeurs, les condisciples

Comme tout étudiant, quelques figures éminentes de l'Université Libre de Bruxelles ne pouvaient échapper à ma curiosité. Parmi celles-ci, je ne citerai que quelques-uns de mes professeurs. En première candidature, un nom, celui du professeur du Droit romain, me revient ; il s'appelait Roger Henrion. En seconde candidature, c'est Monsieur Beeckhart, professeur d'Introduction au Droit, qui a frappé mon imagination. En premier doctorat, comment oublier cette figure emblématique non seulement du milieu universitaire, mais aussi du monde judiciaire et politique belge, que fut Ganshof Van der Meersch ! Il m'a enseigné le cours de Droit public dans sa partie « Constitution belge ». C'est également lui, avec qui nous avons fini par sympathiser, qui me donnera le cours des Organisations européennes en troisième doctorat, avant Jean Salmon et David Eric. Je perds également de vue une dame qui, en deuxième doctorat, m'a donné le cours de Droit civil des personnes. Ils sont comme ça nombreux dont le souvenir ne peut guère se passer, même si je n'ai plus leur nom en tête. Quant à Herman De Croo, il fut en ce moment-là assistant. Celui-ci deviendra, plus tard, un de mes meilleurs amis dans le monde belge.

Parmi les condisciples, je citerai, côté belge, notamment Pierre Legros et Maurice Lippens. Ceux-là sont restés de véritables amis. Côté congolais, je citerai Losoli Bofikwa François, un bel homme qui deviendra avocat au barreau de Kinshasa, puis chargé de cours à l'Université Lovanium, avant de décéder en 1977 en tant que directeur administratif et financier de l'Office des mines d'or de Kilo-moto. Je citerai aussi Bokana W'ondangela, aîné d'une année, qui deviendra professeur à l'Université de Kinshasa, plusieurs fois ministre et président-directeur général des sociétés, avant de décéder tragiquement en 1994 comme Président-directeur général de l'Office des mines d'or de Kilo-moto. Il y avait aussi Mboyoye Empenge Victor, professeur à l'Université de Kinshasa, ancien Commissaire du peuple, avant de décéder récemment en 2015 dans sa profonde théorie et pratique du « bonkoko-

coutume ». Il y avait enfin mon ami et voisin Louis Kabwita, qui habitait avenue Jacques Jordan, non loin également de la place Louise.

L'engagement chrétien

C'est depuis mon arrivée à Bruxelles en 1962 que, m'accrochant à ma foi, j'ai cherché à m'approcher des milieux catholiques. Je fréquentais la messe et pratiquais les sacrements. Très vite, je serai repéré par les prêtres, puis par mes condisciples qui, en 1963, me porteront à la tête de l'Association des étudiants catholiques africains (UECA). J'assumai mon mandat, durant cette première année, sans accrocs et sans animosité dans les milieux de l'ULB, pourtant reconnu comme le siège du « libre examen ». Je dois dire ici, à la décharge des autorités de l'Université Libre de Bruxelles, qu'aucune question sur mes convictions ne m'avait été posée. Pourtant, elles savaient bien que j'étais catholique et, de surcroît, président d'une structure qui, ouvertement, se réclamait du christianisme et pratiquait sa foi.

En 1964, avec l'appui de notre aumônier, le père Arthur Duvernay, nous avons organisé le congrès de Malonne qui a regroupé, pas seulement les catholiques, mais tous les étudiants chrétiens, protestants et orthodoxes compris. A l'issue de ce congrès, j'a été élu Président de tous les étudiants chrétiens. Je le suis resté jusqu'à la fin de mes études.

Le père Arthur Duvernay a beaucoup œuvré pour la création et le soutien à l'Association des étudiants chrétiens africains. Il en a amélioré les structures et y a énormément travaillé, jusqu'à ce qu'il soit élu par ses pairs comme Supérieur provincial des pères de Scheut. Après lui, c'est le père Célestin Mubengayi qui l'a remplacé comme aumônier. J'étais déjà en troisième candidature. Nous avons continué à travailler avec le père Mubengayi jusqu'à la fin de mes études en 1967.

Aussitôt les études universitaires terminées, j'ai regagné immédiatement la mère-patrie pour y poursuivre le service à l'Etat. Là encore, signe du destin, l'insertion professionnelle ne fut guère une gageure.

6

À l'ombre du Président Mobutu, on est toujours Conseiller

Au moment où je rentre au pays, le Haut-Commandement militaire, sous la direction du colonel Joseph Désiré Mobutu, avait, en 1965 déjà, pris le pouvoir. Pendant que j'étais aux études, je rencontrais régulièrement le Commandant en Chef de l'armée nationale, souvent de passage à Bruxelles. Il savait que j'y étudiais car, avant mon départ de Léopoldville et en tant qu'aîné du Groupe scolaire de Coquilhatville, je l'en avais informé. Un jour, de passage à Bruxelles, je suis allé lui rendre visite à l'Hôtel Westbury où il logeait. Après avoir échangé, évoquant au passage nos souvenirs du Groupe scolaire, il m'a offert 10.000 Fb, l'équivalent de deux mois de bourse d'études. Avant de nous séparer, il me confia : « Dès que vous terminez vos études, revenez au pays ! ».

Effectivement, à la fin de mes études, il m'a envoyé un émissaire, en la personne de Charles Waza, pour me demander de venir travailler avec lui, déjà devenu Président de la République. Quand je suis arrivé à Léopoldville, il m'a engagé directement au collège politique, administratif et juridique de la présidence de la République. C'est moi, en somme, qui ai remplacé Gérard Kamanda wa Kamanda, entretemps nommé Secrétaire général adjoint de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA).

Je me souviens encore du jour de la rencontre et du début de la « carrière ». La première fois, c'est Sambwa Mpida Bangi qui m'y a conduit. Je ne fus pas reçu et le président a demandé que je revienne le lendemain. Pour entrer au Mont-Ngaliema, cette fois, c'est le Père Arthur Duvernay, notre ancien aumônier catholique à Bruxelles, qui emmena le jeune universitaire. Comme à son habitude, le colonel Mobutu nous attendait debout derrière la porte de

son bureau. Aussitôt entré, j'ai eu droit à de chaudes accolades du « Vieux » du Groupe scolaire. « Jeune homme, bon retour au pays, soyez le bienvenu ! », me lança-t-il. Puis, après installation dans son bureau, il me posa quelques questions d'usage sur le voyage, le séjour au pays, la famille, etc. Il conversa également avec le Père Arthur Duvernay.

Le clou de la conversation, c'était cette proposition d'intégrer son cabinet : « Cher Léon, j'avais ici, au collège politique, juridique et administratif de mon cabinet, un brillant juriste que je viens d'envoyer à l'OUA, Maître Gérard Kamanda. Je crois que vous avez le profil pour le remplacer ». Aussitôt dit, aussitôt fait. Et comme il n'aimait pas faire les choses à moitié, après avoir recueilli mon avis favorable, il ajouta : « Jeun'homme, venant tout fraîchement de l'Europe, je vois que vous êtes coupé à quatre épingles. Ici nous sommes sous les tropiques. Je crois qu'il vous faut un bon cadre de travail et un logement décent ».

Il donna aussitôt à son directeur de cabinet, Evariste Loliki, l'ordre de me trouver un beau bureau et de me loger, encore provisoirement, à l'hôtel Memling. Puis, me prenant en aparté, il me remit une coquette somme d'argent « pour mon installation ». Avec cette somme, je pouvais tout acheter : chaussures, habits, mobiliers, voire même une voiture ! Je passai deux ou trois mois à l'Hôtel Memling avec ma famille, avant qu'une maison ne se libère sur l'avenue Tulkens. Puis, quand je fus nommé à la tête du parquet général de la République, j'occuperai le logement de la fonction.

Mon travail, au sein du collège, consistait principalement à étudier les dossiers, à faire des notes et à conseiller le Président de la République dans les domaines politique, juridique et administratif. Une équipe d'« ouvriers de la première heure » entourait déjà le Président au sein de son cabinet. Outre le directeur, Evariste Loliki, et le directeur adjoint, Laurent Eketebi, il y avait, entre autres, Jean-Théodore Umba (collège politique, juridique et administratif), Jacques Bongoma (collège économie, finances et commerce) et Barthélémy Bisengimana (collège mines et énergie).

Mon passage au cabinet du Président de la République ne sera cependant que de courte durée car, soucieux de finaliser l'installation des institutions de l'Etat, le Président Mobutu a fini par m'appeler à d'autres fonctions. Sans quitter le rôle de « conseiller » !

7

Un procureur général répressif mais pédagogique

« Vous pouvez faire de la magistrature ce que j’ai fait de l’armée »

Le contexte du choix

Au lendemain de sa prise de pouvoir et de la promulgation de la Constitution du 24 juin 1967, le Président Mobutu s’est trouvé confronté à l’urgence de plusieurs réformes. Parmi celles-ci figurait en bonne place le secteur de la justice. Dans l’un de ses discours sur le secteur, il aura ces mots : « Le législateur colonial nous a laissés trop de justice pour que le peuple obtienne justice... Nous devons présenter une organisation judiciaire unique susceptible d’assumer la mission juridictionnelle de l’Etat... en réduisant le nombre des échelons de la pyramide des cours et tribunaux... tenant compte des contingences budgétaires et de la pénurie actuelle du personnel judiciaire ».

Dans la pensée du président, il fallait donc réduire le nombre de structures judiciaires en créant une sorte d’unité de commandement au sein de l’appareil, tenant compte aussi bien de la pénurie des moyens et du personnel que de la mentalité africaine. Pour cela, la présence des juristes à ses côtés, notamment pour l’africanisation des cadres, était plus que capitale. Me trouvant au sein du collège politique, juridique et administratif de son cabinet, je ferai partie de ceux-ci. C’est ce qui explique que je n’y suis pas resté longtemps, à peine quelques mois.

Un bon après-midi du mois d’avril 1968, Joseph N’singa Udjuu, alors ministre de la Justice, vint me voir et me tint ce discours : « On me dit que, pendant que vous étiez au parquet général près la Cour d’appel de Léopoldville, vous avez fait du bon travail. Ça été une carrière fructueuse. Je voudrais que vous reveniez dans la magistrature ». A l’écoute de ces paroles, devinant l’intention

de mon interlocuteur, je déclinai poliment l'offre du ministre, lui expliquant en détail les difficultés et l'état de délabrement dans lequel se trouvait la justice. Et le ministre de me dire : « Vous pouvez aussi assurer son redressement ! ». Je fis semblant de le comprendre, mais ces paroles n'ont pas suffi pour vaincre mon hésitation.

Il faut dire qu'en ce moment, le ministre avait, en réalité, un autre plan en tête. En conflit avec le Procureur général près la Cour d'appel de Léopoldville, Monsieur Joseph Alidor Kabeya, son ancien condisciple de Lovanium, il ne supportait plus sa présence et sa collaboration. Il considérait que ce dernier était tout simplement l'homme de paille de Justin-Marie Bomboko et de Victor Nendaka, deux personnalités qui, à ses dires, lui faisaient ombrage auprès du président de la République. Ne supportant pas le parrainage de ces deux derniers, le ministre avait donc juré d'y faire partir son « ami ». Avec mon retour au pays, naturellement, il en profita pour que je serve de solution de rechange, en éloignant l'encombrant procureur général, considéré en plus comme irrespectueux à son égard. Et, pour bien orchestrer la manœuvre, le ministre me promît, tout d'abord, la nomination au poste d'avocat général près la Cour d'appel de Léopoldville - ce qui était de la compétence du Président de la République - avant de me commissionner – prérogative du ministre de la Justice - procureur général près la même Cour.

Ayant sollicité un temps de réflexion, plusieurs jours se passèrent sans que je ne relance Monsieur le ministre. Un dimanche matin, cette fois, c'est le président de la République lui-même qui m'appela dans son bureau. Ne me doutant de rien, je suis arrivé dans la salle d'attente du palais présidentiel, au camp Tshatshi, à l'heure convenue. Cinq minutes après, c'est le Ministre N'singa Udjuu que je vois entrer. Je devine alors, à peu de choses près, l'objet de ma convocation. Après les salutations d'usage, le ministre est reçu le premier par le président de la République. Quinze ou vingt minutes se sont écoulées quand, tout à coup, le protocole vint m'annoncer : « Le président vous appelle ».

Une fois au bureau du président de la République, le décor était déjà planté. Le ministre présenta la chose à peu près de la manière suivante, en s'adressant à moi : « Monsieur le Conseiller ! Partout, lorsqu'on sert la République, on est conseiller du président de la République. Même si vous allez à la magistrature, vous resterez toujours conseiller de celui-ci. Parce que le président de la République peut consulter qui il veut et où qu'il se trouve ». Ayant la parole, je rebondis aussitôt : « Oui, Monsieur le ministre, je le suppose. Mais, moi, je ne veux pas aller à la magistrature parce que celle-ci ne fonctionne pas bien ; elle est décriée par tout le monde. Pour la redresser, il faut beaucoup de temps

et de moyens ». A ces mots, alors qu'il semblait ne pas s'intéresser à notre conversation, le Président Mobutu entra directement dans la discussion en m'appelant directement par mon prénom : « Léon ! Si moi j'avais raisonné comme vous, où serait l'armée aujourd'hui ? Moi j'ai trouvé une armée des mutins ! J'en ai fait une armée nationale. Vous aussi, vous pouvez faire de la magistrature ce que vous voulez. Vous pouvez la redresser ! ». La cause étant entendue, il ne me restait plus qu'à en tirer les conséquences. Les désirs du roi sont des ordres, dit-on.

L'entretien terminé, le Ministre Joseph N'singa et moi prîmes congé du président de la République. Une fois dans sa voiture, le ministre me tint ces paroles : « Si vous êtes d'accord avec ma proposition, demain je vous fais nommer Avocat général par le président de la République ; puis, vous serez commissionné Procureur général près la Cour d'appel de Léopoldville ». « Procureur général ou rien », lui répondis-je. A ces mots, je quittai le ministre.

Le 11 avril, de retour du Tchad où j'avais accompagné le président de la République pour la signature de l'Acte constitutif de l'UEAC (Union des Etats de l'Afrique Centrale), l'ordonnance me nommant Procureur général près la Cour d'appel de Léopoldville est directement signée et publiée. Il n'y était plus question du poste d'Avocat général. Mon exigence était donc entendue. Quant au Procureur général Joseph Alidor Kabeya, il sera nommé Conseiller à la Cour suprême de Justice, avant même que celle-ci soit installée !

Dans notre plan, nous avions prévu la création d'autres cours d'appel, en plus des deux qui existaient jusque-là, à savoir Léopoldville et Elisabethville. C'est dans ce cadre que vont être progressivement installées la Cour d'appel de Kisangani, celles de Bukavu, de Kananga, de Mbuji-Mayi, etc. Mais, pour mener à bien le travail de réformes, il fallait me faire une exacte idée du secteur de la Justice, six ans après l'avoir quitté. Je décidai donc d'entreprendre une première tournée d'inspection.

Les premières inspections

Le Parquet général près la Cour d'appel de Léopoldville avait juridiction sur l'ancienne province de Léopoldville - comprenant le Bas-Congo et le Bandundu - ainsi que sur la Province de l'Equateur, la Province Orientale et la Province du Kivu. C'était le plus important parquet du pays puisque celui d'Elisabethville n'avait, quant à lui, en ce moment, juridiction que sur le Katanga et le Kasai, la tutelle sur le Ruanda et sur le Burundi ayant été entretemps supprimée. Puisque je connaissais déjà le milieu, aussitôt nommé et installé, j'ai donc entrepris immédiatement mes premières inspections.

Ces inspections m'amènèrent tour à tour à Coquilhatville (Mbandaka), à Stanleyville (Kisangani), à Goma, à Bukavu (ancienne Costermansville) et à Luluabourg (Kananga). Partout où je suis allé, la situation sur le terrain confirmait mes premières appréhensions. J'avais l'impression d'un navire abandonné, avec tout son équipage, excepté les expatriés. Dans mon rapport d'inspection, j'ai consigné à peu près ceci à l'attention du président de la République : « La moisson est grande, mais les ouvriers peu nombreux ». Cela voulait dire qu'il y avait beaucoup de choses à faire, beaucoup de réformes à entreprendre, mais il nous manquait cruellement de moyens.

La première des réformes à opérer consistait, pour moi, à redorer l'image de la magistrature, à améliorer son décorum : bâtiments, mobiliers, matériels, personnel, etc. Ensuite, il fallait s'attaquer aux structures mêmes de l'appareil judiciaire ainsi qu'au domaine de la législation, qu'il fallait adapter au nouveau contexte de l'indépendance. Le président de la République nous donna, le ministre de la Justice et moi-même, coudée franche pour entreprendre toutes les réformes nécessaires.

Pendant que nous étions occupés à installer les nouvelles cours, un jour, en ma présence, le président de la République interpella le ministre Joseph N'singa : « Monsieur le Ministre ! Puisque la Constitution l'a prévue et que le code de l'organisation et de la compétence judiciaires vient de la consacrer, n'est-ce pas le moment d'installer la Cour suprême de justice ? *Bosala pe totia yango te !* » (« Faites en sorte qu'on la mette en place, non ! »). Sautant sur l'occasion, le ministre se mit directement dans la bataille. Puis, après la nomination de ses membres le 14 août 1968, le 23 novembre de la même année, la Cour suprême de Justice fut effectivement installée.

Dans sa première formation, la Cour suprême comprenait, outre quelques nationaux, plusieurs magistrats et professeurs d'origine étrangère. Bien évidemment, l'absence de cadres nationaux en nombre suffisant et le souci de bénéficier de l'expertise extérieure expliquaient ce choix. Son tout premier Premier Président fut Marcel Lihau, docteur en Droit de l'Université catholique de Louvain et professeur à l'Université Lovanium. Le professeur Guy Bouchoms, de nationalité belge et en ce moment-là Président à la Cour d'appel de Léopoldville, en fut nommé Président. Certains professeurs de l'Université officielle du Congo, qui avaient collaboré à l'élaboration des textes organisationnels de la Justice, en ont également été gratifiés. C'est le cas d'Emile Lamy et d'André Dethiers, tous deux de nationalité belge, nommés Conseillers à la Cour suprême. Les trois autres Conseillers nommés furent Nicolas Bayona – qui s'appellait « Bayonne » à l'époque – Jean Delneuvillle – autre Belge – et Joseph Alidor Kabeya. Plus tard, on y ajoutera

un Français, Monsieur Rougevin-Baville, d'autres nationaux comme le professeur Gérard Balanda ainsi que les magistrats Trudon Lubamba, Joseph Mputu, Bruno Mbiango et Evariste Kalala, et même un Haïtien dont j'oublie le nom (Nguyen Qhoc Dhin, si je ne m'abuse).

Dans la foulée de ces nominations à la Cour suprême, le président en profita pour nommer également les magistrats au Parquet général près la Haute Juridiction. Le Procureur général près la Cour d'appel de Léopoldville que je fus, fut promu au poste de Procureur général de la République et, de ce fait, je devins le premier chef du Parquet général près la nouvelle Cour. Ma nomination fut suivie de celle de Valentin Phanzu, nommé Premier Avocat général. En fait, il y avait une petite compétition entre Maître Panzu, mon pendant au parquet général près la Cour d'appel d'Elisabethville, et moi-même. L'on se demandait qui des deux allaient effectivement diriger ce Parquet général. Finalement, c'est le Procureur général près la Cour d'appel de Léopoldville qui sera choisi, mon collègue d'Elisabethville ayant été désigné Premier avocat général de la République.

Le travail à la Cour suprême de Justice était une innovation pour la plupart d'entre nous, surtout dans sa mission de Cour de cassation. C'est ainsi que, pour nous donner toutes les chances de réussir, nous avons sollicité et obtenu du président de la République d'effectuer un stage auprès des Cours de cassation de certains pays de vieille tradition judiciaire, notamment la Belgique, la France, le Canada, voire même le Maroc, question de couvrir les grandes familles du droit qui nous intéressaient : la famille romano-germanique, le système anglo-saxon et le système arabo-musulman.

Le stage à la Cour de cassation de Belgique et de France

Le stage fut autorisé par le président de la République quelques mois seulement après notre installation. Devaient y participer, au niveau du siège, Marcel Lihau, Nicolas Bayona, Emile Lamy et André Dethiers ; au niveau du Parquet général de la République, moi-même, Maître Phanzu et quelques avocats généraux dont j'oublie encore les noms.

Le périple nous conduisit d'abord à la Cour de cassation de Belgique. Nous y sommes accueillis en hiver 1968. Après des séances protocolaires, nous nous sommes mis au travail. Le stage consistait, *grosso modo*, à se faire expliquer le fonctionnement de la Cour, ses compétences, ses méthodes de travail, les difficultés auxquelles elle était confrontée, ses rapports avec les autres institutions judiciaires et politiques belges, etc. On assistait également à des audiences pour voir comment cela fonctionnait réellement, sans compter des échanges directs avec les magistrats. Il faut avouer que nous y sommes sortis

avec une expérience et des compétences techniques qui allaient s'avérer essentielles au démarrage de notre haute Juridiction.

En France, le stage s'est déroulé presque dans les mêmes conditions. C'est au Canada que le stage nous a paru un peu plus exotique parce que c'est le pays dans lequel nous devrions étudier le système anglo-saxon d'organisation et de fonctionnement judiciaires. Comme on le sait, ce système étant différent du système romano-germanique que nous avons hérité de la Belgique et de la France, il nous fallait être très attentif aux différences entre les deux, pas seulement au niveau idéologique mais aussi et surtout pratique. Quant au Maroc, c'est le seul pays arabo-musulman que nous avons choisi de visiter pour étudier, là aussi, l'organisation et le fonctionnement de ce système.

Il faut avouer que ces différents stages nous ont été bénéfiques à plus d'un titre. Outre la maîtrise des différents aspects organisationnels de la plus haute juridiction d'un pays et de son parquet, nous avons surtout tiré de nombreux enseignements sur le plan de l'organisation, c'est-à-dire de l'agencement des structures, et de la procédure, c'est-à-dire de la conduite de différents procès. Sur ce registre, l'étude de la procédure de cassation nous a été tout particulièrement d'une très grande utilité. Elle nous a permis de voir notamment les différences qui existaient entre le système romano-germanique et le système anglo-saxon, d'une part et d'autre part, entre ces deux systèmes et le système arabo-musulman. Fort de ces expériences, nous sommes rentrés au pays où il fallait maintenant poursuivre les réformes.

Les réformes judiciaires entreprises

Dans le cadre de l'objectif de la rationalisation des structures, il fallait, d'abord, doter la Justice de nouveaux textes juridiques à même de lui permettre d'accomplir sa mission régaliennne. C'est dans ce cadre qu'un certain nombre de législations vont, sous l'impulsion du ministre N'singa d'abord, puis sous mon autorité directe et avec le concours de quelques juristes de la Faculté de Droit de l'Université Lovanium, dont les professeurs Antoine Rubbens et Emile Lamy, être élaborées.

Les législations de base

Parmi les législations les plus importantes et les plus urgentes, nous nous sommes attelés à produire d'abord, comme mentionné plus haut, le code de l'organisation et de la compétence judiciaires (ordonnance-loi du 10 juillet 1968). Puis, sont venus d'autres textes comme le code de procédure devant la

Cour suprême de Justice (ordonnance-loi du 8 janvier 1969), le statut des magistrats, le cadre organique sur le barreau (ordonnance-loi du 29 septembre 1969), etc. C'est l'urgence de la situation qui nous conduisit, chaque fois, à recourir plus aux ordonnances-lois qu'à des lois, dont le processus d'adoption au parlement aurait pu nous coûter en temps et en compromis politique.

Le code de l'organisation et de la compétence judiciaires a été élaboré sous l'impulsion directe du ministre N'singa Udjuu. C'était un monument juridique qui, pour la première fois, est venu remplacer l'organisation judiciaire nous laissée par le colonisateur. Et, conformément à l'idée suggérée par le président de la République en la matière, nous avons, par cette loi, obtenu la suppression de la dualité des ordres de juridictions qui existaient avant, pour ne créer finalement qu'un seul système judiciaire comprenant des juridictions à compétences élargies, c'est-à-dire aussi bien en matière judiciaire qu'en matière administrative. L'unité de l'ordre juridictionnel s'est manifestée ainsi, principalement, par la suppression des juridictions administratives dont les compétences ont été absorbées par deux juridictions ordinaires : la Cour d'appel et la Cour suprême de Justice. Celles-ci devaient exercer lesdites compétences par le truchement des sections administratives créées en leur sein. C'était une des innovations majeures de ce code.

Au bas de ces deux échelons de juridictions, ont été créés des tribunaux de grande instance, destinés à remplacer les tribunaux de police et, plus tard, des tribunaux de paix, chargés de se substituer aux tribunaux coutumiers. Dans l'optique de cette réforme judiciaire, nous n'avons pas trouvé urgente la nécessité de créer la Cour constitutionnelle, quoique prévue par la Constitution. La Cour suprême de Justice nous paraissait, à cette époque, plus indiquée et plus facile à installer. C'est ce qui fut fait et la Constitution elle-même, dans ses dispositions transitoires, nous le permettait.

Le code de procédure devant la Cour suprême de Justice a été élaboré directement dans le souci de doter cette nouvelle juridiction des instruments nécessaires à son fonctionnement. Nous nous sommes préoccupés d'abord de fixer des dispositions communes qui allaient s'appliquer devant la Haute Cour, indépendamment de ses sections : l'introduction et la mise en état de la cause ; la question de la computation des délais ; les audiences devant la Cour ; les incidents de procédure ; la manière de rédiger, de signifier et de publier les arrêts ; la question des frais et dépens, etc. Ensuite, il fallait réglementer en détail la procédure devant ses deux sections.

Devant la section judiciaire, nous avons fixé des règles nécessaires, particulièrement celles concernant le pourvoi en cassation et le jugement des

bénéficiaires du privilège de juridiction. Devant la section administrative, les règles relatives à l'annulation des actes et décisions des autorités administratives centrales autant que celles relatives à l'examen des demandes d'indemnité pour préjudice exceptionnel ont également été fixées, sans oublier la réglementation des procédures spéciales comme la prise à partie des magistrats, le renvoi de juridiction, le règlement des juges, la révision, etc. Ce code, autant que le premier, nous ont valu l'admiration de bon nombre de pays africains postcoloniaux.

Quant au statut des magistrats, j'y ai mis un point d'honneur pour redonner à ce corps à la fois son prestige, son estime et son efficacité. Les conditions de recrutement dans le corps ont été renforcées : en plus du diplôme de docteur ou de licencié en droit, le candidat devait réussir à un concours de recrutement obligatoire, qui devenait ainsi l'unique voie d'accès à la profession, sans préjudice du recrutement sur titre. Une fois recruté, le candidat recevait d'abord une première nomination faisant de lui un magistrat à titre provisoire ; ensuite seulement, et sur base d'un rapport concluant de son stage, il pouvait être nommé à titre définitif par ordonnance du président de la République. Dans l'exercice de la profession, des règles précises ont été édictées concernant le signalement et les promotions, le port des grades et le rang hiérarchique des magistrats, leurs positions statutaires, les avantages sociaux alloués en cours ou à l'issue de la carrière, etc.

C'est surtout le chapitre de la discipline qui devait matérialiser le souci de la rigueur, du prestige et de la dignité de la fonction. Tout d'abord, la faute disciplinaire a été définie d'une manière très large pour prendre en compte tout comportement déviant quelconque du magistrat ; cette faute ayant été définie comme étant tout manquement par un magistrat aux devoirs de son état ou à l'honneur ou à la dignité de sa fonction. Ensuite, la liste des peines disciplinaires a été fixée, celle des autorités disciplinaires établie et la procédure disciplinaire elle-même déterminée.

Un autre point d'honneur a été mis dans la réglementation de la profession d'avocat, cet auxiliaire indispensable à l'exercice du métier de juge. Ici, je peux me permettre de raconter une anecdote. Au moment où j'élaborais le projet d'ordonnance-loi sur le barreau, j'étais à la fois président du Conseil judiciaire et procureur général de la République. Aussitôt élaborée, le président de la République l'a signée. Dès la publication de l'ordonnance-loi, tous les barreaux du pays, comme un seul homme, se sont levés contre le procureur général de la République ! Un véritable lever-de-bouclier qui a même fait déplacer à Kinshasa un secrétaire d'Etat américain chargé des droits de l'homme ! On reprochait au procureur général de la République d'avoir

voulu « fonctionnariser » la profession d'avocat par l'instauration du système de la tarification des honoraires. Ce qui était absolument faux.

Dans le monde entier - et telle était ma ligne de défense - les honoraires d'avocat, de médecin, bref de toute profession libérale, sont tarifés. L'idée de la tarification vise, partout, à combattre certains excès de la part des libéraux. Ce n'est pas pour autant qu'on parle, dans ces pays, de « fonctionnarisation » desdites professions ! Au Congo, nous voulions simplement mettre de l'ordre. Fort curieusement, au moment où je suis parti de la magistrature - malheureusement sans avoir signé l'arrêté qui devait procéder à cette tarification concrète - l'on n'a pas procédé autrement. A peine que je suis sorti du corps, la passation des pouvoirs réalisés, les avocats eux-mêmes ont pris un exemplaire du projet d'arrêté que j'avais déjà élaboré au passage, pour en faire un règlement interne du corps. C'est la tarification que j'y ai prévue qui a commencé à être appliquée ! Aujourd'hui, dans tous les barreaux du pays, la tarification est de règle ! C'est le Conseil national de l'Ordre des avocats qui en a fait un règlement organique interne.

Ici, je dois au bâtonnier Mbu Ne Letang mon respect pour avoir reconnu mes efforts dans le domaine. Un jour, reçu à mon bureau, il est venu me remercier en m'avouant honnêtement que le texte que j'ai laissé sur cette tarification n'a subi aucun changement, pas même d'un iota. J'en ai profité pour lui dire que notre texte n'était pas suivi seulement au Congo. Partout en Afrique, que ce soit au Congo-Brazzaville, au Gabon, au Cameroun, au Sénégal, c'est le règlement organique des barreaux du Zaïre qui a été copié ! Dès lors, où se trouvait le problème ? Le PGR Kengo avait-il tort simplement parce qu'il avait eu raison trop tôt ? Je n'en sais rien.

Plusieurs autres législations de base, pour réformer la Justice, seront adoptées durant la décennie 1970 -1980. C'est une période que l'on peut, à juste titre, considérer comme celle de la refondation juridique du nouvel appareil judiciaire congolais. Mais, ce n'est pas le lieu d'en faire le recensement. Si plusieurs textes ont, par la suite, été édictés, l'autre face de ma contribution aura été, sans doute, l'installation même des structures et infrastructures de la Justice.

L'installation des premières structures judiciaires

Au retour des stages, comme je l'ai mentionné plus haut, nous nous sommes investis pour le parachèvement des réformes, et plus particulièrement pour l'installation des structures. Dans ce cadre, l'organisation et le fonctionnement de la procédure de cassation nous préoccupèrent au plus haut chef. Cela se traduisit concrètement par la distinction des formations de jugement au sein

de la haute Cour. A la section judiciaire était dévolu tout le procès pénal avec, *in fine*, la cassation. A la section administrative a été confié tout le contentieux administratif. Seules certaines matières spécifiques, dont le contentieux constitutionnel, étaient dévolues aux deux sections réunies. Même si la spécialisation des juges n'était pas si marquée – tous les magistrats siégeant dans toutes les formations – du moins les matières, dans chaque procès, furent très clairement distinguées.

En 1972, intervint une réforme importante dans le système institutionnel national. Dans la foulée de la suprématisation du MPR, un Conseil judiciaire est créé aux côtés des deux autres structures traditionnelles de l'Etat : le Conseil législatif (Assemblée nationale) et le Conseil exécutif (Gouvernement). Il englobait tous les cours et tribunaux et parquets de la République de manière à en assurer tant la coordination que l'inspection. Dans cette grande réforme, le Procureur général de la République fut désigné, *ès qualité*, président du Conseil judiciaire. Il cumulait, dans la foulée, à la fois les fonctions de ministre public près la Cour suprême de justice et de ministre de la Justice au sein du Conseil exécutif. Il exerçait même une partie des attributions traditionnellement dévolues au Premier Président de la Cour suprême de Justice relatives à l'organisation interne des cours, tribunaux et parquets.

Cumulant à présent lesdites fonctions, j'en ai utilement profité pour accélérer les réformes décidées. C'est dans ce cadre que l'installation des tribunaux de paix va devenir l'une de mes priorités. Il était, en effet, question d'installer ces tribunaux sur toute l'étendue de la République dans les cinq ans de la promulgation du nouveau code, de manière à rapprocher la justice des justiciables. Là, nous sommes déjà en 1981-1982. Le travail a, à peine, commencé que, par décision du Président de la République, j'ai malheureusement quitté la magistrature.

Le but de la création des tribunaux de paix était de remplacer progressivement les tribunaux coutumiers qui existaient depuis l'époque coloniale. Il avait été prévu que les juges coutumiers devaient faire partie des sièges de ces tribunaux, et s'ils ne faisaient pas partie, le juge du tribunal de paix pouvait les assumer. L'idée de brasser ces deux catégories de « juges » était de faire en sorte que, par la jurisprudence, nous puissions progressivement codifier nos coutumes. Car, dans mon entendement, il est certes un point d'honneur pour chaque pays de disposer de ses traditions orales propres, qu'on nous bassine parfois du matin au soir. Mais, à un moment donné, il faut que, progressivement, ces traditions orales cèdent le pas à l'écrit pour plus de

clarté, de précision et de sécurité juridique. Et l'un des moyens de la codification de la coutume, n'est-il pas précisément la jurisprudence ?

Ce que nous voulions, par la création desdits tribunaux de paix, était que la coutume et la jurisprudence, qui sont toutes deux des sources de droit, s'harmonisèrent pour ne créer finalement qu'un seul et même droit. D'ailleurs, le système anglo-saxon – la *Common law* – nous servait utilement de modèle sur ce point : partir d'un cas (coutume) pour arriver à poser des principes (jurisprudence), lesquels peuvent devenir, au bout du compte, la loi (droit écrit). En tout cas, telle fut notre ambition en amorçant cette réforme. Mais, comme je viens de le dire, l'occasion ne me sera pas donnée de parachever ma réforme.

Un nouveau décorum pour la magistrature

Avec le ministre N'singa et, plus tard comme Président du Conseil judiciaire, Procureur général de la République, j'ai beaucoup attaché de l'importance à l'amélioration des conditions de vie et de travail du magistrat. Après l'adoption du nouveau statut des magistrats, lequel prévoyait plusieurs avantages sociaux, nous avons tenu à ce que ces avantages soient une réalité vécue. Pour cela, nous nous sommes érigés en avocat des magistrats auprès du Président de la République et de toutes les structures du Parti.

En termes de *traitement de base*, je me souviens que le magistrat le moins gradé ne touchait pas moins de 50 \$us de l'époque, du moins son équivalent en monnaie nationale. Au niveau de la Cour d'appel, les montants avoisinaient les 600 \$us tandis que le Premier Président de la Cour suprême de Justice et le Procureur général de la République touchaient, chacun, l'équivalent en monnaie nationale de 1.000 \$us. Avec ce traitement, majoré d'autres types d'avantages, le magistrat pouvait non seulement nouer les deux bouts du mois, mais même s'offrir quelques loisirs. Les plus sages arrivaient jusqu'à en épargner quelques miettes. Mis dans ces conditions, il n'était plus difficile de demander au magistrat de donner le meilleur de lui-même. Il devait surtout faire preuve d'une compétence et d'une probité irréprochables.

Sur ces deux exigences, les plus indéclicats d'entre eux m'ont eu sur leur chemin. J'avais, en effet, organisé un système de contrôle et de surveillance qui me permettait de connaître, dans un temps relativement record et quel que soit l'endroit où ils étaient affectés, les agissements de mes magistrats. Quelqu'un a-t-il été trouvé en état d'ébriété à Lusambo ou à Kamina ? J'en étais immédiatement informé et les sanctions infligées sans désespérer. Un autre voulait-il se compromettre avec un ou une justiciable à Kisangani ou à Boende, mes services m'informaient presque *on live*. A Kinshasa, je n'hésitais

pas à organiser des pièges, que certains ont appelés « guet-apens ». C'étaient de sortes de simulations organisées d'enquêtes en matière notamment de corruption, avec à la trousse une équipe d'OPJ chargés de constater les faits. Ceux des magistrats qui tombaient dans le filet, puisque pris la main dans le sac, passaient directement par la procédure de flagrance. Les magistrats intègres arrivaient eux-mêmes à déjouer le piège, tout simplement en refusant la corruption et en menaçant le faux corrupteur de poursuites.

C'est avec une telle discipline que, petit à petit, nous avons essayé de redorer le blason terni du magistrat. Bien évidemment, l'épée de Damoclès était suspendue d'abord sur la tête des responsables, et Dieu seul sait combien ont-ils été sanctionnés. Bref, je connaissais chacun de mes magistrats et chaque magistrat me connaissait.

Quant aux *infrastructures*, le projet était de construire, dans chaque siège ordinaire de la Cour d'appel, un palais de justice digne de ce nom, avec tous les services associés. Et, par la suite, doter tous les organes de justice au niveau territorial et local d'un bâtiment confortable pouvant abriter également tous les services, était le deuxième objectif à atteindre.

Hélas ! Sur les 148 sièges des tribunaux de grande instance, tous les 148 bâtiments n'ont pas pu être achevés, faute d'allocations budgétaires conséquentes. On n'a pu se contenter que de quelques bâtiments de l'Etat existant au niveau des villes et territoires, avec un minimum d'équipements que les moyens d'alors nous permettaient. Là, ce fut une question de manque de volonté politique évidente, les structures du Parti ne se faisant qu'une très faible idée de la Justice. Mais, malgré tout, nous avons essayé d'insuffler un nouvel esprit au sein de la magistrature.

L'ambiance du travail au sein de la Cour suprême

Le Premier Président et moi-même avons vraiment pris à cœur le travail de rénovation de la Justice. Nous concevions, tous les deux, notre mission comme un véritable apostolat, comme une mission requérant énergie et désintéressement. Aussi nous étions-nous efforcés de mener à bien les réformes et de développer, en conséquence, des rapports les plus cordiaux.

Les rapports du PGR avec le Premier Président Marcel Lihau

Mes rapports avec le Premier Président Marcel Lihau étaient des plus cordiaux. Il est vrai qu'à l'Université, nous ne nous sommes pas connus, chacun de nous ayant fait un parcours différent : lui étant de Lovanium (Léopoldville) puis de l'Université catholique de Louvain (Belgique) et moi

directement de l'Université Libre de Bruxelles (Belgique). Mais, une fois à la magistrature, nous avons été deux collaborateurs des plus loyaux. A telle enseigne que, parfois, comme membres du Pouvoir judiciaire, on nous mettait dans le même sac. On nous accusait parfois de tiédeur vis-à-vis du Parti, voire même d'afficher un certain détachement vis-à-vis des plaisirs du monde, etc.

Je me souviens qu'un jour, le président de la République avait requis notre concours à nous deux pour combattre un projet du Bureau politique du Parti. Nous sommes en 1970, à la pagode de la N'sele. Il y avait là plusieurs cadres du Parti dont Kithima Bin Ramazani, Mpinga Kasenda et bien d'autres. Le Directeur du Bureau Politique, Monsieur Prosper Madrandele, y présentait, dans un lyrisme digne d'un dévot du pouvoir monolithique, le projet du monisme institutionnel, et ce, dans la foulée de la suprématie du MPR. Il voulait qu'il y ait une sorte d'unité de commandement au sein des trois pouvoirs traditionnels de l'Etat, le Législatif, l'Exécutif et le Judiciaire.

A mon grand étonnement, ayant suivi ce discours, le président Mobutu m'appela au téléphone. Il me dit en substance ceci : « Kengo. Yo na Lihau, ifo bo combattre elokowana. Eleka te ! » (« Kengo. Toi et Lihau, il faut combattre cette histoire. Que ça ne passe pas ! »). Mon étonnement était d'autant plus grand que je ne pouvais subodorer que Prosper Madrandele ait le courage de présenter un tel projet sans l'aval du Président-fondateur du Parti ! Aussitôt commandé par le président, Marcel Lihau et moi, nous nous sommes attelés à l'exécution de la tâche. A coup d'arguments juridiques et politiques, nous nous sommes attaqués au projet funeste du Directeur du Bureau politique du Parti. Résultat : à la fin de la journée, le monisme institutionnel a été terrassé dans sa doctrine même, sans réussir à convaincre, du moins en ce moment-là !

Montant à la tribune, Prospère Madrandele se mit alors à vociférer : « Monsieur le Procureur général de la République, Monsieur le Premier Président de la Cour suprême de Justice ! En moins de 24 heures, vous vous êtes permis de détruire un travail du Parti mené depuis six mois... Vous n'êtes avec nous... ». Dès qu'il fut descendu de la tribune, aussitôt après, jerepris toute la parole, fort de la mission secrète reçue du Président-fondateur : « Monsieur le Directeur du Bureau politique ! Si un travail de six mois est ainsi détruit en quelques heures, c'est qu'il n'est pas consistant. Je vous demande donc de l'acter ! ». Au finish, le projet du monisme institutionnel n'a plus eu de suite, du moins immédiatement. Ce fut notre contribution en tant que juristes. C'est peut-être cela qui nous vaudra, plus tard, l'accusation de « tiédeur ». L'anecdote me rappelle, en passant, les méthodes de travail du Président Mobutu. Au milieu du champ, il avait toujours plusieurs fers au feu !

Beaucoup ont failli voir dans la prépondérance dont bénéficiait le Procureur général de la République dans l'ordre institutionnel et dans la conduite des réformes judiciaires, un motif de brouille entre Marcel Lihau et moi. Il n'en fut rien. Marcel Lihau prenait tout cela du bon côté, avec beaucoup de sagesse et d'humilité. Il savait que la clé de commande des réformes, je la tenais directement du président de la République lui-même. Après tout, il n'était pas un homme conflictuel. En souffrait-il intérieurement ? Je n'en savais rien. Toujours est-il que ça ne ressortait pas hors de lui, jusqu'à cette malheureuse révocation, celle qui est intervenue après sa brouille avec le président Mobutu. Comment cela s'est-il passé ?

La descente aux enfers du Premier Président de la Cour suprême de Justice

Un jour, le Premier Président Marcel Lihau part en inspection dans la province du Katanga. Un échange s'engage entre lui et le Gouverneur de province de l'époque, Ferdinand Duga Kugbe Toro, ce après le dîner officiel que ce dernier venait d'offrir en l'honneur du Premier Président. Le professeur Marcel Lihau s'est mis, en effet, à émettre scientifiquement quelques critiques sur le régime, et spécialement sur la doctrine de la suprématisme du MPR, désormais auréolée des faveurs du président. Ayant mal pris certains aspects de ses propos, le Gouverneur Duga rédigea, à son encontre, un B.I. (bulletin d'information) à l'attention du président de la République. En ces années-là, le Président Mobutu prenait déjà les allures d'un chef incontesté et incontestable.

De retour à Kinshasa et sans connaître la teneur des aspects de cette critique, le Procureur général de la République est convoqué au camp Tshatshi chez le président de la République. J'y trouve Marcel Lihau et le Général Bumba Moasso, le chef d'Etat-major général des Forces armées. Je ne me doutais de rien. Aussitôt, le président de la République lit, à notre intention, le bulletin d'information en sa possession. Il se mit à souligner les aspects qui le courrouçaient tout particulièrement. Le Professeur Lihau essaya de s'en défendre, mais c'était peine perdue. Le courroux du président avait atteint un degré de non-retour et des proportions insupportables. « Comment voulez-vous qu'après tout ceci, s'interrogeait-il en regardant le professeur dans les yeux, il y ait encore confiance entre nous ? ». Et le président de conclure : « Je ne peux plus travailler avec vous ».

Le Professeur Lihau essayait-il encore de placer un mot, rien n'y fit ; le président ne voulait plus l'écouter. Sa résolution était déjà prise. Il nous fit signe de disposer, mais nous retint, le chef d'Etat-major général de l'armée et moi. Une fois restés à trois, il entra dans une sainte colère : « Lihau m'a fait

ça ! Il doit quitter toutes ses fonctions. Du Premier Président de la Cour suprême de Justice jusqu'à celle de professeur d'université. En outre, il doit être frappé de déchéance de la dignité de l'ordre du Léopard ». Aussitôt dit, aussitôt fait. Les désirs du roi sont des ordres, dit-on !

Depuis ce jour-là, la longue traversée de désert du professeur Marcel Lihau débuta. Il fut déchu de toutes ses fonctions publiques. Il semble même qu'on lui avait confisqué ses biens ! Depuis lors, ses rapports avec le Président Mobutu ne s'étaient plus jamais améliorés. C'est alors que j'ai appris qu'en matière de sentiments, l'amour et la haine ne sont que les faces d'une même médaille. Chacun est la mesure de l'autre !

Président du Conseil judiciaire : difficile cumul des fonctions

Dès l'instant où il fut acquis que le MPR devenait un « parti-Etat » et que toutes les institutions traditionnelles de l'Etat lui devaient être subordonnées, nous ne pouvions plus nous faire d'illusions. Il fallait continuer les réformes dans le sens de la nouvelle donne. Dans ce cadre, la justice ne pouvait être en reste pour ne pas faire cavalier seul.

La réorganisation de la justice après l'institutionnalisation du MPR

Après la décision du Bureau politique portant suprématisme du MPR en 1970, un article avait été ajouté à la Constitution - l'article 19*bis* - qui prévoyait que le MPR était désormais devenu la première institution de la République. Toutes les autres institutions lui étaient, par conséquent, subordonnées. Il y avait comme une sorte de dédoublement institutionnel : d'une part, le MPR et ses organes (Bureau politique, Comité exécutif...) et, d'autre part, l'Etat et ses institutions traditionnelles (le Pouvoir législatif, le Pouvoir exécutif et le Pouvoir judiciaire). Avec cette décision de suprématisme du MPR, il apparaissait maintenant que des conflits de compétence, voire même des conflits personnels, devenaient inévitables à l'intérieur du système. Et c'est ce qui fut le cas, très souvent...

En 1974, on tirera les conséquences de cette suprématisme. Pour éviter le dédoublement institutionnel qui faisait tant mal à l'Etat, le Bureau politique décida carrément l'institutionnalisation du MPR et la Constitution fut modifiée dans ce sens. Cela voulait dire que, désormais, il n'y avait plus qu'une seule institution dans la République – le MPR – laquelle avait avalé toutes les institutions de l'Etat, appelées simplement « organes ». Il s'agissait, cette fois, du Bureau politique, du Conseil législatif, du Conseil exécutif, etc. C'est à partir de ce moment que le MPR est devenu « parti-Etat ». Dans la

foulée, l'ancien Pouvoir judiciaire est devenu, lui aussi, « Conseil judiciaire » et, en tant que tel, un organe attitré du MPR-parti-Etat. Mais, la réforme ne sera achevée qu'avec la promulgation, le 28 décembre 1977, de la loi portant organisation du Conseil judiciaire, à la suite de quoi, le même jour, je fus nommé Président du Conseil judiciaire. De la magistrature, je suis ainsi passé à la politique, un peu par des circonstances du métier.

J'étais déjà mis au courant du projet qui se tramait notamment par mon ami Engulu Baanga Mpongo Bakokele Lokanga, alors membre du Bureau politique. Un jour, il est venu susurrer à mon oreille qu'à l'occasion de la session consacrée à l'institutionnalisation du MPR, le pouvoir d'Etat connaîtra une triple division ; avec, à la tête de chaque pouvoir, un chef. Plus précisément, il s'agira d'une mutation des trois pouvoirs traditionnels au niveau de leurs structures et au niveau de leurs appellations : le Pouvoir législatif deviendra « Conseil législatif » ; le Pouvoir exécutif, « Conseil exécutif » et le Pouvoir judiciaire, « Conseil judiciaire ». A la tête de chaque Conseil il serait dès lors nommé un président. Et c'est ce qui fut fait. La Constitution a d'ailleurs été révisée à plusieurs reprises pour entériner ces réformes.

Mon collègue Lihau et moi avons déjà été désignés, ès qualité, membres du Comité exécutif du MPR à l'occasion de la première réforme. Ce n'était pas encore le Gouvernement, mais nous y étions de droit membres. Ce fut en réalité le début de mon entrée en politique, un peu par l'effet dévolutif de ma fonction de Procureur général de la République. Je n'aurais pas été PGR, je ne serais pas désigné membre des structures du Parti. Avec la réforme de 1974, le Premier président de la Cour suprême de Justice et le Procureur général de la République n'étaient pas seulement devenus « organes » du Parti-Etat ; ils en ont été faits des « chefs ».

Dans ces conditions, la présidence du Conseil judiciaire avait échoué, non pas au Premier Président de la Cour suprême, mais au Procureur général de la République, une situation de prépondérance qui sera concrétisée plus tard – je viens de le dire - tant par la loi du 28 décembre 1977 que par la révision constitutionnelle du 24 février 1978. On confiera au Procureur général de la République une triple mission : 1) assurer le fonctionnement régulier de l'ensemble des services judiciaires ; 2) diriger l'action du ministère public, contrôler et, au besoin, orienter l'action des juges par des dispositions générales dans la perspective de l'unification de la jurisprudence et 3) exécuter les décisions de justice. J'y ai vu la prorogation de mon leadership dans les réformes que j'avais déjà commencées depuis 1968.

A partir de là, s'est installé en cascade le cumul des mandats. En plus de ma qualité de Président du Conseil judiciaire, je fus également ès qualité membre du Bureau politique (plus tard du Comité central), proclamé « organe de conception, d'orientation, de décision et de contrôle du Parti ». J'avalerai même les fonctions et le titre de Commissaire d'Etat (ministre) à la justice. Et ce cumul ne s'était pas arrêté-là ; il s'est poursuivi jusqu'au niveau du Conseil législatif.

Je me souviens qu'après la guerre de 80 jours en 1977, parmi les quelques mesures de libéralisation du régime qui avaient été annoncées, il y avait l'introduction d'une bonne dose électorale au sein du Bureau politique et du Conseil législatif. Un tiers des membres de ces deux organes – je crois - devaient être élus directement au suffrage universel direct tandis que les autres pouvaient continuer à être nommés par le président de la République. C'est dans ce contexte que je vais être désigné tête de liste aux élections législatives de 1978 dans la circonscription électorale du Tanganyika, à Kalemie. Elu « Commissaire du peuple », je n'ai jamais siégé au Conseil législatif, même si mon mandat y fut validé. Il n'en restait pas moins que le cumul de mandats, lui, était évident. Atel point que, à un moment donné, avec la restructuration du MPR, je fus à la fois membre du Bureau politique (Comité central plus tard), membre du Conseil législatif (sans y siéger), membre du Conseil exécutif (ministre) et Président du Conseil judiciaire (en ma qualité de Procureur général de la République). Tous les rouages de l'Etat, désormais, ne m'échappaient et ne pouvaient plus m'échapper.

Avec le poids des charges, il n'était plus possible que j'assumai convenablement mes fonctions dans l'Enseignement supérieur et universitaire. Il fallait carrément y renoncer.

La douloureuse renonciation à la carrière professorale

J'ai été nommé Chargé de cours à l'Université Lovanium en 1971 avant la restructuration de l'Enseignement supérieur et universitaire. C'est le professeur Bayona qui m'y avait invité. J'ai travaillé aussi sous le décanat des professeurs Nguya-Ndila et Ndeshyo, si mes souvenirs sont bons. Avant cela, sur demande du père Bogaert, je donnais déjà cours à l'Ecole supérieure de commerce (ESC), devenue plus tard Institut supérieur de commerce (ISC).

Dans ma vision, j'ai toujours considéré que former les jeunes - comme d'ailleurs les soigner et les juger – fait partie d'un apostolat. C'est un métier noble, plus que noble. C'est ce qui justifie, dès mon retour des études en Belgique et fort de mon doctorat en Droit ainsi que de ma licence spéciale en

Droit maritime, aérien et des espaces, que je sollicitai un poste dans l'Enseignement supérieur et universitaire. C'est ce qui m'a été accordé.

A l'Ecole supérieure de Commerce comme à l'Université Lovanium, je dispensais les cours de *Processus judiciaire* et de *Procédure civile*. J'y ai rédigé des notes à l'intention des étudiants. Et c'est toujours un plaisir d'apprendre que, jusqu'aujourd'hui, certains de mes anciens étudiants s'en servent encore dans la vie pratique. C'est le cas de Maître Toussaint Ekombe Mpetsi qui, devenu Sénateur, n'a pas hésité, un jour, de me l'avouer, allant jusqu'à me montrer ses syllabus de cours, toujours bien gardés. Parmi mes autres étudiants de l'époque, je peux encore me souvenir de certains, comme Evariste Boshab, Christophe Lutundula, Henri Buabua, Alphonse Ntumba Luaba, Marie-Ange Kalala, Marie-Thérèse Kenge, Paul Imono Weloli, Emmanuel Luzolo, Jacques Ndjoli, etc.

Des amphithéâtres de la Faculté de droit, j'ai gardé une image toujours positive. A l'époque, les structures n'étaient pas si tant dégradées. On pouvait enseigner dans des conditions relativement confortables. On maîtrisait également les effectifs des étudiants. Grâce à ma mémoire visuelle, je savais où se plaçaient mes étudiants. Je reconnaissais chacun grâce à sa place dans l'auditoire. J'avais en effet fixé une règle dans mon cours : chacun devait respecter sa place assise. Un jour, voulant tromper ma vigilance, Jacques Ndjoli et Emmanuel Luzolo en ont eu pour leur compte. Voulant transgresser la règle, je les ai aussitôt repérés et remis tout de suite à leur place. Je voulais ainsi leur montrer que, aussi bien à l'auditoire qu'au Parquet général, l'autorité c'était moi !

Côté évaluation, je ne badinais guère avec les règles. J'avais levé l'option de ne poser mes examens qu'en oral. Chaque étudiant devait tirer au sort, parmi les nombreux papillons posés sur ma table, celui qui portait sa ou ses questions. Après quelques temps de réflexion, s'ensuivait l'« interrogatoire », pardon, l'évaluation. Ils passaient l'examen à quatre ou cinq. Cette organisation me permettait d'interchanger les questions entre étudiants et, en même temps, leur offrait l'occasion d'un contrôle social toujours nécessaire. Un jour, en difficulté avec sa question, un étudiant *Ngbandi* tenta d'implorer ma clémence en langue vernaculaire. « Ne pouvez-vous pas m'aider », murmurait-il en substance. Je ne l'ai même pas laissé terminer sa requête. L'ayant rabroué en présence de ses collègues, cet étudiant s'est retrouvé avec une cote d'exclusion ! Depuis, plus aucun étudiant ne m'a tenté sur ce terrain.

J'avais tellement la passion du métier que je quittai mon bureau du Parquet général de la République à la Gombe à temps, j'arrivais au campus de

l'Université de Kinshasa au Mont Amba à l'heure et, après avoir professé mon cours, je quittai à temps le campus pour regagner mon domicile afin de me permettre de m'occuper d'autres tâches. Parfois même, j'avais des activités académiques les dimanches et les jours fériés ! Je profitais de ces jours notamment pour avancer dans les cours et recevoir les étudiants. Je sais que les étudiants adoraient l'ordre, la discipline et la propreté. Je m'étais efforcé de les incarner. Bref, pour moi, et pour paraphraser F. Macaire et compagnies, l'enseignement fut « notre beau métier », voire le plus beau métier du monde !

J'ai abandonné l'enseignement supérieur et universitaire à la fin de l'année académique 1978-1979. Je l'ai fait parce que j'avais énormément de charges à la magistrature. Président du Conseil judiciaire, doublé de la charge de Procureur général de la République et d'une partie des attributions du Premier Président de la CSJ en ce qui concerne l'organisation et le fonctionnement des greffes et tribunaux, je n'en pouvais plus. Si je devais rester sérieux avec moi-même, la seule solution était de me délester de certaines de mes charges. En l'occurrence, c'est la carrière enseignante qui fut sacrifiée. A mon grand regret d'ailleurs.

C'était l'unique raison pour laquelle j'ai quitté l'enseignement supérieur et universitaire. Certaines mauvaises langues ont cru trouver d'autres raisons à ce départ, ainsi que la rumeur fut répandue. Je n'en connais pas d'autres, en réalité. La rumeur véhiculait, en effet, la thèse selon laquelle mon départ de l'UNAZA était imputable et imputé au professeur Vunduawe. C'est vrai que nous avons fait route ensemble à l'UNAZA et que lui considérait que je ne devais pas avoir de charges à l'Université faute de thèse de doctorat. Mais, devant moi, il n'a jamais été explicite sur la question. Et, comme de nature je ne suis pas bavard, j'ai préféré donner ma langue au chat et prendre le large.

L'abandon de la profession enseignante m'a ainsi permis de me concentrer sur ma fonction de Procureur général de la République. Car, l'un des défis majeurs à relever était en ce moment-là d'assurer, de la manière la plus stricte possible, l'application de la loi, dans le cadre de l'Etat de droit que nous voulions, déjà à cette époque, instaurer. Aussi mon mandat a-t-il été marqué notamment par l'organisation de plusieurs procès dont il convient de ne noter ici que les plus emblématiques.

Quelques procès-phares

Telle que nous la voulions, la justice de notre pays devait commencer à discipliner des comportements et à consolider l'Etat de droit. L'activité était si intense que certaines langues n'ont pas hésité à me qualifier de « procureur

général répressif ». Toujours est-il que la tenue d'un certain nombre de procès, dont certains retransmis directement à la radio et à la télévision, ne plaidait pas en ma faveur. Ces procès ont eu, non seulement un écho retentissant, mais surtout un effet dissuasif certain.

Le procès Kudia Kubanza et Mungul Diaka

Le procès Kudia Kubanza et Mungul Diaka fut l'un des plus retentissants dans l'histoire de la Deuxième République. Il allait révéler, très tôt, la délicatesse de la mission des magistrats de la Cour suprême de Justice et du Parquet général de la République. Son caractère retentissant ne vient pas seulement de ce qu'étaient à la barre un ancien ministre de l'Education nationale, Monsieur Bernardin Mungul Diaka, et un ancien auditeur général des Forces armées, Monsieur Patrice Kudia Kubanza. Il vient surtout de ce que les deux prévenus étaient accusés de « complot contre la sûreté intérieure de l'Etat », plus précisément de tentative de renversement du régime constitutionnel par l'assassinat du chef de l'Etat ou l'enlèvement de ses enfants en Belgique aux fins d'obliger celui-ci, pensaient-ils, à quitter le pouvoir !

Le complot fut découvert lorsque Kudia Kubanza, le 18 décembre 1971, voulant traverser les frontières nationales, fut pris en flagrant délit de détention d'une lettre séditeuse adressée à un tueur à gage à Brazzaville, un certain Nima Gapey alias « Odon Lowolo », chargé d'éliminer physiquement le Président Mobutu par une bombe lors de son passage à Brazzaville. Une fois découverte, le prévenu a été immédiatement arrêté et, quelques jours après, cette lettre fut publiquement lue au stade du 20 mai, sous la présidence du Président Mobutu lui-même, pour alerter la population.

Sentant son sort scellé, Kudia Kubanza se mit à faire des révélations. Il dénonça, outre Cléophas Kamitatu, Bernardin Mungul Diaka, l'un de ses plus proches, devenu également l'un de ses bienfaiteurs au lendemain de son départ du parquet militaire. Des éléments et témoignages concordants conduisirent l'enquête plutôt vers la piste Mungul Diaka, véritable metteur en scène. Devenu aigri après son limogeage d'un précédent gouvernement et surtout après avoir raté le poste de ministre des Affaires étrangères qu'il avait si tant convoité, Mungul Diaka ne jurait plus, en privé, que par le renversement du régime du Président Mobutu. Plusieurs réunions eurent lieu à son domicile de Limete et plusieurs contacts pris dans ce sens, notamment au sein des Forces armées. Il y eut même quelques tentatives d'incitation de la population à la révolte.

Un autre indice nous conduisit vers la certitude de la preuve. Celui-ci ne sera découvert qu'au cours de l'enquête. Déjà, quand il fut ambassadeur du Zaïre

en Belgique, Mungul Diaka fut aux commandes d'une opération restée « top secrète », celle d'enlever les enfants du Président Mobutu afin de contraindre celui-ci à déposer. L'opération ressemblait fort - du moins au niveau de sa conception, de son montage, de son mobile et de ses personnages - à celle que Kudia Kubanza était précisément chargé, par lui, d'exécuter à Brazzaville. Aussitôt le complot découvert, le Président Mobutu se mit dans une sainte colère. L'enquête fut immédiatement confiée au Parquet général de la République.

Le procès s'ouvrit publiquement en janvier 1972. Après instruction et plaidoiries – Mungul Diaka défendu par Maîtres Maximilien Kuba, du Barreau de Kinshasa, et Philippe Fontaine, du Barreau de Paris – les deux prévenus furent, le 11 février 1972, reconnus coupables d'infractions de complot contre la vie ou la personne du chef de l'Etat et de complot formé dans le but de détruire ou de changer un régime constitutionnel. Ils furent condamnés à dix ans de servitude pénale principale ainsi qu'à dix ans d'inéligibilité et de perte du droit de vote. Plus tard, Mungul Diaka sera gracié tandis que Kudia Kubanza n'a pas survécu.

Le procès Laurent Eketebi

C'est l'un des procès qui a titillé ma conscience d'homme. Je peux même dire que je l'ai initié et conduit, le cœur saignant. Car Eketebi Laurent ne fut pas seulement un ami ; ce fut un condisciple du Groupe scolaire de Coquilhatville. Mais, une fois de plus, il fallait traiter ce dossier sans état d'âme. Comme je l'avais dit dans l'une de mes mercuriales, le magistrat ne doit pas se soumettre à la puissance du clan, de la tribu, de l'ethnie, de la famille ou de l'amitié. Pour lui, se soumettre aux sentiments, c'est cesser d'exercer la profession.

Ancien directeur de cabinet du président de la République et, au moment des faits, ministre des Transports et Communications, Eketebi Laurent était poursuivi pour détournement des deniers publics, sur dénonciation, avait-on prétendu, de Lokwa Ferdinand. Par ordonnance du 8 janvier 1975, le président de la République autorisa l'ouverture d'une instruction judiciaire à sa charge. Le procès fut mené comme il se doit et aboutit à la condamnation de l'intéressé à une peine de travaux forcés ainsi qu'à celles d'amendes et de servitude pénale principale, sans oublier la confiscation de ses biens. Le 26 juillet 1978, Eketebi bénéficia d'une remise totale de sa peine de travaux forcés et de servitude pénale principale qui restait à subir. Mais, depuis cette condamnation, il me semble que l'intéressé n'est plus rentré dans les bonnes grâces du président.

Le procès Bangala

Général des Forces armées et gouverneur de la Ville de Kinshasa au moment des faits, Bangala Emmanuel fut accusé de meurtre avec préméditation sur la personne d'un de ses neveux, soupçonnés d'entretenir une relation coupable avec sa femme. Pris en flagrant délit, le jeune homme fut fauché par une balle du Général qui lui transperça la côte, si je ne m'abuse. Alerté, le prévenu fut immédiatement arrêté.

Au parquet général comme devant la Haute Cour, l'accusé s'efforça de démontrer qu'il était innocent et que ce n'était pas lui qui avait utilisé l'arme du crime. L'examen balistique révéla cependant le contraire : la balle qui avait fauché la victime fut utilisée dans l'arme du crime trouvée sur la personne de l'inculpé et sa trajectoire correspondait bel et bien avec son impact sur la victime. Elle est partie de bas en haut, a touché le plafond et est revenue sur la victime, malgré la perte d'une certaine puissance. Et puis, il y avait un témoin qui avait confirmé les faits.

En dépit des dénégations de l'accusé, le prévenu ne pouvait plus échapper à la condamnation car les faits étaient établis et le mobile patent. Au niveau des faits, le général ne pouvait ni dissimuler sa présence à l'heure du crime ni nier avoir détenu et utilisé l'arme, encore moins feindre de ne pas avoir trouvé sa femme et son neveu en position délicate. Quant au mobile, il était avéré : le neveu était jeune, la femme aussi, mais très belle ! La tentation du crime fut donc grande pour le général de passer à l'acte. C'est ce que l'enquête a pu révéler.

Ce fut un crime passionnel. Et la Haute Cour n'a pas eu de peine à en prouver la matérialité. L'incriminé en est sorti avec des condamnations : servitude pénale principale, amende et, si je ne m'abuse, dégradation dans l'armée.

Le procès Luambo Makiadi

Luambo Makiadi, alias « Franco Demi Amor », musicien et chef de l'Orchestre *Tout puissant OK Jazz*, avait composé deux chansons obscènes qui portaient atteinte à la morale publique et, plus particulièrement, à l'intimité de la femme. C'étaient les chansons *Hélène* et *Jacquie*. Je n'avais pas encore écouté lesdites chansons qu'un jour, le général Tukuzu, chef de la sécurité militaire de la ville de Kinshasa, est venu presque m'interloquer à mon bureau : « Comment laissez-vous Luambo Makiadi faire ce qu'il veut ! Pourquoi n'ouvrez-vous pas une action publique contre lui ... ». Je l'interrompis immédiatement : « Mais, il s'agit de quoi, général ? ». Il me dit : « ... pour les deux scandales qu'il vient de commettre et dont tout Kinshasa parle. » Dans

quoi ? », l'interrogeai-je. « Dans ses chansons, mon Procureur général ! Dans *Hélène* et *Jacque*, Luambo chante des insanités qu'aucune personne pudique ne peut écouter ». Et il ajouta : « Même le président de la République, au courant, s'en est offusqué ».

Je demandai au général de me produire les cassettes en guise de preuve, il n'en avait pas ; les chansons n'étaient pas encore, semble-t-il, enregistrées. Mais – me confia-t-il, Franco les exécutait publiquement, notamment dans le fameux bar « 1-2-3 » dans la Commune de Kasa-Vubu. Aussitôt, je commis quelques inspecteurs pour me recueillir tous les éléments sonores des deux chansons. Pendant ce temps, le président de la République se trouvait à l'étranger. Je me suis mis à auditionner les deux cassettes ramenées par mes inspecteurs. Franco y chantait ouvertement des obscénités ! Dans *Hélène*, il parlait notamment des menstrues féminines et, dans *Jacque*, il n'avait même pas le scrupule de décrire les phases et les moments les plus exquis d'un acte sexuel !

L'élément matériel du crime étant réuni et l'intention délibérée d'outrager les bonnes mœurs étant établie, « Franco Demi Amor » fut, sur notre réquisitoire, interpellé et mis directement aux arrêts. Passé en jugement sous la procédure de la flagrance, il sera condamné à un an de prison.

De retour du voyage – je ne sais pas ce qui l'avait pris – le Président Mobutu m'interpella : « Comment avez-vous osé cela ? Comment avez-vous eu le culot d'arrêter et de condamner Franco sans même m'en parler ? ». « Monsieur le Président de la République, lui répondis-je. Ici, nous sommes dans une situation de flagrance. Chaque soir, au bar 1-2-3, Franco chante des chansons obscènes. La promiscuité y est telle que, pendant que certaines femmes dansent, d'autres en sortent médusées. Dans tous les quartiers environnants, des familles entières en parlent et s'en plaignent également. Des plaintes fusent de partout. Je ne pouvais qu'arrêter une telle obscénité ».

Géné, le président de la République n'a plus poursuivi la conversation. Sans doute était-il pris dans un dilemme aux conséquences certainement défavorables pour lui dans tous les cas de figure : soit, faire libérer Luambo Makiadi et porter atteinte à l'indépendance du Pouvoir judiciaire ; soit, le laisser en prison au grand dam de ses fans, c'est-à-dire d'une bonne partie de son opinion publique. Dans les deux cas, la situation ne plaiderait pas en faveur du condamné. Le président de la République ayant décidé de garder le mutisme, ce dernier restera en prison et, bien entendu, les deux chansons interdites d'exécution et de diffusion publiques.

Connaissant l'homme, je n'ai pas voulu non plus dépouiller le président de la République de sa magistrature d'influence. Quelques mois plus tard, à

l'occasion notamment du transfert à Gbadolite de la dépouille mortelle de sa défunte épouse, Mama Antoinette Mobutu – ce qui fut une sorte de « fête nationale » à l'époque - j'ai proposé à la signature du président de la République une ordonnance portant mesures de grâce en faveur d'un certain nombre de prisonniers condamnés à une peine maximum de un an de servitude pénale principale. Parmi ces prisonniers se trouvait, bien évidemment, le nom de Luambo Makiadi. Le 30 décembre 1978, Luambo Makiadi bénéficiera ainsi de sa mesure individuelle de grâce. C'est de cette manière que celui-ci obtiendra sa liberté, non du fait de l'effacement du crime et de la peine, mais uniquement à la faveur d'une mesure de grâce. En ce qui concerne la confiscation spéciale qui avait été prononcée et pratiquée sur ses appareils et instruments de musique, je pense que celle-ci avait été également levée. Par ce geste, j'ai ainsi pu faire en sorte que mes relations avec le président de la République soient restées saines et sauves.

L'affaire Socobank

Outre les procès contre les personnes physiques, les premières années de ma carrière en tant que PGR ont été marquées également par quelques procès concernant des personnes morales, nationales ou étrangères. On se souviendra par exemple que, dans les années 70, j'ai eu à poursuivre certaines sociétés d'importation des véhicules comme VW-Dieteren et Mercedes Benz. Ces deux sociétés revendaient des véhicules notamment en violation de la réglementation sur le change. Les personnes impliquées dans ces opérations illégales ont été poursuivies, arrêtées et condamnées ainsi que leurs garages saisis et confisqués. Mais l'affaire qui a fait grand bruit est sans doute « l'affaire Socobank ».

Le 24 juin 1967, le Président Mobutu avait lancé sa première réforme monétaire. Une nouvelle monnaie a vu le jour et le zaïre-monnaie équivalait, en ce moment, deux dollars américains. La réforme intervenue à cette époque avait bénéficié de l'appui des partenaires financiers du pays dont le FMI. Le zaïre-monnaie était convertible dans plusieurs pays africains et, en Europe, principalement en Belgique et en France. A telle enseigne que le pays s'est constitué d'importantes réserves de change. N'étant toutefois pas convertible dans tous les pays du monde, les banques belges et françaises qui échangeaient le zaïre-monnaie rapatriaient celui-ci au Zaïre via deux établissements bancaires basés au pays, la Socobank et le Crédit congolais. Ce sont elles qui étaient les principales intermédiaires dans ces opérations.

Qu'est-ce que nous avons appris ? Il nous a été rapporté que le Gouverneur de la Banque centrale de l'époque, en complicité avec les responsables de ces

deux banques, utilisait à sa guise les comptes spéciaux du trésor y logés. Les enquêtes ayant confirmé les faits, outre le Gouverneur de la Banque centrale, ces sociétés ont été sanctionnées. Comme la Socobank était celle qui avait reçu le plus de transferts, son Administrateur-délégué a été poursuivi et condamné en justice, et la banque confisquée. Celle-ci est devenue Banque du peuple (BDP). Quant au Crédit congolais, le préjudice subi par la République ayant été minime, nous avons terminé par l'amende transactionnelle ainsi que par des dommages-intérêts. Voilà comment, sur ce terrain, nous avons apporté notre contribution pour assainir l'environnement économique et financier du pays.

Au total, entre 1969 et 1980, je peux, sans fausse modestie, affirmer que la justice zaïroise avait vraiment pris son envol dans la consolidation d'une nation à peine sortie d'une période de turbulences. A me souvenir de cette époque, je crois savoir que j'ai fait mon boulot dans le redressement moral de la nation. Je n'ai pas le bilan de tous les procès en tête, mais je pense qu'un nombre considérable d'actions judiciaires, initiées par mon office, ont effectivement abouti à plusieurs procès. Je ne reculai ni devant les hommes forts du régime ni face à certains intérêts. Je ne cherchais pas non plus à taire la vérité judiciaire sous le boisseau de certaines pratiques comme le recours au « classement sans suite ». Toute atteinte à l'ordre social appelait chez moi une réaction sociale vigoureuse. Mais, de l'autre côté, il ne fallait pas négliger la sensibilisation. En dépit de mes pouvoirs, je me suis fait également le devoir, à travers mes mercuriales, de mener une action pédagogique auprès de mes compatriotes. Elles ont constitué une bonne partie de mes publications scientifiques.

Les mercuriales du Procureur général de la République

L'une des activités principales d'un procureur général de la République c'est de prononcer, chaque année à la rentrée judiciaire, un discours solennel et public appelé « mercuriale ». C'est l'occasion pour l'organe de la loi d'éclairer l'opinion sur le sens que revêtent certaines législations, dans le but d'orienter éventuellement l'interprétation d'autres acteurs de la justice, étant entendu que c'est la jurisprudence qui est le thermomètre de l'état d'application des lois dans un pays. Ce fut un moment particulièrement prisé pour moi car elle me plaçait au *summum* de mon ministère de la parole.

En douze ans de mandat à la tête du parquet général de la République, je n'en ai raté aucune. A la clé, treize mercuriales en sont sorties. Celles-ci ont fait l'objet d'exploitations diverses dans le monde judiciaire et académique. En

2014, une intéressante compilation faite par le professeur Mukadi Bonyi, d'heureuse mémoire, en collaboration avec Mukadi Junior, est venue combler le vide créé par la disparition de certaines archives. On les retrouve regroupés dans deux domaines privilégiés du droit : le droit privé et judiciaire, d'une part, et le droit pénal et criminologie, d'autre part. A dire le vrai, le premier souci n'était pas celui de la classification. Les sujets se présentaient à moi au gré de l'actualité. Et, dans une démarche pédagogique, il fallait favoriser l'évolution de notre système juridique grâce à un dialogue qu'il fallait aussi, à tout prix, instaurer entre la théorie et la pratique.

De la participation du ministère public près la Cour suprême de Justice au délibéré de la Cour (23 novembre 1968)

Ce fut la première mercuriale prononcée. Elle coïncidait avec l'installation de la Cour suprême de Justice. Sujet de vives discussions lors de l'élaboration du code de l'organisation et de la compétence judiciaires, cette participation ou, plus exactement, l'interdiction de cette participation requérait de ma part une certaine clarification.

La question était portée par l'article 38 du nouveau code de procédure devant la Cour suprême de Justice, reproduction fidèle de l'article 1109 du code judiciaire belge, lui-même copie conforme de l'article 39 de l'arrêté du 15 mars 1815 du Prince-souverain Guillaume-Nassau, contenant le règlement organique de la procédure en cassation. Pour ma part, justifier cette interdiction revenait à faire un *distinguo* selon qu'il s'agissait du ministère public près la juridiction de cassation ou du ministère public près les juridictions de fond.

Près la juridiction de cassation, laquelle ne connaissait pas du fond de l'affaire, le ministère public n'étant pas partie au procès, il me paraissait aberrant que l'interdiction lui fût appliquée parce que, précisément, son rôle, en tant qu'organe de la loi, était de collaborer avec le siège dans le plus grand intérêt de l'application de celle-ci et de contribuer efficacement, par-là, au renforcement de l'unité de la jurisprudence, gage de la paix sociale. Sauf dans les cas exceptionnels où le procureur général de la République devait introduire un pourvoi dans l'intérêt de la loi ou sur ordre du ministre de la Justice et dans les cas où il devait exercer des poursuites contre les justiciables de la Cour suprême de Justice, le ministère public ne devait donc pas, à mon sens, être écarté du délibéré en cassation. C'est ce que préconisait l'article 38 précité.

En revanche, au niveau des juridictions qui connaissaient du fond des affaires, c'est-à-dire notamment en matière répressive – et ce fut le cas pour les

poursuites des justiciables de la Cour suprême de Justice – l’interdiction se justifiait bel et bien parce que, dans cette hypothèse, cette présence était de nature à porter atteinte aux droits de la défense - aujourd’hui une des garanties essentielles du procès équitable - et à mettre en péril l’indépendance même du juge. Telle était la trame de ma toute première mercuriale.

De l’indépendance du Troisième Pouvoir (04 octobre 1969)

La deuxième mercuriale fut prononcée dans un contexte assez particulier. Le président de la République avait tenu, par sa présence personnelle, à honorer le troisième pouvoir de l’Etat. Il était donc venu assister à l’ouverture solennelle de l’année judiciaire 1969-1970. Dans ce contexte, il fallait tout naturellement commencer par lui rendre cet honneur. Ce fut la partie introductive de ma mercuriale. Ensuite, devant rassurer le public sur le caractère séculaire du sujet que je devais aborder, j’ai commencé par rappeler l’origine et l’historique du principe de la séparation des pouvoirs, depuis Platon jusqu’au dernier des théoriciens, en passant par Aristote, Locke et Montesquieu. J’ai même évoqué la figure de certains adversaires de la théorie, comme Jean Jacques Rousseau et Thomas Hobbes.

Dans cette partie liminaire, évoquant les Constitutions françaises de 1946 et de 1958, j’ai indiqué, au passage, que celles-ci réalisaient une timide avancée dans la protection de l’indépendance du pouvoir judiciaire, du reste qualifié d’« autorité judiciaire ». Au fond, en évoquant le cas français, j’avais conscience des risques que courait notre jeune institution – le pouvoir judiciaire – dans la construction de notre nouveau système politique. C’est pour cela que j’ai rappelé que, quels que soient les avantages théoriques d’un système de confusion des pouvoirs, celui-ci était toujours affecté d’au moins deux inconvénients majeurs qui le décommandaient comme régime de gouvernement : absence de spécialisation des fonctions étatiques et risque d’atomisation de l’indépendance de la magistrature.

Il a fallu beaucoup de subtilités du langage pour le rappeler aux uns et aux autres. Pour moi - et telle est ma conviction depuis mes études universitaires - le pouvoir d’Etat est unique dans sa fin ; c’est son exercice qui est multiple et diversifié. Gouverner, administrer, légiférer et juger sont autant de modes d’activités d’un même pouvoir qui ne peuvent harmonieusement concourir à une même fin – le bien commun du peuple – que si leurs titulaires regardent dans la même direction. Cela n’est pas à dire que toutes les fonctions étatiques doivent être confondues dans la personne d’une seule personne ou d’une seule institution. Chacune de ces fonctions doit s’exercer dans des conditions particulières, se mouvoir dans une atmosphère spéciale et posséder, si l’on

peut dire, son génie propre. D'où l'importance de garantir à chaque pouvoir son autonomie.

Ces postulats théoriques ayant été posés, il fallait, par la suite, décliner en quoi consistait cette indépendance du « Troisième pouvoir ». Pour moi, la notion devait être appréhendée à la fois dans les rapports entre le pouvoir judiciaire et les autres pouvoirs d'Etat (législatif, exécutif...) et dans ceux qu'il devait entretenir (ou qu'il entretenait déjà) avec les pouvoirs occultes (les parties au procès, les puissances d'argent, de tribus, de familles...). Le propos visait également l'indépendance spécifique du ministère public vis-à-vis des cours et tribunaux et, dans une certaine mesure, vis-à-vis du gouvernement, c'est-à-dire du ministre de la Justice.

Pour finir, l'indépendance judiciaire – et telle était ma conclusion – passait par le respect d'un certain nombre de garanties institutionnelles ou fonctionnelles, du reste reconnues par les textes : inamovibilité du juge, son irresponsabilité fonctionnelle, son traitement social honorable, sa mise à l'abri de toutes sollicitations, notamment par la défense lui faite d'accepter du gouvernement des fonctions rémunérées... Le propos avait eu un écho retentissant et reçu un accueil plutôt favorable.

Le passé, le présent et l'avenir de la coutume congolaise dans l'intégration des droits (10 octobre 1970)

La persistance de la dualité entre le droit écrit et le droit coutumier m'a inspiré, en ces débuts d'implantation du système judiciaire congolais, ce thème – oh combien intéressant – pour ma troisième mercuriale. Héritée de la colonisation, cette dualité avait été perpétuée par l'article 57, alinéa 1^{er}, de la Constitution du 24 juin 1967 qui donnait compétence aux cours et tribunaux, dans leur mission de dire le droit, d'appliquer *la loi et la coutume*, pour autant que celle-ci fut conforme à la loi et à l'ordre public.

Dans un système juridique qui maintenait ainsi ces deux sources principales du droit – la loi et la coutume – il fallait s'interroger sur la place respective de l'une et de l'autre, plus exactement sur le sort de la coutume dans une perspective, déjà décidée, de l'intégration de celle-ci au droit écrit, comme le voulait le code de l'organisation et de la compétence judiciaires. Mon propos fut donc celui de fixer la situation de cette coutume, de déterminer son avenir et, par-là, d'essayer d'orienter le nouveau droit congolais qui allait ainsi se réécrire. Pour cela, une intelligence de la notion même de coutume était nécessaire.

Pour ma part, par coutume, il fallait entendre l'ensemble d'usages et d'actes publics continuellement répétés (élément matériel) ayant acquis force juridique par l'adhésion majoritaire, pour ne pas dire unanime, de l'ensemble des membres de la communauté sociale (*opinio necessitas*). Ainsi définie, la coutume envisagée ne pouvait, selon le nouveau droit congolais, servir de source de droit qu'à condition d'être conforme à la fois à loi – source première du droit – et à l'ordre public – source secondaire ainsi reconnue de ce droit. Une nouvelle expression – le contrôle de conformité de la coutume – venait d'ailleurs ainsi se substituer à l'ancienne – le contrôle de contrariété – pour marquer le passage du système dualiste au système moniste recherché. Il en résultait non seulement une distinction nette à établir entre la loi et la coutume, mais aussi et surtout, l'observation d'une subordination légale affirmée entre cette dernière et celle-là. Désormais donc, les cours et tribunaux ne pouvaient appliquer la coutume que pour autant qu'elle fût conforme à la loi et à l'ordre public. La solution provisoire que consacrait ainsi le nouveau droit – dualité entre loi et coutume - ne pouvait demeurer qu'aussi longtemps que l'œuvre de codification complète de l'ensemble du droit congolais – système moniste - n'était pas achevée.

C'est à la poursuite de cet objectif ultime que j'invitais, par ma réflexion, l'ensemble des acteurs de la justice. L'occasion me fut ainsi donnée, non seulement de plaider l'intégration progressive de la coutume dans le droit écrit, mais aussi et surtout d'établir un véritable plan de modernisation de notre droit. Grâce à ce plan, on en arriva même à la création de la Commission de réforme du droit congolais, structure savante qui devait inspirer et accompagner ce type de réformes.

C'est ce travail qui inspira utilement le législateur dans les réformes qui allaient se suivre pour la transformation des pans entiers de notre droit : droit des personnes, droit de la famille, droit des biens... Sur ce plan, je peux dire que la mercuriale du 10 octobre 1970 a fait bouger beaucoup de lignes de notre code judiciaire.

La détention préventive (16 octobre 1971)

Le thème de la détention préventive m'avait été inspiré par un constat simple de la pratique judiciaire de nombre d'Etats : l'écart criant entre la richesse du principe de la liberté individuelle et la généralisation de la pratique de la détention préventive. Que ce soit en France, en Belgique ou au Congo, plusieurs données statistiques m'avaient renseigné que des règles en la matière n'étaient guère rigoureusement respectées. De la théorie à la réalité, il y avait,

en cette matière, comme l'abîme qui sépare la vérité de l'erreur, l'exception qui, en grammaire, fait oublier l'existence de la règle.

Et pourtant, si l'on ne s'en tenait qu'au droit positif, il ne pouvait pas y avoir matière à s'inquiéter. La plupart des législations de ces Etats contenaient, et de beaucoup, de beaux principes sur la liberté individuelle, depuis l'*habeas corpus* anglais jusqu'au décret congolais du 6 août 1959 réglant la procédure pénale, spécialement son article 27, en passant notamment par le code d'instruction criminelle belge de 1808 et la loi belge du 18 février 1852, ancêtres de notre droit en la matière. Dans toutes ces législations, en effet, une distinction nette existait entre la détention préventive – laquelle avait lieu *ad custodiam*, c'est-à-dire à titre de précaution – et la détention punitive – qui devait avoir lieu *ad poenam*, c'est-à-dire en suite et en vertu d'une condamnation. De sorte qu'il y avait, pour chacune de ces deux institutions, des règles différentes qui régissaient à la fois les pouvoirs du magistrat instructeur et les droits de l'inculpé, désormais présumé innocent jusqu'à sa condamnation définitive.

Mon propos se situait donc dans le cadre d'une analyse froide et objective de tous les problèmes importants soulevés par cette institution judiciaire, en essayant de démontrer, dans un schéma rationnel, les avantages et les inconvénients de notre système, tout en soulignant également les améliorations intervenues depuis le décret précité. Il en ressortait que notre système, malgré ses faiblesses, conciliait assez rationnellement les nécessités de la répression du crime – en donnant de larges pouvoirs au magistrat instructeur – et celles de la défense de l'inculpé – en réglementant restrictivement les cas dans lesquelles la détention préventive était autorisée. L'exhortation a-t-elle été suivie ? Je n'en sais pas trop. Elle devrait néanmoins continuer à jouer son rôle pédagogique, même jusqu'à ce jour.

La confiscation (20 octobre 1973)

La confiscation fut un autre sujet qui m'avait été inspiré par l'actualité. Notre législation venait de subir une importante réforme en la matière. Des décisions de justice enregistraient, pendant ce temps, de nombreux revirements et d'inquiétantes hésitations sur la question. L'unité de la jurisprudence et la cohérence de notre ordre arsenal pénal paraissaient ainsi menacées. Dans ce contexte, il était de mon devoir, en tant qu'organe de loi, d'éclairer la lanterne des uns et des autres sur cette peine d'une extrême gravité pour les biens d'une personne et de sa famille. L'occasion me fut ainsi donnée par la rentrée judiciaire du 20 octobre 1973, qui coïncidait avec la célébration, en présence du Président de la République, du cinquième anniversaire de la création et de

l'installation de la Cour suprême de Justice et du Parquet général de la République.

Sanction collective qui frappait indistinctement le coupable et sa famille, la confiscation générale fut, depuis l'époque romaine jusqu'à notre ancien droit pénal coutumier, une peine particulièrement redoutée. Elle était redoutée parce qu'elle constituait un affront au principe même de la personnalité de la peine. C'est ce qui justifia sa prohibition à l'époque coloniale, au profit de la confiscation spéciale. Sa « résurrection » par l'ordonnance-loi du 15 mars 1966 ne pouvait que faire craindre des abus sur le régime des biens des personnes, même si la sanction ne fut limitée qu'à l'infraction de détournement des deniers publics. Et c'est cette législation qui fut à la base de nombreuses hésitations et contradictions de la jurisprudence, notamment sur l'assiette et les opérations de liquidation des biens du condamné.

Mon propos consistait donc, d'une part, à analyser la nature, les caractéristiques juridiques et les effets tant de la confiscation générale que de la confiscation spéciale, et d'autre part, à relever les difficultés que rencontraient les cours et tribunaux dans son application, pour déboucher sur les solutions susceptibles d'humaniser cette peine en atténuant ses effets à l'égard des innocents, notamment le conjoint, les descendants et, éventuellement, les ascendants du condamné.

Réflexions sur la filiation hors-mariage (09 novembre 1974)

Le thème de la filiation hors-mariage m'avait été inspiré par l'une des paroles célèbres du président de la République qui, un jour, invitant ses compatriotes à rejeter l'hypocrisie en matière de filiation, s'était écrié : « Au Zaïre, tout enfant doit avoir un père ! » Cette parole, il me l'avait d'abord révélée en privé, avant d'en faire l'un des thèmes centraux de son discours à l'occasion de l'ouverture, le 21 mai 1972, du premier congrès ordinaire du parti. Mon propos du 09 novembre 1974 devait donc consister à examiner de près cette question du statut des enfants nés hors-mariage, en interrogeant tour à tour notre droit traditionnel africain, le droit colonial hérité de la Belgique et le droit moderne post-indépendance.

Il s'est dégagé de mon analyse que, si le droit traditionnel africain n'avait institué pratiquement aucune différence majeure entre les enfants selon leurs conditions de naissance (sauf peut-être en matière religieuse), c'est le droit colonial, sans doute influencé par les idées religieuses, spécialement celles de l'Eglise catholique, qui nous avait apporté cette discrimination. Le droit traditionnel africain, en effet, considérait l'enfant comme une richesse, une aubaine, voire même comme la réincarnation d'un ancêtre décédé (conception

vitaliste de l'enfant). Par conséquent, il était rare d'y rencontrer des enfants abandonnés ou désavoués par leurs géniteurs. Il suffisait que leur filiation paternelle ou maternelle soit établie - à travers l'un des mécanismes d'attribution reconnus, comme la dot en cas de mariage, ou l'indemnité de reconnaissance, en cas de naissance hors-mariage - pour qu'ils aient une famille et bénéficient de tous les droits.

A travers le statut de l'« enfant naturel », appelé couramment bâtard, c'est tout le contraire que le droit colonial a institué. Ce droit avait, en effet, carrément abandonné, tant juridiquement que matériellement, cet enfant considéré comme « illégitime » parce que né hors-mariage. Par conséquent, l'enfant naturel simple et, pis encore, l'enfant naturel adultérin ou incestueux ne pouvaient être reconnus par leurs auteurs ou être admis à rechercher leur filiation que dans des conditions juridiques et morales déplorables. Ces derniers, étant précisément issus d'un commerce sexuel immoral de leurs auteurs, se voyaient même refusés à la reconnaissance juridique ou à l'acquisition de certains droits (successoraux, de donations, de libéralités...).

C'est cette situation discriminatoire et injuste, à la limite de l'injure, que le nouveau droit congolais moderne, fondé sur la doctrine du recours à l'authenticité, se devait d'éliminer. Le point d'orgue de ma mercuriale se situait donc à ce niveau. Il fallait indiquer des orientations nouvelles à la Commission de réforme du droit congolais en soulignant les acquis modernes en matière d'égalité des enfants. Cela m'a permis de suggérer un certain nombre de réformes. C'est le cas notamment de la réforme sur l'institution du « père juridique », une notion issue du droit traditionnel africain qui permettait de parer à l'absence d'un père biologique pour tout enfant dont la filiation paternelle ne pouvait, pour des raisons diverses, être établie. C'est ici également que j'ai suggéré la création d'une tutelle spécifique de l'Etat et la reconnaissance de l'institution de l'adoption comme moyens juridiques de protection du statut des enfants abandonnés ou trouvés. A lire le code de la famille qui allait être promulgué le 1^{er} août 1987 – et que j'ai personnellement défendu au Conseil législatif – on ne peut manquer de voir quelques marques de cette mercuriale.

Vers une société sans prison (04 octobre 1975)

Ce thème m'a été, une fois de plus, inspiré par une autre parole forte du président de la République, arrivé à la dixième année de son accession au pouvoir. Au cours d'un rassemblement populaire et devant les membres des forces armées, il avait répété par deux fois l'idée d'instituer au Zaïre « une société sans prison ». Le sujet ne pouvait passer inaudible dans les oreilles

d'un pénaliste ou d'un criminologue. Une réflexion devait donc être engagée sur l'avenir de notre système pénitentiaire, et particulièrement sur les alternatives possibles à la peine d'emprisonnement.

C'est l'objet que j'ai assigné à ma sixième mercuriale comme procureur général de la République. Pour la mener à bien, je devais d'abord faire une analyse rétrospective de la situation pénitentiaire du Zaïre depuis l'Etat indépendant du Congo jusqu'à nos jours. Cette analyse m'avait permis de constater, tout d'abord, que si le système colonial dans son ensemble avait organisé un système pénitentiaire basé sur la technique de l'encellulement (notamment par la création d'établissements divers de garde, d'arrêt et de punition) et utilisait des régimes différents de traitement des détenus (travail pénitentiaire, peine du fouet...), cela correspondait à la philosophie pénologique de base que s'était assignée cette société coloniale. Dans une telle société, le but de tout arsenal pénal de répression était de contenir les multitudes par des actes d'intimidation exemplaires.

L'analyse m'a permis, ensuite, de noter qu'à l'accession du pays à l'indépendance, si des correctifs importants avaient été, en théorie, apportés à l'existant, le système légal mis en place - dans un contexte, il est vrai, d'une certaine humanisation de la prison - n'avait connu que peu d'applications pratiques. Tout le système pénitentiaire restait bâti autour de l'idée de l'encellulement, et ce, sans que d'autres alternatives possibles à l'emprisonnement aient été effleurées ou appliquées. Tel fut le cas notamment de la libération conditionnelle, institution pénitentiaire alternative qui ne fut que très peu utilisée par les autorités administratives.

A la suite d'une étude comparative de certains systèmes pénitentiaires et sur base des statistiques recueillies, il m'est apparu que la prison n'était, en fin de compte, qu'une institution de très peu de rendement social. Si elle pouvait être considérée comme un mal nécessaire dans certains cas, de nombreux freins auraient cependant dû être mis en place pour éviter que son emploi ne débordât les limites de son efficacité. Sur ce point, j'avais donné raison au président de la République et, en guise de solution, j'ai concentré mes efforts de réflexion sur la principale formule qui me paraissait pouvoir servir d'alternative crédible à cet emprisonnement, à savoir : *la probation*.

Mon analyse de cette institution alternative devait consister, essentiellement, à examiner son historique et le droit comparé lui applicable, avant d'indiquer les conditions de sa programmation au Zaïre. Ce fut l'objet principal de cette mercuriale qui – il faut le dire – m'avait valu pas mal de sympathiques appréciations.

Considérations sur le projet du nouveau code de la famille (16 octobre 1976)

Au moment où, le 16 octobre 1976, je me proposais de livrer au monde politique, judiciaire et scientifique mes « considérations » sur cet important sujet, des réflexions avaient déjà suffisamment mûri, depuis notre accession à l'indépendance, sur plusieurs pans de notre droit civil. Moi-même, j'y suis revenu une fois lors de l'une de mes précédentes mercuriales. A la suite de ces réflexions, un projet du nouveau code civil zaïrois, appelé « code de la famille », a vu le jour au sein de la Commission de réforme et d'unification du droit civil zaïrois. C'est ce projet de loi que je m'attélais, en quelque sorte, à commenter.

Dès lors, la question première qui se posait était celle du pourquoi de la réforme : pourquoi, en effet, le pays devait-il se doter d'un nouveau code civil ? Au-delà des considérations liées à l'indépendance nationale, c'était principalement parce que le code ancien, porté notamment par le décret du 4 mai 1895 sur les personnes, apparaissait à plusieurs égards – et ce malgré ses mérites certains - assez lacunaire et inadapté à nos conceptions. Lacunaire, parce qu'il apparaissait muet sur plusieurs matières d'une grande importance sociologique, comme les régimes matrimoniaux, le nom des personnes, les successions et les libéralités. Inadapté, parce que, œuvre d'Européens, ce code apparaissait peu en phase avec nos réalités et nos coutumes, ayant été conçu presque exclusivement dans une optique de civilisation européenne du Congolais – Zaïrois à cette époque -, ainsi contraint à l'aliénation culturelle.

L'un des mérites de l'authenticité zaïroise c'est d'avoir pu adapter lesdites règles de notre droit civil aux mentalités et aux habitudes de notre civilisation. Et c'est en cela que le nouveau code pouvait légitimement être qualifié de « Code Mobutu », à l'instar du « Code Napoléon ». Il s'agissait, en effet, d'un véritable monument juridique qui embrassait plusieurs matières et, sans aucun doute, qui répondait à de nombreuses préoccupations de la philosophie du recours à l'authenticité.

Pour la circonstance, je me suis proposé de commenter trois préoccupations légitimes qui correspondaient aux trois subdivisions naturelles du code : les personnes, la famille ainsi que les successions et les libéralités. Sur le thème de la personne, je voyais notamment les questions liées à son identification et à sa capacité. Sur celui de la famille, les préoccupations soulevées étaient celles liées au mariage, à la filiation, à l'adoption, à la parenté, à la l'alliance et aux régimes matrimoniaux. Quant au thème des successions et libéralités, la ligne principale choisie était le point de savoir quel sort il fallait réserver à la veuve dans le partage des biens du défunt.

Si cela n'a jamais été su, c'est cette mercuriale qui peut être considérée comme l'ancêtre immédiat de notre nouveau code de la famille, promulgué en 1987. Avec une certaine fierté, je peux donc affirmer qu'il s'agit d'une des mercuriales qui me valut assez bien d'estime et de considérations de la part des spécialistes du domaine.

L'exécution des jugements (10 novembre 1977)

L'exécution des jugements fut aussi l'un des thèmes majeurs qui préoccupaient énormément le monde judiciaire. Sujet éminemment technique, il m'avait été inspiré par le constat amère fait d'une certaine inexécution dont souffraient la plupart des arrêts et jugements que prononçaient nos cours et tribunaux. Nombreux, en effet, étaient les compatriotes et autres justiciables qui, disposant d'une décision de justice, ne savaient comment l'exécuter, soit parce qu'il s'observait une certaine résistance à ce qu'ordonnait la décision de justice, soit encore parce que la procédure même de l'exécution des jugements était largement ignorée du public. Ce à quoi je me suis attelé, c'est d'exposer les règles de base régissant cette question importante de la procédure judiciaire.

Le propos se fondait essentiellement sur une distinction importante à faire, en ce domaine, entre l'exécution en matière civile et commerciale, l'exécution en matière répressive et l'exécution en matière administrative. Car, dans les trois contentieux, les règles ne sont pas nécessairement les mêmes, tout au moins ne rencontrent-elles pas les mêmes difficultés. Il reste que, pour chacun de ces contentieux, l'exécution du jugement qu'organisait la loi pouvait être soit directe ou indirecte, soit volontaire ou forcée. De même, à l'intérieur de chaque contentieux, particulièrement en matière civile et commerciale, on pouvait distinguer soit entre l'exécution provisoire et l'exécution définitive, soit entre l'exécution facultative ou l'exécution obligatoire.

Il en est ressorti, en fin de compte, que si l'exécution volontaire était la voie normale d'exécution des jugements dans un pays où le droit est respecté, l'exécution forcée, voie exceptionnelle, était, quant à elle, aménagée par le législateur essentiellement pour vaincre la résistance ou l'inertie de certains justiciables. Il fallait donc attirer, par cette mercuriale, l'attention des professionnels de justice sur les règles et les nombreuses exceptions établies par le législateur sur cette phase de la procédure judiciaire.

L'évolution jurisprudentielle de la Cour suprême de Justice au Zaïre (1968-1978) (04 novembre 1978)

La célébration des dix ans de l'installation de la Cour suprême de Justice et du Parquet général de la République m'avait offert, le 04 novembre 1978, une occasion propice pour faire un double bilan : celui de l'œuvre législative accomplie depuis l'avènement de la IIème République dans le domaine de l'organisation et de la compétence judiciaires et celui de l'œuvre jurisprudentielle accomplie par la plus haute juridiction du pays dans sa mission de dire le droit. Si le premier bilan m'avait permis de mettre en exergue le travail titanesque accompli pour assurer le rapprochement de la justice du justiciable et pour favoriser la célérité de cette dernière, le second bilan m'avait permis de dégager certaines tendances majeures dans l'interprétation et l'application, par la Haute Cour, des lois et règlements du pays. Deux bilans se superposaient ainsi donc : le bilan institutionnel et le bilan jurisprudentiel.

Le bilan institutionnel m'a permis, en effet, de noter que, pour le parachèvement de l'appareil judiciaire, en grande partie hérité de la colonisation, la IIème République avait beaucoup fait. Outre le soin apporté au bon fonctionnement des services techniques du Conseil judiciaire (police judiciaire, administration pénitentiaire, casier judiciaire, services de documentation et d'études...), l'installation effective de la Cour suprême de Justice, la création de sept autres Cours d'appel venues compléter les deux laissées par la colonisation, la suppression des Tribunaux de district et leur remplacement par les Tribunaux de grand instance ainsi que le remplacement des Tribunaux coutumiers et des Tribunaux de police par les Tribunaux de paix, désormais promus à être installés dans les tous les territoires, étaient des hauts faits à mettre à l'actif de cette période.

Dans la même optique, pour simplifier les procédures dans la poursuite et le jugement des causes, les autorités, outre la promulgation de l'ordonnance-loi du 24 février 197 sur la répression des infractions flagrantes ou réputées telles, avaient doté le système judiciaire d'une série d'instructions du Président du Conseil judiciaire, Procureur général de la République, désormais nantis de pouvoirs extraordinaires, avant le regroupement de celles-ci en un arrêté d'organisation judiciaire.

Quant au bilan jurisprudentiel, celui-ci m'avait permis de relever que notre Cour suprême de Justice, en dix ans d'existence, avait su se faire connaître et gagner la confiance de la nation en accomplissant un travail considérable dans l'administration d'une bonne justice. Plusieurs arrêts avaient, en effet, été

rendus entretemps, que ce soit en matière de cassation pénale ou civile – sa principale mission – ou en matière administrative – une fonction qu'elle exerçait plutôt avec parcimonie -.

En matière de cassation civile ou pénale, plusieurs tendances avaient été dégagées : une grande proportion d'arrêts d'irrecevabilité ou de rejet des pourvois pour motifs divers (tardiveté de la procédure, défaut de la preuve de la qualité à se pourvoir en cassation, absence de confirmation du pourvoi, absence de procuration spéciale dans le chef de l'avocat-conseil ou absence d'élection de domicile, etc.) et un développement considérable d'arrêts de cassation avec renvoi, même si l'on a compté également quelques cas de cassation sans renvoi (cassation totale ou partielle).

En matière administrative, la jurisprudence avait paru plutôt assez rachitique, du fait principalement de la nature et de la complexité de ce type de contentieux. A l'occasion, je n'ai pas manqué de relever qu'il existait un certain scrupule, tant dans le chef de l'administré que de la part de la Haute Cour, à obtenir l'annulation des actes de certaines autorités administratives, surtout ceux des autorités les plus élevées de l'Etat, précisément parce que le contexte culturel ne savait pas faire la distinction entre l'autorité et la personne de l'autorité.

Tel a été le double bilan dressé sous couvert de l'intitulé de cette mercuriale, mercuriale dont la Cour est allée jusqu'à en ordonner la publication dans son bulletin officiel.

De l'acquisition et de la transmission des droits immobiliers en droit zaïrois (06 octobre 1979).

Une autre mercuriale dont la Cour a ordonné l'impression est celle ayant porté sur l'acquisition et la transmission des droits immobiliers. Sans savoir qu'elle serait la dernière de ma carrière à la tête de la magistrature, cette mercuriale sonne comme un testament. De prime abord, il fallait retracer l'évolution historique de la législation en la matière, depuis le décret colonial du 6 février 1920 jusqu'à la loi « révolutionnaire » du 20 juillet 1973. Ensuite, c'est à l'analyse même de ladite loi – corrective de la « loi Bakajika » du 7 juin 1966 et consécutive à la révision constitutionnelle du 31 décembre 1971 – qu'il fallait se livrer. Sans épuiser l'intérêt de la lecture de ladite mercuriale, je m'arrêterai ici à la première partie du propos.

Le droit foncier et immobilier congolais est largement tributaire du système de l'*Act Torrens*, une loi australienne du 2 juillet 1858, rapportée, amendée et de nouveau promulguée le 7 août 1861 sous l'appellation de « Real property

Act ». Dans la pratique, elle prendra le nom de Monsieur Robert Torrens, pour ainsi immortaliser l'œuvre de son concepteur.

Inspiré de cet *Act*, le décret colonial du 6 février 1920, premier texte congolais intervenu en la matière, a posé trois principes essentiels qui allaient dominer toute la législation sur les droits fonciers et immobiliers. Le premier principe est que le droit de propriété immobilière - qui sera séparée plus tard de la propriété foncière - n'est pas le produit de la volonté conjuguée des parties à un contrat de droit civil. Le contrat peut, certes, accorder un droit à devenir propriétaire ; il n'est pas en soi translatif de propriété en matière foncière et immobilière. Le second principe, découlant du premier, pose que la mutation du droit de propriété immobilière ainsi conçue ne peut s'opérer que par l'intervention spéciale d'un fonctionnaire public, appelé chez nous le Conservateur des titres fonciers et immobiliers, lequel procède à l'enregistrement dudit titre et délivre à son titulaire un document appelé « certificat d'enregistrement » ; un tel principe ayant été conçu pour garantir aux transactions immobilières et foncières à la fois leur authenticité et leur sécurité. Quant au troisième principe, il pose que le droit de propriété, ainsi né de son inscription au livre d'enregistrement, est à l'abri, en principe, de toute cause de nullité ou de résolution qui pourrait entacher la convention à la base de la transaction ou l'ordonnance d'investiture obtenue par surprise.

Ces trois principes, en dépit de l'existence de quelques exceptions, constituent le socle, la base triangulaire du droit congolais d'acquisition et de transmission des titres fonciers et immobiliers. Mon souhait est qu'ils demeurent dans notre arsenal juridique et qu'ils soient effectivement respectés dans la pratique pour la sécurité du droit de propriété et, partant, la confiance des acteurs dans le développement de notre système économique. Le pari ne pourrait être réussi que par une volonté ferme et inébranlable dans le respect de l'Etat de droit. Tel a toujours été le leitmotiv de mon action à la tête de notre magistrature, du moins jusqu'à mon départ.

La « mise au garage »

La fréquence des procès et l'augmentation du risque d'être interpellé ne plaidèrent plus en ma faveur. Procureur général de la République, président du Conseil judiciaire, c'est-à-dire chef du troisième Pouvoir d'Etat, d'aucuns estimèrent que j'étais devenu « l'homme le plus puissant du régime ». A telle enseigne qu'on alla susurer à l'oreille du président que j'étais la seule personne qui pouvait l'arrêter dans la République !

L'idée a été distillée dans tous les cercles, et l'épouvantail fut tellement redouté qu'il a fini par rentrer dans la conscience du président de la République. « De nous tous ici – lui soufflait-on – celui qui va t'arrêter c'est Kengo ». Le caractère calomnieux de l'accusation ne se dissimulait même pas dans la bouche de leur débiteur. Au lieu de dire « peut » t'arrêter - comme le prévoyait effectivement l'organisation constitutionnelle - on a vite pris le raccourci : Kengo « va » t'arrêter ! Était-ce la phrase qui allait me coûter le départ de la magistrature ? Je n'en sais rien. Toujours est-il que, à force de lui répéter cette menace, la méfiance, voire même la crainte finit par s'enkyster dans la tête du Président Mobutu, au point de devenir chez lui, à partir de ce moment-là, atavique.

Le soin de distiller pareille idée, d'abord à petite dose puis de plus en plus fréquemment, avait été savamment confié à Litho Moboti. Un soir, comme à l'accoutumée, je suis allé rendre visite au président-fondateur. Autour du feu, je le trouvai assis avec Mama Kosia et, justement, avec Litho Moboti. On y dégustait quelques morceaux de cabri et de poissons braisés. Entre deux conversations, le président s'adressa à moi : « J'ai décidé de mettre fin au cumul des fonctions. Vous allez rester seulement au Bureau politique et au Comité central. Plus à la magistrature ! ». Et moi de lui répondre : « Où vous l'estimez, citoyen Président-Fondateur, j'irai. C'est vous qui avez donné, c'est vous qui reprenez. Nous n'avons ni acrimonie ni alacrité ». L'homme en a pris bonne note.

Le 18 janvier 1980, l'ordonnance présidentielle me déchargeant de mes fonctions de procureur général de la République fut publiée avec fracas. La presse en fit un très large écho et presque tout Kinshasa en parlait. Du coup, et malgré l'assurance affichée la veille, je perdis confiance en moi-même. J'accueillis la « révocation » avec plutôt un brin d'émotion, en pensant à tout le travail fait, douze ans durant, à la tête du troisième pouvoir de l'Etat. Et, comme le malheur ne vient jamais seul, du jour au lendemain, mon téléphone cessa de sonner. Plus personne au bout du fil ! Comme disent les hébreux, le succès a plusieurs pères tandis que l'échec est orphelin.

Du jour au lendemain, d'habituelles et incessantes visites dans ma résidence s'estompèrent. Et comme j'étais seul à Kinshasa – ma femme étant au chevet de notre fille malade en Belgique – la solitude devint insupportable. J'eus même l'impression qu'après douze ans de bons et loyaux services, mon travail à la magistrature ne fut pas rémunéré à sa juste valeur. J'avais l'impression d'être flanqué au garage, selon le langage de l'époque. Et, pour un garage, c'en fut vraiment un.

D'aucuns supputaient déjà que le président allait simplement faire un jeu de chaises musicales. Au Bureau politique et au Comité central, certains m'y voyaient rester. Mais, qu'est-ce que j'allais y faire, me demandai-je ? Qu'est-ce qui m'était si nouveau dans ces fonctions que je n'avais jamais vu auparavant ? Je n'y étais donc pas intéressé. Finalement, aucune offre ne vint tarir mon émotion, du moins pas tout de suite. Le président avait vraiment décidé de me délaisser. Ainsi s'arrêta ma carrière dans la magistrature !

Du coup, me vinrent les souvenirs du destin. Et, petit-à-petit, le chagrin se transforma en regret et, de fil en aiguille, le regret en résilience. Au fond de moi, j'avais toujours ce pressentiment, cette conviction que le Président Mobutu aura toujours besoin de moi ; qu'on n'aura pas encore fini de parler de Kengo. Cette voix intérieure me disait toujours que je reviendrai un jour parce que, en un mot, la marche inexorable du destin ne peut s'arrêter. Et, effectivement, elle ne s'est pas arrêtée avec une telle déchéance car la réponse ne s'est pas fait longtemps attendre. J'ai quitté la magistrature le 18 janvier 1980 ; le 27 octobre de la même année, malgré « le long tunnel », c'est le Président Mobutu lui-même qui m'appela pour me proposer le poste d'ambassadeur en Belgique, au Grand-Duché de Luxembourg et auprès de la Communauté économique européenne ! Ainsi débuta une autre carrière – la carrière diplomatique – à laquelle je ne me suis ni préparé ni entièrement accommodé.

8

Savoir arrondir les angles en diplomatie

Les mois qui ont suivi mon départ du Conseil judiciaire furent pour moi, également, une occasion de grande méditation. Tandis que j'avais abandonné ma profession à l'Université, je me posai surtout la question de mon utilité dans les arcanes du pouvoir. Homme de parole et de loyauté, je n'osais cependant pas franchir le Rubicon. Je savais, par prémonition, que le Président Mobutu, me connaissant, allait revenir à moi. J'avais la ferme conviction – et une voix intérieure me le confirmait – qu'on n'avait pas encore fini de parler de moi. Encore une fois, ici apparaissaient et réapparaissaient les signes de mon destin. C'est au milieu de cette longue méditation que le président fera de nouveau – comme je l'avais pressenti – un pas vers moi. Commence alors une nouvelle « carrière » dans la diplomatie. La reconversion ne sera pas facile car, du Procureur général de la République, je suis passé directement à l'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du pays au Bénélux.

L'annonce de la nomination

Sept mois après mon départ de la magistrature, plus précisément le 27 août 1980, le président de la République m'appelle. Il m'annonce qu'il va y avoir un remaniement ministériel, mais ce n'est pas encore dans son projet que j'entre au Gouvernement. Il me proposa dès lors autre chose, non sans user de quelque subterfuge : « Je sais que vous avez une fille malade – me dit-il – et que, chaque année, sa mère doit l'emmener en Europe pour des soins... ». Effectivement, j'avais une fille qui avait soufflé au cœur, une maladie congénitale qu'elle avait attrapée à la naissance. Et chaque année, on allait au contrôle avec elle. Le professeur Franz Lavenne de l'Université Catholique de

Louvain, qui la suivait, m'avait dit qu'on ne pouvait pas l'opérer à bas-âge et qu'il fallait attendre l'âge adulte pour voir si la maladie n'allait pas se résorber toute seule. Au cas contraire, l'on ne pouvait éviter l'opération. Finalement, de toutes les façons, ma fille finit par subir cette opération.

Mais, sur-le-champ, le plus étonnant pour moi était que le président de la République s'est servi de cet argument – qui sonnait presque comme un alibi – pour me convaincre d'accepter de me reconvertir dans la diplomatie. Et il insista : « Ecoutez ! J'aimerais qu'au lieu que la maman aille chaque année seule en Belgique, vous y soyez ensemble pour pouvoir assurer les soins que nécessite l'état de santé de votre enfant ». Puisqu'il n'était pas toujours explicite, je lui demandai alors : « Que me vaut cet honneur ! ». Il me répondit tout de suite : « Je voudrais vous envoyer comme ambassadeur à Bruxelles. Vous ne serez pas seulement à Bruxelles, vous aurez aussi juridiction sur les Pays-Bas et Le Grand-Duché de Luxembourg, et vous serez notre représentant à la Communauté économique européenne ».

A ces mots, je me souvins tout de suite que Bruxelles c'était le premier poste diplomatique de notre pays, relevant de la catégorie dite « A prime ». Bruxelles, c'était aussi ma ville estudiantine, où je me rendais régulièrement depuis lors. Bruxelles enfin était la capitale du Congo colonisé, dont les relations avec le Zaïre étaient et sont toujours « historiques et privilégiées ». Elle avait donc, pour toutes ces raisons, le plus de faveur dans mon choix, à supposer qu'une alternative me fut offerte. Tout de suite, je dis au président : « Votre volonté est de m'envoyer à Bruxelles comme ambassadeur. Ce n'est pas une question émotionnelle liée à la santé de ma fille. Ceci ne doit pas influencer sur la marche de l'Etat. Les Etats n'ont pas d'état d'âme. Je vous remercie de me demander mon avis, mais je n'ai pas de choix. J'accepte donc d'y aller, tant pis pour ma pauvre expérience en diplomatie ». Je vois tout de suite le visage du président ouvert, arborant au passage un petit sourire.

Ce 27 août même, intervint effectivement le remaniement du gouvernement dont le président me parlait au-début de notre entretien. Fabien Inonga Lokonga L'ome, mon prédécesseur au poste diplomatique de Bruxelles, arrive aux Affaires étrangères. Je compris tout de suite que la machine était déjà mise en route et que c'est moi qui lui succéderai à Bruxelles. L'ordonnance me nommant « ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire au Royaume de Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, représentant permanent du Zaïre auprès de la Communauté économique européenne » ne sera cependant signée que sept jours après, c'est-à-dire le 4 septembre 1980. Car, entretemps, il fallait attendre l'accord du pays accréditaire. J'apprendrai par la suite que l'émission de cet accord ne prit que trois semaines. La Belgique n'émit aucune

objection à ma candidature. Sans doute pensait-elle combler le vide laissé par mon prédécesseur avant la visite de son Premier ministre au Zaïre.

La visite du Premier ministre belge, Wilfried Martens

Dès que ma nomination comme ambassadeur fut officialisée, je ne suis pas parti tout de suite en Belgique. Car, entretemps, en visite officielle au Zaïre, le Premier ministre Wilfried Martens était déjà dans nos murs. Pour son accueil et son encadrement, le président de la République me demanda de l'accompagner partout où il se rendra dans la République. Nous avons ainsi été, tour à tour, à Lubumbashi et à Goma, particulièrement pour la visite du parc de Virunga. Tout cela, avant même que je présente mes lettres de créance au Roi des Belges !

A Lubumbashi, pendant le dîner officiel, le Gouverneur Mandungu Bula Nyati avait tout fait pour effrayer nos hôtes. Il avait, entre autres, fait préparer un buffet « à la zaïroise » dans lequel on trouvait toutes sortes de bêtes sauvages : des crocodiles, des hippopotames, des singes, des boas... Inutile de dire que c'était une surprise désagréable pour nos hôtes ! Je vois encore Madame Martens, épouse du Premier ministre, décliner l'offre du dîner d'Etat. A l'ouverture de chaque chauffandise, elle n'arrêtait pas de ricaner, sinon de protester. Finalement, dès qu'elle ouvrit la marmite où étaient entremêlées têtes et pattes de singes, je l'entendis s'écrier : « Tout sauf ça ! ». Le Premier ministre et sa délégation l'encaissèrent.

Et comme si tout cela ne suffisait pas, dans son toast, le tonitruant gouverneur n'est pas allé sur le dos de la cuillère. Toute la rhétorique nationaliste, populaire, voire populiste, du jeune communiste des années 50 y est passée : « Monsieur le Premier ministre ! Vous les Belges, vous avez oublié que l'effort de guerre consenti par le Congo belge a été la part la plus importante de la contribution de la Belgique à la paix mondiale. Vous avez oublié que vous êtes sortis de cette guerre sans dette, et ce grâce au Congo. Vous avez même oublié que, si la guerre mondiale avait été gagnée, c'était grâce à l'uranium du Congo qui a servi à fabriquer la bombe atomique. Depuis, vous ne voulez pas aider le Zaïre. Vous ne voulez pas lui donner les moyens nécessaires pour le développement de ses masses laborieuses. Au contraire, ce sont des critiques qui affluent contre le Zaïre et ses autorités... ».

Il n'en fallait pas plus pour glacer l'atmosphère. Au sein de la délégation belge, c'est la douche froide. On sentit toute la crispation du Premier ministre. Il se remémora peut-être, et probablement, le contre-discours de Lumumba, le

30 juin 1960, devant le Roi Baudouin. J'observais tout cela d'un œil de nouveau diplomate sans me douter un seul instant de l'identité de l'auteur intellectuel de ce discours. Et quand Mandungu a fini son discours, j'ai tout de suite compris d'où venait le scénario ! Je me suis dit intérieurement : si Mandungu s'est permis de dire tout ceci, c'est que l'auteur intellectuel de ces mots, voire même le prestigieux chef de la cuisine zaïroise, n'était pas de bas étage. Ce fut le Président Mobutu lui-même car, dans ses rapports tumultueux avec les Belges, l'homme affectionnait ce genre de scènes. Je connaissais bien les méthodes de travail de l'homme pour ne pas le penser. En même temps, je mesurai sur-le-champ le poids du travail de « normalisation » des relations qui devait ainsi s'ensuivre...

Wilfried Martens encaissa le coup. Il faut dire que l'homme d'Etat belge n'a pas eu beaucoup de chance parce que, à l'étape de Goma, sans se souvenir de la déconvenue de la veille, il fera même une déclaration d'amour au Zaïre qui ne lui fera pas que des amis dans son propre pays : « J'aime ce pays, son peuple et ses dirigeants ». Au vu de la virulence des réactions de certains de ses compatriotes en Belgique, particulièrement de l'opposition néerlandophone, cette déclaration lui est restée, me semble-t-il, à la gorge. Cette Belgique estimait, en effet, que leur Premier ministre ne devait pas déclarer son amour aux dirigeants du Zaïre, traités tous de corrompus et de dictateurs. Il pouvait, tout au plus, se limiter à la déclaration d'amour du pays et de son peuple, pas de ses dirigeants.

C'est dans ce climat des relations entre deux « partenaires privilégiés » que je me préparai à débarquer à Bruxelles avec mon nouveau manteau de diplomate.

Le départ pour Bruxelles, l'accréditation, les chantiers

La délégation belge répartie, j'ai aussitôt pris toutes les dispositions pour rejoindre mon poste à Bruxelles. Avant de partir, le président de la République m'a signé une belle lettre - qu'il m'a par ailleurs demandé de préparer - à l'attention du Roi. Cette lettre, je devais la lui remettre « en main propre » le jour de la présentation de mes lettres de créance. Elle disait en substance ceci : « Majesté, La personne que je vous envoie est digne de ma confiance. Tout ce qu'il vous dira vient de moi. Tout ce que vous lui direz, c'est comme à moi... ». Quand le Roi Baudouin eut fini de lire cette lettre, j'ai lu dans son visage l'expression d'un souverain qui, désormais, s'inscrivait dans la logique d'une relation confiante et adulte avec mon pays.

Je suis arrivé à Bruxelles le 30 octobre 1980. Une conversation épistolaire au sortir de l'aéroport de Zaventem allait être l'occasion de définir ma nouvelle philosophie de vie. L'Ambassadeur Baudouin Bernard, Chef du protocole d'Etat au ministère belge des affaires étrangères, qui était venu m'accueillir, m'interloqua : « Monsieur l'Ambassadeur ! Vous avez été Procureur général de la République dans votre pays, c'est-à-dire répressif. Comment allez-vous faire, maintenant que vous êtes nommé diplomate ? ». Ma réponse fut toute aussi courte et simple : « Monsieur l'Ambassadeur ! Connaissez-vous un seul procureur qui ne soit pas répressif dans un pays ? Procureur général de la République, j'ai appris à aiguiser mes angles. Diplomate, j'apprendrai à les arrondir ». Désormais, ce fut ma ligne de conduite, mon nouveau *losako*, d'autant plus que les relations entre le Zaïre et la Belgique, comme d'ailleurs dans toute relation diplomatique, exigeaient beaucoup de tact et de doigté.

La présentation des lettres de créance avait eu lieu au Belvedere, Palais Royal de Bruxelles, quelques jours seulement avant mon arrivée. Je vois encore la silhouette du Roi Baudouin qui apparaissait si majestueusement derrière les grandes portes qui, en remontant l'escalier d'honneur, ouvrent à la Grande Antichambre. Au moment où le go fut donné par l'officier d'ordonnance, l'homme m'attendait debout derrière ces portiques. Poignées de main, adresses d'accueil, tout apparaissait réglé d'avance. Nous nous sommes assis dans ce grand salon, souvent réservé à l'accueil des hotes de marque. Puis, le protocole s'en est suivi : remise des copies figurées des lettres de créance, signature du livre d'or, salutations, etc. A la fin de la cérémonie, j'ai pris congé du roi.

Quand j'ai pris mes fonctions, je me suis attelé tout d'abord à rénover le bâtiment de l'ambassade. Il n'était plus en bon état. Propriété de la République, il fut, jadis, le siège de la Compagnie nationale des eaux – la Régideso - à Bruxelles. C'est par décision du président de la République qu'il est devenu le siège de l'ambassade. Dans le bureau de l'ambassadeur, j'ai trouvé un revolver qu'Inonga Fabien avait toujours avec lui, je ne sais pas pourquoi. A l'entrée et à l'intérieur de l'ambassade, des garde-corps belges veillaient à la sécurité. J'ai appris, à propos du revolver, qu'un jour, en manipulant son arme, l'Ambassadeur avait, par inadvertance, laissé échapper une balle jusqu'à perforer le plafond. A mon arrivée, l'impact de la balle – un trou sur le plafond - était toujours-là ! C'est dire à quel degré d'abandon le bâtiment se trouvait. Je ne parle même pas des locaux, des allées, de leurs murs et des équipements ! Pour moi, redonner au pays sa dignité commençait d'abord par le décorum de son siège diplomatique.

Par la suite, j'ai axé ma mission sur la normalisation des relations entre mon pays et la Belgique. Désormais, les messages entre le palais et Mont-Ngaliema passaient presque sans accrocs. Une ligne téléphonique directe existait entre le Président Mobutu et moi. Les contacts avec le ministère des Affaires étrangères aussi s'étaient sensiblement améliorés. Je savais le prix qu'attachait le Président Mobutu aux relations du Zaïre avec la Belgique. C'était le pays du carré d'as. Tout devait donc être pris au sérieux et traité avec soin. Et comme j'avais également juridiction sur la Hollande, le Luxembourg et les Communautés économiques européennes, j'ai poursuivi l'ouverture du pays à ces pays et à cette Organisation internationale.

Mes relations avec les étudiants

J'ai accordé une attention toute particulière au soutien de nos étudiants en Belgique. Certains y étudiaient avec une bourse du gouvernement, d'autres avec celle des autres partenaires. Mais, la grande majorité n'avait aucune bourse. C'était dur pour eux. A ceux-ci, j'ai obtenu l'octroi et le versement régulier des bourses et d'autres formes d'aides. Je les voyais régulièrement à l'ambassade pour ce faire. C'était l'époque où l'ambassade pouvait se permettre ces quelques libéralités.

Mais, comme avec tous les étudiants du monde, ces relations étaient parfois tumultueuses. Je me souviens, lors de la visite que j'ai rendue à certains d'entre eux à Louvain, que c'était un tollé général. « Qu'est-ce que tu es venu faire ici ? », vociféraient certains d'entre eux. « Nous n'avons pas besoin de toi », renchérisaient d'autres. Mais, une fois le calme revenu, j'ai réussi à leur parler comme leur Ambassadeur. Au finish, j'ai accordé des bourses à certains d'entre eux pour toute la durée de mon mandat à l'ambassade.

La visite officielle ratée du Président Mobutu

La normalisation des relations diplomatiques entre nos deux pays avait atteint une telle phase d'apogée que nous en sommes arrivés jusqu'à envisager la visite officielle du Président Mobutu en Belgique. A part quelques voix discordantes dans le monde politique flamand, toute la classe politique belge était d'accord avec cette visite. Inutile de dire, côté Zaïre, que le Président Mobutu lui-même y attachait une importance toute particulière. Seulement, il y avait des principes sur lesquels il ne transigeait pas, au nombre desquels la souveraineté et la dignité du pays.

Pendant que nous préparions les choses avec Monsieur Tindemans, ministère belge des Affaires étrangères, tous les espoirs étaient permis puisque tout paraissait en ordre sur tous les points. Une date avait été retenue, la liste des dossiers à traiter établie, celle des personnalités à rencontrer retenue. On y a réglé également toutes les questions liées à l'intendance : logements, suites, escortes... Une équation restait cependant à résoudre : qui allait accueillir le président du Zaïre à l'aéroport ? Du côté zaïrois, étant une visite d'Etat, et donc une affaire entre chefs d'Etat, le roi de Belgique devait accueillir son homologue. Du côté belge, les choses ne se laissaient pas percevoir de cette manière. Il n'était pas question pour la classe politique belge de laisser son roi aller accueillir Mobutu à l'aéroport. Ce devait être le ministre des Affaires étrangères ou, à la limite, le Premier ministre. Nous décidâmes de nous référer, chacun, à sa hiérarchie.

Je savais que, chez le Président Mobutu, ce n'était pas une question de détail. L'homme en faisait une condition *sine qua non*. Quand j'ai fait rapport à mon ministre des Affaires étrangères sur tous les préparatifs de la visite, j'ai pris soin de réserver la question restée en suspens au président lui-même. Dans l'entretemps, j'attendais des signaux positifs du côté du Palais royal, consulté par le ministère des Affaires étrangères belge. Lorsqu'à quelques jours seulement de la visite, celui-ci m'informa que, côté belge, il n'était pas question que le roi fasse le déplacement de l'aéroport, j'ai averti ce dernier de la probable réponse négative du « Camp Tshatshi ». Je pris, dès lors, immédiatement soin de téléphoner au Président Mobutu. Comme il fallait s'y attendre, la réponse de ce dernier ne se fit pas prier : « Kengo, soki balingi te, batika » (« Kengo, s'ils ne veulent pas, qu'ils laissent tomber »). Depuis, la visite n'a plus eu lieu ! Le dossier restera géré par Justin-Marie Bomboko, mon successeur.

Le conseil prémonitoire du Premier ministre luxembourgeois

Je suis resté en poste à Bruxelles pendant un peu plus de deux ans, soit de septembre 1980 à novembre 1982. J'y ai rencontré de nombreuses personnalités du monde politique, diplomatique, économique, académique, scientifique, etc. J'ai mené ou participé à de nombreuses négociations entre mon pays et ses partenaires. Des dossiers sensibles comme la dette, le fameux contentieux belgo-zaïrois, étaient traités avec soin et responsabilité. Nous avions également des réunions régulières avec le Marché commun. Avec les autres ambassadeurs africains, nous nous rencontrions régulièrement.

Un jour, dans les couloirs du bâtiment des Communautés économiques européennes, je rencontrai, au cours d'un lunch, le Premier ministre luxembourgeois. Nous échangeâmes quelque peu sur les relations entre nos deux pays, mais il me parla aussi de son job, je ne sais pas pourquoi. Devant l'ampleur des tâches, l'homme me confia : « Le Premier ministre d'un pays, comme tous ses compatriotes, n'a que 24 heures par jour. Mais, contrairement à ces derniers, lui doit être capable de travailler au moins 16h sur 24. Faute de quoi, il sera submergé. Les huit heures restantes, c'est pour le sommeil. Deuxièmement, sans un minimum d'organisation et de connaissance des dossiers traités par ses ministres, le Premier ministre est un simple prétexte. Ne jamais entrer en Conseil des ministres sans connaître les dossiers de ses ministres, doit rester son obsession ».

Le conseil fut immédiatement noté. Comme je le dirai plus loin, ç'aura été prémonitoire de sa part car, même si je ne l'avais jamais subodoré, quelques mois après le Président Mobutu fera de moi son Premier ministre.

En Belgique, j'ai fait la connaissance de beaucoup d'hommes politiques belges et européens. Un jour de la fête nationale belge – ce devait être le 14 juillet 1979 – le Roi Baudouin nous reçut, ma femme et moi. C'était un privilège que l'on n'accordait qu'aux seuls ambassadeurs des « pays amis ». Au Grand-Duché de Luxembourg, j'ai également été reçu par le Grand-Duc Jean, en compagnie de sa femme, la Duchesse Joséphine-Marie-Charlotte. Le Grand-Duc m'a gardé pendant plus d'une heure ! Et malgré l'insistance du protocole au téléphone, il ne voulait pas décrocher le combiné, le temps de terminer notre conversation. Ainsi s'estompent mes souvenirs sur ce chapitre de ma vie.

9

Et de un : Citoyen Premier Commissaire d'Etat

Parmi les mesures de libéralisation prises en 1977 par le président de la République, au lendemain de la « guerre de 80 jours », l'institution du poste de Premier ministre, appelé dans le jargon « Premier Commissaire d'Etat », figurait en bonne place. Les tous premiers nommés étaient Mpinga Kasenda (6 juillet 1977 - 6 mars 1979), Bo-boliko Lokonga (6 mars 1979 - 27 août 1980), Nguz' a Karl'Ibond (27 août 1980 – 23 avril 1981) et N'singa Udjuu (23 avril 1981 – 5 novembre 1982). Chacun, à sa manière, avait donné sa satisfaction au chef de l'Etat. Pour le dernier d'entre eux, je ne découvrirai les raisons de son départ qu'à l'occasion de ma nomination.

A la tête du « Conseil exécutif »

Je poursuivais encore ma carrière diplomatique en Belgique quand, un beau jour, le président de la République me confia, pour la première fois, la direction du gouvernement. Je ne le subodorais guère et lui-même n'en a jamais, dans nos relations, fait transparaître l'intention.

C'est toi qui remplaces N'singa Udjuu

Nous sommes un certain 2 novembre 1982. Seti Yale, conseiller privé du président avant de devenir « le spécial en matière de sécurité », est dépêché par le président de la République à Bruxelles pour me rencontrer. Je m'entretins avec lui dans mon bureau à l'ambassade, sis avenue Marie-de-Bourgogne, n° 30, quartier Léopold, à 1000 Bruxelles. « Le Président vous appelle à Kinshasa », me confia le tout discret conseiller. Sans plus. Je cherchai à en scruter le motif, sans succès. J'insistai même auprès de mon ami,

peine perdue. Seti n'est pas homme à trahir un secret, même pas auprès de ses plus proches. Dans ces circonstances, me résolu-je, il vaut mieux ne pas insister.

Toute la nuit de la veille du départ, mille et une interrogations ont traversé mon esprit. Qu'est-ce qui peut bien se passer ? Ai-je commis une faute ? Pourquoi le président m'appelle-t-il si urgemment ? Ces questions, on ne peut manquer de se les poser, même si je savais que mes relations avec le président étaient des plus confiantes.

Vingt-quatre heures après, je me suis retrouvé à Kinshasa. A la sortie de l'avion, et comme s'il connaissait déjà la partition qui était entrain de se jouer, le citoyen Mbiya, chef d'antenne des services de renseignements à l'aéroport international de N'djili et très proche collaborateur de Seti, vint me saluer : « Ah, okomi ! Boyei bolamu » (« Ah, vous êtes arrivés ! Soyez le bienvenu »). Cette question éveilla ma curiosité. Comment ce fonctionnaire sait-il que je devais venir ? Sans doute, pouvait-il voir mon nom sur le manifeste de la compagnie d'aviation. Mais, quel leitmotiv l'avait-il autant motivé pour venir m'accueillir ? C'est la question que je me suis posée. Connaissant les habitudes du milieu, cette salutation n'aida guère mon adrénaline à baisser. Visiblement, il n'y avait que moi qui ignorais la scène !

Arrivé à ma résidence à la tombée de la nuit, je pris soin de téléphoner directement au président de la République pour lui annoncer mon arrivée. Au téléphone, l'ambiance était plutôt sereine, voire enthousiaste, contrairement à mes appréhensions. Après m'avoir souhaité la bienvenue, le président, comme pour me rassurer et sans plus attendre, me lança aussitôt cette phrase restée mémorable : « Yo moto okokitana N'singa n'esika wana. Landa radio lobi na midi, bongo na pokwa nakoyamba yo » (« C'est toi qui remplaces N'Singa à ce poste. Suis la radio demain à midi, puis le soir, je te recevrai »).

Effectivement, le lendemain à midi, la radio nationale annonça la publication du nouveau gouvernement, à la tête duquel je fus placé. Nous sommes le 5 novembre 1982. A 17 heures, je rencontrai effectivement le président de la République. Il avait déjà composé lui-même le gouvernement, dont la liste ne me fut que présentée !

Le Gouvernement Kengo I

(Ordonnances n°s 82-173, 82-174 et 82-175 du 5 novembre 1982)

A. Les Commissaires d'Etat (ministres)

1. Défense nationale, sécurité du territoire et anciens combattants : MOBUTU SESE SEKO KUKU NGBENDU WA ZA BANGA
2. Premier Commissaire d'Etat : KENGO wa DONDO
3. Administration du territoire : MUNONGO MWENDA M'SIRI
4. Affaires étrangères et coopération int. : KAMANDA WA KAMANDA
5. Justice : VUNDUAWE TE PEMAKO
6. Information, culture et arts : KANDE DZAMBULATE
7. Finances et Budget : NAMWISI MA KOY
8. Agriculture, développement rural et environnement : KAMITATU MASAMBA
9. Economie, industrie et commerce extérieur : NYEMBO SHABANI
10. Portefeuille : PAY-PAY wa SYAKASIGHE
11. Mines et énergie : UMBA KYAMITALA
12. Travaux publics et aménagement du territoire : MAKOLO JIBIKILAYI
13. Transports et communications : INONGA LOKONGO L'OME
14. Affaires foncières : YOKA MANGONO
15. Enseignement supérieur et universitaire : SAMPASA KAWETA MILOMBE
16. Enseignement primaire et secondaire : NDOLELA SIKI KONDE
17. Recherche scientifique : MABIKA KALANDA
18. Santé publique, Affaires sociales : MOZAGBA NGBUKA
19. Fonction publique : KILOLO MUSAMPA LUBEMBA
20. Travail et prévoyance sociale : MANANGA DINTOKA PHOLO
21. Postes et télécommunications : MAATA NKUMU WA BOWANGO
22. Commissaire général au Plan : BOKANA W'ONDANGELA
23. Commissaire général aux Sports et Loisirs : TSHOBO i NGANA

B. Les Secrétares d'Etat

1. Défense nationale et anciens combattants :
 - Vice-Amiral LOMPONDA wa BOTENDE (Défense nationale)
 - Général de division DIKUTA EBILANSANG KAMBING (Anciens combattants)
2. Administration du territoire : BONGO LEGA
3. Affaires étrangères et coopération internationale :
 - PENDJE DEMODETDO (Affaires étrangères)
 - LENGEMA DULIA YUBASA MAKANGA (Coopération internationale)
4. Justice : ILUMBA MWASA LUPUPU
5. Information, culture et arts : ELONGO PENE ONGALA
6. Finances et Budget :
 - DJAMBOLEKA LOMA OKITONGANA (Finances)
 - MBOMBO ENGONDO (Budget)
7. Agriculture, développement rural et environnement :
 - MWAMBA NDUMBA (Agriculture)
 - MUKALA wa MUKALA (Développement rural et environnement)

- | |
|---|
| 8. Economie, industrie et commerce extérieur : MBATSHI BATSHA |
| 9. Mines et énergie : KIMASI MATUIKU BASAULA |
| 10. Travaux publics et aménagem. du territ. : KIBANGULA kia MAKONGA |
| 11. Transports et communications : LUNDU BILENGU |
| 12. Affaires foncières : MBAMBA GANGA |
| 13. Enseignement supérieure et universitaire : SAMBA KAPUTO |
| 14. Enseignement primaire et secondaire : |
| - NZALI LOPEMBE (Enseignement primaire) |
| - MASEGABIO NZANZA (Enseignement secondaire) |
| 15. Travail et prévoyance sociale : KISOLOKELE WAMBA |
| 16. Commissariat général au Plan : ILUNGA ILUNKAMBA |

Au cours de notre promenade dans les jardins de la présidence, en présence de son directeur de cabinet, Maître Nyimi Mayidika Ngimbi, le président de la République me confia : « Kengo, indiscipline eleki mingi na kati ya Conseil exécutif. Nalingi otiya discipline n'esikawana » (« Kengo, il y a trop d'indiscipline au sein du Conseil exécutif. Je voudrais que tu y mettes de la discipline ».). Le connaissant, j'ai aussitôt répliqué : « Kaka yo moto okoloba na nga 'te tolembi discipline ! » (« C'est vous qui me direz par la suite qu'on se lasse de la discipline ! »). Puis, le président m'expliqua les difficultés économiques que traversait le pays, en insistant sur les limites affichées par le gouvernement précédent. Il m'assigna, dès lors, comme mission principale la stabilisation, voire même le redressement de la situation économique du pays, dans un contexte, tout de même, de relations assez tumultueuses avec tous nos partenaires.

Avec le mot d'ordre reçu – la discipline - il fallait donc se mettre à l'ouvrage : d'abord, mettre de l'ordre au sein du gouvernement et, ensuite, incarner l'autorité de l'Etat dans l'ensemble de la société. Ce n'est qu'en suivant cette méthode que j'entrevois la possibilité d'imposer une discipline économique capable de nous permettre d'atteindre l'objectif principal assigné. Et, dès la prise des fonctions, je me suis donc directement mis à l'ouvrage, en commençant par la réorganisation du gouvernement.

L'organisation du gouvernement, les méthodes de gestion

A l'époque de mes fonctions de président du Conseil judiciaire, je cumulais, on le sait, les fonctions de PGR, une partie des attributions du Premier Président de la Cour suprême de Justice et la qualité de ministre de la Justice. En cette dernière qualité, je siégeais au Conseil exécutif et, dans l'ordre protocolaire, je venais immédiatement après le Premier ministre. En cette qualité, j'avais donc précédemment assisté aux différents conseils des ministres présidés respectivement par Mpinga Kasenda et Bo-boliko Lokonga.

Devant la désorganisation du travail que j'y ai observée, je me disais, déjà à cette époque, et comme par prémonition, qu'un jour, si d'aventure je devenais Premier Commissaire d'Etat, ça ne se passerait pas ainsi. Dans ces deux gouvernements, en effet, il n'y avait pas une organisation rationnelle du travail. L'ordre du jour n'était pas précis ; il n'était même pas préparé. Sous Mpinga Kasenda, les choses allaient encore mieux, dans une certaine mesure. Sous Bo-boliko, en revanche, c'était le Capharnaüm ! Les interventions étaient continuellement longues. La communication du Premier ministre lui-même prenait parfois tout l'avant-midi ! A telle enseigne que, dans l'après-midi, sans même avoir abordé le premier point de l'ordre du jour, on commençait déjà à nous servir des sandwiches pour tenir. En plus, j'avais l'impression que certains Commissaires d'Etat passaient outre l'autorité du Premier d'entre eux. Cela ne pouvait être pris pour exemple.

Dès que le président de la République m'a ainsi parlé d'indiscipline, ces souvenirs me sont immédiatement revenus en tête. J'ai intégré, moi aussi, cette préoccupation et ai adopté la discipline comme règle cardinale de conduite. Ensuite la question de l'ego personnel des ministres - chacun voulant démontrer à quel point il était dans les bonnes grâces ou dans les secrets du chef - allait recevoir, chez moi, une autre réponse. C'est ce que j'ai résolu immédiatement d'appliquer, fort de la recommandation du président.

Après la remise et reprise avec le Premier Commissaire d'Etat N'singa Udjuu, au moment où je m'installais dans mon nouveau bureau, les souvenirs du conseil du Premier ministre luxembourgeois me sont directement revenus en tête. Désormais, je savais que mes heures de la journée ne m'appartenaient plus complètement. Elles étaient déjà réglées. Normalement, cela ne me posait aucun problème car telle a toujours été ma discipline de vie. Maintenant, il fallait, cependant, s'organiser autrement et organiser le gouvernement de telle manière que j'atteigne les objectifs qui m'étaient fixés.

A partir de ce moment, avec l'aide de mes conseillers, j'ai entrepris le travail d'organisation interne du gouvernement. J'y ai mis en place des structures de fonctionnement. La première était un *comité interdépartemental restreint*, chargé de préparer tous les dossiers politiques et sociaux à traiter au Conseil. J'y ai mis en place ensuite le *comité économique* qui devait s'occuper du cadre macroéconomique. Enfin, la troisième structure, le *comité de conjoncture*, devait fournir au gouvernement toutes les informations dynamiques sur la marche de l'économie.

Le premier comité siégeait le mardi ; le second le mercredi. Et, une fois par mois, le troisième jeudi du mois, ce devait être le tour du comité de conjoncture. Le comité de conjoncture avait une particularité : elle comprenait

en son sein, outre les ministres du secteur économique, les principaux partenaires économiques du gouvernement qu'étaient l'ANEZA (Association nationale des entreprises du Zaïre) et l'UNTZA (l'Union nationale des travailleurs du Zaïre). Par la suite, j'y ai ajouté le système bancaire, à travers la présence du Gouverneur de la Banque du Zaïre.

En quoi consistaient toutes ces réunions ? Elles étaient chargées de préparer tous les dossiers à traiter par les membres du Conseil exécutif. De telle manière qu'une fois au Conseil, il n'y ait ni improvisation ni perte du temps. Une structure technique – le *Secrétariat général du Gouvernement* – devait ensuite être en relation non seulement avec ces comités, mais également avec tous les Commissaires d'Etat pour une meilleure coordination du travail gouvernemental. Ce secrétariat fut d'abord dirigé par le professeur Kande Buloba. Puis, après l'entrée de celui-ci au gouvernement, j'ai fait nommer le citoyen Muke Kandong, Conseiller principal au cabinet du président de la République et Secrétaire exécutif de cette structure, assisté du citoyen Botolo Magoza, Conseiller au cabinet du président de la République et Secrétaire exécutif adjoint. Ils avaient pour tâches spécifiques d'assister aux réunions des comités internes et à celles du Conseil exécutif, d'y établir les procès-verbaux des réunions et de faire rapport au Premier Commissaire d'Etat.

Après réunion des deux premiers comités, chaque jeudi c'est-à-dire la veille de la réunion du Conseil, chaque Commissaire d'Etat recevait son dossier à traiter, avec obligation de le pénétrer entièrement. Et quand arrivait le jour de la réunion - toujours le vendredi de 9h00 et au plus tard à midi – les dossiers inscrits à l'ordre du jour devaient être défendus. Cela veut dire qu'on ne venait pas au Conseil pour refaire les débats, lesquels étaient censés avoir eu lieu au sein des comités restreints. On venait simplement apporter des amendements aux points figurant sur les procès-verbaux établis par le secrétariat général. Seule la communication du Premier Commissaire d'Etat était susceptible de donner lieu à discussion orale. Pour les dossiers déjà préparés, les discussions tournaient autour des points qui requéraient une décision du Conseil. Tel a été le protocole mis en place, à la fois pour raccourcir les réunions du gouvernement, permettre à ses membres de prendre des décisions rationnelles et concentrer l'action du gouvernement sur les questions essentielles.

Les résultats de cette organisation du travail ne se sont pas fait attendre. Au comité interdépartemental restreint ou au comité économique, les commissaires d'Etat avaient avalé la couleuvre. Si le dossier présenté n'était pas bien préparé et défendu, il était d'office recalé. Cela veut dire qu'il ne pouvait pas passer ce cap pour arriver au Conseil exécutif (Conseil des ministres). Résultats : tous les Commissaires d'Etat avaient intégré, dans leur

exercice de la fonction, les notions de planification, d'organisation et de respect du temps. Ces réunions préparatoires faisaient désormais partie de leurs agendas, au point de les redouter même.

Les comités interdépartementaux restreints, un filtre redoutable

Pour illustrer le caractère redoutable des comités préparatoires dans mon gouvernement, quelques petites anecdotes me reviennent à l'esprit, dont une concernait mon troisième et dernier gouvernement.

Le premier cas fut celui du citoyen Kisolokele Wamba, Secrétaire d'Etat au Travail et à la Prévoyance sociale. Son titulaire, Citoyenne Moduka Inyanza, entretemps ayant remplacé Mananga Ditoka Pholo, devait présenter un dossier au Comité interministériel restreint. Mais, suite à une mission de service, c'est son secrétaire d'Etat qui devait la remplacer. Dès que ce dernier reçut la nouvelle, Kisolokele s'est perdu d'excuses. Téléphonant à mon directeur de cabinet, le Citoyen Bofosa Wambe'a Nkoso, il n'eut, en tout et pour tout prétexte, qu'un ennui de ventre : « Dites au Premier que, depuis cette nuit, je souffre d'une terrible diarrhée, qui se prolonge jusqu'à l'heure où je vous parle. Il m'est donc difficile de participer à la réunion du comité de ce jour... ». Lorsqu'il m'a rapporté la nouvelle, j'ai dit à mon directeur de cabinet que j'avais tout compris !

Le deuxième cas fut celui de Monsieur Kisombe Kiaku Mwisi, mon ministre FPC des Sports et Loisirs au IIIème gouvernement. Il est venu au Comité interdépartemental restreint présenter son dossier. La première fois, le dossier est recalé. La seconde, mêmement. Lassé, le ministre vint voir mon directeur de cabinet, Monsieur Max Munga, pour se lamenter. Et, comme par hasard, ce jour-là, je suis entré, moi aussi, directement dans le bureau de mon directeur de cabinet. J'y surpris le ministre des Sports entrain de se lamenter : « Max, explique-moi un peu. Moi j'aime beaucoup le Premier, mais pourquoi *ye alingaka nga te* ? (Pourquoi lui ne m'aime pas ?) ». C'est ce bout de phrase que j'ai pu intercepter.

Immédiatement, j'ai dit au ministre : « Augustin, ce n'est pas une question d'aimer ou de ne pas aimer. C'est une question de présentation des dossiers. Les critiques articulées dans les comités interdépartementaux restreints sont dirigées contre le dossier et non contre le ministre. Les griefs y sont faits au dossier et non à la personne. Ne vous appropriez pas le dossier jusqu'à ce qu'il n'y ait entre ce dernier et vous qu'une seule et même identité. Moi, je fais la distinction entre le dossier et vous. Si vous prenez en compte les observations faites au dossier, vous l'améliorerez certainement et il pourra ainsi recueillir

l'approbation de la majorité de vos collègues. Un point, c'est tout ! ». C'est à peine que Kisombe ne s'est pas agenouillé pour se confondre d'excuses !

Voilà jusqu'où le sérieux des comités préparatoires pouvait amener. Bref, la discipline et le travail bien fait ont été la caractéristique principale de mon gouvernement et de ceux qui allaient suivre. Et pour cela, les réunions des comités interdépartementaux restreints y ont été pour beaucoup. Grâce à cette organisation - je peux le dire - mes réunions avaient belle allure. Elle durait au grand maximum trois heures du temps. Une à deux heures devaient ensuite être consacrées à la rédaction du compte-rendu au public. Et, le soir, ce compte-rendu était toujours lu par le porte-parole du gouvernement à la radio et à la télévision nationales. Bien entendu, je prenais toujours soin d'en faire part au président de la République avant toute publication. Il n'en reste pas que je ne faisais jamais passer une semaine sans que le Conseil des ministres ne se réunisse.

Dans le cadre de cette organisation, j'accordais aussi beaucoup d'importance au suivi de l'exécution des décisions gouvernementales. Pour cela, j'avais institué des *réunions d'évaluation* tous les trimestres. Elles se tenaient à N'sele une semaine durant. J'y associais les gouverneurs de région pour connaître le niveau d'exécution des décisions gouvernementales dans l'ensemble du pays, via chaque entité territoriale. On passait en revue toutes les décisions prises, secteur par secteur, et ce sur base des rapports rédigés par les responsables. Les gouverneurs de région y étaient d'office invités lorsqu'il s'agissait de l'élaboration du budget annuel. J'avais institué cette dernière réunion parce que, comme l'a dit un jour le Président Mobutu, « On nous reconnaît de bonnes décisions, mais pas toujours leur bonne application ». C'est de cette manière que, de fil en aiguille, mon sérieux et mon autorité se sont accrus au sein du gouvernement.

On ne badine pas avec l'autorité du Premier Commissaire d'Etat

Chemin faisant, la discipline commençait à s'installer au gouvernement, mais pas chez tous. Selon certaines habitudes acquises au sein du régime, les Commissaires d'Etat qui avaient des entrées auprès du président de la République ou qui occupaient des postes importants au sein des structures du Parti (Comité central, Bureau politique...) se croyaient parfois au-dessus du Premier Commissaire d'Etat. C'est probablement l'un des facteurs qui fut à l'origine de l'indiscipline déplorée par le président de la République au moment où il me confia la charge. Depuis, je me suis juré de faire la part des choses. Une distinction nette devait exister entre le Commissaire d'Etat et le

membre d'une structure du parti, entre les relations familiales et les charges étatiques.

Deux cas d'indiscipline ou d'insoumission m'ont donné l'occasion de tâter le poulx. Ce fut d'abord à l'endroit du Commissaire d'Etat à l'Economie et au Commerce extérieur, le citoyen Nyembo Shabani. Celui-ci avait des entrées dans la famille présidentielle via Nyiwa Mobutu, le fils aîné du Président. Un jour, il devait présenter au Conseil un dossier sur le café (conditions de production et de distribution ; organisation du marché...). Le dossier fut fortement critiqué par les autres membres du Conseil. Ne l'ayant pas pris du bon côté, le Commissaire d'Etat, fâché, se mit à établir un rapport, sous-forme d'une lettre adressée au président de la République, dont l'original me fut, certes, envoyée, mais dont une copie a été sciemment remise en ampliation à Nyiwa Mobutu, le fils du Président, afin que ce dernier l'amène à son père à Gbadolite.

Au moment où je prenais connaissance de ladite lettre dans l'après-midi, aussitôt le président m'appelât :

- « Avez-vous lu la lettre de Nyembo ? », m'interrogea-t-il.
- « Oui. Je suis entrain de la découvrir », lui répondis-je.
- « Qu'est-ce que vous en dites ? », relança le président.
- « Et vous, qu'est-ce que vous en dites ? », lui répliquai-je.
- « Vous devez le suspendre ! Un Commissaire d'Etat ne peut pas faire ça... », trancha-t-il.
- « C'était mon intention aussi, Citoyen président de la République ».

Le jour même, Nyembo Shabani fut suspendu de ses fonctions de Commissaire d'Etat à l'Economie, Industrie et Commerce extérieur. Il sera par la suite muté au département des Travaux publics et aménagement du territoire.

Le deuxième ministre à être suspendu de mon premier gouvernement, c'était Vunduawe Te Pemako. Lors du premier remaniement intervenu deux mois seulement après la constitution du gouvernement, ce dernier fut muté de la Justice aux Travaux publics et aménagement du territoire. Un jour, probablement non content du remaniement ministériel intervenu, il va voir Munongo, Commissaire d'Etat à l'Administration du territoire, pour débâter contre le Premier Commissaire d'Etat. Je rappelle qu'au gouvernement N'singa Udjuu, « VTP » était déjà Vice-premier Commissaire d'Etat et Commissaire d'Etat chargé de l'Administration du territoire, c'est-à-dire deuxième personnalité du gouvernement. Dans mon premier gouvernement, il occupait le quatrième rang. Après la réunion du Conseil exécutif, présidée par le Président de la République lui-même, celui-ci,

comme il en avait l'habitude, convia à déjeuner, au Mont-Ngaliema, trois membres de mon équipe gouvernementale dont Munongo et moi-même. Pendant le repas, ne pouvant pas le garder dans sa conscience - et je l'en félicite pour sa probité - le Commissaire d'Etat Munongo a tout dit. Au nom de la solidarité gouvernementale, il se décida de tout raconter au président de la République, en ma présence :

- « Citoyen Président, je ne peux pas me taire... Ce que le Commissaire d'Etat Vunduawe m'a dit aujourd'hui, je ne peux pas l'admettre. Je me suis décidé de m'ouvrir à vous et au Premier Commissaire d'Etat ... ».

Et le Commissaire d'Etat s'est mis à étaler toutes les critiques véhémentes que Vunduawe avait alignées contre moi. Comme je n'avais pas participé à la formation de mon premier gouvernement, je ne me suis pas directement senti concerné. Mais, le fait avait éveillé mon réflexe d'autorité. Après avoir attentivement écouté le récit de Munongo, le Président me demanda :

- « Qu'est-ce que vous en pensez ? Qu'est-ce que vous allez faire ? »

- « Au sortir d'ici, lui répondis-je, je le suspends ».

Et c'est ce qui fut fait. Vunduawe fut non seulement suspendu de ses fonctions, mais, en sus, j'ai obtenu du président de la République, sur proposition de mon ministre de la Justice, l'ordonnance portant ouverture d'une instruction judiciaire à sa charge. En réalité, la frustration de l'ancien Vice-premier Commissaire d'Etat visait plutôt le président de la République lui-même et non le Premier Commissaire d'Etat que j'étais. Mais, le fait ayant été jugé grave - car contraire à la discipline ministérielle – celui-ci ne devait passer comme une lettre à la poste.

Au fond, j'avais perçu dans le chef de ces deux membres du gouvernement, Nyembo Shabani et Vunduawe Te Pemako, une certaine velléité de braver mon autorité. L'un, ami au fils du président, et l'autre, proche du chef de l'Etat lui-même, voulaient s'en prévaloir pour passer outre celui qu'on s'amusait à n'appeler que comme « Coordonnateur ». Et ils n'avaient pas tort car tel était mon statut constitutionnel. Mais, c'était mal me connaître. Comme je ne cesse de le dire, on ne badine pas avec le pouvoir, et *a fortiori* avec l'autorité du Premier ministre au sein d'un gouvernement. C'est ma conception de l'Etat. Pour peu que j'eusse me laisser intimidé par les relations personnelles de mes ministres, mon autorité en tant que Premier Commissaire d'Etat n'aurait pu avoir aucun crédit. Elle se serait érodée, bafouée. Telle était ma manière de réagir. Et, parfois, le président de la République aimait ce genre d'«

anecdotes ». De petites luttes d'influence entre ses collaborateurs, il les affolait, tout en tirant les ficelles derrière.

Quelques fois, je devais faire usage de mon autorité même au-delà de l'équipe gouvernementale. A preuve, les conflits latents et/ou ouverts entre la Fédération des patrons et l'Union des syndicats du Zaïre. Comme Premier Commissaire d'Etat, je faisais beaucoup d'inspections à l'intérieur du pays. J'ai visité pratiquement toutes les unités de production et de commercialisation qui existaient à l'époque. C'est pour cela que j'ai l'habitude de dire que je connais ce pays comme d'un doigt. Il n'y a pas un seul coin de cette république où je ne suis pas arrivé. Dans mes pérégrinations, je me faisais accompagner souvent du président de l'ANEZA et du secrétaire général de l'UNTZA. A quelques endroits où nous arrivions, après avoir parlé au monde économique et salarial, j'avais l'habitude de laisser chacun des deux s'exprimer par rapport à la politique suivie par mon gouvernement.

Un jour, je me trouvais à Lubumbashi. J'ai fait comme d'habitude. Et cette fois, j'entendis Georges Nkombo Ntonga Booke, Président de l'UNTZA, en bon tribun, entrer pratiquement dans la spirale de la démagogie : « Le gouvernement aurait dû faire ceci ; il n'aurait pas dû faire cela... Le budget de l'Etat comprend ceci ; si nous faisons cela... Les patrons nous exploitent... ». Quand il a fini, et comme il y avait beaucoup de participants à la réunion, j'ai pris la parole : « Le gouvernement ne partage pas du tout le point de vue du secrétaire général de l'UNTZA. Je voudrais mettre les points sur les 'i'. Si nous suivons ce qu'il dit, le pays ira tout de suite vers la banqueroute... ». Le président de l'ANEZA n'a même pas eu le temps de répliquer.

A ces mots, plus personne n'a plus parlé. J'ai répondu à la démagogie par des arguments tout à fait techniques, mais autoritaire. Oui, il y avait comme ça des envolées lyriques que certains se permettaient, des empoignades entre l'ANEZA et l'UNTZA, que je ne pouvais laisser passer. Il fallait parfois arbitrer.

Les axes principaux du programme gouvernemental

J'accède au poste de Premier Commissaire d'Etat à un moment où l'économie du pays va mal, voire très mal. Une petite rétrospective s'impose pour comprendre pourquoi, en tant que coordonnateur de l'Exécutif, ma bataille principale fut le redressement de cette économie.

Une économie nationale exsangue

En novembre 1982, je trouve l'économie du pays pratiquement au bord de la banqueroute, si ce n'était pas déjà le cas. La situation était déjà connue des bailleurs de fonds et autres partenaires étrangers du pays. Elle était imputable non seulement aux mauvais choix économiques et à la mauvaise gestion du pays par des nationaux, mais aussi à la conjoncture économique internationale qui, tantôt favorable, tantôt défavorable, avait fini par aggraver le poids du déséquilibre économique issu du legs colonial. Et cette situation mérite d'être clarifiée pour comprendre les difficultés de mon premier gouvernement.

Lorsque le Président Mobutu prend le pouvoir en 1965, l'économie du pays est presque florissante. Elle devait beaucoup au dispositif productif et commercial légué par le pouvoir colonial, en dépit de l'échec des négociations de la « Table ronde économique » de Bruxelles. De 1965 à pratiquement 1974, la constance de la hausse du cours du cuivre sur le marché international ainsi que de nombreuses aides économiques et financières des pays amis, dont les USA, la France et la Belgique, créèrent l'illusion d'une prospérité à tout jamais acquise.

Au lieu de poursuivre l'élan de la croissance, la mauvaise compréhension des acquis de l'indépendance et l'utilisation abusive de la politique du recours à l'authenticité conduisirent, au contraire, à des choix économiques périlleux, voire suicidaires. A partir de 1970, le Président Mobutu engagea le pays notamment dans la politique des « grands travaux » qui, en dépit de leur prestige et de leur espérance économique moyenne, s'avérèrent particulièrement coûteux : la construction du barrage d'Inga, la construction du chemin de fer Matadi-Banana et l'extension du port de Banana, la création de la Sidérurgie de Maluku, la construction de la ligne électrique à haute tension Inga-Shaba, l'édification de la « Cité de la voix du Zaïre », la construction du building du Centre de commerce international du Zaïre (CCIZ), etc. Tous ces « éléphants blancs » s'avéreront, en fin de compte, plus coûteux que rentables.

Parallèlement à cette politique, et comme si cela ne suffisait pas, le pays fut très périlleusement engagé dans une politique des nationalisations qui, pour satisfaire les caprices des partisans d'un certain « nationalisme économique », n'aura pas moins précipité l'économie dans le gouffre. L'Union minière, principale source des devises du pays, est nationalisée en 1966, après l'échec des négociations sur le transfert des titres anciennement détenus par l'Etat Indépendant du Congo. Toutes les sociétés du domaine foncier et forestier (plantations, élevages, fermes, pêcheries, carrières...) subiront le même sort.

Le petit commerce, quant à lui, est, à partir de 1973, déjà exclusivement réservé aux nationaux sans la moindre garantie de l'existence d'un capitalisme congolais solide.

Si la plupart de ces mesures avaient été applaudies - parce qu'elles avaient pour but de remettre l'économie nationale entre les mains des nationaux, jusque-là contrôlée presque à 80 % par les étrangers - elles avaient cependant créé des effets pervers : sabotage de l'économie par les anciens propriétaires qui menèrent une véritable politique de la « terre brûlée » ; méfiance du capital international pour des investissements rentables au Congo ; chute des recettes d'exportation ; déséquilibre de la balance des paiements ; recours à l'emprunt international, etc.

A cette liste de mauvais choix, il faut ajouter, quoique dans des proportions assez réduites, une certaine propension à des dépenses de prestige complètement improductives : l'organisation en 1968 du concours de beauté « Miss Europe » à Kinshasa ; la visite à Kinshasa en 1969 des trois cosmonautes américains de l'équipage d' « Apollo 11 » ; l'ouverture pompeuse, la même année, de la Foire internationale de Kinshasa ; l'organisation en 1974 du combat de boxe Mohamed Ali c. George Foreman ; l'aventure spatiale sans lendemain de l' « Otrag » qui allait, semble-t-il, doter le Zaïre d'une fusée dans l'espace, etc. Tout cela, sans compter de nombreux et coûteux voyages du président de la République en Afrique et dans le monde. Cela donnait l'impression d'un capital financier jeté par la fenêtre.

Face à la crise qui allait inévitablement s'ensuivre, les autorités tentèrent plusieurs mesures, mais sans grand succès. On décréta d'abord l'étatisation des unités économiques cédées aux nationaux - ce qu'on a appelé la « radicalisation » - mais, peine perdue, les fameux « délégués généraux » qui furent nommés à la tête des entreprises « radicalisées » ne firent pas mieux que les anciens « acquéreurs » des biens zaïrianisés. Devant l'échec, on finit par décréter, ensuite, la « rétrocession » à leurs anciens propriétaires des unités économiques spoliées. Mais c'était trop tard, le mal était déjà là. La reprise économique tant attendue n'arrivait toujours pas.

Sur le plan international, la crise du dollar en 1971, la montée vertigineuse des prix du pétrole décidée par les pays de l'OPEP ainsi que la détérioration en 1974 des termes de l'échange qui frappa le cuivre, notre principal produit d'importation, aggravèrent la situation économique du pays. Dans ce contexte, la réforme monétaire décidée en 1967 - et qui avait été saluée comme une réussite - se transforma, à partir des années 1973-1974, en un véritable cauchemar pour les entreprises et les ménages. L'inflation galopante et la

chute de la production eurent pour conséquences immédiates la baisse du PIB et la montée vertigineuse des prix intérieurs. L'énorme dévaluation que cachait ladite réforme monétaire, maintes fois réitérée par la suite, ne pouvait qu'exacerber la crise.

Entre 1975 et 1977, tous les efforts de stabilisation et de redressement décidés s'avérèrent donc vains. D'ailleurs, les deux programmes adoptés à cette époque, sous la direction du « Comité de stabilisation », ne connurent que bien peu de résultats. Ni la réduction de la tendance inflationniste ni l'arrêt de la dégradation de l'économie ne furent amorcés.

Dans ce contexte, le programme d'action du Président Mobutu rendu public le 5 décembre 1970 à l'occasion de sa première élection – les fameux « Objectifs 80 » – devint, en fin de compte, une vraie litanie de bonnes intentions : renforcement de l'esprit civique, promotion de la paix sociale, restauration et modernisation des infrastructures, acquisition d'équipements de transport, intensification de l'effort de production agricole, diversification de la production minière, aménagement des villes et des régions, etc. Pour le tenir tout de même, un nouveau programme, courant de juillet 1979 à décembre 1986, fut présenté aux bailleurs de fonds (dont le FMI) en juin 1978. Il visait principalement à atteindre l'équilibre de la balance des paiements et celui des finances publiques notamment par le contrôle du crédit à l'économie, l'accroissement de la masse monétaire et la modification du taux de change. A part quelques mesures institutionnelles prises, ce programme s'avéra, lui aussi, inapplicable, les mêmes contraintes socioéconomiques et sociopolitiques continuant à obérer sur l'économie et sur les finances publiques.

Comme pour changer de fusil d'épaule, les institutions financières internationales inventèrent une autre thérapeutique : « l'assistance technique », ce qu'on appelle aujourd'hui « le renforcement des capacités » des Etats à faible structure de gestion. Dans ce cadre, plusieurs experts internationaux sont envoyés au Zaïre pour aider les autorités notamment dans la gestion des entreprises et des finances publiques. Dans le secteur bancaire, par exemple, on se souviendra de la présence d'un certain Erwin Blumenthal qui obtiendra jusque-là direction de la Banque centrale du Zaïre ! Mais, la déception ressentie par ces experts fut à la hauteur du scandale découvert. Ils quitteront le Zaïre, l'un après l'autre, dans des conditions parfois rocambolesques.

En 1980, un Programme d'investissement public – appelé « Plan Mobutu » – négocié avec les bailleurs multilatéraux et bilatéraux et, cette fois, approuvé

par le Groupe consultatif de la Banque mondiale, est adopté. Il prévoyait, entre autres, des investissements directs de l'Etat ainsi que des autres collectivités et organismes publics sur l'économie nationale. Mais, la faible mobilisation des recettes internes condamna ce plan à un nouvel échec. Finalement, on est arrivé à la dernière année des « Objectifs 80 » avec un pays pratiquement à bout de souffle. D'un côté, l'économie nationale ne faisait que sombrer ; de l'autre, les développements structurels et politiques de l'Etat ne faisaient qu'augmenter le coût de leur prise en charge : multiplication des structures du parti, augmentation du personnel de l'Etat, importance de la dotation présidentielle dans le plan de trésorerie, etc. Conséquence des conséquences, la dette extérieure du pays a atteint cinq milliards de dollars américains pour un budget national qui, à peine, avoisinait le dixième de l'encours !

C'est dans ce contexte que j'accède à la tête du Conseil exécutif. Je pris donc immédiatement conscience de l'enjeu et, pour tenter un redressement de la situation, il fallait d'abord stabiliser l'économie par la prise de quelques mesures courageuses.

Les mesures de stabilisation économique

Face à une situation socioéconomique si désespérée et désespérante, la priorité de mon gouvernement fut donc l'économie. A cette époque, il était acquis que, pour vaincre le « mal zaïrois », il fallait un « traitement de choc » de son économie, déjà malade de deux décennies. Et face à la profondeur du gouffre, il était illusoire d'envisager une quelconque politique de *croissance économique*. Tous les efforts devaient viser d'abord la *stabilisation* à court et à moyen terme de l'économie avant d'envisager son éventuelle *relance*. Et cette stabilisation passait indubitablement par la réduction de la dette, laquelle, espérait-on, allait non seulement soulager le service de la dette lui-même, mais aussi et surtout, créer des *économies d'échelle* pour la relance de la production.

Comment créer des économies d'échelle et comment rembourser la dette sans la maîtrise des finances publiques ? Comment maîtriser les finances publiques sans une politique courageuse de réduction des dépenses et de maximisation des recettes ? Comment réduire les dépenses sans sacrifices, c'est-à-dire sans coûts sociaux inévitables ? Tel était le dilemme face auquel mon premier gouvernement s'est trouvé confronté. Cloué sous le poids de la dette, fortement dépendant de ses bailleurs, englué dans des réformes politiques et sociales ambitieuses et disposant d'un outil de production plutôt en pleine obsolescence, le Zaïre, comme beaucoup d'autres pays africains de l'époque, ne pouvait donc échapper à l'emprise de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, désormais « gendarmes » de l'économie mondiale.

Ces deux « Institutions de Breton Woods », chantres mondiaux du libéralisme économique, n'auront, dans ce contexte, d'autre « thérapie de choc » pour les pays pauvres très endettés que les fameux « Programmes d'ajustement structurel » (PAS).

Et que prévoyaient ces PAS ? Les PAS étaient des accords économiques signés avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, sur base de la lettre d'intention du pays en difficulté, contenant un certain nombre d'engagements réciproques, en termes de mesures de redressement structurel de l'économie - pour les Etats endettés - et de promesses de facilités financières sous réserve des « conditionnalités » - pour les bailleurs de fonds. L'objectif immédiat était de permettre aux Etats endettés de pouvoir bénéficier de l'échelonnement de leurs dettes, éventuellement accompagnés de l'octroi d'autres types de facilités, afin de consacrer l'ensemble des ressources budgétaires à la stabilisation, puis à la relance de l'économie. Le programme de mon gouvernement devait donc s'articuler autour de ces objectifs : arrêter la dégradation de l'économie par quelques mesures de stabilisation et envisager la relance économique par des mesures courageuses de redressement.

Au titre de mesures de stabilisation, je me suis attaqué d'abord à l'assainissement des finances publiques en procédant à la réduction des dépenses publiques et en recherchant la maximisation des recettes de l'Etat. Dans le volet « dépenses », plusieurs postes budgétaires connaîtront, sinon des suppressions, à tout le moins des coupes sombres. La réduction avait, certes, touché une bonne partie du secteur social (l'éducation et la santé), mais la plupart des suppressions y décidées frappaient, sinon des postes fictifs, à tout le moins des rubriques parfaitement inutiles. Je ne m'en vais pour preuve que la fonction publique, truffée d'éléments anciennement appartenant aux structures du Parti dont le fameux « Comité exécutif ». La réduction avait même touché des dépenses de fonctionnement des institutions dont celles de la présidence de la République. C'était une grande première que la dotation présidentielle ait été ainsi atteinte !

Dans le volet « recettes », j'ai accordé une attention toute particulière à la mobilisation accrue de celles-ci, en misant sur la performance des régies financières (DGC, OFIDA, etc.). La maximisation de toutes les recettes fiscales, non fiscales, parafiscales et douanières de l'Etat était donc, pour moi, le maître-mot. Pour la première fois dans la région, la pression fiscale fut portée de 12 à 18%, voire à 20%, au point de pousser le Président de l'ANEZA, mon frère Bemba Saolona, à m'accuser de pratiquer le « terrorisme fiscal » ! Dans le cadre de cet assainissement des finances publiques, je me

suis fait un point d'honneur d'obtenir à tout prix la stabilité monétaire, notamment en libéralisant le taux de change, en contrôlant la masse monétaire en circulation, en veillant sur le rapatriement des devises, en encourageant l'épargne, en favorisant l'augmentation du taux de crédit. Grâce aux recettes collectées, le pays parvint, chaque année, à rembourser sa colossale dette extérieure, à laquelle je consacrai désormais l'essentiel du budget national.

L'ensemble de ces mesures apportèrent une certaine accalmie, disons-le carrément, la stabilité. Grâce au respect de nos engagements, nous avons permis à la République de retrouver une certaine crédibilité internationale. La balance des paiements est redevenue excédentaire grâce à la supériorité des exportations sur les importations. Entre 1983 et 1985, les recettes courantes du cadre budgétaire furent multipliées pratiquement par 7 en termes nominaux tandis que les dépenses ne dépassèrent guère les 45% du budget. L'épargne budgétaire réalisée nous permit ainsi d'assurer avec régularité notre service de la dette. Celle-ci est passée de 5 à 3 milliards de dollars américains, soit une réduction proportionnelle de presque 45%. Le caractère extraordinaire de cette performance a fini par éblouir les institutions financières internationales, lesquels décerneront à mon gouvernement un « brevet de satisfecit ».

Il était temps, alors, d'envisager, avec plus ou moins de sérénité, l'étape de la relance économique. Celle-ci passait notamment par le recentrage des efforts sur le secteur productif. Pour y arriver, un certain nombre de mesures d'ordre structurel et institutionnel devaient être prises pour compléter ou améliorer l'outil déjà existant.

Les mesures de redressement économique

Dans le secteur agricole, entretemps proclamée « priorité des priorités », plusieurs unités virent le jour ou ont été transformées. C'est le cas des offices de production et de commercialisation comme l'Office zaïrois du café (OZACAF), l'Office national de l'élevage (ONDE) et la Caisse de stabilisation cotonnière (CSCo). C'est aussi le cas des sociétés d'exploitation agricole comme SIFORZAL et AGRIFOR. Plusieurs minoteries, dont les plus importantes furent MIDEMA et MINOKA, sans oublier la Sucrierie de Lotokila dans la Province du Haut-Zaïre, que nous avons créée en complément des deux autres qui existaient déjà à Kwilu-Ngongo au Bas-Zaïre et à Kibali au Kivu, ont été renforcées.

Dans le secteur des mines, toujours en bonne place dans le plan stratégique de développement, nos efforts se concentrèrent principalement sur la Générale des carrières et des mines (GECAMINES), chargée de la production du cuivre et du cobalt notamment ; sur la Minière de Bakwanga (MIBA), leader africain

dans la production du diamant, ainsi que sur l'Office des mines d'or de Kilo-Moto (OKIMO), spécialisé dans la production de l'or. Ces trois sociétés ont bénéficié d'une très grande attention de mon gouvernement.

Afin de rationaliser et de contrôler tout le circuit d'exploitation, de production et de commercialisation du cuivre et du cobalt, la Gecamines fut, en 1986, réorganisée en un holding comprenant trois filiales : la Gécamines-Exploitation, la Gécamines-Commerciale et la Gécamines-Développement. La Gecamines holding, organe de tutelle des trois filiales, avait notamment pour objet de fixer les objectifs politiques et financiers desdites filiales et de juger leurs résultats. Elle a été confiée notamment au citoyen Umba Kyamitala, président, qu'assistaient Mulenda Mbo (PDG de la Gecamines-Exploitation), PayPay wa Syakasighe (PDG de la Gecamines-Commerciale) et Dzbo Kalogi (PDG de la Gecamines-développement). Cette structure bénéficiera de la collaboration et de l'appui d'une unité chargée de la fabrication locale de quelques produits finis et semi-finis en cuivre, la Câblerie et métallurgie zaïroise (CAMEZA).

Dans le secteur énergétique, je me suis attelé surtout à accélérer l'augmentation de la capacité de production énergétique de la Société nationale d'électricité (SNEL) pour soutenir l'activité économique en général. Elle passa d'une puissance disponible de près de 700 MW depuis 1967 à près de 3.000 MW en 1986 ; cela, grâce à la mise en exploitation de deux de ses trois centrales : Inga II en 1982 (1.460 MW) et Inga III en 1983-1984 (près de 1.200 MW). Les mêmes efforts se poursuivirent dans le secteur de l'eau, notamment par le refinancement et la redynamisation de la REGIDESO, ainsi que dans le secteur de la production et de la distribution du pétrole, par la création de ZAÏRE-SEP.

Le secteur des transports et communications reçut également la même attention, principalement par le soutien aux unités déjà existantes et, accessoirement, en encourageant la création de nouvelles unités : l'Office national des transports (ONATRA), la Régie des voies aériennes (RVA), la Régie des voies fluviales (RVF) et la Compagnie maritime zaïroise (CMZ) ont, dans ce contexte, reçu du gouvernement toute l'attention requise. A cette époque, le Zaïre était déjà présent dans le transport multimodal par ses unités flottantes : plusieurs bateaux dont ITB-Kokolo, Gungu, Gombari, MB-Goma et bien d'autres desservant le bief fluvial national ; une compagnie aérienne nationale (Air-zaïre) qui a fait la fierté du pays en Afrique et dans le monde et au moins deux bateaux maritimes desservant les ports de Matadi, Boma et Anvers.

Bref, depuis ma prise de fonction, je me suis fait la conviction que, pour faire le bonheur du Zaïre et des Zaïrois, il fallait d'abord leur faire une bonne économie. C'est en boostant l'économie qu'on pouvait effectivement créer des foyers de richesse, lesquels permettent, à leur tour, le financement du social et du politique. Ce n'est pas le contraire. Pour avoir renversé les priorités et, surtout, pour avoir tenu tête dans le contexte hostile de l'émergence d'un Parti unique, je ne récolterai en fin de compte que l'incompréhension de mes compatriotes. On brocarda à volonté ma méthode - la rigueur - qui n'était rien d'autre qu'une nécessité de gestion rationnelle de l'Etat. On m'accusa même d'être l'agent de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ! C'est ce qui sera d'ailleurs à l'origine de mon départ.

Le départ du premier Gouvernement

La cause officielle : le diagnostic de la 12^{ème} session ordinaire du Comité central

Officiellement, je dois mon départ du premier gouvernement aux différentes « décisions d'Etat » prises par le Comité central du Parti lors de sa 12^{ème} session ordinaire tenue du 30 septembre au 29 octobre 1986 à Kinshasa. Cette session était d'ailleurs qualifiée, par le président lui-même, de « session de clarification ». Si je regarde les choses plus de trente ans après, je peux dire que, pour un réquisitoire en règle, voire même pour un règlement de comptes collectif, c'en était un.

Le ton fut donné par le Président-Fondateur lui-même dans ses discours inauguraux. D'abord, le 27 septembre à N'sele, à l'ouverture du séminaire préparatoire à ladite session. Ensuite, le 30 septembre au palais du peuple, lors du démarrage effectif des travaux, en présence de tout le gratin politique qui comptait en ce moment. S'attardant tout particulièrement sur la situation socioéconomique du pays, le président a lâché, lors de ces deux allocutions, à peu près ceci : «...si dans l'ensemble la situation politique est calme sur toute l'étendue du territoire national, la situation sociale des masses continuent de constituer l'objet de vives préoccupations, en raison du fait que la situation économique ne va pas très bien...On ne mange pas les félicitations de la Banque mondiale ! On ne vit pas avec le satisfecit du Fonds monétaire international ». Le 30 septembre tout particulièrement, il a fini par inviter les participants à aborder les travaux de la 12^{ème} session « sans complaisance ni faux-fuyants, avec un sens critique élevé » !

Il n'en fallait plus à mes détracteurs pour que le responsable, voire même le coupable, de cette situation socioéconomique morrose soit ouvertement désigné, avant d'être cloué au pilori. Et, pour faire belle allure, le Comité central commença par se doter d'une méthodologie de travail. Le Premier Commissaire d'Etat fut d'abord invité à expliquer – je dirais même à réexpliquer – son programme économique, financier et monétaire. Après un débat général, le Comité a dû ensuite inviter d'autres « forces vives de la nation » comme les professeurs d'université, conduits par leur recteur. Enfin, le Comité central a entendu tous les membres de mon gouvernement relevant du secteur économique, au niveau de ses trois commissions de travail. Un comité de rédaction, chargé de faire la synthèse de tous les rapports des commissions, fut même constitué. Composé de membres ou d'anciens membres de mon gouvernement, il fut présidé par Vunduawe Te Pemako, devenu membre du Comité central, secondé par Mabi Mulumba, Vice-président, et par Kamanda wa Kamanda, secrétaire-rapporteur. Sept autres membres en feront partie : Kazadi Nduba, Kakule Mbahingana, Ndolela Siki Konde, Munga wa Nyama, Inonga Lokongo L'Ome, Epee Gambwa et Umbadi-Lutete.

Dans le rapport final de la 12^{ème} session, lu le 29 octobre 1986 par mon ami Kithima-bin-Ramazani, secrétaire permanent du Comité central, et ce dans une salle des Congrès du Palais du peuple surchauffée et remplie comme un œuf, deux principales critiques seront articulées contre mon gouvernement : la gestion des programmes de stabilisation conclus avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, d'une part et d'autre, la politique du libéralisme économique poursuivie par mon gouvernement.

S'agissant des programmes de stabilisation conclus avec les institutions de Breton Woods, le Comité central les a désignés tout simplement comme les principales causes de tous les malheurs du Zaïre et des Zaïrois. Ce sont en effet, disait-il, les « contraintes » et les « limites » desdits programmes qui avaient engendré la baisse du niveau et de la qualité de vie des populations, la flambée des prix sur le marché, un train de fonctionnement élevé des entreprises, un mauvais état des infrastructures sociales et de transport, la baisse de la production dans les principaux secteurs de l'économie, l'amenuisement des moyens de paiement de l'Etat, la dépréciation continue du zaïre-monnaie, les difficultés d'accès aux crédits et l'insuffisance du crédit à l'économie, la baisse du pouvoir d'achat des populations, etc. Et comme si cela ne suffisait pas, le débat fut porté à un niveau plus qu'économique car, immédiatement, les PAS ont été décrétés tout simplement comme de nouvelles politiques d'assujettissement, voire, de recolonisation de notre pays,

dont la souveraineté se trouvait être, à l'estime du Comité central, gravement menacée par une politique sournoise d'abaissement délibéré des moyens de fonctionnement de l'Etat ! « Si ces programmes nous ont permis de retrouver, auprès de nos partenaires extérieurs, une certaine crédibilité – reconnaissait-on tout de même – ils n'ont pas en retour – martelait-on en revanche – conforté la crédibilité du Conseil exécutif auprès des militantes et militants du MPR... » !

En ce qui concerne la politique du libéralisme économique suivie par mon gouvernement, le Comité central l'a tout simplement qualifié de « sauvage ». Tout d'abord, elle n'aurait pas respecté les trois options fondamentales du Parti, soulignant le « nationalisme économique » du Zaïre : recours à l'authenticité, économie au service de l'homme et indépendance économique dans l'ouverture et la coopération. Ensuite, elle se serait menée exclusivement au profit de quelques « privilégiés » (octroi de salaires et d'avantages exorbitants à quelques cadres, paupérisation des couches sociales les plus défavorisées...). Enfin et surtout, cette politique n'aurait pas tenu compte des réalités propres et structurelles du pays comme la dimension de son marché intérieur, sa capacité de production, le faible degré de compétitivité internationales des entreprises nationales, le niveau technologique de l'outil de production, le niveau des investissements privés, l'absence de l'épargne nationale, etc. De sorte que, pour le Comité central, ma politique économique obéissait plus « au double souci de corriger les distorsions d'ordre conjoncturel et de conforter l'assiette financière de l'Etat qu'à une réelle préoccupation de corriger les déséquilibres structurels de l'économie du Zaïre et de promouvoir, par conséquent, la relance de la production nationale ». Ce qui me paraissait tout de même curieux car, précisément, on n'était là qu'à une phase intermédiaire de mon programme de stabilisation et de relance économiques !

En fin de compte, deux « décisions d'Etat » tombèrent sous le coup, dont l'une – la 50^{ème} – mérite d'être soulignée. Cette décision, tout en ne remettant pas en cause les trois programmes conclus avec les institutions de Breton Woods, leva néanmoins deux options majeures aux conséquences néfastes sur nos relations avec les partenaires : *primo*, désormais, tout programme à conclure avec les institutions de Breton Woods, ou avec tout autre partenaire, devait être considéré comme « un concours supplétif aux efforts nationaux » privilégiant « la relance de l'économie et non plus simplement comme un programme d'austérité et de stabilisation » ; *secundo*, la structure du budget de dépenses de l'Etat devait désormais privilégier « le développement du pays et le fonctionnement efficace de l'Etat », en conséquence de quoi le futur

gouvernement, en concours avec le Conseil législatif, fut contraint, à partir de l'année 1987, d'appliquer les proportions ci-après dans l'élaboration du budget : 20% de dépenses en capital, 20% de dépenses en rémunérations et 35 % de dépenses consacrées au fonctionnement de l'Etat ! Quant à la part réservée au remboursement de la dette extérieure, les proportions furent plafonnées à 20 % du budget national (contre 50 % auparavant), dont 10% seulement de recettes d'exportation (contre 25% auparavant) ; les 5% restants devaient revenir au remboursement de la dette intérieure !

Bien entendu, les conséquences de cette décision, directement puisée dans la veine du « nationalisme économique zaïrois », ne se firent pas attendre. Au moment même où mon ami et collègue Kithima-bin-Ramazani était entrain de proférer lesdites déclarations et résolutions, il y avait déjà dans nos murs la délégation de la Banque mondiale qui venait signer avec mon gouvernement un programme triennal de relance économique, avec à la clé trois milliards de dollars américains de financement, pour ne pas dire d'injection monétaire directe. A l'écoute desdites déclarations et résolutions et, dès qu'il fut acté que je quittais la tête du gouvernement, la délégation a tout simplement plié bagage. Et, jusqu'à ces jours, mon pays n'a plus jamais bénéficié desdits milliards !

Kengo, le bouc-émissaire tout trouvé

En réalité, si l'on analyse froidement le diagnostic posé par le Comité central, l'on n'aura pas de peine à se rendre compte que, pour une large part de la critique, Kengo n'apparaissait dans cette saga que comme un bouc-émissaire. Car les vrais enjeux du pouvoir se trouvaient ailleurs. Depuis l'époque hébraïque, l'on sait que les traditions nous ont habitués à aller à la recherche des bouc-émissaires. Comment peut-on m'accuser d'avoir engagé le pays dans un processus d'atteinte à sa souveraineté, voire de « recolonisation », alors que tous les programmes d'ajustement structurel que mon gouvernement avait signés avec les institutions de Breton Woods sont passés par tous les organes du Parti : Président de la République, Comité central, Bureau politique, Conseil législatif ? Quelle est la force réelle d'un pays qui se dit « souverain » alors qu'il ploie sous le coup d'une dette extérieure qui, non seulement était devenue insoutenable, mais aussi et surtout menaçait jusqu'à son existence ? Le président de la République et les membres du Comité central l'ignoraient-ils ? Et, quand je fus appelé pour succéder à N'singa Udjuu, n'était-ce pas, là, la mission qui m'avait été confiée : « arrêter la dégradation de l'économie » ?

A dire le vrai, le leitmotiv de la critique articulée contre mon gouvernement résidait ailleurs. En réalité, c'est dans le constat de la diminution du train de vie de l'Etat que se trouvait l'origine de la critique, politique qu'effectivement j'ai arrêtée à titre transitoire pour soulager le budget de l'Etat. Combien de structures de l'Etat et du Parti ce budget ne prenait-il pas en compte ? Combien de fois n'avais-je pas dénoncé, entre autres, la pléthore et parfois même l'inutilité de certains postes du personnel de l'Etat ? Combien de faux ordres de mission n'avais-je pas réduits, voire même stoppés, quand je trouvais qu'on en abusait ? Dans ce contexte, comment pouvait-on reprocher à mon gouvernement d'avoir visé d'abord la stabilisation avant la relance ? Comment pouvait-on m'accuser de m'être attardé sur le conjoncturel au détriment du structurel ? Peut-on véritablement mener une vraie politique de relance de l'économie en présence des paramètres macroéconomiques complètement déstructurés, comme ce fut le cas avant mon accession à la tête de l'Exécutif ? L'amnésie collective avait-elle si gravement atteint tout le monde au point d'oublier, en 1986, d'où venait l'économie nationale ?

Et d'ailleurs, à la vérité, cette critique n'avait même plus aucun crédit puisqu'au moment même où elle fut émise, mon gouvernement s'était déjà engagé dans une politique de relance de l'économie par la production. Il suffit de penser aux efforts que nous avons déployés notamment pour la redynamisation des entreprises du secteur minier, agricole, routier, ferroviaire, aérien, maritime ou autre, justement dans le but de relancer la production minière et agricole du pays.

Quant à la critique sur ma politique du libéralisme économique, elle peut se comprendre dans un contexte où l'austérité avait fini par ébranler la foi en toute initiative privée, en dépit des proclamations officielles. Quoiqu'il pût me coûter, mon crédo en la matière devait rester et reste encore à ce jour inébranlable. Ce n'est pas l'Etat qui crée les foyers de richesse. Même s'il peut intervenir dans certains domaines de l'économie - surtout dans ceux considérés comme stratégiques - l'Etat, et l'Etat libéral en particulier, n'a pas vocation à être opérateur économique. Sa mission principale est celle de créer les conditions nécessaires et suffisantes au déploiement de l'initiative privée, et ce dans tous les domaines de la vie nationale afin de créer des richesses. Ce n'est pas à lui de se substituer aux forces économiques, sinon il deviendra juge et partie. Si ma politique du libéralisme s'est donc basée en la matière notamment sur la privatisation des unités de production – encore que celle-ci ne fut pas complètement réalisée – ce fut dans l'unique souci de libérer les forces privées pour une économie plus compétitive. A terme, cela devait déboucher sur la relance de la production, l'amélioration de la qualité des

services et, pourquoi pas, la transformation de la qualité de vie des populations.

Le problème n'était donc pas dans l'inanité de l'idéologie libérale. Il me semblait situé plutôt dans l'hypocrisie généralisée que vivait le pays tout entier en proclamant officiellement le « nationalisme économique » comme doctrine officielle de l'Etat, tout en n'étant pas capable de mobiliser cet Etat au service de l'économie. Le vrai problème résidait plutôt dans la volonté politique de rejeter péremptoirement le libéralisme économique tout en recourant *cahin caha* à certaines de ses techniques pour justifier la magnificence de l'Etat.

Dans ce procès, il n'y avait donc pas qu'un seul coupable : le Conseil exécutif. Je dirais même qu'il n'y avait pas qu'un seul accusateur : le Comité central. Le président de la République lui-même y était pour beaucoup. Si son discours à l'ouverture de la 12^{ème} session du Comité central était prononcé en ma présence – car entretemps j'étais absent du pays - j'aurais pu le regarder droit dans les yeux. Et, connaissant un peu la manière de gouverner de l'homme, je ne peux me douter que ce fut lui-même le véritable inspirateur de la décision n° 50 de la 12^{ème} session ordinaire du Comité central.

Et pourquoi le dis-je aujourd'hui ? Parce que, au fond, mon problème fondamental, au moment de la tenue de cette 12^{ème} session, était ailleurs. Il provenait en réalité de ce que, lorsque je ne voyais pas clair dans une demande du président ou de n'importe quelle autorité du pays, je ne pouvais pas bouger. Car je n'acceptais pas tout non plus. Et si de fois je payais un lourd tribut, cela provenait de ce caractère. Mon départ de la tête du premier gouvernement, je l'attribue donc à une cause extérieure au bilan établi par le Comité central : c'est l'affaire du crédit refusé au chef de l'Etat par la Belgoise.

Le péché qu'il ne fallait pas commettre

En juillet 1986, je me trouvais en Belgique lorsque le Président-Fondateur dépêcha une délégation, composée de Seti Yale, son Conseiller spécial en matière de sécurité, de Paypay wa Syakasige, Gouverneur de la Banque nationale, et de Mulenda Mbo, Président-Délégué Général de la Gécamines, pour me voir. Le sujet à l'ordre du jour était « la réalisation d'un montage financier pour permettre au Président-Fondateur de poursuivre les travaux de construction de la Ville de Gbadolite ». Le Gouverneur Paypay et le PDG Mulenda devaient intervenir auprès de la Belgoise pour obtenir ce financement, avec comme garantie une partie de la production du cuivre et du cobalt de la Gécamines. De ce montage, la Gécamines dégagerait 25 millions de dollars américains au profit des constructions prévues. Et c'est ce qui s'est fait d'ailleurs.

A peine ce montage financier finalisé, six mois après sa consommation, le président de la République m'est revenu. Un jour, il me téléphona : « Kengo, yo na baninga na yo wana, tokoki lisusu kozwa eloko wana te ? » (« Kengo, avec tes amis-là, on ne peut plus obtenir la même chose ? »). « Ce que vous avez fait pour moi, c'est très bien... Les travaux vont commencer. Maintenant, il faut m'obtenir de la Belgolaise 15 millions de dollars américains supplémentaires. Cette fois, je gage ma dotation présidentielle ». Comprenant tout de suite les difficultés de réalisation d'un tel second montage, je répondis au président de la République : « Mais, vous ne pouvez pas faire cela ! Comment allez-vous vivre ? Je ne peux pas accepter cela parce que, après un ou deux mois, vous me reviendrez avec d'autres types de problèmes. Vous tirez le diable par la queue, Citoyen Président-Fondateur ! ».

Aussitôt le combiné raccroché, et comme je connaissais l'homme, j'ai immédiatement appelé Pierre Bocheau, Administrateur-Délégué de la Banque Commerciale du Zaïre, filiale de la Belgolaise à Kinshasa. Je lui ai dit : « Pierre, Tu quittes ce soir Kinshasa ; tu vas rapidement à Bruxelles rencontrer le Conseil d'administration de la Belgolaise. Dites-lui que, si le président de la République passait au-dessus de ma tête, sollicitait un nouveau crédit et que la Belgolaise le lui accordait, le gouvernement du Zaïre n'y serait pour rien. Il ne se sentirait pas concerné. Dites à votre Conseil d'administration – répétais-je - que, si le président vous appelait à ce sujet, moi je n'ai pas les moyens de rembourser un second crédit, le programme que j'exécute ne me le permettant pas. Si vous acceptez ses sollicitations, c'est votre affaire ; moi je ne peux pas couvrir ce second crédit ». Aussitôt dit, aussitôt fait. Presqu'à pied levé, Pierre prit son avion le même soir et se rendit à Bruxelles, quitte à prétexter toutes sortes de motifs. Au Conseil d'administration, l'alerte fut prise très au sérieux. Au final, le nouveau crédit ne fut pas accordé.

Curieusement, c'est à peu près à cette époque, me trouvant à nouveau à Bruxelles, que le président de la République convoqua la fameuse 12^{ème} Session ordinaire du Comité central du Parti. Pour moi, ce fut l'acte de convocation du « procès Kengo », et je le savais. Dans son discours d'ouverture, le Président-Fondateur, je l'ai dit, a commencé par montrer son intérêt pour des questions économiques ; ce qui était inhabituel. Ensuite, il stigmatisa qu'il n'était pas informé de la gestion des affaires de l'Etat, avant de décréter, avec applaudissements frénétiques, qu'on ne mange pas les félicitations de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Bref, le président a parlé de tout et de rien contre mon gouvernement. Mais, quel était le film des événements ?

Rentré de Bruxelles – car je n’étais pas à l’ouverture de la session - je téléphonai aussitôt au président de la République. Après quelques échanges, il me dit : « Kengo, demain, il faut aller à N’sele y défendre les dossiers économiques et financiers. Je ne doute pas que vous les défendrez avec brio, vous connaissant bien... ». Le message fut capté 5/5. Le lendemain matin, je suis arrivé à N’sele, où tous les fauves du régime s’étaient réunis. Aussitôt, le Premier Président de la Cour suprême de Justice et le Procureur général de la République me prirent en aparté. Dans leurs plaidoiries, ils me déconseillèrent de prendre la parole le même jour, le temps de me préparer. Peine perdue, le président ne souhaitait pas que je retarde mon intervention. Il me le fit savoir par un émissaire. Je me jetai donc à l’eau.

Dans mon intervention, je commençai par la question de l’information au président de la République de la marche de l’Etat. En substance, j’avais dit à peu près ceci : « Le discours d’hier a fait dire au Président-Fondateur du Parti qu’il n’était pas régulièrement informé de la marche des affaires de l’Etat. Mais, le Président et moi, nous nous téléphonons 50 à 60 fois par jour ! De quoi parlons-nous au cours de ces conversations ? ». J’ai entendu des rires dans la salle, mais peu ont compris le sens de la boutade. Et moi de poursuivre : « La Constitution n’ayant pas déterminé le mode d’information du Président de la République de la marche des affaires de l’Etat, en ce qui nous concerne, nous nous parlons au téléphone tous les jours ».

Ensuite, j’ai pris soin d’évoquer les questions qui fâchent, celles-là même que les membres du Comité central ne souhaitaient pas aborder. J’ai parlé, en l’occurrence, de la dette extérieure et de la dette quérable du personnel politique ! « On m’accuse, poursuivais-je, que je ne fais que payer la dette extérieure de l’Etat et que je ne m’occupe pas de la situation sociale de la population. Mon gouvernement n’a contracté aucune dette pour la République. Celle que je paie l’a été par mes prédécesseurs. En outre, la situation des créances envers l’Etat reste un casse-tête pour mon gouvernement, car le personnel politique ne rembourse pas les crédits contractés. Le Fonds de promotion de l’industrie (FPI), la Société financière pour le développement (SOFIDE), le Fonds de crédit agricole (FCA) sont au bord de la faillite ! Ce n’est pas mon gouvernement qui est à la base des méformes de la Levure du Zaïre, du COMINGEN, de la SOBABANK, etc ». Ces trois sociétés – je le savais - étaient dirigées ou étaient la propriété privée respectivement de Bomboko (ou Nendaka), de Moleka et de Bo-boliko. « Cet après-midi, Citoyen Président-Fondateur, je reviens avec les noms de tous les emprunteurs, promis-je en fin de compte ». A ces mots, je n’ai entendu que

cris et murmures dans la salle ! C'était comme une bombe lacrymogène lancée sur la foule. Et j'avais bien préparé la scène.

Dès mes premiers mots, le style du discours était délibérément offensif pour refroidir, dès l'abord, certains critiques les plus virulents et faire hésiter beaucoup d'autres qui n'osaient pas se prononcer. Plusieurs participants ne voulaient même plus prendre la parole. Et, j'ai vu le Président-Fondateur, lui-même, envoyer de petites notes aux uns et aux autres dans la salle pour les pousser à poser des questions. Malheureusement pour lui, au final, il n'y a eu aucune question posée ! Et comme promis, dans l'après-midi de la journée, je suis effectivement revenu dans la salle avec tous mes dossiers en mains. J'étais prêt à « éventrer le boa » ! Voyant cela, le président de la République lui-même arrêta la scène : « Kengo, au vu de la situation, ne réponds plus. Ce n'est pas la peine ». Et, aussitôt, il leva la séance et me pria de le suivre dans le bateau. Là, j'apprendrai que c'est à la demande insistante de certains membres influents du Bureau politique, dont Bo-boliko Lokonga et Mpinga Kasenda, que le Président a ainsi interrompu les débats. A partir de ce moment, je sentis que le climat entre le président de la République et moi-même n'était plus au beau fixe. Il avait attisé le feu, mais il a voulu se comporter en pompier.

Je crois que mon départ de la tête du gouvernement vient de cet épisode. Ce n'est pas, en soi, de la 12^{ème} session ordinaire du Parti ! C'est le Président Mobutu lui-même. Si, auparavant, j'avais accepté d'allonger son crédit à la Belgoloise, je suis convaincu que je ne serais pas dégommé, je ne serais pas parti du gouvernement. Le Comité central a été tout simplement mis dans le coup pour que ça puisse porter. Telles étaient parfois les pratiques du maréchal ! Pourtant, je savais pertinemment bien que mon refus allait, tôt ou tard, me coûter cher. Mais je n'en avais cure, du moment que j'essayais de préserver les intérêts de l'Etat. Comme cette main invisible sur le mur au dîner de Nabuchodonosor, je savais, à partir de la demande du second crédit, que mes jours étaient désormais comptés et mesurés. Mais, qu'est-ce qu'il fallait faire en face des intérêts supérieurs de l'Etat ? Fallait-il céder aux caprices d'un homme, quitte à continuer à plomber la dette du pays, ou refuser « le service » et, ainsi, continuer à redresser l'économie pour le bien de tous ? Dans mon cas, j'ai choisi la deuxième alternative. Et, dès que j'ai commencé à entendre les critiques du Comité central, je ne me suis plus douté de mon sort. Je savais que, dans les jours à suivre, on pouvait me demander de jeter le tablier. Et c'est ce qui arriva trois jours après la proclamation des décisions du Comité central. Le 31 octobre 1986, je cessai donc d'être « Premier ». Et, à Kinkole, lors d'un meeting populaire post-session, le président réaffirmera :

« On ne mange pas les félicitations de la Banque mondiale ! On ne vit pas des satisfecit du FMI » ! La cause était entendue.

Au fond, quelle est la leçon à tirer de cette saga ? Pour les pragmatiques, il ne faut rien refuser à un chef. Les désirs du chef sont des ordres, dit-on. Mais, pour les idéalistes, c'est-à-dire pour les hommes qui sont au service d'un idéal, il ne faut pas tout accepter non plus. Le critère de tout service au chef est la mesure du bien-être de la population. Pour moi, il était du plus grand bien du Président Mobutu d'obtenir d'abord les bonnes finances avant les bonnes licences. C'est cette leçon que j'ai tirée de ma première expérience comme « chef du gouvernement ». Peut-être que n'avais-je pas besoin de durer en refusant d'exécuter le désir du chef. Mais, cela je n'en ai cure. Si j'avais cherché à tout prix à durer, j'allais agir contre ma conscience. Homme de conviction, je n'aime pas agir contre ma conscience, quoiqu'il m'en coûte.

Bref, grâce aux programmes d'ajustement structurel, le pays était en passe d'atteindre le niveau de la croissance. Ces trois programmes ont peut-être été durs dans leur conception et dans leur application. Mais, c'était la pilule nécessaire à avaler pour faire passer la fièvre du degré critique au degré acceptable. Pour peu qu'il n'y ait pas eu la 12^{ème} session du Comité central, j'affirme que le pays serait parti dans la voie de la croissance. D'ailleurs, si l'on voit bien les autres pays qui, comme le Zaïre, étaient soumis aux mêmes programmes – comme le Ghana et la Cote d'Ivoire – la comparaison peut effectivement être raison. Car, pour ce qui le concerne, le Zaïre avait déjà atteint la phase de la stabilité en 1986. Et, comme j'aime le dire en paraphrasant Colbert, dans tout pays qui se respecte, l'équation d'un chef du gouvernement est très simple : « Faites-moi de la bonne politique, je vous ferai de la bonne économie ». Dans mon cas, je n'ai pas eu cette chance. Mon arrêt de mort ayant été déjà signé, il ne fallait plus que le prétexte du Comité central. Et quand le jeune journaliste de *Jeune Afrique*, SennenAndriamirado, titrera son éditorial par ces mots : « La descente aux enfers de Kengo wa Dondo », ça ne sera qu'une confirmation de la condamnation déjà prononcée. Mais, pour moi, mon gouvernement ne méritait pas un tel procès.

10

Ephémère Ministre des Affaires étrangères et Président de la Cour des Comptes

Le bref passage au Département des Affaires étrangères

Je suis nommé aux Affaires étrangères lorsqu'après mon mandat de Premier Commissaire d'Etat (1982-1986), le président de la République a décidé de reprendre lui-même le poste. La nomenclature des postes ministériels avait fait de moi la troisième personnalité du gouvernement. Sur le plan protocolaire, je venais donc après le Commissaire d'Etat à l'Administration du territoire, Vunduawe te Pemako, et le Commissaire d'Etat à la Justice, N'singa Udjuu. Une fois de plus, je suis associé aux fonctions diplomatiques du pays, mais cette fois à la source. Je le suis à un niveau tel que, à présent, j'ai une vue de l'ensemble des partenaires du Zaïre.

Pour que la nomination intervienne, le président de la République a, au préalable, pris soin de me consulter. Après le réquisitoire de la 12^{ème} session ordinaire du Comité central, l'homme a déjà cocoté son plan. Plutôt que l'humiliation et le garage, il choisit pour moi l'honneur et le reclassement. Ce fameux 31 octobre 2006, se trouvant à son bureau au Mont-Ngaliema et moi à l'hôtel du gouvernement, il m'appela pour me laisser entendre : « Kengo. Osali mosala malamumu. Kasi, na mwa nungu-nungu tozali na yango, na décider ngai moko nakamata poste ya Premier Commissaire d'Etat. D'ailleurs, poste wana ekozala lisusu te. Yo okozwa Affaires étrangères. Sala obe lokola Leo Tindemans asalaki : azalaki Premier ministre ya Belgique, kasi andimaki pe akoma ministre des Affaires étrangères » (« Kengo. Tu as fait un bon travail. Mais, avec les quelques ennuis que nous avons, j'ai décidé de reprendre moi-même le poste de Premier Commissaire d'Etat. D'ailleurs, ce poste n'existera

plus. Toi tu prendras les affaires étrangères. Fais comme Leo Tindemans : il était Premier ministre de Belgique, mais il a accepté d'en être ministre des Affaires étrangères »). Connaissant l'homme, je ne le contredisais pas. Je ne refusai pas non plus le nouveau poste proposé. Je lui posai seulement une condition : « Soki opesi nga Affaires étrangères, ifo pe obakisa Coopération internationale. Soki boye te, nakondima te » (« Si vous me donnez les Affaires étrangères, il faut aussi ajouter la Coopération internationale. Sinon, je ne l'accepterai pas »). « D'accord », acquiesça-t-il. Le soir même, c'est-à-dire le 31 octobre 1986, je suis nommé Commissaire d'Etat aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale.

Je prends le ministère entre les mains de Mandungu Bula Nyati, pour le compte des Affaires étrangères, et de Mushobekwa Kalimba wa Katana, pour le compte de la Coopération internationale. Les remises et reprises terminées, je me mis aussitôt au travail, sans remords ni acrimonie. Je me suis cependant fixé une ligne de conduite : ne pas gêner le nouveau chef du gouvernement dans la conduite des affaires de l'Etat. Mais, lui ne le prendra pas de cette manière. Un jour, à peine quelques semaines passées, Seti Yale est venu me confier : « Président alobi, yo olingi kosalisaye te. Az'omona 'te okoki kosalisa ye, kasi olingi te. Nakati ya Conseil, oz'oloba te... » (« Le Président dit que tu ne veux pas l'aider. Il voit que tu peux le faire, mais tu ne veux pas. Au Conseil des ministres, tu ne parles pas... »).

Effectivement, conformément à ma résolution, durant mes premiers pas au Département des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, je ne prenais pas la parole au Conseil des ministres. Ce n'était pas une manière pour moi de bouder mon nouveau poste. C'était simplement, comme je viens de le dire, une résolution prise pour ne pas gêner le président de la République. J'avais peur que mes propos soient interprétés, dans la meilleure des hypothèses, comme des justifications de ma politique ou, au pire, comme des leçons faites au président de la République. Je n'acceptais ni l'une ni l'autre. C'était une question de simple politesse. Et, sur-le-champ, j'ai demandé à Seti de le rapporter au président de la République. La suite révélera qu'il avait compris ma position puisque, même lui-même, ne le répétera plus et ne me posera même pas une seule question au Conseil.

C'était un passage éclair, mais assez riche d'expérience. En témoigne, cette visite officielle effectuée par le président de la République à Washington.

La visite d'Etat à Washington

A peine nommé, au mois de novembre, le président de la République me demanda de l'accompagner à Washington. Il avait reçu du Président Ronald Reagan l'invitation officielle d'effectuer aux Etats-Unis d'Amérique une visite d'Etat. Aussitôt, je pris contact avec mon homologue américain, M. James Baker. J'en aversis également notre ambassadeur à Washington.

La visite se déroulait dans un contexte relativement favorable. Sur le plan politique et économique, les relations entre le Zaïre et les USA étaient très bonnes. Washington continuait de soutenir le Zaïre notamment par des aides directes et indirectes, dans le cadre bilatéral ou multilatéral. On ne sait cependant pas s'il en était de même sur d'autres plans. Le Zaïre avait parfois, par moment, le sentiment que Washington boudait ses relations avec certains pays, notamment ceux du bloc de l'Est et l'URSS elle-même. Or, sur ce plan, nous tenions à notre souveraineté, l'intérêt de notre politique d'« ouverture au monde » étant la seule mesure de nos engagements.

A Washington, l'accueil était des plus chaleureux. Les deux présidents se sont donnés des accolades et s'affichaient de plus en plus ouvertement comme représentants de deux « pays amis ». Ce n'était cependant pas sans quelques contraintes. Au cours de cette visite, j'ai réalisé en effet la toute puissance de l'Administration américaine, mettant parfois son président dans un corset. A titre d'exemple, lors d'un entretien que lui accorda, à la « Maison blanche », le Président Reagan, en présence du Secrétaire d'Etat James Baker et moi-même, le Président Mobutu dû faire face à la dure réalité. Reagan n'exposait la politique de son gouvernement qu'au moyen des fiches qu'il avait en mains, minutieusement préparées pour lui la veille par son Administration. Dès qu'il avait fini l'exposé, tout naturellement et en réponse, son homologue zaïrois devait réagir. Mais, à chaque question du Président Mobutu, Reagan ne répondait qu'au moyen de ses fiches ! Le rituel commençait à devenir si routinier que James Baker se crut en devoir d'expliquer à leur hôte de marque : « Monsieur le Président-Fondateur, sauf tout le respect que je vous dois, le Président Reagan ne peut dire autre chose que ce qu'il vient de dire. Ceci est la position officielle des Etats-Unis ». A ces mots, l'audience fut levée.

Le Président Reagan nous invita cependant à déjeuner. Pendant que nous cheminions vers la salle des banquets, je me trouvais à droite du Président Reagan tandis que mon collègue James Baker à gauche du Président Mobutu. Les deux étaient donc côte-à-côte. Puis, se tournant vers son homologue, le Président Reagan lui lança : « Aimez-vous les blagues ? Moi, j'en raffolle. C'est là où je me sens totalement libre ». C'était tout dire. Et,

effectivement, le déjeuner se ponctua par de nombreuses blagues dignes de l'ancien acteur de cinéma. Quant aux retombées de la visite, celle-ci ne déçut personne, ni le Zaïre ni les Etats-Unis, car les deux pays ont continué à entretenir leurs bonnes relations comme par le passé. Celles-ci se sont même intensifiées tant par des visites officielles que par des visites privées, dans un sens comme dans un autre.

Aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale, j'ai travaillé avec passion, même si mon séjour n'y fut que de courte durée. Là également, j'ai eu le souci de bien faire, c'est-à-dire d'organiser les choses et de poser les bases de notre centrale diplomatique. Ceux qui sont passés par ce ministère se souviendront que j'y ai laissé notamment deux arrêtés importants : un pour la restructuration du ministère et un autre pour le statut des diplomates. Et ces deux arrêtés sont toujours-là, me dit-on.

« Je vous vois mieux dans votre toge de magistrat »

Quelques mois seulement après mon arrivée aux Affaires étrangères, le président de la République m'envoya Seti Yale qui me rapporta : « Voyez un peu Kengo. Je voudrais lui proposer quelque chose. Peut-il aller à la Cour des comptes ? ». A ces mots, je dis à mon ami Seti que je devais d'abord voir le président avant de donner ma réponse. Un bon matin, je vis effectivement le président. Il me dit exactement ceci : « Voyez Kengo, vous seriez bien si vous preniez la Cour des comptes ». Je lui répondis : « Mais, la Cour des comptes n'existe pas, citoyen président de la République ! ». Il me reprit : « Oui, vous allez la créer. Je vous vois bien dans votre toge-là ». Bien évidemment, le président faisait allusion ici à mes anciennes fonctions de Procureur général de la République. Encore une fois, je me trouvai devant une croisée de chemins. Les désirs du chef étant des ordres, je ne voyais plus comment refuser l'offre. C'est dans ces conditions que je suis arrivé à la tête d'une Cour des comptes qui n'existait que dans la Constitution. Dès lors, il fallait se frayer un chemin.

Où trouver les locaux pour la jeune et nouvelle institution ?

Le premier défi fut d'ordre matériel : trouver un siège, c'est-à-dire des locaux pour la nouvelle institution. Et dans ce genre de choses, parfois des relations interpersonnelles sont d'un grand secours ; ce sont des richesses qu'il faut savoir utiliser. En ce moment-là, se trouvait à la tête de la REGIDESO, le PDG Tshiongo Tshibinkubula wa Ntumba. Il venait de terminer la construction du nouveau bâtiment de la Société nationale de distribution d'eau, à l'angle du

boulevard du 30 juin et de l'avenue des huileries. Grâce à lui, je vais obtenir quelques locaux dans ledit bâtiment. C'est là que je vais loger mon cabinet, avant de demander au ministre Thambwe Mwamba du portefeuille de me donner un bâtiment propre à la Cour. Alexis me l'octroya sur l'avenue Roi Baudouin, non loin de la Cour suprême de Justice. On me dit que c'est toujours-là que se trouve la Cour des comptes aujourd'hui. Naguère, ce bâtiment appartenait au tout nouveau ministère de la Justice, sitôt après la proclamation de l'indépendance.

Bien entendu, étant en mauvais état, il fallait tout de suite entreprendre les travaux de rénovation du bâtiment. C'est ce qui fut fait, et le bâtiment subit bel et bien une vraie cure de jouvence. La rénovation n'était même pas terminée qu'aussitôt, en novembre 1988, le président me rappela de nouveau, cette fois pour la deuxième fois en qualité de Premier commissaire d'Etat. Mais, ce n'était pas sans y avoir laissé des traces.

L'éclairage des systèmes latin, anglo-saxon et arabo-musulman

Le pays n'ayant eu auparavant aucune expérience en la matière, j'ai, aussitôt nommé, demandé au président de la République de m'autoriser à aller, comme pour le parquet général de la République en 1968, faire un stage dans les trois systèmes juridiques qui nous étaient désormais plus familiers. Ainsi, pour le système latin, je suis allé à la Cour des comptes de Belgique et à celle de France ; pour le système anglo-saxon, qui est le système de l'audit, à Londres et à Ottawa et, pour le système arabo-musulman, à la Cour des comptes de Tunis et de Rabbat. De ce stage, j'ai tiré quelques leçons ; ce qui m'a permis, entre autres, d'entreprendre les travaux d'élaboration des textes juridiques de base de l'institution.

Les textes de base de l'institution

Après avoir passé des jours studieux dans les différents pays précités, je suis revenu au pays pour commencer le travail de rédaction des textes juridiques de base de l'institution. Quatre textes fondateurs furent ainsi rédigés : l'ordonnance-loi fixant la composition et le fonctionnement de la Cour des comptes, celle relative à la procédure devant elle, celle portant statut de ses magistrats et l'ordonnance portant organigramme de la Cour des comptes.

L'ordonnance-loi fixant la composition et le fonctionnement de la Cour des comptes

Cette ordonnance-loi avait, en réalité, réglé trois ordres de préoccupations que, jusque-là, la Constitution n'avait pas détaillés : la composition de la Cour, son

fonctionnement et sa compétence. Concernant la première préoccupation, il était essentiel, dans la loi, de désigner qui était membre de la Cour des comptes, de préciser son statut dans la famille des professionnels du droit et d'édicter quelques règles de base dudit statut. Et, justement, nous y avons prévu que la Cour des comptes était composée d'un président, des vice-présidents et des conseillers, auxquels était reconnue non seulement la qualité de magistrats, mais aussi le droit d'être régis par un statut particulier. Nous y avons prévu également l'existence, près d'elle, d'un ministère public, composé d'un procureur général assisté d'un ou de plusieurs avocats généraux ; ce qui était en soi une innovation. Dans le même ordre d'idées, nous avons prévu que, pour l'exercice de sa compétence, la Cour des comptes disposait, en son sein, de trois formations de jugement qu'on a appelées « sections » : la section chargée des comptes et services de l'Etat et des entités décentralisées, la section chargée des établissements publics et la section chargée des fautes en matière de discipline budgétaire et financière. Quant au fonctionnement de l'institution, il était essentiellement question de détailler les pouvoirs du président, des vice-présidents, du procureur général, du secrétaire général (...), et de préciser comment la Cour devait siéger (en audience solennelle, toutes sections réunies, en chambres ou en comités de rapports...).

C'est surtout la question de la compétence de la Cour qui avait révélé l'importance et l'intérêt de cette institution dans la gestion économique et financière de l'Etat. Aux termes de la loi, la Cour des comptes disposait d'un pouvoir général et permanent de contrôle de la gestion des finances et des biens publics de l'Etat ainsi que de ceux de tous les établissements publics du pays. A ce titre, elle avait reçu pouvoir d'examiner non seulement le compte général du Trésor, celui des établissements publics et celui des comptables publics de l'Etat, mais aussi et surtout, de juger les comptes de toutes les personnes qu'elle pouvait, elle-même, déclarer « comptables de fait », c'est-à-dire les comptes de toutes les personnes qui, à un titre ou un autre, effectuaient des opérations de recettes, de dépenses, de détention ou de maniement des fonds ou des valeurs au titre de l'Etat. Dans ces attributions, la Cour des comptes devait agir comme une véritable juridiction.

L'ordonnance-loi relative à la procédure devant la Cour des comptes

Cette ordonnance-loi avait le mérite, d'abord, de préciser les attributions juridictionnelles de la Cour des comptes, ensuite, de détailler sa mission du contrôle budgétaire et de gestion et, enfin, de régler le cas particulier où, avant l'examen proprement dit des comptes, il était nécessaire de maintenir, dans une administration et en cours d'exécution du budget, la discipline budgétaire

et financière. C'est dans ce texte de loi que la Cour des comptes devait, en effet, se révéler, en fait et en droit, comme une juridiction.

Dans ses attributions juridictionnelles, elle avait le pouvoir à la fois d'enquêter, d'instruire, de convoquer, de condamner à des amendes et de prononcer, par des arrêts quittes ou de débet, toutes sortes de sanctions à l'encontre des comptables et de leurs comptes, lorsqu'il s'avérait que ces derniers n'étaient pas conformes à l'orthodoxie financière. Dans sa mission du contrôle budgétaire, la Cour des comptes devait examiner toutes pièces justificatives des recettes et dépenses effectuées au titre du budget général ou du budget annexe tant de l'Etat que de ses entités décentralisées et exiger, dans ce cadre, que tous les ordonnateurs délégués des services lui communiquent la situation générale des dépenses engagées dans leurs services et ce, par imputation budgétaire (montant des crédits ouverts, montant des ordonnancements décidés, crédits restant disponibles, dépassements réalisés...).

Si, dans l'exercice de cette compétence, la cour des comptes découvrait quelque faute de gestion ou quelque irrégularité, elle avait le pouvoir, d'abord d'en référer au ministre compétent pour que la situation soit remédiée et, ensuite, de faire rapport au président de la République et au Conseil législatif pour d'éventuelles sanctions à prendre.

L'ordonnance-loi portant statut des magistrats de la Cour des comptes

Pour concrétiser le statut de magistrat qui avait été reconnu aux membres de la Cour des comptes, l'élaboration d'un texte spécifique les concernant s'est imposé comme une nécessité. Tout d'abord, il fallait préciser à quelles conditions l'on pouvait devenir membre de la Cour des comptes. Outre les conditions générales d'âge, de nationalité, de moralité, voire même du « militantisme politique », un accent particulier fut mis sur la condition spécifique du diplôme. Le candidat membre de la Cour des comptes devait, en effet, être porteur soit d'un diplôme de licence ou de doctorat en droit, soit d'un diplôme équivalent en sciences administratives ou en sciences économiques, commerciales et financières. L'admission des non-juristes dans la Cour ne posait aucun problème spécifique pour la reconnaissance de la qualité de magistrat puisque, de par la nature de sa mission, la Cour des comptes requerrait la présence nécessaire de tels spécialistes.

Par la suite, il fallait fixer les grades, les traitements, les indemnités et les avantages sociaux leur reconnus, organiser la carrière proprement dite de magistrat (signalement, promotions, positions, droits et devoirs...) et régler d'autres questions comme le régime disciplinaire, la cessation des fonctions...

L'ordonnance portant organigramme de la Cour des comptes

Quant à elle, l'ordonnance portant organigramme de la Cour des comptes s'est contentée d'élaborer, d'une part, un tableau reprenant le cadre organique des services juridictionnels de la Cour et, d'autre part, une liste des fonctions constituant le cadre administratif du personnel.

La nomination des premiers magistrats

Après son président, le président de la République a fini par nommer les magistrats de la Cour des comptes, le Procureur général, les Conseillers et les Auditeurs pour compléter la structure (...). C'était après l'adoption des différents textes. Il y avait eu, à cette occasion, une journée exceptionnelle de prestation de serment des nouveaux magistrats qui m'est restée en mémoire. Après la nomination, j'ai mis tout le monde en stage de formation.

Que retiens-je de mon passage à la Cour des comptes ?

Au total, je n'ai fait que quelques mois à la tête de la Cour des comptes. Je n'y ai donc pas exercé, à proprement parler, les fonctions de juge des comptes de l'Etat. J'ai essayé de former les magistrats de la Cour, d'en faire nommer d'autres, mais je n'ai pas disposé du temps nécessaire pour les voir à l'œuvre. Quand j'ai quitté l'institution, j'ai cédé mon fauteuil à l'ancien Premier Commissaire d'Etat Sambwa Pinda Bangui, que je remplaçais, à mon tour, à la tête d'un nouveau gouvernement.

En un mot, mon bref passage à la Cour des comptes m'a permis simplement de mettre en place les instruments juridiques ainsi que les structures humaines et matérielles de la Cours sans plus. Tout au long de ma carrière dans d'autres institutions et services de l'Etat, je me suis abstenu - parce que je n'en avais pas qualité - de porter mon regard sur la gestion de mes différents successeurs. Je sais simplement que la Cour est une institution plus que capitale pour une gestion budgétaire, financière et comptable orthodoxe dans notre pays. Comme on vient de le voir, sa mission principale, c'est avant tout la reddition des comptes de la République. Lorsque le budget doit être exécuté, il doit l'être conformément aux dispositions des lois de finances. Et, chaque année, avant que le Parlement puisse adopter un autre budget annuel, il doit d'abord décréter la reddition des comptes de l'exercice précédent. Cette reddition n'est possible que grâce au rapport lui adressé par la Cour des comptes. C'est un rapport établi sur la manière dont le budget a été exécuté l'année précédente. A-t-on respecté les différents postes, les affectations, les allocations décidées

par le législateur ? C'est à ces questions que la Cour des comptes essaie de répondre.

Voilà pourquoi, dans presque tous les pays, la Cour des comptes est généralement placée sous la tutelle de l'organe législatif national. Dans notre pays, c'est de l'Assemblée nationale qu'elle relève, aux termes de l'article 178 de la Constitution. Au Sénat, et conformément à son Règlement intérieur, c'est le Deuxième Vice-président qui porte son regard sur ladite Cour, sans aller jusqu'à se substituer à l'Assemblée nationale.

11

Et de deux : Citoyen Premier Commissaire d'Etat

« Les économistes m'ont déçu : la monnaie fout le camp »

Pendant que j'étais à la Cour des comptes, un jour, me trouvant en congé de reconstitution à Bruxelles, Seti Yale – toujours lui – m'appela. Il me dit : « Le président a invité tous les chefs des corps au défilé du 24 novembre. Cette fois-ci, le défilé se déroulera à Kisangani. Il faut que tu reviennes ». Aussitôt, je pris mon avion et suis revenu à Kinshasa. Le lendemain, j'ai pris un autre avion et suis arrivé à Kisangani. Le jour « j », j'assistai au défilé et, aux heures de midi, je déjeunai chez Seti. Nous sommes le 24 novembre 1988.

Pendant notre déjeuner, le président téléphona à Seti : « Je n'ai pas vu Kengo au défilé ! ». Celui-ci lui répondit : « Non, Kengo était-là, juste derrière vous à la tribune ». Et le président de s'étonner avant d'enchaîner : « Ah bon ! Et qu'a-t-il dit ? ». Seti lui répliqua : « Il dit qu'il a des observations et remarques ». Cette réponse de Seti attira mon attention. Je me posai aussitôt des questions. Qu'est-ce que le président a-t-il dit à Seti qui aurait nécessité une telle réponse de ma part ? En réalité, Seti ne m'avait rien dit, comme à son habitude. Moi, j'entendais seulement que, dans leur conversation, ils parlaient de moi. Et le président d'ajouter : « Bon, on verra ça demain ».

Connaissant l'homme, je commençais aussitôt à deviner de quoi il s'agissait. Et si c'était l'offre de la redirection du gouvernement, les choses n'allaient pas tarder à se révéler, me dis-je. Je savais, à partir de ce moment, que ces fameuses observations et remarques, le président n'allait pas tarder à les demander. Car, en réalité, il voulait les recevoir *illico presto*. Et,

effectivement, avant de raccrocher, il dit aussitôt à Seti : « Je passerai-là chez vous, je vais d'abord rendre visite à Mokonda qui est souffrant... ».

A la tombée de la nuit, on vit le président embarquer sur le bateau de Seti, qui avait juste accosté derrière le sien, sur la rive droite du fleuve Zaïre. Arrivé sur le ponton, il m'appela : « Kengo ! Yaka tosolola » (« Kengo ! Viens, on va parler »). Et avant même de nous installer dans les canapés qui étaient-là, il ouvrit la discussion en ces termes : « Kengo ! Les économistes m'ont déçu. La monnaie fout le camp. Vous allez reprendre le Conseil exécutif, mais pas pour être Premier Commissaire d'Etat. Moi, je vais garder ça, mais vous serez premier Vice-Premier Commissaire d'Etat. Il y' en aura trois et vous aurez préséance sur les deux autres ». Le regardant droit dans les yeux, je lui lançai aussitôt, presque de manière inédite : « Je refuse ! ». A cette réponse, je vis immédiatement le président sourciller, manquant presque mot à dire. J'ajoutai aussitôt : « Je refuse ! ».

Ebahi, le président ne voulut plus répliquer. Il s'empessa de calmer le jeu : « Tika tokende ko vanda nano » (« Allons nous asseoir d'abord »). Je crois que, n'ayant jamais entendu une telle réponse parmi ses collaborateurs, il entremêla colère, étonnement et espoir de me convaincre. C'est pour cela qu'il ne voulut pas conclure la discussion toute de suite et débout. Et, nous nous sommes installés enfin sur les canapés. Il y avait là, dans le salon du bateau, un divan, deux fauteuils de chaque côté et un autre devant. Moi, j'ai pris la place à la droite du président. Paypay - qui s'est joint à nous - s'assit à sa gauche et Seti devant lui. Le président se mit à rapporter aux deux autres notre conversation : « Kengo vient de me dire qu'il refuse ! ». Et, se tournant vers moi, il me passa la parole : « Mais, Kengo, expliquez-nous un peu votre position ».

Fort de l'expérience de la sortie du premier gouvernement, je pris la parole avec confiance et dis au président : « Non, c'est très simple, citoyen président. Vous venez aujourd'hui de célébrer 23 ans de votre avènement à la tête du pays. Et, en 23 ans de commande de l'Etat, vous n'avez pas encore trouvé quelqu'un qui peut prendre la tête du Conseil exécutif, sur lequel vous pourriez vous reposer ? Dans les gouvernements précédents, vous étiez à la fois Commissaire d'Etat à la défense nationale et aux anciens combattants et Commissaire d'Etat à la Justice. Tout cela n'a pas suffi ? Vous voulez aussi redevenir Premier Commissaire d'Etat ? Mais, vous êtes un surhomme, citoyen président ! Puisque c'est comme ça, moi je ne vais pas aller jouer à ce jeu de Vices-premiers Commissaires d'Etat. Qu'est-ce que c'est une préséance quand vous avez les mêmes fonctions ? Comment vont se comporter les deux autres vis-à-vis de moi ? Ils peuvent aussi me désobéir !

Et comme je vous connais, vous voulez nous voir chaque matin venir chez vous pour solliciter l'arbitrage de nos conflits. Je ne veux pas me prêter à ce jeu. Si je dois assumer l'impopularité de la fonction, sachez que je dois en être responsable. Mais, la formule que vous me proposez, je ne l'accepte pas ».

« Impopularité » ! Comme le président n'aimait jamais avoir tort, comme il aimait toujours avoir le dernier mot, il sauta tout de suite sur le mot : « Ah ! Kengo vient de dire quelque chose de très important : l'impopularité ! Alors, ne discutons plus. To benga Mokonda aya na liste (Appelons Mokonda qu'il vienne avec la liste). Nous allons terminer la confection du gouvernement ici même ». Et c'est ce qui fut fait.

La constitution de la liste des membres du gouvernement : un pari difficile

Quelques instants après, on appela Mokonda Bonza, directeur de cabinet. Celui-ci arriva sur le bateau. Quand il sortit la liste des membres du gouvernement, que constatai-je ? Sur la liste qu'il présenta aussitôt au président, mon nom figurait déjà comme Premier Commissaire d'Etat ! Quand j'ai vu la liste, je me suis tout de suite exclamé : « Mais kombo na nga eza wana te ! Eloko nini eleki ? » (Mais, mon nom est là, non ! Qu'est-ce qui s'est passé entretemps ?). Le président ne dit plus mot. Alors, je compris le sens de toute la scène. Ce qui s'est passé, c'est que certains des services de sécurité, dont mon frère Nkema Liloo, étaient entretemps passés voir le président avant notre entretien. M'ayant vu sur le bateau, mon frère avait certainement subodoré que le président allait me renommer Premier Commissaire d'Etat. Il alla aussitôt l'en dissuader, mais sans succès. C'est ce que le président me livrera lui-même après : « Voilà Kengo ! Avant de venir ici, certains ont voulu me décourager. Mais, ne suivez pas tout ça. Tika tosala kaka ndenge tolobi awa (Faisons seulement ce que nous avons dit ici) ».

On se mit aussitôt à préparer la liste des membres du Conseil exécutif. Nous étions le 24 novembre 1988. Le matin du 25, le président est rentré à Kinshasa. Moi, j'y suis arrivé l'après-midi. En fin d'après-midi, il m'appela pour la dernière retouche de la liste. Là, je retrouve encore le personnage qui ne voulait pas de moi. Au parlophone, le président me confia : « Ah, Kengo, voilà. Nkema azali awa epa na nga ; azali kuna na salon ; nga naye awa na kati ya chambre po na yebisa yo. Nkema alobi na nga 'te Kiakwama na Thambwe balingi bakota na gouvernement ! » (« Nkema est ici chez moi ; il est là au salon ; moi je suis monté ici en chambre pour te parler. Nkema m'a dit que Kiakwama et Thambwe veulent entrer au gouvernement »). « Ils avaient dîné

un jour à Rome et, au cours de ce dîner, ils avaient déjà annoncé eux-mêmes que toi tu redeviendras Premier Commissaire d'Etat et eux seront dans ton gouvernement ». Et le président poursuivit : « Voilà, lokola naoki boye (comme je viens de l'entendre), je vous dis tout de suite ici à partir de ma chambre que c'est mieux que totika bango (qu'on les laisse) ».

Effectivement, Kiakwama kia Kiziki et Thambwe Mwamba étaient prévus dans ma première liste pour faire partie du gouvernement. Rejoignant le président d'où il parlait, je cherchai aussitôt à calmer le jeu pour minimiser l'incident : « Citoyen président ! Makambo olobi ekoki kozala ya solo (Tout ce que vous dites peut être vrai). Mais, qui, en réalité, est le chef d'Etat et de gouvernement dans ce pays ? C'est vous, n'est-ce pas ! Mettez ceux que vous voulez ; ceux que vous ne voulez pas, vous les débarquez de la liste, un point c'est tout ! Moi j'ai le droit de vous proposer ; c'est vous qui avez le droit de disposer ». Comme le président aimait ce genre de discours, il accepta aussitôt mes excuses, mais sans broncher sur sa position. Au final, sur la liste publiée, les noms de Kiakwama et de Thambwe ne figurèrent plus. Nous sommes le 26 novembre 1988.

Il faut dire que ça n'a pas toujours été facile de gouverner aux côtés du Président Mobutu, dans un environnement qui m'était, en plus, si difficile et si hostile. Tout était fait pour que je ne puisse pas réussir et, pire, gagner la confiance du chef. La plupart du temps, cette hostilité provenait des miens. Je viens de citer Nkema Liloo, mais l'hostilité ne venait pas que des services de sécurité dont il était le patron. Elle venait aussi des chefs de l'armée et de la gendarmerie, et même du cabinet du président de la République lui-même. A telle enseigne que, parfois, pour dire jusqu'où l'hostilité pouvait aller, le cabinet du Président – je ne sais plus si c'était à l'époque de Mokonda ou de quelqu'un d'autre - refusait même de poser les actes de son devoir !

A titre d'exemple, lors du premier remaniement de mon gouvernement, avec le président de la République nous nous sommes mis d'accord sur les personnes qui sortaient et sur celles qui entraient. Il me revenait de préparer l'ordonnance de nomination. Ce jour-là, je suis allé faire signer l'ordonnance au président ; ce qui fut fait. Aussitôt signé, j'ai envoyé le texte de l'ordonnance au cabinet du président de la République pour les formalités usuelles : cachet, date, numéro de l'ordonnance, etc. Arrivé à la présidence, le texte de l'ordonnance fut tout simplement bloqué - je ne sais pas trop comment ni à quel titre - par le directeur de cabinet ! J'attendis le texte en vain. Mais, c'était sans me connaître. En ce domaine, plus têtue que moi il n'y en avait pas. Qu'est-ce que je fais ? Fort du texte déjà signé par le président de la République, j'ai pris tout simplement les devants, en faisant publier un

communiqué à la radio et à la télévision : « Il a plu au Citoyen président de la République de signer ce jour l'ordonnance portant nomination des nouveaux membres du Conseil exécutif... ». Puis, le journaliste égreua les noms de ceux qui entraient, ceux des sortants et ceux des permutés, etc. Ce n'est qu'après, ayant suivi le communiqué gouvernemental que le cabinet du président de la République pouvait, enfin, mettre le numéro, la date et le cachet sur le texte de l'ordonnance ! C'est comme ça que les choses marchaient parfois. C'est comme ça que, moi aussi, je leur coupais l'herbe au pied !

J'ai connu comme ça des antagonismes de bas étage que je ne pouvais m'expliquer. Je peux même dire que c'étaient des oppositions pour rien, des oppositions stériles. Une ordonnance présidentielle déjà signée peut-elle souffrir les caprices d'un directeur de cabinet ? Ça ne pouvait se passer qu'au Zaïre. C'est dans ce climat que débuta mon deuxième mandat à la tête du gouvernement.

Le Gouvernement Kengo II

(Ord. du 26 novembre 1988, telle que complétée par celle du 8 décembre 1988)

A. Premier Commissaire d'Etat : KENGO wa DONDO

B. Les Vices-Premiers Commissaires d'Etat :

1. Chargé des questions politiques, administratives et sociales et Commissaire d'Etat aux Droits et Libertés du Citoyen : NIMY MAYIDIKA NGIMBI
2. Chargé des questions économiques, financières et monétaires et Commissaire d'Etat au Développement rural : MWANDO NSIMBA
3. Chargé de et Commissaire d'Etat à l'Administration du Territoire et Décentralisation : MOZAGBA NGBUKA

C. Les Commissaires d'Etat

1. Défense nationale et Anciens Combattants : Général NSINGA BOYENGÉ
2. Affaires étrangères : NGUZ a KARL-i-BOND
3. Coopération internationale : NYIWA MOBUTU
4. Information et Presse : SAKOMBI INONGO
5. Plan : BIEME NGALISAME
6. Finances : KATANGA MUKUMADI YAMUTUMBA
7. Budget : KASEREKA KASAI
8. Agriculture : TAKIZAL LUYAN MUIS MBINGIN
9. Economie nationale et Industrie : SELEMANI Mwana YILE

10. Portefeuille : KINZONZI MVUTUKIDI NGINDU KOGBIA
11. Mines et Energie : OKUKA wa KATAKO
12. Travaux publics et Aménagement du Territoire : MOKOLO wa MPOMBO
13. Transports et Communications : NZANDA BWANA KALEMBA
14. Commerce Extérieur : BOSEKOTA W'ATSHIA
15. Affaires foncières, Environnement et Conservation de la nature : PENDJE DEMODETDO YAKO
16. Enseignement supérieur, univ.et Rech.scientifique : LOMBEYA BOSONGO
17. Enseignement primaire et secondaire : NZEGE ALAZIAMBINA
18. Santé publique : NGANDU KABEYA
19. Urbanisme et Habitat : KIBANGULA Kia MAKONGA
20. Affaires sociales : KISOLOKELE WAMBA
21. Travail et Prévoyance sociale : MUDUKA INYANZA
22. Fonction publique : NTAWINIGA BALEZI
23. Postes, Téléphones et Télécommunications : ILEO ITAMBALA
24. Sports et Loisirs : KIBASSA MALIBA
25. Culture, Arts et Tourisme : BEYEYE DJEMA
26. Envoyé spécial : MANDUNGU BULA NYATI

D. Les Secrétaires d'Etat

1. Défense nationale et Sécurité du Territoire : Général LIKULIA BOLONGO
2. Anciens Combattants : Général SASA MWAKA
3. Droits et Libertés : SABI NGAMPOUR
4. Administration du Territoire : MUJINGA SUANA
5. Décentralisation : IBULA Mwana KATAKANGA
6. Affaires Etrangères : BUKETI BUKAYI
7. Coopération internationale : YENDE BUKU
8. Information et Presse : NGONGO KAMANDA
9. Plan : ILUNGA ILUNKAMBA
10. Finances : DONGE NIGU
11. Budget : BOMBITO BONTOMBA
12. Agriculture : MUBENGA MUKENDI
13. Développement rural : KITENGE TABU YEMBA
14. Mines et Energie : TSHOMBE DITEND
15. Travaux publics et Aménagement du Territoire : SABITI SOLU
16. Transports et Communications : MULAMBA MUSAMBAY
17. Affaires foncières : MUYABU NKULU
18. Enseignement supérieur, univ.et Rech.scientifique : BOGUO MAKELI
19. Enseignement primaire et secondaire : NZALI LOPEMBE

Le programme du deuxième gouvernement

Ce programme était pratiquement celui qui avait été assigné à mon premier gouvernement : stabilité de la situation économique, croissance économique. Aussitôt nommé, j'ai dès lors renoué mes contacts avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international, toujours en programme avec le pays. Mais, le président ne voulait plus augmenter les flux de transfert pour le remboursement de la dette. Il y était question de poursuivre le plan quinquennal sur lequel nous nous sommes déjà tombés d'accord avec ces institutions entre 1982 et 1986, du moins sur certaines de ses lignes. Ce plan visait le développement du pays au travers de l'agriculture, des mines, des hydrocarbures et également des secteurs-supports comme la santé et l'éducation.

Réalisations et appréciation du plan quinquennal

Malheureusement quand on a mis le plan quinquennal en application, tout le monde a oublié que, pour le réussir, il fallait au moins 40% du budget consacré à l'investissement. Or, de 1986 à 1988, ce poste budgétaire n'a reçu pratiquement rien. C'est comme ça que le plan a été oublié. Tous les secteurs prévus ont été oubliés, à l'exception peut-être du secteur minier qui, en 1988, nous avait donné au moins 400.000 tonnes de cuivre, grâce à la Gecamines. Avec le stock de réserve, on est arrivé à près de 480.000 tonnes. C'est l'unique année où nous avons pulvérisé nos records.

Moi je suis revenu au gouvernement le 26 novembre 1988. En 1989, Mr Jacobs, Vice-président de la Banque mondiale, écrira au gouvernement de la République pour lui adresser quelques reproches à propos de l'exécution du budget 1988. En substance, la lettre mentionnait notamment des recettes additionnelles du prix du cuivre de l'ordre de 400 millions de dollars, lesquelles n'étaient pas reprises dans le budget ! Ayant lu cette lettre, le président de la République la considéra immédiatement comme un *casus belli*. Il me demanda de répondre à la Banque mondiale. J'ai refusé puisque je n'étais pas au gouvernement quand lesdites recettes avaient été collectées et cachées. C'est, en revanche, à mon ministre des Finances, le citoyen Katanga Mukumadi, que le président confiera la tâche.

Sur instigation directe du président, le ministre des Finances, au lieu de donner des explications techniques sur les 400 millions de dollars recherchés, fit plutôt savoir à la Banque mondiale qu'elle venait de toucher, là, à la souveraineté nationale. « Comment osez-vous vous ingérer dans les affaires intérieures d'un Etat souverain ? », disait en substance la lettre. Evidemment,

cette réponse ne pouvait rien arranger. Nos rapports avec l'institution ne firent plus au beau fixe, alors même que nous étions en plein plan quinquennal. Au jour d'aujourd'hui, je ne sais pas où sont allés les 400 millions de dollars collectés de la vente du cuivre en 1988 !

Le problème de notre pays, c'est l'orthodoxie de la gestion. Il n'y a pas de bonne ou de mauvaise gestion. Il y a gestion tout court. Et celle-ci doit être orthodoxe. La rigueur est dans la gestion ce que l'éthique est à la morale. De même qu'il ne peut y avoir de morale sans éthique, de même il ne peut pas y avoir de gestion sans rigueur. Nous n'avons peut-être pas un budget important, mais si tout ce que nous récoltons était encaissé au Trésor et affecté à des dépenses productives, du reste sélectionnées par nous-mêmes, et si ces dépenses étaient majoritairement orientées vers l'investissement, on ferait beaucoup dans ce pays, avec le peu que nous produisons. On doit réduire le plus possible des dépenses imprévues. Pour être sérieux, il faut affecter des ressources à des dépenses que nous avons, nous-mêmes, sélectionnées, et des dépenses productives !

Certains ont pu critiquer le plan quinquennal 1986-1990, voire même la poursuite de notre programme y relatif avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international. Ce point de vue n'était, heureusement, pas partagé par tous les spécialistes. Si l'on se souvient bien, dans le discours d'ouverture des travaux de la Conférence nationale souveraine, le Premier ministre Mulumba Lukoji, par exemple, en a reconnu tant la pertinence que l'efficacité. Il a officiellement reconnu que les seuls programmes qui avaient donné des résultats dans notre pays étaient, *primo*, celui de 1982 à 1986 et, *secundo*, celui de 1988 à 1990. Ces deux programmes, c'est moi qui les avais conduits. Et si on va au FMI et à la BM, on trouvera ces références. Mais, arrivé au pouvoir dans un contexte qui inclinait plus au politique qu'à l'économique, j'ai eu l'impression que mon gouvernement devait plus gérer les épiphénomènes que les phénomènes.

Les rapports avec les « gouvernements de l'ombre »

Parmi les épiphénomènes rencontrés, il y avait d'abord la question des différents « gouvernements de l'ombre » que l'opinion publique commençait de plus en plus à évoquer. J'ai eu comme ça maille à partir avec plusieurs de ces « gouvernements », les uns et les autres se nourrissant aux mamelles du président. Au premier rang de ceux-ci, il y avait les services de sécurité. Ces derniers ont toujours fait des rapports négatifs sur moi, je l'ai dit. Et souvent – hélas - c'étaient des gens de l'Equateur, c'est-à-dire les miens.

L'antagonisme était tel que, un moment, on parlait même des « Ngbandi noirs, c'est-à-dire de Litho, Vunduawe et Ngbanda, qui seraient contre les « Ngbandi blancs », c'est-à-dire Seti, Kengo et Bemba ; comme si tout ce monde était Ngbandi et comme si Bemba, Seti et moi étions des « blancs » ! La Bible ne déclare-t-elle pas qu'un royaume divisé contre soi est appelé à périr ? Un exemple illustrerait peut-être l'influence négative de cette rivalité.

Je suis nommé Premier Commissaire d'Etat du premier gouvernement le 5 novembre 1982. Le 6 mars 1983, le président de la République m'envoya le représenter au Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non-alignés à New-Delhi en Inde. Je voulais prendre mon billet d'avion comme tout le monde, mais le président lui-même m'en déconseilla : « Vous ne pouvez pas faire cela ! Vous ne pouvez pas aller représenter un président de la République en empruntant un vol régulier ! ». Comme si je le savais, je lui répondis tout de suite : « Mais, on va me critiquer ! » Il me reprit : « Non. Mais, Nguza akendeki na avion spécial te ! Yo pe kende n'ango te ! (Mais Ngunza est parti aussi avec un avion spécial, non ! Toi aussi, pars avec !). Aussitôt dit, on apprêta un des deux DC-10 que comptait la compagnie aérienne nationale, *Air-Zaïre*, pour transporter ma délégation.

J'arrive à New-Delhi le jour prévu. J'assiste au Sommet et l'avion m'attend. Le lendemain, je reviens à Kinshasa. Qui a fait le premier rapport au président ? Ce sont mes frères de l'Equateur, et notamment Nkema Liloo : « Akeyi kuna be ndenge y'okendaka ! » (« Il est parti-là exactement comme toi »). Mais, je ne l'avais pas demandé, répondis-je à la critique ! « Alingi asala be lokola yo ! » (« Il veut faire exactement comme toi »). Mais je n'ai jamais eu l'intention de remplacer le Président Mobutu !

Une autre fois, le président m'appela de toute urgence à N'sele. Visiblement agacé, il se mit presque à me reprocher : « Pembeni ya cimetière ya Gombe wana, eza na bureau moko ya ba services ya ba Américains. Bamonaki yo kuna. Okendaki kosala nini ? » (« Tout près du cimetière de la Gombe, il y a un bureau des services de sécurité américains. On t'a vu là-bas. Qu'est-ce que tu y es allé faire ? ». Perdu, je retournai aussitôt les mêmes questions au président : « Mais, quand m'a-t-on vu et que suis-je allé y faire ? ». Il me regarda fixement et me répondit : « Je ne sais pas ! On est venu me le dire ». Après tout, et sans que j'aie fourni des efforts d'explication, le président comprit tout de suite, lui-même, que c'étaient des affabulations. C'était de fausses accusations !

La troisième fois où j'ai été victime de telles fausses accusations, c'est quand j'ai reçu en audience le Sous-Secrétaire d'Etat américain chargé des affaires

africaines, Monsieur Jorge Moose ou Herman Cohen, si je ne m'abuse. Après notre entretien, on est allé rapporter au président que j'aurais des visées séditionnelles. Le jour même, le président m'appela et me dit : « Oyambaki Secrétaire d'Etat américain na bureau na yo. Kuna olobi 'te oko ka mata pouvoir ! » (« Tu as reçu le Secrétaire d'Etat américain à ton bureau. Là, tu as dit que tu vas bientôt prendre le pouvoir ! »). Je m'exclamai devant le président : « Ngai ! Na kamata pouvoir ? » (« Moi ! Que je prenne le pouvoir ? »). Heureusement pour moi, je n'ai pas reçu le Secrétaire d'Etat américain seul. J'étais avec mon Secrétaire d'Etat à la Coopération internationale, le citoyen Lengema, à un moment où il n'y avait encore rien entre un de ses fils et ma fille. Je dis au président : « Tuna Lengema (Demande à Lengema). Il peut vous fournir la note d'audience ! Et d'abord, qui m'a accusé de ces choses graves ? ». Pensif, le président n'a plus rien dit. Tout comme il n'a pas voulu me révéler le nom de l'accusateur. Mais, moi j'ai su par après d'où venait l'accusation. C'était toujours du côté de mes frères de l'Equateur des services de sécurité !

Mes principaux bourreaux dans cette bataille étaient également des généraux de l'armée, de la gendarmerie et de la garde civile. Il y avait aussi les directeurs de cabinet du président de la République, dont spécialement Maître Nimy Mayidika Ngimbi, Vunduawe te Pemako et bien d'autres. Mais, avant eux, il y avait surtout Bisengimana, mais cette fois à l'époque où je fus président du Conseil judiciaire, procureur général de la République.

A propos de maître Nimy, qu'il me soit permis de raconter l'épisode de son ascension au mont-Ngaliema. Nous sommes en 1977. Le président de la République veut se débarrasser de Bisengimana, devenu assez encombrant. Il m'appela à son bureau et me demanda de lui trouver un successeur à la tête de son cabinet. Je lui demandai termes et délais pour un bon choix. Un autre jour, il m'appela : « Mais, moto yango ozwi ye te ? » (« Mais, cette personne, tu ne l'as pas encore trouvée ? »). Je lui répondis : « Baz'ebele, mais ifo nazwa moto oyo bino mibale bo koyokana » (« Ils sont nombreux, mais je dois trouver quelqu'un qui s'entendra bien avec vous »). Il me dit alors : « Yaka lobi na tongo, bongo topona » (« Viens de main matin, et on va choisir »).

Le matin, j'arrivai au Mont-Ngaliema et, tout de suite, je portai ma préférence sur le candidat Nimy Mayidika Ngimbi. Le président me dit : « Yo moko benga ye » (« Toi-même, appelle-le »). Je dis au président : « Azali na Cour suprême de justice. Yebisa centraliste na yo, apesa nga téléphone nabenga ye » (« Il est à la Cour suprême de Justice. Dites à votre centraliste de me donner le téléphone, et je l'appellerai »). Aussitôt, j'appelai José : « Yak'awa epa na président, na résidence na ye. Na zo zela yo » (« Viens ici chez le président,

dans sa résidence. Je t'attends »). Le Conseiller à la Cour suprême de Justice s'y amena et, une fois avec nous, le président lui dit : « J'ai longuement réfléchi. Vous allez remplacer Bisengimana à la tête de mon cabinet ». Bien évidemment, la réponse ne se fit pas attendre : « Merci, président. Je l'accepte ».

Aussitôt, le président de la République, nous invitant à sa table, demanda au nouvel élu ce qu'il voulait boire en apéro. José dit exactement ceci au président de la République : « La primus, s'il y en a ! ». Et le président de répliquer : « Mais, José, tu es sérieux ! Chez le président de la République du Zaïre, il peut manquer la primus ! ». Et, on se mit tous à rigoler. C'est une des anecdotes que je n'ai jamais oubliée. C'est de cette manière que José Nimy est devenu directeur de cabinet du Président Mobutu. Mais, quelle n'avait pas été, ensuite, ma surprise de constater, au fil du temps, que José sera l'un de ceux qui se révéleront virulents contre moi auprès du président de la République ! Auprès du président de la République, N'singa avait fait de moi procureur général de la République, et il a eu la lucidité de dire qu'on peut être conseiller du président de la République à n'importe quel poste. Mais, José a peut-être oublié que je n'ai jamais cessé d'être ce conseiller du président de la République dont parlait, de manière prémonitoire, le ministre de la Justice ; que dans ce domaine c'est une question de confiance et que, dans son cas, le Président Mobutu m'avait effectivement fait confiance. José voulait-il, ainsi, s'affranchir de moi ? Je n'en demandais pas plus ! Car ce n'était pas moi qui nommais ; je ne faisais que proposer.

Voilà les gens avec qui j'ai eu quelque peu de problèmes. Voilà aussi ceux qu'on appelait, avec un peu d'ironie, les « gouvernements de l'ombre ». Avec le MPR aussi, particulièrement avec certains de ses cadres, il y avait énormément de couacs et d'incompréhensions. L'on considérait, en effet, que Kengo n'était pas un bon militant. J'étais, disait-il, « tiède », timoré. Et, effectivement, de nature, je ne suis pas exubérant. Je considérais qu'un bon militant, quelle que fut la force de la propagande politique du parti, c'est celui qui devait bien faire son travail là où il était appelé. C'est celui qui devait s'acquitter de sa tâche avec passion et conscience professionnelle, digne d'un homme d'Etat. Si j'ai été « tiède », c'est précisément parce que je voulais privilégier ces deux qualités dans ma gestion des affaires de l'Etat. Pour moi, un bon militant, ce n'étaient pas des gens qui devaient chanter jour et nuit à tue-tête. Ce sont ceux qui faisaient preuve de l'amour du travail bien fait. Les laudations ou les autolaudations n'étaient pas mon genre.

Questions souvent posées

A mesure que je prenais l'ascension dans les rouages de l'Etat, surtout à partir de mon deuxième gouvernement, certaines questions ont commencé à se poser. Au fond, plusieurs de celles-ci n'étaient que des épiphénomènes, comme par exemple certaines rumeurs dont celle tournant autour du fameux sigle « SBK », du « clan Kengo » ou de la « prima curia ». Mais, avant d'évoquer ces épiphénomènes, parlons d'abord de certains « tabous » liés à l'histoire de notre pays.

Le portefeuille du Congo belge après l'indépendance

Ce portefeuille est important et ne se trouve pas qu'au pays. Nous avions, à titre d'exemples, des ports comme le Belbaz à Dar-es-Salaam (Tanzanie), quelques droits à Lobito (Angola) et Bella (Mozambique). Le Belbaz a été entièrement construit par le Congo belge qui, à l'époque, bénéficiait de l'extraterritorialité. La Tanzanie a nationalisé ce port, et je crois que nous n'avons pas exercé nos droits. Or, que je sache, ce sont des droits inaliénables !

En ce qui concerne la consistance de notre portefeuille, il faut se situer au 30 juin 1960 pour pouvoir en déterminer la valeur exacte. C'est dommage que nos dirigeants aient jetté toutes leurs forces à la Table ronde politique, alors que, corrélativement, on n'a pas senti cette même énergie pour la Table ronde économique. A ce forum, ils n'ont envoyé – on peut le dire – que de seconds couteaux.

A la fin de cette table ronde économique - qui, à mon avis, était la plus importante - la Belgique, auteure de la Loi fondamentale du 19 mai 1960 sur les structures du Congo, va adopter, le 17 juin, c'est-à-dire quelques treize jours seulement avant l'indépendance, une loi transférant les sièges sociaux de toutes les sociétés à capitaux belges en Belgique. C'est à partir de ce moment-là que nous avons été spoliés. Et notre pays, avec tous ceux qui se sont succédé à sa tête, n'y ont vu que du feu. Comment voulez-vous imaginer par exemple que le premier bâtiment qui abritait le ministère des affaires étrangères, avenue des quatre bras, tout prêt de la place Louise, ne nous appartienne plus à ce jour ? Quelle compensation avons-nous obtenue ? Le bâtiment où se trouve notre ambassade à Bruxelles, avenue Marie de Bourgogne, nous appartient en propre ; c'était le siège de la Regideso. Le bâtiment où se trouvait la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi nous appartenait aussi. Il faut des recherches utiles pour quantifier et - pourquoi pas - récupérer tout ce portefeuille.

Mais, ce que je sais c'est que tout le dossier sur le patrimoine du Congo, qui a fait l'objet de plusieurs commissions mixtes entre la Belgique et notre pays, n'a pas encore été soldé. Malgré certains paiements ou remboursements intervenus de part et d'autre, je suis convaincu que ce fameux « contentieux belgo-congolais » ne sera vidé que le jour où les deux pays, parlant d'égal à égal, dans un esprit de sincérité et de réconciliation, unissant leurs volontés respectives pour le respect des droits de l'un et de l'autre, consentiront à le vider complètement. Car, dans ce fameux portefeuille, il n'y avait pas que les actifs congolais ; il y avait aussi, côté belge, certaines revendications. Je pense ici par exemple aux fameux dédommagements des victimes des mesures de la zaïrianisation ou à certaines dettes de télécommunications. Il y avait même des dettes de loyers que notre pays devait à certains propriétaires immobiliers belges, mais je crois que celles-ci ont déjà entièrement été payées à ce jour. Mais, comparé au patrimoine congolais pillé par la Belgique, il n'y a évidemment aucune commune mesure. Le Président Mobutu n'a d'ailleurs jamais cessé d'en parler, quand il le fallait.

L'assassinat de Patrice-Emery Lumumba

Si je disais que j'ai une idée sur l'assassinat de Patrice-Emery Lumumba, je mentirais et ceci ne se fonderait que sur un jugement subjectif. Parce que, quand Lumumba a été assassiné, je me trouvais aux études en Belgique. C'est là que j'ai appris la nouvelle de sa mort. On avait écrit dans la presse belge qu'il avait tenté de s'évader de son lieu de détention, et c'est pour cette raison qu'il avait été tué par les villageois. Voilà la première thèse qui était sortie. Par la suite, on s'est rendu compte que ce n'était pas le cas, que c'étaient, semble-t-il, les autorités sécessionnistes du Katanga qui l'avaient tué à froid. Après, je n'avais aucune autre version, jusqu'à ce que la Commission des assassinats de la Conférence nationale souveraine ait levé le voile. Mais, je pense plutôt que des zones d'ombre subsistent toujours dans ce dossier.

Comme président du Sénat, nous avons eu la première réunion des Présidents des Assemblées parlementaires des pays de la CEPGL en avril 2008 à Bruxelles, regroupant la Belgique, le Burundi, le Rwanda et la RDC. A la suite de ces assises, à une des réceptions données, le président de la Chambre des représentants de Belgique, M. Herman Van Roppuy, me dira, à propos de cet assassinat, que le jour où le Vatican ouvrirait le dossier de béatification de S.M. le Roi Baudouin et qu'on lirait le rapport de la Commission parlementaire belge d'enquête sur Lumumba, il sera difficile en ce moment-là, me disait-il, de béatifier l'ancien Souverain belge. Aussitôt, il m'a remis ce rapport avec dédicace. Pour le reste, je n'en sais strictement rien.

Les concepteurs de l'idéologie du MPR-parti-Etat

Je n'ai jamais été parmi les concepteurs de l'idéologie du MPR-parti-Etat. Au contraire, comme je l'ai déjà signalé plus haut, j'étais parmi ceux qui, avec le professeur Marcel Lihau, avaient refroidi les ardeurs notamment d'un certain Prosper Madrandele lorsqu'au cours d'une réunion du parti, il voulait introduire le monolitisme. C'était d'ailleurs à la demande discrète du Président Mobutu lui-même. Par la suite, je n'ai pas compris pourquoi il a fini par concéder, jusqu' à succomber à l'idée de la suprématiation du MPR par rapport à l'Etat.

Tout ce que je sais est que, dans cette entreprise, des cadres comme Kithima, Kititwa, Bo-boliko, Mpinga Kasenda, Vunduawe, Sakombi Inongo et bien d'autres n'ont pas été loin de l'entreprise. Ils y ont même joué, pour certains en tout cas, un rôle éminent. Je sais aussi que *Le Manifeste de la N'sele*, véritable « bible » du régime, avait été en son temps rédigé par plusieurs cadres, dont le jeune docteur Etienne Tshisekedi. Dans ce *Manifeste*, on trouvait déjà le principe de l'unité de commandement ! Je ne sais pas exactement celui qui est venu avec l'idée de l'institutionnalisation du MPR, non seulement comme l'unique parti, mais aussi et surtout comme le « parti-Etat », mais ce devait être tout ce monde à la fois. Je sais seulement qu'un bon matin, le président de la République avait convoqué une session du congrès du parti en 1970. Contre toute attente, il n'y avait dans l'ordonnance de convocation qu'un seul point à l'ordre du jour : « l'institutionnalisation du MPR ». Je ne sais pas de qui lui est venue l'idée. Etait-ce de Belchika, ancien ambassadeur en Guinée ? Celui-ci a-t-il suggéré au chef l'expérience du Parti démocratique de Guinée de l'ancien président Sékou Touré ? Je n'en sais rien.

Dans les méthodes de travail du Président Mobutu, personne ne pouvait véritablement s'attribuer la paternité d'une idée, d'un projet. Il avait toujours – comme je l'ai dit aussi – plusieurs armes au feu, plusieurs cartes à rebattre. Vous pouviez croire que vous étiez le seul investi d'une telle mission. Erreur ! Le maréchal avait toujours quelqu'un d'autre qui pouvait suivre ou contrôler votre travail. Quand vous allez le lui remettre, c'est à un autre qu'il demandera l'appréciation finale. Voilà pourquoi je ne sais pas dire, avec exactitude, de qui est venue l'idée de l'institutionnalisation, puis de la suprématiation du M.P.R..

Pour illustrer cet aspect des méthodes du président, un jour, il me demanda de voir un peu dans la Constitution s'il n'y avait pas certains articles à modifier. Et, il s'est mis, lui-même, à en citer quelques-uns. Quand je suis allé lui remettre le travail, c'est après que je saurai qu'il avait remis le même travail à

quelqu'un d'autre ! Je l'ai su parce que, à la suite de cette relecture, c'est lui-même qui m'a rapporté mon texte pour correction. Et c'est là que j'ai vu la main d'une autre personne, qui me contredisait systématiquement ! Il ne nous a jamais mis ensemble, mon contradicteur et moi. Mais c'était comme ça sa méthode de travail : le cloisonnement.

Dans ce travail qu'il m'a demandé, il n'y avait rien en termes d'institutionnalisation du MPR. Je ne proposais d'ailleurs pas au président des options à inscrire dans la Constitution. Si je participais au travail de révisions constitutionnelles, c'était après que des options politiques aient été levées par d'autres, en particulier au sein des structures du parti. Et, sur ce plan, le Président Mobutu ne s'inspirait pas que des seules résolutions des structures du parti. D'ailleurs, ce qu'on avait dit sur sa proximité idéologique avec le président guinéen, tout cela pourrait s'avérer vrai. Parce que Sékou Touré était déjà venu à Kinshasa en visite officielle, avant de traverser à Brazzaville. Je crois que ce fut l'un des plus beaux jours du président d'avoir ainsi invité l'un de ceux qu'on considérait comme les plus grands chefs résistants d'Afrique. Or, Sékou Touré était connu comme celui qui avait dit non à De Gaulle ! Mais, à mon avis, cette visite n'a apporté rien de plus dans les conceptions politiques du Président Mobutu. Il l'avait peut-être invité pour créer un événement, mais rien de plus. Du reste, Sékou Touré ne pouvait rien nous apporter parce qu'il était lui-même confronté à beaucoup de problèmes internes. Et quoi qu'on le dise, il n'était pas un « modèle » pour le Président Mobutu, un homme particulièrement jaloux de son orgueil propre. D'où, d'ailleurs, son discours sur le recours à l'authenticité.

La politique du recours à l'authenticité

On peut refuser au Président Mobutu certaines politiques qu'il a prônées ou menées en 32 ans de « règne », mais pas celle-là. On peut lui reprocher par exemple la zaïrianisation, l'institutionnalisation du MPR et sa suprématie, mais pas sa politique du recours à l'authenticité. Qui peut refuser d'être authentique, c'est-à-dire en un mot soi-même ? Au départ, le Président Mobutu parlait du « retour à l'authenticité ». Mais, après critique, il a rectifié son discours pour parler du « recours » à l'authenticité. Par cette politique, le président voulait, en fait, que nous soyons nous-mêmes, pas ce que les autres – et en particulier les occidentaux – voulaient que nous soyons. Il avait certainement en mémoire ici la politique d'assimilation européenne menée pendant près d'un siècle par les Belges au Congo, politique qui avait abouti aux fameux « évolués » porteurs des cartes d'immatriculation et autres signes de la civilisation européenne.

Au fond, c'est cette politique d'assimilation aveugle que le Président Mobutu rejetait. Le recours à l'authenticité nous a ainsi permis, chemin faisant, de nous forger une certaine conscience nationale et de bâtir l'unité de notre pays. Si quelque part, le chant et la danse que Mobutu avait institués avaient quelque vertu, c'est dans la galvanisation des masses pour la création de ce sentiment national. Cela a permis d'insuffler, du Nord au Sud, de l'Est à l'Est de notre pays, le sentiment d'appartenir à une seule et même nation, à défaut d'avoir réussi la création d'un Etat fort.

Aujourd'hui, les Congolais parlent le même langage - pas nécessairement la même langue – à propos de leur pays. Ils éprouvent la même gêne, la même révolte, quand des atteintes sont portées à son unité, à sa souveraineté et à l'intégrité de son territoire. Si cette conscience nationale n'avait pas été forgée, toutes les tribulations et toutes les agressions que nous avons connues ces dernières années allaient sonner le glas de cette nation. C'est un des héritages de Mobutu qu'il serait objectivement malhonnête de nier. Sur ce registre, il était visionnaire. Il a peut-être commis des erreurs sur d'autres points – et qui ne les commet pas ? – mais, sur ce point, il fut visionnaire. Et d'ailleurs, le Président J. Kabila lui-même, dans son discours du 30 juin 2015, lui a rendu un bel hommage, en le mentionnant comme père de l'authenticité, de l'unité nationale et de la conscience nationale. C'était tout dire.

Le rapport Blumenthal

Blumenthal était un citoyen allemand nommé par le FMI directeur général auprès du Gouverneur de la Banque centrale du Zaïre. Ce fonctionnaire international est venu ici dans un esprit des pays du Nord, pays de l'Eglise réformée, pays des hommes « stricts ». L'on se souviendra que l'Allemagne est l'un des rares pays qui a inscrit dans sa Constitution l'échelle de financement monétaire, c'est-à-dire de déficit budgétaire, lequel ne doit pas être dépassé. L'échelle de tolérance du déficit budgétaire actuelle est de 0,3% du PIB dans ce pays, je pense. A l'Union européen, elle est de 3%, si je ne m'abuse. L'Allemagne a donc toujours été contre le déficit budgétaire. C'est le souvenir de l'effondrement de son économie dans les années 28, après la guerre 14-18, qui fonde l'existence de cette règle constitutionnelle.

C'est donc en bon Allemand que Blumenthal arrive ici au Zaïre dans la première moitié des années 80. Il nous a trouvés avec notre manière de gérer nos finances publiques. En clair, il voulait observer la manière dont le président de la République intervenait à la Banque centrale pour se servir. Et, on peut dire que ce fonctionnaire international a été véritablement catastrophé ! Je recommande de lire ce rapport. On verra combien était

cinglante la critique. On verra comment s'était installée la jungle dans nos finances publiques, en dépit de nos dénégations. Et, tout cela ne pouvait que catastropher.

On doit dire aussi, à la vérité, qu'avec un peu de connaissance des coutumes du pays, le fonctionnaire international aurait relativisé quelque peu son propos, le Zaïre n'ayant pu mériter cette comparaison avec les pays occidentaux dont le sien. Dans la conception du maréchal Mobutu, en effet, le président de la République est un chef du village, chez qui on peut aller avec plein d'espoirs et où on doit nécessairement trouver à manger et à boire. Il se considérait comme un chef de clan, chez qui on doit nécessairement trouver un endroit pour dormir et où, une fois le séjour terminé, l'on doit repartir avec une bonne casserole. Sur ce plan, le Président Mobutu raisonnait à peu près de la manière suivante : « Vous m'avez rendu visite, je vous en remercie. Vous avez mangé, vous avez bu, vous avez bien dormi chez moi, c'est la moindre des choses chez un chef. Je sais que vous n'êtes pas seul chez vous ; vous avez sans aucun doute laissé une femme et des enfants. Voilà un petit cadeau pour eux, et bon retour » ! Pour lui, un chef qui ne pouvait avoir ce genre de préoccupations, n'en était pas un, du moins d'après sa conception de nos coutumes.

J'ai ici une anecdote que m'avait racontée ma grand-mère. Un jour, un jeune garçon avait porté son regard sur une jeune fille dans une famille. Comme dans nos coutumes ce sont les familles qui se marient, voilà que la famille de ce garçon avait décidé de demander la main de cette jeune fille à sa famille. Un jour, venant seul, le garçon devait rendre visite à sa fiancée. On était entrain de préparer, dans la belle-famille, la viande d'éléphant. Le futur beau-père dit alors au futur fiancé : « Nous ici, on n'a pas grand'chose ; on prépare seulement la viande d'éléphant ; si tu peux la partager avec nous ». Pris par je ne sais quel complexe, le futur gendre répondit : « Moi je ne mange pas de viande d'éléphant ». Et le futur beau-père de répliquer : « Dans ces conditions, vous n'allez rien manger car nous n'avons rien d'autre ». Et, effectivement, à l'heure prévue, tout le monde passa à table, sans le jeune garçon. Celui-ci essaya de dormir, mais pas vraiment. Tout à coup, pendant son sommeil, tenaillé par la faim, il rêva à haute voix : « Na lobaki lokuta ; na liaka ndjoku » (« J'ai menti, je mange la viande d'éléphant »). Jetant son regard bienveillant sur le jeune homme complexé, le futur beau-père ne déploya pas mille efforts pour le convaincre : « Viens seulement manger, mon petit ! ». A l'instant même, ce fut la fin du sommeil.

Le Président Mobutu, il faut le prendre comme ça : un père qui ne manque rien à manger pour ses convives. Et même si le convive feint de n'avoir aucun

besein, il savait utiliser toute sa sagesse et sa sagacité pour le convaincre. Tel était le maréchal Mobutu. En ce domaine, il ne faut pas le prendre autrement. Sur ce point, le fonctionnaire allemand n'avait rien compris. Et si on voit les choses aujourd'hui après lui, on dirait qu'elles n'ont pas beaucoup évolué. On entend parfois l'opinion publique dire : « Lui au moins, quand il recevait, il distribuait. Mobutu mangeait avec la fourchette et laissait tomber des miettes ; aujourd'hui, on mange, on utilise la cuillère et rien ne tombe ! ».

Tout compte fait, le « rapport Blumenthal » doit continuer à inspirer notre gestion des finances publiques.

Les deux guerres du Shaba et les conséquences de la guerre froide

Les deux guerres du Shaba ont éclaté en pleine « guerre froide ». Et la guerre froide était – on le sait – l'expression du clivage Est-Ouest. Le Président Mobutu était connu comme appartenant au camp occidental. La guerre du Shaba, qui est venue d'Angola par les ex-gendarmes katangais, c'était pour pouvoir introduire la politique de l'Est, c'est-à-dire le communisme. Ceux qui sont venus porter leur secours au Président Mobutu sont la France, la Belgique, le Maroc et le Sénégal. Pourquoi ? Parce que l'Occident était ébranlé dans ses fondements et, si l'on se souvient bien, la guerre froide n'avait pas le théâtre des opérations dans les pays qui prônaient cette politique. Le théâtre des opérations c'était sur le territoire de ceux qui se réclamaient de l'un ou de l'autre. Et le Zaïre était l'un de ces théâtres.

Si jamais les gendarmes katangais avaient gagné, nous aurions changé d'idéologie. Ils ont tenté cela déjà en 1961, après la mort de Lumumba. A cette époque, ils avaient même réussi à prendre une partie du pays, la Province Orientale et toute la province du Kivu, dirigée par Gizenga. Mais, l'aventure n'est pas allée loin. Malgré une certaine reconnaissance de son gouvernement par quelques pays de l'Est européen – dont certains en sont arrivés jusqu'à l'accréditation de leurs ambassadeurs à Stanleyville - Gizenga n'a pas réussi à ce moment-là. Les ex-gendarmes katangais sont encore revenus en 1977 et en 1980 pour retenter l'opération, mais cette fois, ils ont été stoppés net. Et, en fin de compte, c'est le camp occidental qui l'a emporté et ce, jusqu'à la chute du communisme en 1989.

Le « SBK »

Le SBK c'est le sigle donné à une association fictive privée, créée de toute pièce par l'opinion publique, à partir des premières lettres des noms de Seti Bemba et Kengo. Je précise que cette association n'a jamais existé en réalité et que c'était une simple rumeur. Quand une rumeur comme celle-là a fusé, non seulement on ne savait pas d'où elle est venue, nous-mêmes les protagonistes, on se demandait pourquoi on lui accordait une telle importance.

On considèrerait peut-être que, dans la foulée de la guerre entre les « Ngbandi blancs » et les « Ngbandi noirs », nous les mulâtres on avait pris une telle importance auprès du président que ça faisait ombrage à certains.

Au fond, d'où est venu le problème ? Rétrospectivement, je considère que SBK est venu du fait de notre proximité familiale réelle entre Bemba, Seti et moi. Souvent, nous étions ensemble. Dans les événements heureux comme dans nos malheurs. Cette intimité, cette familiarité a de beaucoup contribué à la rumeur. Deuxièmement, et c'est l'aspect le plus rocambolesque de l'histoire, l'on a considéré basement que nous avions des affaires que nous brassions ensemble, nous trois. Personnellement, je n'ai pas eu d'affaires à brasser avec Seti. J'ai eu des affaires avec Bemba par deux fois. D'abord, lorsque Bemba voulait acheter FNMA. Ensuite, dans l'affaire de la papaïne à Beni. Lorsque Bemba a voulu acheter FNMA, il m'a demandé si je voulais participer au capital de cette société ; ce que j'ai accepté. J'étais un actionnaire non actif dans la structure du capital de cette société. Mais, je ne me suis jamais mêlé de la gestion de cette affaire qui me paraissait très éloignée. Ensuite dans l'affaire de la papaïne à Beni, j'ai également accepté ma participation. Mais, là aussi, non seulement je n'étais pas actionnaire actif, mais aussi je n'étais pas seul ; il y en avait d'autres.

Ce que je dois dire avec beaucoup de regret – et ici je demande que Dieu prenne en pitié l'âme de mon illustre frère disparu – que la gestion de toutes ces affaires, alors entièrement laissée à Jeannot Bemba, n'était pas orthodoxe. A cause de cela, je suis immédiatement sorti de ces deux affaires, au point que la deuxième raison du maintien de SBK ne se justifiait plus.

Pour tout dire, en réalité la rumeur SBK venait simplement du fait que l'opinion publique croyait que les Ngandi métis avaient une influence plus importante auprès du président, que d'autres catégories de collaborateurs n'avaient pas. Erreur ! Le Président Mobutu ne fonctionnait pas comme ça. Il était au-delà de la tribu, comme il pouvait l'être à l'égard des « clans » !

C'est comme cela que je crois pouvoir expliquer l'existence de la rumeur ; je ne sais pas s'il y en a d'autres. J'ai été un peu surpris, à la mort de Jeannot Bemba en 2013, que Jean Seti, dans son hommage, ait publiquement mentionné l'existence de ce fameux SBK. C'était peut-être une façon de rapporter un héritage de l'opinion publique, mais ce n'était pas, pour lui, une façon de donner au fantasme une existence réelle. Je mets tout cela dans le compte des fantasmes.

Le « clan Kengo »

Comme SBK, il n'y avait pas non plus un clan Kengo formellement créé. Lorsque j'ai créé l'UDI, mon parti politique, j'ai effectivement été avec la plupart de mes anciens collaborateurs, tantôt comme membres du gouvernement, tantôt comme PDG, tantôt comme homme d'affaires. Il y avait là-dedans plusieurs personnalités comme Thambwe Mwamba, Selemani Mwana Yile, Banguli, Mambu, etc. L'opinion publique a appelé tous ces cofondateurs les *Goldon's Kengo boys*. C'est peut-être là qu'a surgi l'expression « clan Kengo ». Mais, nous ne travaillions pas dans un esprit de « clan » ! En revanche, je ne peux pas nier que, durant toute ma carrière, j'ai pu entraîner un groupe de gens – hommes ou femmes, jeunes ou vieux – qui ont pu se reconnaître en mon leadership.

En réalité, l'expression n'a été forgée que bien plus tard dans la marche de notre Etat, à la faveur de la libéralisation politique du 24 avril 1990. C'est le Premier ministre Crispin Mulumba Lukoji qui en est à l'origine. Nommé en remplacement du Premier ministre Lunda Bululu, il n'a eu pour premières mesures que le limogeage de tous les responsables publics qui avaient travaillé avec ce dernier et, au-delà, avec moi. Au cours d'un Conseil des ministres, il aurait déclaré vouloir débarrasser le pays de tous les « kengistes » ! C'est ainsi que le Gouverneur de la Banque centrale et plusieurs autres PDG viendront à en payer le prix. Sans tenir compte de leurs compétences avérées, le nouveau Premier ministre n'a trouvé mieux que le reproche d'appartenir au « clan Kengo ». Pourtant, dans ma carrière politique, je n'ai jamais cultivé l'esprit du clan. J'avais et j'ai toujours eu toutes les régions, toutes les ethnies et toutes les tribus dans mon entourage immédiat.

A titre d'exemple, le cas David Mutamba. Lors d'une de mes tournées à l'arrière-pays en tant que Premier Commissaire d'Etat, j'arrive à Lubumbashi. David Mutamba, Administrateur-directeur technique à la Gécamines demande à me voir. Au cours de l'audience que je lui ai accordée, il m'expose ses déboires. Le président de la République venait de signer une ordonnance revoyant la composition du Conseil d'Administration de la Gécamines. Au lieu d'Administrateur-directeur technique, cette ordonnance ne l'a maintenu que comme simple directeur, c'est-à-dire un fonctionnaire. Il estime avoir été préjudicié. De retour à Kinshasa, je vois le Président et lui expose les faits. Immédiatement, le président réagit : « Mutamba azali ndeko ya Mulenda Mbo. Bango mibale bazali ba Songye. Mulenda Mbo atiyi ndeko na ye wana po bakabolaka mbongo. Lisusu atiyi ye fournisseur ya Gécamines. Tango ya kokabola mbongo, boyokani ezali te. Ebandi kotiya mwa conflit na kati ya société. Yango wana na longoli ye n'esika wana » (Mutamba est frère à

Mulenda Mbo. Les deux sont des Songye. Mulenda Mbo a mis son frère là-bas pour se partager l'argent. Il l'a, en plus, mis fournisseur de la Gécamines. Au moment du partage du butin, il n'y a pas d'entente. Ça commence à introduire le conflit dans la société. C'est pour cela que je l'ai dégomme de là »). Je dis alors au président : « Si c'est comme ça, il ne faut pas humilier ! On n'humilie pas un cadre qui a servi la République. En le dégradant et en le laissant dans la même entreprise, comment voulez-vous qu'il ne soit pas frustré. Pensez-vous qu'il ne deviendra pas aigri suite à cette humiliation ? ». « Trouves-lui alors un autre poste, si vous voulez », conclut le président.

C'est comme ça que David Mutamba sera nommé PDG de la SNEL. Ce n'était pas parce qu'il était de ma région ou de ma tribu ! Et comme c'était un cadre intègre et compétent, à son départ de la SNEL, il avait laissé la société très solvable.

Un autre exemple est celui de Munga. Bien sûr Maximilien Munga est originaire de l'Equateur ; bien sûr, c'est le frère cadet de Roger Munga, ancien condisciple de l'élève Mobutu au Groupe scolaire et également mon ami. Mais, ce n'est pas ce critère qui avait prévalu avant tout lors de ma plaidoirie en sa faveur. Quel était son problème ? Max a occupé plusieurs fonctions dans les entreprises publiques. Mais son départ de la SNCZ ne s'est pas fait dans des conditions ordinaires. Ce départ a d'abord été précédé par une intervention personnelle du président de la République au cours d'un meeting à Kinkole. Dans ce meeting, le président avait fustigé, semble-t-il, la légèreté du PDG Munga qui quittait le siège de la société à Lubumbashi, avec l'avion de la compagnie, pour venir s'amuser à Kinshasa les week-ends. Révoqué dans ces conditions, il était devenu difficile pour le Président de lui confier d'autres charges. Le voyant, je ne pouvais pas intervenir. Par deux fois, j'ai présenté au président de la République un projet de nomination de l'intéressé à la SNEL, comme adjoint à l'expatrié qui dirigeait en ce moment-là l'entreprise. Par deux fois, j'ai essuyé un refus catégorique du président ! Ce n'est que la troisième fois, ayant vu mon insistance, qu'il va accepter de le nommer. Au départ de l'Européen en question, Max Munga sera titularisé PDG.

Plusieurs autres cadres ont ainsi été nommés sans qu'au départ il y ait eu un plan cocoté de placer les miens. Si « clan Kengo » il y avait, c'est peut-être à propos de ceux-là. Mais, je n'ai jamais été un homme de clan, au sens primaire du terme.

La « prima curia »

Voici un autre fantasme – ravageur celui-là – dont j’ai entendu parler et qui a causé énormément du tort à plus d’un. C’est à travers ce genre de fantasme, nourri par la force de la rumeur kinoise, que je me suis rendu compte que, finalement, le développement ou le sous-développement d’un peuple est avant tout une question de mentalité.

C’est en décembre 1990 que, pour la première fois, la rumeur a été étalée à la place publique. Elle a été fomentée notamment par un quotidien bien lu à l’époque – le journal *Umoja* – qui, sous la plume d’un de ses meilleurs chroniqueurs, avait cru révéler au public l’existence d’une société secrète qui aurait été créée par le Président Mobutu, avec autour de lui un noyau composé de « fidèles des fidèles », afin de consolider la stabilité et la pérennité de son régime. Dans cette livraison, le quotidien kinois, très proche de l’opposition politique, précisait que ladite société secrète, inspirée des rites francs-maçons, aurait été constituée sur base d’un « pacte de sang », signé par les sociétaires, afin de témoigner de leur fidélité indéfectible au maître-inspirateur. Pour cela, ils étaient prêts à tout sacrifice – y compris le sacrifice suprême – pour défendre le régime.

A plusieurs années de distance de cette rumeur, je peux me permettre d’affirmer aujourd’hui, sur le crédit de ma foi chrétienne, que ce n’était qu’une rumeur, mieux, un fantasme malsain qui s’inscrivait en droite ligne de la logique de la diabolisation du régime du maréchal Mobutu. J’affirme solennellement que cette société secrète, d’allure mystico-religieuse, n’a jamais existé et, si elle a existé, c’était, en tous les cas, en dehors de moi. Que s’est-il passé au juste ? Un jour de l’année 1985, pendant que j’étais Premier Commissaire d’Etat, le président de la République nous appela dans l’après-midi. Il y avait là, outre ma pauvre personne, le citoyen Kititwa, Premier Vice-Président du Bureau du Comité central, le citoyen Bo-boliko Lokonga, Deuxième Vice-président, et le citoyen Kithima-bin-Ramazani, Secrétaire général. Une réunion s’est effectivement tenue au bateau présidentiel. C’était l’unique et il n’y en avait pas d’autre. Pas deux, je me répète.

A l’ouverture de la réunion, le président de la République s’est exprimé presque en ces termes : « Je me félicite de l’amplitude prise par notre parti et c’est très bien que ce soit un mouvement de masse. Je voudrais quand-même qu’au sommet du MPR, il y ait une structure de concertation pour des choses qui ne peuvent pas sortir du dedans. Nous sommes trop nombreux pour que des choses ne fuitent. Cette structure restreinte pourrait s’occuper des réflexions et des stratégies sur des choses les plus importantes de la marche

de notre révolution. Ainsi, nous pourrions calmement réfléchir sur des questions importantes qui nécessitent un approfondissement avant qu'elles ne soient pas divulguées ». Chacun sait que le Président Mobutu, mieux que quiconque, avait le culte du secret et pas seulement de la discrétion. « Ce comité, poursuivait-il, pourra approfondir des questions et quand ce sera suffisamment approfondi, alors, on peut les diffuser, on peut les porter à la connaissance des organes officiels du parti ».

Bien évidemment, l'initiative a été accueillie par tous les conviés comme une marque de confiance du « Guide de la Révolution ». Après un bref échange à ce sujet, la charge a été confiée à Kititwa de réfléchir à l'organisation de la structure avant d'être approuvée par tous les membres. Kititwa parti, et comme il fut ambassadeur du pays auprès du Saint-Siège, il est allé faire un document pour structurer ce petit comité, que le Président venait ainsi de mettre sur pied. Adoptant le langage de l'Eglise catholique et s'inspirant des structures du Saint-Siège, il appellera la structure *Prima curia*, c'est-à-dire la « Première cour », et baptisera ses organes internes à la manière du Vatican. Il y avait là des « dicastères », des « commissions », des « congrégations », et que sais-je encore. Ayant reçu le draft du document, je n'y comprenais rien. J'ai aussitôt appelé Jean-Marie pour chercher à en savoir davantage. Il me dit : « J'ai réfléchi un peu à la manière de la structure du Vatican ». Et de m'étonner : « Pourquoi tout cela, pour un petit comité de trois à quatre personnes ! ».

Quand le quotidien *Umoja* s'est procuré le document – bien plus tard et je ne sais comment – et l'a mis sur la place publique, c'était la catastrophe. L'interprétation qui en a été faite et l'amplitude qui lui en a été donnée étaient en dehors de toute imagination. Une société secrète ? Les rites francs-maçons ? Un pacte de sang ? Je n'en croyais pas mes yeux. C'est à peine que j'essayais d'établir le lien entre la fameuse « *prima curia* » proposée par Jean-Marie Kititwa et celle décrite dans ce journal. En ce qui me concerne, je ne connaissais ni les tenants ni les aboutissants de la déferlante rumeur provoquée par ce quotidien, si ce n'était le désir de noyer le régime et ses principaux acteurs.

Je me répète : la réunion préparatoire à la mise en place du comité de stratégie proposée par le président de la République en 1985 n'a eu lieu qu'une fois ; il n'y en a jamais eu de seconde. Bien entendu, à partir de cette fuite, après cette folle rumeur, on n'a plus jamais parlé de la structure et Kititwa n'a jamais pu avoir l'occasion de défendre son projet de statut auprès de nous quatre. Entretemps, l'information avait déjà circulé et – il faut l'avouer – elle avait déjà fait beaucoup de dégâts. Voilà la vérité que je connaisse sur cette fameuse

« société secrète » appelée *Prima curia*. Elle n'a jamais eu d'existence réelle. Elle n'avait surtout rien d'ésotérique comme d'aucuns l'avait méchamment insinué.

Le phénomène « lititi mboka »

Le phénomène « lititimboka » est intervenu après mon départ du deuxième gouvernement en avril 1990. Il est survenu plutôt sous le Premier ministre Lunda Bululu, chef du gouvernement de la transition. Je venais de quitter le gouvernement après le discours du 24 avril 1990. Je n'étais pas au pays quand cet incident malheureux s'est produit à Lubumbashi. Je me trouvais à l'étranger. Ma première réaction est venue de la lecture du Journal *Lesoir* en Belgique. Collette Braeckman y affirmait que des militaires des FAZ avaient massacré les étudiants dans le campus de Lubumbashi à l'arme blanche. Mais, lorsque nous avons analysé la situation par la suite, de tout ce qu'elle avait écrit et de toutes les vagues que cette affaire avait soulevées, il n'en restait finalement que très peu de poussières.

Il y a eu certes mort d'homme – et un mort c'est toujours de trop – mais il n'y a pas eu autant de dégâts que ceux annoncés. C'est en tout cas ce qu'une commission parlementaire dépêchée par le Président Anzuluni Bembe avait révélé. Nguz-a-Karl'Ibond, alors fraîchement rentré dans l'opposition, avait évoqué l'existence des « charniers » ! Mais, à ma connaissance, même quand il est redevenu Premier ministre durant la même période de transition, je n'ai pas vu où il est allé déterrer ces corps pour leur donner ne serait-ce qu'une sépulture digne. On avait même dit que c'est le Président Mobutu qui avait, lui-même, autorisé un avion DC 10 d'Air-Zaïre, parti de nuit de Kinshasa, pour aller déposer le commando à Lubumbashi. Je ne sais pas si cela était vrai, mais, au vu des résultats, on peut se permettre aujourd'hui de douter de certaines versions des faits rapportés. D'ailleurs, pour peu que je le connaisse, ça ne ressemble pas au Président Mobutu. Il avait une autre idée des étudiants.

En 1969 et en 1971, quand les étudiants de Lovanium avaient été à l'origine des émeutes, j'étais procureur général de la République. Je peux affirmer que, d'après mes enquêtes, aucun étudiant n'avait été tué à l'époque ! Et le Président Mobutu, dans ses commandements, était strict sur cette question. Il y a eu, certes, des grabuges quand les étudiants descendaient de la colline et on en a interpellé certains. Mais, il n'y a jamais eu « massacre » comme d'aucuns l'ont écrit ! Je peux l'affirmer du haut de ma fonction à l'époque. Le gouverneur de la ville de l'époque avait plus ou moins bien géré la situation en envoyant des policiers. Cela a relativement bien marché, jusqu'à ce que le général Bumba, commandant de la Ditrac (Division des troupes aéroportées

de choc), ait envoyé ses soldats, les paracommandos. Ce sont ceux-ci qui vont utiliser des armes à feu. Et le Président Mobutu a toujours regretté cet incident ! Il était même malade quand il a appris qu'il y avait deux étudiants fauchés !

Bref, l'idée que tout un avion parti de Kinshasa avait été envoyé à Lubumbashi en 1990 pour massacrer les étudiants, c'est-à-dire en quelque sorte faire une expédition punitive, n'a pas beaucoup de crédit. D'ailleurs, parmi les personnes qui ont profondément souffert de ce « gros mensonge d'Etat », c'est l'ancien Gouverneur de région de l'époque des faits, Monsieur Koyagialo, un homme aimé par sa population. Même à son niveau, il n'y avait aucun plan d'attaque des étudiants ! Malheureusement, simple bouc-émissaire, le pauvre en sortira victime. Ayant perdu son poste, il croupira même plusieurs années en prison en parfait innocent ! Et c'est pour réparer cette injustice qu'en ce qui me concerne, je me suis investi en 1994 pour qu'il soit amnistié. Je crois que ceux qui ont agi ainsi, ont agi pour nuire encore à la République. Et la République aurait dû, non pas accuser gratuitement des personnes en vue, disant que c'est tel ou tel qui a commis le crime, mais chercher de vrais coupables et les punir, si responsabilité il y avait. Et, à mon avis, l'erreur du Président Mobutu, lorsque la Belgique, à la suite de cette affaire, viendra à suspendre sa coopération, était d'être tombé dans le jeu de ce pays. Le problème, c'était lui et son régime. La Belgique n'avait aucune preuve du « massacre » des étudiants.

Le départ du Gouvernement

Je suis parti de mon deuxième Gouvernement le 25 avril 1990 au tout début des tumultes politiques qui allaient précipiter la fin du régime. Mais, en réalité, mon gouvernement était déjà dissout le 24 avril 1990 à la suite du discours historique du président de la République sur la démocratisation du pays. J'ai déjà raconté l'anecdote à ce sujet. Pour me répéter, je partais de ma maison vers le bureau lorsque le téléphone sonna. Chanimala avait placé dans ma voiture, à ma demande, un téléphone. Le président me téléphona : « Vous avez un conseiller belge dans votre cabinet ? » Je lui répondis : « Pourquoi faire ? » Il reprit : « Te, likambo te, natuni kaka » (« Pas de problème, c'était une simple question »). A midi, au moment où je suis retourné chez moi déjeuner, je trouvai sur ma table des extraits de journaux belges que notre Ambassadeur à Bruxelles, Kimbulu, m'avait envoyés. Là, je découvrirai que Collette Braeckman, journaliste au quotidien *Lesoir*, avait repris toute la trame du

discours présidentiel qui devait être prononcé le 24 avril. Or, nous étions le 23 !

Aussitôt, je téléphonai au président de la République. Il était sur son bateau à N'sele. « Je viens de voir les extraits des journaux belges, lui dis-je en liminaire. J'y découvre que Collette Braeckman a publié presque tout votre discours de demain. Je vois ici la trame de tout votre discours. Qu'est-ce qui s'est passé ? » « Ah oui, me reprit-il. Yango wana na tunaki yo likambo ya mondele wana te ! » (“Ah oui, c'est pour cela que je vous ai posé la question sur la présence de ce blanc dans votre cabinet”). Je dis alors au président : « Quand-est-ce nous pouvons nous voir ? ». Il me répondit : « A vous de choisir. Demain. Soit avant le discours, soit après ».

Connaissant l'homme et sachant que, le lendemain, il devait se révéler euphorique, j'ai dit à mon épouse que nous allions quitter la maison à 7h du matin, question de le voir avant tout le monde. Et c'est ce qui fut fait. Je suis arrivé à N'sele à 7h45. Aussitôt arrivé, j'ai dit à l'officier qui était là : « Prévenez le président que je suis arrivé ». Quelques temps après, je demandai la suite, l'officier me dit : « Ah, il n'a pas encore fait signe, Premier ». Je demandai encore quelques temps après, ce fut la même réponse. Jusqu'à 9h, le président ne faisait toujours pas signe ! J'ai commencé alors à comprendre qu'il se passait certainement quelque chose. Mais, en réalité, je ne subodorais rien de précis. Pour bien parler avec le Président Mobutu, il fallait bien le connaître ; pas seulement comme président, mais aussi et surtout comme homme. Et je le connaissais bien, peut-être pas comme tout le monde, mais je le connaissais à ma manière.

Dès qu'il eut fini de faire ce qu'il faisait, le protocole fit signe à tout le monde d'entrer dans la salle. Je vis le président sortir du bateau, accompagné de quelques personnalités habituelles. Moi aussi, je me suis mis derrière lui. Et là, je commençai la conversation : « Nous avons à nous parler, n'est-ce pas ! » Il me répondit : « Oui, oui... ». Alors, il se mit à dérouler ce qui lui passait par la tête, alors même que, moi, je n'avais même pas encore évoqué le sujet de la veille. Le président me dit : « Voilà. Mokolo m'a dit qu'en France, il y a un Conseil constitutionnel. Peut-être que ekozala malamumu po na yo ozwa eloko wana ». Je lui dis : « Non. Vous m'avez toujours trouvé des postes, mais cette fois-ci je refuse ». Profitant de cela, j'entrai tout de suite dans le vif du sujet de la veille : « Au fait, le blanc là, qui est-ce ? ». Il me dit : « Non, Kengo, je me suis trompé. Vous avez là-bas chez vous un intendant qui s'appelle Azevedo... ». Je lui dis tout de suite : « Ezevedo a déjà changé de nom depuis l'authenticité. Il s'appelle désormais Mbokono. Alors, c'est lui qui a vendu le discours ? En a-t-il été rédacteur ? ». Il ne dit mot. Je repris la discussion :

« Vous avez chez vous aussi Buisine. Lui au moins a fait son baccalauréat. Ezevedo n'a même pas fait le baccalauréat ni terminé ses humanités. Comment peut-il être associé à un discours ! Et Vous considérez que je suis au niveau où je peux vendre à l'étranger des secrets d'Etat ? Vous m'offensez, citoyen président ? Si vous avez l'intention de me faire partir, ça doit se faire dans la dignité ; pas en cherchant des faux-fuyants, des faits qui n'existent pas ! ».

A ces mots, le président se dévoila : « Non, non. Je veux vous dire la vérité. Je considère que la période de transition ne convient pas pour que vous restiez là-bas... ». Ce à quoi je retournai : « Alors, le dire simplement serait si difficile ! N'aurait-il pas été mieux de me le dire directement que de créer de fausses rumeurs ? ». C'est là que j'apprendrai, avant même d'entrer dans la salle des congrès de la Cité de la Nsele, que mon gouvernement va être dissout. Je n'aurais pas vu le président le matin, j'aurais appris mon départ du gouvernement dans la salle comme tout le monde ! Le Président Mobutu agissait parfois ainsi. Après tout, dans la logique même du régime, n'était-il pas le seul maître à bord ?

Mon successeur Lunda Bululu a été nommé le même jour du 24 avril 1990 après le prononcé du discours et la conférence de presse du président. Le 25 avril, le président me téléphona vers 11h. Il me dit : « Kengo, voilà. Ton successeur vient d'être nommé. C'est Lunda Bululu. Je te le passe ». On s'entretint brièvement avec le nouveau Premier ministre nommé. Je lui présentai mes félicitations et il me repassa le président de la République. Celui-ci me dit par la suite : « Je l'envoie chez vous pour la passation de pouvoirs ». Aussitôt, nous nous convenîmes pour l'après-midi de ce même jour.

A l'heure prévue, je reçus le nouveau Premier ministre dans mon cabinet de travail à la Gombe. Nous échangeâmes brièvement sur la situation du pays et je lui montrai notamment la situation du trésor public, etc. Immédiatement, le nouveau Premier ministre me demanda : « Quand-est-ce je prends place ? ». Etonné, je lui répondis : « Comment ! Vous ne pouvez être ici qu'après la constitution de votre gouvernement, la nomination de ses membres, votre prestation de serment ! Si je vous laisse une partie de la puissance publique, vous allez présider le Conseil des ministres avec mes ministres ? » Il me dit : « Alors, dans ce cas, appelle le président de la République ». A l'instant même, j'appelai le président de la République et je lui expliquai la situation. Le président n'eut que des regrets dans sa bouche : « Kengo, ma tête ! Tika kaka. Tozela kasi ». Quelques jours après la formation du Gouvernement Lunda Bululu, je pris congé de l'Hôtel du Gouvernement.

12

L'engagement politique après la dissolution du MPR-parti-État

Le discours du 24 avril 1990 : contexte, suites et conséquences

Le 31 décembre 1989, le président de la République, comme à l'accoutumée, adressa, à travers la radio et la télévision nationales, son message de vœux à la Nation. Il le fera de même, quelques semaines après, à l'intention des chefs des corps constitués et de plusieurs invités dont des ambassadeurs et des chefs des missions diplomatiques accréditées au Zaïre. A la fin de ce deuxième discours, dans la salle même, je suis allé le voir pour faire au président une remarque importante : « Comment ! Votre discours ne fait pas allusion à la fin de la guerre froide ! Des événements importants viennent de se dérouler à l'Est du continent européen. Le mur de Berlin est tombé. Le Président Gorbatchev continue sa politique de la perestroïka et de la glasnost. L'Occident ne jure que par la démocratie et les droits de l'homme. Mais, c'est un autre monde que nous allons affronter maintenant ! Comment pouvez-vous omettre des sujets d'une telle actualité ? ». Prenant immédiatement la mesure des enjeux, le président me dit : « Tu as raison. Nous allons rectifier ».

Quelques jours après, les événements ne faisaient que s'accélérer à travers le monde. Plusieurs régimes, jadis sous le parapluie de l'U.R.S.S., commençaient déjà à être secoués. Dans la foulée, le président roumain et son épouse, dont les amitiés avec le président zaïrois étaient connues, sont atrocement assassinés. Les images circulent en boucle dans les télévisions, y compris à la télévision nationale. Voyant ces images, le président prit immédiatement la mesure des enjeux. Il savait déjà probablement que, bientôt, le « vent de l'Est » n'allait pas épargner le continent africain. Il fallait donc

devancer les événements. C'est dans ce contexte que, quelques jours seulement après ses deux messages, le président va annoncer des « consultations populaires » qui, comme il le disait, devaient se dérouler « sans tabou ».

L'idée en soi apparaissait déjà comme un tournant. Car, quelques semaines avant, le président venait de réaffirmer non seulement l'originalité, mais aussi et surtout, la solidité du régime du MPR-parti-Etat, considéré comme « authentiquement zaïrois ». Il entreprendra, lui-même, une tournée à travers le pays pour recueillir, avec l'aide d'un secrétariat mis en place à cet effet, « les avis et considérations des militantes et militants du Mouvement populaire de la Révolution ». Il semble que les échanges avec les populations furent francs et, parfois même, durs à entendre. Et, à l'issue des consultations, quand Mokolo wa Mpombo, le coordonnateur de ce secrétariat, est venu lui dire qu'il était entrain de faire le résumé de ces consultations afin de lui en remettre les conclusions, il lui dira tout simplement : « Résumé ya nini ! Y'ozalaki nde kolanda te. Nga moko nayezi makambo nionso. Tika tosala o be ndenge na koyebisa bino » (Quel résumé ! Tu ne faisais que suivre. Je sais tout moi-même. Laisse qu'on fasse ce que je vais te dire). C'est cela que le chef voulait exprimer quand il avait dit, dans son discours du 24 avril 1990, qu'il avait pris ces décisions « seul devant sa conscience ».

Au fond, l'idée préconçue du Président Mobutu était simple. Pour lui, le peuple zaïrois ne voulait pas du multipartisme ; c'est lui qui, à sa manière, le lui a donné. Le peuple zaïrois ne voulait pas de la démocratie à l'occidentale ; lui devait instaurer une démocratie typiquement africaine. C'est la trame de tout le discours du 24 avril 1990. C'est ainsi qu'il va annoncer la fin de la suprématie du MPR et la libéralisation du régime avec, à la base, le principe de la séparation des pouvoirs devant se matérialiser par la réhabilitation des trois pouvoirs traditionnels de l'Etat : le législatif, l'exécutif et le judiciaire. C'est ainsi qu'il va aussi annoncer sa propre démission du parti et l'instauration d'un multipartisme à trois pour une compétition électorale à venir, à l'issue d'une période de transition fixée à un an.

A propos de ce tripartisme, le Président Mobutu en avait déjà une idée en tête. Pour lui, il ne devait y avoir que trois partis : le MPR, considéré comme l'aîné, et ses deux cadets, l'UDPS et le FCN. C'est ce qu'il précisera d'ailleurs, quelques heures après, dans sa conférence de presse post-discours et quelques jours plus tard aussi devant le Conseil législatif. Sachant que le FCN était composé de certains de ses fidèles – dont Mandungu, Kamanda, Mandi et Kande – le président espérait ainsi continuer à peser sur l'échiquier politique

du pays et gagner les élections qui s'annonçaient. Les Mongo appellent cela *Bosulu' a mpela* ! (« La malignité de la crue » !). Il suffit que l'eau se retire pour se retrouver sur le sable. Malheureusement pour lui, l'opposition regroupée autour de l'UDPS et la Communauté internationale feront pression sur lui pour libéraliser complètement le régime et, dans ce contexte-là, le président ne pouvait plus résister.

A partir de là, des revendications de l'opposition commencèrent à se préciser. Pas question de tripartisme, pas question de calendrier présenté par le président. Contestant désormais au Président Mobutu le leadership du processus, elle va exiger la tenue, comme au Benin et au Congo-Brazzaville, d'une Conférence nationale souveraine devant faire le bilan du passé pour aboutir à de nouvelles options politiques. En ce moment, le plan de démocratisation du Président Mobutu prévoyait seulement l'élaboration d'une nouvelle Constitution et d'une nouvelle loi électorale ainsi que la tenue des élections à tous les niveaux. L'opposition le rejetant en bloc, ne jurait plus que par la tenue d'une conférence nationale « souveraine ». Bref, pour elle, il n'était pas question d'une démocratie octroyée par Mobutu. Dans la foulée, un semblant de concertation avec la classe politique fut organisé à N'sele pour trouver un certain consensus sur ledit processus. Au cours de cette concertation, tout le monde va exiger l'abandon du tripartisme et, à l'issue du forum, le président acceptera, contre mauvaise fortune bon cœur, le multipartisme intégral.

Ceci obtenu, l'opposition ne va pas lâcher du lest. Les pressions sur la tenue d'une conférence nationale souveraine à la béninoise ou à la congolaise se furent encore plus pressantes, avec l'aide de la Communauté internationale. Hésitant, le Président Mobutu, au départ, ne voulut pas en entendre parler. Il multiplia même des stratégies pour le sabotage de l'idée. Il brandit à tout vent le spectre du chaos et du déluge, en rappelant notamment les « guerres fratricides » du lendemain de l'indépendance. Bref, le président se posa en seul garant de l'unité nationale et de l'intégrité du territoire. Finalement, avec les pressions, il commencera par concéder l'idée d'une « conférence constitutionnelle » limitée aux trois thématiques de la Constitution, de la loi électorale et du calendrier électoral avant de lâcher du lest. Dans cette idée de « conférence constitutionnelle », il bénéficia de l'appui de certains partenaires ainsi que de quelques figures intellectuelles et scientifiques du pays.

Puis, comme personne n'en voulait, le président finira par accéder à l'idée de la fameuse « Conférence nationale », laquelle, dans son ordonnance de convocation, devait non seulement se limiter aux trois thématiques ci-haut

évoquées, mais encore déposer ses conclusions, à l'issue des travaux, au bureau du président de la République lui-même. Il n'en fallait pas plus pour énerver et diviser l'opposition. Une partie de cette opposition, déjà partisane de l'idée de la « conférence constitutionnelle », accéda à l'idée sans sourciller. Une autre partie, regroupée principalement au sein de l'Union sacrée de l'Opposition, au départ posa des conditions, puis finit par se rallier à l'idée, comptant pour cela sur « la dynamique de la salle ». Et, effectivement, dès le premier jour de l'ouverture des assises, après le discours mémorable du Premier ministre Mulumba Lukoji, la Conférence nationale finit par se proclamer « souveraine », avec pouvoir de prendre des décisions et des actes voulus « exécutoires et opposables à tous ».

Ayant duré plus du temps que prévu, la CNS a pris, en effet, des actes et des résolutions dignes de respect. Malheureusement, non acceptée au départ par le président de la République et constamment piégée, ce forum national n'a pas atteint l'ensemble de ses objectifs, et notamment cette fameuse « symbolique du lavement des mains » qui devait aboutir à la réconciliation nationale. Hélas ! Il reste que le contexte était devenu plus favorable à la création des associations politiques et plus personne, en ce moment-là, ne pouvait plus empêcher les Zaïrois de s'exprimer et de constituer des partis politiques.

Constitution et reconstitution d'alliances

Moi aussi, je prends congé du système MPR

Dans le mouvement général qui s'est alors instauré, j'ai pris la résolution de prendre distance avec le Président Mobutu et de créer mon propre parti. Je ne l'ai pas fait sans l'avoir prévenu. Au sortir de mes charges de Premier Commissaire d'Etat, lui rendant visite, je lui ai fait part de mes intentions : « Citoyen Président. Votre discours a ouvert une nouvelle aire dans notre ciel politique. La démocratisation du régime nous appelle à de choix nouveaux. Individuellement et collectivement. Ces choix doivent se faire, non dans un esprit d'antagonisme, mais dans la concorde et l'harmonie pour le grand bien de notre peuple. Usant de mes droits et puisque le MPR-parti-Etat n'existe plus, je vous annonce aujourd'hui mon intention de créer, avec des amis, mon parti politique et de l'inscrire dans la dynamique du changement instauré ». Pour toute réaction, et après quelques instants de silence, le président n'a eu que ces mots : « Bonne chance Kengo ! ». Puis, il ajouta : « Ecoutez, vous voulez créer un parti. Mais, Tshimbombo en crée tous les jours à tour de bras ! Vous pouvez aussi faire la même chose ! ». Et nous nous sommes séparés.

Depuis ce jour, je ne verrai plus le Président Mobutu. Cependant, la veille de la sortie officielle de mon parti, le Président Mobutu m'a envoyé Seti Yale, que j'ai rencontré à l'Hôtel Intercontinental. Il était porteur d'une invitation de me rendre à Gbadolite, le jour même, pour rencontrer le président. Celui-ci avait même mis à ma disposition son avion personnel afin que la rencontre se déroule dans de bonnes prédispositions. Je n'ai eu que ces mots à mon ami : « Jean ! Avec l'amitié et la fraternité que je te porte, je ne peux répondre à pareille invitation. Je serais un traître vis-à-vis de ceux qui m'ont suivi. En allant chez le Président Mobutu, qu'aurons-nous à nous dire, si ce ne sont que les affaires du parti, de mon nouveau parti ? Il va sûrement essayer de me décourager. Et comme, d'avance, je ne veux pas me laisser convaincre, nous allons entrer dans une certaine inimitié entre lui et moi, et moi je ne le veux pas. Non seulement par respect pour lui mais aussi par celui pour ceux qui me suivent, je ne peux répondre favorablement à une telle invitation ». J'apprendrai par la suite que le président, se confiant à beaucoup de proches, ne parlait plus que du mal de moi. J'apprendrai même qu'il avait juré, sur la tombe de ses ancêtres, qu'il ne me nommerait plus jamais à un poste ! La rumeur est allée jusqu'à préciser que le président avait parié jusqu'à coupure de sa main, si jamais celle-ci devait apposer une signature au bas d'un document qui allait me nommer à un poste. J'accueillis toutes ces rumeurs et informations avec sérénité. Je savais que mon destin n'avait pas encore dit le dernier mot. Je savais que mon combat - qui n'était pas contre l'individu Mobutu - était noble et que cela devait aider à changer le cours des choses.

A la sortie officielle de mon parti, pour souligner encore le climat délétère qui s'était installé entre le président et moi, j'évoquerai ceci. Lors du meeting que le parti a tenu au terrain Saint-Georges de Kintambo, j'ai déclaré entre autres ceci : « Le MPR nous a ordonné de nous débarrasser des prénoms chrétiens d'importation, de nous habiller comme des militaires avec abacost, toques, gourmettes, etc. Il ne restait qu'une seule chose, que le MPR et son Fondateur allaient nous imposer : les femmes à épouser ! » Quand Essolomwa a titré à la « Une » de son journal *Elima* « Olukaka makambo ! », le président est entré dans une sainte colère. On m'a rapporté qu'il avait dit ceci : « Kengo wana, po azwa lisusu nomination na ngai, akozila tee nakota na cercueil. Cercueil yango ezo'tambolaka na balabala, loboko ebimi, bongo bakangi yango na makasi po na signer ordonnance » ! (« Ce Kengo-là, il attendra longtemps pour obtenir une nouvelle fois mon ordonnance de nomination à un poste. Il faut que je sois dans un cercueil, qu'en promenant mon cercueil, on saisisse de force mon bras pour que la main signe une telle ordonnance »).

La méfiance était tellement devenue grande que, même le jour du jubilé d'argent de Mgr Joseph Kesenge, le président et moi ne nous sommes pas adressé la parole. Comment cela s'est-il passé ? Lorsqu'il avait totalisé ses 25 ans d'épiscopat, l'Evêque de Molegbe a organisé une messe de jubilé sur place. Pour m'y inviter, Monseigneur a utilisé le téléphone satellitaire du Président Mobutu. A cette époque, il n'y avait pas encore eu explosion des téléphones portables comme aujourd'hui. Dans notre conversation téléphonique, il me dit : « Je suis chez le Président ; il faut venir à ma messe de Jubilé ». Je lui posai alors la question : « Est-ce que le Président nous écoute ? ». Il me répondit : « Il est à mes côtés ». Dans ces conditions, j'ai rassuré l'Evêque : « Bon, je viendrai ». Le jour « j », nous étions tous à la messe. Le président n'a porté aucun regard sur moi, encore moins me serrer la main. Dans une telle ambiance, j'ai dit à Seti : « Je préfère me retirer, au risque de me faire humilier ici ». Aussitôt dit, aussitôt fait. J'ai repis mon avion immédiatement après l'office religieux, sans même attendre les manifestations festives qui avaient été prévues !

Voilà quelle était l'ambiance entre le Président Mobutu et moi à partir du moment où j'avais pris la décision de créer un parti politique. Et pourtant, lors de notre dernier entretien, non seulement qu'il ne m'avait pas découragé, mais aussi, moi-même je l'avais assuré que c'est le système que je combattais et non l'individu Mobutu. L'individu Mobutu restait toujours, à mes yeux, admirable.

L'UDI, mon premier parti

Le 27 mars 1991, je créai donc l'UDI, *Union des Démocrates Indépendants*. Il y avait là, parmi les cofondateurs, Alexis Thambwe Mwamba (du Maniema), Yamutwale Mayimbwe (du Kasai Oriental), Mambu Ma Khenzu (du Bas-Zaïre), Banguli Sambwe Mbali (du Bandundu), Munga Mobindo (de l'Equateur), Mutamba Dibwe (du Kasai Oriental), Rwayitare Miko (du Nord-Kivu), Kavalami Kambere (du Nord-Kivu), Loseke Nemba Lemba (du Kasai Oriental), Nzungu Luntadi (du Bas-Zaïre), Ngole Iliki (du Bandundu), Djamboleka-Loma (du Kasai Oriental), Tunda ya Kasende (du Kasai Oriental), Yoko Nyengo (du Kasai Occidental), Kalonji Tshiela (du Kasai Oriental), Kiwakana Kimayala (du Bas-zaïre), Silingbi Singba-Bai (du Haut-Zaïre), Mukolonga Is'Ebana Limbalimba (du Maniema) et Lobho-Lwa-Djugudjugu (du Haut-Zaïre). Bref, toutes les provinces du pays y étaient représentées. Pour la plupart, c'étaient soit mes anciens ministres, soit d'anciens présidents-délégués généraux des entreprises publiques, soit encore des avocats ou des hommes d'affaires bien réputés.

Avant la création proprement dite du parti, lorsque des amis sont venus me voir à ce sujet, je leur ai suggéré avant tout de contacter le patriarche Joseph Ileo Nsongo Amba qui venait de créer, avec succès, le PDSC (Parti Démocratique et Social Chrétien). J'estimais qu'au lieu de multiplier des partis, on pouvait bien s'allier avec le patriarche. Avec l'accord des amis, je rencontrai donc le leader du PDSC. Pour toute réponse, Ileo me dit : « Te. Bino bosala se ya bino, bongo toko kutana... » (« Non. Faites seulement votre parti et on se rencontrera... »). Quand je fais ce rapport aux membres cofondateurs de mon parti, Max Munga, profitant de ses relations avec Pierre Ileo, le fils du patriarche, s'offrit pour aller insister auprès du « Vieux ». Il ne reviendra pas avec une réponse différente : « Te, mwana. Bino bosala se oya bino, tokokutana kaka » (« Non, mon fils. Faites seulement le vôtre et on se rencontrera »). A ces mots, l'on ne pouvait plus tergiverser. On s'est immédiatement mis à la rédaction des statuts, du règlement intérieur, etc.

L'UDI s'est donnée comme idéologie politique le *libéralisme humaniste*, entendue comme doctrine fondée sur la libre-entreprise, la justice sociale et le pluralisme politique. Ayant comme devise « Liberté-Egalité-Solidarité », elle s'est fixée comme objectifs, entre autres, l'instauration d'une société libre et prospère sur les plans politique, économique et social ; l'épanouissement du dialogue politique entre acteurs et la restauration de la moralité publique dans la gestion de l'Etat ; le respect des libertés publiques et des droits fondamentaux de la personne humaine, notamment grâce à une bonne administration de la justice ; la promotion de la croissance économique, de l'emploi et du pouvoir d'achat de la population ; l'élévation du niveau de vie de la population grâce à une bonne politique de répartition des richesses entre toutes les couches (masses ouvrières et paysannes, fonctionnaires de l'Etat...) ; la défense de la monnaie, l'assainissement des finances publiques, le redressement et le développement de l'économie nationale par la réhabilitation et la construction des infrastructures dans toutes les régions du pays ; l'entretien d'une administration de développement assurant l'unité nationale par un pouvoir central efficace, dans le respect des diversités du pays, etc.

Notre parti s'est positionné directement dans l'opposition politique, laquelle se structurait en ce moment-là autour d'une plate-forme extrêmement puissante, l'*Union sacrée de l'Opposition* (USO), avant de devenir *Union sacrée de l'opposition radicale* (USOR), puis *Union sacrée de l'opposition radicale et alliés* (USORAL). C'est grâce à la ténacité et aux talents de négociateur du cofondateur Edouard Mambu que nous avons pu obtenir cette adhésion. Il faut dire qu'à part Cléophas Kamitatu, les autres leaders de

l'USOR, dont notamment Kibassa, Ilele et surtout Tshisekedi étaient plutôt frileux, voire ouvertement hostiles. Les sensibilités internes ne manquaient pas au sein de cette plate-forme. C'est ce qui nous amenera, mon parti et un certain nombre d'autres, à créer au sein de l'USOR une sous-plate-forme que nous avons dénommée URD, l'*Union pour la République et la Démocratie*. Mais, tous nous étions d'accord au moins sur quelques points : ne pas laisser au Président Mobutu le leadership du processus ; rejeter vigoureusement l'idée d'un multipartisme à trois ; obtenir la convocation de la Conférence nationale souveraine ; diriger la transition avec ou sans Mobutu ; organiser les premières élections pluralistes après le monopartisme, etc. Bien entendu, d'anciens caciques du régime récemment convertis que nous étions – tel était le jugement des autres – étaient frappés d'une suspicion toute légitime auprès des opposants dits « historiques ». Certains résultats obtenus dans la poursuite des objectifs communs parvenaient cependant à maintenir, bon gré malgré, l'unité et la cohésion de l'opposition. En ce qui me concerne, c'était une question d'engagement définitif pour le changement. C'était mon gage de fidélité et de loyauté à la plate-forme à laquelle, désormais, j'appartenais.

L'Union sacrée de l'opposition radicale maintiendra plus ou moins son unité jusqu'à la mise en place d'un nième gouvernement de transition. Il faut dire qu'entre le 24 avril 1990 et l'élection d'un Premier ministre à la Conférence nationale souveraine, puis au Haut-Conseil de la République-Parlement de la transition, plusieurs défections, à la suite de la formation des gouvernements, avaient déjà été enregistrées. On se souviendra par exemple de la révolte de Nguz-a-Karl'Ibond et de la position prise par son parti vis-à-vis d'Etienne Tshisekedi et de l'UDPS après l'« Accord du Palais de marbre ». On se souviendra aussi de plusieurs défections au sein de l'UDPS même, dont celle de Faustin Birindwa, qui avait accepté le poste de Premier ministre après l'« Accord du Palais du peuple ». Tout cela montrait, en fait, que plusieurs leaders de l'opposition ne communiaient plus avec l' élu de la Conférence nationale souveraine, Etienne Tshisekedi wa Mulumba. Ils avaient fini par ne plus supporter ses intransigeances et ses maladresses, tant dans ses rapports personnels avec le Président Mobutu que dans la conduite du processus démocratique. Après quatre ans de soutien à cet opposant historique, j'ai fini, moi aussi, par éprouver les mêmes sentiments. D'où l'acceptation, plus tard, de mon élection comme Premier ministre de la transition, contribua ainsi, avec mon parti et à notre manière, à l'accélération du processus de démocratisation.

La part de l'UDI dans le processus de démocratisation du pays

L'UDI a contribué au processus de démocratisation du pays non seulement parce que, en tant que membre de l'Union sacrée de l'opposition, elle contribuait dans cette plate-forme par ses idées et ses finances, mais aussi et surtout parce que, à travers ses prises de position, l'UDI a sensiblement influé sur le débat démocratique dans le pays. Elle fut même comptée parmi les trois ou quatre premiers partis de l'opposition, après l'UDPS d'Etienne Tshisekedi, le PDSC de Ileo Nsongo'Amba et l'UFERI de Nguz-a-Karl'Ibond.

Prenant en compte les exigences du peuple, l'UDI avait compris, très tôt, les desideratas de celui-ci et s'est mise, tout de suite, à l'avant-garde de la lutte pour le changement radical. Ce fut l'un des tout premiers partis à soutenir, sans tergiversations ni démagogie, encore moins populisme, les principes du multipartisme intégral et l'idée même de la Conférence nationale souveraine, bravant même les obstructions du pouvoir en place et le peu d'empressement, sinon, le manque d'intérêt qu'affichaient, au début, certains « grands » partis de l'opposition. Elle l'a fait à travers des conférences de presse, des lettres ouvertes, des prises de position fermes et opportunes, le tout dans un style respectueux de l'autre ; ce qui lui valut l'estime et le ralliement de bon nombre d'intellectuels et, progressivement, d'une frange importante de notre population.

A la Conférence nationale même, l'UDI s'est littéralement investie dans ses travaux, qu'elle a marqués par son empreinte. Ses représentants dans toutes les commissions se sont montrés à la hauteur du débat et du rôle qui était attendu d'eux. Déjà, sa « déclaration de politique générale », lue du haut de la tribune par son président, Alexis Thambwe Mwamba, a frappé l'opinion tant par sa perspicacité que par sa justesse dans l'analyse des problèmes du pays. Sa lutte, aux côtés d'autres partis de l'opposition, notamment pour la réouverture de la Conférence nationale, entretemps fermée « avec force » par le Premier ministre Nguz, a été saluée par tous les partenaires. Elle a participé également à des missions de sensibilisation des partenaires à l'étranger en vue du maintien du Zaïre dans l'agenda des grandes puissances pour obtenir la démocratisation du pays. C'est l'UDI qui a été l'initiatrice du principe d'une candidature unique de l'opposition au poste de Premier ministre de la transition, une façon de taire et de bien gérer les ambitions qui s'exprimaient déjà. Et, effectivement, non seulement elle a battu campagne, mais aussi, ses délégués ont tous voté, le jour « j », pour le candidat unique de l'opposition, Monsieur Etienne Tshisekedi wa Mulumba. Même les résolutions de la Conférence nationale souveraine, on peut dire que la plupart d'entre elles ont largement épousé, et ce sans fausse modestie, les thèses essentielles du projet

de société de l'UDI, articulé autour du fédéralisme comme forme de l'Etat, du parlementarisme comme régime politique de la IIIème République et de l'économie sociale du marché comme doctrine économique.

Après ce forum national, restée attachée aux acquis de la CNS - à savoir l'ordre institutionnel de la transition et celui de la IIIème République - l'UDI a poursuivi la défense de la thèse de la continuité de l'USOR, malgré un certain relâchement de la pression qui se constatait déjà sur la dictature, et a invité l'ensemble de l'opposition à repenser ses stratégies en fonction des données politiques du moment. Il faut dire qu'en ce moment précis, la fin chaotique de la Conférence nationale souveraine avait laissé un tel goût d'inachevé qu'un certain fatalisme commençait déjà à s'installer au sein de la population et de la classe politique. Etant donné le limogeage du Gouvernement issu de la CNS et le dédoublement institutionnel qui s'en est suivi, l'UDI a immédiatement préconisé, tenant compte de l'inadéquation des moyens de lutte à la disposition de l'opposition en ce moment, le *dialogue* entre les représentants des deux grandes familles politiques – l'Union sacrée de l'Opposition, d'une part, et les Forces politiques du Conclave, d'autre part, sous les auspices de Mgr Monsengwo, le médiateur constitutionnel. Et c'est ce qui fut fait, malgré la méfiance initiale des uns et les tergiversations inutiles des autres.

Aux « Concertations du palais du peuple », tenue avec l'assistance de l'OUA et de l'ONU, l'UDI a signé, pour le compte de l'USOR, le *protocole d'accord* ayant sanctionné lesdites concertations, lequel avait mis fin au dédoublement institutionnel, base du blocage du processus. Elle a apposé sa signature sur le texte de l'*Acte constitutionnel de la transition* élaboré au cours de ces assises et qui sera soumis à la promulgation du chef de l'Etat pour mettre fin également au dédoublement constitutionnel créé après la CNS. On notera que c'est ce texte constitutionnel qui avait posé, dans son article 78, le principe selon lequel un nouveau Premier ministre, issu de la famille politique « autre que celle du chef de l'Etat », devait être nommé par le président de la République, « après concertation avec la classe politique ». Adopté au cours de la plénière du 30 mars 1994 par les représentants de toutes les deux familles politiques, je n'ai pas compris, par la suite, comment l'UDI a fait l'objet de critique, voire même de haine, de la part de ses alliés de l'USOR, jusqu'à l'exclusion de sa sous-plate-forme de ce regroupement. C'est le propre des organisations humaines ! Mais, en ce qui me concerne, je n'ai pas la conscience chargée sur ce qui se passera par la suite.

En gros, l'UDI est restée fidèle à ses principes et à ses engagements en vue de l'instauration d'un véritable Etat de droit démocratique, en ce compris au sein

de nos formations politiques. Car – il faut le dire – en ce moment-là, il n'était pas évident que les partis politiques de l'époque allaient être, eux-mêmes, des modèles d'organisation démocratique. D'où le point d'honneur que nous avons mis à doter notre parti, non seulement d'une idéologie bien claire, mais surtout d'un projet de société idéal et réalisable.

Le projet de société de l'UDI

En tant que parti politique, l'UDI aspirait tout naturellement à conquérir et à exercer légitimement le pouvoir d'Etat. Exercer le pouvoir s'entendait, pour l'UDI, diriger un gouvernement unicolore UDI ou en coalition avec un plusieurs autres partis politiques, pour autant que le programme d'actions de ce gouvernement de coalition eut été compatible avec la philosophie et les objectifs de notre parti. Parti libéral et humaniste, l'UDI estimait que le social était la finalité de toute son action politique. D'où son attachement à la justice sociale. Avec son slogan mobilisateur, « **Ensemble pour reconstruire** », elle entendait mener toutes ses actions, au plan politique, économique et social, exactement dans ce but.

Au plan politique

Comme évoqué plus haut, l'UDI entendait instaurer au Zaïre *une société véritablement libre, démocratique et prospère*, en dotant le Zaïrois notamment d'une administration de développement assurant l'unité nationale par un pouvoir central efficace, dans le respect des diversités du pays auxquelles devait correspondre une autonomie régionale garantie par la *forme fédérale* de l'Etat. Le parti entendait restaurer, dans ce contexte, un *Etat de droit* garantissant l'exercice des libertés individuelles et collectives, grâce notamment à une bonne administration de la justice, base de l'équilibre de la société et de la paix sociale. En matière de coopération avec l'extérieur, priorité devait être accordée, dans notre action, aux Etats démocratiques épris de paix, de justice et de liberté. Pourquoi ? Parce que, dans notre projet, le système politique qu'a connu le pays jusque-là ayant échoué, il devenait impérieux de doter le pays d'un système politique tel qu'il ne soit plus possible, dans notre pays, d'accepter une dictature. Pour cela, l'UDI prônait la restauration de vraies valeurs morales de probité, de sens de l'honneur, de solidarité, de l'effort dans le travail, de tolérance, du respect d'autrui et du bien d'autrui. Pour cela aussi, l'UDI était pour la sanction positive et négative, si absente et si sélective durant la II^{ème} République. Par-là, nous entendions, d'une part, la reconnaissance et la récompense du mérite et de la réussite et, d'autre part, la pénalisation de la défaillance et de la médiocrité. Nous

voulions, sur le plan de l'organisation sociétale, *une République fédérale avec un régime parlementaire*.

En tant que République fédérale, nous voulions un pays où la notion d'unité nationale devait coexister avec celle de spécificités locales ; un pays où, à côté du Pouvoir central (toujours fort), devait exister un pouvoir local réel, disposant de son programme de développement, de son budget et de ses institutions propres ; un pays où les régions devaient participer à l'élaboration de la volonté du Gouvernement central ; un pays où l'Administration devait être plus forte que les individus et, en même temps, plus proche des administrés. Nous avons opté pour cette forme de l'Etat, non par opportunisme politique, mais parce nous étions réellement convaincus que, pendant les 25 ans du régime du maréchal Mobutu, l'unitarisme, avec son système de centralisation à outrance du pouvoir, n'avait pas apporté le développement à la base. Ce sont cet unitarisme et cette centralisation à outrance qui ont étouffé toutes les tentatives de décentralisation opérées depuis 1977. Ce sont eux qui ont brimé et écrasé le génie des régions du pays au profit de la seule capitale. C'est l'unitarisme qui a ruiné le sens de responsabilité, l'esprit d'initiative et la mobilisation des énergies des citoyens. D'où notre option préférentielle pour le fédéralisme, dans un pays si vaste et si grand.

Pour l'UDI, le fédéralisme devait permettre au pays, non seulement de s'administrer librement et le plus efficacement possible, mais surtout de libérer et de mieux mobiliser les énergies créatrices des citoyens. En tirant ainsi le meilleur avantage de ses atouts majeurs et de ses spécificités régionales et locales, le pays pouvait alors atteindre son développement équilibré, le Pouvoir central devant veiller à une répartition plus solidaire du revenu national entre toutes les composantes de l'Etat. Je me souviens que nos idées-force étaient les suivantes : « L'unité n'est pas synonyme d'unitarisme » ; « Le fédéralisme n'exclut pas l'unité » et « Le fédéralisme n'est pas synonyme de sécession ».

Comment devait se réaliser ce fédéralisme ? Pour nous, une répartition des compétences devait s'opérer au niveau de la Constitution pour que le Pouvoir central maintienne sa compétence notamment sur la monnaie, la sécurité intérieure et extérieure, les forces armées et la diplomatie et que les régions étendent leurs compétences sur toutes les autres matières non énumérées par la Constitution. Bien entendu, comme sous la Constitution de 1964, ce système fédéral devait être compatible avec l'idée des « matières concurrentes » entre l'Etat fédéral et les Etats fédérés, mais, dans notre vision,

le Gouvernement central ne pouvait plus, comme par le passé, accaparer toutes les ressources et toutes les compétences des régions et des entités de base.

En tant qu'Etat à *régime parlementaire*, le pays devait, dans la vision de l'UDI, disposer d'un système institutionnel fluide où « le pouvoir devait arrêter le pouvoir », selon la vision de Montesquieu. Cela veut dire un Etat où chaque institution de la République, autonome dans sa sphère de compétence, devait cependant collaborer de manière égalitaire avec les autres institutions, avec à la base un système de contrôle mutuel. Pour cela, nous avons prôné l'existence d'abord d'un Parlement composé de deux Chambres législatives, puis d'un Exécutif composé, d'une part, d'un gouvernement totalement responsable devant les représentants du peuple, et d'autre part, d'un président de la République qui devait jouer simplement un rôle de représentant de la nation et de symbole de l'unité nationale, ne pouvant plus gouverner le pays à coup d'ordonnances comme par le passé. Et pourquoi deux Chambres ? Parce que nous avons constaté qu'il y avait deux réalités sociopolitiques dans notre pays : la réalité de l'unité nationale à consolider et celle des spécificités ou des différences locales toujours présente. Pour nous, tandis que la Chambre des représentants devait symboliser l'unité nationale, le Sénat, quant à lui, devait incarner toutes les différences régionales en vue de leur participation à l'élaboration et à l'expression de la volonté du gouvernement fédéral. Nous avons ainsi préconisé que les membres de la Chambre des représentants soient élus proportionnellement à l'importance numérique de chaque circonscription électorale et que le Sénat soit composé, en ce qui le concerne, des représentants élus au niveau de chaque entité fédérée, à raison d'un nombre égal par entité. Si je lis la Constitution actuelle, sauf quelques différences de détail, nous ne sommes pas loin de ce projet de société de l'UDI.

Au plan économique

Mes deux directions du gouvernement m'y ayant aidé, je me suis désormais formé la conviction selon laquelle le problème fondamental du pays était avant tout l'amélioration des conditions de vie et de travail de la population. Pour cela, l'économie, parce qu'outil nécessaire pour atteindre ce but, devait constituer le point d'orgue du projet de société de mon parti. Voilà pourquoi, sur le plan économique, l'UDI a aligné, forte des compétences qu'elle avait en son sein sur l'histoire économique du pays, des objectifs aussi clairs que pertinents pour atteindre ce but. Notre crédo – je m'en souviens – était *l'atteinte du bien-être matériel et moral du citoyen*, à partir d'une volonté politique ferme d'asseoir dans le pays une gestion aussi saine que possible des

affaires publiques et de l'activité économique dans son ensemble. Pour cela, un certain nombre d'objectifs globaux et spécifiques étaient définis.

Tout d'abord, notre gestion économique du pays devait viser avant tout la *croissance économique*, en même temps que *celle de l'emploi* et, conséquemment, *du pouvoir d'achat de la population*. Nous considérions et nous considérons toujours qu'il n'y a pas de croissance économique soutenable sans création d'emplois, tout comme il n'y a pas d'emplois socialement utiles sans amélioration du pouvoir d'achat de l'employé. Tel était notre crédo. Cela passait notamment par l'assainissement des finances publiques et la stabilisation de la monnaie ainsi que par l'encouragement de l'initiative privée, grâce notamment à des incitations à l'investissement et à l'octroi des facilités commerciales. Cela passait aussi et surtout, avant tout, par la réhabilitation et la construction des infrastructures de base à travers tout le pays (routes, ponts, ports, rails, aéroports...), le tout soutenu par une politique industrielle cohérente dans tous les domaines et parfaitement intégrés.

En outre, il fallait accorder de l'importance au *système de formation et de recherche du pays*. Pour nous, l'amélioration de l'éducation de la population, du sommet à la base, ainsi que le développement de la recherche scientifique, qu'elle soit fondamentale ou appliquée, étaient les deux canaux nécessaires, non seulement pour préparer l'homme en tant que premier capital du développement, mais aussi pour stimuler des innovations afin que tous les secteurs de l'économie nationale (agriculture, pêche, élevage, mines, hydrocarbures, bois, forêts...) puissent bénéficier de son travail ; afin d'atteindre une économie non seulement productive, mais aussi compétitive. Aucun pays ne peut se développer, en effet, sans éducation et sans recherche scientifique. Pour cela, nous avons inscrit comme une des priorités majeures de notre projet de société l'amélioration de la qualité de l'enseignement, des infrastructures scolaires et académiques afin de les mettre immédiatement à la disposition des secteurs productifs de notre économie.

Dans la poursuite de cet objectif particulier, l'UDI comptait d'abord sur les efforts nationaux avant de compter sur la coopération internationale, laquelle ne devait venir que comme appoint à nos efforts propres de développement. Dans ce contexte aussi, la pratique d'une politique monétaire et de crédit incitative, qui tienne compte des impératifs de la stabilité de la monnaie et du financement de l'économie, devenait un autre objectif spécifique majeur.

Au plan social

Le secteur éducatif ayant été perçu par nous comme un moyen de réalisation des objectifs économiques, il ne nous restait plus, dans ce chapitre, qu'à définir les objectifs pour les autres secteurs sociaux. Et, déjà, par sa devise et son slogan, l'UDI croyait à la *généralisation de la sécurité sociale* pour la faire bénéficier à toute la population. Vingt ans plus tard, le président Obama l'instaurera également pour son peuple. Pour nous, l'égalité des citoyens passait notamment par l'offre des mêmes chances à tous pour l'épanouissement de tous et de chacun dans la société. Mêmes chances d'instruction, mêmes chances d'accès aux soins médicaux, mêmes chances d'accès à l'emploi, etc. Dans la quête de cet objectif, nous attachions une importance toute particulière à la restauration de toutes les valeurs morales qui faisaient si cruellement défaut à notre pays : le sens du partage et de la solidarité, le respect des biens publics, le goût de l'effort productif, etc.

Promouvoir le bien-être des travailleurs et l'émergence du pluralisme syndical ; inculquer à la jeunesse le goût de l'effort, l'amour du travail et la culture de l'excellence ; mettre en place une politique de la santé par la prévention, l'accès aux soins pour tous et la réhabilitation-construction des infrastructures hospitalières ; libéraliser et professionnaliser le secteur de l'enseignement supérieur et universitaire ; favoriser l'habitat par le développement des parcs immobiliers ; favoriser l'accès du plus grand nombre à la propriété immobilière et stabiliser les loyers en milieux urbains, tels furent nos autres objectifs sociaux.

Bien entendu, dans la réalisation de son projet de société, le parti pouvait compter non seulement sur la qualité de son diagnostic et la pertinence de sa thérapeutique ; il regorgeait surtout des cadres très compétents et consciencieux qui, à l'estime de la majorité de notre peuple, représentaient la crème intellectuelle de notre pays. Voilà pourquoi, de l'UDI, je ne garde que de bons souvenirs, et de son projet de société, de bonnes appréciations.

13

La troisième fois, ce sera Monsieur le Premier Ministre

Lorsque, pour la troisième fois, je suis appelé à la tête de l'Exécutif national, des réformes politiques importantes dans le pays ont déjà été décidées et sont en cours d'exécution. Depuis le 24 avril 1990, le pays a abandonné le système du Parti-Etat et s'est engagé vers la voie de la démocratie pluraliste. La Conférence nationale souveraine n'ayant pas réussi à imprimer le rythme voulu audit processus de démocratisation et, surtout, n'ayant pas pu réconcilier les Zaïrois, plusieurs fora lui ont succédé pour tenter de recoller les morceaux d'un pays en ruine, victime par deux fois d'un pillage perpétré par l'armée. Le pays est, en effet, en pleine crise politique, économique, sociale, culturelle voire morale. Le dédoublement des Constitutions et des institutions, conséquence directe de la méfiance réciproque des acteurs politiques, ne sera que le signe visible de cette crise multiforme qui, pour être résorbée, requerrait une thérapie de choc.

Dans la conduite des réformes, le président de la République n'est plus le seul maître à bord. Il n'est plus chef du gouvernement et ne décide plus, seul, de la composition de ce dernier. Suite logique de la réhabilitation des trois pouvoirs traditionnels de l'Etat, d'abord décidée unilatéralement par lui dans son discours du 24 avril 1990, puis consolidée par les nombreuses constitutions de la transition, la conduite de la politique de la nation n'est plus de sa compétence. Elle est restituée, du moins formellement, à un chef du Gouvernement désormais appelé Premier ministre et, dans le contexte de l'« Accord politique du palais du peuple », celui-ci devant provenir de l'opposition. En avril 1994, en effet, à la suite des « accords du palais du peuple », la classe politique s'est mise d'accord sur la fin du dédoublement institutionnel et constitutionnel, sur les étapes du processus de démocratisation ainsi que sur la mise en place des institutions de la transition.

Parmi celles-ci, bien entendu, il y avait la mise en place d'un nième gouvernement de transition, en commençant d'abord par la désignation de son chef.

Le contexte de l'élection du Premier ministre de la transition

Les dispositions politiques et constitutionnelles

Comme je viens de le dire, en 1994, nous sortions d'une longue et tumultueuse période de dédoublement constitutionnel et institutionnel créée à la suite de la non-acceptation, par les deux grandes familles politiques du pays, respectivement, des résultats de la Conférence nationale souveraine et du Conclave politique du Palais de la nation. Pour mettre fin à ce dédoublement, Monseigneur Monsengwo, Président du Haut-Conseil de la République issu de la Conférence nationale souveraine, avait fini par accepter une mission de médiation au sein de la classe politique, afin de rapprocher, d'une part, l'Union sacrée de l'opposition radicale (USORAL), plate-forme de l'opposition politique, et d'autre part, les Forces politiques du Conclave (FPC), plate-forme qui soutenait le Président Mobutu. Des négociations s'ouvrirent au Palais du peuple pour cela, sous la médiation de Monseigneur le président, avec l'appui des envoyés de l'OUA et de l'ONU.

Ces pourparlers accouchèrent d'un *Acte constitutionnel de la transition*, synthèse de l'*Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de transition* issu de la CNS (1992) et de l'*Acte constitutionnel harmonisé de la transition* issu du Conclave du Palais de la nation et voté par l'ancien Conseil législatif (1993), ressuscité à l'occasion pour les besoins de la cause. Ils accouchèrent aussi du principe de la fusion des deux institutions législatives concurrentes issues des deux fora, devenues *Haut-Conseil de la République-Parlement de la Transition*, ainsi que du principe de la désignation d'un nouveau Premier ministre « au sein de la famille politique à laquelle n'appartient pas le chef de l'Etat ». C'est dans cette incise que les romains allaient s'empoigner.

Aux termes de l'article 78 de l'Acte constitutionnel de la transition issu de ce dernier forum, le Premier ministre devait provenir « de la famille politique à laquelle n'appartient pas le chef de l'Etat », puis, après concertation au sein de la classe politique, nommé par le chef de l'Etat dans un délai de dix jours. Passé ce délai, ajoutait un alinéa dudit article, le Haut-Conseil de la République-Parlement de la transition devait « se saisir » du dossier. En le rédigea de cette manière, la classe politique ne se doutait peut-être pas que l'article en question allait poser, dans son application, d'énormes problèmes

d'interprétation. C'est ce qui conduira à un certain quiproquo dans la désignation du Premier ministre de la transition.

Les tractations en vue de la désignation du Premier ministre

Quelques jours après la promulgation de la nouvelle Constitution de la transition, il était acquis que la classe politique ne devait plus tergiverser pour la désignation du Premier ministre, l'urgence de la crise multiforme que connaissait le pays rappelant à chacun et chacune le sens de ses devoirs. L'USORAL entama des pourparlers en son sein, mais sans vraiment accepter l'idée d'une ouverture de la discussion sur le poste de Premier ministre. Pour une frange de notre plateforme, particulièrement acquise aux thèses de l'UDPS, il n'y avait pas vacance à ce poste, le Premier ministre Etienne Tshisekedi, l'élu de la Conférence nationale souveraine, n'ayant pas abdicqué. Pour une autre frange cependant, non seulement que ce Premier ministre avait été limogé par le président de la République en fonction, non seulement qu'il se posait de réels problèmes de compatibilité entre ces deux acteurs majeurs du processus de démocratisation, mais aussi et surtout, les pourparlers politiques du Palais du peuple, duquel était issu l'article 78 de la Constitution, avaient précisément, entre autres, pour objet de résoudre cette question particulière. A cause de cette divergence fondamentale, il n'y a pas eu véritable débat au sein de l'USORAL au sujet de cette question de la désignation d'un nouveau Premier ministre. Or, entretemps, de nombreuses ambitions s'exprimaient déjà au sein de la plate-forme.

Dans cette bataille des candidats potentiels, des violons ne s'accordèrent donc guère au sein de l'USORAL. C'est dans ce contexte que naquirent des dissensions au sein de l'USORAL. A ce sujet, je dois dire que, tout au long du processus de démocratisation, de nombreux compatriotes venus rejoindre les amis au sein de l'opposition ont beaucoup souffert des campagnes de diabolisation de la part de leurs paires, ce en dépit de la sincérité de leur engagement politique. Parmi ceux-là, moi-même, mon parti et notre sousplate-forme. Rétrospectivement, je dois avouer que Kengo, l'UDI et l'URD n'ont jamais été regardés, au sein de l'USORAL, comme une personnalité, un parti et une sous-plateforme réellement « acquis au changement ». Pourtant, notre engagement pour le changement ne souffrait aucune équivoque. A preuve, le maréchal Mobutu lui-même avait juré de ne plus m'approcher, tellement notre distance était devenue grande. Depuis 1990, en effet, je ne l'avais plus rencontré, ni lui parlé au téléphone, sauf dans des rares cas mentionnés plus haut. Il n'y avait dans le chef de nos amis que des appréhensions qui ne se justifiaient guère.

Ayant compris le jeu, bien avant la querelle primoministérielle, mon parti et d'autres ont résolu de créer, au sein même de l'USORAL, une sous-plate-forme. L'URD se voulait ainsi un courant démocrate-progressiste et responsable au sein de l'opposition politique, sans succomber aux tentations de ce que nous considérions comme un courant intégriste et totalitaire au sein de l'USORAL, représenté par une aile maximaliste tournant autour de l'UDPS. D'ailleurs, c'est ce contexte totalitaire qui, pour beaucoup, fut à la base de nombreuses défections au sein de l'UDPS. J'en ai déjà parlé plus haut.

Dans ce contexte, chaque sous-plate-forme devait s'assumer. Et comme toutes les sous-plates-formes étaient en soi des « familles politiques auxquelles n'appartenaient pas le chef de l'Etat », la voie était ainsi ouverte à toute candidature. C'est dans ce contexte que mon parti, ma sous-plate-forme et tous les autres partis déçus de l'attitude d'Etienne Tshisekedi et de l'UDPS vont présenter ma candidature au poste de Premier ministre de la nouvelle transition. Dans cette détermination, l'exclusion de l'URD de l'USORAL n'y fit. D'ailleurs, la réunion du 06 avril 1994 elle-même, réunion au cours de laquelle cette décision fut prise, était totalement irrégulière, l'Assemblée générale de l'USORAL ayant compté des personnes sans qualité et mon parti n'ayant jamais eu l'opportunité de présenter ses moyens.

Les candidatures, l'élection et l'investiture du Premier ministre

Dès que la campagne fut ouverte pour la présentation du candidat Premier ministre, des ambitions n'arrêtèrent pas de s'exprimer au sein de l'opposition politique. Dans notre plate-forme, outre la mienne (UDI) il y avait aussi les candidatures déclarées de Gérard Kamanda wa Kamanda (FCN) et de Gustave Malumba Mbangula (PDSC). La réunion d'harmonisation tenue au cabinet de Me Gérard Kamanda wa Kamanda n'aboutit à aucun compromis entre nous trois. De son côté, la mouvance présidentielle avait multiplié des déclarations pour rejeter d'avance la candidature d'Etienne Tshisekedi, considéré par elle comme « conflictuel ». Pour les FPC, l'opposition pouvait présenter toutes sortes de candidature sauf celle d'Etienne Tshisekedi. Dans cette perspective, le spectre de la crise ne pouvait plus quitter le ciel politique zaïrois. Entretemps, le délai de dix jours imparti par la Constitution était arrivé à terme sans que « la famille politique à laquelle n'appartient pas le chef de l'Etat » n'arrive à se mettre d'accord pour présenter une candidature. Dans ces conditions, il ne restait plus qu'au HCPT de se saisir du dossier. Et c'est ce qui fut fait.

Au sein du Bureau du HCR-PT, il y eut une sorte de confusion. Son prélat de président, Mgr Monsengwo, se trouvant en consultation à Rome, la bataille de

procédure s'engagea entre ses deux Vices, Anzuluni Bembe des FPC (mouvance présidentielle) et Bo-boliko Lokonga de l'USORAL (opposition). Qui allait convoquer la séance de l'élection du nouveau Premier ministre ? Quand fallait-il la convoquer ? Comment devait-on réceptionner les candidatures ? Ensuite, c'est l'interprétation même de la notion de « famille politique à laquelle n'appartient pas le chef de l'Etat » qui fut la paume de discorde. Quelle candidature retenir ? De quelle famille politique devait être issu le candidat ? Finalement, Monseigneur le président étant revenu de Rome, c'est lui qui convoquera et présidera la séance de l'élection, après le rapport de la Commission instituée à cet effet.

Dans la salle, avant l'élection proprement dite, Gérard Kamanda wa Kamanda se désista en ma faveur, suivi en cela par Gustave Malumba Mbangula. Il ne restait plus que ma candidature et celle d'un illustre inconnu dont le nom m'échappe encore aujourd'hui. L'élection elle-même a été un processus épique. Elle a eu lieu dans la nuit du 03 au 04 juin 1994. Ce fut un marathon. Au fur et à mesure du comptage des voix, c'est l'adrénaline qui montait. Puis, à un moment donné, à partir du moment où la majorité absolue des voix avait été acquise, je me suis rassuré. J'ai vu alors autour de moi, immédiatement formé, un cordon de gendarmes commis à la sécurité du Parlement. Les dés étaient donc déjà jetés ; il ne restait plus que la proclamation des résultats. Ce qui fut fait aux alentours de 4h du matin. J'ai immédiatement pris conscience et la mesure de la confiance placée en moi. Désormais, le centre de gravité de l'opposition politique venait de changer avec cette élection. Il ne restait plus que l'ordonnance d'investiture du président de la République.

Celui-ci se trouvait à l'étranger, plus précisément à Tunis, à la 31^{ème} session ordinaire des chefs d'Etat et de gouvernement de l'OUA. Le matin de l'élection, je lui téléphonai pour l'en tenir informé. Après m'avoir adressé ses félicitations, il me fixa un rendez-vous pour le lendemain à Gbadolite. J'opposai mon refus : « Je ne peux pas venir à Gbado avant d'avoir été investi par ordonnance présidentielle conformément à l'Acte constitutionnel de la transition ». « Bon, dans ces conditions, nazotindela yo yango ». Le soir même, le texte de l'ordonnance m'est parvenu et, le lendemain, je me suis envolé pour Gbadolite.

Avant les ambassadeurs et d'autres visiteurs, nous nous sommes entretenus des conditions de l'élection, de la composition du futur gouvernement, de son programme et du processus démocratique dans son ensemble. Aucune allusion à notre divergence politique ! Aucune animosité dans les dires et gestes du président ! Tout s'est déroulé dans la parfaite entente, comme si nous nous sommes revus hier. Et pourtant, près de quatre ans venaient de nous séparer.

Sur ce point, il faut dire que le Président Mobutu avait la courtoisie des rois. Pas seulement en termes de respect du temps et de la parole, mais également dans la manière de recevoir ses visiteurs.

L'entretien lui-même durera plus de deux heures. Nous sommes le 17 juin 1994. A cette occasion, je tins à peu près ces paroles au président de la République : « Je suis venu vous aider. Aidez-moi à vous aider. Eviter dans l'avenir de me mettre les batons dans les roues, les peaux de banane dans les pieds. Si vous estimez que notre collaboration ne peut se poursuivre, dites-le-moi, j'en tirerai toutes les conséquences. Car, dans ce genre d'épreuves, le maillon faible c'est toujours le Premier ministre ». Sur-le-champ, il me donna son accord, mais dans les faits il ne tiendra pas parole.

A la fin de notre entretien, le président me dit : « A l'occasion de votre élection, j'ai prévu un déjeuner. Mes amis français m'ont envoyé deux caisses de château pétrus, nous allons les sabrer ». Lors du déjeuner, il me confia : « Savez-vous que trois des vôtres sont venus plusieurs fois me voir à Kinshasa et à Gbado ? ». Je lui répondis : « Oui, je sais ». Il reprit : « Mais comment le savez-vous ? ». Je dis : « Comme vous ». « Alors, quels sont leurs noms ? », me questionna-t-il ? Je lui répondis : « Kamanda wa Kamanda, Malumba Mbangula et Thambwe Mwamba ». Hochant sa tête, il enchaîna : « Je vois que vous êtes bien informé... Et vous savez pourquoi je n'ai nommé aucun des trois ? ». Là, par contre, je répondis par la négative. Il me confia : « C'est parce que personne d'entre les trois ne m'inspire confiance ». Après le déjeuner, j'ai pris mon avion pour regagner Kinshasa.

Quid de la fameuse « troisième voie » ?

La « troisième voie » fait partie d'un nième fantasme politique dont affole la classe politique congolaise, particulièrement depuis le déclenchement du processus démocratique et la fin de la Conférence nationale souveraine. On a commencé à en parler depuis le limogeage du Premier ministre Etienne Tshisekedi, l' élu de la Conférence nationale souveraine, et son remplacement par Faustin Birindwa, un transfuge de son parti. Il est vrai que, pour tenter de mettre fin au dédoublement du gouvernement de la transition – Etienne Tshisekedi n'ayant jamais accepté son limogeage – une certaine presse, lassée par l'intransigeance des uns et des autres, a commencé à évoquer ce sujet dans les manchettes. C'est à peine que cette presse ne plaiderait pas, elle-même, « Pour une troisième voie ». Il est possible que ce genre d'écrits ait été dictés ou se soient inspirés de certaines analyses de salon. Mais, jamais, cette fameuse « troisième voie », que l'on associe à tort à mon troisième mandat, n'a fait l'objet d'un plan à quelque niveau que ce soit.

J'apprendrai que l'idée aurait été distillée par Monseigneur Monsengwo, Président du HCR-PT et médiateur constitutionnel. C'est possible car, en ce moment-là Mgr Monsengwo, à la recherche d'une solution politique à la crise, parlait à tout le monde, mouvance présidentielle et opposition politique comprises. Il a même rencontré à plusieurs reprises le chef de l'Etat à cette fin. Mais, jamais, je n'ai entendu une telle expression de la bouche de l'intéressé. J'apprendrai aussi qu'une telle idée aurait fait l'objet d'une cogitation préalable et d'un plan conçu entre nous deux pour que j'accède à la primature. Je déments de la manière la plus formelle ces balivernes. Il n'a jamais été question, entre Monseigneur Monsengwo et moi, d'une quelconque « troisième voie » pour mettre dos à dos les Premiers ministres Birindwa et Tshisekedi. Sans doute, la solidité de mon amitié et de mes relations avec le prélat a pu convaincre certains de la possibilité d'une telle concertation. Mais jamais elle n'a été le fait ou le fruit de notre délibération commune. La solidité de ma relation avec Mgr Monsengwo survit à toute épreuve et chacun doit savoir que celle-ci ne datait pas de la Conférence nationale souveraine. Mais, à l'idée que Kengo allait redevenir Premier ministre, je suis même prêt à parier que Mgr Monsengwo n'en savait rien et n'allait même pas y succomber, vu le contexte politique de l'époque, à supposer même qu'il fut préalablement consulté quant à ce.

Je peux même aller plus loin pour démentir de tels propos. A cette époque-là, le Président Mobutu et moi-même ne nous parlions pas. Depuis mon ralliement à l'opposition politique, il avait juré jusqu'à la tombe de sa mère – me rapportait-on – de ne plus jamais signé un quelconque acte juridique pouvant me nommer à un quelconque poste dans la République. De plus, dans sa médiation, Mgr Monsengwo, issu de la Conférence nationale souveraine, plaidait plutôt en faveur d'Etienne Tshisekedi, comme d'ailleurs en faveur de tous les acquis de la CNS. Comment allait-il se contredire pour scier l'arbre sur lequel il était, lui-même, assis ? Si cela ne dépendait que de lui, je pense que Monseigneur Monsengwo allait obtenir plutôt le retour aux affaires d'Etienne Tshisekedi car il me semble que tel était le fond de sa démarche. Mais, le refus catégorique du Président Mobutu ainsi que l'intransigeance de l'élu de la CNS en ont décidé autrement.

Aussi puis-je m'autoriser de considérer que la thèse de la fameuse « troisième voie » n'était ni sienne ni mienne. C'est donc un simple fantasme de la presse et d'une certaine classe politique qui, de manière fortuite, n'ont pu corroborer leurs analyses qu'*a posteriori*, une fois ma candidature posée et une fois mon élection acquise au HCR-PT. Je n'étais donc pas un Premier ministre de la « troisième voie ».

La formation du gouvernement d'union nationale

Comme il fallait s'y attendre, les tractations en vue de la formation du gouvernement d'union nationale ne furent pas une partie de golf. Bien entendu, tout le monde voulait venir « à la mangeoire ». Mais, moi je ne concevais guère le gouvernement de cette manière. C'est une structure de direction au service des autres. Ce devait aussi être un gouvernement serré et composé de technocrates. Mais, la classe politique en a décidé autrement.

Dans mes combinaisons, je pensai d'abord à Malumba Mbangula et à Gérard Kamanda qui se sont désistés en ma faveur. Il fallait leur rendre l'ascenseur. Ils occuperont respectivement le poste de Vice-Premier ministre et ministre de l'Intérieur, d'une part, et de Vice-Premier ministre et ministre de la Justice et Garde des sceaux, d'autre part. Il y avait aussi deux autres postes de Vice-Premier ministre réservés aux FPC, famille politique du chef de l'Etat. Ils étaient occupés par le Grand Amiral Mavua Mudima (Défense nationale) et par Mozagba Ngbuka (Coopération internationale).

Puis, j'ai aligné les autres membres du gouvernement tels qu'ils m'étaient présentés par les partis et regroupements politiques. Il faut dire que dans la première composition de ce gouvernement - celle du 6 juillet 1994 - l'UDPS avait décliné l'offre. Puis, lorsqu'une année après il s'est avéré nécessaire de mettre fin à la politique de la chaise vide, certains de ses membres ont intégré mon gouvernement. Ce fut le cas notamment de Corneille Mulumba, un des pionniers et ancien représentant de ce parti à Bruxelles, que j'ai fait nommer vice-ministre. A la faveur de ce rémanement - intervenu le 22 juillet 1995 - d'autres figures de l'opposition, de la mouvance présidentielle et de la société civile ont fait également leur entrée. Ce fut le cas par exemple de Joseph N'singa Udjuu qui a récupéré le portefeuille des Réformes institutionnelles à Gérard Kamanda wa Kamanda, permuté aux Affaires étrangères, alors que l'ancien Premier ministre Lunda Bululu a tout simplement décliné l'offre du portefeuille resté vacant de l'Enseignement supérieur et universitaire au profit de Mushobekwa Kalimba Katana. Dans la foulée, Alexis Thambwe Mwamba a rejoint le gouvernement au poste de ministre des Transports et Communications ; Léopold Ndolela Siki Konde celui de l'Enseignement primaire et secondaire ; Eugène Banyaku Luape l'Energie, etc. Certains « jeunes turcs » comme Henri-Thomas Lokondo Yoka et Eugène Diomi Ndongala ont également fait leur entrée, occupant respectivement les postes de vice-ministre aux Travaux publics et à l'Economie nationale. Il faut signaler aussi d'autres entrées comme celles de Mudilo wa Malemba de la communauté islamique, celle de Boguo Makeli et de Sessanga Dja Kassiw,

respectivement vice-ministres à l'Agriculture et au Développement rural, à l'Enseignement primaire et secondaire et aux Affaires sociales.

Le Gouvernement Kengo III

(Ord. du 6 juillet 1994)

A. Les Ministres

1. Premier ministre : Léon KENGO wa DONDO
2. Vice-Premier ministre, Ministre de l'Intérieur : Gustave MALUMBA MBANGULA
3. Vice-Premier ministre, Ministre de la Défense nationale : Grand Amiral MAVUA MUDIMA
4. Vice-Premier ministre chargé des Réformes institutionnelles, Ministre de la Justice et Garde des Sceaux : Me Gérard KAMANDA wa KAMANDA
5. Vice-Premier ministre, Ministre de la Coopération internationale : MOZAGBA NGBUKA
6. Ministre des Affaires étrangères : Vincent-de-Paul LUNDA BULULU
7. Ministre de l'Information et Presse : Philippe MASEGABIO NZANZU
8. Ministre du Plan : Gilbert KIAKWAMA kia KIZIKI
9. Ministre des Finances : Pierre PAYPAY wa SYAKASSIGHE
10. Ministre du Budget : Modeste BAHATI LUKWEO
11. Ministre de l'Agriculture : Wivine N'LANDU KAVIDI
12. Ministre de l'Economie nationale, Industrie et PME : KATANGA MUKUMADI
13. Ministre du Portefeuille : ASSEA MINDRE
14. Ministre des Mines : Me MUTOMBO BAKAFUA NSENDA
15. Ministre des Travaux publics, Aménagement du Territoire, Urbanisme et habitat : Charles MWANDO NSIMBA
16. Ministre des Transports et Communications : NYINDU KITENGE
17. Ministre du Commerce extérieur : JIBI NGOY
18. Ministre des Affaires foncières : MANGWA GOEUDU
19. Ministre de l'Enseignement supérieur et universitaire : (Réservé à l'UDPS)
20. Ministre de l'Enseignement primaire et secondaire : SEKIMONYO wa MAGANGO
21. Ministre de la Santé et Famille : (Réservé à l'UDPS)
22. Ministre des Affaires sociales : Mme SOKI FWANI EYENGA
23. Ministre du Travail et Prévoyance sociale : OMBA PENE DJUNGA
24. Ministre de la Fonction publique : BOLENGE MOKESOMBO
25. Ministre des Postes et Télécommunications : Pierre LUMBI OKONGO
26. Ministre de l'Environnement, Conservation de la nature et Tourisme : Me Honorius KISIMBA NGOY
27. Ministre des Sports et Loisirs : Charles BOFASA DJEMA
28. Ministre de la Culture et Arts : Faustin LUKONZOLA MUNYUNGA

B. Les Vice-ministres

1. Défense nationale : BOBOY NYABAKA
2. Intérieur : BAYOMBO MBOKOLIABWE
3. Relations extérieures : MUKULUMANYA wa NGATE
4. Coopération internationale : DIUR KATOND
5. Information et Presse : LUGENDO LULA
6. Justice : Me KIKADI GAPONGOLO
7. Plan : BOBA KIYEKA MUANA
8. Finances : MANANGA ma PHOLO
9. Budget : MPAKO TOKIME
10. Agriculture : (Réservé à l'UDPS)
11. Mines : MAYO MAMBEKE BYKANG
12. Energie : Dr. KABAMBA wa KABAMBA
13. Economie, Industrie et PME : EKUMBAKI OMBATA
14. Portfeuille : KASONGO MAMBU
15. Travaux publics, Aménagement du Territoire, Urbanisme et Habitat : LIONGA AKAFOMO
16. Transports et Communications : NGANDU DIEMO
17. Enseignement supérieur et Recherche scientifique : WELOLI KANDA NZALE
18. Enseignement Primaire et Secondaire : IRUMU IKUMU

Le programme gouvernemental

Concilier la CNS et le Conclave du Palais de la nation

Le programme de mon troisième gouvernement n'était, en réalité, que l'application tant des recommandations de la Conférence nationale souveraine que de celles du Conclave politique du Palais de la nation, résumées dans les conclusions de l'*Accord politique du Palais du peuple*. Il était articulé autour de trois grands points.

Au plan politique, il fallait poursuivre le processus de démocratisation du pays tout en œuvrant pour le rétablissement de l'autorité de l'Etat, fortement amoindrie en cette période. Dans ce cadre, l'adoption de la Constitution de la IIIème République, le vote d'une loi électorale plus démocratique et l'organisation des futures élections libres, transparentes et démocratiques figuraient dans les priorités du gouvernement.

Au plan économique, la relance d'une économie victime de deux pillages consécutifs devenait l'objectif primordial. Celui-ci s'inscrivait dans le cadre de la recherche sempiternelle de la stabilité macroéconomique par l'obtention

de tous les équilibres nécessaires. Dans ce cadre, la construction-réhabilitation des infrastructures figurait en bonne place, même si mon gouvernement n'était que « de transition ».

Puis, au plan social, il fallait essayer d'arrêter la dégradation des conditions de vie de la population, devenues en cette période-là particulièrement infra-humaines.

L'exécution du programme

Si je peux me permettre de dresser un bilan économique et politique de l'action de mon troisième gouvernement, je dirai que celui-ci est à l'image de la désorganisation politique et économique que connut le pays tout au long de cette période. De 1991 à 1993, notre pays a connu deux pillages de triste mémoire qui ont détruit son outil de production et désarticulé son circuit de commercialisation. Quand je reviendrai au gouvernement en 1994, l'ensemble des recettes que le pays devait récolter et affecter, comme voies et moyens de réalisation du budget, ne dépassait plus les 350 millions de dollars américains. Ce qui était une baisse considérable. En 1995, les recettes sont quand-même montées à 500 millions de dollars et, en 1996, à 700 millions, mais nous ne sommes jamais arrivés jusqu'à un milliard de dollars. C'est principalement à cause des pesanteurs rappelées plus haut. C'est dire que, si un pays voit sa structure politique s'effondrer et son tissu économique se désagréger, quel résultat probant pouvait-on encore attendre ? Tout ressemblait fort à une vie d'expédients.

Sur le plan politique, on avait cependant réussi à mettre le processus électoral sur les rails, notamment avec l'adoption de la loi portant institution, organisation et fonctionnement de la Commission nationale des élections, suivie de la désignation de ses membres. Conformément à la volonté des politiques, cette Commission comprenait quarante-quatre membres, composée de manière paritaire entre l'opposition et la majorité. Elle a été présidée par le professeur Bayonaba-Meya, ancien Premier Président de la Cour suprême de Justice et ancien Doyen de la Faculté de Droit de l'Université Lovanium, un homme perçu comme suffisamment neutre et objectif pour être classé dans les deux camps. On était sur le point de soumettre le projet de Constitution de l'IIIème République, adopté par la CNS, au référendum populaire, mais le manque de financement de la Commission électorale, les tergiversations de la classe politique, la friolosite des partenaires extérieurs et la suite des événements politiques en décideront autrement.

Les rapports avec le Président de la République

Ces rapports, il faut le dire, étaient émaillés de plus d'incidents que lors de mes deux premiers mandats à la tête de l'Exécutif national. Et, contrairement à la promesse faite lors de notre premier entretien à Gbadolite, les bâtons dans les roues, les peaux de banane aux pieds ne cesseront pas. Le moins que je puisse dire est que le président ne m'a pas rendu la tâche facile. Plusieurs « dossiers » sont venus comme ça envenimer nos relations, lesquelles n'étaient déjà plus au beau fixe. Lors de mon troisième mandat, ce n'était plus le même homme que j'ai côtoyé pendant de longues années. D'abord, je l'ai trouvé plus préoccupé par des questions d'ordre personnel et familial qu'étatique. Ensuite, l'animal politique qu'il était n'a jamais cessé d'épouvanter. Bien entendu, il ne badinait guère avec son autorité. Mais, pour moi, on ne peut pas être à la fois politique et opérateur économique. Dans ma vision, si le maréchal Mobutu devait rester ce leader politique charismatique et adulé, il devait laisser émerger un autre ou plusieurs autres leaders économiques pour prendre à-bras-le-corps le développement économique et social du pays. Et, moi j'ambitionnais d'être l'un de ceux-là, sinon celui-là. Je n'avais aucunement l'intention d'envier au pouvoir du maréchal, comme certaines mauvaises langues le lui distillaient. Malgré cela, il me faisait confiance, même si des frictions et des incompréhensions n'ont pas manqué.

Le dossier de la contrefaçon du zaire-monnaie

Ce fut l'un des dossiers les plus explosifs dans nos relations. On l'a appelé « affaire Khanafer ». De quoi s'agissait-il ? Quand je suis revenu à la primature grâce à mon élection du 14 juin 1994, succédant à Birindwa, j'ai trouvé une situation monétaire catastrophique. On avait confié l'impression de nouveaux billets de banque à un groupe d'affairistes dirigé par des Libanais, à la tête duquel se trouvait un certain Khanafer. Ce groupe avait été choisi je ne sais pourquoi et comment. Malheureusement pour le pays, ce groupe imprimait trois à quatre fois les mêmes billets de banque, avec les mêmes numéros et les mêmes caractéristiques. J'ai su après qu'une part était réservée au président de la République, une autre aux généraux et une troisième seulement au Trésor public. Je ne sais pas ce que les Libanais en faisaient par la suite !

Un jour, rentrant d'un voyage, je trouve à l'aéroport international de N'djili une pagaille inouïe. Le désordre régnait à tous les niveaux et dans tous les services (immigration, service des bagages...). La situation m'intrigua. Je demandai à mon ministre des transports, Nyindu Kitenge, de s'enquérir de la situation et d'y mettre rapidement fin. Aussitôt, le ministre mit en place un

plan de surveillance et, ce jour-là, on ne saura rien de ce qui s'est passé. Un jour, le ministre se décida fortuitement d'aller lui-même à l'aéroport en visite d'inspection. Car, entretemps, je l'ai mis dans une telle pression que je voulais en savoir davantage. C'était le jour de l'arrivée de la compagnie aérienne *Swissair*. Et, contrairement à son programme annoncé, le ministre arriva à l'aéroport plutôt que prévu. Il rencontra le Général Kikunda, P.D.G. de la Régie des voies aériennes, au moment même où décollait un avion. Dans ces entrefaites, Kikunda dit au ministre : « Monsieur le Ministre, vous voyez cet avion ? Il transporte des containers de billets de banque appartenant aux généraux Nzimbi et Baramoto. L'avion est à destination de Kisangani pour l'achat de l'or et du diamant ».

Aussitôt rentré à son bureau, le ministre rédigea un rapport à mon intention. Le lendemain matin, au cours de la réunion du Conseil des ministres, j'appris ainsi, par le biais de ce rapport, qu'il y avait des généraux dans ce pays qui frappaient la monnaie nationale ou qui s'en faisaient fabriquer pour leur compte personnel. J'appris ainsi comment notre monnaie nationale fut continuellement malmenée par ces fils du pays, de surcroît commandants des troupes sous le drapeau. Le Gouvernement prit, immédiatement même, un certain nombre de mesures, dont la suspension du Gouverneur de la Banque centrale, Ndiang Kabul. L'intérim en fut confié à Mantomina, son adjoint. Dans la foulée, plusieurs autres mesures conservatoires furent prises. Nous décidions notamment d'arracher au Brésil le contrat d'impression de nos billets de banque pour confier la mission à l'Argentine.

Entretemps, le groupe Khanafer, qui a pris connaissance de la décision du Conseil des ministres, s'arrangea pour traiter, en Argentine, non pas avec des officiels, mais avec des imprimeurs privés. Et le Gouverneur intérimaire de la Banque centrale, lui aussi, se mit dans le coup ; il renouvela des commandes d'impression à ces nouveaux imprimeurs privés ! Quelques jours après, les Généraux Baramoto et Nzimbi vinrent me voir. Ils m'apportèrent des lettres contenant de nouvelles commandes effectuées par le Gouverneur intérimaire Mantomina. Il apparaissait ainsi que lui aussi était dans le coup. *Illico presto*, j'ai convoqué le Conseil des ministres et, sur mon rapport, le Gouvernement a pris la décision de suspendre immédiatement le Gouverneur intérimaire de la Banque centrale. Mis au courant, le président de la République m'exprima son mécontentement face à cette mesure. Il me fit écrire une lettre par son directeur de cabinet, dans laquelle il me fit savoir en substance que je n'avais pas la compétence de suspendre un gouverneur de la Banque centrale !

Ayant très mal pris cette lettre, le soir même, je téléphonai au président de la République. Je lui exprimai également mon désappointement. Je lui ai dit

exactement ceci : « Monsieur le président de la République ! J'ai lu votre lettre. Mais, je ne peux pas accepter que votre directeur de cabinet, qui n'a aucune existence constitutionnelle et légale dans ce pays, puisse écrire à un Premier ministre que je suis. La prochaine fois, si cela se reproduisait, je créerais un incident grave qui risquerait de déboucher sur une crise gouvernementale ». Aussitôt terminé, le président me reprit : « Viens à Gbado, Kengo, on en reparlera ». Entretemps, le Conseil des ministres a déjà notifié à l'imprimeur argentin sa décision de ne plus le voir imprimer les billets de banque pour la République du Zaïre. On en est revenu à notre fournisseur traditionnel, plus sérieux et plus crédible, l'allemand *Giesecke & Devrient*, basé à Munich.

Entretemps aussi, Noisy Mwamba, un cambiste bien connu dans la ville de Kinshasa, avait fait venir, pendant que je me trouvais à Londres, un avion contenant des billets de banque. L'avion a été araisonné, puis contraint d'atterrir à Mbandaka. Tous les containers qui s'y trouvaient ont été bien évidemment saisis et les billets déposés à la Banque centrale. Le réseau des contrefacteurs apparaissait donc, de plus en plus, ramifié. L'affrêteur de cet avion sera, lui aussi, poursuivi par le gouvernement.

Chemin faisant, je rassemblai toutes les informations qui étaient en ma possession. Je découvris que l'opération ne datait pas d'hier. Tous les gouverneurs avant Ndiang Kabul, en ce compris Buhendwa, connaissaient la pratique. On leur demandait simplement, par leurs signatures et leurs déclarations, de monétiser les papiers-billets qui arrivaient à l'hôtel de monnaie. Je cherchai alors à exiger que tous les gouverneurs me disent la vérité : quels sont les billets qu'ils avaient monétisés depuis, quelle est l'amplitude des billets qu'ils avaient mis en circulation et quels en étaient les stocks.

Dans leur tentative de défense, Buhendwa, Ndiang et Mantomina vont commettre l'impair : tous ont signé des déclarations comme quoi, ils avaient réceptionné en bonne et due forme tous les billets de banque et que, ce faisant, ils agissaient en tant qu'autorités compétentes ! Et comme il n'y a pas de crime parfait, ils sont allés jusqu'à authentifier leurs propres signatures par un officier ministériel, celui du ministère des affaires étrangères. C'est là que je découvrirai qu'un de mes vices-ministres, Mukulumanyawa Ngate, était leur homme-niche. Mais, c'était mal me connaître.

Quand on m'apporta toutes les trois déclarations des anciens gouverneurs de la Banque centrale, je vis que toutes les trois étaient signées avec le même

stylo à bille ; que les papiers utilisés étaient frappés par la même machine, avec les mêmes caractères ; que ces papiers étaient récents, malgré la différence des dates y inscrites ! Je décidai dès lors de voir le président de la République. Je lui apportai mon rapport, mais je vis que le président se montrait fort ennuyé. Je lui dis alors ceci : « Monsieur le président, je ne vous demande rien de spécial. Vous aimez bien Baramoto et Nzimbi. Mais, compte tenu de la gravité des faits, si vous ne voulez pas les arrêter, envoyez-les soit ambassadeurs, soit attachés militaires dans quelques postes diplomatiques du pays. Quant à Mukulumanya, vous me le révoquez immédiatement, parce qu'il a commis un faux ». Le président réagit de la sorte : « Basalak'ango be bongo ? » (« Ça se fait comme ça ? »). Je rebondis aussitôt : « Monsieur le président. Je vais vous dire une chose : le gouverneur de la Banque centrale n'a pas besoin de légaliser sa signature. En tant qu'autorité monétaire supérieure, il est lui-même officier ministériel ; c'est lui qui peut poursuivre tous ceux qui contreviennent à la législation monétaire et de change. Pourquoi celui qui est revêtu de ce statut peut-il faire légaliser sa propre signature ? ». Il me répondit : « Kengo, na yoki. Na koyebisa yo sima » (« Kengo, j'ai compris. Je vais vous expliquer après »). Visiblement, le président était fort gêné. A l'instant même, je pris congé de lui.

Aussitôt après moi, le président fit entrer Baramoto et Nzimbi. Il avait déjà pris soin de les faire venir à Gbado. Et moi je ne le savais pas. Il leur parla d'un ton accusateur : « Bomoni ! Moto na bino ayaki awa, alobi na longola bino ! » (« Voyez ! Votre homme est venu ici, il dit que je vous dégomme »). Ces propos m'ont été rapportés par des hommes fidèles. Et, quand je regarde cette scène rétrospectivement, c'est à peine que je peux en croire. Imaginez que les deux généraux aient été si cyniques et si méchants ! Qu'est-ce qu'il n'allait pas arriver à mon avion qui décollait, en ce moment, de l'aéroport de Gbadolite !

De retour à Kinshasa, le lendemain, j'ai convoqué le Conseil des ministres. Au cours de la réunion, j'ai acculé Mukulumanya, le Vice-ministre aux affaires étrangères. Un moment donné, il me supplia : « Premier, je peux vous parler en aparté ? ». Je lui répondis : « Je te le concède ». Aussitôt après la réunion du Conseil des ministres, je suis monté avec mon Vice-ministre à mon bureau. Là, il va m'avouer ceci : « Premier ! Ce sont les deux généraux Baramoto et Nzimbi qui m'ont fait pression pour que je fasse authentifier les signatures des gouverneurs... ». Quand Mukulumanya a ainsi avoué, ça m'a réconforté dans ma détermination à en finir avec cette affaire. Je suis retourné voir le président. Cette fois, je lui ai demandé la tête de Mukulumanya. J'ai dit au Président : « Il faut me signer cette ordonnance ». Il me donna la même

réponse qu'avant : « Na sal'ango be boye ? On ne peut pas le suspendre ? ». Je répondis au président : « Avez-vous vu dans l'Acte constitutionnel de la transition qu'on peut suspendre un ministre ? Il faut me le révoquer ». Le président n'avait plus d'autre choix que de signer l'ordonnance. Et c'est comme ça que Mukulumanya est sorti de mon gouvernement. J'ai demandé également et obtenu, compte tenu des deux lettres que Mantomina avait signées, sa suspension. C'est ce qui fut fait aussi. Comme quoi, la deuxième fois, c'est parfois la bonne.

Après la suspension de Mantomina, nous avons convenu avec le président de nous concerter au préalable avant toute décision concernant la Banque centrale. Rentré à Kinshasa, le Conseil des ministres nomma un autre comité intérimaire, composé notamment de Ngandu Pascal (Direction des opérations) et de Mwazaka (Questions administratives). Comme convenu, avant la diffusion du compte-rendu de la réunion du Conseil des ministres, je pris soin d'appeler le président de la République, qui se trouvait en ce moment à Sun City (Afrique du Sud). Il me demanda d'attendre son retour à Kinshasa. Le jour où je l'ai revu pour lui faire le rapport, il était de très très mauvaise humeur. Lui parlant de la situation de la Banque centrale, il n'eut que cette question : « Et maintenant que voulez-vous faire ? ». Je lui répondis : « Le Conseil des ministres a pris des mesures conservatoires après la suspension de Mantomina ». « Sala oyo y'olingi » (« Fais ce que tu veux »), conclut-il, médusé.

Et voilà comment, grâce à ma pugnacité, voire même à ma témérité, je suis arrivé à bout de cette affaire « Khanafer ». Mon seul objectif était d'assainir l'environnement économique, financier et monétaire du pays. Par la suite, j'ai obtenu la nomination de Djamboleka à la tête de la Banque centrale, en remplacement de Ndiang et de Mantomina. C'est celui-ci qui ira négocier en Allemagne la suite du contrat d'impression des billets avec la firme *Giseke & Devriente*, qui était autrefois le fournisseur et que le gouvernement précédant avait rejeté tout simplement parce que ses dirigeants étaient plus qu'exigeants. Je crois qu'ils n'avaient pas « coopéré » comme les Brésiliens ! Et voilà comment nous avons pu, un tant soit peu, obtenir l'assainissement de la situation monétaire du pays, dans une économie qui était déjà moribonde. Il faut avouer que cela n'a pas été facile. Mais, grâce à Dieu, nous sommes parvenus à vaincre toutes les résistances. Je savais que tout le monde m'attendait sur ce terrain.

L'incident de la lettre du directeur de cabinet du président de la République

Dans le cadre de la même « affaire Kanafer », comme je viens de le dire, le président a demandé à son directeur de cabinet, le professeur Vunduawe Te Pemako, de m'écrire. Comment avons-nous clos cet incident ?

Quand j'ai reçu cette lettre, je me suis sincèrement insurgé. Ne la supportant pas, j'ai téléphoné au président le soir de cette journée par mon satellitaire. La conversation s'est déroulée à peu près de la manière suivante : « Vous avez demandé à votre directeur de cabinet de m'écrire ! Quelqu'un qui n'a aucune existence légale et constitutionnelle ! Et vous demandez qu'il écrive à un premier ministre de la République ! ». Le président me répondit en lingala : « Yo pe osengi na o ya yo akomela nga te ! » (« Toi aussi, tu as demandé au tien de m'écrire, n'est-ce pas ! »). Effectivement, j'avais demandé à mon directeur de cabinet, Max Munga, de répondre au président, par pure réciprocité. Et moi de poursuivre. « Je vous signale, Monsieur le président. Ne faites plus jamais ça. Parce que, si vous faites cela, moi je vais démissionner ; je vais créer une crise qui va vous rester sur la conscience ». Il me dit alors : « Kengo, au lieu to continuer boye, okoki koya lobi te, bongo tolob'ango na malembe te ? » (« Kengo, au lieu de continuer comme ça, tu ne peux pas venir demain, et on n'en parlera calmement ? »). Le lendemain matin, j'ai pris Munga et nous sommes partis à Gbado.

Arrivé là-bas, j'ai dit au président : « Pourquoi vous avez fait ça ? » Il me dit : « Yo pe ososali te ! Yo pe ozongiseli nga te ! Olobi Munga akomela nga te ! » (« Toi aussi tu as fait ça ! Tu m'as répondu, non ! Tu as dit à Munga de m'écrire, non ! »). Voilà comment était la pré-ambiance de notre rencontre pour le dénouement de l'« affaire Kanafer ».

Le dossier des réfugiés rwandais au Kivu

Au moment où je reviens à la primature en juin 1994, le 6 avril de la même année, le président rwandais, Juvénal Habyarimana, et son collègue burundais, Cyprien Ntaryamira, venaient d'être victimes d'un crash d'avion qui les avait emportés. La « guerre du Rwanda » avait déjà débuté. L'une des grandes conséquences de cette guerre – on le sait – fut l'arrivée massive des flux de réfugiés rwandais sur notre territoire. Pour la première fois dans l'histoire des Etats, l'on a assisté à un des plus grands mouvements migratoires du siècle, non seulement des populations civiles fuyant la guerre, mais même de l'Administration, de l'armée, de la police et de la banque centrale d'un Etat souverain qu'était le Rwanda. Tout a été amené chez nous. Le Gouvernement Birindwa a tenté, tant bien que mal, de gérer le problème, mais les enjeux n'étaient pas à sa portée, me semble-t-il.

Après le vote de conformité de mon gouvernement au HCR-PT, ma première visite en tant que chef du Gouvernement, je l'ai consacrée à cette problématique des réfugiés rwandais dans notre pays. Je me suis rendu moi-même à Goma et, de manière générale, dans toutes les contrées où se trouvaient ces réfugiés. Arrivé à Goma, j'ai fait cette déclaration : « Pour le Gouvernement du Zaïre, tous les réfugiés rwandais doivent rentrer chez eux. Nous sommes venus ici pour préparer ce retour... ». Puis, rien n'y fit. Je constatai que plusieurs acteurs n'affichaient pas un empressement voulu pour ce rapatriement. Avec le HCR, nous avons commencé les préparatifs nécessaires pour ce rapatriement, mais peine perdue. Un temps assez long s'est alors écoulé sans que le moindre rapatriement ne commence.

Entretemps, fin 95-début 96, le Conseil de sécurité des Nations Unies avait pris deux résolutions préconisant un rapatriement volontaire des réfugiés. Ni le Gouvernement du Zaïre ni celui du Rwanda ne pouvaient les contraindre au retour. L'ONU s'est presque accaparé le dossier. On devait lever des troupes au sein des pays contributeurs. Un commandant desdites troupes, le général canadien Baryl, avait même été désigné pour conduire ces troupes. Avec le début de formation de cette troupe, j'ai demandé à l'ONU de constituer un couloir de sécurité pour que les réfugiés puissent rentrer chez eux en toute sécurité et dignité. Pour cela, je suis allé aux Nations Unies par deux fois. D'abord à l'Assemblée Générale en septembre 94. Puis au Conseil de sécurité en avril 95, sur invitation d'ailleurs du Secrétaire général, Boutros Boutros Ghali.

J'ai assisté à la réunion du Conseil de sécurité qui devait prendre ces résolutions. Je lui ai demandé, en particulier, qu'on aide le Zaïre à séparer, parmi les réfugiés, les militaires des civils, et plus particulièrement les femmes, les enfants et les vieillards. J'ai même fait la proposition de relocaliser lesdits réfugiés. Comme ça, on allait enlever un prétexte au Rwanda qui commençait déjà à s'opposer à ce retour, soi-disant que tous les réfugiés étaient d'anciens génocidaires armés, qui se préparaient pour l'attaquer. Une délégation du Conseil de sécurité est même arrivée à Kinshasa pour étudier la faisabilité de ma proposition. Celle-ci m'a demandé où voulais-je, dès lors, relocaliser lesdits réfugiés. J'ai prévu, à cet effet, plusieurs localités : Lukandu (dans un centre d'instruction militaire), Irebu (un deuxième centre), Kongolo, etc. La mission est allée relever toutes les conditions nécessaires pour que les sites puissent être réhabilités. Des devis ont été établis à cette fin. Malheureusement, au retour de la délégation à New York, le Secrétaire général des Nations Unies n'a pas daigné accepter la facture. Il a dit que tout cela coûtait cher à l'Organisation. Au finish : aucun

réfugié n'a pu être relocalisé ! On n'a même pas séparé les soldats des civils, tous sont restés là !

Entretemps, le Rwanda ne faisait que menacer d'attaquer les camps des réfugiés dans notre pays. Tantôt il était favorable à ce retour, tantôt il le redoutait. De notre côté, personne n'était dupe. On commença à comprendre que le problème était devenu un fonds de commerce pour certains. Pendant ce temps, au vu des menaces, les réfugiés se sont constitués en préfecture comme chez eux. Forts des moyens financiers et militaires dont ils disposaient, ils ont installé à l'Est de notre pays des sortes d'administrations étrangères. Et pendant que la Communauté internationale tergiversait, tout ce qu'on craignait est arrivé. Il y a eu ce bombardement des camps de Mugunga et consorts...

Comment sommes-nous arrivés-là ? Lorsque mon Gouvernement a obtenu que les troupes des Nations Unies puissent venir, une réunion s'est tenue à Munich. Le général Baryl est venu me voir ici à Kinshasa. Et c'est dans ces entrefaites que les bombardements des camps ont eu lieu. Tous les réfugiés étaient contraints de rentrer en débandade. Et cela arrangeait – il me semble – Kigali. Pour quoi ? Parce que, si les réfugiés étaient rentrés dans l'ordre, dans la dignité et dans la sécurité, chacun pouvant réclamer ses droits, notamment la restitution de ses biens et l'exercice des droits politiques, cela n'était pas du goût du nouveau régime. En tout cas, les nouvelles autorités rwandaises ne cachaient plus qu'ils n'en voulaient pas.

Sur le plan interne, un matin de l'année 1995, j'ai envoyé Malumba Mbangula, Vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur, pour faire partir les quelques réfugiés qui restaient encore dans les camps. Tous les ressortissants du Kivu avaient mis des véhicules à disposition pour qu'ils puissent partir. Madame Sadako Ogata, Haut-Commissaire des Nations Unies aux réfugiés, n'était plus au rendez-vous. Ses gens n'étaient pas là. Et c'est comme ça que le Rwanda s'est occupé du reste. En fait, le HCR ne voulait pas que nous puissions rapatrier les réfugiés chez eux dans la dignité et en toute sécurité. Il y avait comme une sorte de complicité internationale sur cette question. Voilà que nous sommes arrivés dans la situation où la troupe promise n'est pas venue, tandis que l'homme fort du Rwanda a répondu aux Nations Unies qu'il avait déjà résolu le problème lui-même !

Et pourquoi le Zaïre n'a jamais pu résoudre lui-même ce problème ? Il y avait d'abord une raison d'origine internationale liée à cette frilosité de la Communauté internationale de constituer la troupe qui allait nous aider à rapatrier, dans la dignité et la sécurité, les réfugiés rwandais. Dans la même

veine, il y avait aussi le refus du Rwanda d'accueillir en son sein de « présumés génocidaires ». Mais, sur le plan interne, on avait oublié qu'il y avait un obstacle de taille. Quand j'ai fait ma déclaration à Goma, le Président Mobutu se trouvait encore en convalescence à Roqbrun-Cap-Martin, au sud de la France. Il a aussitôt donné une interview à la *Libre-Belgique* pour contredire le Gouvernement, en déclarant que les réfugiés ne pouvaient partir que volontairement. Moi je ne voulais plus de ce retour volontaire, au vu de la situation que je constatais sur terrain. Je voulais que les réfugiés partent coûte que coûte, même de manière forcée, quitte à prendre quelque liberté avec la Convention de Genève. Je voulais aussi que cela se fasse dans la dignité et dans la sécurité.

Dès que j'ai lu l'interview du président dans les colonnes de la *Libre Belgique*, je lui ai téléphoné aussitôt : « Vous savez ce qui s'est passé la nuit à Goma, à Bukavu et aux environs ce matin, Monsieur le président ? » « Non », me répondit-il. Je lui dis : « Demandez à Amiral Mavua. Les réfugiés ont chanté toute la nuit à votre gloire parce que vous ne voulez pas qu'ils puissent partir ». Il rebondit alors : « Ah bon ! », esquissant un petit sourire au téléphone. Je repris le président de la République : « D'accord, mais tout cela nous coûtera cher à l'avenir ». Et nous nous sommes séparés au téléphone.

Pourquoi le Président Mobutu a-t-il géré ce dossier de cette manière ? C'est parce que, me semble-t-il, depuis le phénomène « lititi mboka » de Lubumbashi, comme le président n'était plus en odeur de sainteté avec la Communauté internationale, il croyait qu'avec le dossier des réfugiés rwandais, il allait retrouver l'embellie ; qu'il allait redevenir fréquentable. Ce dossier lui a même permis d'assister au Sommet des chefs d'Etat de France-Afrique qui s'est tenu, entretemps, à Biarritz en France. Au fond, le Président Mobutu voulait se réhabiliter devant la Communauté internationale. Mais, est-il besoin de rappeler aujourd'hui que ce dossier a été le point de départ de la déstabilisation totale du pays ? Le président ignorait-il que la présence des réfugiés aux frontières était une question de sécurité tant pour lui-même que pour le pays ? Je ne nie pas que le Président Mobutu le savait pertinemment bien. Mais, il avait une intelligence intuitive : là où est son intérêt, là se trouve son cœur. Et son intérêt en ce moment-là n'était pas de faire partir les réfugiés, ni de penser que les pays voisins allaient le déstabiliser. C'était d'avoir la crédibilité internationale qu'il croyait recouvrer à partir de ce dossier. Telle est ma conviction, au vu de la manière dont il a voulu contrarier le Gouvernement dans la gestion de ce dossier.

Ainsi furent mes rapports avec le président de la République lors de mon troisième mandat. Le moins qu'on puisse dire qu'ils n'étaient plus au beau

fixe, plusieurs tonnes d'eau ayant coulé sous les ponts depuis le début du processus de démocratisation du pays. Mais, à dire le vrai, la confiance du maréchal ne m'a pas trop manqué, en dépit de ces quelques divergences. Même au pire moment de la carrière d'un homme politique, où des adversités coalisent pour l'emporter, il savait dans son for intérieur que je n'étais peut-être que le moindre mal. A preuve, ma reconduction, volontaire ou forcée, lors de son retour au pays alors qu'une certaine opinion ne jurait que par mon départ.

La reconduction de Kengo au retour de Cap-Martin

En pleine crise des réfugiés rwandais, une crise politique est née en interne. C'est celle de la contestation, voilée ou ouverte, de mon gouvernement. Pendant ce temps, la « guerre de l'Est » venait d'être déclenchée. De retour de Cap-Martin, le président reconduisit mon gouvernement, en dépit des acrimonies de toutes sortes. On avait beaucoup ergoté autour de cette reconduction. On a dit, entre autres, que le président est rentré plutôt pour renommer Etienne Tshisekedi au poste. Je ne pense pas que ceci ait été vrai. Je ne pense même pas qu'il en avait l'intention. Car, même pour me reconduire, le président de la République avait agi contre sa volonté.

Il est vrai qu'en ce moment où les troupes de l'AFDL ne faisaient que progresser sur le front Est, une certaine opinion était en attente fiévreuse du retour d'Etienne Tshisekedi à la primature. N'oublions pas qu'au cours de la même période, l'intéressé est même parti au chevet du malade à Roqbrun-Cap-Martin et qu'au sortir de cette audience, il avait même laissé penser que le président lui avait promis la primature. Je ne pense pas que cela était vrai car, quelques temps après, sur les ondes de la RTBF, la radio francophone belge, ces propos d'Etienne Tshisekedi ont été démentis par Honoré Ngbanda, à la demande du président de la République lui-même. Moi-même, j'ai rendu une visite de réconfort au président de la République, mais une telle promesse ne m'a pas été rapportée, en dépit des appels au changement du gouvernement. Quoiqu'il en soit, le retour précipité du président de la République à Kinshasa n'a pas empêché certains – et la presse en premier – de se perdre en conjectures. C'était peut-être leur façon de forcer la main du président.

Quand celui-ci est rentré à Kinshasa, nous nous sommes vus le lendemain de son arrivée. C'est lui qui, le premier, me dit : « Je voudrais un gouvernement compacté ». C'est l'expression qu'il aimait bien. Cela veut dire un gouvernement restreint. Je lui ai répondu : « Vous ne pouvez plus penser comme cela ! Le gouvernement qui est là, c'est un gouvernement d'union

nationale ! C'est la synthèse des deux familles politiques, les FPC et USORAL. C'est un gouvernement mis en place à l'initiative du HCR-PT, selon les termes mêmes de la Constitution de la transition. Si vous voulez un gouvernement restreint, il faut faire venir les deux familles politiques, que les nouvelles négociations puissent se faire afin de déterminer alors le nombre des portefeuilles, puis nommer les animateurs conformément à la Constitution ». J'ai rappelé ces préalables au président de la République non seulement parce que celui-ci feignait de les ignorer, mais aussi parce que le gouvernement que moi je conduisais était effectivement issu des Concertations du palais du peuple, et ses portefeuilles déjà répartis par ce forum entre les FPC et USORAL.

C'est comme ça que le président, dans sa volonté de mettre en place malgré tout un nouveau gouvernement, va se résoudre à réunir la classe politique à l'OUA. Moi, je n'y suis pas allé. D'abord, c'était pour lui laisser les mains libres dans sa manœuvre. Ensuite, parce que je me sentais directement concerné par la démarche. Tshisekedi est venu aux nouveaux pourparlers, mais n'a pas voulu entrer dans la salle parce qu'il estimait qu'il y avait des personnes qui ne devaient pas être là. Mais, que je sache, il n'a pas été décidé, là, que Tshisekedi allait être renommé Premier ministre. L'idée était d'avoir un gouvernement compacté, mais dont le chef resterait Kengo wa Dondo, il me semble. C'est vrai qu'à partir de ce moment, il y avait un certain cafouillage. Tshisekedi espérait être nommé Premier ministre. Mon parti et ma plate-forme n'entendaient pas, quant à eux, céder la primature. De leur côté, les FPC, par la bouche du professeur Vunduawe, sont allés publier leur communiqué soutenant le maintien de Kengo wa Dondo à la primature, parce que, disaient-elles, c'est l'élue des deux familles politiques, le seul qui puisse faire consensus pour conduire le gouvernement de coalition. C'est comme cela que je serai reconduit à la tête du gouvernement, sans gouvernement compacté, sans renégociation des postes, le président n'ayant pas politiquement réussi dans sa manœuvre.

Je devais donc repartir avec tous les partenaires qui ont négocié mon troisième gouvernement. Entretemps, Lengema, ancien porte-parole des FCC, est mort. En ce moment, il y avait déjà les bruits de botte à l'Est. Mais, mon gouvernement n'a reçu aucune mission particulière à cette époque. Le président considérait encore qu'il devait lui-même continuer à jouer un rôle sur cette question. Souvenons-nous qu'il avait déclaré dans son discours qu'il allait requinquer l'armée.

Au fond, quel a été le véritable but du retour au pays du Président Mobutu après Cap-Martin ? Ce n'était pas pour venir renommer Tshisekedi à la

primature, ce malgré sa visite à Cap-Martin. C'est la suite de l'entretien que le président a eu avec le Président Jacques Chirac, m'a-t-il rapporté lui-même. Que s'est-il passé ? Quelques jours avant ce retour, Dominique de Villepin, secrétaire général à l'Elysée, et Fernand Wibau, conseiller chargé des questions africaines à l'Elysée, étaient envoyés par le Président Chirac voir le Président Mobutu à Cap-Martin. Le message lui livré fut le suivant : « Monsieur le président. Voilà. La Communauté internationale ne veut pas que vous puissiez sortir par la petite porte. Vous allez rester en fonction, et comme vous êtes malade, vous allez vous faire soigner. Il faut maintenant mettre en place un collège qui dirigerait le pays pendant que vous êtes à l'étranger. Ce collège serait composé de Mgr Monsengwo, Président, de l'actuel Premier ministre, Kengo wa Dondo, et du chef d'Etat-major général des Forces armées, le général Mahele. Tel est le message de votre ami Jacques Chirac ». Et le président de leur répondre, m'a-t-il rapporté : « Ecoutez, cher Monsieur ! Je vous remercie de votre visite et de la proposition de mon ami Jacques Chirac. Je ne saurai faire accepter une telle décision de l'étranger. Il faut que je rentre au pays et que je puisse expliquer cela à ma famille politique, à l'armée et à tout ce monde ». Voilà le but réel du retour précipité du Président Mobutu à Kinshasa. Ce n'était pas une question de changement du gouvernement de son gré.

Ce but a été complètement modifié, de telle sorte que, quand le président est rentré, tout se préparait comme si je n'existais pas. Honoré Ngbanda, le tout puissant conseiller spécial chargé des questions de sécurité, avait pris toutes les choses en main et ne voulait même pas que quelqu'un d'aure s'en mêle. Une anedocte ici.

Le jour du retour du président de la République, il restait moins un que je n'aïlle même pas l'accueillir à l'aéroport. Ngbanda était dans toute la manœuvre pour que cet accueil ne se fasse pas. Ayant appris cela, c'est moi-même qui ai téléphoné au président pour me voir confirmer ce retour. La réponse du président était affirmative. Je lui dis alors : « Vous allez faire comment présentement avec l'état de votre santé ? ». Il me répondit : « Comme Mitterrand l'a fait et le faisait. Il y aura un bain de foule, je le sais. Nakomata na voiture na nga officielle. Soki nalembi navandi... ». Et c'est ce qui fut fait. Le président a pris un bain de foule que, personnellement, je n'aurai pas recommandé, vu son état de santé.

Le jour « j », le président atterrit à N'djili. Il avait pris effectivement son bain de foule, puis le cortège s'est ébranlé vers sa résidence. Moi je me suis mis dans le même cortège, observant le président de la République saluant le public tout au long du parcours. Plusieurs fois, il s'est rassisi, mais sa santé ne

le permettait visiblement pas. En revanche, sa ténacité de recevoir ce bain de foule était intacte. Résultat : arrivé à sa résidence du camp Tshatshi, le président fut complètement fatigué.

D'autres personnalités étaient déjà arrivées avant moi. Quand je suis entré dans la salle, le président leva la main et me fit signe de venir m'asseoir aux côtés de lui : « Kengo, vient t'asseoir ici ». Ma place était toujours-là à côté de lui. Et, je me suis assis à sa droite. Il me susurra à l'oreille : « On me demande de prendre la parole, mais, avec ma gorge, ça n'ira pas ». Je lui dis que le gouvernement n'avait préparé aucune déclaration pour lui. Je lui expliquai qu'aux termes de l'Acte constitutionnel de la transition, le gouvernement était responsable des déclarations du président de la République.

Dans les entrefaites, je vis Ngbanda venir me parler à l'oreille. Il me dit qu'il n'y avait rien dans cette déclaration, qu'il n'y aurait que des remerciements. Visiblement, il suivait à la loupe notre conversation. Je me tournai alors vers le président et lui rapportai ce que le Conseiller spécial venait de me dire. Et j'ajoutai : « Si ce n'est que ça, vous pouvez parler demain ou après-demain ! Il n'y a aucune urgence ». Pendant ce temps, je vois des mouvements dans le salon. Sa fille Ngawali passe, son fils Nzanga aussi. Ils parlent tantôt à Vunduawe, le directeur de cabinet, tantôt à Ngbanda, le conseiller spécial. Puis, Ngawali vint parler à l'oreille de son père ? Je ne sais pas ce qu'ils se sont dit, mais je crois que la fille est venue encourager le père dans le projet. Puis, je vis le président appeler son médecin, le Docteur Diomi : « La chose là que vous devez me faire, c'est à quelle heure ? ». Le docteur Diomi regarda la montre et lui répondit : « Dans une demi-heure ».

Une demi-heure après, je vis le président s'élever, aller dans une pièce à côté où je supposais qu'on devait lui donner une pique pour le renforcer un peu. Puis, delà, quand il revint, il dit à Maman Kossia qui était en face de lui : « Basalela nga tii na citron, na miel ebele » (« Qu'on me fasse du thé, avec du citron et beaucoup de miel »). J'ai eu alors la conviction que le président allait parler, en dépit de mon opposition. Et, effectivement, le président a parlé. Qu'est-ce que j'ai vu ? Le président avait sangloté trois fois de suite. Les émotions étaient tellement fortes que le moment n'était pas approprié. Bien sûr, il avait remercié le peuple zaïrois. Bien sûr, il avait prononcé ces fameuses phrases restées célèbres : « Je vous ai compris » ; « On m'a poignardé dans le dos ». Mais, son image n'a fait que reconforter la position de ses ennemis. Tout le monde a vu en effet que le Président Mobutu était fort malade, en dépit de ses efforts de dissimulation. Quelques jours après, c'est Kengo wa Dondo qui sera reconduit Premier ministre !

Cet épisode me rappelle quelque peu une coutume constitutionnelle née en France depuis les émeutes des étudiants de 1968 : il ne suffit pas d'avoir la majorité pour continuer de gouverner ; encore faut-il que cette majorité et le gouvernement qui a reçu l'investiture soient en communion avec ceux qui ont donné aux représentants le pouvoir de représenter. A l'occasion de ces événements, le Gouvernement Pompidou, alors qu'il avait la majorité, avait demandé au président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale, de retourner devant les électeurs pour voir s'il y avait encore cette adéquation. Pompidou avait été plébiscité puisque l'UDR, son parti, était revenue au pouvoir avec une majorité confortable. Et de Gaulle, fort de ces résultats, lui a demandé de revenir à la primature. Sa réponse, sage et pleine de bon sens, était : « Je vais réfléchir ». Et il ne fut pas Premier ministre. A la place, c'est Couve de Murville, dernier Premier ministre de De Gaulle qui avait été nommé !

L'état d'avancement du processus démocratique

En ce moment, parallèlement à la question de la « guerre de l'Est » qui, pour nous, était une agression extérieure, la préoccupation fondamentale était celle de la poursuite du processus démocratique. Lorsque mon gouvernement avait reçu le vote de conformité, jusqu'à ce qu'il soit parti, plusieurs progrès avaient été accomplis. Il n'y avait plus, à titre d'exemples, le contrôle de la presse. La presse était en effet libre. Aucun journal n'avait été confisqué, aucun article censuré. Au niveau du Parlement, on ne comptait plus des déclarations politiques hostiles au régime. Aucun homme politique n'avait été appréhendé pour ce faire, ni interrogé, ni jugé, encore moins condamné. A la cité, il y avait une véritable libération de la parole. Peut-être que tout cela n'était qu'un embryon, mais tous les germes de la démocratie étaient-là. Il suffisait d'un petit temps pour voir encore la flore mieux germer et, à la floraison, juger de l'amplitude de cette nouvelle démocratie qui s'installait. Mais la démocratie est un idéal. A chacun son rythme, selon sa culture, ses mœurs, ses acteurs. Même si les dirigeants prétendent être des démocrates, cela ne suffit pas. Encore faut-il que l'exercice de la démocratie soit réellement vécu par le peuple. Comme le disait mon ami Kithima-bin-Ramazani, il nous fallait une « démocratie pendulaire », c'est-à-dire celle qui part de bas en haut et de haut en bas. Il faut que ceux qui élisent, ceux qui votent les gouvernés puissent être en adéquation avec eux, etc.

Pour moi, la démocratie, pendant cette période de transition, nous l'avons exercée. Elle avait vraiment pris l'embryon. Et quand j'entends aujourd'hui

plusieurs personnes se réclamer la paternité de la démocratie congolaise, cela me sourit, en même temps que ça blesse la vérité historique. C'est dans ce cadre que mon gouvernement devait organiser les élections prévues pour 1997, sous la conduite de la « Commission Bayona », l'ancêtre de l'actuelle Commission électorale.

Pour qu'on puisse organiser ces élections en 1997, nous avions deux préalables : *primo*, nous devions adopter par voie référendaire la Constitution de la III^{ème} République, celle adoptée par la Conférence nationale souveraine, puis approuvée par le Gouvernement de transition et par le Haut-Conseil de la République-Parlement de Transition ; *secundo* : il fallait que le HCR-PT adopte la loi électorale pour que les élections puissent se dérouler en conformité avec ces deux textes. La Communauté internationale avait promis de pouvoir financer ces élections. Mais, ce financement n'est pas venu tout de suite. Lorsque la « Commission Bayona » a été mise en place, cette Communauté internationale attendait d'abord que nous puissions donner de l'argent à Cette commission pour s'installer. Et, effectivement, mon gouvernement avait libéré la première tranche de ces frais d'installation. Mais, pour nous, la « Commission Bayona » ne devait pas s'installer uniquement pour repeindre les bureaux. Elle devait aussi faire le recensement administratif et, plus particulièrement, distribuer les cartes d'électeurs. Bref, elle devait faire l'enrôlement des électeurs. Malheureusement, cette Commission – paix à l'âme de son président décédé – n'a pas beaucoup avancé ; elle s'est beaucoup plus préoccupée de son fonctionnement que du recensement électoral.

Et quand la Communauté internationale a trouvé que les choses traînaient, elle s'est raidie. Un jour, à l'occasion d'une réception, l'Ambassadeur d'Italie m'apostropha : « Quand-est-ce qu'on va donner de l'argent à la Commission Bayona ? ». Je me suis énervé et lui ai dit : « Vous ! vous avez promis de donner de l'argent ; vous ne le donnez pas ; vous êtes maintenant dans l'attentisme. Soyons sérieux ! ». En ce moment, l'antenne de l'Union européenne venait d'arriver pour s'installer à Kinshasa. On attendait aussi celle des Nations Unies. Quant à l'argent promis pour organiser les élections, nous ne l'avons pas vu. Plus tard, quand, à Bruxelles, je rencontrai Mgr Fostino, ancien Nonce apostolique au Zaïre devenu premier diplomate du Saint-Siège accrédité à l'Union Européenne, il m'avoua : « Si l'UDPS avait accepté d'aller avec vous, si elle ne vous avait pas contrecarré, vous auriez réussi votre mission. Et je crois que, le consensus n'ayant pas été trouvé entre l'UDPS, l'USORAL et nous, la raison probablement majeure qu'on n'ait pas organisé les élections doit être celle-là. Deuxième chose. Une autre raison

majeure aussi, c'est que la Communauté internationale ne voulait plus que le Président Mobutu se représente comme candidat à l'élection présidentielle. Mais lui ne l'entendait pas de cette oreille. Propos d'un prélat, de surcroît prononcé dans son accent espagnol, il fallait les prendre au sérieux. C'est dans ces entrefaites que la guerre de l'AFDL viendra nous surprendre.

La guerre de l'AFDL

La nature de la guerre

Tout d'abord, aux yeux du Gouvernement, l'AFDL n'était qu'une association de paille, à la disposition des puissances étrangères qui avaient décidé d'attaquer le Zaïre pour en finir avec son régime. Cela a été répété à plusieurs reprises. Et l'on se souviendra, entre autres, des propos de Ngbanda à ce sujet, qui ne considérait Laurent-Désiré Kabila que comme une « marionnette » du Rwanda et de tous les pays derrière. Cette thèse, je crois que plusieurs analystes et responsables étrangers se la partageaient aussi. On se souviendra notamment de cette fameuse déclaration du secrétaire d'Etat américain de l'époque, M. Christopher, qui avait clairement avoué qu'il s'agissait d'une agression ! Mais personne n'avait tiré les conséquences de sa déclaration.

Avant que la guerre de l'Est n'éclate, je me trouvais à Londres en visite officielle. Le général Baramoto me téléphona pour me dire que nous étions attaqués. Aussitôt, j'ai quitté Londres pour rentrer au pays. Ngbanda, qui était à Johannesburg, est venue me dire : « Ecoutez. J'ai eu des entretiens avec les américains, Georges Moose et d'autres. Ils disent ceci : si le président ne cède pas le pouvoir, son cadavre va être trainé dans les rues de Kinshasa ». Je n'ai pas cru un seul instant ces mots. J'ai tout de suite réuni le Conseil des ministres pour en parler. En ce moment, Tshimbombo venait d'être nommé directeur de la sûreté nationale, si je ne m'abuse. Je dis alors à Tshimbombo : « Vous allez avec Ngbanda voir les américains. Je voudrais avoir la confirmation de leurs propos ». Finalement, il s'avèrera que ces propos de Ngbanda n'était pas dénué de tout fondement. Les américains avaient bel et dit cela. Et d'ailleurs, par la suite, Richardson, ambassadeur et envoyé spécial du Président Clinton, qui est venu ici par deux fois, avait rencontré le président pour lui confirmer lesdits propos. On lui a apporté même une lettre de démission !

On doit le succès de la « guerre de l'AFDL » d'abord à l'effondrement de notre armée. Bien sûr, il y avait toute une coalition militaire derrière l'AFDL. Mais, de mémoire, aucune armée africaine n'avait vaincu la nôtre. J'affirme

que, si notre armée était comme avant, personne dans la sous-région, voire même dans la région, n'allait nous battre. Et nos voisins le savaient bien.

Les raisons profondes de l'effondrement des FAZ

D'abord, il faut remonter aux origines de cette armée. Était-elle véritablement une armée républicaine ? Le 7 juillet 1960, à peine une semaine après la proclamation de l'indépendance, l'on se souviendra que le premier « haut fait d'arme » posé par la Force publique, c'était sa mutinerie ! Le début de l'effondrement de cette armée vient de là. On sait que le Président Mobutu, alors chef d'Etat-major de l'armée, n'avait pas voulu dissoudre cette Force publique, ce en opposition avec les autorités militaires de l'époque, le Général Janssens en tête. Le colonel Mobutu considérait que cette armée était son atout majeur, celui qu'il avait en main éventuellement pour d'autres objectifs. Les accords de Bunduki de 1961 avaient permis la réunification du commandement militaire, mais le vers était déjà dans le fruit. Il était également décidé le brassage des forces. Mais, l'armée n'est pas arrivée à se restructurer idéalement pour devenir une véritable armée républicaine.

En outre, durant toute leur existence, les Forces Armées Zaïroises n'ont jamais gagné, à elles seules, une guerre ! Si victoire il y avait, c'était toujours avec l'assistance des autres : soit des mercenaires, soit des partenaires. C'est le cas de la guerre de Kamanyola, celle de 80 jours ou celle de six jours. En dépit de cela, c'était quand-même une armée redoutée dans le continent. Il y a, à ce sujet, un livre très intéressant - *L'effondrement des forces armées zaïroises* - écrit par le général Célestin Ilunga, ancien chef de la maison militaire du président de la République, qu'il convient de lire. Ce livre rapporte, presque dans les moindres détails, comment les FAZ ont pu perdre les différentes guerres jusqu'à connaître leur effondrement à partir des années 90. Le général Ilunga dit notamment que le Président Mobutu s'était entouré de ses frères de l'Equateur ; qu'il était trop sûr d'eux et considérait que, à tout moment, ceux-ci pouvaient le défendre et défendre la patrie. Or les premiers qui l'ont lâché, martèle-t-il, c'étaient les siens !

Il y a une part de vérité dans ces analyses. Il n'est pas dit, en effet, que si vous n'avez que les vôtres dans l'armée ou dans toute structure étatique quelconque, ce sont les vôtres qui vous soigneront le mieux. Mais, de l'intérieur même du gouvernement, nous n'avions pas cette lecture. Je dois dire que, si l'armée zaïroise n'a pas gagné la guerre d'octobre 1996, il y avait au moins trois raisons à cela. Première raison : c'était la démotivation générale des troupes, qui n'étaient plus en phase avec la hiérarchie de l'armée, à laquelle elles n'obéissaient presque plus. Seconde raison : l'affairisme des

officiers généraux, sur lequel je reviendrai un tout petit peu. Troisième raison : c'était la haute trahison des chefs militaires.

L'affairisme et la trahison de l'armée

Sur ces deux dernières raisons, il convient de s'attarder un peu. Toutes les fois que j'ai été Premier ministre, les officiers généraux ont toujours voulu que le gouvernement ne connaisse pas les effectifs réels de l'armée. Pourquoi ? Parce que, connaître ces effectifs, c'était, entre autres, leur priver d'une partie importante de revenus qu'ils tiraient de la surestimation de l'armée et de toutes les autres forces de sécurité. Pour tenter d'y voir clair, un jour, j'ai décidé de faire nommer le général Boteti comme inspecteur chargé du contrôle des effectifs militaires. Pour mon gouvernement, il ne fallait plus payer les militaires, gendarmes et gardes civiles y compris, que sur la base d'une carte et d'une photo d'identité individuelles résultant de l'opération du recensement et d'identification de ces derniers. Je peux le dire aujourd'hui : le général a connu toutes les difficultés du monde pour exercer sa mission, et il n'y est pas parvenu !

Peu avant le déclenchement de la « guerre de l'AFDL », à moi on est venu dire un jour que les effectifs de l'armée s'élevaient, en tout et pour tout, à 150.000 hommes et que la moitié de ces effectifs se trouvait à Kinshasa. Lors du Conseil des ministres qui examinait cette question, je n'ai eu qu'un commentaire : s'il y avait réellement 75.000 hommes dans la ville de Kinshasa, en uniforme et avec arme en bandoulière, on n'aurait vu dans les rues que des soldats ! C'est dire que tout cela était faux. Et lorsque la guerre a éclaté et qu'il fallait renforcer la position de l'Est, j'ai vu le général Baramoto commencer à recruter des jeunes, leur donner une formation rudimentaire pour les envoyer au front. Le général Nzimbi, commandant de la Division spéciale présidentielle, est tombé dans le même piège puisque, quand on lui a demandé de lever sa troupe, il ne pouvait plus aligner au-delà de 2.000 hommes !

Dès le déclenchement de cette guerre, nous avons décrété l'état d'urgence dans les provinces de l'Est du pays et nous y avons installé des gouverneurs militaires : au Nord-Kivu, le général Ngwala et au Sud-Kivu, le général Ellesse. Plus tard, le général Kalume sera nommé au Maniema. Arrivé à Bukavu en inspection des troupes, deux jours après, nous apprenons par exemple que Ellesse a disparu ! Les deux autres ne brillaient pas non plus par leur zèle et par leur courage. A Kinshasa, au niveau du commandement central, nous avons constaté les mêmes failles. Vu cet état de choses, j'ai insisté auprès du président pour que le général Mahele puisse être réhabilité et rappelé aux commandes de l'armée. Car, en ce moment déjà, il n'était plus

en odeur de sainteté avec le maréchal. Je suis allé, pour cela, à Cap-martin pour voir le président, avec un projet d'ordonnance déjà préparé. Le Président Mobutu me dira : « Kengo ! Mahele a trahi, il trahira toujours ; pas lui ». Je suis revenu sans signature d'ordonnance.

Quelques semaines après, je vais à Ouagadougou pour le Sommet de la Francophonie. Avant de partir, j'ai demandé qu'on prie le Président Chirac de me recevoir en aparté. Et, effectivement, je l'ai vu en aparté. Une heure d'entretien pour lui dire ceci : « Notre armée est en déroute. Vous nous aidez et nous pourrions réussir. Vous ne nous aidez pas, alors c'en est fini de nous. Et pour nous aider, il nous faut aussi avoir un chef militaire courageux, intrépide ». Il m'interrogea : « Qui ? ». Je lui répondis : « Celui que vous avez formé, le général Mahele ». Il reprit : « Je rentre demain à Paris. Je vais téléphoner au Président Mobutu. Je considère que vous deux, vous devez rester en communion : lui pour la politique intérieure et vous pour la politique extérieure, l'économie, et tout ça ».

Et effectivement, le lendemain, arrivé à Paris, le Président Chirac avait téléphoné au Président Mobutu pour lui proposer tout cela. Le soir même, le président me téléphona et me dit : « Voilà. Chirac vient d'arriver et, immédiatement après être arrivé chez lui à l'Elysée, il m'a téléphoné pour me parler de tout ce que vous vous êtes dit. Alors, je vais arriver à Kinshasa pour régler tous ces problèmes ». C'est comme ça que, le 18 octobre, lorsqu'il est arrivé à Kinshasa, dans la foulée des mesures populaires promises à la population, le président avait commencé par nommer, le 19 octobre, le général Mahele comme chef d'Etat-major général des Forces armées. Bien entendu, aussi bien Paris que tout le gratin politique de Kinshasa ont approuvé cette nomination. La population aussi, je pense. Car Mahele était un officier militaire dont la bravoure et la tactique étaient unanimement reconnues.

Une fois nommé à la tête des Forces armées, nous avons accru les pouvoirs du général Mahele. Jusqu'à cette date, le chef d'Etat-major des FAZ n'avait pas le commandement sur la DSP (Division spéciale présidentielle) et la Garde civile. A partir de ce moment, le président l'a accepté et nous avons accru les compétences de ce dernier. Désormais, le commandement de ces deux corps était placé sous le contrôle du Chef d'Etat-major général des FAZ, au grand dam – je crois – du général Nzimbi et du général Baramoto. Car, au sommet de l'armée, les officiers militaires ne se portaient guère dans leurs cœurs.

Aussitôt nommé, Mahele vint me voir pour me présenter ses doléances : « Moi je n'ai pas de moyens pour les renseignements, la logistique, etc. ». « Combien voulez-vous ? », lui demandai-je ? La première fois, il m'apporta une

prévision budgétaire de l'ordre de 50.000 dollars US par mois, au titre des dépenses de fonctionnement. Avec ce budget, il partit pour le front de l'Est, plus précisément à Kisangani. Avant d'y arriver, il passa par Gbado chez le président, mais sans rien me dire. Après son passage, c'est le président qui m'appelle au téléphone presque pour se plaindre : « Mahele est passé ici. Il me dit que vous ne lui avez rien donné. Moi je lui ai donné 100.000 dollars que vous me rembourserez ».

Mahele partit donc à Kisangani comme prévu. Sur ses propres propositions, le président avait nommé trois commandements pour faire face à la guerre : le commandement nord (avec pour poste Bunia), le commandement centre (avec pour poste Kindu) et le commandement sud (poste de commandement Kalemie). Il nous rassura de la solidité du dispositif mis en place. Revenu de là, Mahele vint encore me voir, cette fois avec une proposition étonnante : « Premier ! Ifo bo engagerer biso ba mercenaires. Soki boye te, tokokoka te » (« Monsieur le Premier ministre. Il faut nous engager des mercenaires. Si ce n'est pas comme ça, on ne tiendra pas »). Cette proposition me laissa d'abord perplexe. Puis, vu l'état dans lequel se trouvait notre armée, je lui demandai d'aller requérir l'autorisation du président de la République. Avec l'accord de ce dernier, on a effectivement fait venir des mercenaires belges, serbes, ukrainiens, etc.

Et, qui était aux commandes des mercenaires ? Un certain « Dominic Yugo », m'avait-on rapporté ! Il y avait aussi un certain Christian Tavernier côté belge, toujours selon le rapport qui m'avait été fait. Ceux-ci vont nous demander de leur acheter un avion de reconnaissance, *le pilatus*. Ils nous ont donné leur plan, à partir de Bunia, pour faire reculer les assaillants. La nuit même où ils ont pris des décisions pour arriver à l'endroit, nos ennemis étaient déjà au courant ! Le Commandant serbe par exemple, qui était au poste de Kisangani, est parti avec ses troupes en hélicoptère. Pendant qu'ils attaquaient, ils vont connaître une résistance farouche. Qu'est-ce qu'ils vont constater ? Ce sont nos propres militaires qui tiraient sur eux ! A la réunion de sécurité présidée par moi-même, ce général serbe s'est emporté contre Mahele : « Mon général, nous, nous sommes venus vous assister. Mais, la manière dont votre armée se comporte, c'est comme si c'est nous qui sommes des ennemis ! ».

Au fond, au cours de cette réunion, Mahele n'a manifesté aucun signe d'un officier combatif que l'on connaissait. Pour lui, il n'y avait pas d'autres problèmes que l'argent qui faisait défaut. Notre chef d'Etat-major général, qui a commencé par 50.000 \$us comme budget de guerre, a monté les enchères jusqu'à 500.000 \$ par mois ! Le général Likulia aussi, pour les services logistiques et les renseignements, a demandé 250.000\$ par mois ! Il y avait comme ça des budgets présentés et réclamés sans prévision, sans cohérence

avec les objectifs de la guerre et sans réelle maîtrise du coût sur le terrain. Un jour, c'est Mahele qui vient vous dire : « Il faut acheter aux militaires pas seulement des bottines, mais aussi des pantoufles spéciales ». Un autre jour, c'est encore lui qui vient vous dire qu'il a besoin d'un téléphone satellitaire pour les renseignements ; que ce téléphone, il n'y a que les généraux libanais qui l'avaient ; qu'on ne pouvait l'acheter que par l'intermédiaire d'un certain Roger Yagi ! Une autre fois, c'est la demande de la ration de campagne. Bref, on multipliait comme ça des obstacles pour ne pas réellement combattre. Moralité : les troupes de l'AFDL ont conquis des localités presque sans combat, « sans coup férir » comme on aimait à le répéter à l'époque ! Les Serbes ayant compris tout cela, devant moi, ils poseront cette question lancinante à Mahele : « Voulez-vous que vos troupes gagnent la guerre ou pas ? ». Mahele n'a eu aucune réponse. Et ce qui devait arriver arriva.

D'autres officiers aussi étaient dans le coup, me semble-t-il. Certains venaient me dire : « Balobi na biso to replier » (« On nous dit de replier »). Se replier ? Dans la honte ? Me demandais-je. L'autre officier dont le comportement m'avait semblé étonnant, c'était Kalume. Un jour, me trouvant à Bruxelles, il me téléphona. Il savait même où je me trouvais ! Il me rappela l'une de ses demandes antérieures. En effet, quand il était au front, Kalume m'avait envoyé une note me disant à peu près ceci : « Premier ! Moi je ne peux pas combattre. Ma femme n'a pas de moyen. Je n'ai rien laissé à ma famille. Comment puis-je combattre dans ces conditions ? ». Réagissant à cette requête, j'avais remis de l'argent à Kalume, pour son épouse et ses enfants. Ce jour dont je parle, il me téléphona et me dit à peu près ceci : « Premier. Je suis dans le besoin... ». Je lui répondis : « Mais, vous voulez que je fasse quoi ? Vous avez fui la guerre ! ». Il me révéla quelque chose que je subodorais déjà : « Ce n'est pas nous. C'est le commandement qui nous a demandé de replier ». C'était tout dire !

Pourquoi ai-je déclaré que Kisangani ne tombera pas ?

Dès qu'il fut acquis que le dispositif militaire mis en place à Kisangani allait fonctionner mieux, Mahele est venu m'en rendre compte. Il insista pour que je fasse une déclaration, non seulement pour requinquer la troupe et rassurer la population, mais également en direction de notre ennemi. Il me conseilla même le jour et l'heure de cette déclaration. Finalement, le 12 mars 1997 à 18h, j'ai fait une déclaration à la radio et à la télévision comme quoi Kisangani ne tomberait pas. Je n'ai même pas consulté le président pour faire cette déclaration. Parce que, pour le général, il fallait éviter la fuite. C'est Mahele qui m'avait garanti que Kisangani ne tombera pas. N'eut été lui, je n'aurais pas fait cette déclaration car moi je ne suis pas militaire !

Quand j'évoque cet épisode, je pense avant tout au professeur Lombeya, alors gouverneur de la Province Orientale. Il se trouvait présentement à Kisangani. C'est un homme courageux. Il est resté dans la ville jusqu'à l'entrée des troupes de l'AFDL ! Le jour « j », il me téléphona. Il était avec le général Amela Lokima Bahati, le chef d'Etat-major général adjoint. Pendant que nous causions, j'entendis des crépitements de balles ! Lombeya me dit que les assaillants arrivaient par la route de l'aéroport ou s'y dirigeaient. « Je suis avec Amela ici », me confirma-t-il. Je lui dis alors : « Passe-moi Amela ». M'adressant au chef d'Etat-major général adjoint de notre armée, je n'ai eu que cette question : « Général ! Mais, qu'est-ce qui se passe ? ». « Ah, me répondit-il. Toutes les livraisons qui nous ont été faites ici ne correspondent pas. Les bottines ne conviennent pas aux troupes. Certaines munitions ne sont pas appropriées avec les armes qu'elles détiennent... ». Je réagis alors : « Mais, c'est votre ministre de la défense nationale qui a tout acheté ! ». Il n'y eut aucune réponse.

En ce moment, Kalume était à Kindu et Bekajua à Kalemie, celui-ci avec son adjoint, Mbudja Mabe. Quand le gouverneur Lombeya m'annonce que l'ennemi est déjà dans la ville, j'ai enfin compris l'état réel dans lequel se trouvait notre armée et à quel haut niveau de responsabilité se trouvait la trahison.

Mais - j'insiste - c'est une histoire à dormir debout ! Tenez. Mbudja Mabe, par exemple, un autre officier vaillant, arrive à Kalemie comme prévu. En ce moment, le Burundi était aussi entré en guerre contre nous. En dépit de ses dénégations, des preuves s'accumulaient pour attester de sa présence. Bujumbura avait notamment envoyé ses bateaux pour le transport des troupes de l'AFDL. Et j'en ai parlé vertement au Président Buyoya lors du Sommet de la Francophonie de Ouagadougou. A cette occasion d'ailleurs, c'est le Président Chirac qui est curieusement venu me calmer pour me conseiller d'« harmoniser » avec le Burundi. Quand Bekajua et Mbudja Mabe sont arrivés par hélicoptère à Bukavu (ou à Uvira si je ne m'abuse), à peine qu'ils avaient eu écho de l'imminence de l'entrée des Burundais, ils ont repris leur hélicoptère pour virer vers Moba. Au fond, ils ont abandonné le front sans coup férir ! Et, un jour, quand j'ai rencontré le général Bekajua à l'Eglise Notre-Dame de Fatima, je lui ai posé une seule question : « Général ! Qu'est-ce que tu avais fait-là ? ». Il me répondit : « Biso toyebaki na biso te » (« Nous, on ne savait rien ») ! Voilà comment une armée peut ainsi faire perdre à son pays une guerre. Et voilà dans quelles conditions également j'avais exercé mon troisième et dernier mandat de Premier ministre.

La motion Bongombe Bohulu

Pendant tout ce temps, les querelles politiques ne se sont pas tues à Kinshasa. Prenant le prétexte de la guerre, tout le monde en voulait à Kengo. C'est dans ce contexte que sera suscitée la fameuse « motion Bongombe Bohulu », du nom de cet intrépide et bouillant Haut-Conseiller de la République, membre des Forces politiques du Conclave, originaire de la même province que moi, longtemps au service du maréchal et ancien vice-ministre que je venais de sortir de mon gouvernement. Il alignera, pour motiver sa motion, plusieurs griefs contre mon gouvernement, allant du non-paiement des fonctionnaires de l'Etat à l'incapacité de mettre fin à la guerre.

D'abord, je n'ai pas ressenti quoi que ce soit à la prise de connaissance de cette initiative, parce qu'il n'y a pas eu, juridiquement, de « motion de censure », comme son auteur le prétendait. Une motion de censure, selon l'Acte constitutionnel de la transition et le Règlement intérieur du HCR-PT, supposait toute une procédure. Or, cette procédure n'avait pas été suivie. On ne pouvait pas se servir d'une « motion incidentielle », c'est-à-dire d'une question principale qui fut inscrite au débat pour introduire une demande de renversement d'un gouvernement. Ça c'est de un. De deux : on a fait tomber mon gouvernement alors même que je me trouvais en mission, sans possibilité de prendre ma défense. Où a-t-on vu ça ? Pour une motion de censure, c'en était alors à la Pyrrhus ! En tous les cas, cette fameuse « motion » n'avait respecté ni l'Acte constitutionnel de la Transition ni le Règlement intérieur du HCR-PT.

Quand j'ai pris connaissance de la motion, j'étais à Nairobi pour, justement, discuter avec tous les chefs d'Etat et de gouvernement, réunis au Sommet de l'OUA, de la question de la guerre qui nous était imposée. George Moose, sous-secrétaire d'Etat américain chargé des questions africaines, était également-là ! C'est l'occasion que saisira le Président Mobutu, aidé pour cela par André Bo-boliko, IIème Vice-président du HCR-PT, pour me régler les comptes. J'ai aussitôt téléphoné au Président Mobutu, qui se trouvait à Cap-Martin. Je lui ai dit à peu près ceci : « Mais, qu'est-ce que je viens d'apprendre-là ? On fait tomber un gouvernement comme ça ! ». Il me répondit : « Moi aussi, je viens de l'apprendre ». J'ai tout de suite répliqué : « Non. Ça c'est vous ! ». Il n'a plus rien dit mot. Il est vrai que le président ne pouvait plus rester longtemps au téléphone car, non seulement que je l'ai eu tard dans la soirée, mais aussi, il m'avoua qu'il avait connu un grand malaise ce jour-là.

De retour à Kinshasa, nous devrions parler de ce problème de limogeage du gouvernement. Pendant ce temps, le Vice-président sud-africain, Thabo Mbeki, arrivait le lendemain à Kinshasa pour rencontrer le président de la République. Là encore, les services de la présidence s'arrangèrent pour ne me tenir au courant de rien. Tout était boutiqué par mon frère Ngbanda. Celui qui m'appelera tard dans la soirée, c'est José Endundo. Il me dit : « Vous n'allez pas accueillir le Vice-président Thabo Mbeki ? Il arrive demain matin à l'aéroport ». Je lui répondis : « Non ! Je ne suis au courant de rien ». Le lendemain matin, grâce à cette information, j'arrivai à l'aéroport. J'y ai trouvé Ngbanda qui était déjà là. Un peu surpris et gêné de ma présence, il vint me voir pour me dire : « Ah ! vous êtes là ! ». Je lui dis : « Mais, vous ne m'avez pas informé ! ». Il se confondit de ridicules excuses. Quand l'accueil du Vice-président Thabo Mbeki fut terminé, nous nous sommes dirigés vers le véhicule qui nous attendait : Thabo Mbeki s'est assis à ma droite, moi à sa gauche et Ngbanda en face de nous deux.

Arrivé chez le président de la République, je laissai le Vice-président s'entretenir en tête-à-tête avec lui. Quand il a fini, je suis resté avec le président de la République. Là, je lui ai dit : « Voilà. Le vote au HCR-PT est intervenu en votre absence et en la mienne. Vous devriez maintenant faire en sorte que le HCR-PT puisse reprendre la procédure conformément à la Constitution et à son Règlement intérieur ». Il me dit : « Oui, ça tombe bien. Je reçois son bureau demain. Après, je vous appelle ». Et, effectivement, le lendemain à 11h, le président m'a appelé. Il me dit au téléphone : « Je viens de recevoir le bureau du HCR-PT. Je lui ai dit qu'il doit te notifier que j'ai pris acte ». Je dis au président : « Pour vous, prendre acte signifie quoi ? » Il me dit : « Ça veut dire, nga nakota kuna na kati te ! » (« Ça veut dire, moi je n'entre pas là-dedans ! »). « Non, lui repris-je. Okokota na kati parce que c'est vous qui êtes le garant de l'Acte constitutionnel de la transition. Et, 'garant' signifie que vous ne pouvez pas tolérer que cet Acte soit violé. Sinon, vous commettriez, vous-même, la violation intentionnelle de la Constitution. Alors, tout ce que je vous demande, c'est de demander que la procédure reprenne normalement. Sinon, je me démetts ». Il se répéta : « Nga nakota kuna te ».

Dans ces conditions, revenu chez moi à la maison, j'ai tout de suite rédigé ma lettre de démission, que je me proposai de lui remettre cet après-midi même. Avant d'y aller, je lui ai téléphoné pour lui annoncer que je venais lui remettre ma démission. Arrivé à sa résidence, il n'était pas descendu de sa chambre. Je suis monté moi-même à l'étage et lui ai remis ma lettre de démission. En la recevant, il me dit : « Kengo, c'est bien. C'est mieux que tu démissionnes ».

Quand je suis rentré, j'ai immédiatement publié ma lettre. Nous sommes le 24 mars 1997. Ma démission acceptée, je suis quand-même resté à la primature pendant quelques jours, parce que, entretemps, le président avait fini par nommer Etienne Tshisekedi comme Premier ministre. Face à l'intransigeance de celui-ci de n'appliquer que l'Acte constitutionnel de la transition issu de la CNS, de ne pas compter dans son gouvernement les membres des FPC et surtout d'avoir « dissout » le HCR-PT, lui aussi a été démis de sa fonction et le président a nommé le général Likulia à sa place. C'est avec ce dernier que je procéderai, presque trois semaines après, à la remise et reprise. C'était exactement le 12 avril 1997. Et c'est ce jour qu'en accord avec le président de la République, j'ai pris mon congé.

Mais, avant de m'envoler pour la Belgique, c'est mon ancien collègue Charles-David Ganao, Premier ministre de la République du Congo, qui me téléphona : « J'ai un message important pour votre président. Si vous pouvez passer d'abord par Brazza », me dit-il. Je lui ai répondu que je ne pouvais pas passer comme ça à Brazza et que je devais d'abord en informer le président de la République. C'est ce qui fut fait. Après mon rapport, le président de la République me dit : « Kengo ! Kenda » (« Kengo ! Vas-y »). Avant d'aller à Brazza, je dis au Premier ministre Ganao que je ne pouvais pas passer par le Beach Ngobila ; il valait mieux qu'il m'envoie un hors-bord qui viendrait jusqu'au quai du port de Seti. Et c'est ce qui fut fait. Je demandai alors à Tshimbombo Mukuna, conseiller spécial du président de la République, et à Eboma, un de ses agents de services, de m'accompagner. C'est Eboma qui m'accompagnera jusqu'à Brazza.

Dans la capitale congolaise, il se tenait un sommet de la CEMAC, la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale. Quelques jours avant le Sommet, le Président Pascal Lissouba s'était entretenu avec son homologue angolais, le Président Edouardo Dos Santos. Quand, je suis arrivé à Brazza, le message du Président Lissouba, tel que me transmis par son Premier ministre, était le suivant : « Toute la nuit, il y avait ici à Brazza le sommet de la CEMAC. Les Présidents Lissouba et Déby ont longuement parlé au téléphone avec le Président Chirac. Celui-ci demande qu'on dise au Président Mobutu que la France veut un collège à la tête du pays, comme il le lui avait demandé auparavant. Que ce collège puisse être rapidement mis en place : que Mgr Monsengwo revienne à la tête du HCR-PT, que Kengo wa Dondo reste Premier ministre et que le général Mahele soit maintenu à la tête de l'armée ».

Rentré à Kinshasa, je suis allé rapporter le message au Président Mobutu. Arrivé au Mont-Ngaliema, c'est Fangbi, le beau-frère du président, celui qui

se prénommait « le conseiller du couple présidentiel », qui vient me voir. Il me dit que le président demande que je lui parle au téléphone à partir de son bureau. Je dis au « conseiller » que je ne peux pas parler au président au téléphone. Il est remonté rapporter cela au maréchal. Là, le président me téléphona : « Kengo, dis-moi ». Je lui dis : « Je ne peux rien vous dire au téléphone. Quand je vous fais mon rapport, je dois voir aussi vos faits et gestes pour bien comprendre votre réaction ». Il me dit : « Dans ces conditions, zela moke, ba préparer nga, okomata ». Quelques minutes après, je montai dans sa chambre. J'y trouvai Mama Kossia assise au chevet du lit. Quand elle m'a vu, elle s'est éclipsée. Dans les entrefaites, c'est Fangbi qui est rentré, assis au pied du lit. Avant d'ouvrir ma bouche, j'ai dit au président : « Demandez à Fangbi de sortir ». Quand Fangbi est sorti, c'est Mama Bobi, cette fois, qui a remplacé sa soeur. Par pudeur, je n'ai pu demander au président de faire sortir sa femme.

Je rapportai ceci au président : « Ganao m'a dit de la part du Président Chirac qu'il faut mettre sur pied le collège dont il vous avait parlé, composé du président du HCR-PT, Mgr Monsengwo, du Premier ministre que je suis et du chef d'Etat-major général de l'armée, le général Mahele ». Sans même terminer mes propos, le président sursauta : « Voilà ! Ça c'est le jeu de Bongo et d'Hassan II. D'ailleurs Bongo vient de terminer sa visite officielle à Rabat, et le communiqué officiel sanctionnant cette visite a parlé de ça. Je ne suis pas dans ce jeu-là ». Je lui ai dit : « Mon rôle était de vous restituer le message que j'ai reçu. Vous en faites ce que vous voulez ». A ces mots, j'ai quitté le président de la République. Le lendemain, après avoir procédé à la passation des pouvoirs avec Likulia, le soir, je me suis envolé pour Bruxelles via Genève.

Derrière moi, qu'est-ce que j'apprendrai ? Le Premier ministre Likulia, contre tout bon sens, a sorti un communiqué arguant que j'avais emporté tout l'argent de la République logé à la Banque centrale ! Cette nouvelle, je l'appris à mon arrivée à Genève. Je me suis alors posé cette question : à supposer que cela soit vrai, j'allais fuir le pays avec des billets de banque non-convertibles, ceux-là mêmes qui sont qualifiés par la population de « prostates » ! Qu'est-ce qu'on peut bien faire avec ça ! Au fond, quel était le problème de Likulia ? Tout son problème était que, ne l'ayant pas tenu informé de mon départ, il avait tout simplement subodoré que j'avais emporté l'argent de la République. Je ne sais pas si son communiqué se fondait sur un rapport crédible qui lui avait été fait. Et moi, je considérais que je ne pouvais pas le tenir informé de mon départ, non seulement parce que j'en avais déjà parlé au président de la République, mais aussi et surtout parce que je n'avais pas de compte à lui rendre. J'ai

procédé à la remise et reprise, je lui ai montré ce qu'il y avait sur le compte du trésor, j'ai obtenu du président que je devais partir et je suis parti. Je ne partais pas pour m'enfuir !

Je dois dire que cette déclaration intempestive du Premier ministre Likulia m'avait beaucoup nui. Quand je suis arrivé à Genève, au lendemain de cette déclaration, c'est toute la presse qui est venue m'interroger. J'ai dit aux journalistes : « Moi je suis arrivé par votre vol, la *Suissair*. Y'a-t-il des containers ici ? » Heureusement pour moi, au lendemain de cette déclaration intempestive, le Gouverneur de la Banque centrale a fait, lui aussi, un communiqué disant que tout l'argent se trouvait dans les coffres-forts de la Banque centrale. Alors, qui avait dit la vérité ?

14

Je ne peux souhaiter à personne l'exil

Un congé de reconstitution qui se mue en un exil forcé

Les conditions du séjour en Belgique

Comme je viens de le dire, à ma sortie du gouvernement, je ne suis pas allé en Europe en demandeur d'asile. J'y suis allé en congé de reconstitution après de bons et loyaux services. Cela est d'autant plus vrai qu'en avril 1997, les troupes de l'AFDL n'étaient même pas encore arrivées à Kinshasa. Par ailleurs, je n'avais rien à me reprocher sur le plan de ma gestion. Ce sont les circonstances de la guerre, avec l'arrivée de l'AFDL, qui m'ont contraint à ce séjour forcé. D'ailleurs, si je partais en exil, je n'allais pas tout laisser dans ma maison, y compris même mes photos et mes archives, que j'ai définitivement perdues depuis lors.

En Belgique, je ne bénéficiais donc pas du statut de réfugié d'autant plus que je ne l'avais pas demandé. Arrivé avec un visa en bonne et due forme, je me rendais à ma commune de résidence, chaque fois qu'il le fallait, pour le renouveler à date. Jusqu'à ce que, à la faveur de l'opération de régularisation des « sans papiers » des années 1999-2000 j'obtienne mon titre de séjour de longue durée.

J'avais ouvert un bureau à Brugman où j'allais travailler et recevoir mes hotes. Il faut dire que je n'ai pas eu beaucoup d'activités lors de cet « exil forcé ». Après la surcharge de travail d'un Premier ministre, il me fallait, somme toute, un peu de repos. Je compensais donc ce manque essentiellement par des lectures. J'en ai profité pour commencer la rédaction de mes Mémoires, en dépit de l'absence de mes archives. Par moment, je recevais des compatriotes,

mais à dire le vrai, j'ai eu des rapports affectueux plus avec des Belges qu'avec des Congolais. Sans doute, la diabolisation dont a souffert plus d'un ancien collaborateur du maréchal Mobutu en est pour beaucoup. Même des officiels belges avaient des réticences.

En dépit de tout, je me sentais en sécurité en Belgique. Seule ma terre natale me manquait. Il arrivait des fois que je rêvais d'y retourner. Et au fond, je n'ai jamais perdu l'espoir de retour dans mon pays. J'avais toujours la conviction que, quelles que soient les humeurs des nouvelles autorités à Kinshasa, elles finiront par revenir au bon sens, aux bons sentiments. En attendant, il fallait faire avec la routine d'une vie que je n'avais pas choisie, après tant d'années de service à la nation.

Le 7 septembre 1997, j'ai appris par la radio le décès du maréchal Mobutu au Maroc. Faute de visa du Royaume schérifien, je ne m'y suis donc pas rendu immédiatement. Je n'ai pu rejoindre Rabbat que quelques jours après, dès que le visa me fut accordé. Là, au cimetière chrétien de Rabbat où il fut enterré, je suis allé m'incliner sur la tombe de l'illustre disparu. J'en ai profité également pour rendre visite à la veuve, Mama Bobi Ladawa. Pour moi, les funérailles du maréchal Mobutu organisées à Rabbat n'ont pas été dignes du personnage. Tout d'abord, l'Eglise catholique du Maroc, refusant d'ouvrir les portes de la cathédrale pour ce faire, n'a pas accordé au maréchal des funérailles dignes d'un catholique, avec tous les rites d'usage. Il n'y a eu qu'une sorte de messe domestique, célébrée dans la résidence que le Roi Hassan II avait mise à la disposition de « son ami ». Ensuite, contre toute attente, le gouvernement marocain n'a organisé aucune cérémonie officielle. C'est seulement à l'occasion de la célébration du 5^{ème} anniversaire du décès de l'illustre disparu qu'une messe de suffrage sera enfin autorisée à la cathédrale de Rabbat ! Ainsi va la vie.

A Kinshasa, les jours qui allaient suivre n'allaient pas être de tout repos. A la campagne de diabolisation des dignitaires de l'ancien régime se sont ajoutées des exactions de toutes sortes ainsi que des confiscations injustifiées des biens. En ce qui me concerne, pratiquement tous mes biens immobiliers avaient été « saisis » par un nouvel organisme créé de toute pièce, l'Office des biens mal acquis (OBMA), et tous les loyers payés à cet organisme. Je ne pouvais donc plus percevoir aucun revenu. Fort heureusement, même au milieu des bourreaux, il y en a toujours un qui surgit en bon samaritain. Je dois à l'ancien ministre de la Justice et Garde des sceaux, Honorius Kisimba Ngoy, ce titre et cette reconnaissance d'avoir osé aller à l'encontre de l'ouraga. C'est lui qui, dans une lettre-circulaire - oh ! fort salutaire – et dont le contenu, je suppose, n'était pas ignoré du président de la République, écrira aux autorités

judiciaires du pays, à la virgule près, ceci : « Il n'y a aucune infraction à charge de Monsieur Léon Kengo wa Dondo. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune inculpation pour détournement des biens ou pour concussion. Je vous demande de lever toute saisie pratiquée sur ses biens meubles ou immeubles ». La cause était entendue. Entretemps, tous les biens saisis sont restés dans un état pire que lamentable !

L'inculpation pour détournement d'argent

Comme je l'ai dit pus haut, la déclaration du Premier ministre Likulia à l'issue de notre remise et reprise, au sujet d'un prétendu détournement des fonds publics, m'a causé beaucoup de torts. D'abord, à mon arrivée à Genève, les autorités belges – qui ne voulaient pas gêner le nouveau pouvoir à Kinshasa – m'ont demandé de retarder mon entrée sur le territoire belge, ce qui m'obligea de transiter d'abord par l'Espagne. Ensuite, dès que le nouveau ministre des affaires étrangères, Bizima Karaha, est passé déposer une plainte en Belgique contre une trentaine de dignitaires de l'ancien régime, supposés s'être enrichis au détriment du Trésor public, j'ai dû faire l'objet d'une procédure judiciaire qui n'allait, heureusement, pas tarder à révéler le caractère moins sérieux des accusations. Quant au Premier ministre Likulia, il m'a avoué avoir été induit en erreur par un ancien ambassadeur – je ne sais lequel – et, en chrétien, je lui ai accordé mon pardon.

Dans cette offensive politico-judiciaire des nouvelles autorités de l'AFDL, plusieurs anciens responsables de la IIème République ont tenté la bonne foi du nouveau régime, qui promettait l'amnistie contre le versement des espèces sonnantes et trébuchantes en vue de soutenir, disaient-elles, « l'effort de guerre ». Je sais que plusieurs d'entre nous ont succombé au piège. Mais, prudent, je ne me suis pas laissé prendre. Rétrospectivement, je peux dire que j'avais raison puisque, si vous demandez aujourd'hui où est parti l'argent que certains dignitaires ont versé, personne ne sera en mesure d'en donner ni la destination ni le résultat. Mais, entretemps, l'accusation a fait des vagues et des victimes.

En ce qui me concerne, pour laver ma conscience, j'ai demandé à être inculqué pour avoir accès au dossier ouvert en 1997 au cabinet du juge d'instruction Jean-Claude Leys du parquet de Bruxelles. Je n'étais pas seul. Il y avait aussi entre autres l'ancien Gouverneur de la Banque centrale, Paypay. Après l'inculpation, ce pour un prétendu « blanchiment d'argent », il s'avérera que le dossier n'était pas sérieux. C'est dans ces conditions que mon compte en banque, comme ceux des autres dignitaires de l'ancien régime, sera débloqué dès juin 1998 déjà, sur décision de ce juge d'instruction. D'autres devoirs

d'enquête complémentaires avaient été effectués sous la direction d'un nouveau juge d'instruction, Michel Claise, devoirs sur la base desquels deux inculpations avaient par la suite été décidées, mais cela n'a conduit à nulle part. Comme je l'avais espéré, mon inculpation se clôtura par un non-lieu. A Kinshasa même, le dossier avait été aussi clôturé, faute d'éléments probants.

L'accord de Sun City et la gestion de la transition

Dans quelques-unes de mes rencontres avec des compatriotes, il nous arrivait d'échanger sur l'avenir de notre pays. Le rétrécissement des libertés et les dérives autoritaires du nouveau régime avaient tellement fait régresser le pays sur le terrain de la démocratie que nous espérions un changement. Mais, personnellement, je ne souhaitais guère un changement violent. C'est fort de cette conviction que je n'ai jamais pris part, ni soutenu, des mouvements de rébellion qui naissaient ça et là au pays. Il n'empêche que, par la force des choses, les nouvelles autorités avaient fini par se rendre à l'évidence que le pays ne pouvait continuer à être géré dans l'exclusion et qu'en matière de bonne gouvernance, elles n'avaient plus de leçons à donner. C'est dans ce cadre qu'est intervenu notamment les négociations de Sun City qui, après tant d'autres rounds de discussions, ont fini par doter le pays d'un accord politique et global historique.

Le système 1+4

L'un des acquis majeurs de l'accord de Sun City (décembre 2002) fut la cessation de la guerre et l'acceptation de la cogestion du pays par tous les belligérants. D'un côté, il y avait le pouvoir de Kinshasa, entretemps dirigé par Joseph Kabila en remplacement de Laurent-Désiré Kabila assassiné en juin 2001. D'un autre côté, on trouvait essentiellement deux mouvements rebelles, le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD,) dirigé par Azarias Ruberwa, et le Mouvement de Libération du Congo (MLC), dirigé par Jean-Pierre Bemba. L'accord prévoyait une répartition du pouvoir d'Etat à tous les niveaux entre « composantes » et « entités » ayant pris part au dialogue. Il avait surtout pour ambition le retour à un régime constitutionnel démocratique, avec à la clé une Constitution définitive et l'organisation des élections à tous les niveaux en vue d'instaurer enfin la IIIème République.

En attendant, durant la période de transition, fixée à deux ans maximums, le pays sera régi par une Constitution provisoire, les institutions animées selon certains principes et la politique conduite avec l'accompagnement d'un comité international mis en place par les Nations Unies, le CIAT. Au sommet de

l'Etat, il fut mis en place un système insolite de gouvernement qu'on appelait le « 1+4 », c'est-à-dire un président de la République, Joseph Kabila, assisté de quatre vice-présidents, Yerodia Abdoulaye Ndombasi (composante « Gouvernement »), Azarias Ruberwa (composante RCD), Jean-Pierre Bemba (composante MLC) et Arthur Zahidi Ngoma (composante « Opposition non-armée »). Il n'y avait pas de Premier ministre, le gouvernement prenant l'allure d'un collège directionnel.

A mon avis, si le système 1+4 a permis une certaine gestion collégiale de l'Etat, à un moment où les ambitions étaient plus que belliqueuses, il n'a pas pour autant supprimé les différents clivages issus de la guerre. Pensons par exemple au nombre de fois que l'une ou l'autre composante suspendait sa participation aux institutions de la transition pour faire valoir telle ou telle prétention ! Un moment même, certains sont rentrés dans leurs « bases » ! Heureusement que, grâce à Dieu et au rôle du CIAT, on est arrivé quand-même aux élections. N'eut été le CIAT pour y veiller, je crois que nous aurions eu beaucoup de problèmes. Il faut dire aussi que les craintes qui avaient habité les « composantes » et « entités » demeuraient en réalité. Et, sur ce point, elles avaient quelque part raison parce que les choses n'étaient pas aussi équilibrées qu'on l'aurait souhaité. Si je pense par exemple à la violence qui a déferlé après les élections de 2006, je mesure la fragilité du système mis en place. Et, le moins qu'on puisse dire est que le rapport de la Monuc sur cette fameuse « guerre de mars », menée en pleine ville de Kinshasa, n'était pas tendre envers les troupes gouvernementales. C'est un rapport qui accable et l'éclairage qu'il donne de ces événements, ce n'est pas toujours celui qu'on a entendu officiellement. Ce que l'on sait, entre autres, est que les gens de l'Equateur, supposés partisans de Jean-Pierre Bemba, candidat malheureux à l'élection présidentielle, ont été pourchassés partout et les uns abattus froidement. Cet épisode me rappelle continuellement le devoir qui incombe aux compétiteurs électoraux de toujours demeurer prudents et mesurés dans leurs réactions. Car, à la moindre suspicion, ça peut tourner mal. Ces faits n'ont pas connu la moindre diffusion qu'on espérait, mais tout est dans le rapport de la Monuc. Bref, Sun City a été nécessaire, mais il n'a pas donné toute la mesure de ce qu'on pouvait attendre, parce que les suspicions ont persisté et, finalement, toute résistance a été écrasée par la guerre de mars.

Immédiatement après les élections de 2006, on avait l'impression d'aller vers la pensée unique, puisque toute opinion dissidente était prise, au mieux, comme une hérésie, au pire, comme un révisionnisme. Au fond, ce qu'on reprochait à Mobutu, avait tendance à se récidiver. Et les ressortissants de l'Equateur n'ont pas oublié cette fameuse formule du « code 32 » qu'aurait

prononcée les nouvelles autorités. Ce sont des choses regrettables qu'il ne faut plus jamais répéter dans notre pays ! Mais souvent, le premier responsable de ses malheurs, c'est le peuple lui-même. Par sa passivité et par son inaction, c'est parfois lui-même qui se fabrique des dictateurs. Nous supportons que ceux qui nous gouvernent prennent tout parce que nous sommes habitués à l'Etat-providence !

Un retour d'exil mouvementé

Je suis resté en Belgique depuis 1997. Au mois de mai 2003, je reçois une lettre du nouveau président de la République, le jeune Joseph Kabila, arrivé au pouvoir après l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila. Dans le cadre de la réconciliation prônée, il m'exhorta à rentrer au pays : « Vous êtes libre dans votre pays. Vous pouvez revenir, d'autant que vous n'avez aucun dossier à votre charge », m'écrivit-il en substance. Et comme l'amour du pays rechauffait continuellement mon cœur, je me décidai à retourner. Cependant, à cette première tentative, il s'avérera que je n'étais pas, en réalité, le bienvenu, du moins aux yeux de certains leaders de la transition. A preuve, d'abord le sabotage de mon cortège à Kinshasa, puis la tentative d'arrestation par le Procureur général de la République.

Le sabotage du cortège à Kinshasa

Mon avion atterrit à Kinshasa un certain jour du mois de novembre 2003. Les militants de mon ancien parti, l'UDI, ainsi que plusieurs frères, amis et sympathisants sont venus m'accueillir à l'aéroport. J'ai eu droit à un bon folklore de chez nous, au rythme des tamtams et des pas de danse bien rythmés. Après des formalités, au milieu de la liesse populaire, mon cortège s'est ébranlé en direction de ma résidence en ville. Soudain, à hauteur de Kingasani, l'on assista au caillassage en règle de mon véhicule et de plusieurs autres qui me suivaient. Une grosse pierre a même percuté le toit de ma voiture. Le garde du corps d'un grand intellectuel Ngbandi a été tabassé et les vitres de son véhicule brisées. Un autre notable Ngbandi qui faisait partie du convoi a eu le bras sectionné, suite à un coup de crosse reçu au moment de son passage à tabac, ce qui amènera à l'amputation définitive de son bras, etc.

D'où venait cette hostilité ? Sur-le-champ, je n'avais aucune réponse probante. Je ne le saurai que bien plus tard. A hauteur de la 8^{ème} rue Limete, dans l'enceinte de l'Université Bel Campus, je fis mon premier meeting. En m'adressant à la foule, je dis en substance ceci : « Je suis heureux de rentrer dans mon pays et de vous voir venus nombreux m'accueillir. Je regrette

l'incident qui est arrivé sur la route ; ce n'était pas prévisible. Je ne suis pas venu antagoniser, mais rassembler. Je suis venu pour reprendre le flambeau ».

Face à la violence gratuite, un moment, le réflexe du juriste m'a poussé à porter plainte. Mais plusieurs personnes m'ont découragé. Le soir, le Vice-président Azarias Ruberwa – qui m'avait atteint au téléphone - me tranquillisa et me découragea, lui aussi, à aller dans cette direction. Il me fixa rendez-vous pour le lendemain dans son bureau. Dans notre entretien, revenant sur les conditions de mon retour au pays, le Vice-président m'a confié à peu près ceci : « Quand j'ai parlé à votre fils (Jean-Pierre Bemba) que j'allais vous recevoir, il vous a traité de tous les noms d'oiseau. Et moi de l'interloquer : « Et vous, vous êtes propre pour critiquer les autres ? » ». Et le Vice-président ajouta : « Tout ce qui vous arrive, ne croyez pas que ça vient du Gouvernement ; c'est de votre groupe ethnique ! ». Voilà comment j'ai appris que Jean-Pierre Bemba, mon « fils », ne souhaitait pas mon retour. Je compris tout de suite pourquoi je ne fus pas reçu par lui, le premier. Je compris également pourquoi il y eut ce caillassage de mon cortège. Du reste, mon ami Jeannot Bemba, le père de Jean-Pierre, me l'a avoué à l'occasion de ma candidature au bureau du Sénat : « C'est nous qui avons fait ça. Maintenant, tournons la page ». Il l'avait même fait devant cet intellectuel Ngbandi dont je parle : « Ce qui est arrivé à Léon c'est nous. C'est nous qui avons mobilisé les casseurs. Aujourd'hui, je voudrais me confesser auprès de vous ; je n'aimerais pas le dire à mon grand-frère Léon en le regardant dans les yeux ».

Le Vice-président Jean-Pierre Bemba finira par me recevoir, quelques jours après son homologue Azarias Ruberwa. Cela s'est passé en présence d'Olivier Kamitatu. Nous n'étions pas seuls.

La tentative d'arrestation par le Procureur général de la République

Le soir même de mon arrivée, une fois installé dans ma résidence et au milieu de l'ambiance de l'accueil, je reçois quelqu'un qui avait demandé à me voir. Il s'agissait, à ma grande surprise, d'un inspecteur judiciaire envoyé par le Procureur général de la République, Tshimanga Mukeba. Il me montra un mandat de comparution, mais je n'y fis. Il y eut également un deuxième mandat de comparution, jusqu'à ce que, au mois de décembre, il m'envoya un mandat d'amener. A son arrivée à mon domicile, le major commis à cette tâche se fit annoncer en disant qu'il venait de la part de son chef hiérarchique, un certain « colonel ». J'étais dans mon salon avec José Endundo. Je fis signe de le faire entrer. L'émissaire me dit : « Le colonel veut vous voir ». Je lui répondis : « Dites au colonel qu'il me surprend. Il peut venir ici et nous allons bien le recevoir ». A sa sortie, José me dit : « Si vous y allez, vous n'en

reviendrez pas ». Dans ces entrefaites, le messenger revint et resta dans la salle d'attente. Il ouvrit la farde qu'il détenait et me montra un mandat d'amener. Je le remerciai et lui dit : « Vous m'avez dit ce que vous aviez à me dire, vous m'avez montré ce que vous aviez à me montrer, maintenant vous pouvez disposer ».

Sorti de ma maison, le major resta tout de même à sa terrasse. Je le priai de sortir dehors, ce qu'il fit. Un quart d'heures après, arrive un bataillon de forces qui encercla ma parcelle. Un officier m'appella par mon nom et demanda à être reçu. Je lui repris : « Tant que vous ne mettez pas fin à cette démonstration de force, je ne recevrai personne. S'il faut m'arrêter, faites-le ; mais moi je ne sors pas d'ici. J'en sortirai mort ou vivant ».

Dans ces entrefaites, je reçus un coup de fil du ministre des affaires étrangères qui, parlant au nom du président de la République, demanda à me rencontrer. J'acceptai la demande et, quelques minutes après, le ministre arriva dans ma résidence. Il demanda au bataillon de force de replier et me transmit sois-disant un message du président : « Le président vous demande de répondre à la convocation du Procureur général de la République ». Je réagis immédiatement : « Allez dire au président de la République que, s'il ne sais pas respecter les termes de sa lettre d'invitation, comment veut-il que je puisse croire à sa parole ? ». Le ministre rebroussa chemin et, quelques heures après, il me retéléphona pour me redire : « Le président vous dit que vous étiez la plus haute autorité judiciaire dans ce pays. Vous ne pouvez pas humilier la Justice. Il faut répondre à la convocation du PGR et le président vous promet qu'il ne vous arrivera rien ». « Je suis désolé de contredire le président de la République. Je n'y irai pas », lui répondis-je en conclusion.

Dans les heures qui suivirent, c'est le Vice-président de la République Azarias Ruberwa qui me téléphona de nouveau pour me fixer un rendez-vous au lendemain. Dès mon arrivée au bureau du Vice-président, je m'écriai : « Le pouvoir m'a piégé. Il m'a invité ici pour m'humilier ». Le Vice-président me calma et me fit part du climat délétère qui avait entouré mon retour. Il s'engagea à voir le président de la République et me promit une réponse dans deux jours. Effectivement, deux jours après, il me téléphona et me confia : « J'ai obtenu toutes les garanties. Vous pouvez répondre à la convocation du Procureur général de la République ».

Le Procureur général de la République est un ancien subordonné quand je fus moi-même aux commandes. Au lieu de m'entendre lui-même, il a confié l'instruction du dossier à un avocat général dont je n'avais que de vagues souvenirs, sinon aucun. Le premier jour, l'instruction a duré plus de neuf

heures, soit de 8h à 18h ! J'ai répondu à toutes les questions posées. A la fin, l'instructeur me confia : « Premier, le substrat de cette séance est d'obtenir de vous, d'après les vœux des autorités, votre contribution à la reconstruction du pays ». A ces mots, je répliquai : « Si l'on demande ma contribution à la reconstruction du pays, où est le mal à cela ? Mais ça doit être volontaire ! Si elle est forcée, elle devient un impôt et, dans ces conditions, je ne peux y souscrire. Et si ce n'est pas un impôt, est-ce une amende transactionnelle ? Dans ce cas, pour mettre fin à l'action publique, il faut me montrer l'infraction que j'ai commise et le préjudice qu'a subi l'Etat du fait de cette infraction ! ». « Ce n'est ni l'un ni l'autre », me répondit l'avocat général. « On vous demande simplement de payer en guise de contribution à la reconstruction nationale ». Je lui demandai : « Combien ? ». Il me dit : « Cinq millions de dollars américains » !

Durant mon absence, mes immeubles – je l'ai déjà dit – étaient loués par l'Etat dans le cadre notamment de l'OBMA. En procédant aux calculs et à la ventilation, j'arrivais *grosso modo* à au moins trois millions de dollars d'impayés de la part de l'Etat. Je dis alors à l'avocat général de me payer d'abord mes arriérés de loyers afin de voir dans quelle mesure, sur la base volontaire, l'on pouvait arriver un *modus vivendi*. L'avocat général évoqua l'exemple des autres anciens dignitaires du régime qui, semble-t-il, avaient payé « sans hésitation ». Je répliquai : « Je suis heureux que vous me citiez le cas des autres, mais puis-je savoir les critères qui ont présidé au choix des personnes et à l'estimation de la hauteur de leurs contributions respectives ? ». Après avoir consulté son chef hiérarchique, l'avocat général revint pour me dire : « Si pas 5 millions, au moins 2 millions ». Je répétais : « Vous me restituez mes 3 millions de dollars de loyers, nous envisageons la possibilité de la balance des comptes ». Ensuite, je réclamai le dédommagement pour le sacage de ma résidence de Binza-Okapi.

Nous n'avions trouvé aucun compromis ce jour-là. Après avoir suspendu l'instruction, l'avocat général me demanda de regagner mon domicile tout en me fixant un rendez-vous pour le lundi. Mais, sur-le-champ, je portai à sa connaissance que je devais retourner en Belgique le lendemain, c'est-à-dire le samedi soir, pour des raisons médicales. L'avocat général acquiesça et me fixa rendez-vous pour le samedi matin. Contre toute attente, le soir même de mon arrivée à la maison, le Procureur général de la République m'envoya un de ses substituts – un ancien avocat au barreau – pour me demander mon passeport ! Subitement, au même moment, c'est-à-dire vers 21h, mon ami Jeannot Bemba - qui avait lui aussi déjà payé sa contribution à l'effort de reconstruction - me téléphona : « Léon, j'ai appris que vous partez. Je vous souhaite bon voyage ».

Une demi-heure plus tard, il me rappela, cette fois comme pour compatir à mes déboires : « Léon, il semble que vous avez des difficultés pour partir ? ». Je lui ai sèchement répondu : « Jeannot ! C'est comme si vous ne le saviez pas ! Vous étiez au courant de tout alors ! Je n'ajoute rien, je ne retranche rien. ».

Sans mon passeport, je suis donc resté au pays plus tard que prévu. Après les fêtes de fin d'année, le Procureur général de la République m'écrivit par le canal d'un de mes avocats : « Il me revient que vous voudriez rencontrer vos médecins à l'étranger. Nous n'avons aucune objection... ». Trois jours plus tard, Maître Nkwebe Liriss, qui m'avait assisté à l'instruction avec son confrère Camille Kos'isaka, m'a rapporté mon passeport. C'est dans ces circonstances que je suis retourné en Belgique, sans payer la fameuse « contribution à la reconstruction » ! Cela ne signifiait pas pour autant que le dossier était clos car, arrivé à Bruxelles, le juge d'instruction me notifia que mon dossier en Belgique ne pouvait être clôturé que si celui de Kinshasa l'est. Curieuse collaboration judiciaire dont mes avocats avaient bien compris les ressorts, puisque, sur leurs conseils, on finira par trouver un compromis avec la Justice congolaise. Sur mes loyers, l'Etat accepta enfin le principe d'un paiement à concurrence de 2 millions de dollars et, en compensation, le Parquet général de la République classa l'affaire « sans suite », mieux « pour faits non établis ».

Au Sénat, mes ongles se sont aplatis

Sénateur de la province du Nord-Ubangi

En 2005, je rentre de nouveau au pays. Dès qu'il fut acquis que les élections générales allaient s'organiser après la promulgation de la nouvelle Constitution, de la loi électorale et de celle portant répartition des sièges, j'ai jeté mon dévolu immédiatement sur les élections sénatoriales. La circonscription pour l'élection d'un sénateur étant la province, j'ai choisi de me présenter dans la mienne, le Nord-Ubangi. En 2007, année de l'organisation desdites élections, le découpage territorial n'avait pas encore eu lieu. Tout devait se passer au sein de l'Assemblée provinciale, fraîchement élue, du « Grand Equateur », heureusement composée des élus de toutes les provinces constitutionnelles, lesquelles étaient en fait des anciens districts. Le pari de cette élection ne me paraissait pas exagérément difficile à gagner. Il ne restait plus qu'à peaufiner les stratégies et à organiser la campagne électorale.

La campagne électorale, les stratégies...

La campagne proprement dite s'est déroulée à Mbandaka, siège de l'Assemblée provinciale. J'y suis arrivé le jour du réveillon, c'est-à-dire le 31 décembre 2006. Jusqu'à l'élection proprement dite, je n'y ai plus bougé. Initialement, les élections devaient avoir lieu le 6 janvier 2007. Pour des raisons diverses, reportées à deux reprises - d'abord au 11, puis au 19 janvier - elles n'auront lieu que trois semaines plus tard. J'en ai profité pour intensifier ma campagne. La stratégie était celle des contacts directs avec les élus de la Province. J'ai reçu à dîner d'abord tous les députés du Nord-Ubangi ; puis un à un pour leur parler individuellement. Je les ai encore reçus par groupe politique, en ce compris les indépendants. J'ai reçu enfin les chefs coutumiers.

Dans mes calculs, je n'avais besoin que de quatre voix. Cela était suffisant pour rafler la mise. A la fin de mes entretiens, j'ai compris que je pouvais en

arriver au moins à cinq, notamment sur les 18 députés provinciaux du Nord-Ubangi. Après le vote, j'ai obtenu les quatre voix recherchées plus une, les autres collègues s'étant répartis les voix restantes.

En termes de programme, je ne pouvais promettre davantage, un parlementaire n'étant pas dans l'Exécutif pour réaliser des promesses faites. J'ai néanmoins parlé de la réhabilitation des routes. Car, en ce moment-là tout particulièrement, toutes les voies de communication au Nord-Ubangi étaient bouchées : routes, rails, aéroport, etc. J'ai parlé également de la réhabilitation des écoles, de nos hôpitaux de référence, grâce à mon implication personnelle auprès des dirigeants. Je savais que mon ministère était celui de la parole, après le vote des lois et le contrôle de l'Exécutif. J'avais assuré mes électeurs au moins du sérieux que j'allais attacher à l'exécution de ces deux promesses. Depuis lors, je continue mon plaidoyer auprès du Gouvernement en faveur de cette partie de la Province.

Il faut dire qu'en ces débuts de la législature, ce ne fut pas facile de plaider la cause de l'Equateur, cette province n'ayant pas toujours figuré parmi les priorités des dirigeants. A titre individuel, j'envoyais quand-même et j'envoie encore aujourd'hui, de façon régulière, quelques matériels scolaires ou sanitaires, y compris les médicaments. Lors de l'une de mes descentes sur terrain, j'ai même distribué quelques matériels agricoles et des vélos. J'y ai favorisé aussi l'implantation de l'antenne téléphonique de la compagnie Vodacom. Malheureusement ou heureusement, depuis cette implantation, tous les appels téléphoniques du coin ne convergent que vers moi !

L'élection proprement dite

Le jour même du vote, le 19 janvier 2007, je n'étais pas moi-même dans la salle. J'ai désigné Mwazak Victor, mon accompagnateur à Mbandaka, comme mon témoin. C'est lui qui devait tout suivre pour moi. Quand le témoin m'a appelé, c'était pour me dire que je venais d'être élu par cinq voix. Ainsi se sont réalisées nos projections. C'est à partir de ce moment que j'ai commencé à voir loin. Je me suis dit : l'élection comme sénateur, c'est bien ; mais c'était aussi le moment qu'il fallait saisir pour se frayer un chemin. Du coup, toute la question qui me taraudait était celle de savoir ce qu'il fallait faire une fois de retour à Kinshasa. A partir de là, la résolution de briguer la présidence du Sénat fut prise. Contrairement à ce que d'aucuns pensent, celle-ci n'était pas prise auparavant.

Président du Sénat, pourquoi pas ?

Les préparatifs et l'élection du président

Quand je suis revenu à Kinshasa, j'ai poursuivi avec la même stratégie. Dans la capitale, les contacts personnels me paraissaient encore plus faciles à organiser. J'ai reçu pratiquement tous les sénateurs de mon monde, parti par parti, et ce, quels que soient leurs bords politiques. Puis, je suis allé voir Jean-Pierre Bemba, le chef du groupe parlementaire potentiel du MLC et ancien challenger du Président Kabila à l'élection présidentielle. Je lui ai demandé si le MLC, son parti, avait un candidat à la présidence du Sénat. Il m'a répondu : « Non ». Puis, j'ai repris : « Accepteriez-vous de dire aux sénateurs du MLC de voter pour moi, si je me présentais à la présidence du Sénat ? ». Il me répondit très instinctivement : « Ça ne se discute pas, papa. La déclaration que vous avez faite pour soutenir ma candidature à l'élection présidentielle m'a fort touché et cela me suffit. Je dois vous renvoyer l'ascenseur ». A partir de cet instant, j'ai commencé à y croire et ma stratégie m'a poussé à rencontrer encore d'autres sénateurs.

Il faut dire que le Président Joseph Kabila ne souhaitait pas ma candidature, et il avait multiplié des stratégies pour me décourager. Pour le rassurer, je lui ai envoyé deux émissaires, Georges Forrest et Raymond Tshibanda, pour lui dire que je ne me présentais pas contre lui. D'ailleurs, il avait tout à gagner qu'une des institutions majeures du pays soit dirigée par un opposant. Georges Forrest est revenu me dire que le président ne souhaitait pas m'humilier et qu'il était de mon intérêt de désister. Raymond Tshibanda, son directeur de cabinet, ne m'est pas revenu. A la place, c'est le Conseiller Norbert Nkulu Kilombo qui vint m'apporter le même message, tout en restant très diplomate : « Premier ! Quelqu'un n'est-il pas venu vous voir à ce sujet ? » ? Je lui demandai s'il s'agissait de qui, il n'a pas voulu me révéler le nom de cet émissaire. Puis, il est reparti sans rien dire de plus !

Avant le jour « j », le président de la République a reçu les sénateurs de toutes les provinces. Entre autres messages, il leur a demandé de voter massivement pour le candidat de la majorité présidentielle. Cela voulait dire aussi qu'ils devaient voter contre moi. Sortant de cette réunion, mon ami Léon Engulu est venu aussi me décourager, au vu de la détermination qu'il avait sentie de l'autre côté. Je ne lui ai rien répondu sur-le-champ. Deux jours après, inquiet, il est revenu me demander si je n'étais pas fâché suite à son conseil. Je l'ai évidemment rassuré sur mes bonnes intentions et, sur-le-champ, je lui dis : « Ndoyi ! Compte tenu de nos relations, toi tu voteras pour moi. Le reste

m'appartient ». Le jour de l'élection, par son geste et son attitude, j'ai compris qu'il n'avait pas suivi le mot d'ordre de sa famille politique.

Avec ma petite cellule de stratégie, nous avons pris le bâton de pèlerin. Il y avait là plusieurs acteurs dont beaucoup d'héros dans l'ombre. Cette fois, il fallait rencontrer les sénateurs indépendants, c'est-à-dire ceux qui n'ont été élus sur la liste d'aucun parti ou regroupement politique. Le groupe des indépendants au Sénat – beaucoup de gens ne le savent pas – était en ce moment-là plus important, en termes de nombre, que tous les partis ou regroupements politiques réunis. J'ai déjeuné avec eux et je leur ai parlé franchement. J'ai reçu aussi certains sénateurs de la Majorité présidentielle. Parmi ceux-ci, certains ne voulaient pas me voir, prétextant le mot d'ordre de leur parti ou de leur regroupement politique. D'autres sont cependant venus me voir. André Futa, par exemple, me dira qu'il voterait selon sa conscience, faisant fi du mot d'ordre reçu. Et quand lui et Evariste Mabi m'ont embrassé, j'ai compris qu'ils allaient voter pour moi.

Quand j'ai fini de recevoir tout le monde, j'ai fait la sommation de toutes les voix potentielles. Le compte me donnait entre 55 et 60 voix sur les 108 sénateurs. J'avais, en effet, établi deux hypothèses de réussite. La plus pessimiste était que je devais être élu en obtenant la majorité des voix plus une, c'est-à-dire 55 voix. La plus optimiste allait jusqu'à 60 voix. Finalement, j'ai été élu avec 55 voix, c'est-à-dire à la majorité absolue, et ce au premier tour ! Il y avait ce jour-là 107 sénateurs votants, Jean-Pierre Bemba n'ayant pas été dans la salle. Sur ces 107 votants, deux votes ont été déclarés nuls et il y avait – je crois – un vote blanc. J'ai donc obtenu 55 voix sur les 105 votes valables, contre mon challenger, le Sénateur Léonard She Okitundu, qui n'en a obtenu que 49.

Immédiatement après la proclamation des résultats, la première personne qui m'a téléphoné, c'était Vital Kamerhe, entretemps déjà élu président de l'Assemblée nationale. Il me dit qu'il allait ou qu'il avait déjà téléphoné au président de la République pour l'informer du résultat. Plus tard, on me dira qu'au moment où il avait reçu les résultats de mon élection, le chef de l'Etat a piqué une sainte colère. Il aurait même quitté le Conseil des ministres en colère, après avoir sermoné les siens et critiqué les sénateurs de la majorité. Je n'ai jamais vérifié cela. Toujours est-il que, au départ, mes relations avec le Président Kabila étaient empreintes de beaucoup de méfiance et de suspicion. Sans doute, mon ancien statut de « mobutiste » et surtout mon soutien à la candidature de Jean-Pierre Bemba, son challenger, y étaient pour beaucoup.

Le vote lui-même était palpitant et la proclamation des résultats encore davantage. L'enjeu – on peut se l'imaginer – était de taille car les sénateurs devaient choisir entre un candidat de la Majorité, le Sénateur Léonard She Okitundu, et celui de l'Opposition, moi-même. En filigrane, ce n'était pas seulement la question de la solidité de la nouvelle majorité présidentielle ou celle du retour en force de l'opposition qui se posait. Il y avait surtout la considération selon laquelle, successeur constitutionnel du président de la République en cas de vacance, le président du Sénat devait être la deuxième personnalité de l'Etat. En ce qui me concerne, je n'y ai pas trop accordé de l'importance, pas plus que je n'ai vu dans mon élection une question de clivage provincial ou ethnique, comme d'aucuns l'ont soutenu. Il reste que mon élection en a surpris plus d'un.

L'élection des autres membres du Bureau

Au sein du Bureau, l'élection a eu lieu poste par poste. Et tout s'est passé le même jour. Pour le premier vice-président, cette élection s'est faite à deux tours, parce que les deux challengers, Jacques Tshimbombo Mukuna et Edouard Mokolo wa Mpombo, se sont retrouvés au premier tour avec le même nombre de voix. Au deuxième tour, c'est Mokolo wa Mpombo qui l'emportera avec 53 voix contre 52 pour Jacques. Le deuxième vice-président, Mario Philippe Losembe, est, quant à lui, passé au premier tour, obtenant 57 voix contre 48 à Maman Eve Bazaiba. Le premier rapporteur, Modeste Mutinga Mutuishayi, est passé au deuxième tour, avec 55 voix contre 51 obtenues par son concurrent, Aubin Ngongo Luwowo. Quant au deuxième rapporteur, Jean-Pierre Lola Kisanga, il est, lui aussi, passé au second tour avec 55 voix contre 51 revenant à Marie-Claire Kikontwe. Ce fut également le cas du premier Questeur, Jean Philibert Mabaya, 56 voix, aux prises avec Maman Bijoux Goya Kitenge, 50 voix. Quant au deuxième Questeur, Ignace Ndebo Akanda, il est passé au premier tour avec un record de 79 voix contre 25 pour le Sénateur Kiluba. Le vote devenait tellement long, en termes de durée, que le nombre d'électeurs n'était plus le même, tandis que le dernier membre du Bureau n'a été élu que vers 2h du matin.

Ce que j'ai noté de ces différents challenges c'est que, après mon élection au perchoir du Sénat, il y avait comme une sorte de soulagement au sein de l'opinion, pour ne pas parler de liesse populaire. J'ai reçu beaucoup de coups de fil et de félicitations provenant tant de l'intérieur que de l'extérieur du pays. Certains ont même oublié tout le mal que l'on proférait, à longueur de journées, sur le système de la II^{ème} République et sur ses dirigeants. J'ai alors compris que notre peuple était, là, quelque part, à la recherche d'une certaine sécurité, d'une certaine assurance démocratique, face à une sorte de climat de

désespoir et de résignation qui s'installait, à la suite du « raz-de-marée » électoral de l'AMP et de ses alliés. Ainsi tourne la roue de l'histoire !

Installation des membres du Bureau

La prise de possession des fonctions, des locaux...

Aussitôt élus, tous les membres du Bureau ont d'abord pris possession de leurs fonctions. Le processus de remise-et-reprise s'est déroulé dans un climat serein et empreint de convivialité. Chaque membre du Bureau a disposé d'un bureau, même si quelques difficultés en la matière n'ont pas manqué ; le Palais du peuple, siège de l'Institution parlementaire, ne disposant pas d'assez de locaux pour abriter un Parlement. Au départ installé au-rez-de-chaussée de l'aile gauche du palais, siège du Sénat, mon bureau a été par la suite déménagé au troisième étage de la même aile. Mon cabinet s'y trouvait dans un cadre plutôt exigu. Il fallait en outre aménager les salles des réunions et de travail à la fois pour les sénateurs et pour le personnel.

La visite de courtoisie au Président de la République

Il faut dire qu'après mon élection, je n'ai reçu aucun coup de fil du président de la République. Le climat politique de l'époque ne s'y prêtait peut-être pas. Il y avait comme une atmosphère de méfiance et de suspicion, je l'ai dit. L'ayant compris et fort de ma conception de l'Etat, j'ai engagé le Bureau à solliciter une visite de courtoisie auprès du chef de l'Etat. C'est ce qui fut fait le 23 mai 2007. Deux jours après notre installation et à la veille de mon départ pour Bruxelles, le 1er Vice-président Mokolo est venu me dire qu'il avait arraché une audience auprès du chef de l'Etat ; ce qui me sera confirmé le soir même par le protocole d'Etat. Rendez-vous fut pris pour le lendemain à 11h.

Dans la salle de réception, le climat était plutôt glacial. Personne n'osait prendre la parole le premier. Après quelques minutes d'observation, j'ai pris la parole et me suis ainsi exprimé : « Monsieur le Président de la République ! Quand vous avez été élu, le Sénat ne l'était pas encore. Aujourd'hui, c'est chose faite. Au nom de celui-ci, de son bureau et du mien, je vous adresse nos chaleureuses félicitations. La Nation vous a confié la légitimité nécessaire pour conduire son destin vers les cimes du destin et du bonheur. Cette même Nation, par l'intermédiaire du Sénat, vient de nous appeler à la même mission. Nous sommes condamnés à regarder dans la même direction, comme le veut la Constitution. Le pouvoir d'Etat est un et indivisible ; c'est son exercice qui est partagé. Ceux qui exercent le pouvoir d'Etat doivent regarder dans la

même direction. Vous êtes aujourd'hui le président de tous les Congolais. Dès lors, vous êtes le mien. Le tango se danse à deux. Comme le disait Antoine-de-Saint-Exupéry, 's'aimer c'est regarder dans la même direction'. Je vous suivrai dans cette direction chaque fois qu'il sera question de l'intérêt du peuple ».

Après ces mots, j'ai vu le visage du président s'ouvrir et il a esquissé même un sourire. Puis, ouvrant un bouton de sa veste, il nous invita dehors pour une photo de famille. Il n'a pas répondu à mon speech !

Il faut dire que, pour un début, c'était plutôt difficile : une collaboration plus que prudente. Mais, par la suite, les choses se sont normalisées. De la méfiance on est passée à la confiance. A preuve : l'institution des réunions institutionnelles au sommet de l'Etat. L'une des raisons de la tenue de ces réunions informelles était de me faire participer – moi issu de l'opposition – au délibéré des autres pouvoirs d'Etat. Depuis, la confiance du président ne m'a jamais fait défaut, m'ayant vu à l'œuvre. Le jour de sa prestation de serment pour le second mandat, il déclarera même, en présence de tout le gratin réuni à cette occasion, ceci : « De nous tous ici présents, l'homme d'Etat, c'est Kengo wa Dondo ». Je ne pouvais mieux demander.

C'est fort de la confiance du Président Joseph Kabila que j'ai pu conduire à bon port le navire Sénat, que le travail qui y a été abattu a été jugé crédible par plus d'un observateur. Cela m'a permis d'encore affûter mon savoir-faire. Grâce à ce savoir-faire, les Sénateurs ont travaillé dans de bonnes conditions. A notre arrivée, il fallait d'abord mettre fin à ce spectacle scandaleux où l'on voyait des parlementaires toucher leurs émoluments en liquide, dans des sachets vendus sur les petits marchés. J'ai décidé *illico presto* de bancariser cette paie, ce que l'Assemblée nationale a suivi. Je ne me suis pas occupé de la gestion financière directe du Sénat ; mais à travers mon délégué, le IIème Vice-président Mario, je pouvais suivre. Depuis que je suis aux commandes de l'Etat, mon principe a toujours été le suivant : « Faire-faire, ne pas faire et ne pas laisser-faire ». D'où la délégation des pouvoirs que j'ai consentie au IIème Vice-président. C'est celui-ci qui, en collaboration avec la Questure (le titulaire ou m'adjoint), gère les finances du Sénat. Cela m'a permis de mieux m'occuper de la direction politique et administrative de l'Institution.

L'installation solennelle des membres du Bureau, le discours d'investiture...

L'installation proprement dite du Bureau du Sénat n'a eu lieu que le 27 mai 2007. A cette occasion, j'ai prononcé un discours d'investiture qui a fait date.

J'ai estimé en effet, compte tenu du contexte de l'époque, qu'il était nécessaire de fixer l'opinion sur certaines questions, en mettant les points sur les « i ».

J'ai commencé d'abord par remercier les membres du Bureau provisoire pour le travail abattu, jusqu'à la clôture de la session extraordinaire convoquée à cette fin. J'ai remercié également les sénateurs et, surtout, félicité le peuple congolais pour sa participation massive tout au long processus électoral, débuté en juillet 2006 pour ne s'achever que le 27 mai 2007 avec l'installation du Bureau définitif du Sénat. J'ai ensuite invité l'assistance à se recueillir un instant en mémoire de tous les compatriotes arrachés à la vie au cours de tous les événements douloureux qui ont émaillé ce processus électoral. Par la suite, j'en ai appelé à l'obligation des réformes à entreprendre dans le domaine de la décentralisation, de la justice, de l'armée, de l'éducation, de la santé, etc. J'ai également rappelé les principales prérogatives du Sénat.

C'est dans le rappel de ces prérogatives que l'on me retient quelques phrases. Sur ce terrain, j'ai commencé par rappeler aux sénateurs, tout en leur réitérant mes remerciements, que le suffrage exprimé à mon endroit ne rendait pas hommage à un homme, mais à une certaine manière de servir l'Etat. C'est comme cela, en tout cas, que je l'avais compris. J'ai ensuite décliné les valeurs fondamentales qui allaient guider mon action, notamment l'humilité et le sens du compromis. Je considérais, en effet, que mon élection n'était pas la victoire d'un camp contre un autre. Etant au centre de l'échiquier politique, ma position me permettait plutôt de rapprocher, de concilier les contraires, au lieu d'antagoniser.

J'ai souligné, bien sûr, l'importance de l'opposition politique conformément à l'article 8 de la Constitution. Mais, j'ai aussitôt affirmé, pour tordre le coup à la rumeur et à la suspicion qui gagnaient les esprits, que l'article 75 de la Constitution - qui organise l'interim présidentiel - ne faisait pas de moi le Vice-président de la République élu avec droit de succession. C'est un article mécanique qui fait du président du Sénat simplement un intérimaire hypothétique. Lui-même étant au pouvoir, c'est-à-dire partageant l'unicité du pouvoir avec le président de la République, l'Assemblée nationale et le gouvernement, ceux-ci devraient plutôt et toujours regarder dans la même direction pour le grand bien de l'Etat. A mon avis, un dirigeant politique qui n'atteint pas un tel haut degré de dépassement de soi n'est pas digne d'un homme d'Etat !

C'est ce recadrement intellectuel de l'article 75 de la Constitution qui a permis, à mon avis, un certain dégel dans mes relations avec la majorité, même si la suspicion - légitime en soi en politique - a persisté. Du côté de l'opposition, je crois savoir que c'est une attitude d'observation qui a été, à

partir de ce moment-là, adoptée. Celle-ci ne s'est pas démentie tout au long de mon mandat, même si, *grosso modo*, l'opposition politique au Sénat ne m'a apporté que soutien et compréhension. Je lui en sais gré. Je considère que quelques critiques qui me sont par-ci par-là adressées ne sont que la conséquence de mon choix idéologique pour le centrisme politique. Là aussi, il y a un destin. Mais, l'essentiel n'était pas là. Il fallait s'attaquer d'abord aux réformes législatives qu'imposait la mutation de notre Etat.

Les principales réformes législatives conduites

Aux termes de l'article 100 de la Constitution, le Sénat a reçu mission, avec l'Assemblée nationale, de voter les lois et de contrôler le Gouvernement, les entreprises publiques, les établissements et services publics. Des deux missions, le vote des lois est de loin la plus exigeante et la plus urgente dans les Etats post-conflits. Si, dans la poursuite de cette mission principale, l'Assemblée nationale détient le dernier mot, la pratique de la longue législature de la III^{ème} République (2007 à 2019) a cependant révélé peu de recours à l'article 135 de la Constitution pour faire usage de cette prérogative. En dehors de quatre ou cinq cas enregistrés – dont trois fois sur la loi et la Commission électorales - toutes les lois votées – plus ou moins deux cent cinquante – l'ont été, au cours de ces deux législatures, dans des termes identiques, les deux Chambres du Parlement ayant fait montre d'un grand sens de responsabilité et de compromis. Ces lois ont été votées dans les domaines les plus divers de la vie nationale.

Au plan politique, de la sécurité et des libertés d'abord

Sur ce plan, plusieurs textes ont été votés pour consolider la paix et l'Etat de droit démocratique. C'est le domaine qui s'est taillé la part du lion. Cela s'explique par l'importance des réformes politiques et judiciaires qu'il fallait mener après la signature de l'Accord global et inclusif de Sun City et la promulgation de la Constitution du 18 février 2006. Parmi les plus emblématiques, on peut citer : la loi portant statut de l'Opposition politique ; la loi autorisant la ratification du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, signé à Nairobi, le 15 décembre 2006 par six Etats de ladite Région ; la loi autorisant la ratification du Protocole sur l'extradition, signé le 03 octobre 2002 à Luanda, en République d'Angola, par les Etats membres de la SADC ; la loi autorisant la ratification du Protocole contre la corruption, signé le 14 août 2001 à Blantyre, en République de Malawi, par les Etats membres de la SADC ; la loi organique portant organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la

magistrature ; la loi portant financement public des partis politiques ; la loi organique portant institution et fonctionnement de la Commission nationale des droits de l'homme (CNDH) ; la loi portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces ; la loi organique portant modalités d'organisation et de fonctionnement de la Conférence des Gouverneurs de province ; la loi organique portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'Etat et les provinces ; la loi portant amendement des articles 5 et 6 bis du code pénal livre 1^{er} pour l'abolition de la peine de servitude pénale; la loi portant amnistie pour faits de guerre et insurrectionnels commis dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu ; la loi portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante (plusieurs fois modifiée) ; la loi organique portant fixation des subdivisions territoriales à l'intérieur des provinces et la loi organique portant composition, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication.

A ces textes, il convient d'ajouter la loi électorale plusieurs modifiées ; la loi portant révision de certains articles de la Constitution (qui a été un premier thermomètre de la solidarité parlementaire); la loi modifiant et complétant la loi du 24 décembre 2004 portant identification et enrôlement des électeurs ; la loi portant ratification de la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance ; la loi portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives et provinciales ; la loi portant criminalisation de la torture ; la loi portant organisation et fonctionnement des forces armées ; la loi portant organisation et fonctionnement de la Police nationale congolaise ; la loi portant organisation, composition, attributions et fonctionnement du Conseil supérieur de la défense ; la loi portant statut du militaire des forces armées ; la loi portant statut du personnel de carrière de la Police nationale ; la loi de programmation sur la mise en œuvre de la réforme de la Police nationale pour la période 2014-2017 ; la loi portant prévention, contrôle et réduction des armes légères et de petit calibre et des munitions en République démocratique du Congo ; la loi portant organisation et fonctionnement de la Cour constitutionnelle ; la loi organique relative à la procédure devant la Cour de cassation ; la loi portant organisation, fonctionnement et compétences des juridictions de l'ordre judiciaire ; la loi portant création et organisation de la profession d'huissier de justice ; la loi portant création et organisation de la profession de notaire ; la loi organique modifiant et complétant la loi du 3 juillet 2001 sur les tribunaux de commerce ; les trois lois modifiant et complétant respectivement le code pénal, le code de procédure pénale et le code judiciaire militaire ; la loi sur l'extradition ; la loi

portant suppression de la peine des travaux forcés ; la loi organique portant organisation, compétence et fonctionnement des juridictions de l'ordre administratif ; la loi organique modifiant et complétant la loi organique du 10 octobre 12006 portant statut des magistrats ; la loi portant fixation des limites des provinces et de la ville de Kinshasa ; la loi de programmation déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces ; la loi organique portant organisation et fonctionnement de la caisse nationale de péréquation ; la loi portant statut des chefs coutumiers en République démocratique du Congo ; la loi organique fixant l'organisation et le fonctionnement des services publics du Pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées ; la loi portant statut des agents de carrière des services publics de l'Etat ; la loi fixant les mesures d'application de la liberté de manifestation ; la loi relative à l'accès à l'information ainsi que la loi relative à la protection et à la responsabilité du défenseur des droits humains.

Au plan économique et financier ensuite

Le secteur économique n'a pas été négligé. Outre les lois de finances de chaque année ainsi que les lois de ratification de certains accords de financement ou de coopération économique, on y compte également un bon nombre de lois parmi lesquelles celles-ci : loi modifiant et complétant la loi n° 68/10 du 06 janvier 1968 relative aux droits d'accises et de consommation et au régime des boissons alcoolisées ; loi modifiant et complétant la loi n° 002/03 du 15 mars 2003 instituant un nouveau tarif à l'importation ; loi modifiant et complétant la loi n° 003/03 du 15 mars 2003 instituant un nouveau tarif des droits et taxes à l'exportation ; loi portant modification de l'ordonnance-loi n° 69-058 du 05 décembre 1969 relatif à l'impôt sur le chiffre d'affaires ; loi portant dispositions générales relatives au désengagement de l'Etat des entreprises du portefeuille ; loi portant dispositions générales relatives à la transformation des entreprises publiques ; loi portant dispositions générales applicables aux établissements publics ; loi fixant les règles relatives à l'organisation et à la gestion du portefeuille de l'Etat ; loi portant création du Fonds National d'Entretien Routier (FONER) ; loi portant délimitation des espaces maritimes de la République Démocratique du Congo ; loi autorisant la ratification du Traité relatif à la conservation et à la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale et instituant la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC) ; loi autorisant l'adhésion de la République Démocratique du Congo au Traité du 17 octobre 1993 relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) ; loi modifiant et complétant le décret du 06 mars 1951 instituant le registre du commerce ; loi modifiant et complétant le décret du Roi-Souverain du 27 février 1887 sur les

sociétés commerciales tel que modifié et complété à ce jour ; loi relative aux marchés publics ; loi portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée ; loi portant aviation civile en République Démocratique du Congo ; loi portant redevance sur les appareils récepteurs d'émissions audiovisuelles ; loi sur les finances publiques ; loi fixant les règles relatives à l'activité de la microfinance en République démocratique du Congo ; loi portant principes fondamentaux relatifs à l'agriculture ; loi portant abrogation des dispositions relatives au précompte de l'impôt sur les bénéfices et profits ; loi sur l'eau ; loi fixant les règles relatives aux conditions et modalités de sauvetage de l'entreprise industrielle en difficulté ; les trois lois de ratification des ordonnances-lois du 21 septembre 2012 portant respectivement code des accises, institution d'un nouveau tarif des droits et taxes à l'importation et institution d'un nouveau tarif des droits et taxes à l'exportation ; les neuf lois de ratification des ordonnances-lois du 23 février 2013 fixant la nomenclature des droits, taxes et redevances du pouvoir central, des provinces et des entités territoriales décentralisées, portant réforme des procédures relatives à l'assiette, au contrôle et aux modalités de recouvrement des recettes non fiscales, fixant les modalités de calcul et de perception des acomptes et précomptes de l'impôt sur les bénéfices et profits, modifiant certaines procédures fiscales, portant régime fiscal applicable aux entreprises de petite taille en matière d'impôt sur les bénéfices et profits, modifiant et complétant certaines dispositions sur la TVA, les impôts cédulaires sur les revenus et le petit commerce ; loi portant régime des zones économiques spéciales ; loi portant organisation et fonctionnement du Conseil économique et social ; loi relative au secteur de l'électricité ; loi portant régime fiscal, douanier, parafiscal, des recettes non fiscales et de change applicables aux conventions de collaboration et aux projets de coopération ; loi portant création et organisation de l'ordre national des experts-comptables ; loi sur la normalisation et la métrologie en République démocratique du Congo ; loi portant code des assurances ; loi relative au crédit-bail ; loi autorisant la ratification de la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption ; loi organique portant organisation et fonctionnement de la Banque centrale du Congo et loi fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé.

Au plan social et culturel enfin

Sur ce plan, l'on peut noter les lois ci-après : loi portant protection des droits des personnes vivant avec le VIH/SIDA et des personnes affectées ; loi portant protection de l'enfant ; loi autorisant la ratification du Protocole à la Convention internationale contre le dopage dans le sport ; loi autorisant la

ratification du Protocole d'accord établissant le Centre d'excellence régional pour la gestion des catastrophes, signé le 15 août 2005 à Nairobi, au Kenya, entre les Etats participants ; les trois lois autorisant la ratification respectivement de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel et de la Convention sur la protection du patrimoine culturel subaquatique ; loi abrogeant la loi du 27 décembre 1986 sur le séjour des étrangers dans les zones minières ; loi portant mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction en République démocratique du Congo ; loi portant principes fondamentaux relatifs à la protection de l'environnement ; loi portant ratification du Protocole de la SADC sur le genre et le développement, signé à Johannesburg le 17 août 2008 entre les pays africains membres de la SADC ; loi autorisation la ratification de la Convention en vue d'éviter la double imposition et de prévenir l'érosion fiscale en matière d'impôt sur le revenu signée à Pretoria le 29 avril 2005 entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le Gouvernement de l'Afrique du Sud ; loi modifiant et complétant la loi du 29 janvier 1988 portant régime spécial de sécurité sociale pour les parlementaires ; loi portant principes fondamentaux relatifs à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives en République démocratique du Congo ; loi autorisant la ratification de la Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance des personnes déplacées en Afrique, adoptée le 22 octobre 2009 à Kampala (Ouganda) ; loi relative à la conservation de la nature ; loi autorisant la ratification de la Convention entre la République démocratique du Congo et le Royaume de Belgique en vue d'éviter la double imposition et de prévenir la fraude et l'évasion fiscales ; loi modifiant et complétant le code du travail ; loi autorisant l'adhésion de la République démocratique du Congo à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et protocole facultatif ; loi déterminant les principes fondamentaux relatifs à la mutualité ; loi autorisant la ratification par la République démocratique du Congo de la Charte de la renaissance culturelle africaine ; loi autorisant la ratification de la Charte africaine sur les valeurs et les principes du service public et de l'administration ; loi sur les baux à loyer non-professionnel ; loi fixant les règles relatives au régime général de la sécurité sociale ; loi-cadre de l'enseignement national ; loi portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité ; loi portant création, organisation et fonctionnement de l'ordre des chirurgiens-dentistes ; loi portant création, organisation et fonctionnement de l'ordre des infirmiers ; loi portant statut du personnel de l'enseignement supérieur, universitaire et de la

recherche scientifique ; loi portant révision du Code de la famille et loi portant principes fondamentaux relatifs au tourisme.

Tout cet arsenal législatif ne pouvait être voté sans le sens de responsabilité et l'esprit républicain qui ont caractérisé tous les parlementaires des deux premières législatures de la IIIème République. C'est à eux d'abord que revient le mérite de l'exploit.

Un contrôle parlementaire tatillon mais sage

En matière de contrôle, les parlementaires des deux premières législatures de la IIIème République ne méritent pas moins d'éloges. En dépit des difficultés du contexte, marqué surtout par la fragilité de l'Etat, le Sénat ne s'est pas, quant à lui, dérobé à sa mission du contrôle de l'action gouvernementale. Si, statistiquement, les résultats peuvent encore être améliorés, l'efficacité du contrôle exercé ne peut être minimisée. On peut dire que ce contrôle a été tatillon mais sage, tenant compte du contexte de la fragilité d'un Etat post-conflit. Il fallait inciter à la bonne gouvernance, tout en préservant les fragiles équilibres politiques obtenus après une longue période d'instabilité et de guerres.

A cet égard, tous les moyens de contrôle mis à sa disposition par la Constitution (art. 100 et 138) et par le Règlement intérieur (art. 147 à 185) ont été utilisés par le Sénat. De février 2007 à décembre 2015, par exemple, pas moins de 32 questions orales avec débat ont été posées, sans compter les 24 questions d'actualité et les 12 questions écrites posées, les 11 commissions d'enquête diligentées ainsi qu'une interpellation adressée.

Les questions orales

Par question orale, le Règlement intérieur du Sénat, à la suite de la Constitution, entend celle qui, avec ou sans débat, suivie ou non d'un vote, est posée à un membre de l'Exécutif sur toute matière de sa compétence, exclusivement au cours d'une session ordinaire, afin d'obtenir de lui la lumière sur le sujet traité et, éventuellement, sur la politique menée par le gouvernement en la matière. Durant notre législature, parmi les questions orales avec débat posées aux membres du Gouvernements ou aux responsables des différents services publics, je m'en voudrais si je n'en relevais pas quelques-unes qui ont pu faire bouger un peu les choses.

La toute première posée est celle de l'Honorable David Mutamba Dibwe, adressée aux ministres des mines et du portefeuille, au sujet de la situation de

la Miba (Minière de Bakwanga). Cette question a attiré l'attention de l'Exécutif au point qu'à partir de ce moment, une attention particulière a quand-même pu être réaccordée à cette entreprise publique presque à l'abandon. L'Honorable Modeste Mutinga a suivi son collègue, avec sa toute première question adressée au ministre des transports et voies de communication, au sujet de la situation à la SNCC (Société nationale des chemins de fer du Congo). Là aussi, des lignes ont bougé. Est venue ensuite l'initiative de l'Honorable Eve Bazaiba sur la situation du stade des martyrs jugée impraticable par la FIFA, question posée au ministre de la jeunesse et des sports, et qui a permis d'attirer l'attention du gouvernement sur les conditions du déploiement des activités sportives dans cette installation. Mais, l'initiative la plus retentissante en ce début du contrôle parlementaire fut sans doute celle de l'Honorable Florentin Mokonda Bonza, sur la situation qui prévalait à l'époque dans les secteurs de l'électricité et de l'eau, question adressée aux Administrateurs-délégués de la SNEL et de la REGIDESO. Ayant conduit jusqu'à une enquête parlementaire, on peut dire que cette question orale avec débat a été d'une utilité sociale indéniable.

Il convient de mentionner également la question orale avec débat de l'Honorable Sessanga Dja Kassiw Patrice-Aimé. Portant sur un décret du Premier ministre Adolphe Muzito ayant conféré le statut de ville et de commune à certaines agglomérations du pays, dont celles du Kasai occidental, et ce, dans la perspective des élections qui s'annonçaient, cette question a été discutée dans un contexte de forte passion, au point d'avoir débouché sur l'idée d'interpellation du Premier ministre. Si ce dernier n'avait pas pu rétracter certaines dispositions de son décret – encore que le débat n'est pas clos à propos de ces décrets – et si le Bureau n'en avait pas appelé à la sagesse des uns et des autres, le Sénateur serait allé jusqu'au bout de son initiative. L'Honorable Siluvangi Raphaël est également revenu sur le même sujet concernant les agglomérations du Bas-Congo, mais compte tenu de la dimension nationale du problème et de la très grande sensibilité de la question, le Premier ministre a accepté de faire un pas en arrière, timide certes mais réel.

L'Honorable Djoli Eseng'ekeli Jacques a posé également une question retentissante au ministre de la défense et des anciens combattants sur la situation sécuritaire du pays. Cette question a eu un impact réel sur la conscience de l'Exécutif en cette matière, notamment sur le sort de certains détenus dans les cachots et autres amigos. Mais, c'est surtout la question orale avec débat de l'Honorable Nyarugabo Moïse sur la situation à la RVA (Régie des voies aériennes), adressée au ministre du portefeuille, qui a sidéré plus d'un sénateur. Les réponses du ministre et surtout l'attitude de

l'Administrateur-délégué au sujet de certaines questions sensibles comme l'IDEF (une taxe prélevée sur chaque billet d'avion à l'intérieur comme à l'extérieur du pays) ont failli déboucher à l'interpellation de ce dernier.

L'Honorable Mokonda est revenu encore sur l'autodétermination du Sud-Soudan et ses répercussions sur notre pays ; sur la situation sécuritaire, politique et humanitaire au Nord-Kivu et dans la Province orientale ainsi que sur le traitement réservé aux secrétaires généraux de l'Administration publique, mais ces questions se sont limitées au niveau des recommandations adressées au Gouvernement.

Une autre question orale avec débat ayant porté est celle de l'Honorable Siluvangi sur la délimitation du plateau continental de la République démocratique du Congo. Discrètement soutenue par le IIème Vice-Président, l'Honorable Mario-Philippe Losembe, et adressée au Premier ministre, cette question a été à l'origine, on peut le dire, du projet de loi sur la délimitation des espaces maritimes de la RDC, après quelques brouilles enregistrées avec certains Etats voisins.

L'arrêt, par le Fonds monétaire international, de son programme économique avec le Gouvernement a fait également l'objet d'une question orale avec débat du Sénateur Kalamba Wafwana Emery, adressée au ministre-délégué aux finances. Sur la question de la confection des cartes d'identité et l'organisation du recensement scientifique de la population, la question de l'Honorable Ramazani Baya Raymond, adressée aux ministres de l'Intérieur et du plan, a également donné lieu à un débat fort riche, mais c'est fort dommage que, sur ces deux problématiques essentielles dans la gestion de nos populations, le pays en soit encore au stade des « à-peu-près ».

Il y a eu aussi des questions sur la gestion du Fonds national d'entretien routier ou sur le niveau d'exécution des recommandations le concernant, de la part des Honorables Bongongo Ikoli Michel et Ndoela Siki Konde Léopold ; celle de l'Honorable Goya Kitenge Bijoux sur les prix des produits de première nécessité à Kinshasa et en provinces ; celles de l'Honorable Musendu Flungu Flore sur la PERENCO, le trafic aérien et la remise en service du réseau ouest de la SNCC ; celles de l'Honorable Bya'ene Nelson sur la gestion des missions diplomatiques, sur l'état des lieux de la construction des 153 villages modèles en RDC et sur le secteur de l'enseignement; tout comme celles de l'Honorable Kisimba Kimba Emmanuel sur le secteur de l'enseignement supérieur et universitaire et de l'Honorable Omba Pene Djunga Raymond sur la sécurisation des frontières nationales ; elles ont toutes débouché sur des recommandations du Sénat.

Celle qui n'a pas encore eu de suite, jusqu'à la clôture de l'écriture des présentes mémoires, c'est la retentissante question de l'Honorable Mongulu T'apanagane Polycarpe, adressée au ministre-délégué auprès du Premier ministre, au sujet de l'ouverture des comptes bancaires dans les livres des banques commerciales. Comme l'avait conclu l'auteur de la question, sur cette question, le Sénat avait eu l'impression que le ministre avait dit la vérité, mais pas toute la vérité !

Les questions d'actualité

Comme le prévoit l'article 166 de son Règlement intérieur, le Sénat n'a pas lésiné sur cet autre moyen de contrôle pour exercer ses attributions. Par question d'actualité, l'on entend toute demande d'information adressée par un sénateur à un membre de l'Exécutif touchant à un problème de l'heure d'intérêt national et nécessitant des éclaircissements. A cet égard, plusieurs questions d'actualité ont été posées, dont la toute première est celle du 15 juin 2007 adressée au ministre de l'Intérieur et au ministre de la Défense par les Sénateurs du Nord et du Sud-Kivu, sous le verbe de l'Honorable Balamage Nkolo Boniface, au sujet de l'insécurité récurrente dans ces deux provinces. Les réponses données par les ministres n'ayant pas satisfait les Sénateurs, une mission d'information, diligentée sur le terrain, a été jugée nécessaire.

L'Honorable Mongulu T'Apangane a, quant à lui, posé une question d'actualité au ministre de la Justice et à l'Inspecteur général de la Police, au sujet de la perquisition effectuée à son domicile par une équipe mixte de militaires et de policiers, sur une prétendue « cache d'armes ». L'Honorable Venant Tshipasa est encore revenu sur la problématique de l'insécurité à l'Est du pays, question à laquelle le ministre d'Etat en charge de l'intérieur a eu l'opportunité de répondre. Sur la même thématique de l'insécurité, le ministre de la Défense nationale et des Anciens combattants a également eu droit à une question d'actualité pour le compte du Bas-Uélé et du Haut-Uélé, à la suite des opérations conjointes menées entre la RDC et l'Ouganda, en rapport avec la présence des éleveurs Mbororo et des éléments de la LRA sur le sol congolais.

La situation qui prévalait à la Société nationale des chemins de fer est également revenue dans les débats, avec la question posée par le Sénateur Musendu Flungu Flore au ministre des Transports et voies de communications. Une autre question d'actualité a été initiée par l'Honorable Ekombe Mpetshi Toussaint au même ministre et à l'Administrateur délégué de la RVA, au sujet de la taxe de parking imposée aux parlementaires et du non-accès de ceux-ci au salon d'honneur de l'aéroport de N'djili.

Devant l'impression d'immobilisme gouvernemental qui se dégageait, l'Honorable Mutinga a été amené à formuler une question d'actualité à une brochette des membres du Gouvernement (Finances, Portefeuille, Justice, Postes, téléphones et communications) et au Directeur général de la DGRAD, au sujet de l'évaluation du niveau d'exécution des recommandations du Sénat, formulées tout particulièrement dans le domaine des postes, téléphones et télécommunications. Toutes ces questions ont fait bouger les choses et, de plus en plus, le Pouvoir exécutif a commencé à intérioriser la place des sénateurs et du contrôle parlementaire dans le fonctionnement démocratique de l'Etat.

Plusieurs autres questions d'actualité ont été posées dans ce contexte. Sans vouloir en dresser toute la liste, on peut mentionner notamment celles des Honorables Golama (situation des enseignants demeurés impayés de 1990 à 2005), Siluvangi (protection de l'industrie locale du ciment), Djuruni (niveau d'application des réformes intervenues dans le domaine de l'importation), Bongongo (convention signée entre l'audiovisuel français et le Gouvernement congolais), Adambu (situation qui prévalait en ce moment à l'Assemblée provinciale de l'Equateur), Sesanga (situation d'insécurité qui prévalait au Centre de Maswika au Kasaï occidental, dans le Territoire de Luiza) Chiribagula (les événements de Bukavu du 23 au 24 mai 2013), Hamuli (l'inexploitation par la RDC du gaz méthane dans le Lac Kivu), Goya (les échauffourées de Likasi entre les militaires et les jeunes de l'UNAFEC) et She Okitundu (la situation des Congolais persécutés en Afrique du Sud), adressées à plusieurs membres du Gouvernement.

Les questions écrites

Quant à la question écrite, ce moyen de contrôle a également été utilisé. La question écrite ne se différencie essentiellement de la question orale que parce que l'échange entre le sénateur et le membre de l'Exécutif ou le responsable du service public se déroule exclusivement par écrit, par l'intermédiaire du Bureau du Sénat. Sur le fond, elle peut porter sur toutes matières. Toutefois, à la différence de la question orale qui ne peut être posée qu'en session ordinaire, la question écrite peut être posée en toutes sessions, en ce compris les sessions extraordinaires.

Durant mon mandat, jusqu'il y a peu, on a compté au moins douze questions écrites posées. On peut citer, à titre illustratif, celle de l'Honorable Djoli Jacques, adressée au Premier ministre, au sujet du niveau d'exécution des recommandations du Sénat sur les enlèvements, arrestations et détentions illégales et des actes de torture et autres traitements cruels, inhumains et dégradants infligés aux militaires et éléments de la Police nationale ; celle

adressée au même Premier ministre, au sujet du calendrier d'installation de nouvelles provinces visées à l'article 2 de la Constitution ; celle de l'Honorable Musendu Flungu Flore, adressée au Premier ministre, au sujet de la réalisation du contrat « Kingamyambo Musonoe Failing » et le gel de la conclusion des négociations sur le contrat « Tenke Fungurume Mining » ; celle du même sénateur, adressée à l'Administrateur-Délégué général de la Société nationale des chemins de fer, au sujet de l'état des travaux de réhabilitation de la voie reliant le port de Benguela au centre de Lubumbashi ; celle de l'Honorable Lola Kisanga Jean-Pierre, adressée au ministre de l'Intérieur et sécurité, au sujet de l'encadrement des policiers ex-Maï-maï du PANAM-FNRD ; celle de l'Honorable Sulubika Issa Mafutala, adressée au ministre de la Recherche scientifique, au sujet de l'orientation de la recherche scientifique vers l'appui aux efforts de la reconstruction ; celle de l'Honorable Balamage N'kolo Boniface, adressée à l'Administrateur-Directeur général de la RVA, au sujet de l'exécution du programme de réhabilitation des infrastructures aéroportuaires financé par la redevance perçue sur les passagers embarquant ; celle de l'Honorable Sesanga, adressée au ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel, au sujet de la gratuité de l'enseignement, etc.

Les interpellations

L'interpellation constitue, sans aucun doute, le moyen de contrôle le plus efficace à la disposition du Parlement sur l'Exécutif. Plus que les trois premiers, elle permet à un sénateur de demander à un membre de l'Exécutif ou à un responsable du service public de justifier sa politique à propos d'un acte politique, d'une situation précise, d'un aspect général ou spécifique de sa gestion et confère au Sénat sur l'interpellé quelques pouvoirs dont, essentiellement, le pouvoir d'adresser aux supérieurs de l'interpellé des recommandations en cas de réponses non-satisfaisantes ou en cas de non-respect du délai de réponse.

Les sénateurs en ont fait un usage assez sage et mesuré. C'est ainsi que, durant les dix ans de législature, on n'en a connu qu'une, celle de l'Honorable Sesanga Dja Kasiw Patrice Aimé sur le ministre de l'Enseignement primaire, secondaire et professionnel, au sujet précisément de la gratuité de l'enseignement primaire. La gratuité est un droit de tout enfant scolarisable prévu par la Constitution. Sur la base des recommandations formulées par le Sénat, le Gouvernement a fini par rendre public et mettre en oeuvre le programme d'application de cette fameuse gratuité qui, jusqu'à la rédaction des présents Mémoires, concernait toutes les provinces, sauf la ville de Kinshasa et celle de Lubumbashi, si je ne m'abuse. Sur ce plan, l'on peut dire

que le Sénat a joué juste et utile. Un coup, une flamme. Une interpellation, un résultat.

Les commissions d'enquête

De tous les moyens de contrôle à la disposition du Parlement, en ce compris l'interpellation, la commission d'enquête est, de loin, la plus efficace et la plus redoutée. Elle permet au Sénat, à la suite d'une interpellation qui a laissé subsister des zones d'ombre ou qui a fait naître des suspicions de mauvaise gestion, de dépêcher une équipe de parlementaires, en l'occurrence les sénateurs, afin de recueillir les éléments d'information les plus complets sur des faits déterminés dont le Sénat n'est pas ou est insuffisamment éclairé et qui peuvent donner lieu jusqu'à poursuites judiciaires.

Même si elles n'ont pas débouché sur des poursuites judiciaires, les quelques onze commissions d'enquête diligentées par le Sénat, sous les deux dernières législatures, ont eu un écho retentissant. Ces commissions ont démarré par une mission d'information dépêchée dans les provinces du Nord et du Sud-Kivu, à la suite des initiatives infructueuses des sénateurs de ces deux provinces sur la problématique de l'insécurité récurrente à l'Est du pays. Ensuite, sur le secteur des télécommunications, après les questions orales et d'actualité du Sénateur Mutinga, le Sénat a dû se résoudre par dépêcher une commission d'enquête. Celle-ci n'a pas moins produit de résultat puisque, pour la première fois, le Gouvernement a commencé à mettre de l'ordre dans ce secteur. La Commission d'enquête sur la Société nationale de l'électricité a eu le même écho.

Mais, c'est surtout la Commission d'enquête sur le secteur minier qui a révélé le plus de problèmes de gestion, au regard de l'opacité qui a longtemps caractérisé ce secteur. Grâce à cette commission d'enquête, le Sénat a su que plusieurs dispositions du code minier de 2002, déjà très en défaveur de l'Etat, n'étaient même pas respectées et qu'elles requéraient une révision. Il n'y avait pas de traçage de la production et de la commercialisation de certains minerais. Le coulage des recettes, rien que dans ce secteur, était de l'ordre de plusieurs millions, voire de milliards de dollars ! Il ne restait plus, dès lors, qu'à renforcer l'assainissement du secteur, en passant notamment par la révision du code minier.

La Commission d'enquête dépêchée à l'Equateur concernant la gestion politique et financière de cette province restera, elle aussi, l'une des plus troubles que le Sénat ait pu diligenter. C'est la première fois que j'ai pu constater que l'autorité de l'Etat peut ainsi être bafouée. Plus que l'attitude

désinvolte des autorités provinciales – qui sont allées jusqu’à humilier les sénateurs membres de ladite Commission – c’est surtout le silence des autorités gouvernementales centrales – apportant ainsi une certaine caution morale et politique aux actes de mégestion de cette province – qui a navré le Sénat. Là encore, ayant appris à arrondir mes angles, j’ai privilégié le sens de la sagesse et de la mesure. Le Président de ladite Commission, mon ami et frère Lunda Bululu, ne pouvait que se plaindre de son honneur. Malgré tout, le Sénat a formulé quelques recommandations adressées à qui de droit, y compris pour la saisine des autorités judiciaires, mais un silence-radio couvre encore, jusqu’à ce jour, les résultats de cette enquête !

Concernant l’enquête sur la Régie des voies aériennes, celle-ci a révélé, elle aussi, de nombreuses zones d’ombre, de nombreux cas d’opacité, particulièrement sur la gestion de l’IDEF, cette fameuse taxe prélevée sur tout passager embarquant. Il en est de même de l’enquête diligentée auprès de la Direction générale des douanes et accises (DGDA), au sujet des exonérations pratiquées sur certains produits d’importation ou d’exportation. Si les recettes perdues dans ces deux régies étaient toutes captées par le Trésor public, le budget de l’Etat n’en resterait certainement pas à son niveau actuel. On peut le dire autant du secteur bancaire, notamment au sujet de l’ouverture par le Gouvernement de certains comptes dans les livres de certaines banques commerciales. Mon vœu est que toutes ces enquêtes ne restent pas lettre morte, par-delà les époques, et que ces pratiques cessent définitivement pour une gestion saine de notre Etat.

La Commission d’enquête diligentée sur la pollution causée par l’exploitation pétrolière à Moanda dans le Bas-Congo a révélé, elle aussi, de nombreux problèmes - et de problèmes plus compliqués encore - mais l’Etat ne doit pas baisser les bras dans ce secteur. Ces bras doivent encore être plus étendus au sujet des violences sexuelles perpétrées à l’Est du pays et ailleurs, préoccupations qui ont justifié, ici aussi, l’institution presque permanente au Sénat d’une commission chargée du suivi de cette thématique.

Une diplomatie parlementaire agissante, mais complémentaire à celle de l’Exécutif

L’un des faits marquants du parlementarisme de ces dernières années reste, sans aucun doute, l’irruption récente des élus du peuple dans la vie internationale, symbolisée par le développement rapide de ce que l’on appelle la « diplomatie parlementaire ». C’est une diplomatie assez spécifique, évoluant en marge de la diplomatie « classique » - celle menée par les organes

exécutifs de l'Etat— qui se justifie notamment par les exigences de plus en plus accrues des peuples pour le développement démocratique de leurs Etats. Les Parlements ont de plus en plus pris conscience de ce rôle, même si parfois cela amène à des incompréhensions ou à des malentendus avec les organes de l'Exécutif.

Dès la constitution de son bureau, le Sénat de la IIIème République a bien pris conscience de ce rôle historique, lequel s'est imposé à lui comme une évidence, une tâche essentielle dans le cadre d'un Etat post-conflit en quête permanente non seulement de la paix, mais aussi et surtout de la démocratie et du développement. Pour cela, il a déployé une diplomatie aussi bien directe, dans le cadre des relations entre parlements, qu'indirecte, dans le cadre de certaines Organisations internationales.

La diplomatie parlementaire directe

Cette première forme de diplomatie parlementaire s'est déployée dans les rapports directs d'Etat à Etat, de Parlement à Parlement, par le biais de leurs organes respectifs. En ce qui concerne le Sénat, outre des visites bilatérales, la création des groupes d'amitié avec des parlements étrangers ont été nos principaux moyens utilisés. De l'Afrique du Sud à l'Egypte, de la Belgique à la Russie, du Brésil à Cuba, partout, il était question de plaider la cause du Congo et de rechercher la consolidation des liens entre nos peuples respectifs. En Afrique du Sud par exemple, notre diplomatie a permis d'atténuer, un tant soit peu, un certain sentiment de xénophobie qui se développait et qui se développe toujours à l'égard de notre « colonie » qui y vit, même si la situation n'a pas complètement changé. Avec la Belgique, il fut surtout question du renforcement de nos liens traditionnels, tout en œuvrant pour le brisement de l'isolement diplomatique du pays.

Aussi, durant mon mandat à la tête du Sénat, ai-je effectué et reçu plusieurs visites bilatérales dans le cadre de nos relations avec plusieurs Etats du continent ou d'ailleurs. J'ai effectué des visites notamment en France, en Pologne, en Belgique, en Russie, à Cuba, en Afrique du Sud, au Rwanda, au Maroc, en Libye et en République du Congo. J'ai reçu en audience notamment Jean-Charles Luperto, Président de la Communauté française de Belgique, André Obami Itou, Président du Sénat de la République du Congo, Armand De Decker, Président du Sénat belge, Jean Damascène Ntawukulirayo, Président du Sénat de la République du Rwanda, Mohamed Cheik Bildillah, Président du Sénat du Royaume du Maroc, etc. A la suite desdites visites et réceptions, quelques groupes d'amitié sont nés : RDC-Russie, RDC-Cuba, RDC-Brésil, RDC-Corée du Sud, RDC-France, RDC-Maroc, etc.

La diplomatie au sein de certaines Organisations internationales

Au sein des pays membres de la CEPGL d'abord. Tout a commencé ici avec la rencontre, à Bruxelles, des présidents des Chambres parlementaires du Rwanda, du Burundi et de notre pays. Grâce à la facilitation des présidents des deux Chambres parlementaires belges, André Flahaut et Armand De Decker, des contacts officiels ont pu être renoués entre nos pays, longtemps vivant dans la méfiance ; ce qui a permis la réouverture des activités de la CEPGL. Cette rencontre a été suivie par plusieurs autres, notamment à Kigali, à Bujumbura et à Kinshasa.

Au sein des pays membres de la CIRGL ensuite – qui, en plus du Rwanda et du Burundi, comprend plusieurs autres pays de la région signataires d'un Pacte de défense et de développement portant le même nom – la diplomatie a atteint des résultats encore plus concrets. Après la signature de l'Acte constitutif de notre Organisation parlementaire spécifique, les organes statutaires de ce dernier se sont mis à fonctionner régulièrement. Je pense ici notamment à la rencontre statutaire et régulière des présidents des Chambres parlementaires et aux Assemblées parlementaires des Parlements des pays membres, lesquels se sont tenus très régulièrement, que ce soit à Kinshasa, à Kigali, à Bujumbura, à Luanda, à Lusaka, à Nairobi, à Khartoum, etc. Notre pays a même obtenu d'abriter le siège de cette Organisation interparlementaire.

Au sein de l'Union interparlementaire, des rencontres ont été encore plus régulières. L'une des spécificités de cette Organisation internationale interparlementaire est qu'elle s'occupe de la défense des droits des parlementaires, que ça soit pour la défense de l'intégrité de leur mandat ou de celle de l'effectivité de leurs droits, notamment le droit à la liberté d'expression et de mouvement, le droit à la sécurité physique et morale, etc. Sur ce terrain, des progrès réels ont été atteints. L'un des tous premiers dossiers y traités, dans le cadre de la défense des droits de l'homme, fut notamment le cas des ex-députés victimes de la décision d'invalidation de la Cour suprême de Justice, prononcée au lendemain des élections de 2006. Même si ces députés n'ont pas été réhabilités, des mesures de compensation ont tout de même été prises à leur profit. D'autres cas ont été également soumis à l'Organisation.

Au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie, tout comme au sein de la SADC, le Sénat s'est signalé également par son rôle actif. Notre Parlement a même assumé le leadership, pendant au moins une année, de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, par le biais de mon collègue de la Chambre basse, Aubin Minaku, lequel en a présidé, pour quelques mois,

aux destinées. Bref, la diplomatie parlementaire a été un des axes majeurs de notre action à la tête du Sénat.

Doter le Sénat d'une administration moderne et motivée

Un autre objectif majeur que je m'étais fixé au début de mon mandat était de moderniser l'administration du Sénat, tenue par un personnel qualifié et motivé, pour lui permettre de mieux s'acquitter de ses missions. Dès le départ, je ne concevais pas un mandat parlementaire fructueux sans une administration de qualité. Sur ce terrain, au vu de nombreux témoignages reçus du personnel, notamment lors de nos échanges de vœux, je peux dire que ce fut pari gagné, même si beaucoup reste encore à faire.

L'action a consisté d'abord à améliorer progressivement la rémunération du personnel administratif, parallèlement aux efforts d'amélioration de la condition du sénateur et du personnel des cabinets. Le Bureau a, à ce sujet, consenti à l'idée d'augmenter les primes et autres avantages du personnel administratif, dans un dialogue franc et responsable avec le ban syndical. Des prises en charge médicales ont été assurées, des interventions sociales diverses améliorées. Chaque fin d'année, le Sénat offrait même – ce qui n'est pas habituel – un mois de gratification à son personnel, tandis qu'à chaque rentrée scolaire, une intervention particulière, en termes de « contribution aux frais scolaires », a été consentie au bénéfice du même personnel et de leurs familles. C'est une manière de diminuer, un tant soit peu, les charges des parents en ce domaine.

L'action a consisté ensuite au renouvellement du matériel de travail de ce personnel, qu'il s'agisse du matériel roulant, du matériel de bureau ou du matériel technique. Dans ce cadre, en plus des bus et véhicules de services mis à disposition, certains cadres administratifs ont pu bénéficier des facilités de crédit pour l'acquisition, à titre individuel, des véhicules. Régulièrement, les services bénéficiaient des matériels de bureau nécessaires, tels que papiers, stylos, carnets, agrafes, agrafeuses, ordinateurs, imprimantes, photocopies, etc. La direction des archives dispose à ce jour d'un matériel assez moderne pour la conservation des documents écrits, photo-vidéos et sonores.

En plus d'une salle informatique connectée, le Sénat dispose aussi d'un site Internet propre, qui ne demande qu'à être animé et mieux administré. La polyclinique, service commun du Sénat et de l'Assemblée nationale, est également chaque jour opérationnelle pour la prise en charge immédiate des cas urgents.

Une importante mise en place du personnel du Sénat a été décidée en 2013 et une vaste opération de titularisation-régularisation des cadres et agents achevée en 2018. Cette opération a été décidée d'abord pour combler des vides qui apparaissaient dans le cadre organique de l'administration du Sénat, ensuite afin de mieux gérer la carrière des agents dont certains avaient accusé des retards importants dans leur promotion. D'autres manquaient tout simplement des actes juridiques subséquents de titularisation. Bien entendu, cette mise en place et ces promotions ont été décidées dans le cadre des services organiques du Sénat, mieux rationalisés depuis la scission du personnel du Parlement monocaméral de la II^{ème} République, puis de la période de transition, jusqu'à l'installation de notre Sénat.

Dans le rôle de sapeur-pompier : la gestion de la dynamique de la salle

Etre speaker d'une Chambre parlementaire, c'est avant tout faire preuve du sens de la sagesse, de la mesure et du compromis. Quelle que soit la force de ses propres convictions, le jeu des intérêts politiques en présence ainsi que la volonté de privilégier les seuls intérêts de l'Etat le contraignent nécessairement à une certaine éthique de responsabilité dans la gestion des hommes et la conduite des débats. Très tôt, ayant compris cette nécessité, le Bureau du Sénat n'a pas voulu, sur leurs sièges, aligner les sénateurs par parti ou regroupement politique. On sait quelle dynamique cet alignement crée souvent dans les assemblées parlementaires. A cet alignement politique nous avons préféré le classement par ordre alphabétique ; ce qui a rapproché les sénateurs de tous bords, quitte à ce que chaque parti ou chaque regroupement convainque ses membres à voter dans le sens de ses intérêts. C'est ce qui a fait en sorte que, durant toutes les deux législatures, le Sénat ait voté des lois avant tout dans l'intérêt de celles-ci. Il a fallu cependant user, pour ce faire, de beaucoup de tact et de doigté dans le vote de certaines lois particulièrement sensibles.

L'adoption périlleuse de la loi sur l'opposition politique

Les étincelles se sont manifestées dès le début de la première législature avec le vote de la loi portant statut de l'opposition politique. En ce moment-là, très tôt sortis de la guerre et d'un premier cycle électoral particulièrement houleux, les sénateurs n'avaient pas encore eu le temps de se connaître. Chacun raisonnait et agissait alors à la manière et selon les directives reçues de sa famille politique. C'est comme cela que la loi sur l'opposition politique a été adoptée dans un climat politique particulièrement méfiant.

Les divergences portaient sur beaucoup de points de la proposition de loi, à commencer par la nature même de la loi. Fallait-il une loi organique ou une simple loi ordinaire ? Cette question a été vite évacuée car l'article 8 de la Constitution avait résolu le problème. Elles portaient aussi sur la définition même de l'opposition politique, sur le niveau auquel il fallait la placer par rapport au pouvoir ainsi que sur les partis et regroupements politiques qui pouvaient s'en réclamer. De même, quelques « accrochages » ont eu lieu sur l'étendue des droits et des devoirs à reconnaître à l'opposition politique, parmi lesquels le droit pour l'opposition politique de recevoir des informations de la part des pouvoirs publics sur leur manière de gérer le pays et son droit légitime à la critique du gouvernement. Mais, les divergences les plus vives portaient surtout sur le rôle et la place qu'il fallait réserver au « porte-parole » de l'opposition politique, et particulièrement sur les critères de la désignation de celle-ci. Bien entendu, le spectre de la figure de Jean-Pierre Bemba, ex-challenger du Président Kabila aux dernières élections, n'étaient pas loin de l'imaginaire des uns et des autres. Il y avait aussi la « guerre de leadership » au sein même de l'opposition politique.

Finalement, la pédagogie appliquée à ce débat a permis de renvoyer cette question au règlement intérieur de l'opposition politique. Sur le fond, l'idée était que, sous la facilitation des présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, toutes les composantes de l'opposition politique devaient s'entendre pour la désignation de ce porte-parole. Notre rôle n'était pas de désigner ce porte-parole, mais d'aider à concilier les parties pour ce faire. Malheureusement, jusqu'à la fin des deux législatures, l'opposition n'a jamais réussi à se mettre d'accord sur le nom de ce porte-parole, en dépit de l'adoption de son règlement intérieur et en dépit de quelques conciliations initiées par les présidents des deux Chambres. Car, en effet, nous avons tenté de le faire, mais la divergence était trop profonde pour parvenir à un compromis.

L'adoption ratée de la loi sur le FONER

Première législation nationale destinée à lever des fonds pour le financement de la construction et de la réhabilitation des routes, cette loi n'a pas été votée sans « dégât » dans les relations entre les deux Chambres du Parlement. Examiné en première lecture par l'Assemblée nationale, le projet de loi y relatif a, en seconde lecture, subi de substantiels amendements dans la Chambre haute. Cette révision de fond en comble a conduit l'Assemblée nationale, après constitution d'une commission mixte paritaire à ce sujet, à appliquer pour la première fois l'article 135 de la Constitution qui lui donne le dernier mot.

Même au Sénat, la loi a fort divisé, en dépit des tentatives de conciliation. Bien évidemment, l'enjeu de la réouverture de toutes les routes bouchées ou fermées à travers toute la République poussait chacun à ne voir avant tout que les intérêts de son coin. Mais, compte tenu de l'application de l'article 135 de la Constitution par l'Assemblée nationale - avec option de reprendre son texte originel - on peut dire que, au final, cette loi n'a pu être adoptée que par la seule Chambre basse du Parlement. Et pourtant ! Quelle n'aurait pas été une bonne occasion de sceller, une bonne fois pour toutes, le consensus autour d'une question aussi vitale et importante pour la République !

Parmi d'autres moments qui ont nécessité un effort important de pédagogie, je peux signaler l'adoption controversée des lois sur l'OHADA, sur le statut des chefs coutumiers, sur l'organisation et le fonctionnement de la CENI ainsi que, de manière générale, toutes les lois qui concernaient le processus électoral. Est-il besoin de rappeler, à titre d'exemple, que, n'eut été cet effort de pédagogie, le projet de loi de révision de la loi électorale, introduit en janvier 2015 pour subordonner en quelque sorte l'organisation des élections au recensement démographique préalable de la population, allait embraser le pays ? Je sentais déjà la tension dans la ville de Kinshasa et dans l'arrière-pays. Si je ne m'étais pas adressé à la population – et cela en *lingala* surtout – je crois qu'il y aurait eu une situation ingérable. Là encore, je peux me réjouir que mon pays ait évité ce moment douloureux de son histoire.

Dans le rôle de facilitateur : la gestion de la crise congolaise

La fonction de président du Sénat, institution représentative de la diversité provinciale de l'Etat, comporte nécessairement une part de l'art de règlement des conflits. C'est une fonction qui appelle nécessairement une bonne dose de vertu pacificatrice. A un moment donné, le président d'une Chambre parlementaire est comme un facilitateur, un aplanisseur des conflits politiques et idéologiques des uns et des autres. Et, pour quiconque connaît l'origine et l'ampleur de la crise congolaise, il ne peut aucunement se dérober à cette fonction. Dans la gestion de cette crise, il est forcément fait appel à des qualités élevées de doigté, de délicatesse, de pragmatisme et de ténacité. Parfois même, la rigueur des principes doit céder le pas à la réalité des intérêts supérieurs de l'Etat.

Durant mon mandat à la tête du Sénat, trois occasions majeures m'ont été offertes pour contribuer, un tant soit peu et à ma manière, à la résolution de la crise congolaise qui, comme on le sait depuis 1960, est essentiellement politique. Il y eut d'abord les « Concertations nationales » qui, de mon point

de vue, ont été, après la Conférence nationale souveraine de 1991-1992, l'un des forums majeurs de notre temps qui a marqué l'histoire politique congolaise. Il y eut ensuite les « négociations politiques de la Cité de l'Union africaine » qui, dans la suite des Concertations nationales, ont quand-même eu le mérite d'avoir pu rassembler une bonne partie de la classe politique congolaise. Enfin, suite à l'absence d'une certaine famille politique aux deux précédents fora et dans le souci de plus d'inclusivité, il y eut les « négociations directes du Centre interdiocésain » sous l'égide des évêques.

Les Concertations politiques nationales

Nous sommes au premier semestre de l'année 2012 quand, tout à coup, le pays est de nouveau l'objet d'une attaque militaire d'une ampleur inquiétante. On parlait même d'une nième rébellion à l'Est du pays qui, cette fois, était connue sous le nom de code de « Mouvement du M23 ». Les objectifs de ce mouvement, entre autres arriver à Kinshasa pour renverser les institutions établies, apparaissaient de plus en plus clairs. Ses avancées militaires sur le terrain n'étaient plus à cacher car la rébellion avait même commencé à prendre des villes dont celle de Goma. Elle s'apprêtait ensuite à conquérir d'autres localités. Avec l'aide des troupes des Nations Unies, fort heureusement, la ville de Goma fut libérée et les troupes du M23 ont accepté de se replier vers le Burundi. Sur le plan interne, la méfiance de la classe politique vis-à-vis du processus démocratique et des institutions établies était à son comble. Des dissensions politiques n'ont fait que s'aggraver entre l'opposition et la majorité. Face à cette crise, il fallait des initiatives.

Un certain après-midi du mois de mai 2013, je reçois un coup de fil de la présidence. Celui-ci m'annonce que le président de la République allait me rendre visite. Je le reçois dans ma résidence privée de la Gombe à partir de 15h30. A cette occasion, le chef de l'Etat ne me fait pas seulement l'honneur de me rendre visite à domicile ; nous en profitons surtout pour parler des problèmes majeurs de la nation. Un constat majeur s'y est dégagé : la cohésion nationale se trouvait être menacée à son degré le plus élevé. Le chef de l'Etat en profita alors pour m'expliciter le sens de l'initiative politique qu'il avait annoncée le 15 puis le 31 décembre 2012 dans ses deux messages à la Nation. L'idée des concertations politiques y a germé. Plus tard, le chef de l'Etat confiera au président de l'Assemblée nationale, mon collègue Aubin Minaku, et à moi-même, la mission de conduire lesdites concertations. Nous nous sommes alors jetés dans la danse.

Dans mon cabinet, j'ai choisi de travailler avec mon Coordonnateur du Secrétariat technique, le professeur Paul-Gaspard Ngondankoy. Je lui ai

confié la mission de préparer discrètement les textes nécessaires pour la convocation, l'organisation et le déroulement de ce forum national. Très discrètement, nous avons proposé au chef de l'Etat, entre autres, un projet d'ordonnance portant création, organisation et fonctionnement des Concertations nationales. Celui-ci sera signé le 26 juin 2013. Aux termes de ladite ordonnance, les Concertations nationales avaient pour objet la réunion de toutes les couches sociopolitiques de la Nation afin de réfléchir, d'échanger et de débattre, en toute liberté et sans contrainte, de tous les voies et moyens susceptibles de consolider la cohésion nationale, de renforcer et d'étendre l'autorité de l'Etat sur tout le territoire national en vue de mettre fin aux cycles de violence à l'Est du pays, de conjurer toute tentative de déstabilisation des institutions et d'accélérer le développement du pays dans la paix et la concorde. L'ordonnance susvisée confiait au Présidium desdites assises, composé du Président de l'Assemblée nationale et du Président du Sénat, le pouvoir de prendre toutes les mesures en vue de la bonne tenue et de l'aboutissement heureux desdites Concertations et d'en rendre compte au Chef de l'Etat. Nous nous sommes fait assister d'un Secrétariat technique dirigé, côté Assemblée nationale d'abord par Néhémie Mwilanya puis par Bernard Mena et, côté Sénat, par Paul-gaspard Ngondankoy.

Cinq groupes thématiques ont été mis en place. Ils embrassaient tous les secteurs de la vie nationale et, en particulier, ceux qui avaient directement un lien avec la résolution de la crise, entre autres le désarmement et la gestion des conflits communautaires. A l'issue des assises, plus ou moins 789 recommandations ont été formulées à l'intention du chef de l'Etat. Le principe de la mise en place d'un gouvernement d'union nationale a été accepté. Il était entendu que celui-ci serait composé des délégués aussi bien de la majorité au pouvoir que de l'opposition. Par-delà tout, les Concertations nationales ont surtout réaffirmé l'engagement de la classe politique à consolider la cohésion nationale et à sauvegarder le pacte républicain notamment par le strict respect de la Constitution, particulièrement dans ses dispositions voulues intangibles. Elles ont levé le principe de l'introduction de la double nationalité, établi un diagnostic de la situation économique et sociale du pays, levé l'option d'appliquer la décentralisation prévue dans la Constitution et suggéré l'idée d'accorder l'amnistie pour faits de guerre et faits insurrectionnels à tous les membres des groupes armés afin de consolider la cohésion nationale.

Malgré l'absence d'une partie de la classe politique, notamment celle tournant autour de l'UDPS, on peut dire que ce forum a permis des avancées réelles dans le processus de consolidation de l'Etat et de son projet démocratique. Fort malheureusement, il a souffert d'une réelle suspicion et d'un certain

manque de soutien de la part des décideurs, situation qui n'a pas permis à ses recommandations d'être appliquées dans leur intégralité. A mon avis, une des raisons de la persistance de la crise politique peut être trouvée dans les tergiversations qui ont été observées dans l'application des recommandations des Concertations nationales.

Les négociations de la Cité de l'Union africaine

Les négociations de la Cité de l'Union africaine sont la conséquence, non seulement de l'absence d'une partie de la classe politique aux Concertations nationales, mais aussi et surtout de l'inapplication intégrale des recommandations pertinentes de ce forum national. Organisées sous l'égide de l'Union africaine, qui a ainsi délégué l'ancien Premier ministre togolais Edem Kodjo, son ancien secrétaire général, elles se sont également données pour tâche de tenter de réconcilier les Congolais autour des échéances politiques qui arrivaient, dans la perspective des élections qui allaient sanctionner la fin des mandats des institutions en place.

Je n'y ai pas été impliqué au plus haut niveau pour y jouer quelque rôle de leadership. Mais, mon collègue et moi y étions présents en tant que présidents des deux Chambres parlementaires. Par ailleurs, mon parti, l'UFC, et ma plateforme, l'Opposition républicaine, y ont été présents aussi, à travers deux de leurs délégués, le professeur Michel Bongongo et Monsieur Franck Mwe Di Malila, tous deux ministres au gouvernement Matata II.

Ces négociations ont débouché sur un accord politique qui a eu, entre autres, pour mérite non seulement de réaffirmer le caractère intangible de certaines dispositions de la Constitution et l'engagement de la classe politique à ne pas procéder à la révision de la dite Constitution, mais surtout de fixer un échéancier pour l'organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales et locales, dans la perspective de la fin des mandats des institutions qui s'approchaient à grands pas. Ce forum a également débouché sur la formation d'un gouvernement d'union nationale, dirigé par l'Honorable Samy Badibanga, mais, là aussi, l'absence d'une frange importante de l'opposition politique a vite permis de revenir au principe des réalités.

Les pourparlers directs du Centre interdiocésain

C'est alors que vont s'impliquer les évêques catholiques congolais, dans la droite ligne de la doctrine sociale de l'Eglise. Personnellement, j'ai su que l'Eglise allait fortement s'engager dans ce processus depuis que j'ai reçu, d'abord à mon bureau puis à ma résidence, et ce par deux fois, un évêque de la Conférence épiscopale nationale des Etats-Unis d'Amérique, Mgr Oscar

Cantu, conduit chez moi par Monsieur l'Abbé Donat Nshole, d'abord secrétaire général adjoint puis secrétaire général de la Conférence épiscopale nationale du Congo. Cet évêque n'a pas clairement explicité sa mission, mais, à travers nos entretiens et les questions y posées, j'ai compris que l'Eglise allait jouer un rôle. Lorsque le chef de l'Etat le lui demandera officiellement, ça ne m'étonnera pas outre mesure. C'était déjà une prédisposition de l'Eglise.

Les pourparlers directs du Centre interdiocésain ont eu le mérite de ramener à la table des négociations tous ceux qui hésitaient encore, en particulier la frange de l'opposition constituée notamment de l'UDPS d'Etienne Tshisekedi. Celui-ci va y envoyer son fils, Félix, désigné à l'occasion chef de la délégation de l'opposition politique. D'autres membres de l'opposition, parmi les plus en vue, étaient également-là : Jean-Pierre Bemba du MLC représenté par Maman Eve Bazaiba, Martin Fayulu de l'ECIDE, Joseph Olenghankoy du FONUS, Adoplhe Muzito du Palu, etc. Finalement, cette facilitation des évêques a eu le plus grand mérite de déboucher sur un accord politique important – signé le 31 décembre 2016 – aux termes duquel plusieurs compromis avaient été trouvés.

Il y'avait d'abord l'engagement de la majorité présidentielle à renoncer à tout projet de révision de la Constitution allant dans le sens d'accorder au Président J. Kabila un troisième mandat ; ce qui était une forte revendication de l'opposition depuis les Concertations nationales. Il y avait ensuite, dans le chef de ladite majorité, la volonté de faire participer l'opposition politique à la gestion du gouvernement, dont le Premier ministre devait être issu des rangs de cette dernière, plus précisément du Rassemblement de l'Opposition, *Rassop* en sigle. Également, des lignes directrices du calendrier électoral ont été tracées, le principe du financement desdites élections affirmé, celui du redimensionnement de la CENI et du CSAC accepté, l'engagement de décriper la vie politique pris notamment par la libération des prisonniers politiques et le retour au pays des exilés, etc. Je n'ai accepté de prendre part à ces pourparlers - par l'intermédiaire de mes délégués - que parce qu'elle se voulait inclusive.

Au final, toutes les négociations politiques depuis les Concertations ont ainsi permis, comme par touches successives, d'éviter que le Président Joseph Kabila modifie la Constitution pour briguer un troisième mandat ; ce qui a débouché, le 30 décembre 2018, à l'organisation des élections présidentielle et législatives nationales et provinciales et, le 25 janvier 2019, à une passation pacifique et civilisée du pouvoir au sommet de l'Etat, entre l'ancien Président de la République, Joseph Kabila, et le nouveau président élu, Félix-Antoine Tshisekedi. A propos de cette passation pacifique et civilisée du pouvoir, je

dois à la vérité historique de dire que, lors de sa visite dans ma résidence privée avant les Concertations nationales, le Président Kabila a eu le mérite de me l'annocer d'ores et déjà. Il m'avait dit en substance ceci : « Depuis 1960, notre pays n'a connu que des changements violents du pouvoir à la tête de l'Etat. Le Président Joseph Kasa-Vubu a été déposé par le Président Mobutu. Le Président Mobutu a été chassé par le Président Laurent-Désiré Kabila. Celui-ci a été assassiné par les ennemis de notre peuple. Moi je ferai une passation pacifique et civilisée du pouvoir. Aidez-moi à le faire ». Puis, j'apprendrai qu'il avait même confié à un haut fonctionnaire d'un des services spéciaux de l'Etat la mission d'étudier, à travers quelques pays d'Afrique, le statut des anciens présidents de la République. Toutes ces confidences, je les dois à la confiance que j'ai pu mériter de la part du Président Kabila. Je les dois également, d'une certaine manière, au rôle qui était le mien à la tête de l'une des institutions les plus importantes de l'Etat.

Le système parlementaire de la IIIème République

Je ne peux clôturer ce chapitre de ma vie parlementaire sans jeter un bref regard critique sur notre système parlementaire. Il est vrai que, depuis 1960 et mis à part la période de la « Deuxième République », c'est de loin le système le plus préféré des Congolais. Sans doute a-t-il des mérites certains. Mais, pour l'améliorer davantage, quelques retouches doivent lui être apportées, notamment sur deux questions essentielles. Premièrement, je considère que le bicaméralisme inégalitaire qui a été préféré au bicaméralisme égalitaire de 1960 n'est pas pour servir la cause de la démocratie et de la cohésion de l'Etat. Deuxièmement, la pratique de la corruption dans les assemblées parlementaires, à la fois au moment de la sollicitation du suffrage du peuple et à celui de la prise de certaines décisions importantes comme le vote des lois, constitue la plus grande tare et la plus grande hypothèque de notre démocratie moderne.

Un bicaméralisme inégalitaire sur fond d'un découpage électoral factice

La Constitution du 18 février 2006 a bien fait de restaurer le bicaméralisme institué par la Loi fondamentale du 19 mai 1960 et par la Constitution de Luluabourg. A l'Assemblée nationale, qui a fort longtemps dominé le système parlementaire de la IIème République et dont les membres sont élus directement par le peuple, elle a ajouté une Chambre haute – le Sénat – dont les membres sont élus au second degré par les Assemblées provinciales, elles-mêmes élues directement par le peuple. A cette différence d'origines démocratiques des élus, le Constituant a arrimé une sorte d'inégalité de

pouvoirs entre les deux Chambres, malgré l'égalité formelle de leurs compétences. Certes, les deux Chambres votent pareillement les lois et contrôlent de la même manière l'Exécutif. Cependant, en cas de divergence persistante dans le vote des lois, c'est le point de vue de l'Assemblée nationale qui l'emporte. C'est ce qui est inscrit à l'article 135 de la Constitution. De même, dans l'exercice du pouvoir de contrôle, seule l'Assemblée nationale peut investir et renverser le Gouvernement. Tel est le prescrit des articles 90, 92, 146 et 147 de la Constitution.

Ce déséquilibre de pouvoirs, qui est peut-être compréhensible d'un certain point de vue, ne se justifie que très faiblement dans le contexte d'un Etat régional, qui veut que les prérogatives des provinces, dont le Sénat se trouve être précisément le légitime représentant, ne puissent souffrir aucune menace de la part des institutions centrales de l'Etat. En effet, parce qu'il évolue dans le cadre d'un Etat régional, le système parlementaire de la IIIème République doit être corrigé sur ce point. Il n'est pas démocratiquement acceptable que le point de vue des provinces, représentées constitutionnellement par le Sénat, soit continuellement mis en minorité, voire même en échec, par l'autre Chambre alors même que la source de légitimité de la Chambre haute n'est pas négligeable. Si l'Assemblée nationale est représentative du peuple congolais dans toute sa diversité, en ce que ses membres sont directement élus au suffrage universel dans le cadre des circonscriptions électorales découpées, elle n'est pas plus importante que le Sénat qui, par le vote de ses membres au niveau des assemblées provinciales, représente les entités régionales de l'Etat. Cela veut dire que si l'une – l'Assemblée nationale – incarne les aspirations populaires, l'autre – le Sénat – symbolise l'unité de l'Etat. Or ces deux valeurs – unité de l'Etat et aspirations populaires – ne peuvent se dissocier au risque d'emporter la construction étatique elle-même ! C'est là la raison d'être de la nécessité de protéger toutes les voix des assemblées parlementaires dans le vote des lois et dans le contrôle de l'action gouvernementale.

Ce que la Constitution du 18 février 2006 a instauré, ce n'est pas une démocratie équilibrée ; c'est même une prime à la dictature d'une majorité politique, dans un pays aux équilibres sociologiques et politiques fragiles. J'affirme que le pouvoir du dernier mot réservé à l'Assemblée nationale en matière législative comporte un tel risque d'hégémonie et de populisme qu'il peut réellement constituer un danger pour l'autonomie des provinces. On l'a vécu à propos du vote de certaines lois, dont la révision constitutionnelle de 2011 est, à cet égard, un cas atypique. Pourquoi ne pas conférer aux deux Chambres les mêmes pouvoirs ou, à tout le moins, exiger que le vote des lois concernant les provinces, à l'instar de celles visant la révision

constitutionnelle, puisse impérativement requérir au préalable le vote de principe du Sénat ! A mon avis, le bicaméralisme déséquilibré instauré par notre Constitution de 2006 ne peut donc préserver le régionalisme constitutionnel que si le vote positif du Sénat était exigé sur toutes les lois votées ; et surtout celles touchant à la Constitution et aux prérogatives des provinces. Pour la Constitution, cela est inscrit dans le Règlement intérieur du Congrès (quoi qu'il aurait été plus préférable de l'inscrire plutôt dans la Constitution elle-même), mais pour les lois concernant les provinces, cela n'est prévu nulle part.

Certes, il y a une logique dans le système actuel. C'est le Constituant qui répartit les compétences. La logique constitutionnelle est que c'est l'Assemblée nationale qui investit et peut renverser le gouvernement. En contrepartie de ce pouvoir, seule elle peut être dissoute par le président de la République, à l'opposé du Sénat. Là, il y a un certain équilibre, qui n'est que la conséquence du choix prioritaire donné à l'Assemblée nationale. Cependant, l'on ne peut faire l'impasse du processus de régionalisation de l'Etat.

Certes aussi, la Chambre haute du Parlement a en outre un rôle de conciliateur. Quoique la Constitution ne lui ait pas explicitement donné ce rôle, celui-ci a été utilement prévu par le Règlement intérieur du Sénat, disposition que la Cour Suprême de Justice n'a pas retoquée lors de son contrôle de constitutionnalité. Mais, ce rôle de conciliateur ne compense pas sa nécessaire participation à la formation et au contrôle du gouvernement, ni ne remplace celui que cette Chambre doit jouer dans le vote définitif des lois. Il y a donc, à mon avis, nécessité de corriger un tel déséquilibre.

Moi, je vois deux directions à prendre : premièrement, il faut que le Sénat ait les mêmes pouvoirs que l'Assemblée nationale en ce qui concerne l'investiture du gouvernement et sa déinvestiture. Deuxièmement, il faut que la navette parlementaire puisse se faire, à l'instar de certains pays à régionalisme constitutionnel comme l'Italie, jusqu'à ce qu'on arrive à concilier les positions, certes par une commission mixte paritaire, mais qui ne doit pas laisser le pouvoir du dernier mot à l'Assemblée nationale. Cela prend plus de temps dans le vote des lois certes ; cela peut même être source de blocage, mais le temps n'est-il pas un facteur de maturation ?

On dit aujourd'hui que les deux Chambres parlementaires sont autonomes tant du point de vue administratif que financier. Cela est consacré par l'article 100 de la Constitution. Mais, je le répète, les deux Chambres ne sont pas identiques sur le double plan du vote des lois et du contrôle de l'Exécutif. Le comble du déséquilibre va jusqu'aux questions du protocole où, depuis qu'une même

famille politique avait gagné la majorité à l'Assemblée nationale et à la présidence de la République, une certaine préséance semble subtilement être accordée au président de l'Assemblée nationale. On peut le comprendre si, par cette préséance symbolique, on veut célébrer le pouvoir du suffrage universel direct. Mais, que dire de la nécessité de la préservation de l'unité nationale dont le Sénat est l'incarnation ? Que dire, en conséquence, de l'article 75 de la Constitution qui fait du président de cette institution le successeur constitutionnel du chef de l'Etat en cas de vacance ou d'empêchement définitif ? Une telle préséance symbolique ne lui échoirait-elle pas plutôt au nom de cette valeur républicaine suprême ?

La problématique de la corruption dans les élections sénatoriales

On parle beaucoup de ce sujet au sein de la classe politique congolaise, et tout n'est pas faux. Seulement, le problème ne concerne pas que les parlementaires. C'est un phénomène métastatique qui a gangréné et gangrène encore tous les secteurs de la vie nationale.

Ce qu'il faut dire d'abord en liminaire est que la corruption ne se manifeste pas seulement dans les hémicycles. Elle commence d'abord au niveau de la campagne électorale. Qu'est-ce que c'est ce système où, pour être élus, les candidats doivent nécessairement distribuer – y compris avec les moyens de l'Etat – des cadeaux aux populations ! N'est-ce pas un droit légitime desdites populations de recevoir lesdits « cadeaux » plutôt par la voie de l'action publique ! Sur ce plan, l'application de la loi sur le financement des partis politiques est plutôt, depuis son adoption, un échec. Et le peuple lui-même n'est pas moins à la base de la perpétuation du système. Il suffit de scruter son comportement vis-à-vis de tous ceux qui apparaissent comme détenant un certain pouvoir économique ! A ce sujet, je dis toujours que la démocratie par le suffrage universel direct populaire dans un pays pauvre, dans un pays où la majorité des électeurs est analphabète ou peu instruite, est presque un danger pour le peuple lui-même. La pauvreté et l'ignorance sont des dangers publics pour la démocratie.

Si l'on suit bien l'évolution de cette démocratie dans des pays occidentaux qui nous y ont précédés, on constatera que ce système n'a pas débuté par le suffrage universel direct. C'était avant tout le suffrage censitaire, celui qui n'accordait le droit de vote qu'à ceux qui avaient un minimum de bien-être. Quels que furent les méfaits de ce système, il permettait au moins d'avoir l'expression d'un suffrage mûri par l'expérience et la sagesse. Je ne dis pas qu'il faille réinstaurer ce système archaïque chez nous. Je constate simplement qu'il y a dans le chef de certaines de nos populations quelques failles, quelques

tares, qu'il ne convient pas d'aggraver par la pratique du monéyage du vote. C'est une avancée considérable que nous nous soyions directement engagés dans la voie du suffrage universel direct, qui est, en soi, la meilleure technique de la démocratie populaire ; mais, quel est l'état de ce peuple ? La démocratie populaire auprès de quel type de démocrates ? Je ne sais pas comment on peut améliorer ce système autrement que par l'éducation et l'autonomisation économique de la population

En ce qui concerne le vote au Sénat, je n'ai jamais surpris un de ses membres en flagrant délit de corruption. Certes, on nous rapporte souvent qu'à l'occasion du vote de telle ou telle loi, « l'argent a circulé ». Bien sûr que c'est possible. Mais, si tout cela était vrai, ça ne se passait pas alors au sein des locaux du Parlement. Puisque nous avons des services pour le dénicher. Et puis, quelle est cette majorité politique de qualité qui, dans un pays, ne peut faire passer ses lois au Parlement qu'à coup d'argent ? Si cela était vrai, avouons alors que nous n'avons eu dans notre pays, depuis 2006, qu'une majorité factice ! Quant à moi, je n'ai pas le sentiment d'avoir dirigé un Sénat corrompu. Bien au contraire. A entendre les éloges qui sont souvent faits au Sénat des deux premières législatures de la IIIème République, je ne peux qu'éprouver un légitime sentiment de fierté de l'avoir ainsi dirigé.

J'y ai beaucoup appris aussi. Aujourd'hui, comme le pape Benoît XVI rejoignant le Monastère *Mater Ecclesiae* à l'issue de son passage de flambeau avec le pape François, je peux dire qu'en tant que pèlerin de la cause étatique, j'ai fait ma part au sein des institutions de mon pays, et ce, depuis 1958. Comme lui, je peux aussi dire que je continue ma route, au milieu des miens, jusqu'à ce que les signes du destin s'accomplissent, jusqu'à ce que le Congo devienne un Etat fortement consolidé et que les générations futures puissent dire un jour que, sur ce chemin, en dépit de ses limites, cet homme, ce serviteur était vraiment des nôtres et qu'il a fait sa part. Il nous appartient d'hériter de sa passion, sa passion de cet Etat qui nous sert de ciment pour notre nation. Ce sera le plus beau jour de ma vie, si le destin m'en donne encore !

16

Ma passion pour le Congo

Comme on le sait, l'amour est un sentiment d'affection et d'attachement à un être ou à une chose qui pousse ceux qui le ressentent à rechercher une proximité – physique ou spirituelle – avec la personne ou la chose qui fait l'objet de son désir. En psychologie, cet attachement affectif comprend des degrés divers dont le plus haut, le plus sublime, se nomme la *passion*. Quand un amour a atteint ce stade, il devient une obsession. Et l'on sait vers quels horizons mène la route de l'obsession. C'est à ce niveau qu'on peut situer, sans la comparaison soit raison, la passion du Christ pour son peuple, celle qui l'a conduit jusqu'au sacrifice de la croix. Et qu'est-ce que c'est l'obsession si ce n'est le ressort psychologique de tout sacrifice ! Quand il s'agit d'un pays, d'un Etat, d'une nation, d'une patrie, l'obsession amoureuse se nomme le *patriotisme*, pour ne pas parler du *nationalisme*, terme chargé d'histoires.

Sans exagération aucune, je crois avoir atteint ce degré pour mon pays, hier Congo, puis Zaïre et aujourd'hui République démocratique du Congo. Ce pays m'a tout donné. Mais, je lui ai également tout donné de mon énergie, de ma connaissance, de mes capacités, voire de ma famille. Chaque jour, je me demande ce que je devais, je dois ou je devrais encore faire pour lui. L'histoire m'en a donné plusieurs occasions aux niveaux les plus élevés de l'échiquier. Tandis qu'elles apparaissent comme des opportunités rêvées pour changer le cours des choses, chacune d'elles se présentait cependant, chez moi, dans un contexte différent, souvent difficile. Car, quoi que de commandement, toutes les fonctions que j'ai exercées au niveau le plus élevé de l'Etat, à l'exception peut-être de la magistrature, ne m'ont réservé que peu de pouvoir décisionnel réel. Ce que j'ai pu faire pour cet Etat, l'histoire en est la seule juge.

Il ne reste pas moins vrai que, pour la passion que j'ai longtemps éprouvée pour mon pays et dont de nombreux membres de l'entourage ont été témoins, j'ai eu droit à ce fameux sobriquet, resté célèbre, de la part de ma mère : *Léon l'Etat*. Après un début d'hésitation, j'ai fini par l'accepter. Au fond, ce n'était

pas tant à cause de l'autorité étatique que j'incarnais qu'à cause de l'idéal sociétal que ma mère a cru percevoir dans mon agir et dans mon être. Effectivement, j'ai une vision de ce pays, que je connais tant : de l'Ouest à l'Est, du Nord au Sud, de Mbandaka à Goma, de Zongo à Sakania. Je connais ce pays et ses hommes ; je connais ses ressources ; je connais ses problèmes ; je connais aussi une partie des solutions à ses problèmes. Toutes doivent cependant viser l'homme. Aimer, disait le philosophe Leibniz, c'est trouver plaisir au bonheur d'autrui. Il est faux de prétendre aimer un pays si le sujet aimant ne trouve plaisir au bonheur de son peuple, de son cadre physique ou simplement de son image. L'amour du Congo, la passion du Congo passe par ce paradigme essentiel : *la recherche du bien-être individuel et collectif*. Si une telle finalité de l'amour de la patrie est incontestablement présente chez tout patriote, il reste que les moyens pour la réaliser, les ressorts psychologiques pour la rendre tangible, passent par le sens managérial et le courage de chacun.

C'est ici qu'interviennent, pêle-mêle, la vision, la volonté et le courage de l'action politique. Tout politique, tout dirigeant responsable, devrait normalement en avoir. Par-dessus tout, l'Etat congolais, tel qu'il nous a été légué par le colonisateur et même par les « pères de l'indépendance », doit être maintenu comme un bien collectif. C'est l'instrument privilégié que nous avons choisi, en tant que souverains, pour la construction du bonheur individuel et collectif. De ma part, du fond de mon cœur et de ma conscience, quelques axes nécessaires du développement autocentré de ce pays estent à explorer, et ce par-delà tout clivage. C'est mon testament politique.

Maintenir l'autorité et le prestige de l'Etat

Pour la survie et la crédibilité de notre Etat, l'axe prioritaire permanent du développement reste et demeure la restauration permanente de l'autorité de l'Etat. La République démocratique du Congo est, peut-être, une nation construite sur base d'une histoire commune ou en voie de l'être. Mais, elle n'est pas encore un Etat achevé. La raison en est que l'Etat n'est pas encore ressenti par le peuple comme une réalité tangible, voire même nécessaire, à la fois dans sa mission régulatrice et dans sa mission providentielle. Pour cela, notre Etat a besoin d'abord de son affirmation identitaire dans le concert des nations. Il ne s'agit plus de prouver son existence car celle-ci ne fait l'ombre d'aucun doute. Il s'agit plutôt de restaurer sa présence et son autorité tant sur le plan interne que sur le plan international, de manière à ce que l'Etat soit ressenti, d'abord par le peuple, non plus comme un greffon mais réellement

comme une donnée intrinsèque qui coule de ses veines ; ensuite par les autres Etats, comme une structure indépendante et puissante sur qui et avec laquelle ils peuvent compter.

A mon humble avis, le préalable à toute notre action pour le développement passe par la reconnaissance de la place centrale de l'Etat, un Etat uni et indivisible, si tant est que le développement des peuples passe nécessairement, de nos jours, par l'intermédiaire de la puissance de l'Etat. Au vu de sa dimension et de ses ressources, la République démocratique du Congo est condamnée à être *une nation puissante et prospère*. Pour cela, chaque citoyen doit en prendre conscience, non pas en le chantant chaque jour, mais en y travaillant inlassablement. Sur ce chantier, plusieurs objectifs et plusieurs actions doivent être menées pour la restauration permanente des fonctions régaliennes de l'Etat.

La sécurité pour tous dans tout le pays

Tout d'abord, il faut assurer à tous et à chacun la sécurité physique, matérielle, morale et spirituelle qui lui convienne. La défense du territoire ainsi que la sécurité des personnes et de leurs biens me paraissent, à cet égard, être des axes prioritaires de toute notre action gouvernementale. Il est navrant de constater que, depuis 1960, nous n'avons toujours pas bien maîtrisé la question de l'intégrité territoriale et celle de la sécurité physique et matérielle de nos concitoyens. A l'épineux problème de la porosité des frontières se superpose, comme deux faces de la même pièce, la problématique de l'insécurité généralisée des personnes et des biens à l'intérieur du territoire national.

Les rébellions et les sécessions des années 60 ont engendré, dans le pays, comme une sorte de « culture de la guerre », dont certains n'ont même plus la honte de se la revendiquer. Ce sont leurs séquelles et leurs récurrences qui, en grande partie, sont à l'origine de différentes guerres connues par le pays, jusqu'aux récentes tueries de l'Est et du Centre, en passant par les guerres de 1996 à 2003. Dans toutes ces guerres, les populations n'ont fait que subir le martyr de leurs propres dirigeants ou de ceux qui se sont présentés comme tels. On ne compte plus la nature et on ne mesure plus l'ampleur des crimes commis : meurtres, assassinats, massacres, pillages, vols, viols, rapines... Tout cela est devenu comme une sorte de banalité, au point que les cœurs des bourreaux sont tombés dans une telle apathie qu'ils n'ont cure des sentiments de remords. Aucune volonté de conversion de leur part !

Pour panser les plaies, conjurer le démon de la division et décourager toute entreprise de menace à la sécurité, il est temps que le pays prépare, discute,

adopte et applique *une véritable stratégie nationale de sécurité et de défense* en y associant toutes les parties intéressées (institutions, services publics, société civile). Cette stratégie nationale, qui se veut globale parce qu'incluant tout le secteur de défense et de sécurité (justice, armée, police, administration publique), devra être le cadre général des politiques publiques en matière de défense du territoire et en matière de sécurité des biens et des personnes par-delà les majorités et opposition. L'idée serait de soustraire ce secteur vital à tout clivage politique et idéologique, même s'il est acquis que c'est le gouvernement en place qui conduit la politique nationale en la matière et en répond devant le Parlement.

Il est temps que *notre armée, notre police et nos services de sécurité* cessent d'être des bras séculiers d'une politique partisane, nourrie aux mamelles du clientélisme politique, tribal, ethnique, régional, voire familiale ou clanique. La République démocratique du Congo ne prétendra disposer d'une armée, d'une police et des services de sécurité *républicains* que le jour où les responsables de ces sous-secteurs, dans un esprit de désintéressement total, serviront la République, non pas sur base de leurs liens ou de leurs accointances politiques ou tribales avec les autorités en place, mais uniquement en tant qu'ils assurent à leurs compatriotes un service public de premier ordre, celui consistant à protéger la vie et l'intégrité physique de leurs personnes. Cette prise de conscience acquise, au besoin imposée par la force, l'on verra que les ordres reçus et exécutés le seraient uniquement parce qu'ils sont conformes à cet idéal républicain, tel que défini dans la Constitution et les lois de la République. Après tout, l'article 28 de la Constitution ne met-il pas ces agents de l'Etat devant leur responsabilité personnelle lorsqu'ils sont en face des ordres manifestement illégaux ?

Voilà pourquoi, sous la responsabilité du gouvernement et probablement sous la conduite d'un Vice-Premier ministre chargé de la réforme des services de défense et de sécurité, il me paraissait utile, dans le cadre de mon programme gouvernemental de 2011, de mettre en œuvre les lois et les plans déjà élaborés et à élaborer pour la réforme de l'armée, de la police et de la justice. Amener le personnel de l'armée, de la police, de la justice et des services de renseignements à adopter un comportement républicain, attaché aux valeurs démocratiques et humaines, apparaissait pour moi et apparaît encore aujourd'hui comme l'objectif prioritaire de cette réforme. Cela passe notamment par le renforcement de la discipline et la création des corps d'inspection dans ces services ainsi que par la lutte sans complaisance contre les crimes et délits commis par les agents civils et militaires de ces forces. Cela passe ensuite, et indubitablement, par un meilleur traitement social et

professionnel de tous ces hommes et de toutes ces femmes qui sacrifient leurs vies au profit des autres.

Dans l'immédiat, pour arriver à ce meilleur traitement de nos forces de défense et de sécurité, il est plus qu'urgent de créer une commission nationale de vérification du personnel des forces armées, de la police nationale et des services de sécurité afin d'en exclure les éléments parfaitement inutiles ainsi que toute personne convaincue d'avoir un passé criminel. Plusieurs techniques peuvent, à cet égard, être utilisées. A titre d'exemple, on peut recourir à la mise à la retraite du personnel ayant rempli les conditions légales ou aux mécanismes offerts par le DDR (démobilisation, désarmement et réinsertion). Les agents écartés pour un passé criminel pourront être affectés à une commission de repentance et de réinsertion dans la vie civile, puis retournés à la vie civile ou affectés dans les bataillons du Service national de défense et de développement (SNDD). Les retraités, quant à eux, devront recevoir au préalable un capital financier consistant pour leur reconversion dans la vie civile ou leur réinsertion sociale.

Le Service national de défense et de développement (SNDD) devrait être à statut militaire, à raison d'un bataillon par province, chargé, en temps de paix, d'assurer des tâches de développement (agriculture, pêche, artisanat...) et, en cas de guerre, d'appuyer l'armée dans la défense de la Patrie. Dans cet ordre de préoccupations, l'idée de lancer, à titre d'exemple, un projet de vérification, formation, entraînement, mentorat et casernement de vingt régiments des FARDC - en coopération avec des partenaires comme la MONUSCO, l'Union africaine ou l'Union européenne - ne serait pas saugrenue.

Au total, *une armée de cinquante mille à soixante mille hommes*, casernés, nourris, vêtus, bien équipés, super-mobiles et motivés, pourrait efficacement assurer la défense du territoire national sans trop obérer sur le budget de l'Etat. Bien entendu, les effectifs définitifs d'une armée ne peuvent être que fonction des menaces, compte dûment tenu de l'étendue du territoire. Mais, un tel objectif, dans la mesure où la menace en elle-même n'est que potentielle, ne devrait pas être, comme c'est le cas depuis 1960, un fonds de commerce plantureux à la disposition des généraux et autres commandants de l'armée. Dans le but de lutter contre un tel fonds de commerce, laquelle engendre l'embourgeoisement des officiers militaires, la plus grande transparence devrait être appliquée à tous les marchés concernant l'armée. L'idée serait de limiter au strict minimum à la fois la notion du « secret-défense » et, conséquemment, le recours à la procédure de gré à gré qui, à n'en point douter, est à l'origine de pas mal d'entreprises de surfacturation des marchés militaires.

La même réflexion pourrait être menée aussi pour la *police*, laquelle devrait accorder plus d'importance aux services de proximité. A mon avis, l'étendue du territoire et la dispersion-concentration des populations congolaises dans certaines agglomérations imposent une politique de décentralisation des services de police. Cette politique, commandée par la forme politique de l'Etat – un Etat régional créé par la Constitution - devrait aboutir, comme les lois l'ont d'ailleurs déjà prévue, à la création et à l'installation de véritables *polices provinciales et locales*, sous le commandement direct de leurs responsables, avec cependant un contrôle et une surveillance de la police nationale. Concrètement, une *police de proximité* supposant des actions d'intervention et de communication au niveau le plus proche des citoyens, sa réforme devrait viser non seulement la lutte contre la « petite délinquance » ou le « banditisme urbain », mais surtout un processus sérieux de responsabilisation directe des agents qui sont en contact quotidien avec ces milieux criminels. D'où la nécessité, à mon humble avis, de poursuivre la politique de création et de renforcement des capacités des polices provinciales et locales, avec pouvoir de commandement réel à chaque échelon. Bien entendu, comme dans l'armée, des mesures draconiennes devraient être prises, ici aussi, notamment dans le domaine des marchés afin d'éviter le même phénomène de surfacturation de la commande, base de l'embourgeoisement et, par conséquent, de l'inefficacité des officiers.

Concernant la *Justice*, ce sous-secteur me paraît plus que prioritaire dans le rythme des réformes à imprimer. Compte tenu de son état avancé de déliquescence – à la fois morale, intellectuelle, matérielle et financière - il est plus qu'impérieux, à mon humble avis, que la justice retourne à son impartialité, son objectivité, son indépendance et sa dignité. Ce devrait être les grands objectifs de toute politique de sa réforme, assortis des moyens concrets pour atteindre chacun des quatre objectifs. Il n'est pas acceptable que, chaque jour, les citoyens et les autorités dénoncent les égarements, les détournements de la loi et finalement les injustices commises par les magistrats sans qu'une politique publique conséquente, soutenue par des sanctions positives et négatives, soit menée pour combattre lesdits fléaux. Un corps de magistrats non entretenu est un organisme social en danger. Une justice rendue dans des conditions matérielles et infrastructurelles déplorables est une arme forgée contre les faibles.

Pour arrêter la dégradation, l'urgence serait d'abord de *porter le budget du secteur de la Justice à des niveaux compatibles avec son statut, son poids et ses besoins réels*. Pouvoir régalien comme le Législatif et l'Exécutif, elle devrait bénéficier – et pas seulement dans les textes - d'un budget autonome

et conséquent comme les deux autres Pouvoirs d'Etat, libéré régulièrement et promptement par les services compétents de l'Exécutif. Avant même le recensement de ses besoins, ce principe devrait être acquis. Ensuite, il serait utile de modifier les mécanismes de gestion du budget de la Justice, en commençant par le respect de l'autonomie constitutionnelle du Conseil supérieur de la magistrature en la matière. Bien entendu, cette gestion autonome devrait se faire sous le contrôle tant de l'Inspection générale des finances que de la Cour des comptes, sans exclure le contrôle politique du Parlement, via notamment le contrôle du ministre de la Justice.

Ces deux préalables remplis, il sera alors possible de responsabiliser et d'assurer le contrôle de l'allocation du budget de la Justice tant par le Gouvernement que par le Conseil supérieur de la magistrature. A mon avis, si le budget d'investissement de la Justice devrait rester de la compétence du Gouvernement central (notamment pour la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures et pour le traitement du personnel), celui du fonctionnement des services de la Justice (équipements, intrants, matériels, mobilité du corps et des services...) devrait relever du Conseil supérieur de la magistrature, tenant compte du fait que, conformément à la forme actuelle de l'Etat, la justice ne relève pas encore des prérogatives des provinces ou de leurs entités décentralisées.

Dans cette répartition des rôles, le principe de la décentralisation du budget de fonctionnement au niveau du Conseil supérieur de la magistrature devrait, lui aussi, être affirmé. Il est possible, en effet, que l'ordonnateur du budget de la Justice – le Président de la Cour de cassation, assisté par le Secrétaire du Conseil supérieur de la magistrature – puisse se délester d'une partie de sa compétence en déléguant la gestion courante du budget de fonctionnement par ordres de juridictions et par niveau de juridictions afin d'appuyer, au plus près, l'administration des services de la justice.

L'utilisation adéquate de ces deux catégories du budget de la Justice et leur affectation effective à des besoins liés effectivement à l'Institution (essaimage des cours et tribunaux, leur équipement et leur fonctionnement ; organisation quotidienne et conduite des procès, tenue régulière des documents, gestion du personnel...) permettraient ainsi, à coup sûr, le redécollage du sous-secteur. Il n'y aura pas de justice juste dans ce pays sans structures et infrastructures adéquates ainsi que sans magistrats compétents, consciencieux, honnêtes, objectifs, mieux payés, mieux équipés, répartis sur l'ensemble du territoire et constamment soumis au contrôle de leurs organes internes et externes.

La Constitution du pays a prévu l'existence de trois ordres de juridictions, avec la possibilité d'en créer d'autres. Dans ce cadre, il faut parachever la mise en place de l'ensemble des juridictions de l'ordre judiciaire et de l'ordre administratif dont les textes législatifs sont déjà votés et promulgués. On peut se féliciter, d'ores et déjà, de la mise en place de la Cour constitutionnelle, de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat. Mais l'installation des juridictions inférieures – surtout administratives – tarde en core à venir. En outre, au vu des premières années du fonctionnement notamment de la Cour constitutionnelle, on est encore loin du décollage effectif et réel de l'Etat de droit tant espéré ! Dans ce domaine, il me semble que le problème est plus psychologique que juridique. Dans le même ordre d'idées, pourquoi ne pas songer à la mise en place d'autres ordres de juridictions, notamment en matière des droits de l'homme, dont le projet d'une haute cour spécialisée mixte chargée de la répression des crimes internationaux commis dans notre pays, discuté un temps au Parlement, avait été rejeté pour des raisons simplement épidermiques ? Des crimes d'une particulière cruauté auraient-ils pu être commis en République démocratique du Congo, entre mars 1993 et juin 2003 par exemple, sans qu'ils ne soient punis ? Peut-on parler d'un Etat de droit dans l'impunité ? La justice élève une nation, disent les Ecritures saintes.

Une fois ces fonctions régaliennes de l'Etat restaurées, il s'agira de s'attaquer, ensuite, à la restauration d'un autre sous-secteur plus qu'essentiel : l'administration.

Un Etat mieux géré et mieux administré

L'une des grandes faiblesses de notre Etat réside notamment dans la presque nullité de son impact sur le vécu quotidien de la population. Des territoires entiers de notre République ne ressentent guère la présence de l'Etat, si ce n'est sous la forme de tracasseries ou autres formes de brimades. Aucune politique publique de gestion des hommes et des espaces ! Aucune volonté politique efficace dans l'essaimage et la responsabilisation de l'Administration publique !

A titre d'exemple, alors que le pays dispose d'une des superficies les plus fortes au monde (2.345.000km²), ses 70 à 80 millions d'habitants supposés - dont la grande majorité s'agglutine inutilement dans des centres urbains exigus et sans infrastructures - sont répartis sur un espace qui n'atteint même pas le dixième, voire le vingtième de cette superficie. Les villages, dépeuplés et délaissés, ne bénéficient d'aucune politique réelle de développement en

termes d'infrastructures (habitats, routes, écoles, dispensaires...), de sécurité, d'énergie électrique ou d'eau potable. Le pays dispose d'une des densités de la population les plus faibles au monde, se contente-t-on de noter ! L'action des autorités publiques n'est guère ressentie à la base, parce que précisément non relayée par une administration efficace et motivée. Tout se passe comme si l'Etat se résumait dans la puissance de ses autorités politiques installées à Kinshasa ou dans quelques chefs-lieux des provinces !

Il est temps de parachever la politique de la décentralisation préconisée par la Constitution. La décentralisation a été conçue par notre peuple comme le nouveau mode de gestion de l'Etat. Après avoir fait l'expérience de l'unitarisme, avec en corollaire son centralisme à outrance, il est temps maintenant de responsabiliser la base. La Deuxième République a été, pour parler comme des Français, un Etat jacobin. Et nous avons vu que ce jacobinisme nous a apporté : que des mécomptes ! L'initiative ne venait pas de la base ; celle-ci attendait tout d'en haut. Maintenant, on a dit, faisons autre chose, renversons la machine car la base connaît mieux ses problèmes que le centre. C'est ainsi que la Constitution a réparti les compétences entre le Pouvoir central et les provinces. C'est ce qu'on appelle le régionalisme constitutionnel. Parmi les matières laissées à la base, il y a notamment l'enseignement primaire et secondaire, l'agriculture, la santé, les routes d'intérêt provincial et locales (...), même s'il y a des espaces de collaboration avec le Pouvoir central. Pour permettre que le développement se fasse d'une façon équilibrée, le Constituant a prévu qu'il y ait *un fonds de péréquation*. Bref, tout est prévu. Pourquoi ne le met-on pas en pratique ?

La réforme de la territoriale a tous les atouts nécessaires pour nous permettre de mieux gérer, cette fois-ci, notre pays. Car, à la différence de la décentralisation de 1982, qui n'était qu'administrative, celle de 2006 est à la fois administrative et politique. C'est pour cela qu'elle est inscrite directement dans la Constitution. Celle-ci prévoit donc l'autonomie politique et administrative des 26 provinces que compte le pays, à l'intérieur desquelles se meuvent des entités territoriales décentralisées pourvues d'une autonomie administrative, financière et technique. Pourquoi ne parachève-t-on pas cette décentralisation ? L'appréciation d'un gouvernement démocratique se fera aussi, et d'abord, à l'aune du respect de ce principe fondamental de l'organisation de notre Etat.

Il faut à la République démocratique du Congo *une vraie politique d'aménagement du territoire*, dans le cadre de la décentralisation politique et administrative déjà décidée. Cette politique devrait être basée sur l'idée d'une localisation judicieuse et d'une modernisation aussi globale que possible des

villes, villages et cités. Cela passe notamment par la cartographie exacte de l'espace territorial national ; l'implantation judicieuse des villages, villes et cités ; la construction des routes d'intérêt local et national reliant ces localités ; l'adoption et la construction d'un modèle d'habitat digne d'un grand peuple ; l'installation des services sociaux de base dans tous les milieux (eau, électricité, écoles, hôpitaux, postes, téléphones...) ainsi que par la maîtrise d'une meilleure gestion des espaces forestiers, fluviaux, lacustres et maritimes dont la nature nous a dotés.

Pour ce faire, il faut à la République démocratique du Congo *une véritable administration du développement* qui relaye l'action des pouvoirs publics sur le terrain. Partout où puisse se trouver un administré, il faut la présence de l'Etat, manifestée tant par l'existence des services d'ordre (défense, sécurité, hygiène) que par celle des services s'occupant des besoins sociaux de base (santé, enseignement, mobilité, communication...). Mais, quelle administration pour quel peuple ? Quelle administration pour quelles tâches ? C'est pour cela que les pouvoirs publics devraient matérialiser – ce qui est déjà le cas, me dit-on - l'idée, maintes fois exprimée, de créer une école nationale d'administration (ENA) capable de former des cadres et des agents compétents, consciencieux et intègres chargés de la gestion des besoins de leurs compatriotes. A cette école peut se joindre, pour des raisons d'économie, l'école nationale de la magistrature (ENAM), voire même l'école nationale des finances (ENAF). Mais ce qui importe est que l'Etat dispose d'une telle structure de formation professionnelle et de recyclage des cadres de son administration.

Dans ce cadre, réformer l'Administration publique supposera une détermination aussi exacte que possible de l'organigramme de ses services tant centraux, provinciaux que locaux ; l'affectation effective du personnel au regard de cet organigramme ; la poursuite de la politique de la bancarisation des salaires du personnel ; la suppression des paiements cash des créances dues à l'Etat ; le tout dans le respect de la loi organique sur les services publics du pouvoir central et des provinces.

Il faut surtout à la République démocratique du Congo *une vraie politique de maîtrise de sa population*. Est-il normal que, des années durant, des services d'état civil restent complètement à l'abandon et que, pour toute forme d'identification possible, quelques citoyens ne soient connus qu'au moyen d'une carte d'électeur ? Il est plus qu'urgent que les autorités politiques de ce pays, quelles que soient leurs couleurs ou leurs visées politiques, manifestent une volonté politique réelle de *procéder au recensement général et à l'identification de la population*. Ce recensement et cette identification ne sont

pas qu'une question de statistique ou de maîtrise de la population ; c'est aussi un outil de prévision et de bonne gestion des ressources humaines. A terme, les citoyens devront disposer d'une nouvelle carte d'identité sécurisée, biométrique et correctement distribuée. Grâce à cette carte, l'Etat pourrait aussi améliorer son service fiscal car elle permettra désormais toute politique de prélèvement individuel de l'impôt sur les revenus.

Un fonctionnement équilibré des pouvoirs publics dans le respect de la Constitution

L'Etat est, en soi, le résultat d'un accord politique exprès ou tacite que des citoyens responsables d'une ou de plusieurs nations concluent pour la gestion de leur avenir commun. La Constitution constitue, à cet égard, le document solennel qui constate l'existence de ce pacte, dont la violation ne peut être tolérée sans la remise en cause de l'existence même de ce pacte et, par conséquent, de la société elle-même. Tout dirigeant politique qui n'a pas le sens de ce pacte, qui considère ce texte solennel comme un simple instrument à la disposition de sa politique, mieux, comme un chiffon de papiers inutilement encombrant, ne mérite pas la considération d'un *homme d'Etat*. A moins qu'elle s'inscrive dans les limites autorisées, toute révision ou toute tentative de révision des dispositions de ce pacte n'est, évidemment, qu'une entreprise unilatérale qui rompt le consensus social et met en péril l'existence de l'Etat.

A la lumière des expériences enregistrées ces dernières années dans les différents Etats du continent africain, envoûtés par le démon des présidences à vie, il est de la plus grande importance que la Constitution du 18 février 2006, fruit du consensus politique laborieusement construit à Sun City (Afrique du Sud), ce après une décennie de guerres et de morts innombrables, soit respectée. Cela ne veut pas dire que c'est une Constitution éternellement intangible. Celle-ci peut toujours être modifiée dans l'une ou l'autre de ses dispositions révisables, mais dans le respect des conditions de fond et de forme prévues et à condition que des raisons profondes de cette modification soient pesées, soupesées et concertées. Il ne sert à rien de détricoter un accord politique si des raisons objectives et impérieuses ne s'imposent pas à l'ensemble de la nation.

Dans ce cadre, je plaide pour le respect absolu de la Constitution du 18 février 2006 telle qu'adoptée au référendum populaire des 18 et 19 décembre 2005, y compris de ses articles verrouillés. Je plaide d'ailleurs pour la restauration des dispositions de la Constitution initiale, révisées apparemment sans raisons convaincantes le 20 janvier 2011, notamment celle relative au scrutin

uninominal majoritaire à deux tours pour l'élection du Président de la République, celle relative à la composition et à l'indépendance du Pouvoir judiciaire, celle relative aux pouvoirs du Président de la République sur les assemblées provinciales et les gouverneurs de province et celle relative au pouvoir de ce dernier en matière de révision constitutionnelle. A mon avis et dans la lignée de l'Accord global et inclusif du 17 décembre 2002, le pays a besoin d'un chef d'Etat plus légitimement élu au terme d'un tamisage politique plus fort et plus laborieux, lequel avait été retenu grâce à cette technique d'une élection majoritaire indiscutable à deux tours. A mon avis aussi, le Pouvoir judiciaire doit être respecté dans son autonomie et dans son indépendance, à la fois en tant que magistrature assise et en tant que magistrature debout. A mon avis également, le respect de l'autonomie politique des provinces, telle que voulue par le nouveau système, est incompatible avec les pouvoirs de dissolution ou de révocation des autorités politiques provinciales accordés au Pouvoir central. A cet effet, le mécanisme initial d'autodissolution ou d'auto-démission, prévu par la loi initiale sur la libre administration des provinces, paraît plus respectueux du régionalisme constitutionnel instauré.

Un autre élément de l'équilibre institutionnel consiste à rétablir, dans ses rapports avec les ministres, la primauté du Premier ministre sur les membres du Gouvernement, en combattant l'insubordination de certains de ceux-ci, plus allégeants à l'égard du président de la République et des forces politiques non constitutionnelles qu'à l'égard du chef du gouvernement. Il y va de l'intégrité du système parlementaire instauré par la Constitution, même si celle-ci a reconnu au président de la République le pouvoir de collaborer à la définition de la politique nationale, de présider le Conseil des ministres et d'en fixer l'ordre du jour. Tout est question de logique et de clarté du régime que nous voulons. Le président de la République devrait, à mon avis, continuer à incarner l'unité, la cohésion et la dignité de la Nation, et pour cela être délesté de la gestion quotidienne de l'Etat, tandis que le Premier ministre devra effectivement conduire la politique de la nation et en engager la responsabilité devant un Parlement bicaméral, à la fois sur son programme, sur les membres de son gouvernement et sur ses actes. Celui-ci devrait, à mon avis, avoir, en concertation préalable avec le président de la République, l'entière maîtrise de la présidence des conseils des ministres et celle de la fixation de l'ordre du jour de ces conseils.

Bien entendu, si révision constitutionnelle devrait s'ensuivre, elle concernerait principalement ces quelques points de l'équilibre politique et institutionnel. La révision constitutionnelle pourrait également être envisagée notamment

pour d'autres questions mineures, sans attenter aux fondamentaux, au socle de la République. A titre d'exemples, pourquoi ne pas soumettre la nomination des hauts magistrats et celle des hauts fonctionnaires de l'Etat (Hauts magistrats de la Cour constitutionnelle, du Conseil d'Etat, de la Cour de cassation et de la Cour des Comptes ; Secrétaires généraux de l'Administration publique ; Ambassadeurs et Envoyés extraordinaires ; Contrôleurs financiers des ministères ; Trésoriers payeurs généraux ; Médiateur de la République, etc.) à l'approbation préalable d'une commission compétente de l'Assemblée nationale et/ou du Sénat ? Pourquoi ne pas inscrire dans la Constitution le principe de l'impossibilité de perte de la nationalité congolaise d'origine et, conséquemment, celui de la possibilité de la détention de la double nationalité par ces nationaux ? Pourquoi ne pas harmoniser, une fois pour toutes, toutes les dispositions constitutionnelles relatives à l'équilibre de l'ensemble des Pouvoirs d'Etat et, à l'occasion, toiletter tout le texte constitutionnel en veillant également à verrouiller définitivement l'article 220 lui-même ?

Faudrait-il changer de Constitution ? Je ne le conseillerais point, je l'ai dit ; l'actuelle, en dehors des caprices de quelques-uns, n'ayant pas encore subi l'usure du temps ni donné la mesure de toute sa vertu. Qu'arrivera-t-il alors en cas de consensus sur ce changement ? Il est évident que, dans une telle hypothèse, un tel consensus devrait d'abord être constaté ; ensuite avoir une assise suffisamment large au-delà de la classe politique et sociale habituelle ; et enfin, être porteur des véritables désidératas du peuple, objectivement saisis. Dans cette hypothèse et dans celle-là seulement, le processus peut être amorcé.

La Constitution elle-même ne serait, dans ce cas, d'aucun secours pour les partisans de son changement : ni son article 5 ni son article 218 ne confèrent aux autorités actuelles un pouvoir d'initiative dans ce sens. Un grimpeur sensé ne peut scier la branche sur laquelle il est assis. Peut-être faudrait-il effleurer l'idée d'une assemblée constituante, obtenue consensuellement en dehors de l'ordre constitutionnel et qui, forte d'une nouvelle légitimité populaire, serait habilitée à rédiger une nouvelle Constitution à ratifier par le peuple lui-même. Mais, pour cela, il faut qu'une nécessité politique impérieuse puisse la justifier. Il reste que la Constitution nouvelle ne saurait faire table rase du passé sans rompre le *continuum* juridique déjà instauré par l'ancienne. En dehors d'un tel schéma politique et juridique, tout ne serait que violation de la Constitution en vigueur.

Mettre le Congolais au cœur de son développement

L'une des questions que l'on pourrait se poser est d'ailleurs celle de savoir à quoi sert l'Etat si celui-ci ne conduit pas au développement, et au développement humain. Comme l'écrivaient les pères conciliaires dans *Gaudium et spes*, sous la plume du Pape Paul VI, l'Eglise de Dieu a pour vocation le développement de *tout homme* et de *tout l'homme*. Tel devrait être la mission prophétique de tout Etat, quel que soit ses rapports avec Dieu, et en particulier de l'Etat congolais, ainsi gâté par la nature. Pour ma part, toute organisation économique devrait reposer sur ce postulat, en faisant de l'homme à la fois *l'artisan* et *le bénéficiaire* de tout développement. Telle a toujours été mon ambition, à partir du moment où, sous le leadership du Président Mobutu, j'avais voulu, par mes différentes fonctions gouvernementales, construire un leadership économique. Les objectifs que je me fixais alors n'ont rien perdu de leur pertinence.

Créer des richesses par la diversification de l'économie

Si, d'après Jules Cornet, le Congo est un « scandale géologique », cela s'est vérifié depuis. Cependant, l'on oublie souvent que le Congo est d'abord une vaste prairie agricole. Plus de 80 millions d'hectares de terres arables, confirment tous les rapports ! Cela représente, d'après certains spécialistes, à peu près 60% des surfaces de terres cultivables en Afrique ! D'un certain point de vue, le géologue belge a oublié d'observer la surface terrestre pour ne jeter son regard que sur ses bas-fonds. Dans ce contexte, pourquoi, malgré moult proclamations de bonnes intentions, l'agriculture n'est-elle pas effectivement le secteur prioritaire de l'économie nationale ?

Je reste convaincu que *le secteur agricole est le moteur le plus fiable, le plus durable et le plus porteur de l'économie congolaise*. Il devrait rester « la priorité des priorités » de tous les dirigeants du pays, quels que soient leurs bords politiques, et ce, pour plusieurs raisons fondamentales : d'abord, en tant que secteur primaire, l'agriculture offre à tous les autres secteurs les bases de leur élan ; ensuite, sous sa forme élémentaire, l'agriculture est l'assurance de toute politique d'autosuffisance alimentaire d'un peuple ; enfin, considérée sous l'angle des échanges, l'agriculture offre à un pays les ressources les plus sûres et les plus durables de sa balance des paiements, à condition que les exportations ne dépendent pas que d'un seul produit. Par conséquent, il faut relancer l'agriculture à la fois par le financement de sa production et par la diversification de ses produits.

Il est temps de mettre immédiatement en chantier - en préparation concertée avec toutes les parties intéressées - *un plan global de relance du secteur*, sur

la base de la loi déjà votée et avec le concours des partenaires qui le souhaitent. Dans ma vision, promouvoir l'agriculture familiale en soutenant financièrement, matériellement et techniquement les paysans dans leurs champs et plantations, éventuellement organisés en coopératives, est la première étape. Même si celle-ci ne s'avère pas immédiatement rentable, c'est au moins une source et une garantie de l'autosuffisance alimentaire du peuple. Ensuite, allant vers l'agriculture industrielle, le pays peut accorder des concessions de terre à des investisseurs nationaux et étrangers crédibles, désireux et capables d'ouvrir, à titre professionnel, des exploitations agricoles de haut niveau, avec à la base l'engagement d'assurer la transformation des produits sur place. Dans les deux cas, des banques et toutes sortes d'institutions de crédit agricole devraient être créées, avec des représentations dans les campagnes, afin d'assurer un financement immédiat et moins coûteux des exploitations agricoles. Cette deuxième phase devrait être celle de la floraison des industries agroalimentaires dans les provinces et les entités qui s'y prêteraient.

Un Etat à base d'une économie agricole est un Etat à prospérité sure puisque à l'abri notamment de la pénurie alimentaire. Comment la RDC peut-elle, aujourd'hui, être un exportateur net des produits agricoles, même les plus élémentaires, au lieu d'en être l'exportateur ?

La chaîne de production devrait immédiatement être complétée par des unités d'achat et de commercialisation des produits, à l'instar des anciens offices créés dans les années 80, afin, d'une part, d'encourager et de pérenniser la production et, d'autre part, de garantir l'exportation desdits produits. Ces unités d'achat et de commercialisation devraient embrasser des produits divers, à la mesure de la capacité productive du pays, comme le café, le cacao, le coton, le riz, le maïs, le soja, la banane, la vigne, l'huile de palme, le quinquina, etc.

Dans la politique agricole globale du pays, il ne s'agira pas de ne favoriser que les cultures vivrières (le riz, le maïs, le café, le cacao, la banane, l'huile de palme...) ; celles-ci sont importantes dans un premier temps, parce que garantes de l'autosuffisance alimentaire. Il faudrait aussi soutenir, dans un second temps et comme nous venons de le mentionner, la relance des cultures de rente destinées à l'exportation (le coton, le caoutchouc, la vigne, le quinquina...). En somme, la RDC devrait être capable d'allier l'agriculture de subsistance à l'agriculture pérenne. Dans toutes ses deux formes, cette agriculture, pour gagner tant en quantité qu'en qualité, devrait bénéficier du potentiel de recherche et de développement détenu par nos instituts de recherche, notamment l'Institut National de Recherche Agricole (INRA), et ce, tant pour l'introduction de nouvelles techniques agricoles que pour la

réception de semences et d'engrais fabriqués. Bien entendu, aucune politique agricole crédible ne réussira en la matière sans engins, sans routes de dessertes agricoles entretenues et sans infrastructures de stockage et de mise en valeur des produits (séchage, moulinage, conditionnement...).

Parallèlement à cela, le pays devrait identifier et promouvoir des filières d'élevage bovin, porcin, caprin ou ovin, suivant les avantages comparatifs qu'offrent les différentes provinces, et ce en accordant également une place importante à la pêche artisanale ou industrielle. En effet, il n'y a pas de politique agricole viable et intégrée sans développement de la pisciculture et de la pêche, que celles-ci soient fluviales, maritimes ou lacustres. Le Congo peut-il disposer d'un réseau hydrographique si dense, voire même du lac le plus poissonneux du monde, sans aucune unité de production, de transformation et de commercialisation des produits de la pêche et de la pisciculture ? C'est tout simplement scandaleux.

Une attention plus particulière devrait, en outre, être accordée aux ressources forestières, souvent négligées dans notre pays, mais, enjeux permanents de grandes rencontres internationales sur le climat et sur le développement durable. L'on ne peut être deuxième massif forestier mondial sans dividendes économiques conséquents. Dans l'exploitation de la ressource forestière, on ne devrait pas voir que le bois qui, jusqu'à ce jour, ne sert que très faiblement les intérêts du pays. Il faudrait continuer son exploitation et sa commercialisation, mais tout en veillant à une politique rigoureuse et généreuse de reboisement. Notre forêt équatoriale devrait, avant tout, fournir des meubles confortables et de luxe aux ménages et aux industries locales avant de continuer à faire le bonheur des pays étrangers. Ce n'est d'ailleurs pas la seule ressource forestière exploitable. Partout dans notre forêt, on signale d'autres ressources nécessaires tant au développement qu'à la préservation du climat. La toute récente découverte des tourbières à l'Equateur par exemple, est là pour le prouver. Pourquoi le pays ne peut-il pas négocier l'échange du haut potentiel de carbone produit par cette ressource avec les gaz à effet de serre produits par les pays les plus industrialisés du monde ? Je vois dans cet échange un double avantage pour le pays : attirer des capitaux frais et propres pour les besoins de l'économie nationale et contribuer à la préservation du climat mondial. Par ailleurs, pourquoi ne devrions-nous pas monayer notre contribution au rejet de l'oxugène dans l'atmosphère, grâce aux arbres de nos forêts ?

Mon souhait est que notre législation et notre réglementation forestières puissent être adaptées et appliquées de manière à permettre une exploitation aussi judicieuse que possible et aussi économiquement rentable que possible de nos

ressources, tant pour le bien de nos populations que pour celui de la population mondiale. Bien entendu, une politique vigoureuse devrait être menée contre des exploitants véreux desdites ressources, et notamment le bois, dont le rythme d'exportation actuel est plus qu'inquiétant pour le pays.

Une bonne politique de gestion des espaces réservés – notamment les parcs et autres réserves naturelles – devrait, elle aussi, permettre non seulement la conservation, mais également l'exploitation touristique de différentes merveilles naturelles dont le pays est comblé.

Le *secteur minier et des hydrocarbures*, souvent considéré comme immédiatement rentable, serait pour moi le deuxième pilier de l'économie, en soutien au premier. Là encore, un *plan global de relance et de diversification du secteur* est nécessaire. Celui-ci mettrait l'accent non seulement sur l'exploitation des ressources déjà connues (cuivre, diamant, or, coltan, cobalt...), mais également sur l'exploration de celles à découvrir (dont notamment le pétrole, présent presque dans toutes les provinces du pays). En outre, tout le sous-sol congolais étant riches en minerais de tous genres, il serait imprudent de continuer à délaissier certaines régions au profit d'autres. A ce sujet, certaines régions comme le Bas-Congo avec sa bauxite ; l'Equateur avec son diamant, son or ou son pétrole et le Bandundu avec ces mêmes ressources ne devraient pas longtemps restées en dehors de la liste des régions minières. Bien entendu, cela exigerait un coût pour leur exploration-découverte, ce qui suggère l'idée d'un appui à apporter au Centre de recherche géologique et minière (CRGM) en vue de l'exécution de sa mission permanente de recherche et d'exploration géologiques.

Dans ce même ordre d'idées, il faudrait s'attacher à la relance effective des unités déjà existantes, telle la MIBA, par le développement, la concession et l'exploitation de ses gisements kimberlytiques ainsi que de ceux de nickel-chrome ; tel aussi l'Office des mines d'or de Kilomoto, en y injectant des capitaux frais, d'origine publique ou privée. Il faudrait également relancer les projets d'investissement miniers ou industriels négligés ou stoppés par certains gouvernements, dont l'aluminium dans le Bas-Congo, le pétrole dans le Lac Albert, le gaz dans le Lac Kivu, l'uranium au Sud et dans le centre du pays ainsi que le cuivre dans le Katanga. Bref, le plan global d'exploration et d'exploitation minières, discuté et adopté par le Parlement, devrait viser toutes les ressources extractives du pays.

Cette diversification de l'économie basée sur deux secteurs primaires essentiels, laquelle ne doit pas négliger – loin s'en faut - le secteur secondaire et le secteur tertiaire (notamment les banques, les postes, les communications,

les nouvelles technologies de l'information...), ne peut réussir que grâce au soutien d'un *secteur industriel* tout aussi dense, diversifié et performant. Là aussi, *un plan du développement industriel du pays doit être adopté et suivi*. Il intégrerait en priorité les secteurs agricole et minier, dont les ressources brutes devraient pouvoir bénéficier d'un travail de traitement et de transformation au pays, avant leur exportation à l'étranger. Il s'intéresserait également au développement de l'industrie lourde, notamment la métallurgique, à la fois pour la construction et la production d'autres produits marchands à forte valeur ajoutée. Dans ce cadre, pourquoi ne pas relancer la Sidérurgie de Maluku et en créer d'autres à travers le pays ? Pourquoi ne pas encourager le développement de la cimenterie naissante ? Bref, tous les secteurs de l'industrie lourde, sans oublier l'automobile et l'aviation par exemple - ne devraient pas être hors-portée des compétences et des capacités congolaises.

Bien entendu, le développement industriel suppose la disponibilité permanente des ressources énergétiques, dont l'eau et l'électricité. Voilà pourquoi, il est temps que des ressources financières importantes soient affectées pour la finalisation notamment du grand projet Inga, objet d'attentes de plusieurs Etats, sans négliger la création et le développement d'autres barrages, centrales et microcentrales locales, et sans négliger également le potentiel solaire et éolien du pays. La société nationale de l'électricité, devenue société commerciale à capitaux publics, devrait, à cet égard, être fortement financée et encouragée pour être en mesure d'électrifier toutes les villes et tous les villages du pays. Voilà pourquoi, dans ma vision, une politique volontariste et courageuse doit être adoptée et rigoureusement appliquée en matière d'énergie. Cela permettrait non seulement l'éclairage, mais aussi et surtout l'adduction d'eau potable dans les villes, villages et autres centres urbains de notre pays. Partir des efforts déjà réalisés ou à réaliser par la régie nationale des eaux (Régideso), elle aussi société commerciale à capitaux publics, sans négliger la création d'autres sociétés à capitaux privés, devrait être la meilleure stratégie à adopter.

Deux questions se posent cependant : 1°. Comment réaliser tous ces projets dans un pays si enclavé ? 2°. Avec quels financements peut-on réaliser des projets si ambitieux ? Ces questions, à la limite de la témérité, appellent des solutions tout autant ambitieuses.

Garantir le développement économique par une politique de développement des voies de communication sûres et par une gestion orthodoxe des finances publiques

Concernant la problématique de l'enclavement du pays, la question appelle à l'élaboration d'un *plan ambitieux de désenclavement total du pays* sur les plans terrestre, fluvial, lacustre, maritime et aérien. La RDC ne réussira pas son décollage économique et social sans voies ferrées, routières, fluviales, lacustres, maritimes et aériennes. C'est la raison pour laquelle je plaide pour la réalisation des plans sectoriels de développement de ces voies de communication.

Il faudrait dessiner sur une carte, puis ouvrir sur le terrain, des voies routières et ferrées à construire ou à réhabiliter afin de relier toutes les provinces entre elles et les provinces avec leurs entités respectives, sans négliger la construction et la réhabilitation des voies de transport urbain. A cette fin, le gouvernement devrait, chaque année, retenir un nombre fixe et conséquent de kilomètres de routes, d'autoroutes et de chemins de fer à construire ou à réhabiliter, afin d'être en mesure d'évaluer concrètement les progrès réalisés dans ce domaine. C'est un scandale que, jusqu'à présent, en près de 60 ans d'indépendance, nos villages en soient restés à leurs vieux sentiers d'antan, que l'herbe et la forêt continuent d'être leur jardin naturel et qu'à la moindre tombée des gouttes de pluie, à cause du manque d'infrastructures, tout s'arrête ! C'est également un scandale et une honte que nos villes et cités, jadis objet de fierté et d'estime du pays en Afrique, en soient actuellement réduites, presque toutes, en gigantesques bidonvilles insalubres et impénétrables, faute de voiries dignes !

Il faudrait aussi que des routes et des autoroutes du ciel voient le jour en RDC et, surtout, qu'elles soient suffisamment et régulièrement exploitées par des compagnies aériennes d'aviation sûres, robustes et prestigieuses, au sein desquelles une ou plusieurs compagnies nationales pourraient et doivent exister. Un pays de plus de deux millions de kilomètres carrés ne peut, en son sein, faciliter des déplacements et des échanges sans navigation aérienne. On souligne très souvent le caractère prohibitif du coût d'exploitation de la navigation aérienne dans notre pays. Cela est vrai, parce qu'à la taille des distances à parcourir et au caractère rudimentaire des infrastructures, il faut ajouter le poids des charges d'exploitation par les compagnies aériennes (taxes, carburants, électricité...). Toutes ces difficultés sont réelles ; elles ne peuvent cependant être surmontées que par une politique raisonnée et rigoureuse, volontairement menée par l'Etat, pour l'essor et le développement du secteur aérien dans notre pays.

Mais, comment oublier le boulevard naturel que constitue le fleuve Congo ! Avec ses nombreux affluents, le fleuve Congo ne constitue-t-il pas la première voie de communication naturelle de la RDC ? Colonne vertébrale du pays, le

fleuve Congo relie plus de deux tiers des provinces. A ce titre, il constitue le premier canal des échanges entre celles-ci et autres les entités du pays. De sa source jusqu'à son embouchure, il comporte des parties navigables et non navigables dont les dernières sont, de loin, les plus nombreuses. Par conséquent, une politique volontariste et permanente de dragage ainsi que de drainage des eaux devrait faire l'objet de préoccupation de tout dirigeant soucieux du désenclavement de son pays. Cela favorisera et développera un trafic fluvial quotidien, leuqle reste à relancer, à encourager et à financer. Il est temps que de nombreuses unités flottantes à capitaux publics ou privés, remplies de personnes et de biens divers provenant de nos campagnes, viennent troubler le silence de ce long fleuve qui n'a que trop longtemps été abandonné à son innocente majesté. Peut-on avoir un fleuve si long et si navigable et se plaindre de la pénurie des produits alimentaires d'origine locale dans les villes ? Et, que fait-on de notre réseau lacustre ? Comment négliger, en effet, le trafic lacustre notamment dans les deux Kivus, le Katanga et le Bandundu, dotés de si grands lacs exploitables et poissonneux ! Où est passé le pays dans le domaine du trafic maritime ? A mon sens, le développement des voies de communication – de toutes les voies de communication – est la condition *sine qua non* de la relance et du soutien de l'économie nationale. Voilà pourquoi, il devrait rester l'une des priorités majeures.

Quant au financement des projets de développement, la réponse à la question réside dans l'*ambition de se doter d'un budget digne du grand Congo* et dans la *volonté d'une gestion orthodoxe des finances publiques*. Cela passe notamment par la modernisation du système fiscal et par une gestion aussi orthodoxe que possible des ressources publiques récoltées.

Le système fiscal congolais, on le sait, est caractérisé à la fois par la faiblesse de son assiette, la lourdeur de son imposition et la faible capacité de mobilisation des services d'assiette. Avec la diversification de l'économie telle que préconisée plus haut et le développement conséquent de l'activité économique qui peut s'ensuivre, il est à espérer que le produit intérieur brut pourrait progressivement augmenter et, conséquemment, l'assiette d'imposition s'élargir. Cela permettra à l'Etat de prélever des richesses à inscrire au budget dans les proportions dudit PIB, que ce soit à travers l'impôt direct (sur les revenus principalement) ou à travers l'impôt indirect (taxes, droits et redevances diverses). Et cela passe notamment par l'augmentation de la pression fiscale pour atteindre au moins la moyenne africaine de 18 à 20%. En outre, dans un tel contexte de diversification et d'élargissement de l'activité économique, l'on ne peut qu'espérer une répartition aussi équitable

que possible de la charge de l'impôt entre les différents contribuables, sans pour autant aboutir à la diminution des recettes de l'Etat.

L'augmentation desdites recettes n'est d'ailleurs pas le seul résultat de cet élargissement de l'assiette fiscale ; celle-ci est aussi fonction de la performance des services de prélèvement. C'est la raison pour laquelle il faudrait en outre que les services d'assiette soient à même de prélever au maximum toutes les ressources soumises à l'impôt. Cela passe par leur modernisation, c'est-à-dire par l'informatisation de leurs opérations, ainsi que par le contrôle efficace et efficient desdites opérations.

Parallèlement à ce système de prélèvement obligatoire, il faudrait également que les services et entreprises publics, en ce compris les sociétés d'économie mixte, versent régulièrement et substantiellement à l'Etat la part des droits et dividendes qui lui reviennent, dans un contexte de compétition et d'incitation propre à leurs conditions d'existence et de fonctionnement. Telle doit être la base des prévisions de recettes avant de compter sur les ressources extérieures.

Une fois les recettes collectées, il restera à les affecter judicieusement. C'est la problématique sempiternelle des dépenses utiles ou inutiles, rentables ou non rentables. Cette problématique a trop longtemps menacé l'équilibre des finances publiques congolaises. Le premier défi à relever ici serait celui de la sélection des dépenses effectivement utiles à l'économie, c'est-à-dire celles qui privilégieraient l'investissement productif au détriment de la consommation improductive. Ce défi s'impose à la fois au Parlement, autorité budgétaire, et au Gouvernement, organe exécutif du budget. Le second défi – et non des moindres – est celui du respect des affectations budgétaires par le Gouvernement. Trop souvent, des gouvernements successifs de notre pays n'ont pas respecté les affectations budgétaires et ont commis, de ce fait, de nombreux détournements de crédits. Parfois, ces détournements de crédits ne se sont pas faits au profit des dépenses productives, mais à celui des dépenses de fonctionnement, de prestige ou de financements politiques. Une telle pratique est évidemment à proscrire, et la Cour des comptes devrait ici être judicieusement mise à profit pour garantir la discipline budgétaire.

C'est la discipline budgétaire qui est le gage de l'orthodoxie financière et de la réalisation des différents projets. Il n'y a pas de miracle : le Congolais devrait se convertir à la bonne gestion économique et à la rigueur budgétaire pour pouvoir espérer la croissance, gage d'une bonne répartition des richesses. De la sorte, il pourrait, lui-même, se mettre au centre du développement.

Répartir équitablement les richesses nationales

Aucune croissance économique n'est moralement soutenable si elle n'aboutit à l'amélioration de la condition humaine. Tel est, à mon avis, l'objectif final de tout Etat, que celui-ci soit ou non brocardé de providentiel. L'amélioration de la condition humaine – la vie et le cadre de vie de l'homme - passe par une *répartition aussi équitable que possible des richesses produites par l'Etat, dans l'Etat et au profit de l'Etat*. Je vois ici toutes les provinces et entités du pays et toutes les personnes sous la juridiction de l'Etat. Car, si l'Etat dispose en soi d'un patrimoine propre, celui-ci n'a de sens que s'il profite à ses habitants et à ses structures. Pour cela, il faudrait une affectation des richesses produites au moins dans trois secteurs-clé qui forment le triptyque du social : l'emploi, l'éducation et la santé.

De l'emploi pour tous dans la justice distributive

Un des objectifs intermédiaires de l'activité économique, c'est la création de l'emploi pour combattre à la fois le chômage et le parasitisme. C'est l'emploi qui garantit l'autonomie, la liberté et la dignité de l'être humain. En même temps, il constitue un des moteurs de la croissance économique. Les autorités de la République devraient avoir à cœur, de manière permanente, que l'on ne peut atteindre la croissance économique et, conséquemment, le confort social du peuple, sans un régime de plein emploi et, surtout, sans un emploi rémunérateur. L'emploi rémunérateur est le résultat de l'équilibre qu'il faut établir entre le capital financier investi et le capital humain productif, sans préjudice d'autres charges.

Pour un régime de plein emploi rémunérateur, outre la contribution majeure et irremplaçable du secteur privé, l'Etat devrait lui-même, en tant qu'opérateur économique et social, avoir à cœur de concevoir, dans ses interventions économiques, des projets à haute intensité de main-d'œuvre (projets HIMO). Plusieurs secteurs souvent délaissés par le secteur privé devraient, à cet égard, servir d'incubateurs : la réfection des routes de desserte agricole par des équipes de cantonnement manuel; l'assainissement et le reboisement des villes et cités; le curage des rivières, ruisseaux et caniveaux urbains; le dragage des voies navigables et des ports; la réhabilitation des équipements collectifs ; la construction des bâtiments ; la reforestation des espaces notamment dans les zones soumises à l'érosion; la réhabilitation des périmètres maraîchers autour des grandes agglomérations urbaines, etc. La garantie de la stabilité de l'emploi rémunérateur dans ces secteurs devrait résorber considérablement le chômage qui s'observe aussi bien dans les villes que dans les villages.

Il est de la plus haute importance pour l'Etat d'élaborer, en concertation avec le patronat, les associations civiles et les pouvoirs publics provinciaux et locaux, *une vraie politique nationale de lutte contre le chômage* basée notamment sur ces secteurs. Cette politique devrait inclure des objectifs clairs et chiffrés à court, moyen et long termes. A titre d'exemple, l'Etat devrait être en mesure de déterminer, chaque année, combien d'emplois il compte créer au profit des populations et quels salaires ceux-ci devraient procurer à leurs bénéficiaires. De même, il devrait s'assurer du respect par tous les employeurs – publics et privés - du salaire minimum garanti (SMIG) fixé, du paiement des prestations sociales des travailleurs par ces employeurs et du versement par des salariés des cotisations sociales en vue de leur retraite. C'est un scandale de voir quotidiennement des compatriotes être « employés » par des opérateurs économiques véreux, souvent étrangers, dans des conditions sub-humaines, ne disposant ni de salaire adéquat ni de couverture sociale et médicale digne !

Dans le cadre de cette politique du plein emploi, la *promotion de la classe moyenne nationale* par l'octroi des facilités de crédits (publics et privés) destinés à l'investissement ou à la consommation, aussi bien dans les milieux urbains que ruraux, devrait être l'un des catalyseurs majeurs. L'Etat apportera ici son aide et sa garantie pour le soutien au secteur bancaire dans la poursuite de la politique de l'octroi des crédits.

Toute la politique, en ce domaine, devrait reposer sur la modernisation et l'application effective du code du travail, notamment en re-calibrant les charges sociales du patronat et en garantissant un emploi stable et rémunérateur au travailleur.

Dans le cadre de la prévoyance sociale, renforcer les capacités institutionnelles et humaines de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) pour en faire une caisse de retraite des travailleurs salariés par capitalisation - et pas seulement par cotisation - reste l'un des objectifs majeurs. A côté, la création toute récente d'une caisse nationale de sécurité sociale pour les agents et fonctionnaires de l'Etat (CNSSAP), toutes catégories confondues, est une innovation notable. Alimentée tant par les cotisations de ceux-ci que par les subventions de l'Etat, cette caisse devrait pallier les carences souvent décriées dans le domaine de la prise en charge sociale des travailleurs publics et encourager ceux-ci à une véritable mobilité dans l'emploi jusqu'à leur retraite, et à une retraite honorable.

En somme, un peuple qui ne travaille pas, un peuple sous-employé, est une charge improductive pour l'Etat. Il est de la responsabilité de ceux qui

manipulent les richesses publiques d'offrir au peuple un emploi – et un emploi rémunérateur – afin de permettre à celui-ci non seulement de profiter, mais aussi, de participer au renouvellement de ces richesses. Entre la création d'emplois rémunérateurs et le partage du fruit de la croissance, il y a un cercle vertueux que ne devrait redouter aucun opérateur économique vertueux, au premier rang desquels il y a l'Etat.

Un enseignement de qualité pour tous à moindre frais

L'histoire de certaines nations nous démontre qu'il n'y a pas de développement durable sans une éducation de qualité. Depuis que le Japon nous en a donné l'exemple, il est aujourd'hui établi que l'éducation, dans la mesure où elle améliore les qualités du capital humain, est le premier moteur du développement d'une nation.

Préparer, en concertation avec toutes les parties intéressées, *un plan global du renouveau du système éducatif*, dans le cadre de la loi récemment adoptée, est le premier acte responsable et ordonné à poser par les dirigeants. Ce plan brasserait tout le cycle éducatif, qu'il s'agisse de l'éducation formelle ou non-formelle, de l'enseignement primaire, secondaire ou supérieur, ou encore des écoles « normales » ou techniques et professionnelles. Avec éventuellement le concours de la communauté internationale et de l'UNESCO, ce plan devrait définir clairement les objectifs à atteindre, les étapes à réaliser, les moyens à réunir ainsi que les résultats à atteindre dans le domaine du programme, des infrastructures, des équipements, du personnel et des apprenants.

Le pays a besoin d'un programme d'enseignement dont les matières à apprendre doivent être en adéquation avec ses besoins réels. Ce programme, propre à chaque cycle et à chaque filière d'enseignement, devrait être exécuté par des enseignants compétents et consciencieux, probes et intègres, constamment soumis au contrôle des inspecteurs à tous les niveaux. L'objectif final devrait être celui d'assurer à tous et à toutes une éducation et une formation de qualité. Je ne conçois toujours pas que, alors que la colonie a réussi à le faire, notre pays ne soit pas en mesure de garantir à tout enfant la gratuité de l'enseignement. Pourtant, tel est l'un des vœux majeurs exprimé dans notre Constitution !

Quant aux infrastructures scolaires et universitaires, on ne saurait davantage en démontrer l'importance. Il est nécessaire de poursuivre la politique de construction et de réhabilitation des écoles, centres, instituts et universités dans l'ensemble du pays, de manière à soutenir la capacité d'accueil de ceux-ci et à réduire le taux d'encadrement des apprenants par les enseignants. Bien entendu, ces unités de formation devront être suffisamment équipées en

matériels et en intrants de toutes sortes. L'objectif devrait être celui d'atteindre ou de dépasser les 20% du budget national réservés à l'éducation, tels que préconisés notamment par l'UNESCO.

Pour combattre l'analphabétisme, le gouvernement devrait, non seulement organiser et financer l'enseignement non-formel ; il doit aussi rendre effective la gratuité de l'enseignement primaire, telle que prévue à l'article 43 de la Constitution, et ce sur l'ensemble du territoire national. Il pourrait même envisager, en fonction des moyens disponibles, l'extension de cette gratuité jusqu'à l'enseignement secondaire en vue de réduire le taux d'ignorance et de déperdition scolaire. Au niveau supérieur et universitaire, l'intensification de la politique des bourses d'études en vue d'alléger la charge des parents, grâce au concours des pouvoirs publics et du patronat, permettrait de disposer d'un nombre suffisant de cadres de haut niveau, spécialement orientés vers des secteurs répondant aux besoins de l'économie. Une attention particulière devrait, à cet égard, être accordée aux élèves les plus méritants du secondaire dans la politique d'octroi desdites bourses.

Mais, comment atteindre un enseignement de qualité sans la valorisation de la fonction enseignante ? Si l'une des erreurs du passé a consisté à oublier cette fonction noble, le temps est venu pour sa revalorisation. C'est un « beau métier » ! Cela passe indubitablement par l'amélioration substantielle des conditions de vie et de travail de l'enseignant et par l'organisation de la formation continue, avec un accent mis sur le professionnalisme et la rigueur de l'enseignant. Il est temps que la rémunération de l'enseignant soit calculée non seulement sur la base du « panier de la ménagère », mais également en fonction des charges spécifiques propres au métier (recherches, publications, conférences, encadrements des apprenants...). Dans les milieux ruraux, la création des postes d'enseignants communautaires, pour faciliter le recrutement local d'instituteurs qualifiés au service des enfants et des communautés de base, serait un atout.

A terme, avec une politique volontariste et dynamique, fondée sur des objectifs précis et chiffrés, la République pourrait, en quelques années, rattraper son trop grand retard accumulé dans le secteur. A titre d'exemple, pour une population scolarisable tournant chaque année autour de seize à dix-sept millions d'êtres, tous niveaux d'éducation confondus, il n'est possible d'atteindre, d'année en année, un ratio acceptable entre l'offre publique de l'éducation et les besoins réels de la population qu'en construisant, chaque année, un nombre X de structures éducatives (écoles, centres, instituts, universités). Sans une telle politique, avec des objectifs chiffrés, je ne vois pas comment la RDC pourrait se rattraper et soutenir son développement.

La Santé pour tous à un coût raisonnable

Plus que l'éducation, la santé devrait être le secteur où se reflète, de la manière la plus tangible, la répartition équitable des richesses nationales. Car, vitale, la santé conditionne tout développement humain. On ne voit pas comment une population en mauvaise santé peut travailler ou envoyer ses enfants à l'école. Pionnière en la matière en Afrique subsaharienne au lendemain des indépendances, la RDC est aujourd'hui en queue du peloton ! La dégradation généralisée de son système de santé, illustrée tant par la vétusté et l'insuffisance des infrastructures que par la faible offre de médicaments et la sous-qualification de son personnel, en constitue la cause principale. Que faire ?

Comme dans d'autres secteurs visés plus haut, ici aussi, il faut commencer par mettre immédiatement en chantier, en concertation avec toutes les parties intéressées, *un plan global de renouveau de notre système de santé*, depuis les centres de santé primaires jusqu'aux hôpitaux de référence. Ce plan devrait prévoir notamment la construction, au chef-lieu de chaque province, et ce dans un espace de temps allant de trois à cinq ans, au moins d'un hôpital de référence répondant à tous les standards modernes en matière d'équipement, d'approvisionnement pharmaceutique, de formation du personnel, d'hygiène et de sécurité médicale. Une telle mesure permettrait d'arrêter non seulement l'exode des médecins vers l'étranger, mais aussi la pratique d'évacuation médicale des cadres à l'étranger.

Concomitamment à cela, la réhabilitation des zones de santé primaire au niveau de chaque territoire, notamment en y affectant un personnel de santé de qualité, en y instituant des comités de gestion communautaires et en y créant des dépôts pharmaceutiques abonnés à une centrale d'achat des médicaments, devrait constituer la mesure intermédiaire indispensable pour soulager et guérir les nombreux malades dans les milieux ruraux. Bien entendu, l'objectif final devrait être celui de disposer, à l'échelle de chaque entité de base (secteur, groupement, village), d'au moins une structure de santé viable, capable de prendre en charge ne serait-ce que les soins de santé primaires de la population.

L'idée de la création d'une centrale d'achat des médicaments essentiels génériques (CAMEG) ne devrait pas être prise comme une manière pour l'Etat d'étouffer l'innovation et l'initiative privées. Bien au contraire. Créée et gérée par l'Etat, cette centrale devrait être une sorte de structure de commande publique pour l'approvisionnement, la vérification et la distribution aux structures de santé du pays de tous les médicaments nécessaires de qualité,

accessibles à tous, dans le respect tant de la créativité que de la productivité locales. D'ailleurs, la structure devrait être complétée par le maintien et l'entretien du dépôt central médico-pharmaceutique (DCMP) existant, dans le but d'assurer l'approvisionnement et le réapprovisionnement permanents des structures de santé du pays.

Quant aux structures de santé existantes, dont la plupart date de l'époque coloniale, il faudrait envisager la politique de leur concession progressive aux privés – associations caritatives ou confessions religieuses -. Avec un cahier de charges précis, un contrat d'objectifs et des moyens de subvention revisités chaque année, ces grands hôpitaux de référence, qui ont fait la fierté du pays et le bonheur de milliers de malades, pourraient renaître de leurs cendres.

J'attache beaucoup d'importance à la formation d'un personnel de santé de qualité (médecins, infirmiers, laborantins, sages-femmes...). Je suis convaincu que, dans l'espace de cinq ans, un nombre conséquent de médecins peut être qualitativement formé par l'Etat afin d'être déployés au moins dans chaque zone de santé primaire, jusqu'à atteindre le taux de couverture médicale autorisé, selon les normes de l'Organisation Mondiale de la Santé. Je reste convaincu également que, dans le même espace de temps, d'autres catégories du personnel de santé pourraient, pareillement, être formées. Pour cela, la création, un contrôle et un soutien tous azimuts des structures de formation de ce personnel restent la clé de toute réussite.

Mais, comment améliorer l'offre publique des services de santé sans possibilité d'accès immédiat auxdits services par les malades ! Pour moi, parallèlement aux efforts d'amélioration du pouvoir d'achat de la population, l'Etat devrait soutenir, par des subventions et des aides, la création, entre autres, des *mutuelles de santé*, et ce au moins dans chaque province ou dans chaque regroupement de provinces. Il veillera toutefois à en assurer, sinon la tutelle administrative et financière, à tout le moins un contrôle. L'Etat mettrait en place une telle politique essentiellement pour assurer la *couverture médicale universelle de la population*, avec à la base le principe de l'affiliation obligatoire de toute personne à une mutuelle, qu'elle soit au travail ou au chômage. Ce n'est que de cette manière que l'on pourrait garder la population en bonne santé. Quand cette bataille sociale sera gagnée – ou en voie de l'être – le crédit de l'Etat sera recouvré de lui-même et notre pays ne sera plus la risée du monde. Dans ces conditions, l'on pourra s'attaquer à l'autre front, le front extérieur de notre développement.

Redonner au Congo sa place dans le concert des nations

C'est devenu une lapalissade de dire que la RDC est un pays qui a une grande vocation sous-régionale, régionale et mondiale. Sa position géographique, son poids démographique et ses innombrables ressources naturelles la condamnent à un leadership fort au niveau tant africain que mondial, dont la matérialisation ne dépend que du génie propre de son peuple. Une fois ces atouts valorisés, il va falloir concrètement peser de tout son poids pour que, sur toutes les questions du développement humain, elle pèse dans l'échiquier mondial. Plusieurs axes de son émergence diplomatique peuvent être entrevus.

D'abord et de manière immédiate, il faudra *recentrer et rationaliser tout le réseau diplomatique du pays* afin qu'il soit cohérent, viable, mobilisé, transparent et au service du peuple ainsi que du gouvernement. Pour cela, il faudra commencer par le paiement correct et régulier des rémunérations des diplomates ainsi que par le versement des dotations budgétaires des ambassades et consulats, et soumettre réellement les finances de ces missions diplomatiques au contrôle de la Cour des comptes et de l'Inspection générale des finances. Cela permettra la traçabilité des fonds et leur utilisation judicieuse. Ensuite, dans un esprit de rentabilisation de ces missions, il faudra, outre l'établissement d'un tableau général des propriétés de l'Etat à l'étranger, rationaliser les services de perception des droits et taxes afin que ces missions ne soient pas simplement budgétivores mais qu'elles contribuent également au financement du budget de l'Etat. Dans ce cadre, la décentralisation de la délivrance des passeports et autres documents consulaires serait un premier pas.

L'autre axe important me semble être la mise en place d'une vraie politique mettant l'accent avant tout sur une *diplomatie économique et sociale de développement*, avec moins d'accent sur le politique et l'idéologique. Pour cela, la préoccupation majeure devra être celle de la recherche de partenariats économiques, scientifiques et universitaires sincères et efficaces pour le développement. Cela supposera beaucoup d'actions concrètes, comme les contacts suivis avec des investisseurs privés et le monde universitaire des pays développés, un soutien tous azimuts aux initiatives économiques privées conformes aux objectifs du gouvernement, le soutien aux Congolais de l'étranger également ainsi que la recherche de formations et de stages professionnels pour les jeunes. Dans ce cadre, la relancer de la coopération avec les partenaires traditionnels du pays, comme les Etats-Unis d'Amérique, la France, la Belgique, la Grande Bretagne, le Canada, Union européenne (...), ne devrait pas souffrir d'un état d'esprit rétrograde dissimulant quelques complexes d'ordre politique ou idéologique. Dans le même ordre d'idées, il faudrait renouer un dialogue décomplexé, régulier et constructif avec tous nos

voisins, à savoir : l'Angola, le Burundi, la Centre-Afrique, le Congo, l'Ouganda, le Rwanda, le Sud-Soudan, la Tanzanie et la Zambie, afin de garantir la paix, la sécurité et le développement dans la Région. Il va falloir mettre en place des commissions de règlement amiable des litiges afin de résoudre tous les problèmes frontaliers liés notamment à la problématique des populations immigrées et émigrées, à la question des réfugiés de part et d'autre, à la possibilité de partage des richesses à cheval (Inga, Lac Kivu, Lac Albert, plateau continental...), etc. Des cadres de dialogue et de coopération comme le COMESA, la CEEAC, la CEPGL, la CIRGL et à la SADC sont déjà-là pour faciliter ces échanges. Bref, il faut toujours maintenir une politique d'ouverture envers tous et chacun des pays qui peuvent apporter un plus à notre pays.

Au total, ma vision de l'Homme et du Congolais

L'Etat n'a été imaginé et créé par les hommes que pour servir les hommes. Telle est, en fin de compte, sa finalité. A observer la société mondiale, et particulièrement la nôtre, je trouve que nous allons vers un mur. Pourquoi ? Parce que cette finalité de l'Etat ne semble plus figurer dans la vision de bon nombre de dirigeants. Parce que l'Etat semble être accaparé partout par des minorités et des groupes minoritaires qui n'ont cure de l'intérêt général. Parce que, tout simplement, tout semble être fait presque en dehors de l'homme, de son passé, de son vécu, de son destin.

On a l'impression que l'économie mondiale ne tourne plus que pour les besoins de l'économie. La croissance - nouveau crédo libéral - ne sert plus, en fin de compte, que la croissance, sinon quelques minorités les plus actives et les plus malignes. Sur le plan social, on ne compte plus ceux que l'on pourrait qualifier, à la manière de Frantz Fanon, de « damnés de la terre ». Des individus et des familles ne mangent plus à leur faim, ce malgré d'énormes potentialités des richesses mondiales. Plusieurs personnes souffrent encore, de notre temps, de plusieurs maladies dont certaines sont à peine hors portée des capacités humaines. L'enseignement primaire et l'enseignement secondaires sont dans un état tel que l'enseignement supérieur et universitaire ne sert même plus à rien, pour de milliers de jeunes. Plus aucun homme ne sait dignement s'adonner à quelque loisir. Bref, plus qu'un laissé-pour-compte, l'homme se trouve être actuellement déshumanisé, pour ne pas dire désacralisé !

Ma vision de l'homme est celle d'un chrétien convaincu. Je crois profondément que l'homme est créé à l'image et à la ressemblance de Dieu.

Voilà pourquoi il est la valeur suprême au sein d'un Etat. Voilà pourquoi on doit s'occuper de ses besoins les plus essentiels : la nourriture, le logement, les soins de santé, l'éducation, la mobilité, etc. La RDC est-elle incapable de nourrir suffisamment et de loger décemment son peuple ? Il faut que l'Etat puisse prendre à-bras-le corps l'enseignement primaire et secondaire dans notre pays, comme fit naguère la Colonisation. Aujourd'hui, dans leur pauvreté, les parents ne peuvent plus donner à leurs enfants toutes les chances pour pouvoir faire les études primaires et secondaires de qualité. L'Etat - et c'est son rôle d'après la Constitution - doit prendre en charge ne serait-ce que l'enseignement primaire. Il faut le faire.

Deuxièmement, il ne faut pas faire de distinction entre garçons et filles dans ce processus d'éducation. Les filles ont montré qu'elles ont aussi autant de talents, et parfois même plus que les hommes. Il faut donner à la fille toutes ses chances d'épanouissement et de réussite. Il faut également promouvoir la parité entre homme et femme dans les institutions nationales, comme c'est prévu par la Constitution.

En ce qui concerne cette femme, je dois dire que, pour moi, les sociétés machistes dans le monde sont des sociétés archaïques. C'est le cas dans la Rome antique. C'est aussi le cas dans la majorité de nos coutumes anciennes. Dans la Rome antique, l'homme, dès le départ, avait voulu être le maître. Et il l'était tant effectivement que juridiquement. Dans le Haut-Empire romain, le premier mariage accordait à la femme un statut plutôt inférieur. On l'appelait le *cum manu*, c'est-à-dire le mariage où le consentement de la jeune fille n'était pas requis, comme dans certaines de nos coutumes d'ailleurs. Dans ces sociétés, la femme était entièrement sous l'autorité juridique de son mari. Et puisqu'elle était sous l'autorité de son mari, celui-ci pouvait la répudier sans autre forme de procès, et il suffisait qu'il y ait adultère de la part de cette dernière. Au fur et à mesure de l'évolution des mentalités, le Bas-Empire romain a introduit le mariage *sine manu*, c'est-à-dire celui où le consentement de la jeune fille était, cette fois, requis, avec une certaine autonomie vis-à-vis de son père, au décès de ce dernier. Ce consentement requis a produit une conséquence : alors que dans le mariage *cum manu*, la règle était la répudiation, dans le mariage *sine manu*, la conséquence fut le divorce, fruit de l'autonomie des volontés.

C'est cette forme de mariage qu'a héritée le code Napoléon, avec cependant quelques tares romaines sur le statut de la femme. Sous l'empire de ce code, la femme était toujours considérée comme le « sexe faible » (*imbecilita sexus*) dans plusieurs aspects de la vie conjugale. Pour la protéger un peu plus, notre code, issu du code napoléonien, a quelque peu supprimé tout un tas de motifs

de divorce et a voulu que le divorce ne puisse être prononcé contre la femme qu'en cas d'adultère de cette dernière. Cependant, sur d'autres plans, l'homme a continué à être surprotégé. Il pouvait par exemple transporter le domicile du ménage partout – et la jurisprudence l'a confirmé – c'était toujours perçu comme une manière de protéger la femme.

Aujourd'hui, nous sommes arrivés à une époque où, dans plusieurs sociétés, la femme a pris beaucoup d'importance, et d'abord par le nombre. Certains rapports indiquent que, dans beaucoup de pays, les femmes représentent un peu plus de la moitié de la population. Vrai ou faux, je ne le sais pas. Toujours est-il que si, aujourd'hui, il y avait des élections et que les femmes devaient voter pour d'autres femmes, nous aurions, dans notre pays, un président de la République femme, un premier ministre femme, etc. Mais, hélas, le revers de la médaille c'est que l'ennemi de la femme c'est la femme elle-même ! Le jour où elle prendra conscience de son importance - ne serait-ce que numérique - dans la société, la femme dirigera ce monde.

Nos enfants ont compris cela bien avant nous ; parce qu'ils n'ont pas suivi la même formation à la même époque que nous. A notre époque, on ne nous enseignait pas nécessairement les mêmes valeurs d'égalité qu'aujourd'hui. Les femmes étaient toujours considérées comme inférieures aux hommes. Mais, je crois que c'était une vision erronée. Certes, les femmes - certaines femmes - n'ont pas le même niveau de connaissances que les hommes, que certains hommes. Elles n'ont pas la science et la technologie, comme on dit. Mais, elles ne sont pas pour autant inférieures aux hommes. Nous avons été un des rares pays en Afrique à accuser un grand déficit de cadres en 1960. De 1960 à 1980, on peut dire que nous avons résolu ce déficit, à voir le nombre de cadres universitaires que nous avons formés dans toutes les disciplines du savoir. Malheureusement, comme je l'ai déploré plus haut, l'Etat a abandonné l'enseignement et les enseignants. A cette allure, nous risquons de nouveau de faire appel, comme en 1960, aux étrangers (Haïtiens, Belges, Français, Grecs, Polonais, etc), pour venir prendre la place de nos enseignants. Ce serait un retour à notre moyen-âge ! Voilà pourquoi je plaide pour la centralité de l'homme dans toute action publique.

Un mauvais procès fait à mon action gouvernementale

Au terme de ces propos, je suis conscient que certains pourraient toujours me renvoyer ma propre responsabilité en tant qu'ancien dirigeant. J'ai surtout entendu que, par ma politique d'austérité, j'ai fait exactement le contraire de

ce que je viens d'exposer. Je pense quand-même qu'il s'agit d'un mauvais procès fait à mon action gouvernementale, depuis que l'étiquette d'homme de la rigueur, ami de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international, me colle à la peau. Au fond, qu'est-ce à dire ?

L'homme de la rigueur, ami de la BM et du FMI

Parmi les brocards souvent entendus, on m'accuse d'être un ami de la Banque mondiale et du Fonds monétaire internationale. On se moque même de ma « politique de rigueur ». Dans le contexte de nos pays en voie de développement, peut-on sérieusement se passer de la BM et du FMI ? Cette question mérite d'être posée.

C'est dans la conduite de l'action de mon premier gouvernement que j'entendis pour la première fois ce sobriquet de « l'homme de la rigueur » ainsi que cette accusation d'être « ami de la BM et du FMI ». Au-delà de la critique adressée à ma politique du remboursement de la dette, c'est la place des institutions de Bretton Woods elle-même qui était ainsi posée dans le développement économique des pays en difficulté. Que fallait-il faire ? Si on suivait à la lettre tous les conseils de ces institutions, peut-on s'interroger aujourd'hui, le pays allait-il ou non sortir de l'ornière ? Telle est, en substance, la principale interrogation qui me revient. Et je ne peux pas dire que cette interrogation n'est pas d'actualité.

J'y répondrai tout de suite par la négative. Ce que la BM et le FMI proposaient et proposent encore aujourd'hui à nos Etats, ce sont des recettes mises au point après étude minutieuse de tous les paramètres d'un pays. Paramètres économiques, politiques, sociaux, etc. De ce point de vue, leurs conseils sont utiles. Mais, ce que je peux dire sans crainte de me tromper, c'est ce que, si nous ne suivons pas les conseils de ces institutions, nous ne pourrions pas, à coup sûr, attirer les investisseurs occidentaux. Pourquoi ? Parce que, en réalité, ces deux institutions, étant le produit de l'Occident, ont largement contribué à la re-création de celui-ci après la Deuxième Guerre mondiale. Voilà pourquoi les pays occidentaux trouvent dans les conseils de la BM et du FMI des indicateurs plus ou moins sûrs qui leur permettent d'encourager ou de décourager les investissements de leurs ressortissants dans des pays qui, comme le nôtre, croulent sous le poids de la dette, ont le taux d'inflation le plus élevé, voient les prix des produits et services s'emballer et le pouvoir d'achat des ménages s'amenuiser. Si vous ajoutez à cela aussi les risques politiques et sécuritaires dus à la faiblesse et à l'instabilité chronique de nos institutions, il n'y avait ou il n'y a encore rien à espérer de ces investissements. Il faut donc, à mon avis, d'abord maîtriser tous les paramètres positifs et

négatifs de nos économies nationales et stabiliser la situation politique intérieure avant de rejeter, de manière épidermique, les conseils de la BM et du FMI.

En outre, si nous regardons plus particulièrement la question spécifique de la monnaie (ou des finances en général) - qui est leur domaine privilégié d'intervention - qu'est-ce que cela nous renseigne ? Comme on le sait, la monnaie est le reflet de la santé économique d'un pays. Elle est au cœur de la problématique de la gestion des finances publiques. Il n'existe pas de pays à économie forte sans monnaie forte. Ou plus exactement, il n'y a pas de monnaie forte dans un pays à économie faible. La santé économique d'un pays se reflète donc dans sa monnaie. Le FMI et la BM ne font que nous aider dans ce domaine. Nous ne devons pas les suivre aveuglement, mais, pour refuser de les suivre, assurons-nous que nous avons d'autres recettes. Si j'ai été considéré comme « bon élève » de ces institutions, c'est parce que, précisément, j'avais suivi et appliqué ce qu'elles m'avaient demandé à l'époque. Les institutions n'ont pas d'état d'âme. Si l'on fait bien son travail, on est récompensé. Si on ne le fait pas, on est sanctionné, négativement.

Cependant, il y a ou il y avait dans les politiques publiques de ces institutions un seul regret à exprimer : c'est que, quelque part, l'aspect social de l'ajustement structurel n'avait pas été prévu dans les programmes d'ajustement structurel. Et ceci – je le reconnais - a eu des conséquences néfastes notamment sur la fonction publique, l'éducation et la santé. On a fait partir des gens sans un programme de reconversion ou de réinsertion sociale. Cela est juste et, jusqu'aujourd'hui, j'en souffre. Cependant, à l'époque, pouvais-je faire autrement ? D'ailleurs, le Zaïre était-il seul à subir ces programmes ? Un grand nombre de pays africains, sinon tous, étaient également englués dans les mêmes programmes. Pourquoi donc singulariser le Zaïre ? En outre, c'est surtout aux Institutions de Breton Woods qu'incombe en premier la responsabilité des PAS car ceux-ci n'avaient pas intégré la dimension sociale du problème. Fallait-il attendre des émeutes de pain à Rabat et à Tunis, celles du riz à Dakar et à Tananarive, pour que la BM et le FMI acceptent enfin d'intégrer l'aspect social dans leurs programmes ? En attendant, le mal n'était déjà fait.

Toutefois, en dépit de tout, la question qui mérite d'être posée est plutôt la suivante : dans l'état de leurs économies de l'époque, les Etats africains étaient-ils capables de prendre en charge tous les besoins sociaux de leurs populations ? En d'autres termes, disposaient-ils des ressources budgétaires suffisantes pour ce faire ? Il me semble que non, car, à l'époque, tous froiaient presque la banqueroute : assèchement des ressources budgétaires, absence des

investissements, etc. En l'absence des investissements conséquents, l'on ne pouvait espérer aucune croissance. Or un investisseur est un gibier peureux !

L'investisseur est un gibier peureux

Dans la foulée de la critique du Comité central, on a accusé mon gouvernement d'avoir opéré le transfert net des capitaux via le remboursement de la dette extérieure, et ce, sans contrepartie équivalente notamment en termes d'investissement. Je pense que cette critique ne tenait compte ni du contexte sociopolitique et socioéconomique national de l'époque ni des dispositions psychologiques des investisseurs de l'époque. Avait-on oublié que nous étions les champions des nationalisations et que, parallèlement, nous ne faisons rien en termes d'amélioration de la structure macroéconomique du pays ? Le pays était-il réellement candidat à des investissements étrangers ?

A un moment donné, voulant réduire ses interventions financières, la BM avait considéré qu'il y avait des personnalités politiques et économiques africains qui, à l'extérieur, disposaient des avoirs personnels importants qui pouvaient servir aux économies de leurs pays. Et la BM voulait effectivement les encourager à investir dans leurs pays. Elle a épinglé cependant le problème de la peur d'investir dans les pays africains. Elle a fini par préconiser, en conséquence, qu'elle s'offre elle-même en intermédiaire. Mais malheureusement, ça n'a pas marché. Dans l'intention de la BM, l'idée était que si ces personnalités nationales avaient peur d'investir dans leur pays, notamment à cause de l'effet de la zaïrianisation, elles pouvaient néanmoins investir via la BM. Celle-ci pouvait s'entendre avec ces personnalités pour injecter leur argent dans leur pays sans que le gouvernement de leur pays les identifie. D'expérience, il n'y a eu aucun candidat, du moins pour ce qui concernait le Zaïre.

Je ne dis pas qu'il n'y avait pas de potentiels volontaires. Car, probablement, il y avait effectivement certains compatriotes qui avaient de l'argent à l'extérieur. Je dis simplement que l'investisseur n'a pas de nationalité. On ne peut pas supplier un individu pour venir investir dans son pays, même au travers de la BM. Ce qui manquait à l'époque, c'est, à mon avis, la réunion des conditions nécessaires et suffisantes pour la fructification de l'investissement. Le Président Mobutu lui-même ne cessait d'ailleurs de le dire : « Les Belges savent qu'un franc investi au Congo en rapporterait trois. Mais, ils ne veulent pas venir ! ». Les Zaïrois de l'époque, qui ne manquaient pas d'oreilles, n'ont-ils pas entendu cela ? Pourquoi ne sont-ils pas venus ? C'est parce que – je viens de le dire – les conditions nécessaires et suffisantes pour un investissement productif n'étaient pas réunies. Certes, la BM avait créé un fonds de garantie contre les risques non commerciaux comme la

nationalisation ou les autres risques politiques. Mais, la réalité est que personne ne s'est bousculé au portillon. Ni les nationaux ni, *a fortiori*, les étrangers. Dès lors, où le Comité central allait-il trouver ses investisseurs ?

Bref, l'investisseur étant un gibier peureux, il ne faut jamais négliger le dicton. Cela vaut tout le temps et encore aujourd'hui. Recevant un jour une expatriée chez moi, une amie du Congo, je me suis laissé entendre que, jusqu'à présent, les investisseurs sont toujours frileux pour venir au Congo. Elle m'avait dit que ceux qui investissent à l'Est du pays, par exemple en Ituri dans le secteur pétrolier, la garantie que leur assureur leur a demandée pour venir investir au Congo était quinze fois l'investissement mis en jeu ! Au Katanga, province du cuivre, ces assureurs demandaient jusqu'à cinq fois l'investissement. Dans ces conditions, que font les investisseurs ? Ils investissent vite, cherchent à tirer le plus vite possible les intérêts du capital investi et ne restent là qu'en attendant la survenance du risque. Car celui-ci rapporte, bien évidemment.

Pour attirer les investisseurs non-spéculateurs, il faut arriver à sortir le pays de cette « zone à risque ». Et ceci passe par des mesures qui ne sont pas qu'économiques. A l'occasion de la visite, en 2010, de mon collègue du Sénat belge, Armand De Decker, j'avais tenté de négocier une opportunité, mais cela n'a pas marché. Mon collègue m'avait dit qu'à l'occasion de la célébration du cinquantenaire de l'indépendance de la RDC, la Belgique allait poser un geste fort. Le roi allait venir, il allait prendre la parole et la Belgique allait annoncer son retour au Congo par un apport massif en investissement pour le développement de la RDC. Je suis revenu avec ce message fort et je l'ai transmis à qui de droit. Mon collègue Armand De Decker avait vu aussi le président de la République à ce sujet. Celui-ci a même reçu une trentaine d'hommes d'affaires belges à ce sujet. Quelque chose comme 5 milliards d'euros à négocier dans l'UE étaient-là. Les deux principaux animateurs de ce projet, côté belge, devaient être mon collègue Armand de Decker et Aldo Vastapane. Aujourd'hui, je suis triste de constater que le roi des Belges n'est pas venu et que le projet d'investissement de plus ou moins 5 milliards d'euros n'a même pas pu voir le jour ! Peut-être que l'investissement chinois suffisait et suffit encore au pays !

Le budget, outil indispensable de toute gestion économique

Un autre problème à évoquer c'est la modicité chronique du budget national. Le problème du budget est lié à celui du PIB d'un pays. Le budget n'est que le reflet des richesses d'un pays. Je ne sais pas quelle est la pression fiscale aujourd'hui. On me dit généralement que c'est autour de 16 %. Pour la première fois en 1984, j'avais porté cette pression fiscale à 18 %. Par la suite,

en 1985, je l'ai portée à 20%. Il faut que l'assiette fiscale soit la plus large possible pour espérer une augmentation du budget.

Tous les gouvernements récents ont prétendu vouloir intégrer le secteur informel dans l'économie officielle. Mais, jusqu'à présent, je n'en vois pas les résultats palpables ! Le problème crucial du secteur informel, me semble-t-il, c'est qu'il n'est ni saisissable ni quantifiable. Et pourquoi ? Parce que c'est un secteur qui fuit l'impôt, qui n'aime pas le système bancaire. Comment peut-on le saisir et le quantifier dans ce contexte ? Le secteur informel est ce que l'homme veut sauvegarder à tout prix lorsque tout s'écroule autour de lui. Il est inversement proportionnel aux mesures qui frappent l'impôt d'une façon abusive. Il prend des proportions lorsque l'Etat devient de pression fiscale exagérée. Mais, dans notre pays, ce n'est pas l'assiette de l'impôt qui a explosé. C'est la manière de collecter l'impôt qui est restée artisanale. Il faut informatiser l'ensemble du secteur fiscal : la DGDA, avec ses taxes douanières et les assises ; la DGI, avec tous les impôts directs et indirects ; la DGRAD, avec les taxes administratives, judiciaires, domaniales et de participation, etc. De cette manière, on peut augmenter le budget de l'Etat.

Il faut aussi explorer d'autres assujettis potentiels à l'impôt. Et dans notre pays, il n'y a que ceux qui ont « pignon sur rue » qui paient. Ces paiements, malheureusement aussi, passent souvent par des arrangements. En quelque sorte, les fonctionnaires disent aux assujettis : si vous ne pouvez payer cela, payez ceci. Le problème est donc dans le civisme fiscal ! La contribution des personnes physiques à l'impôt, par exemple, est faible. Comment accroître les ressources de l'impôt sans cet impôt ? D'ailleurs, les ministres du budget qui viennent au Parlement disent toujours que nous sommes autour de cinq milliards de dollars de budget total ! Mais, très souvent, on n'atteint même pas ce montant ; souvent on se limite à la moitié. Or, même dans cette moitié, on compte aussi la contribution de la communauté internationale, souvent de l'ordre de 45 à 48 %. On est donc loin d'une économie prospère en l'absence d'une politique budgétaire à la fois ambitieuse et orthodoxe.

L'économie congolaise est essentiellement extravertie

Au-delà des problèmes budgétaires, notre économie n'entraîne pas le développement du pays parce qu'elle est d'abord et essentiellement extravertie. On ne peut réduire les méfaits de cette extraversion sans l'encouragement, à titre d'exemple, de la petite et moyenne entreprise, de la petite et moyenne industrie. Pour cela, il faut que nos compatriotes puissent être accompagnés par les pouvoirs publics pour qu'ils soient agents du développement. S'agissant du poulet par exemple, on ne peut pas comprendre

qu'il reste aujourd'hui un produit importé. Créer des fermes avicoles dans le pays, est-ce une mer à boire pour un Etat ? Cela ne demande pas beaucoup d'argent ! Mais – je le reconnais - cela demande beaucoup de soins. Parce qu'il suffit qu'il y ait une maladie et tout est exterminé. Il faut aussi de petites et moyennes entreprises parce que ce sont elles qui peuvent permettre ce genre d'élevages dans de bonnes conditions. Si des citoyens de ce pays pouvaient développer, dans les environs de Kinshasa et ailleurs dans l'arrière-pays, quelques fermes bovines, caprines (...), ce pays pouvait se suffire, voire même exporter le surplus.

Quand j'étais Premier ministre, j'avais visité la ferme que les Belges avaient créée à Kasumbalesa pour produire des céréales en faveur du personnel de la Gecamines. C'étaient des hectares et des hectares des terres exploitées ! Un million de FB y étaient investis, avec tous les équipements voulus, y compris des maisons d'hébergement du personnel expatrié. Arrivé dans cette ferme, j'ai presque fondu en larmes à cause de l'utilisation abusive des herbicides. Et comme il fallait s'y attendre, la nature n'a pas supporté la limite. Plusieurs hectares de maïs, par exemple, ont été mangés par des herbes ! J'ai essayé d'aider à la relance de cette ferme, mais je ne sais pas aujourd'hui ce qu'elle est devenue.

Ceux qui ont réussi dans la production des céréales, me semble-t-il, ce sont les Zimbabwéens. Ce peuple frère est arrivé, par exemple, à transformer son maïs en produits finis comme les popcorn, les cornflex... Moi je suis arrivé dans ce pays en 89 dans le cadre d'une conférence des pays non-alignés. Tout ce qui était servi à table était du produit local ! Evidemment, les Zimbabwéens ont été accompagnés par des colons, on peut le dire. Cela est vrai. Nous n'avons plus ces colons certes, mais, en ce qui nous concerne, nous pouvons faire des joint-ventures avec ceux qui possèdent des capitaux ! Ces derniers - qu'ils soient européens, américains, asiatiques ou africains - nous apportent des capitaux frais et leur savoir-faire, et nous apportons nos terres, nos forêts, nos bras et nos têtes. Ce n'est que dans ce mariage que nous pouvons faire décoller les secteurs de l'économie de notre pays. C'est également par ce genre d'activités que nous pouvons contribuer à la réduction du degré d'extraversion de l'économie de notre pays.

L'économie congolaise est essentiellement dépendante du secteur minier

Une autre tare de notre économie, c'est que nous aimons beaucoup son secteur minier. Certes, nous avons un secteur minier riche qui a attiré et attire encore. C'est peut-être plus facile de créer des richesses tout de suite avec ce secteur, grâce à la haute valeur marchande de nos matières précieuses. Mais, avant

l'indépendance, notre économie ne dépendait pas entièrement du secteur minier ! Qui oublie que nous étions l'un des plus grands producteurs notamment du café, du thé, de l'huile de palme, du coton (...) !. Le Congolais sait-il qu'au 30 juin 1960, son pays était, avant même la Malaisie aujourd'hui, le premier exportateur de l'huile de palme ? Nous en produisions jusqu'à 600.000 tonnes l'an ! Aujourd'hui, la Malaisie - qui en était à 300.000 environ il y a peu - en exporte jusqu'à 3 millions, me dit-on. Le thé, l'huile palmiste, nous exportions tout ça ! Où est-ce que tout cela est allé ? Qu'a-t-on fait de notre cacao ? Nous avons même exporté énormément du latex, grâce à notre caoutchouc. Qu'est ce qu'on en a fait ? Il me semble qu'il faut reprendre avec toutes ces cultures. Ainsi le secteur agricole de notre pays - qui est un secteur pérenne – pourrait soutenir le développement national. Celui-ci ne peut pas être laissé à la seule charge du secteur minier.

Pour cela, nous devons créer des conditions institutionnelles nécessaires et suffisantes pour permettre et attirer les investissements dans le secteur agricole. Par exemple, aujourd'hui, tout le monde veut venir investir dans le secteur minier. Mais, d'après ce qu'on me dit, il semble que des revisitations multiples des quotas découragent ! Les ambassadeurs nous le reprochent tous les jours. Pourquoi avons-nous abandonné le secteur agricole de notre économie ? Ne voyons-nous pas des pays sans mines se développer ? Moi, je suis allé au Mozambique au moins par deux fois. D'abord comme Premier Commissaire d'Etat, parce que le Président Mobutu caressait, déjà à l'époque, l'idée d'adhérer à la SADC. Pour cela, je suis allé voir le Président Samora Machel. La seconde fois, j'y suis retourné précisément aux obsèques du Président Samora Machel. Tenez ! Quand je suis arrivé à Maputo, il n'y avait rien. Pas d'hôtel, pas de restaurant digne. On m'avait logé dans une maison d'hôte. A l'arrivée, on m'a servi un morceau de chaire boucanée ; le soir, la même chaire et le lendemain, avant de partir, la même chaire !

Mais, quand je suis revenu à Maputo à l'occasion de l'investiture du Président Chisano, lors de son premier mandat, que n'ai-je pas vu ? On m'a logé dans un hôtel quatre étoiles. C'était un ancien hôtel portugais rénové. J'ai assisté au défilé d'une nouvelle armée, composée de 500 hommes, la *Renamo* et le *Frelimo* ayant décliné l'offre d'y faire partie compte tenu des conditions de rémunération. Aujourd'hui, allez voir le Mozambique ! C'est presque l'eldorado. Pourquoi ? Parce que tous les colons blancs que le Président Mugabe a mis dehors au Zimbabwe sont allés investir au Mozambique, et principalement dans le secteur agricole ! Aujourd'hui, le Mozambique n'a presque plus de problèmes alimentaires qu'il connaissait à l'époque ! Pourquoi ? C'est grâce à l'agriculture.

Ce qui nous manque c'est une volonté politique bien déterminée. Il ne suffit pas de dire qu'on va diversifier l'économie. Il faut faire ce que l'on dit. Tout gouvernement est jugé d'abord par sa capacité de nourrir son peuple, ensuite par sa capacité de l'éduquer, de le soigner. C'est toute l'utilité du secteur social dans l'économie d'un pays.

Le secteur social, orphelin des politiques d'ajustement structurel

Il est vrai que, durant mon premier mandat à la tête du gouvernement, à cause de la politique d'ajustement structurel, le secteur social avait pris un coup. Mais, quand on parle du secteur social, il faut citer tout spécialement l'éducation et la santé. Certes, c'est sous mon mandat que la bourse d'études a été voulue sélective, que les réfectoires ont été supprimés dans les campus, que les transports ont été rationalisés. Mais, comme je l'ai dit, ce fut la règle générale en Afrique. En réalité, pourquoi ai-je supprimé tout cela, et ce malgré la demande notamment de Mgr Luc Gillon, recteur de l'Université Lovanium ? Je ne l'ai pas fait parce que je ne voulais pas que nos enfants aillent à l'Université. Je l'ai fait parce que, en ce qui concerne le transport par exemple, à cette époque, l'offre du transport n'était ni suffisante ni de qualité. Chaque jour, on voyait les étudiants bombés partout dans les bus ! Et, en cas de panne, cela créait des troubles à l'ordre public. Chaque jour, on connaissait des cas de « réquisitionnement » des véhicules privés par les étudiants. Le gouvernement a estimé, à l'époque, qu'il fallait faire autrement. Il n'a pas privé les étudiants des moyens de transport pour aller dans leurs campus, mais il a remplacé la politique des bus propres à l'Université par le système d'abonnement dans des transports en commun.

En ce qui concerne les réfectoires, à un moment donné, sous le recteur Lokwa, l'étudiant n'était plus content de ce qu'on lui servait au réfectoire. Face aux récriminations des étudiants, le Président Mobutu et maman Bobi ont pris un malin plaisir de se répartir les charges pour nourrir les étudiants. Tel mois, c'est le président qui offrait le menu ; tel autre, ce devait être « mama présidente ». Mais tout cela ne se faisait pas sur leurs proches ! C'était à charge du Trésor. Et mon gouvernement n'avait plus de ressources suffisantes pour continuer à supporter une telle charge. Et compte tenu de ce que le gouvernement payait beaucoup d'argent pour cette restauration, sur proposition du Ministre Sampassa, il a décidé carrément de supprimer les réfectoires, d'autant plus raisonnablement que cela devenait un fardeau pour un pays à économie croûlante.

En vérité, quand l'Université fonctionnait bien, à l'époque de Mgr Gillon et du Chanoine Plevoets notamment, elle pouvait se suffire à elle-même,

d'autant plus que, en tant qu'établissement public émergeant au budget annexe, elle avait des recettes propres qu'elle utilisait localement. Et puis, elle bénéficiait aussi de tant de subsides de l'Etat que d'apport de partenaires étrangers. A cette époque, toutes les universités du pays étaient plus ou moins bien tenues. Les bibliothèques étaient fournies et à jour. On y trouvait des ouvrages de base, des ouvrages spécialisés, des revues scientifiques. Les finances d'une université pouvaient lui permettre certains types de dépenses qui ne devaient nécessairement pas relever du budget général. Depuis, il n'y a plus rien de tel. Même les ouvrages qui étaient là, chacun en a fait son affaire personnelle. La dissection, qui est une partie de la recherche appliquée, n'est plus. Nos médecins ne font plus de la dissection. De quelle recherche parle-t-on alors ? Il faut recommencer à zéro, si nous voulons une université digne de ce nom.

Quant à la santé, je me souviens que, dès mon jeune âge jusqu'à la fin de mon humanité, les soins de santé étaient gratuits. Si les Belges l'ont réussi, pourquoi pas nous ? Si nous voulons le développement de ce pays, l'artisan de ce développement, c'est-à-dire l'homme, doit être en bonne santé. Nous devons, à cet égard, nous inspirer de la politique sociale des anciennes sociétés à charte. A chaque camp appartenaient une école, un dispensaire ! C'est ce que j'ai toujours répété aux investisseurs qui venaient chez nous : prendre un secteur dans une ou quelques provinces et y investir. On ne peut pas faire la coopération en saupoudrant les investissements. Nous voulions que des zones de santé primaire puissent s'étendre dans tout le pays, de manière que leurs bénéficiaires, au départ aidés par le gouvernement, puissent se prendre en charge avant de prendre, eux-mêmes, soin de ces zones de santé primaire. Il avait été prévu que l'an 2000 serait l'année où tout le déploiement de ces zones devait se terminer. Mais, il faut l'avouer, on a échoué dans ce domaine. Toute cette politique a été démantelée. Je dis toujours que faire et défaire c'est peut-être une manière de travailler, mais c'est une manière qui ne peut avancer un pays. Il est bien commode de critiquer les autres, mais il n'est pas facile de se regarder soi-même dans les yeux.

Mon premier gouvernement a peut-être failli sur le plan social, mais c'est juger son action d'hier avec les outils d'analyse économique d'aujourd'hui. C'est surtout refuser de placer son action au cœur de toute l'histoire économique du pays, depuis que nous avons pris ses rênes. Il n'empêche que j'ai fait ma part ; il appartient aux générations futures, surtout à la jeunesse de ce pays, de me compléter. Ainsi tourne la roue de l'histoire. Ainsi veut le destin.

Epilogue

Dans le gouvernement des hommes et des structures, j'ai appris à appliquer une méthode qui m'est chère et qui se résume en trois verbes d'action :
« **Faire-faire – Ne pas faire – Ne pas laisser-faire** ».

« *Faire-faire* » induit le principe de la délégation. Ce principe permet de se faire représenter, dans l'action publique, chaque fois par quelqu'un d'autre, un autre responsable qui agit alors en votre nom et pour votre compte.

« *Ne pas faire* » suppose le principe de subsidiarité. C'est le principe qui permet, dans la suite logique du premier, de laisser un pouvoir de décision aux responsables inférieurs et de ne pas se substituer à eux dans l'exercice de leurs compétences. Il permet ainsi un partage des responsabilités qui ne nuit ni à la collaboration fonctionnelle ni à l'autorité hiérarchique.

« *Ne pas laisser-faire* » suggère l'idée de l'évaluation, le principe du contrôle. C'est le principe qui permet de se rendre compte de l'état de fonctionnement réel du service. Ce contrôle peut être *a priori* ou *a posteriori*. Mais, il est plus préférable, dans la cohérence de tous les principes, de recourir le plus fréquemment à la dernière qu'à la première de ses deux formes.

Appliquée dans sa cohérence interne, cette méthode comporte une vertu intrinsèque et révèle un secret. C'est qu'on peut toujours être combattu, mais on ne sera jamais abattu.

Au terme de mes Mémoires, je ne peux faire de la casuistique. J'ai toujours considéré que le pays peut désespérer, mais pas l'homme. Parce que le jour où l'homme désespère, le pays disparaît. Le destin, il faut l'aider. Et l'homme politique ne meurt que s'il meurt cliniquement. Mon secret, c'est que je considère que personne ne peut échapper à l'adversité. Mais, c'est le combat des autres qui assagit. Dans ce combat, on peut essayer des échecs. On peut aussi remporter des succès. L'échec stimule ; la réussite endort.

Depuis 1958-59, j'ai appris à commander. Cela fait près de 60 ans de gouvernement des hommes, du pays et des biens. L'homme ! Je le connais sous toutes coutures. Le pays ! Je le connais dans toutes ses parties. Les biens ! Ce n'est pas fort. Ma passion est d'avoir servi mon pays en toute conscience. Mon espoir est que la jeunesse soit animée de la même passion pour le servir davantage, au besoin, au-delà de ma faible altérité. Ainsi se réalisera leur propre destin.

Chronologie

- 22 mai 1935** **Naissance à Libenge (ancienne Province de l'Equateur)**
- Sept. 1941 Début de la scolarité à l'Ecole primaire de Libenge, sous la protection bienveillante de son grand-père, le Sergent Kengo
- Juillet 1942 Avec sa grand-mère, Hilda Asimini, départ pour Coquilhatville et poursuite de la scolarité au « Groupe scolaire »
- 1943 Interruption de la scolarité au « Groupe scolaire » de Coquilhatville et départ pour Monkoto, accompagné de sa Mère, Claire Mukanda, et de son père nourricier, Louis Walala
- 1943-1947 « Ecole buissonnière » à Monkoto où, avec des condisciples, il réussit des années sans passer de classe, l'école de la plantation n'étant pas en progression
- 1947 Retour à Coquilhatville où, sous la protection de sa grand-mère et l'aide du Frère Warnotte, il poursuit ses études primaires et secondaires au « Groupe scolaire »
- 1947-1952 Sert comme enfant de chœur (acolyte) à la messe des élèves, puis à la messe des adultes à la Paroisse Saint Antoine de Coquilhatville
- Juillet 1952** **Décroche son certificat d'études primaires au « Groupe Scolaire » de Coquilhatville**

- 1952-1958 Poursuit ses études secondaires au « Groupe scolaire » et sert comme garçon de chœur (acolyte et sacristain) aux deux Paroisses de Bakusu et de Saint Antoine de Coquilhatville
- 1953 Fait la connaissance de l'élève Joseph-Désiré Mobutu au « Groupe scolaire » de Coquilhatville
- Juil.-août 56 Vacances scolaires et premier voyage à Léopoldville. Premiers contacts avec Mlle Eliane, sa future fiancée et épouse.
- 18 juin 1958 **Décroche son diplôme de fin d'études secondaires au « Groupe scolaire » de Coquilhatville et part définitivement pour Léopoldville**
- 5-6 déc. 1958 Mariage civil et religieux avec Mlle Eliane. Installation définitive à Léopoldville
- Janvier 1959 Fait un concours de recrutement et est engagé comme commis au parquet de district de Léopoldville
- Juillet 1960 Est commissionné secrétaire titulaire du parquet de district de Léopoldville
- 14 oct. 1960 Est nommé Substitut du Procureur de la République près le Tribunal de district de Léopoldville
- 1961 Fréquente l'École nationale de droit et d'administration à Léopoldville et y décroche un diplôme d'études judiciaires. La même année, suit un cycle de formation en criminologie au Palais de justice de Bruxelles (Belgique), où il s'y rend pour la première fois

- 6 juin 1961 Nommé Substitut du Procureur général près la Cour d'Appel de Léopoldville, est désigné, la même année, membre de la Commission mixte d'enquête sur les incidents de Kindu et de Kongolo
- Juin-oct. 62 Obtient une bourse d'études, sollicite une mise en disponibilité et s'envole, pour la deuxième fois, pour la Belgique où il prend une inscription à l'Université libre de Bruxelles. Durant ses études, il est président du Comité directeur de l'Union des étudiants catholiques (et chrétiens) africains
- Juillet 1967 Obtient un diplôme de doctorat en droit et une licence spéciale en droit maritime, aérien et des espaces, à l'Université Libre de Bruxelles**
- Sept. 1967 De retour au pays, est engagé comme Conseiller au Collège juridique, administratif et politique du Cabinet du Président de la République
- 11 avril 1968 Quitte le Cabinet du président de la République pour être nommé Procureur général près la Cour d'appel de Léopoldville
- 14 août 1968 Est promu Procureur général de la République, fonctions qu'il exercera pendant 10 ans**
- 1968-1971 Dispense les cours de processus judiciaire et de procédure civile à l'Ecole supérieure de commerce (plus tard, Institut supérieur de commerce) et est nommé chargé des mêmes cours à l'Université Lovanium
- A la suite des réformes politiques et constitutionnelles, est désigné Président du Conseil judiciaire, y cumule les fonctions de ministre de la Justice et exerce une partie des attributions du Président de la Cour suprême de Justice relative à l'organisation interne des cours, tribunaux et parquets**

- 1972-1978 Comme Président du Conseil judiciaire, entre dans les structures politiques du MPR-parti-Etat, notamment en qualité de membre du Bureau politique et du Comité central
- 1978-1979 Renonce à sa charge d'enseignant à l'Université de Kinshasa
- 18 janvier 80 A la suite des commérages et intrigues politiques, est déchargé de ses fonctions de Procureur général de la République, Président du Conseil judiciaire
- 1^{er} sept. 1980 Après quelques mois de « mise au garage », est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Zaïre près les trois monarchies du « Benelux » (Belgique, Hollande et Luxembourg), avec résidence à Bruxelles
- 1^{er} nov. 1982 Rappelé au pays, est nommé, pour la première fois, Premier Commissaire d'Etat (Premier ministre)**
- Janv.-avril 82 Négocie et conclut avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international des accords de stabilisation et de relance économique qui, dans le cadre des « politiques d'ajustement structurel », permettront au Zaïre de rééchelonner et de rembourser une bonne partie de sa dette extérieure
- 14 août 1985 Organise, avec son gouvernement, l'accueil et la réception du Pape Jean-Paul II, à l'occasion de sa seconde visite au Zaïre pour la béatification de la Sœur Anuarite Nengapeta
- 31 oct. 1986 A la suite de la reprise de la fonction de Premier ministre par le Président Mobutu, est nommé Commissaire d'Etat (ministre) aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale. Le Président Mobutu confiera à un de ses proches que Kengo ne l'aide pas dans la direction du gouvernement

- Janvier 1987** Est nommé **Président de la Cour des comptes**, chargé de l'installation de cette structure longtemps prévue dans la Constitution mais jamais installée
- 25 nov. 1988** Est de nouveau nommé **Premier Commissaire d'Etat (Premier ministre) de la République du Zaïre**
- Août 1989 Contribue au règlement de la « crise belgo-zaïroise » en prenant une large part dans la négociation et la signature des « accords de Rabbat »
- 31 déc. 1989 Conseille au Président Mobutu de désormais tenir compte de la « chute du mur de Berlin » dans ses discours et actions publiques
- 25 avril 1990 Est déchargé de ses fonctions de Premier Commissaire d'Etat à la suite du « discours du 24 avril » annonçant de grandes réformes politiques et démocratiques
- 27 mars 1991 Avec un groupe d'amis et d'anciens collaborateurs, crée sa propre formation politique, l'*Union des Démocrates Indépendants* (UDI), parti membre de l'*Union sacrée de l'opposition radicale* (USORAL)
- 7 août 1991 Participe à l'ouverture de la Conférence nationale souveraine en qualité d'« invité » (ancien Premier ministre). Son parti y prendra part dans les rangs de l'opposition
- 16 fév. 1992 Encourage les militants de son parti à prendre part à la « marche de l'espoir » pour la rouverture des travaux de la Conférence nationale « fermée avec force » par le Premier ministre Nguz-a-Karl'Ibond
- 15 août 1992 Participe, au sein de la Conférence nationale souveraine, à l'élection du Premier ministre Etienne Tshisekedi wa Mulumba

- Déc. 1993 Son parti, l'UDI, suggère l'idée d'un dialogue entre l'Union sacrée de l'opposition radicale (USORAL) et les Forces politiques du conclave (FPC) afin de mettre fin au dédoublement constitutionnel et institutionnel créé à la suite du rejet des actes de la Conférence nationale souveraine et de la révocation du Premier ministre Etienne Tshisekedi par le Président Mobutu
- Mars-avril 1994 L'UDI prend part aux « Concertations du Palais du peuple » et signe l'accord politique qui en sera issu ainsi que le projet du nouvel Acte constitutionnel de la transition
- 14 juin 1994 Est élu Premier ministre de la transition par le Haut-Conseil de la République-Parlement de transition**, en remplacement, d'une part, d'Etienne Tshisekedi wa Mulumba (Premier ministre de l'Opposition issu de la Conférence nationale souveraine) et, d'autre part, de Faustin Birindwa (Premier ministre de l'Opposition soutenu par le Pouvoir)
- Juillet 1994 Effectue une visite de travail à l'Est du pays où, à partir de Goma, il déclare vouloir rapatrier, de gré ou de force, les réfugiés rwandais, dont la présence est devenue encombrante et dangereuse pour la sécurité du pays
- 29 juin 1995 Son gouvernement obtient la prolongation de deux ans de la période de transition par le HCR-PT afin de mieux préparer les élections générales
- Octobre 1996 Déclenchement de la « guerre de l'Est », menée par l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération, AFDL en sigle
- 18 décembre 1996 Obtient la nomination du Général Mahele en qualité de chef d'Etat-major général des Forces armées, avec pouvoir de commandement sur la Division spéciale présidentielle
- 20 décembre 1996 Est reconduit au poste de Premier ministre après une certaine période de faux espoirs dans les rangs de l'UDPS

- 24 mars 1997** Dépose sa démission au poste de **Premier ministre**, après l'adoption controversée, une semaine plutôt par le HCR-PT, d'une « motion de censure » initiée par le Conseiller de la République Bongombe Bohulu, son ancien Vice-ministre limogé
- 12 avril 1997 Fait la remise et reprise avec le nouveau Premier ministre, le Général Likulia, nommé en remplacement d'Etienne Tshisekedi wa Mulumba, entretemps nommé et révoqué par le Président Mobutu. Départ en congé en Europe
- Mars 2003 Retour au pays après un « exil forcé », suite à la prise du pouvoir, en mai 1997, de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération
- 30 juillet 2006 A la première élection présidentielle pluraliste du pays, appelle à voter pour le candidat Jean-Pierre Bemba, challenger de Joseph Kabila, arrivés tous les deux au second tour
- 19 janvier 2007 A l'Assemblée provinciale de l'Equateur, est élu sénateur pour le compte de la province constitutionnelle du Nord-Ubangi
- 11 mai 2007** **Est élu Président du Sénat**
- 27 mai 2007 Dans son discours d'investiture comme président du Sénat, déclare qu'il n'est pas élu Vice-président de la République avec droit de succession ; ce qui contribua, d'une certaine manière, à apaiser les esprits et à s'attirer timidement la confiance du Président Kabila
- 15 janvier 2015 Alors que la tension politique est à son comble suite à l'enlèvement du processus électoral, ponctué par des soupçons de tentatives de révision constitutionnelle dans la perspective d'un « troisième mandat » pour le Président Joseph Kabila, fait un appel direct au calme à la population, y compris en lingala, et réussit à faire baisser la tension

6 avril 2019 Fait la remise et reprise avec le Bureau provisoire du nouveau Sénat, dirigé par le Doyen d'âge, le Sénateur Léon Mamboleo. Prend congé de la vie politique.

Par Paul-gaspard Ngondankoy Nkoy-ea-Loongya

Professeur à l'Université de Kinshasa

Ancien Vice-doyen chargé de l'Enseignement

Ancien Coordonnateur du Secrétariat Technique près le Bureau du Sénat

*Ancien Coordonnateur adjoint du Secrétariat Technique des Concertations
nationales*



Ma mère, Claire Mukanda Kes.



Avec Lando Philippe, le futur « Rossignol » du Congo



Mariage, le samedi 6 décembre 1959, en l'Eglise Saint-Pie X
de Ngiri-Ngiri à Léopoldville



Lors d'une cérémonie solennelle à la Cour suprême de Justice



A 80 ans de naissance, mon mariage n'a pris ni tache ni ride



Mes petites-filles



Mes petits-fils



L'ensemble de la tribu : parents, enfants et petits-enfants



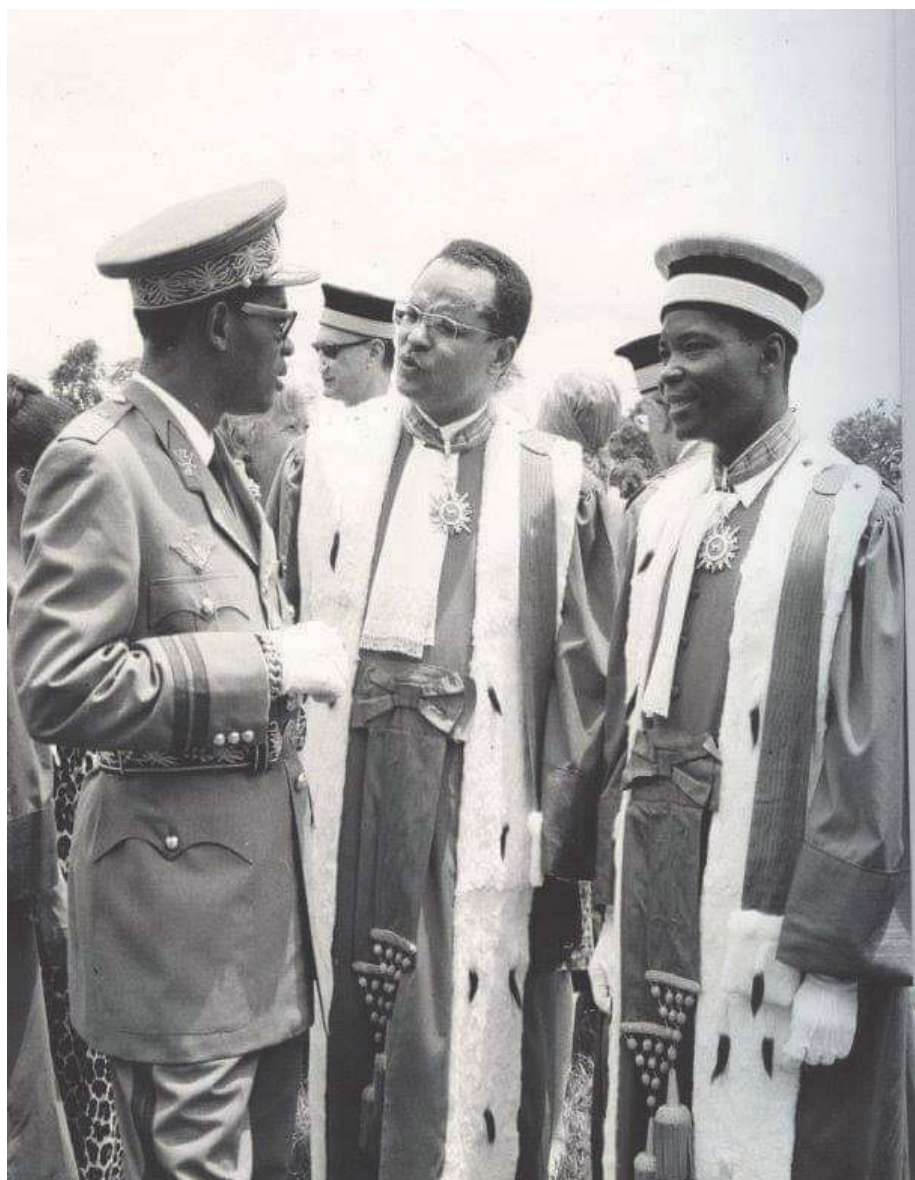
Avec le Pape François, à l'occasion de ma visite familiale au Vatican



Ma visite familiale au Pape François, au Vatican



Procureur général de la République



En pleine conversation avec le Président Mobutu (à gauche), Marcel Lihau, Président de la Cour suprême de Justice (à droite) et moi, Procureur général de la République (au centre)



Procureur général de la République, aux côtés notamment du citoyen
Konde Vila Kikanda, gouverneur de la ville de Kinshasa, attendant
d'accueillir le Président de la République



Premier Commissaire d'Etat (1988-1990), en compagnie de David Mutamba
(à gauche), mon Directeur de cabinet



Au Haut-Conseil de la République-Parlement de Transition pour l'investiture
de mon troisième gouvernement (juin 1994)



Premier ministre (1994-1997)



Premier ministre (1994-1997), en compagnie de mon ami de toujours, Seti Yale, le discret Conseiller spécial du chef de l'Etat en matière de sécurité



Avec les citoyens Mokolo wa Mpombo, Commissaire d'Etat aux Transports et communications, et Seti Yale, Conseiller spécial du chef de l'Etat en matière de sécurité



Avec les cadres de l'UDI (Union des Démocrates Indépendants), mon parti



Les cadres de l'UDI (Union des Démocrates Indépendants).
On reconnaît notamment, de gauche à droite, Edouard Mambu-ma-Khenzu
(Vice-président) et Alexis Thambwe Mwamba (Président)



Premier ministre lors de mon troisième mandat (1994-1997), je reçois, en présence du Conseiller spécial du chef de l'Etat en matière de sécurité, Tshimbombo Mukuna, un rapport du chef d'Etat-major général des Forces armées zaïroises, le général Mahele Lieko Bokungu



Les anciens Premiers ministres, invités de la Conférence nationale souveraine, Vincent-de-Paul Lunda Bululu (à gauche), Evariste Mabi Mulumba (au centre) et moi.



A la Conférence nationale, une vue avec l'ancien Premier ministre Joseph N'Singa Udjuu



Un entretien à bâtons rompus avec le professeur Marcel Lihau dans la salle des congrès du palais du peuple, à l'occasion des travaux de la Conférence nationale souveraine



Quatre anciens Premiers ministres : André Bo-boliko Lokonga (à l'extrême gauche), Léon Kengo wa Dondo (au centre-gauche), Joseph N'Singa Uduu (au centre-droit) et Evariste Mabi Mulumba (à l'extrême droite)



Avec Me Mukendi wa Mulumba, bâtonnier national



Marco Banguli, Edouard Mokolo wa Mpombo
et Max Munga Mibindo, amis de J. N. N.
l'entourant pour lui témoigner leur sympathie

De gauche à droite derrière moi, Marco Banguli, Edouard Mokolo wa Mpombo et Max Munga Mobindo.



Avec mon ami Georges Arthur Forrest, homme d'affaires



Une vue de la salle des réunions de l'Assemblée plénière du Sénat



Le Bureau du Sénat élu le 11 mai 2007. De gauche à droite : Hon. Léon Kengo wa Dondo (Président), Hon. Edouard Mokolo wa Mpombo (1er Vice-président), Hon. Mario Philippe Losembe Batwanyile (2ème Vice-président), Hon. Modeste Mutinga Mutuishayi (Rapporteur), Hon. Jean-Pierre Lola Kisanga (Rapporteur adjoint), Hon. Jean Philibert Mabaya Gizi Amine (Questeur) et Hon. Ignace Ndebo Akanda (Questeur adjoint).



Avec Franck Mwe Di Malila, mon chargé de mission au Sénat



Au perchoir du Sénat





En présence de mon collègue de l'Assemblée nationale, Hon. Aubin Minaku Ndjalandjoko, le Premier ministre Augustin Matata Ponyo me présentant ses civilités



Arrivée au palais du peuple pour assister au discours de son mari,
j'accueille Madame Olive Lembe Kabila, épouse du chef de l'Etat
Joseph Kabila Kabange



Avec mon collègue Président de l'Assemblée nationale,
l'Honorable Aubin Minaku Ndjalandjoko



Passage en revue des troupes de la Police provinciale de Kinshasa, avant le discours d'ouverture d'une session du Sénat



Avec le Secrétaire général des Nations Unies, M. Ban Ki Moon, en visite de travail à Kinshasa



Avec l'Honorable Thomas Luhaka Losendjola, ancien Président
de l'Assemblée nationale de la transition (2006).
Derrière Hon. Eve Bazaiba, sénatrice



Avec l'Honorable Vital Kamerhe, Président de l'Assemblée nationale
de la 1ère législature de la IIIème République (2006-2009)



Avec mon collègue Evariste Boshab Mabudj, président de l'Assemblée nationale (à gauche), raccompagnant le Président de la République (au milieu)



Autour du Président burundais, Pierre Nkurunziza (au centre), avec les présidents des Chambres parlementaires des pays de la CIRGL, réunis à Bujumbura (2013)



Avec le Président du Sénat de la Jamahiriya arabe libyenne (2010)



Avec le Président du Sénat français, Christian Poncelet, à l'occasion de ma première visite officielle en France, septembre 2008. Derrière, l'on aperçoit le Sénateur Vincent-de-Paul Lunda Bululu, ancien Premier ministre.



Au Parlement belge, reçu par les Députés François-Xavier De Donnea (à gauche) et par Herman De Croo (à droite)









Avec le Président de la République, Joseph Kabila Kabange,
au sortir d'un congrès au palais du peuple



Avec Paul Kagame, Président de la République du Rwanda



Avec Thabo Mbeki, ancien Président de la République d’Afrique du Sud



Avec Mouammar Kadhafi, ancien Président libyen



Autour du leader libyen, ma délégation composée des Sénateurs Kaniki (extrême gauche), Kalamba (droite du Président) et Ntibasima (ma gauche), du Conseiller Muke (gauche de Ntibasima) et de mon Secrétaire particulier Damien Bafomba (extrême droite).



Sortie officielle de mon parti, l'Union des Forces du Changement (UFC),
au stade des martyrs



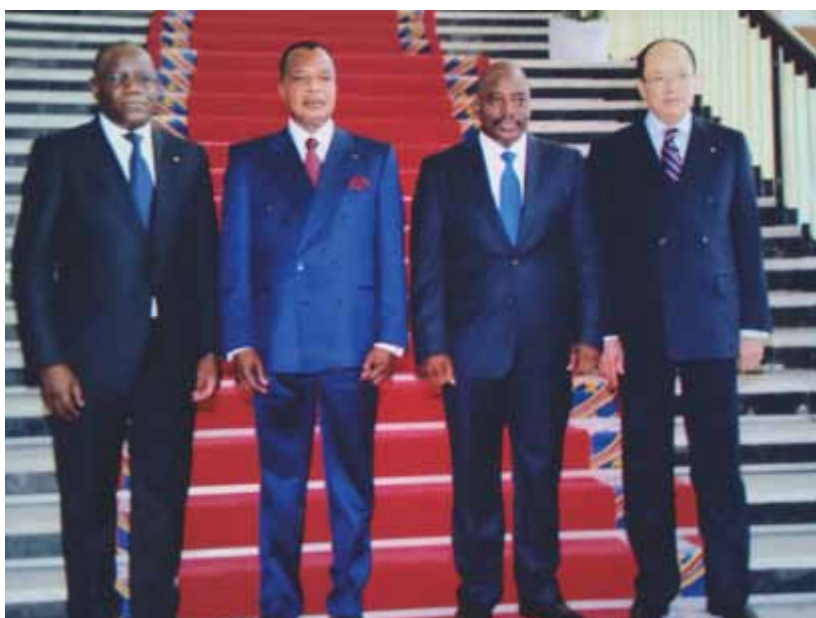
Président de l'UFC (Union des Forces du Changement), je me porte candidat
à l'élection présidentielle du 21 novembre 2011



Je pose mon devoir citoyen lors des élections présidentielle
et législatives de 2011



Les Présidents Denis Sassou Nguesso de la République du Congo (extrême gauche) et Joseph Kabila de la République Démocratique du Congo (au centre) félicitant le Présidium des Concertations nationales





La dernière composition du Bureau du Sénat au 15 décembre 2016. De gauche à droite : Hon. Moïse Nyarugabo Muhizi (Rapporteur adjoint), Hon. Flore Musendu Flungu (Rapporteur), Hon. Edouard Mokolo wa Mpombo (1er Vice-président), Hon. Mario Philippe Losembe Batwanyele (IIème Vice-président), Hon. Jean Philibert Mabaya Gizi Amine (Questeur) et Hon. Ignace Ndebo Akanda (Questeur Adjoint).

Table des matières

Préface	11
Avant-propos	15
1 Un jour, une naissance, une famille.....	19
2 Aux études, de vocation plutôt tardive	37
3 La descente à « Léo », le mariage, les enfants.....	59
4 Les débuts d'une carrière passionnante au service de l'Etat.....	69
5 Les études universitaires à Bruxelles.....	73
6 A l'ombre du Président Mobutu, on est toujours conseiller	79
7 Un procureur général répressif mais pédagogique.....	81
8 Savoir arrondir les angles en diplomatie.....	121
9 Et de un : Citoyen Premier Commissaire d'Etat	129
10 Ephémère Ministre des Affaires étrangères et Président de la Cour des Comptes	157
11 Et de deux : Citoyen Premier Commissaire d'Etat	167
12 L'engagement politique après la dissolution du MPR-parti-État.....	195
13 La troisième fois, ce sera Monsieur le Premier Ministre	211
14 Je ne peux souhaiter à personne l'exil	249
15 Au Sénat, mes angles se sont aplatis.....	259
16 Ma passion pour le Congo	295
Epilogue.....	335
Chronologie	337
Cahier-photo	345

STRUCTURES ÉDITORIALES DU GROUPE L'HARMATTAN

L'HARMATTAN ITALIE

Via degli Artisti, 15
10124 Torino
harmattan.italia@gmail.com

L'HARMATTAN HONGRIE

Kossuth l. u. 14-16.
1053 Budapest
harmattan@harmattan.hu

L'HARMATTAN SÉNÉGAL

10 VDN en face Mermoz
BP 45034 Dakar-Fann
senharmattan@gmail.com

L'HARMATTAN MALI

Sirakoro-Meguetana V31
Bamako
syllaka@yahoo.fr

L'HARMATTAN CAMEROUN

TSINGA/FECAFOOT
BP 11486 Yaoundé
inkoukam@gmail.com

L'HARMATTAN TOGO

Djidjole – Lomé
Maison Amela
face EPP BATOME
ddamela@aol.com

L'HARMATTAN BURKINA FASO

Achille Somé – tengnule@hotmail.fr

L'HARMATTAN GUINÉE

Almamya, rue KA 028 OKB Agency
BP 3470 Conakry
harmattanguinee@yahoo.fr

L'HARMATTAN CÔTE D'IVOIRE

Résidence Karl – Cité des Arts
Abidjan-Cocody
03 BP 1588 Abidjan
espace_harmattan.ci@hotmail.fr

L'HARMATTAN RDC

185, avenue Nyangwe
Commune de Lingwala – Kinshasa
matangilamusadila@yahoo.fr

L'HARMATTAN ALGÉRIE

22, rue Moulay-Mohamed
31000 Oran
info2@harmattan-algerie.com

L'HARMATTAN CONGO

67, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
BP 2874 Brazzaville
harmattan.congo@yahoo.fr

L'HARMATTAN MAROC

5, rue Ferrane-Kouicha, Talaâ-Elkbira
Chrableyine, Fès-Médine
30000 Fès
harmattan.maroc@gmail.com

NOS LIBRAIRIES EN FRANCE

LIBRAIRIE INTERNATIONALE

16, rue des Écoles – 75005 Paris
librairie.internationale@harmattan.fr
01 40 46 79 11
www.librairieharmattan.com

LIB. SCIENCES HUMAINES & HISTOIRE

21, rue des Écoles – 75005 Paris
librairie.sh@harmattan.fr
01 46 34 13 71
www.librairieharmattansh.com

LIBRAIRIE L'ESPACE HARMATTAN

21 bis, rue des Écoles – 75005 Paris
librairie.espace@harmattan.fr
01 43 29 49 42

LIB. MÉDITERRANÉE & MOYEN-ORIENT

7, rue des Carmes – 75005 Paris
librairie.mediterranee@harmattan.fr
01 43 29 71 15

LIBRAIRIE LE LUCERNAIRE

53, rue Notre-Dame-des-Champs – 75006 Paris
librairie@lucernaire.fr
01 42 22 67 13

Leon

KENGO WA DONDO

LA PASSION DE L'ETAT

Né à Libenge le 22 mai 1935, Léon Kengo wa Dondo a suivi ses études primaires et secondaires à Libenge, puis à Coquilhatville, au « Groupe scolaire » (1941-1958). Recruté commis au parquet de district de Léopoldville à la fin de ses études secondaires (1958), il se rend à Bruxelles pour y effectuer un stage de perfectionnement sur la criminologie (1961). En 1967, il décroche un diplôme de doctorat, puis une licence spéciale en droit des espaces, maritime et aérien à l'Université libre de Bruxelles.

Depuis son retour au pays – où une longue carrière au service de l'État devait finalement l'y attendre – il n'a jamais quitté les arcanes du pouvoir d'État. Tour à tour conseiller au collège juridique et administratif du cabinet du président Mobutu (1967-1968), procureur général près la Cour d'appel de Léopoldville (1968), procureur général de la République (1968-1979), ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès des trois monarchies constitutionnelles du Benelux (1979-1982), « Premier commissaire d'État » (1982-1986), commissaire d'État aux Affaires étrangères et à la Coopération internationale (1986-1987), Premier président de la Cour des comptes (1987-1988), « Premier commissaire d'État » (1988-1990), Premier ministre de la Transition démocratique (1994-1997), sénateur et président du Sénat (2007-2011, puis 2012-2019), Léon Kengo wa Dondo est le seul Congolais à avoir dirigé les trois pouvoirs traditionnels de l'État : le Judiciaire, l'Exécutif et le Législatif.

Au total, plus d'un demi-siècle de commandement des hommes et des institutions ! Au-delà du prestigieux parcours familial, scolaire, académique et politique du personnage – parcours atypique dont on chercherait en vain à trouver un équivalent contemporain dans son pays –, c'est l'histoire de l'État congolais qui se lit en trame à travers ces Mémoires. Son long parcours et sa réputation d'homme de conviction et de rigueur lui ont valu, de la part de sa mère, le surnom de « Léon l'État ». C'est fort de cette expérience et de ces qualités qu'il n'a pas voulu dissimuler sa passion envers sa patrie. Il veut que ses Mémoires, ponctués de savoureuses anecdotes côtoyant en même temps de dures vérités historiques, soient destinés avant tout à la jeunesse, pour inspirer cette dernière dans sa quête du « mieux-État » et du « mieux-être ».

